This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491712

Digitized by Google

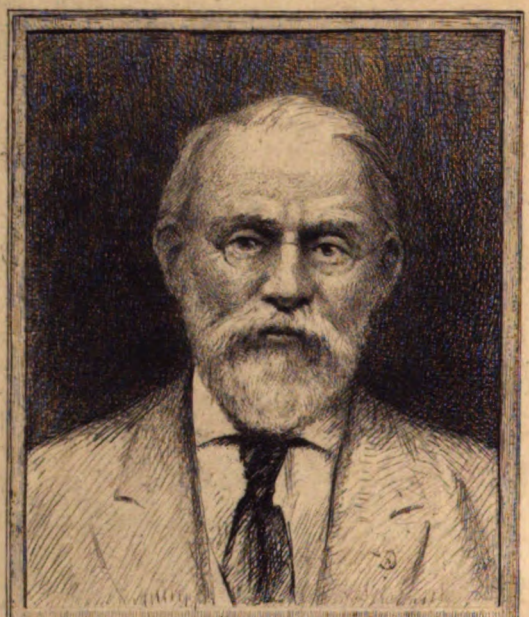

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU

Département de l'Eure.

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE,

FAISANT SUITE AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829, PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

TOME CINQUIÈME.

EVREUX,

ANCELLE FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1834.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Hyb.
4·21·31
21367

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DEPARTEMENT DE L'EURE.

PRÉSIDENT.

M. De Rancé, officier d'état-major, à Evreux.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

M. L.-H. Delarue, à Evreux.

TRÉSORIER.

M. Ange Petit, avocat, à Evreux.

VICE-PRÉSIDENS.

MM.	MM.
Gazan, Ch., 1.re section.	Sellier, 4.e section.
Lefébure, 2.e section.	Walras, 5.e section.
Maheux, 3.e section.	A. Passy, 6.e section.

VICE-SECRÉTAIRES.

MM.	MM.
Patel, 1.re section.	Duwarnet, 4.e section.
Blavette, 2.e section.	Sourdon, 5.e section.
Leport, 3.e section.	Pelvey, 6.e section.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.	MM.
Hébert, 1.re section.	Lagé, 4.e section.
Passy, 2.e section.	Molle, 5.e section.
Bougarel, 3.e section.	Walras, 6.e section.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Arrondissement d'Evreux.

MM.

Auzoux, propriétaire-cultivateur à Evreux.

Baudard, curé à Conches.

Beaucantin, directeur du jardin botanique à Evreux.

Becero, officier de santé à Chennebrun.

Blavette, professeur de mathématiques à Evreux.

Bonnin, notaire honoraire à Breteuil.

Boucher, notaire à Verneuil.

Bougarel, docteur en médecine à Evreux.

Bouquelon, avocat à Evreux.

Bourguignon, architecte du département à Evreux.

Boutigny, pharmacien à Evreux.

Boyer-de-Peyreleau, député, à Conches.

Buzot, juge suppléant à Evreux.

Calenge, pharmacien à Verneuil.

Carville, vétérinaire du département à Evreux.

Castel, pharmacien à Breteuil.

Charrier, docteur en médecine à Nonancourt.

Coget, avocat à Evreux.

Colombel, propriétaire-cultivateur à Claville.

Delamotte, notaire à Evreux.

De la Pasture, propriétaire à Irreville.

Delarue, Louis-Henri, à Evreux.

Digitized by Google

MM.

Delasiauve, docteur en médecine à Ivry-la-Bataille.

Delépine, officier de santé à la Bonneville.

Del'homme, juge à Evreux.

Delhomme, professeur de rhétorique à Evreux.

De Rancé, officier d'état-major à Evreux.

De Vieilles, propriétaire à la Haye-Saint-Sylvestre.

Didot, Frédéric-Firmin, à Mesnil-sur-*l'Estrée*.

Dorvilliers, propriétaire à Evreux.

Duret, propriétaire-cultivateur aux Ventes.

Duval, maître de forges à la Poultière, de la Gueroulde.

Duverger, avoué à Evreux.

Duwarnet, avocat, conseiller de préfecture à Evreux.

Fortin, docteur en médecine à Evreux.

Fouché, receveur *des impositions* à Evreux.

Gadon, notaire honoraire à Evreux.

Gamot, receveur général à Evreux.

Gazan, Charles, au Nuisement, de Huest.

Hébert, juge de paix à Evreux.

Horeau, avocat à Evreux.

Jélin, officier de santé à Breteuil.

Lagé, avocat à Evreux.

Laporte, professeur de philosophie à Evreux.

Laval, docteur en médecine à Saint-André.

Leclerc, blanchisseur à Evreux.

Ledesert, juge de paix à Pacy-sur-Eure.

Digitized by Google

MM.

Lefébure, géomètre en chef du cadastre à Evreux.

Lemrez, avoué à Evreux.

Leport, docteur en médecine à Evreux.

L'hopital, propriétaire à Evreux.

Lhuilliez, officier de santé à Damville.

Maheux, docteur en médecine à Evreux.

Meunier, directeur de l'école normale à Evreux.

Molle, propriétaire à Evreux.

Mordret, ingénieur en chef à Evreux.

Painchon, doyen et premier vicaire-général à Evreux.

Passy, Antoine, préfet de l'Eure à Evreux.

Patel, docteur en médecine à Evreux.

Pelvey, conseiller de préfecture, secrétaire-général à Evreux.

Perier-de-Mondonville, notaire à Breteuil.

Petit, Ange, avocat à Evreux.

Picard, avoué à Evreux.

Richard, docteur en médecine à Evreux.

Roché, docteur en médecine à Breteuil.

Rossey, conseiller de préfecture à Evreux.

Saintebeuve, homme de lettres à Evreux.

Sauval, avoué à Evreux.

Sellier, juge à Evreux.

Sourdon, professeur au collége d'Evreux.

Tessier, pharmacien à Nonancourt.

Texier, vétérinaire du train à Vernon.

Digitized by Google

MM.

Troussel, desservant de Chambray à Rouvray.

Trutat, propriétaire à Vaux-sur-Eure.

Vallée, docteur en médecine à Pacy-sur-Eure.

Walras, principal du collége à Evreux.

Arrondissement des Andelys.

Bignon, le baron, député à Verclives.

Chevallier, desservant à Fourges.

Davesnières, sous-Préfet aux Andelys.

De Barbé-Marbois, Pair de France, à Noyers.

Le Coulteux de Canteleu, le comte, à Farceaux.

Legrand, propriétaire à Guitry.

Lepère, ingénieur à Gisors.

Passy père, propriétaire à Gisors.

Passy H., député à Gisors.

Arrondissement de Bernay.

De Broglie, (le duc), à Broglie.

Fouché, substitut du procureur du Roi à Bernay.

Le Prevost, Auguste, propriétaire à Bernay.

Montier, officier de santé au Bec-Hellouin.

Neuville, D.-M. à Bernay.

Prétavoine le jeune, propriétaire à Bernay.

Arrondissement de Louviers.

Adamoli, ingénieur à Louviers.

Baroche, conseiller à la Cour royale de Rouen, à Gaillon.

Digitized by Google

MM.

Chopin, D.-M. au Neubourg.

Crevel, D.-M. au Pont-de-l'Arche.

De Blosseville, (le marquis), à Amfreville-la-Campagne.

De Fontenay, Jacques, manufacturier à Louviers.

Dibon, Paul, manufacturier à Louviers.

Guernet, avocat à Louviers.

Jourdain-Ribouleau, manufacturier à Louviers.

Lambert, maire à Louviers.

Langlois, Guillaume, ancien député, à Louviers.

Lefebvre, maître de poste à Gaillon.

Petit, ingénieur en chef à Louviers.

Arrondissement de Pont-Audemer.

Canel, avocat à Pont-Audemer.

Constant-le-Roy, sous-préfet à Pont-Audemer.

De Bordecôte, juge-suppléant à Pont-Audemer.

De Lanney, propriétaire à Campigny.

Durand, ancien sous-Préfet, à Pont-Audemer.

Follet, D.-M. à Pont-Audemer.

Fresnel, architecte, propriétaire à Foulbec.

Lefebvre-Duruflé, à Pont-Authou.

Le Prieur, D.-M. à Pont-Audemer.

Le Reffait, propriétaire à Pont-Audemer.

Letorey, D.-M. à Pont-Audemer.

Nuisement, propriétaire à Saint-Georges-du-Vièvre.

Olivier, ingénieur à Pont-Audemer.

Troussé, avocat à Pont-Audemer.

Digitized by Google

DÉPARTEMENS.

MM.

Adrien, D.-M. à Crécy (Seine-et-Marne).

Arnault, vérificateur des domaines à Versailles.

Bailly de Merlieux, avocat à Paris.

Barrey, D.-M. à Besançon (Doubs).

Beuzelin, curé de la Madeleine à Paris.

Bosson, pharmacien à Mantes (Seine-et-Oise).

Bottin, ancien magistrat, à Paris.

Boudet, Felix, chimiste à Paris.

Bouillon-la-Grange, directeur de l'École de pharmacie à Paris.

Boullay père, pharmacien à Paris.

Boullay, Polydore, chimiste à Paris.

Bremontier, ingénieur en chef à Melun (Seine et Marne.

Catalan, propriétaire à Paris.

Chardon, D.-M. à Lyon (Rhône).

Chatelain, pharmacien en chef de la marine royale à Brest (Finistère).

De Borville, D.-M. à Putanges (Orne).

De Caumont, membre de l'institut, à Caen (Calvados).

De Châteauvieux, le marquis, à Abbeville (Somme).

Delaître, (le vicomte), ancien préfet de l'Eure, à Paris.

Deleau, jeune, D.-M. à Paris.

Delescaille, ancien ingénieur en chef, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

MM.

De Moléon, directeur du Recueil industriel à Paris.

Desalleurs, D.-M. à Rouen (Seine-Inférieure).

De Stabenrath, juge d'instruction à Rouen, (Seine-Infér.).

Dubois, Louis, sous-préfet à Vitré (Ile-et-Vilaine).

Dubuc père, pharmacien à Rouen, (Seine-Inférieure).

Duthoya, D.-M. de la marine royale à Brest (Finistère).

Elie de Beaumont, ingénieur des mines à Paris.

Emangard, D.-M. à Laigle (Orne).

Gady, Auguste, juge à Versailles (Seine-et-Oise).

Garnot, D.-M. à la Martinique.

Girard, juge à Saint-Quentin (Aisne).

Girardin, professeur de chimie à Rouen, (Seine-Inférieure).

Grandin, Victor, manufacturier à Louviers.

Haime, D.-M. à Tours (Indre-et-Loire).

Haraque, D.-M. à Paris.

Henry de Saint-Arnoult, D.-M. à Paris.

Herpin de Metz, D.-M. à Paris.

Hubert, pharmacien à Caen.

Hurtrelle, directeur des contributions à Versailles (Seine-et-Oise).

Julia de Fontenelle, chimiste à Paris.

Lair, conseiller de prefecture à Caen (Calvados).

Langlois, Hyacinthe, du Pont-de-l'Arche, peintre à Rouen.

Lautour, vétérinaire à l'Aigle (Orne).

Lefrançois, ingénieur à Meaux (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

MM.

Le Prevost, médecin-vétérinaire à Rouen (Seine-Infér.)

Lévy, chef d'institution à Rouen (Seine-Inférieure).

Michelin, conseiller à la Cour des comptes à Paris.

Moulié, D.-M. à Mer (Loir-et-Cher).

Nicod, D.-M. à Paris.

Noget, desservant à Aubigny (Calvados).

Paumier, instituteur des sourds-muets à Paris.

Pécontal, homme de lettres à Paris.

Piérard, officier du génie à Mézières (Ardennes).

Pinet, chirurgien en chef de l'hôpital, à la Rochelle (Charente-Inférieure.

Prevost, horticulteur à Rouen (Seine-Inférieure).

Py, D.-M. à Narbonne (Aude).

Regnault, D.-M. en chef de l'hôpital militaire du Gros-Caillou

Rejou, pharmacien en chef de la marine royale à Rochefort Charente-Inférieure.

Reytier, D.-M. à Douai (Nord).

Robin, ingénieur à Paris.

Saint-Bauzille, propriétaire à Mortagne (Orne).

Sallion, D.-M. à Nantes (Loire-Inférieure).

Taranne, docteur aggrégé de l'université à Paris.

Vanier, propriétaire à Honfleur (Calvados).

Vangeois, ancien magistrat à Laigle (Orne).

Velpeau, D.-M. à Paris.

Villermé, D.-M. à Paris.

Digitized by Google

MM.

Warden, membre de l'institut à Paris.

Worbe, D.-M. à Dreux (Eure-et-Loir.

PAYS ÉTRANGERS.

MM.

Camberlyn-d'Amougies, le chevalier, à Gand (Belgique).

De Reiffemberg, le baron, à Louvain (Belgique).

De Westréenen-de-Tiellandt, le baron, à la Haye (Pays-Bas).

Gouzée, D.-M. à Anvers (Belgique).

Trumper, D.-M. à Bruxelles (Belgique).

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM.

Coget père, officier forestier à Evreux.

Corbillé, Auguste, manufacturier à Nonancourt.

Davillier, Auguste, manufacturier à Gisors.

Decombe, principal du Collége d'Evreux.

Du Meilet, député, maire d'Evreux.

Forlenze, D.-M. oculiste à Paris.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 10 OCTOBRE 1833.

(*Extrait du Registre des procès-verbaux des Séances de la Société.*)

Monsieur le Président ayant déclaré la séance ouverte et annoncé l'ordre du jour, le Secrétaire perpétuel a donné lecture des procès-verbaux de la séance générale du 11 juillet 1833, de la séance publique du 4 août, de la réunion générale du 27 à l'occasion du passage du Roi, et de la réunion générale du 15 septembre à Angerville, à l'occasion du concours de charrues, dont la rédaction a été approuvée Il a donné connaissance des décisions prises par le Conseil d'administration, *dans ses séances* des 22, 25 août et de ce jour 10 octobre, et il a rendu compte des opérations du Comité de rédaction, dans ses séances des 26 juillet, 3, 19 août et 16 septembre 1833.

Les pièces déposées sur le bureau *consistaient en* une lettre de M. Pichard de Rouen, *propriétaire* aux Essarts près Damville, Eure', soumettant au jugement de la Société une notice sur le brassage du cidre; une lettre de M. Auguste Leprevost, faisant hommage à la Société, de la part de M de la Fresnaye, d'observations sur la mobilité des taches que l'on remarque sur la peau des Calemars subulé et sépiolé (de La Marck), et sur la coloration spontanée dont les sépioles paraissent susceptibles, et de réflexions du même M. de la Fresnaye sur les localités propres à certaines espèces d'insectes; une autre lettre de M. Auguste Le Prevost, faisant don à la Société de quelques publica-

Digitized by Google

tions de l'association normande, contenant des questions relatives à l'économie politique et à la statistique de la Normandie ; une note de M. Léon Bayvel sur un moyen de perfectionner les procédés du tissage ; une observation de choléra spasmodique par M. Vallée, D.-M. à Pacy sur Eure; un aperçu sur la direction à donner aux études grammaticales, par M. Aubin, régent du collége de Dieppe, et un mémoire de M. Auguste Le Prevost, sur la prise de Pont-Audemer, par le duc de Mayenne en 1592.

La Société, après avoir pris connaissance de ces diverses pièces, les a renvoyées aux Sections compétentes.

M. de Rancé a lu un rapport sur le concours de charrues qui avait eu lieu à Angerville, le 15 septembre dernier ; M Pécontal a lu une pièce de vers de sa composition, sur les impressions causées par la musique ; et M. de Bordecote a rendu compte d'un essai fait à Pont-Audemer entre la charrue du pays et la charrue Grangé, qui en est sortie victorieuse

Le Secrétaire perpétuel a annoncé que le tirage au sort des deux Sections, qui doivent, conformément aux articles 8 et 9 du réglement constitutif, nommer deux nouveaux Membres du conseil d'adminstration pour 1834, avait été fait dans la séance tenue par le conseil, aujourd'hui, avant la séance générale, et que les 2.e et 5.e sections nommeraient chacune un nouveau membre du conseil.

M. A. Passy, président, ayant rappelé à l'assemblée qu'elle devait procéder à l'élection d'un autre président pour l'année 1834, au premier tour de scrutin M. de Rancé ayant obtenu la presqu'unanimité des suffrages, a fait avec émotion ses remerciemens à l'assemblée qui les a reçus avec les témoignages d'une vive satisfaction.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE;

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES;

SCIENCES MÉDICALES.

RAPPORT

Fait à la Section d'Agriculture sur l'utilité d'une Ferme-modèle, par M. HÉBERT.

MESSIEURS,

Un écrivain célèbre a dit de nos jours : « l'agriculture « est la vieille France, le commerce est la nouvelle France. » Cette vérité, évidente pour tous les esprits observateurs, offre à l'ami de son pays une carrière féconde de recherches sur les causes qui ont produit un effet aussi disparate, et sur les moyens de rajeunir l'une pour qu'elle marche comme l'autre.

Veiller à ce que les terres ne soient pas abandonnées pour le comptoir, à ce que les capitaux ne vivifient pas exclusivement les opérations mercantiles, à ce que leur puissance agisse énergiquement sur l'agriculture, nourricière des nations, propager, exciter le goût de l'agriculture, l'enseigner, la pratiquer, inspirer aux capitalistes l'envie de devenir propriétaires de terres, leur démontrer que l'agriculture est aussi prodigue de bénéfices que tout autre genre d'industrie, c'est donner à l'esprit public la plus heureuse, la plus sage direction, celle qu'il importe le plus aux gouvernemens d'encourager, celle qui peut élever une nation au plus haut degré de prospérité physique et morale.

Digitized by Google

Encourager l'agriculture, c'est mettre en honneur le travail, c'est propager les idées de l'ordre et l'amour de la paix, c'est répandre sur les populations un calme salutaire.

Mais en général, on est très-peu disposé, en France, à spéculer sur l'accroissement de valeur foncière que peut recevoir une propriété rurale; et pourtant l'emploi, fait avec intelligence, d'un capital destiné à augmenter la fertilité de la terre, en adoptant un bon système de culture, et à l'améliorer de tous les changemens qui peuvent accroître la valeur du sol, donnerait assurément des produits et des bénéfices considérables.

Cette mauvaise disposition, cette ignorance d'un des plus puissans moyens d'accroître la valeur des propriétés foncières, sont des faits déplorables, parce qu'ils contribuent puissamment à entraver l'essor que pourrait prendre notre agriculture, parce qu'ils empêchent les capitaux de se diriger vers l'amélioration des terres.

Il est cependant reconnu que le propriétaire d'un domaine ne peut donner à un capital un emploi plus profitable pour lui, que de le consacrer à l'amélioration de sa terre.

Cette manière d'agir n'est point suivie par les propriétaires; s'ils ont un capital disponible, ils songent à faire l'acquisition d'un autre domaine, sans réfléchir que, pour cette nouvelle propriété, ils devront payer un nouvel impôt foncier, sans s'apercevoir qu'au lieu d'avoir une propriété mal cultivée, ils en auront deux; tandis qu'en fondant ou en immobilisant une partie seulement de ce capital, dans la propriété qu'ils possédaient déjà, ils pourraient toujours, avec une marche judicieuse, accroître le revenu du premier domaine d'une valeur beaucoup plus considérable que le produit de la propriété qu'ils ont acquise.

Cet emploi d'un capital est une véritable acquisition d'un

Digitized by Google

domaine exempt de contributions ; non-seulement le capital, ainsi employé, l'est d'une manière plus lucrative pour le propriétaire, mais il est bien certain aussi que, sous le rapport de l'intérêt général, la différence est immense entre les résultats de ces deux modes d'emploi : par l'acquisition d'un nouveau domaine, le propriétaire ne contribue, en aucune façon, à *la prospérité publique*; il n'y a là qu'une *simple transmission* d'une main dans une autre, tandis qu'en augmentant les produits de celui qu'il possédait, *la richesse* générale s'accroît de toute cette augmentation de produit, plus de la valeur foncière.

Il est donc de la plus haute importance de diriger les capitaux vers l'agriculture, et de démontrer aux propriétaires de domaines ruraux, le bien qu'ils peuvent produire, pour eux et pour la société, par les soins qu'ils donneraient à l'augmentation de valeur de leurs propriétés.

A ce premier mal s'en joint un autre, non moins grave pour accabler notre art agricole, je veux parler de l'intelligence peu développée, des connaissances bornées du plus grand nombre de nos cultivateurs, qui mettent, entre les améliorations à introduire et des *préjugés profondément* enracinés, des obstacles *difficiles* à surmonter.

De nos jours cependant, les bons enseignemens ne manquent pas à l'agriculture ; des ouvrages, résultats de l'expérience ou de la pratique, appuyés de faits multipliés et positifs, se résumant en méthodes claires, concises, élémentaires, méthodes dont l'exellence est démontrée par des chiffres qui fixent les dépenses, les produits, et les balancent, sont mis à la disposition des cultivateurs ; des journaux, exclusivement consacrés à l'industrie agricole, leur offrent une instruction journalière. Mais outre que la lecture n'est pas dans leurs goûts, elle ne serait pas profitable : car,

Digitized by Google

si un cultivateur sait labourer et semer son champ, s'il sait dire : la terre se fatigue et a besoin de repos, son éducation est complète.

Tout le monde sait que les arts s'apprennent bien mieux par l'exemple et les leçons pratiques que par l'enseignement des théories. L'art agricole, plus que tout autre, exige l'application de ce principe; il est même certain, pour tout homme qui connaît les dispositions du plus grand nombre de nos cultivateurs, que ce qu'il importe le plus, pour propager les bons procédés agricoles, c'est moins de les enseigner que de convaincre que telle chose est possible, et que telle pratique est économique et profitable. Mais les livres et l'enseignement oral sont complètement insuffisans pour obtenir ce résultat, dans l'état actuel de l'éducation de nos cultivateurs.

La France possède de bons ouvrages d'agriculture; pourquoi jusqu'ici ont-ils exercé si peu d'influence sur les pratiques générales de cet art? c'est parce que, confondus parmi une multitude d'autres ouvrages remplis d'idées systématiques et de fausses théories, il faut posséder un certain degré d'instruction et de connaissances pour être en état de les distinguer et d'en faire une application judicieuse.

Vers la fin du dernier siècle, des théories hasardées, des idées systématiques, plus ou moins fausses ou absurdes, qui formaient le caractère de tant d'écrits publiés par des hommes entièrement étrangers à l'art qu'ils prétendaient enseigner, ont jeté une défaveur très-prononcée sur les livres d'agriculture en général. De là une défiance, parmi toutes les classes de la société, contre les livres qui traitent de l'agriculture, même contre ceux qui reposent sur des faits positifs ou qui sont fondés sur la pratique et l'expérience.

Lorsque des cultivateurs entendent parler d'un instrument

Digitized by Google

nouveau, d'un assolement différent de celui qui est en usage dans leur pays, ou d'une plante nouvelle dont la culture offre des avantages, leur réponse est toujours prête, elle est toujours la même : *cet instrument*, *cet assolement*, *cette plante*, *conviennent peut-être ailleurs*, *mais chez nous cela est impossible. Les jachères sont nécessaires à nos terres, nous en avons l'expérience; lorsqu'on les surcharge*, *les récoltes suivantes s'en ressentent évidemment....* et pourtant l'expérience a démontré jusqu'à l'évidence que le sol donne toujours des produits, mais qu'il faut alterner convenablement les récoltes. Un bon assolement est tout l'art du cultivateur.

Il faudra du tems pour qu'ils soient ébranlés, et les livres ne changeront pas leur conviction, leur pratique. L'exemple d'une exploitation située dans leur voisinage, où l'on emploie avec succès l'instrument nouveau, où l'on supprime la jachère, où l'on cultive la nouvelle plante, et où cependant les récoltes augmentent annuellement, peut seul produire l'effet désiré.

Il faut leur prouver que si la jachère leur est nécessaire, c'est qu'ils ne savent pas la remplacer par d'autres procédés qui conduisent aux mêmes effets; que si le trèfle, si les surcharges, qu'ils font subir à leurs jachères, salissent leurs terres d'herbes qui nuisent aux récoltes suivantes, comme ils ne cessent de s'en plaindre, c'est qu'ils cultivent mal le trèfle, c'est que, comme les surcharges, ils le placent dans un assolement qui ne convient ni à l'un ni à l'autre.

Des années sont nécessaires pour que les faits, qu'ils ont sous les yeux, fassent quelqu'impression sur leur esprit; que serait-ce, s'il fallait l'attendre des livres?

L'absence d'une éducation plus étendue, parmi nos cultivateurs, est un fait véritablement affligeant, mais ce qui

Digitized by Google

contriste davantage, c'est l'assurance avec laquelle des hommes pourvus d'une éducation et d'une instruction distinguées, proclament que les cultivateurs possèdent seuls l'art agricole, que seuls ils peuvent enseigner les améliorations qu'il doit subir.

Combien d'hommes, éclairés d'ailleurs, répètent tous les jours que les riches assolemens, qui sont suivis en Flandre, ne peuvent être appliqués qu'à des sols aussi fertiles et de même nature que ceux de cette partie du Royaume, lorsque la première cause de cette étonnante fertilité se trouve dans la méthode de ces assolemens qui ont successivement amélioré les terres de ce pays? L'Angleterre, qui a importé les assolemens flamands et les a appliqués aux sols de toute nature, a obtenu un succès complet.

Ces assertions, ces préventions sont fâcheuses, surtout lorsqu'on les exprime en face de nos cultivateurs; elles confirment l'opinion favorable qu'ils ont de leurs méthodes, enlèvent de leur esprit toute idée de perfectionnement et d'amélioration.

Sous ce point de vue, je suis loin de vouloir faire passer le découragement dans les esprits, un avenir consolateur se prépare, nous l'atteignons.

L'éducation primaire, si long-tems dédaignée, oubliée, va répandre ses bienfaits sur la classe agricole. Protégée, encouragée par le pouvoir, elle va sortir des entraves qui la comprimaient, et s'établir sur des bases plus larges et en rapport avec les autres études. Aux méthodes fatigantes et surannées vont succéder celles réclamées par l'état avancé de notre civilisation.

Du développement de l'intelligence, né d'un enseignement bien dirigé, sortira le besoin d'apprendre avec fruit. Alors

Digitized by Google

nos cultivateurs, aiguillonnés par ce besoin, se justifieront du reproche qu'on leur adresse de ne pas savoir assez.

L'école primaire supérieure, que la loi a créée, deviendra le collége de l'agriculture. Dans notre localité surtout, où sont professés les élémens des hautes sciences, quelle somme de bienfaits l'agriculture ne doit-elle pas attendre de cette nouvelle institution!

Le droit, la chimie, l'hygiène, sont autant de sources où l'agriculture a besoin de puiser. Aucune autre industrie n'exige plus de connaissances variées. Les hautes sciences elles-mêmes ne lui sont point étrangères, elle en trouve chaque jour l'application.

L'économie rurale n'est point entrée dans la nouvelle loi sur l'enseignement primaire; cette omission est fâcheuse. Il importerait que dans les écoles de village, à l'exemple de celles de quelques peuples voisins, notamment de l'Allemagne, on reçût des notions élémentaires sur la nature des terres, sur les engrais et les amendemens, sur la culture des plantes, sur l'éducation des animaux domestiques.

En éclairant les agriculteurs et les ouvriers qu'ils emploient, sur leurs véritables intérêts, l'éducation leur ferait comprendre combien sont funestes les préjugés de la routine, la raison l'emporterait sur l'entêtement; les bonnes méthodes s'introduiraient plus facilement.

On ne peut pas employer trop de moyens pour combattre les préjugés, surtout en agriculture, où leurs racines sont profondes, où leur force est puissante.

Puisse l'institution de l'école primaire supérieure dans notre localité, recevoir une organisation prompte, forte et puissante, capable enfin de répandre tout le bien qu'on a le droit d'en attendre!

Digitized by Google

Une autre plaie de l'agriculture, et celle-ci est commune à la société en général, c'est le défaut d'association.

L'association qui unit les hommes, adoucit les mœurs, donne la vie, la force aux nations, développe l'intelligence, grandit l'imagination, multiplie le courage, surmonte tous les obstacles, l'association n'est point appréciée en France. Elle ne s'y propage pas, elle est inconnue de l'agriculture. Celle-ci est isolée, timide et peureuse, le cercle étroit de son instruction a tracé autour d'elle des limites tellement infranchissables qu'elle s'incline timidement devant elles.

Puis, il ne faut pas le dissimuler, la parcimonie des gouvernemens, depuis deux siècles, a puissamment contribué à laisser l'agriculture livrée à elle-même, stationnaire au milieu des améliorations qui ont porté si haut les arts et les autres industries.

Je ne prétends pas blâmer les encouragemens donnés, et peut-être prodigués à la poésie, à la peinture, à la musique, à l'architecture et à tous les arts de pur agrément.

Je ne blâmerai pas davantage les soins et l'attention apportés à l'entretien et à l'augmentation des haras, branche très-subordonnée de l'agriculture.

Je ne critiquerai pas non plus la dépense de millions, consacrée à encourager la pêche de la morue et de la baleine, à donner des primes à l'importation et à l'exportation de certains produits.

Une grande nation doit protection et secours à tout ce qui tend à la prospérité et au bien être général; il lui est bien permis, comme à un particulier opulent, de faire quelque chose pour ses plaisirs, peut-être même pour l'éclat et le luxe; mais c'est à condition que les dépenses seront dans une proportion telle, que des besoins graves et importans ne souffriront pas; à la condition surtout que l'art agricole qui

Digitized by Google

fait une mise considérable dans les fonds qui servent aux dépenses, cet art, qui satisfait aux besoins indispensables de tous, prendra sa part dans les largesses qu'il alimente.

Cet art est-il donc d'un si mince intérêt qu'il ne mérite pas d'avoir aussi des établissemens publics et de hautes attributions, spécialement destinés à favoriser et à hâter ses progrès?

Tout en reconnaissant que ces *dépenses sont* faites dans l'intérêt de l'état, je regrette qu'on n'accorde par la même faveur à l'agriculture dont les souffrances évidentes rendent ses droits incontestables; une puissante raison, d'ailleurs, réclame cette faveur, ou plutôt l'accomplissement de ce devoir, c'est que la véritable prospérité d'une nation est attachée à son sol.

En retraçant les entraves qui gênent les mouvemens d'amélioration de l'art agricole, j'ai voulu faire ressortir les avantages que le commerce a sur lui. Le commerce est affranchi de toutes les gènes qui pèsent sur l'agriculture.

Intelligent, avantureux, entreprenant et actif, il s'associe au besoin; sa hardiesse, des bénéfices appréciables, quand ils ne sont pas au moins éventuels ou hasardés, mais toujours immédiats, lui procurent les capitaux qui lui sont nécessaires. Il ne les demande pas aux capitalistes, ceux-ci les lui offrent, le pressent de les accepter. De pareils auxiliaires présagent, toujours les succès, s'ils ne les assurent pas.

Ce qui encore assure aux industries commerciales et manufacturières, une marche plus rapide que celle de la science agricole, c'est que le commerce a des rélations très-nombreuses et très-actives, très-étendues et très-suivies; c'est qu'il recueille la lumière partout où la lumière se fait; qu'il met à profit toutes les découvertes; qu'il va les cher-

Digitized by Google

cher dans les contrées les plus lointaines, tandis que l'industrie agricole s'exerce dans l'isolement, presque dans la solitude, et que réellement, il n'existe pas de correspondance, pas de communications régulières, et par conséquent, pas d'émulation entre les producteurs. Telle est la cause première du mal, et cette cause subsistera tant qu'on ne prendra pas le soin de faire pour l'agriculture, ce que le commerce fait pour son propre compte avec de si grands avantages. Les intérêts de l'agriculture sont ceux de l'industrie commerciale, qui ne tarderait pas à demander au sol étranger, ce que le sol de la patrie ne lui fournirait pas assez abondamment, ou en assez bonne qualité.

Cette industrie a pris, depuis quelque tems, un essor qui impose aux cultivateurs une tâche toute nouvelle; elle a fait ce que naturellement elle devait faire, elle est entrée la première dans la voie des perfectionnemens. Loin d'en concevoir des alarmes, les propriétaires du sol doivent s'en féliciter, car l'extension du commerce est une cause de développement pour l'agriculture : ce qu'il lui demande, c'est de créer, c'est de fournir des produits qu'il se charge de mettre en œuvre pour l'avantage commun.

Il ne s'agit pas seulement de s'occuper aujourd'hui de ce qui peut être utile et profitable, mais de ce qui est devenu absolument nécessaire. En effet, si l'industrie agricole restait en arrière de l'industrie commerciale, si elle ne se mettait pas promptement en mesure de pourvoir à ses besoins, celle-ci continuerait à chercher, au-dehors, les produits que la fabrication emploie. De là résulteraient des pertes pour l'agriculture, une diminution sensible dans les ressources, et un dépérissement progressif dans les produits indigènes.

Créons à l'agriculture les mêmes avantages, et bientôt

Digitized by Google

elle aura reconquis ses droits; bientôt elle marchera de front avec les autres industries et satisfera à leurs besoins. Ses bénéfices seront plus lents, mais ils seront plus assurés, ils donneront moins abondamment pour satisfaire les besoins actuels, immédiats, mais se capitalisant par l'élévation de la valeur du sol, ils offriront pour l'avenir des richesses que les désastres du commerce viennent souvent engloutir.

L'un des moyens les plus efficaces d'atteindre ce but est l'établissement d'une ferme-modèle. Là les cultivateurs s'instruiront aux leçons de l'expérience données au grand jour; là ils apprécieront les avantages des méthodes nouvelles, ils trouveront les moyens d'augmenter leurs produits. Cet enseignement sera puissant sur leurs esprits.

L'idée de former des établissemens agricoles, sous le nom de ferme-modèle, ferme exemplaire, ou expérimentale, n'est pas nouvelle; elle a fixé, depuis long-tems, l'attention d'hommes instruits et fait l'objet de leurs vœux. Les améliorations agricoles s'établissent et se propagent du moment où l'exemple démontre que le succès doit couronner les entreprises.

Chez beaucoup de nations, en Angleterre, il existe des établissemens ruraux nombreux, importans, destinés à faire avancer l'art agricole.

Ces institutions pénètrent en France, les départemens de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loir, de la Vienne, de la Meurthe et du Morbihan, en sont dotés. Le département de l'Eure, dont le sol se prête si merveilleusement à toutes les productions, ne peut pas rester en arrière dans cette marche de progression.

Les avantages qu'on doit attendre de l'emploi de ce moyen de répandre les connaissances des méthodes et des pratiques utiles, sont compris de tout le monde; mais malheureusement,

Digitized by Google

en France, on a attaché jusqu'à ce jour, trop peu d'importance à l'industrie agricole. On peut en juger par la part qu'on lui a donnée, soit dans les établissemens d'instruction, soit dans les moyens d'encouragement, soit enfin par le rang qu'on lui a assigné dans les administrations qui ont, dans leurs attributions, la proposition des moyens de l'aider et de l'encourager. Pourtant l'agriculture, plus que toutes les autres industries, fournit les moyens de travail, la seule base solide de la population et de la richesse.

Un fait qui constate l'oubli dans lequel on a laissé, en France, l'agriculture, et ce fait je le cite pour satisfaire un sentiment d'orgueil national, c'est que l'agriculture flamande est le type de l'agriculture. C'est de la Flandre que les nations étrangères ont tiré les méthodes et les pratiques agricoles, qui, appliquées à leur sol, ont donné à l'agriculture de ces nations une supériorité incontestable sur celle des autres parties de la France. La France, qui possédait ces élémens, n'a pas su les développer sur son propre sol.

Je m'empresse de le dire, la Flandre a conservé le feu sacré; son agriculture est encore modèle, aucune nation n'a pu la dépasser.

M. De Dombasle signale les causes qui ont laissé notre industrie agricole en arrière de celle des autres nations; je le laisse parler :

« Ce n'est pas qu'il existe en France des cantons entiers » cultivés avec une perfection qui n'est surpassée par aucune » nation de l'Europe. Nous pouvons nous énorgueillir » de la culture d'une partie de la Flandre, qui a été le » modèle et le berceau des assolemens alternes en Europe. » Quelques parties de l'Alsace et quelques autres cantons » sur divers point du royaume, offrent aussi des pratiques » agricoles plus ou moins parfaites. Ce n'est pas seulement

Digitized by Google

» parce que ces cantons sont très-peu étendus, relativement » à la surface du royaume que j'ai dit que notre agriculture, » considérée en général, est restée en arrière, c'est surtout » parce que les principes de l'art, réunis en corps de doc- » trine, sont beaucoup moins répandus en France que chez » quelques autres nations; et cependant ce n'est que sous » cette forme que *la connaissance des bons procédés peut* » prendre *quelque* extension. Tout s'enchaîne et *se lie dans* » la *pratique* de l'agriculture, et la connaissance d'un fait » isolé conduit rarement à des résultats importans. Par » exemple, la culture du trèfle, naturalisée en Flandre » depuis un tems immémorial, s'est beaucoup étendue » depuis une trentaine d'années; sans doute elle a produit » du bien dans quelques cantons, mais il aurait fallu appor- » ter, avec la plante, les assolemens dans lesquels les culti- » vateurs flamands la font entrer. Presque partout on l'a » placée dans *un assolement* qui ne lui convient pas, et l'on » n'a retiré qu'une très-faible partie des avantages qu'on » devait en attendre, tant pour la quantité du fourrage » qu'elle peut produire, que pour l'amélioration du sol. » C'est pour cela qu'on entend si souvent répéter, contre » cette récolte, des reproches qu'elle ne mérite nullement. » Il est très-probable qu'au lieu d'augmenter la production » du froment, comme elle doit le faire lorsqu'elle est bien » entendue, la culture du trèfle l'a plutôt diminuée dans » presque tous les cantons où elle a été récemment intro- » duite.

» Il y a environ quarante ans que les assolemens alternes, » usités en Flandre, ont été connus en Angleterre : bientôt » les principes de cet art ont été posés; les cultivateurs de » cette nation, *qui communiquent entr'eux par des réunions,* » *par la lecture, par la publication de leurs observations,* les

Digitized by Google

» ont adoptés en les modifiant selon les circonstances lo-
» cales; et aujourd'hui les assolemens alternes forment la
» base de la culture des terres dans une partie très-considé-
» rable du royaume uni.

» Ces mêmes assolemens sont revenus chez nous et ont
» été présentés comme une production anglaise, quelques
» personnes ont élévé des plaintes contre cette espèce de
» plagiat; on a crié à l'anglomanie. Mais pourquoi, pendant
» un tems aussi long, sommes-nous restés les froids témoins
» d'un exemple donné au milieu de nous, et qui a porté, à
» un point si élevé, la population et la richesse du canton
» qui nous l'offrait? Pourquoi avons-nous souffert qu'une
» nation étrangère recueilît l'honneur et les profits d'une
» imitation raisonnée? Aujourd'hui encore, hors du petit
» nombre de cantons où la pratique des assolemens alternes
» s'est établie depuis très long-tems et où elle se perpétue,
» je dirais presque comme une routine, combien compte-
» rait-on, sur toute la surface de la France, d'exploitations
» de quelque étendue où on l'ait adoptée avec succès comme
» méthode habituelle de culture? Il en est sans doute quel-
» ques-uns, mais que le nombre en est petit!

» Les cultivateurs anglais ne se sont pas astreints à une
» imitation servile : ils ont étudié, comparé les faits et
» l'expérience sous divers climats, et, dans des circons-
» tances variées, ils ont rapproché les résultats et en ont
» déduit des principes fixes applicables à toutes les circons-
» tances; enfin ils ont créé et fait connaître la théorie de
» l'art. Dès ce moment, l'usage des assolemens alternes a été
» mis à la portée de tout homme qui a voulu se donner la
» peine d'apprendre : aussi, dès ce moment, ce système de
» culture s'est étendu chez eux avec une grande rapidité. »

A l'appui de son opinion, le patriarche de l'agriculture

Digitized by Google

française cite un fait concluant : en Angleterre, le comté de Norfolk, qui possède un des territoires les plus pauvres et les moins fertiles de toute la Grande-Bretagne, a su se placer au premier rang sous le rapport de la population et de la richesse, par l'effet de l'industrie des cultivateurs, qui ont les premiers adopté le système de culture alterne.

Les cultivateurs anglais ont fait une application tellement judicieuse des méthodes flamandes, qu'ils obtiennent de leur sol, de moitié moins étendu que celui de la France, des produits aussi considérables que les nôtres. Que n'obtiendrions-nous pas de notre sol, dont la fertilité est incomparablement supérieure à celui de l'Angleterre, en adoptant, non pas l'assolement de cette nation, mais celui qu'elle nous a emprunté, celui qui n'a pas cessé de nous appartenir ?

A quel degré de prospérité s'éleverait notre belle patrie qui, sous beaucoup d'autres rapports, ne permet pas la comparaison !

Cette assertion que chaque nature de sol donne des produits qui lui sont spéciaux, que les cultivateurs, sous peine de ruiner ce sol, ne peuvent s'écarter de cette spécialité, est un mensonge consacré par de vieux et d'absurdes préjugés qu'il faut combattre sans relâche. La gloire et la richesse nationales en font un devoir.

Il n'est plus question aujourd'hui d'essais et d'améliorations tentés inconsidérément, qui, malheureusement pour l'art, ont retardé ses progrès et ont justifié l'éloignement des cultivateurs et des personnes instruites, pour l'introduction des nouvelles méthodes. Ce sont des faits, résultats de l'expérience, répétés, incontestables, que nous devons constater.

Les avantages des assolemens alternes, les bénéfices qu'ils donnent, l'aisance qu'ils répandent, résultent de la pratique

Digitized by Google

et des méthodes suivies depuis un tems immémorial dans notre Flandre. L'imitation qui en a été faite, non pas seulement en Angleterre, qui la première les a suivies, mais dans les diverses parties de l'Allemagne, en Suisse, en Danemarck, en Suède, en Hongrie, jusqu'au fond de l'Ukraine et sur les bords de la Moskowa, prouve jusqu'à l'évidence leur supériorité.

La France a laissé échapper une source inépuisable de richesses, elle doit la ressaisir, elle le peut; ses efforts doivent tendre vers ce but : il n'en coûtera ni larmes, ni sang pour acquérir une telle possession ; toutes les classes de la société jouiront, sans amertume, des bienfaits de cette conquête.

Pour établir la différence qui existe entre l'assolement triennal généralement suivi en France et l'assolement alterne, je citerai l'opinion de M. de Dombasle, dont l'autorité sera plus puissante que mes paroles.

« On ne me soupçonnera pas, je pense, d'être un trop zélé partisan de ce système de culture (l'assolement triennal); cependant il m'est impossible de dissimuler qu'il me semble parfaitement approprié aux circonstances de l'époque, pour laquelle il a été conçu, époque à laquelle l'agriculture ne pouvait s'exercer que sur un petit nombre de plantes prises toutes dans la famille des céréales. Si l'on considère l'extrême simplicité de ce système, l'harmonie avec laquelle toutes les parties qui le composent se lient entr'elles, l'égale répartition qu'il offre sur toutes les saisons de l'année, des travaux qu'il exige, la facilité avec laquelle il s'applique aux sols de toute nature, placés sous des climats différens, on jugera peut-être qu'il eût été impossible alors d'imaginer une solution plus complète du problème suivant : trouver le système de culture le plus convenable pour fournir les objets les plus indispensables de consommation à une nation

Digitized by Google

pauvre, peu avancée dans la civilisation et peu peuplée, quoique déjà trop nombreuse pour que le système pastoral puisse suffire à sa subsistance ; le système qui exige le moins de main-d'œuvre, qui puisse le plus facilement être mis en pratique par des hommes manquant d'instruction et d'avances pécuniaires.

» C'était bien-là, *sans doute*, les données du problème dans les *circonstances* dans lesquelles se trouvaient les nations de l'Europe à l'époque du moyen âge, et encore longtems après. Considéré sous ce point de vue, on trouvera que l'assolement triennal, avec jachère et vaine pâture, malgré ses défauts graves, mais inévitables, était vraiment une admirable conception : aussi, non-seulement, on ne doit pas être surpris de l'universalité de l'adoption de ce système, *mais peut-être ne doit-on pas s'étonner de voir encore de nos jours quelques hommes organisés de telle sorte, que leurs idées ne se déplacent pas facilement, et que l'habitude leur tient lieu de jugement, refuser de prendre en considération la différence des époques et des circonstances, et s'élever contre les tentatives qu'on peut faire pour accélérer la chute d'un édifice, qui, dans sa vétusté, offre encore quelque chose de respectable.*

» Aujourd'hui nous voyons chez toutes les nations de l'Europe, les cultivateurs les plus industrieux remplacer l'ancien mode de culture par le système de culture alterne, qui exige beaucoup plus de capitaux et d'instruction de la part de celui qui le met en pratique, mais aussi qui lui offre un produit net infiniment plus considérable, et qui a pour principales bases, la suppression des prairies permanentes, la division de terres labourables, en un nombre très-varié de soles, où s'introduit la culture d'un grand nombre de plantes récemment appropriées à l'art agricole, et qui ne

Digitized by Google

peuvent entrer dans l'assolement triennal; la culture alternative sur le même sol, des produits destinés à la nourriture de l'homme et de ceux qui doivent servir à alimenter le bétail, des plantes qui épuisent la terre et de celles qui l'améliorent; le retour périodique de la culture des plantes qui permettent de détruire, pendant leur croissance, par des surchages et des binages, les plantes naturelles du sol qui nuisent aux récoltes, et la suppression des jachères. Dans ce système, la jouissance du pâturage en commun est impraticable. »

Le droit de parcours et de vaine pâture, débris du système pastoral, admis comme transition de ce système à celui triennal, est au surplus de nos jours, une calamité qui n'est pas un des moindres obstacles à l'introduction du système alterne. La prospérité de l'agriculture exige le plus grand nombre possible de bestiaux, et la loi limite ce nombre! Espérons que le code rural, depuis si long-tems attendu, fera bientôt justice de ce droit.

L'assolement triennal est exclusif et intolérant par sa nature; il repousse toute combinaison qui lui est étrangère, toute récolte autre que le petit nombre d'espèces pour lesquelles il a été calculé; il est inflexible sous le rapport de la nature et de la quantité de ses produits de toute espèce; il n'est susceptible de recevoir aucune augmentation, si ce n'est par des moyens pris en dehors de lui-même, en sorte qu'il gène les autres industries qui sont obligées de tirer du dehors les matières premières qu'elles emploient.

Les plantes sarclées propres à la nourriture de l'homme, et en particulier la pomme de terre, qui commence à jouer un rôle si important dans la subsistance des peuples, ne peuvent y être introduites que d'une manière forcée, en y donnant de chétifs produits, et en nuisant essentiellement

Digitized by Google

aux récoltes des grains qui suivent ; tandis que la culture des plantes de cette classe, forme un des principaux pivots des assolemens alternes, où elle présente une excellente préparation pour les récoltes suivantes. Ce sont-là les principales causes pour lesquelles le système de culture alterne peut fournir à la subsistance d'une population beaucoup plus nombreuse, que ne peut le faire l'assolement triennal.

Le système de culture alterne peut se plier infiniment mieux que l'assolement triennal à satisfaire à tous les besoins d'une nation, selon les divers degrés de sa population et de son industrie.

Dans les nombreuses combinaisons des assolemens alternes, ce n'est pas du grain seulement, que l'agriculture crée pour la subsistance de l'homme. Des produits variés présentent bien plus de chances contre les désastres causés par une saison défavorable à une espèce de récolte ; le cultivateur ayant en toute saison des terres qui ont reçu une bonne préparation, soit pour des végétaux de commerce, soit pour des plantes destinées à la nourriture des animaux, peut toujours, lorsque le besoin s'en fait sentir, en changer la destination et obtenir, dans un très-court espace de tems, des alimens pour lui et pour ses concitoyens, et il ne manquera jamais de le faire, car ses intérêts sont ici parfaitement d'accord avec les besoins de la population. La récolte qui lui offre le plus de profit est toujours celle dont la demande sur le marché lui assure le débouché le plus avantageux.

Nous avons dans le moment même, la justification de ces raisonnemens. La baisse survenue depuis un an dans le prix des céréales, accable péniblement l'agriculture de nos contrées, et si le prix des laines n'était pas venu à son secours, on peut assurer qu'elle serait aux abois. Que le prix des céréales soit le même l'année prochaine, et la législation

Digitized by Google

sur les céréales, plus favorable aux manufacturiers qu'aux cultivateurs, peut prolonger cet état de choses; qu'il y ait baisse dans celui des laines, ainsi qu'on peut le présager, beaucoup de cultivateurs, ceux surtout qui n'ont de ressources que dans leur industrie, seront dans une détresse déplorable.

Il n'en serait point ainsi s'ils suivaient l'assolement alterne; l'abondance extraordinaire de la récolte 1832, aurait fait pressentir la baisse du prix des céréales pendant l'année 1833, et dirigé l'industrie agricole sur d'autres produits qui auraient eu des débouchés avantageux.

Si la culture alterne était suivie en France, nous n'aurions point entendu ces discussions graves, qui se sont élevées tout récemment dans le sein des Conseils d'agriculture et du commerce, au sujet des droits payés pour l'importation des laines et des bestiaux étrangers; cette culture pourvoirait à tous les besoins.

Une plus longue démonstration sur l'excellence des assolemens alternes, serait inutile; la démonstration et les raisonnemens se perpétuent quand ils ne sont pas dominés par les faits. Mais quand les faits prouvent que toutes les contrées qui ont soumis leur sol à la culture alterne, jouissent d'une prospérité plus grande que les pays qui ont négligé de l'adopter; quand ces mêmes faits attestent qu'elle produit les mêmes effets dans les sols les plus pauvres, sous tous les climats, les preuves par le raisonnement deviennent superflues; la démonstration qui ressort des faits, est toujours plus logique et plus puissante.

Parmi les perfectionnemens qui sont venus asseoir sur des bases plus larges et plus solides l'industrie agricole (et une ferme-modèle justifiera complètement ces perfectionnemens), les hommes éclairés doivent remarquer les amélio-

Digitized by Google

rations des instrumens aratoires: ils apportent plus de facilité dans le travail et plus d'économie dans la production. Ces faits sont incontestables, et on est étonné de ne pas voir nos cultivateurs employer ces moyens.

Ainsi le petit nombre de personnes qui connaissent la charrue belge, la charrue sans avant-train, singulièrement modifiée et perfectionnée par *M. de Dombasle*, se sont contentées de *dire, qu'elle ne pouvait convenir qu'aux sols de même nature* que ceux dans lesquels elle a *été employée*; et chaque canton a conservé son antique charrue, tandis que dans nos départemens du nord, dans l'Angleterre, aux États-Unis et chez beaucoup d'autres nations, dans toutes les contrées au surplus où la culture alterne est établie, elle est généralement employée, parce que là on a reconnu que l'ancienne charrue double les dépenses de culture de la terre, ou diminue ses produits dans une grande proportion, par l'effet *des mauvais labours qu'elle exécute.*

Un grand nombre d'instrumens ingénieux, au moyen desquels les divers travaux de l'agriculture sont faits avec plus de perfection et avec beaucoup moins de dépenses, ont été, il y a déjà quelques années, inventés en Angleterre, et s'y sont répandus non-seulement chez quelques riches propriétaires, mais chez la *généralité des fermiers*, avec autant de rapidité que la charrue sans avant-train.

La machine à battre les grains qui est en usage en Angleterre déjà depuis fort long-tems dans presque toutes les fermes de quelqu'étendue, et que nos agronomes regardent comme l'invention la plus importante de nos jours, (d'abord parce qu'elle extrait une plus grande quantité de blé que le fléau, ensuite, parce qu'elle diminue de moitié les frais de battage, avantages qui sont tels, qu'on les porte à un

Digitized by Google

tiers du produit net de la culture des grains), est ignorée en France.

Quels progrès avons-nous faits jusqu'ici, dans cette branche si essentielle de l'art agricole? Trouverait-on dans notre département quatre exploitations où l'on fait un usage habituel de la machine à battre, de l'extirpateur, des semoirs, de la houe à cheval, du butoir, etc?

Cependant il ne faut pas attribuer entièrement cette insouciance des cultivateurs à employer ces instrumens perfectionnés, à l'incurie. Il faut avouer que quelques-uns se tiennent à une distance trop éloignée des améliorations; mais en général, si le cultivateur peu fortuné n'est pas porté pour les innovations, c'est que souvent, il est trop absorbé par les besoins du moment, pour s'occuper des bienfaits de l'avenir.

Les cultivateurs qui seraient disposés à introduire dans leurs exploitations un instrument nouveau d'une supériorité reconnue, éprouveraient des obstacles. Ils triompheraient difficilement du mauvais vouloir de leurs ouvriers, des obsessions, des critiques et des moqueries; mais si dans leur voisinage cet instrument est employé par des ouvriers qui le conduisent sans répugnance, avec succès, les raisons qui l'auraient fait échouer dans tout autre circonstance, feront place à l'amour-propre, à l'envie d'apprendre, et la supériorité de l'instrument, ses bons effets seront partout proclamés; on peut assurer qu'il sera propagé.

Nous avons eu sous les yeux la preuve des avantages de la démonstration par la pratique, sur l'enseignement oral ou écrit: la charrue Grangé, la charrue par excellence, la charrue unique, pour me servir de l'expression du plus rude de ses concurrens, serait complètement ignorée dans nos con-

Digitized by Google

trées, si le concours ne l'avait pas mise en évidence. Après avoir subi les observations des hommes éclairés, les critiques ne lui ont pas été épargnées par les ennemis de toute innovation, mais dirigée et conduite victorieusement par un charretier du pays, sur notre propre sol, son triomphe a été proclamé unanimement; l'évidence a frappé les esprits les plus incrédules; les *plus opiniâtrement* attachés aux routines, ont subi l'*entraînement* que l'expérience faisait naître.

Les effets du concours de cette expérience au grand jour, se font sentir: des cultivateurs qui semblaient croire que le sol, la charrue et le conducteur étaient disposés les uns pour les autres, reconnaissent la supériorité de cet instrument, en l'essayant eux-mêmes, avec leurs chevaux, sur leur propre sol.

Un exercice de quelques heures seulement a suffi pour opérer une *pareille modification dans les idées : quels effets* ne doit-on pas attendre d'un exercice permanent et public ?

Les fermiers anglais ont donné à leur compatriote, inventeur de la machine à battre, un témoignage éclatant de leur reconnaissance, en réunissant, par une souscription, une somme *considérable*, *destinée* à lui procurer une vie *aisée*, et à *doter* sa famille. Grangé n'a pas moins de titres à la reconnaissance des cultivateurs et des propriétaires français.

Il me reste encore à signaler un avantage important que l'établissement d'une ferme-modèle apportera dans l'art agricole. Je veux parler de l'amélioration des races des animaux qu'il emploie ou qu'il produit.

Améliorer une race, c'est y introduire des changemens de forme, d'ensemble, ou de détails, tels que l'animal qu'on obtiendra, en soit plus propre au travail auquel on le des-

Digitized by Google

tiers du produit net de la culture des grains), est ignorée en France.

Quels progrès avons-nous faits jusqu'ici, dans cette branche si essentielle de l'art agricole? Trouverait-on dans notre département quatre exploitations où l'on fait un usage habituel de la machine à battre, de l'extirpateur, des semoirs, de la houe à cheval, du butoir, etc?

Cependant il ne faut pas attribuer entièrement cette insouciance des cultivateurs à employer ces instrumens perfectionnés, à l'incurie. Il faut avouer que quelques-uns se tiennent à une distance trop éloignée des améliorations; mais en général, si le cultivateur peu fortuné n'est pas porté pour les innovations, c'est que souvent, il est trop absorbé par les besoins du moment, pour s'occuper des bienfaits de l'avenir.

Les cultivateurs qui seraient disposés à introduire dans leurs exploitations un instrument nouveau d'une supériorité reconnue, éprouveraient des obstacles. Ils triompheraient difficilement du mauvais vouloir de leurs ouvriers, des obsessions, des critiques et des moqueries; mais si dans leur voisinage cet instrument est employé par des ouvriers qui le conduisent sans répugnance, avec succès, les raisons qui l'auraient fait échouer dans tout autre circonstance, feront place à l'amour-propre, à l'envie d'apprendre, et la supériorité de l'instrument, ses bons effets seront partout proclamés; on peut assurer qu'il sera propagé.

Nous avons eu sous les yeux la preuve des avantages de la démonstration par la pratique, sur l'enseignement oral ou écrit: la charrue Grangé, la charrue par excellence, la charrue unique, pour me servir de l'expression du plus rude de ses concurrens, serait complètement ignorée dans nos con-

Digitized by Google

trées, si le concours ne l'avait pas mise en évidence. Après avoir subi les observations des hommes éclairés, les critiques ne lui ont pas été épargnées par les ennemis de toute innovation, mais dirigée et conduite victorieusement par un charretier du pays, sur notre propre sol, son triomphe a été proclamé unanimement; l'évidence a frappé les esprits les plus incrédules; les plus opiniâtrement attachés aux routines, ont subi l'entraînement que l'expérience faisait naître.

Les effets du concours de cette expérience au grand jour, se font sentir: des cultivateurs qui semblaient croire que le sol, la charrue et le conducteur étaient disposés les uns pour les autres, reconnaissent la supériorité de cet instrument, en l'essayant eux-mêmes, avec leurs chevaux, sur leur propre sol.

Un exercice de quelques heures seulement a suffi pour opérer une pareille modification dans les idées: quels effets ne doit-on pas attendre d'un exercice permanent et public?

Les fermiers anglais ont donné à leur compatriote, inventeur de la machine à battre, un témoignage éclatant de leur reconnaissance, en réunissant, par une souscription, une somme considérable, destinée à lui procurer une vie aisée, et à doter sa famille. Grangé n'a pas moins de titres à la reconnaissance des cultivateurs et des propriétaires français.

Il me reste encore à signaler un avantage important que l'établissement d'une ferme-modèle apportera dans l'art agricole. Je veux parler de l'amélioration des races des animaux qu'il emploie ou qu'il produit.

Améliorer une race, c'est y introduire des changemens de forme, d'ensemble, ou de détails, tels que l'animal qu'on obtiendra, en soit plus propre au travail auquel on le des-

Digitized by Google

tine, plus facile à engraisser, ou plus propre à produire, soit de la laine, soit du lait, ou quelques qualités particulières dans ses divers produits, selon le but qu'on s'est proposé. Le principe fondamental de toute amélioration de ce genre, est un choix judicieux des individus qui doivent former la souche de la race.

Voici, sur ce point, l'autorité imposante de M. de Dombasle : « en France, les connaissances relatives à la propagation du bétail, à l'art de modifier les formes et les qualités des animaux par les croisemens, sont aujourd'hui au point où elles étaient il y a plusieurs siècles, au point où elles étaient en Angleterre avant Bakewel. Nous en sommes encore à considérer comme le premier mérite dans les animaux destinés à la boucherie ou à la production du lait et de la laine, la plus forte taille ou le plus grand volume, la plus grande quantité de lait, de beurre ou de laine produite par chaque individu, tandis que ces considérations devraient être de nulle valeur dans le choix d'une race. *Nulle part on n'a fait de recherches, sur le rapport qui existe dans chaque race ou sous-race, entre la quantité de fourrages consommés et la quantité obtenue de viande, de suif, de lait, de travail ou de laine* ; c'est cependant ce rapport qui forme l'objet le plus important de tous, pour celui qui entretient du bétail. On parle quelquefois de la beauté d'un taureau, d'une vache ou d'un bélier ; mais toujours on place la beauté dans des formes arbitraires, qui n'ont aucun rapport avec les qualités que le bétail doit posséder pour les divers genres de service qu'on doit en tirer. Nous voyons tous les jours, spécialement pour ce qui concerne le bétail à cornes, provoquer, encourager, par des primes, les croisemens les moins judicieux, l'introduction des races les moins appropriées aux cantons auxquels on les destine, mais qui flattent

Digitized by Google

l'œil par une haute stature et par des formes qui constituent une espèce de beauté de convention. »

Nous avons dans nos contrées une preuve incontestable de cette absence de discernement dans les croisemens des bêtes à laine, de race espagnole; tous les cultivateurs se sont écartés des véritables principes de l'amélioration de cette race, en se laissant *séduire* par une beauté arbitraire de forme et *de taille*.

L'introduction de cette race, seule amélioration apportée depuis trente ans, a conduit à une augmentation du produit des laines, et à la nécessité de cultiver pour la nourriture de ces animaux, les prairies artificielles, qui, en pourvoyant à leurs besoins, ont rendu plus avantageuse la culture des céréales. Mais aujourd'hui les avantages qui, dans le début de l'introduction, étaient considérables, ont sensiblement diminué, et si les cultivateurs ne s'éclairent pas promptement, dans la mauvaise voie où ils sont engagés, le produit d'un troupeau de race espagnole, se balancera, dans un tems rapproché, avec celui des anciennes races. Cette absence de discernement est d'autant plus malheureuse pour l'industrie agricole, qu'elle oblige le commerce à s'approvisionner de laines étrangères, et cet approvisionnement qui existe depuis long-tems, continuera tant que nos cultivateurs ne lui fourniront pas, par un croisement mieux entendu, les laines dont il a besoin et qu'il n'obtient que de l'étranger.

Une classe d'hommes supérieure à celle des cultivateurs, a reconnu l'erreur dans laquelle ceux-ci sont tombés et s'occupe de ramener à ses véritables principes l'amélioration de cette précieuse race. Le succès des beaux troupeaux de Naz, appartenant à M. Girod de l'Ain, témoigne plus haut que tous les raisonnemens. Mais il faudra encore un grand

Digitized by Google

nombre d'années pour voir un petit bélier à toison superfine et tassée, obtenir dans les ventes publiques un prix supérieur à celui des béliers de Rambouillet, si cette amélioration reste circonscrite dans un seul établissement.

Les cultivateurs auront sans doute, pour introduire ce croisement, la répugnance qu'ils ont manifestée pour les moutons espagnols. Qu'ils se rappèlent les bénéfices énormes obtenus par ceux d'entre eux, qui, les premiers, les ont introduits dans leurs bergeries, et les reproches que se sont adressés ceux qui les ont dédaignés; qu'ils sachent dès à présent, avant que la ferme-modèl le leur démontre, que la laine du troupeau de Naz a un prix trois fois plus élevé que celle qu'ils produisent.

L'éducation du gros bétail, sous le rapport des élèves et de l'engraissement n'est pas moins en arrière. Si on consulte les cultivateurs sur les moyens d'élever et d'engraisser le bétail, ils répondent, et beaucoup de personnes répondent avec eux, que cette industrie n'est praticable et avantageuse que dans les pays de pâturages.

Quant aux élèves, deux choses sont nécessaires pour le succès, la liberté et une nourriture substantielle. Est-il un cultivateur qui ne puisse subvenir à l'une et à l'autre? L'usage n'a consacré la supériorité des herbages, que parce qu'ils offrent moins d'embarras; cependant un terrain clos dans lequel on établirait un mauvais hangar garni d'un ratelier et d'une auge où seraient déposés des fourrages verts ou secs, dont l'animal viendrait se repaître, quand la faim l'y convierait, remplacerait avantageusement un herbage.

Si les éleveurs actuels comptaient en dépense les produits qu'ils obtiendraient des pâturages permanens, essentiellement propres à de riches récoltes d'une bonne culture alterne, ils trouveraient que le moyen proposé pour

Digitized by Google

les élèves est moins couteux que celui qu'ils suivent. Sous le rapport de l'engraissement la même objection se présente, il y a de plus à ajouter aux dépenses la perte des engrais.

Tous les cultivateurs qui ont tenté l'engraissement des bestiaux ont trouvé que les dépenses et les produits se balançaient, et souvent que la balance était en perte. Deux raisons ont amené ces résultats :

La première, et celle-ci est la plus importante, c'est qu'en général nous n'avons point en France de races propres à être engraissées avantageusement: les moutons de race espagnole qui composent le plus grand nombre de nos troupeaux ne conviennent point à l'engraissement, leur constitution fortement osseuse exige une abondante nourriture, soutenue pendant un tems plus long que s'ils avaient une constitution différente, ils exigent nécessairement des dépenses plus considérables.

La seconde raison, c'est que les cultivateurs emploient, pour opérer l'engraissement, des grains qui souvent ont sur le marché une valeur trop élevée pour recevoir cette destination.

L'Angleterre a encore sous ce rapport une supériorité évidente sur la France, elle la doit au génie d'un homme que plusieurs fois le parlement a indemnisé et recompensé, ce fait connu d'ailleurs est rapporté par M. de Dombasle.

Bakewel reconnut, il y a environ soixante ans, les vices des méthodes suivies jusque là dans la propagation et l'éducation des animaux les plus utiles à l'homme. Il entreprit de former, tant parmi les bêtes à laine que parmi le bétail à cornes, des races particulières, spécialement appropriées aux divers genres d'utilité que l'agriculture peut en tirer, et principalement des races propres à être engraissées avec le

Digitized by Google

plus de profit possible pour l'usage de la boucherie. Il obtint de grands succès par les croisemens combinés et suivis avec la persévérance la plus rare. Il avait poussé à un tel degré l'art de modifier les formes des animaux qu'il propageait, que ses contemporains disaient de lui qu'il semblait qu'il eût le pouvoir de modeler un animal, en donnant à chacune de ses parties les formes les plus parfaites, et ensuite de lui donner la vie.

Le génie de Bakewel a produit à l'agriculture anglaise des bénéfices incalculables, et fait naître parmi les cultivateurs de cette nation une émulation tellement grande pour la possession d'animaux distingués, de races améliorées, qu'on a vu fréquemment payer 600 fr. la saillie d'une brebis par un beau bélier. On a payé jusqu'à 24,000 fr. le loyer d'un bélier pour une seule saison de monte ; et ce sont de simples fermiers qui ne craignent pas de faire des sacrifices semblables !

Quelle distance entre l'agriculture anglaise et celle de la France !

Des établissemens agricoles offrent seuls les moyens de faire reprendre à la France le rang qu'elle a perdu. Il est difficile de comprendre l'opposition dont ils sont l'objet.

On dit, d'un côté, que la division et le morcellement des propriétés sont des obstacles à ce que l'agriculture française atteigne le haut degré de prospérité de celle de l'Angleterre, que les grandes exploitations peuvent seules favoriser les mêmes développemens.

L'expérience et les faits repondent victorieusement à cette objection ; jamais, à l'époque où les propriétés étaient entre les mains du petit nombre, l'agriculture n'a été aussi productive que depuis qu'elles sont possédées par le plus grand nombre ; la petite propriété a acquis sur la grande, sous le

Digitized by Google

rapport agricole, une supériorité incontestable. A part quelques exceptions, si l'on rencontre, sur le territoire d'une commune un champ qui ne connaisse pas la jachère, qui soit remarquable par sa propreté et l'abondance de sa récolte, on peut dire, sans craindre de se tromper, qu'il est cultivé des mains d'un petit propriétaire.

Cette réponse me paraît tellement péremptoire, que je ne me permettrai pas d'autre réfutation, et ne citerai pas d'autres faits qui se présentent naturellement, mais qui me conduiraient à des matières que je n'ai nullement l'envie de traiter.

On fait à l'établissement d'une ferme-modèle d'autres objections qui reposent sur une ignorance complète de son utilité, et sur une opposition qui exclut toute volonté d'améliorer le bien-être général.

Les uns pensent, ou plutôt disent, qu'aux cultivateurs seulement il appartient de perfectionner les méthodes, parce que les cultivateurs seuls possèdent la science agricole, comme si cette science avait des limites, comme si nous n'avions pas sous les yeux et chez les nations étrangères la preuve évidente que nos contrées et les neuf dixièmes de la France sont en arrière d'un siècle de l'agriculture de ces nations.

Les autres aperçoivent dans un établissement de cette nature, la création d'un emploi pour un directeur *qui fera de l'agriculture dans un salon*, et trouvera dans sa charge les moyens de satisfaire à toutes les douceurs d'une existence tranquille et paresseuse; ce serait enfin une sinécure nouvelle. Ceux-là ne connaissent ni la constitution ni l'organisation d'une ferme-modèle, ni les obligations du directeur, ses intérêts, sa responsabilité, la surveillance à laquelle il est soumis, ni enfin l'émulation qui existe entre ceux du petit nombre d'établissemens existans, la gloire qu'ils atta-

Digitized by Google

chent à la prospérité des établissemens qui leur sont confiés, même quand leurs intérêts sont indépendans de cette prospérité.

Si ces adversaires se donnaient la peine de visiter Grignon, ils reconnaîtraient promptement l'erreur dans laquelle ils sont tombés, ou le mauvais vouloir qui les domine, lorsqu'ils auraient observé, pendant un jour seulement, les mouvemens, l'activité et les occupations de tous les instans auxquels l'honorable directeur de cet établissement est obligé de se livrer; ils sauraient qu'il n'a pas de repos même quand il en a le plus grand besoin.

Qu'ils lisent les annales de Roville, ils sauront s'il reste à M. de Dombasle, un seul moment qu'il puisse consacrer aux douceurs et aux jouissances d'une vie molle et oisive.

Le choix du directeur ne peut même pas faire l'objet d'une faveur: il est nommé par les actionnaires qui mettront nécessairement tous les soins dont ils sont capables, à protéger, par une nomination judicieuse, leur capital, leurs intérêts. (1)

---

(1) On sent aisément toute l'importance qu'aurait sur la prospérité du pays l'instruction des propriétaires. C'est peut-être l'un des moyens les plus certains d'attirer vers l'exploitation du sol les capitaux qui lui manquent. La terre sera toujours d'autant mieux cultivée que le propriétaire, que ce soit l'aristocratie comme en Angleterre, ou le Gouvernement comme aux Indes, sera plus instruit et plus intelligent. Soit qu'il cultive lui-même comme aux Etats-Unis, soit qu'il fasse exploiter à ses frais, ou qu'il afferme sa propriété comme en Europe, son influence est directe. Chez nous, les propriétaires et les grands fermiers, nous le reconnaissons avec M. Thiers, sont trop souvent ignorans, ils ne savent ni exploiter eux-mêmes, ni choisir leurs locataires.

Nous ne parlerons pas des propriétaires anglais, chacun les connaît, quant aux fermiers, ils ne ressemblent nullement aux nôtres;

Digitized by Google

La sagesse du Conseil général de notre département a fait justice de ces objections, ou plutôt de ces divers genres d'opposition, en proposant une dotation annuelle à un établissement de ferme-modèle.

Il appartient à la société, et à chacun de ses membres de seconder les vues bienfaisantes du Conseil général, manifestées par un vote véritablement judicieux, libéral et patriotique. Cchacun de nous voudra s'honorer du titre de sociétaire, et redoublera d'efforts et de zèle pour remplir le

---

ce sont le plus souvent des hommes éclairés, acceptés par les propriétaires, à cause de leur instruction dont ils peuvent juger. Ce sont des capitalistes qui s'engagent dans une exploitation rurale, comme on s'engage dans une autre industrie, et qui par leur activité et leur savoir, cherchent à perfectionner l'art auquel ils se sont voués. Ils lisent tout ce qui leur est utile, ils reçoivent les meilleurs traités du pays; ils croient qu'on peut cultiver un domaine sans être obligé de porter des sabots et du linge sale et à envoyer sa femme vendre les fromages au marché; ils croient encore qu'un fermier peut vivre dans une maison bien close et confortable où se trouvent le piano des jeunes filles, la bibliothèque du père, le métier à broder de la maîtresse de maison.

Voilà quelle est en Angleterre la classe d'hommes qu'encouragent les propriétaires, et à laquelle ils donnent la préférence dans le renouvellement des baux. Si en France un homme en habit noir, en bottes bien cirées, les mains propres et gantées, venait demander à un propriétaire la location d'une ferme, on lui rirait au nez; et d'ailleurs, dans notre pays d'égalité, il est une autre cause qui s'opposerait à ce choix : on souffrirait du voisinage d'un homme dépendant, dont la maison serait mieux tenue, plus propre, plus agréable que le château du maître; on croirait les rôles renversés si on entendait son fermier discourant littérature et beaux-arts. (*Journal le Tems*)

On serait tenté de croire que les hommes qui s'opposent ou qui n'aident pas à l'établissement d'une ferme-modèle redoutent cet état de choses.

Digitized by Google

mandat qu'il s'est imposé en acceptant les statuts qui l'obligent à propager *les connaissances humaines et l'application des découvertes scientifiques aux procédés de l'industrie et de l'agriculture.*

Des hommes, éclairés d'ailleurs, mais étrangers aux connaissances agricoles, redoutent des revers, des mécomptes ; ils doivent se rassurer, avoir sécurité et confiance, en comparant la constitution d'établissemens semblables avec celle qui régira celui de l'Eure; aucune n'offre des *garanties* de succès aussi puissantes. Grignon, Roville surtout, sont loin de posséder les chances de succès garanties à l'établissement qu'il s'agit de former dans notre département. Ni l'un ni l'autre n'a cet immense avantage, cette source qui alimente les intérêts du fonds social; cependant Grignon, en 1832, avec ses bénéfices, donnait à ses actionnaires un dividende de huit pour cent ; et cet établissement n'est encore que dans ses premières années, celles qui, pour tous les fermiers en général, sont les plus difficiles à traverser.

Ainsi chacun de nous, en s'associant à cette belle entreprise, ne fera pas seulement un acte de haute philantropie, il placera avec toute sécurité un capital qui lui produira des bénéfices aussi considérables, que ceux qu'il pourrait espérer d'une entreprise commerciale, sans courir les chances des sinistres qui font échouer les mieux conçues ; il contribuera enfin à démontrer un fait infiniment important pour l'industrie agricole : c'est qu'elle admet, comme les autres industries, les associations.

Mais il ne s'agit pas d'établir par des chiffres les bénéfices, le lucre qu'une ou plusieurs actions donneront aux détenteurs; aucun de nous ne peut avoir en perspective une spéculation dans sa part au fonds social.

Le Conseil général a ouvert une carrière riche d'amélio-

Digitized by Google

rations, de prospérité et de bien-être pour le département, il s'agit de s'élancer avec lui dans cette carrière pleine d'un heureux avenir, il s'agit d'exécuter une condition impérieuse de notre existence, celle d'être utile.

Il s'agit de prêter à l'état agricole l'appui d'une expérience éclairée, de briser les entraves qui ralentissent ses progrès;

De faire connaître, de propager les méthodes que le succès a proclamées les meilleures; d'augmenter les produits, la valeur du sol, la richesse du propriétaire et du cultivateur; de répandre l'aisance et l'abondance parmi les classes ouvrières et indigentes;

De demander à notre sol toutes les richesses qu'il peut produire, et d'affranchir notre patrie des importations de l'étranger;

De perfectionner nos instrumens aratoires qui sont encore tels que le moyen âge nous les a laissés;

D'importer, d'acclimater toutes les plantes dont notre sol et la température permettent le développement; d'améliorer, de perfectionner, de multiplier nos races de bestiaux;

De dessécher, de défricher nos terres incultes, d'accroître la fortune de ceux qui possèdent, et de créer de nouveaux moyens d'existence pour ceux qui sont réduits à en chercher;

Il s'agit enfin de rajeunir l'industrie agricole et de lui faire perdre sa dénomination de vieille France.

Mon but a été de faire passer dans les esprits, une conviction qui chez moi est déjà ancienne et profonde: qu'on ne peut obtenir des améliorations dans l'art agricole que par l'établissement de fermes-modèles. Si je ne l'ai pas atteint, je pense du moins n'avoir pas manqué de courage et de bonne volonté: de courage, parce qu'il m'en a fallu pour reconnaître la supériorité de l'agriculture des nations étrangères

Digitized by Google

mandat qu'il s'est imposé en acceptant les statuts qui l'obligent à propager *les connaissances humaines et l'application des découvertes scientifiques aux procédés de l'industrie et de l'agriculture.*

Des hommes, éclairés d'ailleurs, mais étrangers aux connaissances agricoles, redoutent des revers, des mécomptes ; ils doivent se rassurer, avoir sécurité et confiance, en comparant la constitution d'établissemens semblables avec celle qui régira celui de l'Eure; aucune n'offre des garanties de succès aussi puissantes. Grignon, Roville surtout, sont loin de posséder les chances de succès garanties à l'établissement qu'il s'agit de former dans notre département. Ni l'un ni l'autre n'a cet immense avantage, cette source qui alimente les intérêts du fonds social; cependant Grignon, en 1832, avec ses bénéfices, donnait à ses actionnaires un dividende de huit pour cent ; et cet établissement n'est encore que dans ses premières années, celles qui, pour tous les fermiers en général, sont les plus difficiles à traverser.

Ainsi chacun de nous, en s'associant à cette belle entreprise, ne fera pas seulement un acte de haute philantropie, il placera avec toute sécurité un capital qui lui produira des bénéfices aussi considérables, que ceux qu'il pourrait espérer d'une entreprise commerciale, sans courir les chances des sinistres qui font échouer les mieux conçues ; il contribuera enfin à démontrer un fait infiniment important pour l'industrie agricole : c'est qu'elle admet, comme les autres industries, les associations.

Mais il ne s'agit pas d'établir par des chiffres les bénéfices, le lucre qu'une ou plusieurs actions donneront aux détenteurs; aucun de nous ne peut avoir en perspective une spéculation dans sa part au fonds social.

Le Conseil général a ouvert une carrière riche d'amélio-

Digitized by Google

rations, de prospérité et de bien-être pour le département, il s'agit de s'élancer avec lui dans cette carrière pleine d'un heureux avenir, il s'agit d'exécuter une condition impérieuse de notre existence, celle d'être utile.

Il s'agit de prêter à l'état agricole l'appui d'une expérience éclairée, de briser les entraves qui ralentissent ses progrès;

De faire connaître, de propager les méthodes que le succès a proclamées les meilleures; d'augmenter les produits, la valeur du sol, la richesse du propriétaire et du cultivateur; de répandre l'aisance et l'abondance parmi les classes ouvrières et indigentes;

De demander à notre sol toutes les richesses qu'il peut produire, et d'affranchir notre patrie des importations de l'étranger;

De perfectionner nos instrumens aratoires qui sont encore tels que le moyen âge nous les a laissés;

D'importer, d'acclimater toutes les plantes dont notre sol et la température permettent le développement; d'améliorer, de perfectionner, de multiplier nos races de bestiaux;

De dessécher, de défricher nos terres incultes, d'accroître la fortune de ceux qui possèdent, et de créer de nouveaux moyens d'existence pour ceux qui sont réduits à en chercher;

Il s'agit enfin de rajeunir l'industrie agricole et de lui faire perdre sa dénomination de vieille France.

Mon but a été de faire passer dans les esprits, une conviction qui chez moi est déjà ancienne et profonde: qu'on ne peut obtenir des améliorations dans l'art agricole que par l'établissement de fermes-modèles. Si je ne l'ai pas atteint, je pense du moins n'avoir pas manqué de courage et de bonne volonté: de courage, parce qu'il m'en a fallu pour reconnaître la supériorité de l'agriculture des nations étrangères

Digitized by Google

sur la nôtre ; de bonne volonté, parce que le sujet que j'ai traité dépassait évidemment mes forces, si je n'avais pas eu pour auxiliaire puissant M. de Dombasle, dont il m'a suffi de rapporter les opinions et les doctrines.

OBSERVATIONS

SUR

LE MÉMOIRE DE M. DE RANCÉ,

LU A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

Dans sa Séance du **24** *Janvier dernier*,

SUR

L'EXCELLENCE DE L'ASSOLEMENT QUADRIENNAL,

PAR M. *LEGRAND*,

De Guitry.

MESSIEURS,

Témoin de l'approbation si bien méritée, qu'a reçu dans cette enceinte le mémoire de M. De Rancé, je crains d'être taxé de témerité en vous présentant quelques observations ; ce qui m'enhardit, cependant, c'est que je ne viens point disputer à un redoutable adversaire, la palme que vos suffrages lui ont décernée ; mais plutôt, convaincu de l'excellence de la méthode qui vous a été exposée avec tant de clarté, c'est l'homme des champs qui, bonnement, vient vous soumettre quelques doutes sur la facilité de suivre les conseils qui lui ont été donnés.

Je m'empresse de proclamer, avec l'honorable M. De Rancé, que l'assolement triennal est vicieux, sans disconvenir que des praticiens recommandables par de longues

Digitized by Google

observations et des succès incontestables ne partagent pas cet avis sans réserve. Ainsi, je reconnais que remplacer des céréales par des céréales est un tort grave, et qu'il résulte de cette succession fâcheuse que l'avoine qui ordinairement suit le blé, est d'un produit bien moindre en gerbes et en grain, que si elle eût été précédée d'une récolte sarclée, les pommes de terre par exemple. Un autre inconvénient non moins grand, c'est que par cette *seconde céréale*, le sol *finit* par se salir au point que, malgré d'heureuses circonstances atmosphériques, il est presqu'impossible d'arriver à la suppression totale de la jachère nue.

Mais une assertion que je ne puis admettre, c'est qu'après avoir signalé l'augmentation du bétail par l'introduction moderne des prairies artificielles, M. De Rancé présente comme un fait avéré, que les engrais sont insuffisans pour fertiliser chaque année le tiers des terres; M. De Rancé n'a donc pas parcouru la Normandie, de la fin de mai au mois d'août, car chaque année il aurait rencontré des cantons où les récoltes jonchent la terre et traduisent, trop fidèlement, ces beaux vers d'Ovide :

Sternuntur segetes et deplorata coloni
Vota jacent, longe qui perit labor irritus anni.

Certainement la plus vive inquiétude du cultivateur, au mois de juin, c'est l'orage qui, en un instant, peut par la verse, convertir de riantes espérances en de tristes réalités. Pour preuve de mon avancé, j'ajouterai qu'en certaines contrées, les engrais sont tellement au niveau des besoins, que le parc se fait sur le chaume de blé pour favoriser la récolte d'avoine Ensuite, malgré l'opinion de M. De Rancé, je pense que si les fumiers étaient insuffisans pour l'assolement triennal, ils le seraient bien davantage pour l'assolement quadriennal.

Digitized by Google

Avant de le prouver, je vous soumettrai, Messieurs, quelques observations modifiant un peu l'assolement proposé,

Soit : 450 arpens de terre.

Je voudrais au moins un dixième (50 arpens par exemple) en luzerne ou saintoin ou *même plus*, si je pouvais vendre et remplacer, *s'il était nécessaire*, par quelques fumiers que l'on *peut se procurer* par le voisinage d'une garnison de cavalerie, car le cent de fourrage employé à la nourriture des bestiaux, produit-il plus de 12 francs? Aujourd'hui que les bestiaux étrangers sont encore frappés du droit d'entrée; tandis que par la vente, ces cent bottes de fourrage rapportent de 30 à 40 francs

Si je n'expédiais pas, je voudrais assurer en partie la nourriture de mes nombreux bestiaux, car il arrive trop souvent que *les trèfles, minettes et bivernages manquent* par les grandes sécheresses ou sont détruits par les faux dégels; la luzerne en outre gratifie le sol (qui l'a nourri quelques années) d'une fécondité extraordinaire et le rend capable de produire une longue série de récoltes presque sans amendement.

Il me restera donc 400 arpens de terre soumis à l'assolement alterne, ne voulant pas m'assujétir à la périodicité de quatre ans, ma combinaison varierait suivant le genre de spéculation le plus avantageux et dépendrait aussi de la qualité des terres; ainsi, notre savant collègue, M. Auguste Le Prevost, habite une contrée tellement riche par ses produits en blé, que cette céréale s'y trouve cultivée, avec succès, tous les deux ans; M. Dailly, de Trappes, un de nos praticiens les plus distingués, soumet sa ferme à un assolement de vingt ans, non pas que le blé et l'avoine n'y

Digitized by Google

participent qu'une fois, mais ne s'y rencontrent pas périodiquement tous les deux ou quatre ans.

J'essaierais donc cette succession de récoltes dans ma culture alterne,

100 arpens de pommes de terre;
100 arpens d'avoine, seigle et blé de mars;
100 arpens de trèfle, minette, colza, pois, vesce;
Et 100 arpens de blé d'hiver.

Je regarde comme tout à fait impraticable de charger le quart d'une culture en trèfle.

Je ferai observer, en passant, que les frais de culture de M. De Rancé et les produits indiqués, me paraissent exacts à l'exception du prix de location, qui, dans le Vexin, se trouve être de 85 à 95 francs l'hectare, au lieu de 40.

J'ai dit plus haut que l'assolement quadriennal exigeait plus d'engrais que l'assolement triennal, je ne crois pas me tromper en avançant que s'il faut dix-huit voitures de fumier pour amender un arpent de terre soumis à l'assolement de trois ans, il en faudra vingt-cinq pour obtenir une bonne récolte de pommes de terre suivie d'une céréale passable. Ce qui fait un excédant de cent voitures de fumier en comparant 133 arpens formant le tiers de 400 arpens à dix-huit voitures, avec 100 arpens qui est aussi le quart de 400 à vingt-cinq voitures. Je ne pense pas ensuite qu'on obtint une bonne récolte de blé, après la minette, les pois, la vesce et le colza, toutes plantes plus ou moins effritantes sans engrais préalables, et quand on ne porterait que dix voitures de fumier par arpent, vous aurez chaque année une culture de 400 arpens fumée par la rotation triennal avec deux mille quatre cents voitures, tandis que par l'assolement alterne il en faudrait trois mille cinq cents, pour ne pas dire plus,

Digitized by Google

dans la crainte de passer pour un détracteur de cet assolement moderne.

Me voilà donc avec 100 arpens de pommes de terre bien sarclées et bien buttées au moyen de la houe à cheval et de la charrue à butter, déjà en notre possession pour tenter quelques essais; la pluie et le beau tems viennent alternativement féconder mes travaux.

Post aliquot mea regna videns mirabor aristas.

Au mois de juillet, parcourant ma plaine, je contemple mes récoltes; et près de recueillir le fruit de mes labeurs, je rêve à leur produit; rien n'est plus doux, dit Lafontaine. Je vends du blé de l'avoine, je vends plus de 10,000 hectolitres de pommes-de-terre; avec mes espèces,

Je lorgne du voisin le modeste heritage, etc.

Quelqu'accident fait-il que je rentre en moi-même,
Je suis gros Jean comme devant.

Cet accident, Messieurs, c'est que je ne trouve pas à vendre mes pommes-de-terre; notre honorable collègue, dans son séduisant mémoire, les a cotées à 2 fr. 50 c. l hectolitre, et cependant je m'estimerais fort heureux, si je trouvais amateurs chaque année, sans déplacement, pour 25,000 hectolitres à 1 fr. 25 c., c'est-à-dire deux hectolitres pour un (ce serait déjà réduire de beaucoup les bénéfices présentés précédemment).

Après des frais énormes, avec cet encombrement de pommes-de-terre, que vais-je devenir? Il faut me hâter d'ajouter de nouveaux sacrifices à ceux déjà faits, il faut vivement ouvrir combien de mètres de tranchées? car la plus petite gelée anéantirait infailliblement ma récolte. En quatre mois au plus, il faudra écouler cet amas de tubercules, sous

Digitized by Google

peine de tout perdre. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans ma déconvenue, c'est que mes voisins amorcés par une généreuse erreur, livrent 300,000 hectolitres de pommes-de-terre simultanément au commerce, qui n'en a que faire. Engraissez des bestiaux, direz-vous; j'y consens, je doublerais mes troupeaux, que je ne consommerais pas mes 25,000 hectolitres de pommes-de-terre, mais aussi comment héberger cet immense surcroît de ruminans? Il faudrait que le propriétaire de ma ferme doublât ses bâtimens ruraux; souscrira-t-il à cette dépense? Ensuite, supposez donc sur le marché de Poissy le double de bœufs, de moutons, etc. Vous vendrez moins cher, volontiers; quand nous n'aurions pour récompense de nos travaux, avec un modique intérêt de notre mise de fonds, que le bonheur d'augmenter le bien-être de la masse, nous nous en réjouirions tout autant que de voir nos paysans chaudement et à bon marché vêtus, parce que nous avons centuplé les mérinos, au moins faut-il placer? Ne vous lassez pas d'acheter, nous ne nous lasserons pas de produire.

D'après ces objections, il faut donc renoncer à toute amélioration agricole? non, messieurs; mais elle sera impossible, ou du moins imparfaite, tant qu'au milieu des fermes un peu importantes, vous ne verrez pas s'élever ici des féculeries, là des fabriques de sucre, ailleurs des moulins pour les graines oléagineuses, établissemens où la petite culture viendrait verser ses produits divers, alors seulement, alors le premier des arts pourra prendre son essor.

Pour arriver à cette perfection, le cultivateur a besoin de longs baux, au moins de vingt-quatre ans; quel est l'homme, en effet, qui sans avenir, sans stabilité dans son état, voudrait sacrifier ses capitaux et son industrie à son prochain détriment, puisque sa réussite de courte durée

Digitized by Google

appellerait la concurrence souvent aveugle dans ses calculs.

Il faut que messieurs les propriétaires fassent les constructions nécessaires pour les usines et l'augmentation des bestiaux, et je suis persuadé qu'il n'est aucun fermier qui ne consentit à payer pour ces dépenses trois pour cent, taux au moins égal au produit des fermages, sans compter la certitude pour le propriétaire d'augmenter le prix des baux, car la concurrence sera toujours là et ce sera encore *le sic vos non vobis;* du moins le cultivateur verrait, avec la plus douce satisfaction par ses soins et son industrie, augmenter la richesse et la prospérité de son pays.

Le but principal de mes observations a été de vous prouver, Messieurs, que c'est souvent à tort que les cultivateurs sont accusés d'une timidité apathique;

Que toutes les améliorations, après lesquelles vous soupirez, ne dépendent pas de nous seuls, que nos efforts doivent être précédés de quelques sacrifices des propriétaires;

Et qu'enfin nous ne sommes pas indignes de vos encouragemens et de vos conseils; veuillez nous les continuer, Messieurs, nous sommes jaloux de nous associer à cet élan national qui s'occupe sans relâche du bonheur du peuple en l'éclairant et en le guidant dans ses travaux. Noble tâche qui recommandera à la postérité cette grande époque de la civilisation européenne.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques mots sur la charrue sans avant train de M. De Dombasle.

Cet instrument aura, je le crains, beaucoup de peine à s'acclimater dans nos plaines, parce qu'il ne peut-être convenablement conduit par nos jeunes charretiers qui sont trop faibles pour ce travail, sans disconvenir pourtant d'un peu de tiédeur de notre part. Quelques fermiers du parc de Versailles, après en avoir essayé, ont été obligés d'y renon-

Digitized by Google

cer faute de trouver des hommes capables de bien faire fonctionner cette charrue ; cependant je m'empresse de solliciter de vous, Messieurs, une mention honorable pour M. le marquis de Boisdenemets, propriétaire à Cahaignes, qui, à force de persévérance, est parvenu à adapter une de ces charrues, à sa culture, avec succès.

Ce vénérable octogénaire se livre avec ardeur aux améliorations agricoles : par ses soins, de mauvais marais sont couverts de bois vigoureux, d'abondantes récoltes sarclées et autres. Peut-on plus utilement employer ses loisirs ?

RÉPONSE
DE M. DE RANCÉ
AUX
OBSERVATIONS
De M. LEGRAND, de Guitry.

Depuis que plusieurs fermes-modèles ont été créées en France, les résultats en ont été trop satisfaisans pour que le mode de culture qu'on y pratique n'ait pas trouvé beaucoup de partisans.

Cependant toutes les fois qu'il s'agit de modifier ou de changer une marche et des méthodes depuis long-tems suivies, les nouveaux procédés ne sauraient être ni promptement, ni généralement adoptés ; et tandis que les uns, quelquefois avec trop de confiance, cherchent à entraîner l'agriculture dans une voie nouvelle, il en est d'autres qui,

Digitized by Google

plus méfians, élèvent encore des doutes et prennent la défense des vieux usages qui leur sont familiers.

Lorsque, surtout, le nouveau système d'assolement est offert comme devant être généralement adopté à des cultivateurs qui n'exploitent que de très-bons terrains produisant beaucoup de blé sans exiger beaucoup d'engrais; lorsque ces cultivateurs sont des hommes instruits et riches, c'est-à-dire réunissant les conditions nécessaires pour tirer, dans des circonstances favorables d'ailleurs, tout le parti possible de la culture triennale, nous devons nous attendre à les trouver incrédules et moins bien disposés que beaucoup d'autres à renoncer à des procédés, dont, en définitive et par les motifs que nous venons d'énoncer, ils se trouvent très-bien.

Au nombre et je dirai mieux, à la tête des cultivateurs dont je viens de parler, se trouve M. Legrand, de Guitry, qui vous a présenté, dans le mémoire auquel je vais répondre le plus brièvement possible, des observations et des doutes sur la supériorité de la nouvelle culture.

Je suivrai, selon l'ordre dans lequel elles sont placées, les observations de M. Legrand.

Je crois, d'abord, que le titre de son mémoire ne rappèle pas exactement celui que j'ai donné au mien; en effet, ce n'est pas seulement l'assolement quadriennal que j'ai présenté comme supérieur en résultats et préférable, par conséquent à l'assolement triennal, mais j'ai vanté l'excellence *des assolemens* en usage dans les fermes-modèles, et, faute de pouvoir les discuter tous, j'ai pris pour texte l'assolement quadriennal comme étant celui qui peut convenir davantage à la petite culture et qu'il est plus facile d'analyser promptement. Il y a mieux, si je n'avais pas voulu faire un simple aperçu sur un sujet qui donnerait matière à tout un livre,

Digitized by Google

j'aurais indiqué les assolemens qui varient la culture pendant sept, huit années et plus, comme devant être adoptés de préférence dans la grande culture.

J'insiste beaucoup sur cette observation, parce qu'elle réfute je crois, en grande partie, le mémoire de M. Legrand qui me paraît dans cette circonstance, avoir admis, comme principe absolu, ce qui ne pouvait être qu'une proposition à modifier selon les exploitations, selon la ressource et les usages des diverses localités. En un mot, il aurait pris la partie pour le tout, et raisonné du simple au composé.

Après avoir reconnu que l'assolement triennal présente le grand désavantage de salir et d'épuiser les terres en cultivant céréales sur céréales, en négligeant de faire des récoltes sarclées, etc., M. Legrand ne peut admettre que je considère, comme un fait avéré, que les engrais, obtenus par la culture triennale, soient insuffisans pour amender le tiers des terres d'une exploitation.

Je persiste dans cette opinion comme aussi dans le fait que j'ai avancé, que, pendant l'hiver surtout, les bestiaux sont dans la plupart de nos fermes, nourris avec une telle parcimonie, qu'ils sont généralement dans un mauvais état et qu'ils ne produisent que peu de laitage et de laine.

Certes, lorsque je me suis exprimé ainsi, je n'ai pas entendu parler d'un pays privilégié, qui donne d'abondans produits tout en n'exigeant qu'une culture facile et peu coûteuse, soit en labours, soit en engrais; ces terrains, que M. Legrand me présente comme détruisant ma proposition, loin de les prendre pour exemple, je les ai entièrement écartés, car, pour une exploitation de cette nature, il en est mille qui ne produisent que fort peu, par le seul fait de l'insuffisance d'engrais. Je dis donc avec tous les cultivateurs que j'ai consultés et d'après ma faible expérience, que

Digitized by Google

l'assolement triennal ne permet pas la nourriture d'un assez grand nombre de bestiaux pour fumer, autant qu'il le faudrait, le tiers des terres d'une exploitation, bien qu'un autre tiers demeure annuellement en jachère.

Mais, observe M. Legrand, si vous n'avez pas assez de fumier pour une exploitation, dont le tiers se repose tous les ans, vous en manquerez bien plus encore, si vous ensemencez la totalité des terres chaque année.

En parlant ainsi, M. Legrand n'a pas, je crois, bien saisi dans quel but et pourquoi nous repoussons l'assolement triennal : j'avais cru l'expliquer clairement en disant : « la culture actuelle présente deux inconvéniens : d'abord, elle laisse un tiers des terres sans produits, ensuite, elle ne permet pas de faire assez de fumier pour féconder la terre qu'elle épuise beaucoup : il faut donc, pour y remédier, pratiquer une culture qui *fournisse à la nourriture d'un bien plus grand nombre de bestiaux, et qui, produisant ainsi plus d'engrais, donne au cultivateur le moyen d'ensemencer, chaque année, toute son exploitation.* »

Nous ne voulons donc pas, avec une quantité d'engrais déjà insuffisante dans l'assolement triennal, demander à la terre une continuelle production.

Pour mieux faire saisir les inconvéniens que présente à ses yeux la nouvelle culture, M. Legrand suppose une exploitation de 450 arpens de terre, dont il distrait dabord 50 arpens pour les mettre en luzerne et qu'il place en-dehors de son assolement.

Cette première disposition me paraît bonne, elle est même de rigueur et la culture d'une certaine quantité de terres en luzerne, est nécessairement sous-entendue dans tous les assolemens. J'observerai, seulement en passant, que M. Legrand lorsqu'il pense que les terres sortant de luzerne

Digitized by Google

produisent ensuite abondamment pendant plusieurs années, presque sans fumier, j'observerai dis-je, que M. Legrand raisonne encore d'après la nature des excellentes terres qu'il cultive, car si dans les nôtres, au midi d'Evreux, nous négligions dès la deuxième récolte de bien fumer, en voulant obtenir plusieurs récoltes successives, nous enlèverions bien promptement à *notre sol toute la fécondité* qu'il a acquise pendant *le repos* que la culture de *la luzerne* lui a procuré.

M. Legrand divise ensuite les 400 arpens qui lui restent, en quatre saisons, savoir :

100 arpens de pommes de terre,
100 arpens en avoine et blé de mars,
100 arpens, trèfle, minette, colza, vesce, etc.,
100 arpens, blé d'hiver.

M. Legrand prend ainsi le parti de faire *tout un quart* de sa grande culture, en pommes-de-terre, et se voit récoltant 25,000 hectolitres de ce tubercule, ne sachant à qui les vendre, et déduisant bien naturellement de là, que l'assolement qui lui semble ainsi proposé, ne saurait être admis.

Mais qui est-ce qui a pu l'engager à *mettre toute* sa saison en pommes-de terre, avant de s'être assuré des moyens de tirer partie de sa récolte?.... C'est probablement parce que j'ai choisi dans mon mémoire, la mesure de pommes-de-terre pour établir sur une échelle réduite, l'état des produits et des frais résultant de la nouvelle culture.

J'avais dit cependant dans mon mémoire :

« J'ai choisi la pomme-de-terre pour asseoir le produit » de la récolte sarclée, parce que ce légume a sur nos marchés » un cours bien établi; mais les autres légumes présentent la » même, et plusieurs d'entre eux une plus grande quantité

Digitized by Google

» de sucs nutritifs pour les bestiaux ; la valeur pécuniaire » leurs produits sera par conséquent la même pour le cul- » tivateur. »

Si le paragraphe suivant n'avait pas échappé à M. Legrand, il n'aurait pas non plus supposé toute une saison en pommes-de-terre Je disais, en parlant de la saison consacrée aux légumes en general.

» La terre ainsi fumée et labourée, on sème ou l'on repique depuis fevrier jusqu'en mai, *divers* légumes, comme pommes-de-terre, betteraves, gros navets dits rutabagas, carottes, etc. On cultivera cependant une portion de cette saison en graminées ou fourrages, destinés à être consommés en vert par les bestiaux, comme trèfle incarnat, hivernage, minette, seigle, sarrasin, etc. »

Ainsi donc, en developpant cette méthode, il faut déduire des cent arpens de la saison de légumes, d'abord tous les fourrages verts necessaires à la nourriture des bestiaux, à l'etable, pendant une partie de la belle saison. Il faut aussi cultiver beaucoup de légumes autres que les pommes-de-terre pour satisfaire concurremment avec cette dernière production, à la nourriture des bestiaux pendant l'hiver. Il ne resterait donc environ que 35 à 40 arpens, à mettre en pommes-de-terre, en admettant toutes fois, et cela va sans dire, que pour une recolte déjà si considérable, on en pourra tirer parti au moyen d'une féculerie, au lieu de vendre à bas prix ou de risquer de tout perdre.

Bien entendu aussi, que dans le cas où l'on n'aurait pas ou ne pourrait pas avoir une feculerie, on remplacerait une partie des 35 ou 40 arpens de pommes-de-terre par une autre culture, celle du colza, par exemple.

Enfin, après avoir indiqué la division et l'emploi de ses quatre saisons, M. Legrand regarde comme tout à fait im-

Digitized by Google

praticable de charger le quart d'une culture en trèfle. Je crois avoir prévu cette objection, quand j'ai dit dans mon mémoire :

« Toutes les terres composant une saison, peuvent n'être pas propres à la culture du trèfle : dans ce cas, elle est remplacée par une autre qui permette après elle la culture du blé. On peut encore dans le cas dont il s'agit, faire sur une partie de cette saison les récoltes à faire consommer en vert et consacrer entièrement aux légumes la saison sur laquelle ils doivent être cultivés (dans ce cas, on admet nécessairement une féculerie ou rafinerie, etc.). »

D'ailleurs, pour me résumer, il en est de la nouvelle culture, comme de la charrue Grangé : c'est un système appliqué aux assolemens, comme l'invention de M Grangé présente un système applicable à toutes les charrues.

Le système dont nous parlons, et que nous désirons voir adopter, consiste à ne pas cultiver grains sur grains, à faire au moins tous les trois ans une récolte sarclée, à ne pas laisser de terre en jachère, enfin à consommer dans l'exploitation une grande partie des récoltes en nourrissant et en engraissant beaucoup de bestiaux dont on obtient beaucoup de fumier. Du reste, l'assolement varie du plus ou moins, selon les localités, les besoins du pays, les ressources du cultivateur, selon mille circonstances enfin.

Si j'ai dû, champion zélé de la nouvelle culture, chercher à réfuter une partie des observations de M. Legrand, je me trouve avec une grande satisfaction, parfaitement d'accord avec lui, lorsqu'il déplore le peu de sacrifices et d'efforts que font les propriétaires pour donner à leurs fermiers la faculté d'entreprendre des cultures qui demandent beaucoup de tems et d'avances avant de donner les résultats qu'on doit en espérer.

Digitized by Google

Je pense avec M. Legrand, qu'il serait à désirer que la durée des baux fût beaucoup plus longue, sauf à les faire progressifs quant au prix du fermage, et je suis bien convaincu que cette condition est de rigueur, pour obtenir en agriculture les améliorations dont les fermes-modèles nous ont prouvé les avantages et la réalité.

AVIS.

Les propriétaires et cultivateurs du département sont prévenus que notre collègue, M. Duret, maire des Ventes, se fera toujours un plaisir de leur donner les renseignemens dont ils auront besoin sur la charrue Grangé, sur les moyens de la mettre à l'œuvre et sur les modifications dont elle serait susceptible pour être employée avec succès dans leur exploitation.

Il aura aussi l'obligeance de faire exécuter les modifications sous ses yeux par un habile ouvrier dont les prix sont très-modérés.

DISCOURS

D'OUVERTURE

DU COURS DE PHYSIQUE,

PAR M. BLAVETTE.

[illegible]

[illegible] d'une médiocre impor- [illegible] d'une application [illegible] savant, l'artiste ou [illegible] homme dans quelque

Digitized by Google

condition qu'il soit placé, on concevrait facilement pourquoi tant de personnes la négligent. Tout le monde est pourtant d'accord sur la nécessité de s'y livrer; on se plaint dans bien des localités que l'insuffisance des ressources prive les jeunes gens des moyens d'acquérir des connaissances exactes en physique. Mais si les obstacles disparaissent, il n'est pas rare de voir le dégoût succéder à la vive ardeur que l'on manifestait d'abord. Appelé pendant plusieurs années à professer cette belle partie des connaissances humaines, j'ai dû rechercher les causes d'une telle indifférence. Il existe, si je ne me trompe, dans l'esprit des commençans, un préjugé bien funeste à leur avancement, préjugé que l'on ne saurait déraciner trop tôt; et c'est à vous le signaler et à vous en faire connaître les résultats fâcheux que j'ai cru devoir consacrer les premiers instans de cette séance.

On n'entreprend guère l'étude de la physique sans un vif désir d'y faire des progrès, sans une certaine impatience d'en connaître les résultats curieux. On en jouit déjà d'avance; on attend avec une sorte d'avidité inquiète les momens où l'on pourra repaître ses yeux des brillantes expériences que promet le nom même de la science que l'on étudie. Le commençant est loin de supposer que les premiers pas dans cette carrière soient difficiles; il s'imagine que pour étudier des faits il ne faille que des yeux, il s'occupe peu de retenir les explications données par le professeur, il réserve toute son attention pour les expériences, et juge de leur utilité par leur éclat : bientôt il oublie les moins frappantes, et bientôt aussi son esprit peu satisfait d'un vain spectacle, se fatigue et se dégoûte. Si pourtant il revient de son erreur et reconnaît la nécessité d'un travail soutenu, c'est alors qu'il veut reprendre quelque chose de son ancienne ardeur; mais il est trop tard. Le professeur est devenu obscur et souvent inintel-

Digitized by Google

ligible ; car si l'on n'a pas entendu les principes qu'il a posés, peut-on en comprendre les conséquences? Les premiers dégoûts reviennent à la suite de ces efforts infructueux, et l'on se persuade de plus en plus, que loin de satisfaire une curiosité frivole, la Physique ne peut plaire qu'aux hommes qui savent dévorer les ennuis d'une étude longue et pénible.

Messieurs, si quelques-uns d'entre vous étaient imbus du même préjugé, s'ils ne cherchaient ici qu'un spectacle plus ou moins curieux, ils seraient dans une étrange erreur La science des Galilée, des Newton, des Pascal, des Franklin, ne peut avoir qu'un noble objet : et si tant d'immortels génies depuis Archimède jusqu'à nos jours lui ont consacré leurs veilles, s'ils lui ont tout sacrifié, richesses, santé, liberté, et jusqu'à leur vie même, n'est-ce pas parce qu'ils ont vu en elle un moyen puissant de perfectionnement pour l'homme social et pour l'homme intellectuel ? Quels services en effet n'a-t-elle pas rendus à l'humanité ? Quelle partie même de la science n'a pas payé son tribut d'utilité ? N'est-ce pas elle qui, par la boussole, réunit toutes les parties du globe et permet à l'homme de se diriger à travers les abîmes de l'océan ? N'est-ce pas à elle que nous devons les machines à vapeur dont l'immense utilité n'est plus contesté par personne ? N'est-ce pas avec son secours que le génie de Franklin a maîtrisé la foudre et l'a forcée de respecter nos personnes et nos édifices ? Que dirai-je de l'optique ? Non-seulement elle a corrigé les illusions du plus trompeur et du plus précieux de nos sens ; non-seulement elle a remédié aux defauts qu'il apporte en naissant, ou qu'il contracte par l'âge ou les infirmités, mais elle l'a encore perfectionné d'une manière étonnante. Grâce à la Physique, l'œil va plonger dans les abîmes de l'infini pour y découvrir une multitude de corps célestes qui, sans le telescope, nous auraient été à

Digitized by Google

jamais inconnus. Avec un seul sens et le secours puissant du calcul, l'homme a tracé la route de ces globes placés à des distances effrayantes : il a pu aussi leur adresser ce commandement sublime : « tu viendras jusque-là, et tu ne passeras pas plus loin » ; il a porté, en un mot, l'astronomie au point de perfection où nous la voyons aujourd'hui.

Parlerai-je du microscope qui nous a fait découvrir un monde d'infiniment petits, et qui, peut-être plus encore que le télescope, a multiplié pour nous les merveilles de la création ? Et que serait-ce si j'énumérais tout ce que la physique a fait pour les autres sciences qui, sans elle seraient encore dans l'enfance pour la plupart ?

Si nous considérons la Physique sous un autre point de vue, nous reconnaîtrons qu'elle n'est pas indigne de toute l'attention du philosophe, Quel sujet pour ses méditations, que ces lois éternelles qui toutes conspirent à l'harmonie universelle ? Que de phénomènes se passent tous les jours sous nos yeux, et qui, pour être vulgaires, n'en sont pas moins dignes de notre admiration! Qui de vous, Messieurs, n'y a jamais réfléchi ? Qui de vous ne s'est pas quelquefois demandé d'où vient cet étonnant accord entre des élémens si divers, cet équilibre entre tant de forces luttant perpétuellement les unes contre les autres ?

Étudiez la Physique, si vous voulez connaître quelques-uns de ces secrets qu'il a été donné à l'homme de découvrir. Admirez avec quelle sagacité, quelle pénétration, quel génie, au prix de quels sacrifices tant d'hommes illustres sont parvenus à rencontrer quelquefois la vérité : participez à leurs jouissances intellectuelles. Quel homme en effet pourrait rester froid et impassible lorsqu'il est parvenu à soulever une partie du voile dont la nature enveloppe ses secrets ?

Digitized by Google

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter encore quelques mots pour vous faire connaître le plan que je me suis tracé.

Entreprendre de vous citer dans un cours tous les faits dont se compose le domaine immense de la physique, serait chose impossible, la confusion qui en résulterait serait plus nuisible qu'utile à notre instruction. On a dû pourtant commencer par en étudier séparément un plus ou moins grand nombre, on en a cherché les rapports, on les a classés et la physique est devenue alors une véritable science. Ainsi l'on a pu reconnaître que tous ces phénomènes sont produits par un très-petit nombre de *forces* ou d'*agens* dont nous ignorons la nature, mais dont on a recherché les lois. Aujourd'hui, que nous sommes riches des découvertes de nos devanciers, notre tâche se simplifie; la plupart des faits connus sont groupés d'avance dans une même théorie; et ici, je vous citerai comme exemple celle d'entre ces forces que nous étudierons la première, la pesanteur.

C'est parce que les corps sont pesans qu'ils tombent et se dirigent vers le centre de la terre. C'est parce que les corps sont pesans que la terre et les planètes décrivent chacune autour du soleil une orbite dont les dimensions et la position sont calculées. C'est par la pesanteur que l'eau s'élève dans les pompes, que le pendule mesure le tems, que les ballons s'élèvent dans l'air, que la mer oscille avec tant de majesté sur ses bords, abandonnant momentanément son rivage pour l'envahir quelques heures après. C'est encore par les effets combinés de cette force et du calorique que l'eau des mers, passant dans l'air par l'évaporation, tantôt retombe en pluie, tantôt se glace sur le sommet des montagnes pour alimenter la source des fleuves qui descendent des hauteurs des continens pour se rendre à la mer. Admirable circulation, qui fertilise les campagnes,

Digitized by Google

favorise le commerce et entretient la vie des hommes et des animaux !

Si tant de phénomènes divers, et même en apparence si contradictoires, sont dûs à la pesanteur, ne comprenez-vous pas, Messieurs, de quelle importance il sera pour nous d'en étudier les lois? et si vous admettez que ces lois soient bien connues, n'est-il pas certain que nous pourrons prédire les effets de cette force sur les corps ? C'est-là ce que je m'efforcerai surtout de vous faire comprendre par des exemples, non-seulement à l'occasion de la pesanteur, mais dans l'étude des autres agens physiques dont j'aurai à vous entretenir.

Pour atteindre le but que nous nous proposons, nous devrons consulter l'expérience. Souvent un seul fait discuté dans toutes ses circonstances, examiné sous toutes les faces, servira de base à une théorie que l'expérience viendra encore confirmer.

Si la science ne laissait plus rien à désirer, nos théories seraient l'expression même des lois de la nature ; les unes seraient aussi invariables que les autres. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. Quelques-unes, à la vérité, sont assez parfaites pour donner des résultats plus sûrs même que ceux de l'observation : cependant, il faut bien l'avouer, plusieurs autres seront sans doute modifiées par les faits dont la physique s'enrichira dans la suite. Mais tout imparfaites qu'on suppose celle-ci, gardons-nous toutefois d'en regarder l'étude comme peu importante. Car si de nouveaux progrès nous révèlent à l'avenir des erreurs dans nos théories, au moins, et c'est là l'essentiel, ils ne changeront rien aux faits sur lesquelles elles s'appuient. Il faudra chercher une autre manière de lier les nouvelles découvertes aux anciennes, de faire ressortir leurs rapports ; mais l'existence même des phénomènes connus aujourd'hui, sera toujours

Digitized by Google

incontestable, toujours indépendante du plus ou moins de probabilité des hypothèses qui tendront à les expliquer. Enfin si les lois établies par ces théories, ne sont pas celles de la nature, nous pourrons toujours le supposer tant qu'il ne s'agira que des faits connus jusqu'ici. Ainsi limitées, les théories les expliqueront les uns par les autres, les feront tous connaître au moyen d'un petit nombre d'entr'eux; avantage immense, sans lequel il faudrait renoncer à l'étude de la physique.

Cette étude, vous le reconnaissez sans doute, est sérieuse et quelquefois pénible, parce qu'elle exige une discussion sévère des expériences qui n'ont jamais pour but que de fonder des principes ou d'en confirmer les conséquences. De quelqu'autre manière qu'on les envisage, ces expériences ne sont plus que des faits isolés perdus pour l'instruction. Vous êtes encore convaincus, je l'espère, qu'il vaut mieux les choisir que de les multiplier, et que les plus importantes peuvent souvent n'être pas les plus brillantes.

Il ne suffit pas de les entendre discuter ici, de comprendre même les explications du professeur; bientôt, si vous n'y preniez garde elles seraient oubliées. Dans un cours de la nature de celui-ci, lorsque les séances sont si rares et leur durée si courte, il est impossible d'entrer dans de longs détails; vous devrez les chercher dans la lecture des bons ouvrages, et surtout dans les méditations que vous suggérera cette lecture ou les explications qui vous seront données ici. Voilà votre tâche, Messieurs : quant à la mienne, je sens trop combien elle est difficile à remplir. Un an ne s'est pas encore écoulé depuis que le cours de physique était professé par un homme d'un haut mérite, un homme si digne de nos regrets tant par ses qualités personnelles que par le rare talent qu'il possédait de communiquer aux autres les

Digitized by Google

connaissances étendues qu'il avait acquises pendant une vie laborieuse. Aussi, n'ai-je pas la prétention de l'égaler ni sous le rapport de la bonté des méthodes, ni sous celui de cette clarté qui lui était si naturelle et au moyen de laquelle il savait dissimuler les aridités de la science. Si quelque chose me rapproche de lui, c'est cet ardent désir que j'ai de voir les sciences se propoger pour le bonheur de l'homme. C'est-là le motif qui m'a décidé à entreprendre la tâche pénible que je commence aujourd'hui; et si j'étais assez heureux pour diriger sûrement vos premiers pas dans la carrière des sciences, pour vous en inspirer cet amour qui vous soutiendra dans les difficultés, vous encouragera dans les succès, je me croirais dignement récompensé de mes efforts.

SUR

LA GÉNÉRATION DES SURFACES,

PAR M. BLAVETTE.

« Il n'y a aucune surface courbe qui ne puisse être regardée comme engendrée par le mouvement d'une ligne courbe, ou constante de forme, lorsqu'elle change de position, ou variable en même tems et de forme et de position dans l'espace..... On peut regarder les surfaces coniques comme engendrées par une droite indéfinie qui étant assujétie à passer toujours par un point donné se meut de ma-

Digitized by Google

nière qu'elle s'appuie constamment sur une courbe donnée qui la dirige dans son mouvement.... »

« On peut aussi regarder les surfaces coniques d'une autre manière, que, pour plus de simplicité, nous n'appliquerons qu'au cas de celles qui sont à base circulaire. Ces surfaces peuvent être regardées comme parcourues par la circonférence d'un cercle qui se meut de manière que son plan, restant toujours parallèle à lui-même, et son centre se trouvant toujours sur la droite dirigée au sommet, son rayon, dans chaque instant de mouvement, soit proportionnel à la distance de son centre ou sommet. »

(*Monge, Géom. descrip.*)

On a lieu de s'étonner que les auteurs qui ont cherché par l'analyse les propriétés des surfaces réglées n'aient jamais trouvé l'équation du cône et des autres surfaces qu'en traduisant en analyse le premier procédé indiqué ici par l'illustre auteur de la géométrie descriptive. L'objet de ce travail est d'indiquer les moyens par lesquels on pourrait aussi chercher ces surfaces analytiquement, en traduisant en algèbre les conditions de leur génération par le second procédé de Monge. La marche à suivre est si simple, le calcul si peu compliqué, que souvent il serait plus commode de préférer cette méthode à celle qui est généralement ou plutôt exclusivement adoptée.

Pour me faire mieux comprendre, je prendrai un exemple particulier et je choisirai celui que Monge vient de nous indiquer, la génération du cône. Pour plus de simplicité encore, prenons le cône droit à base circulaire; ce cas, tout particulier qu'il est, suffira pour expliquer la méthode. Nous traiterons ensuite un cas plus général.

Digitized by Google

Supposons donc que l'axe du cône se confonde avec l'axe AZ, que le sommet soit en C et que AB soit le rayon de la base, ou plutôt le rayon du cercle mobile sur le plan YAX formé par deux des trois coordonnées rectangulaires.

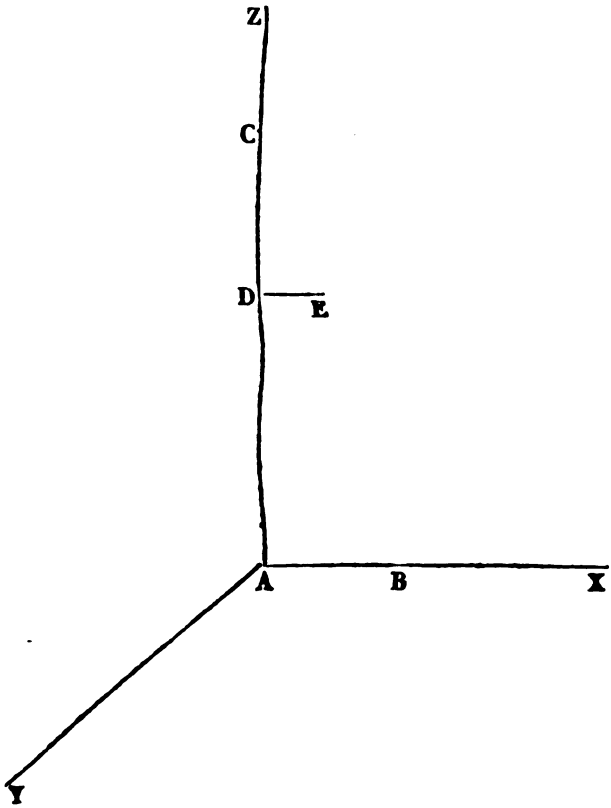

Soit AC$=c$, AB$=r$. Par un point quelconque de l' axe AZ faisons passer un plan perpendiculaire à cet axe, et sur

Digitized by Google

ce plan, du point D comme centre, décrivons un cercle avec un rayon DE, tel que l'on ait :

$$AC : CD :: AB : DE \quad (1)$$

Ce cercle sera le cercle variable dans une quelconque de ses positions.

Faisons $DE = m$ et $AD = k$. On a pour les équations du cercle DE :

$$z = k \qquad x^2 + y^2 = m^2 \qquad (2)$$

Si l'on élève au carré les quatre termes de la proportion (1) et qu'on remplace les lignes par leurs valeurs, on a :

$$c^2 : (c-k)^2 :: r^2 : m^2 \qquad (3)$$

remplaçant k et m par leurs valeurs tirées de (2), il vient :

$$c^2 : (c-z)^2 :: r^2 : x^2 + y^2$$

ou bien,

$$x^2 + y^2 = \frac{r^2}{c^2}(c-z)^2$$

Telle est l'équation connue du cône droit.

Cherchons maintenant celle du cône oblique à base circulaire, en suivant la même marche.

Prenons encore les coordonnées rectangulaires, et supposons la base du cône placée sur le plan des XY, le centre du cercle étant à l'origine. Soit AC l'axe et C le sommet du cône, F la projection du point C sur le plan des XY, AB le rayon de la base, a, b, c, les trois coordonnées X, Y, Z, du point C. Tirons AF et CB : prenons sur l'axe un point quelconque D, dont les coordonnées sont p, q, k, faisons passer par ce point un plan parallèle à celui des XY, et sur ce plan, du point D comme centre, décrivons une

Digitized by Google

circonférence avec un rayon DE, le point E étant pris sur CB, si l'on prolonge DE jusqu'à ce qu'elle rencontre CF, et si l'on fait DE=u et AB=r, on a pour les équations du cercle DE :

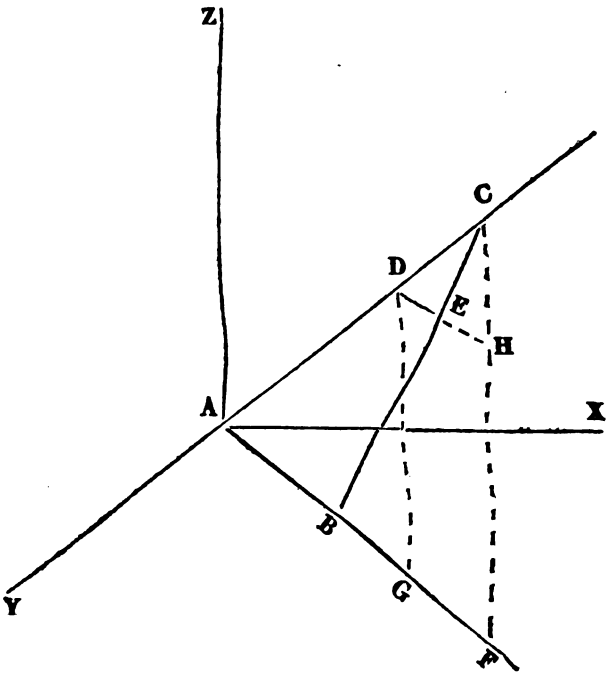

$$z=k \qquad (x-p)^2+(y-q)^2=u^2 \qquad (1)$$

mais le point D appartenant à la ligne AC dont les équations sont :

$$y=\frac{b}{c}z \qquad x=\frac{a}{c}z \qquad (2)$$

Digitized by Google

On a donc les conditions suivantes :

$$q=\frac{b}{c}k \qquad p=\frac{a}{c}k \qquad (3)$$

d'ailleurs par la nature du cône,

$$AC : CD :: r : u$$

ou $$CF : CH :: r : u$$

Elevons au carré les quatre termes de cette proportion, mettons à la place de CF et de CH leurs valeurs, on trouve :

$$c^2 : (c-k)^2 :: r^2 : u^2 \qquad (4)$$

Eliminons enfin les quatre variables k, p, q, u, entre les équations (1), (3), (5), on obtient facilement :

$$(cx-az)^2+(cy-bz)^2=r^2\,(c-z)^2$$

C'est l'équation du cône oblique.

Si l'on supposait dans cette équation a, b égaux à zéro, elle se réduirait à

$$x^2+y^2=\frac{r^2}{c^2}\,(c-z)^2$$

C'est précisément l'équation que nous avons trouvée pour le cône droit.

Ces deux exemples, tout particuliers qu'ils sont, suffisent pour montrer toute la fécondité et la simplicité de cette méthode. On trouverait avec plus de facilité encore l'équation du cylindre oblique ; mais sans m'arrêter à cette recherche qui n'offre aucune difficulté, je me bornerai à faire remarquer que le moyen le plus simple de trouver les équations des surfaces réglées, n'est pas toujours de les engendrer par

Digitized by Google

le mouvement d'une ligne droite mobile, que les équations données par la méthode qui vient d'être développée, sont quelquefois plus simples sous le rapport des coefficiens et se prêtent mieux à la discussion (le second exemple en est la preuve) et qu'enfin des surfaces qui par l'autre méthode présentent des difficultés peuvent être trouvées au moyen de celle-ci par un simple jeu d'analyse.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. FORTIN, D. M. P.,

A L'OUVERTURE

DU COURS D'ANATOMIE GÉNÉRALE.

Sans instruction, point de civilisation.
BERGERI.

« Dès que l'homme acquiert quelque chose, dès que son être prend à ses yeux un nouveau développement, une valeur de plus; aussitôt, à ce développement, à cette valeur nouvelle, s'attache pour lui l'idée d'une mission; il se sent obligé et poussé par son instinct, par une voix intérieure à étendre, à faire dominer hors de lui le changement, l'amélioration qui s'est accomplie en lui » (Guizot, 1.re leçon d'histoire, page 25.) C'est sous cette influence, Messieurs, que s'est développée la civilisation, et c'est à cet instinct, à cette voix intérieure que vous devez les cours publics qui se

Digitized by Google

font aujourd'hui dans cette enceinte. Dominé par le besoin de répandre autour de lui des connaissances qu'il voyait négligées, chaque professeur vous a montré toutes les richesses de la science à laquelle il avait consacré ses études, il a signalé, à votre intelligence, des faits que vous ignoriez, des vérités qu'il vous fallait connaître, et déjà vous avez pu apprécier combien étaient grandes et importantes les découvertes dues à certaines sciences. Pour moi je ne viendrai pas aujourd'hui à l'ouverture du cours d'anatomie faire l'analyse des grands travaux dont s'est enrichie, dans ces derniers tems, la science de l'histoire naturelle. Je tâcherai seulement de faire ressortir, dans cette première réunion, les besoins de notre époque, le mandat des hommes de l'ère actuelle. Chaque siècle, Messieurs, a des besoins qui lui sont propres, des progrès à accomplir, des préceptes à faire connaître, et par conséquent des erreurs à combattre en même-tems qu'elle doit proclamer au grand jour quelques vérités.

Ouvrez les annales de l'histoire, voyez quels ont été les développemens de la société en Europe.

Chaque génération n'a-t-elle pas eu une mission spéciale à remplir, un but particulier à atteindre? aussi, selon les âges, la société s'est-elle engagée dans des voies différentes et toujours en faisant faire un nouveau progrès à la civilisation.

Arrivés à une époque où, grâce à l'influence de la philosophie du dix-huitième siècle, la liberté de conscience est proclamée, où les droits de la société sont reconnus, où la liberté de la presse, qui donne une nouvelle vie à la pensée, l'anime et la féconde, est à jamais assurée, arrivés, dis-je, à une époque si avancée de civilisation pour la société, il est nécessaire que l'humanité se développe, que l'homme privé,

Digitized by Google

se civilise, ou plutôt qu'il sache mieux et davantage; car la civilisation véritable, c'est l'instruction. Or, la société, qui n'est réellement que l'homme politique, ne peut jouir de la plénitude de ses droits, qu'autant que l'humanité, l'homme privé est assez instruit.

En effet, demandez à ces hommes qui, comme ils le disent, veulent le contraire de tout ce qui existe maintenant, qui, sans cesse, parlent progrès et liberté; demandez-leur quelle foi les anime, quelle conviction les entraîne? Faites qu'ils vous précisent une voie nouvelle dans laquelle la société, avec ses mœurs, ses préjugés du jour, son instruction ou sa civilisation du moment, puisse s'engager sans courir les plus grands dangers! Qu'ils tâchent de réveiller dans vos ames la magique influence de ces grands mots de patrie et de liberté qui, naguères, soulevaient à chaque instant la nation entière? Aujourd'hui, si vous demeurez calmes, impassibles, n'allez pas croire que tout à coup vous avez dégénéré, que vous êtes moins courageux le lendemain de la victoire que le jour du combat. Mais les circonstances qui vous entourent ont changé. Naguères, Messieurs, chaque jour les droits de la société étaient compromis, chaque jour la liberté était menacée. Il fallait donc consolider ces droits, mettre cette liberté au-dessus de toute attaque et nous croyons que c'est chose faite.

Aussi, pour nous, ce n'est plus la science politique qui doit fixer l'attention du monde intellectuel, car ce n'est pas elle qui, en ce moment, fera faire un nouveau progrès à la civilisation. Bien qu'elle ne se repose jamais; cependant elle a des momens où sa tâche semble accomplie et où elle doit seulement consolider ses conquêtes. Ce n'est donc plus la liberté qu'il faut demander ni défendre, c'est l'usage que nous en devons faire qui doit nous être enseigné. Ce ne sont plus de

Digitized by Google

nouveaux droits politiques qu'il faut réclamer, mais bien nous montrer comment nous devons en user. Pour le moment, la société, l'homme politique, si vous voulez, a peu de chose à acquérir : ce qu'il faut à l'homme, c'est l'instruction, c'est la science. La société attend un nouveau développement de l'humanité et c'est aux sciences à l'accomplir.

Il est encore un symptôme de progrès, dans toute société régulière, dont il n'est plus permis de méconnaître l'importance et que je ne dois pas taire.

Depuis que la civilisation européenne existe, on peut affirmer qu'il est apparu des hommes de génie, de vrais philosophes qui ont toujours montré aux nations la route qu'elles devaient suivre et à leur insçu, peut-être, les ont poussés vers le but qu'elle devaient atteindre. Ne prenons d'exemple que dans une époque très-rapprochée de nous. Voyez cette foule de grands hommes traçant à leurs concitoyens les droits des nations et les droits de l'homme politique ; lisez les nombreux écrits de Voltaire, de Rousseau et de tant d'autres. N'en doutez pas, ils avaient compris les besoins de la société et ils préparaient la plus belle des révolutions si elle fut restée pure de sang, révolution qui eut des génies non moins brillans que ceux qui l'avaient préparée, pour l'exécuter et la défendre.

Aujourd'hui, Messieurs, où sont les grands noms dont la France et l'Europe s'honorent? Est-ce au monde politique que vous les demanderez? Quelles sciences cultivent les Gai-Lussac, les Arago, les Dumas, les Geoffroy et les Broussais! Quelles sciences cultivent cette foule de sociétés savantes qui couvrent le sol de la France. Hé bien! n'en doutez pas non plus, ces hommes, ces sociétés ont compris les besoins de leur époque, et ce n'est pas la politique qu'ils ont embrassée, mais bien les sciences positives. Par leurs

Digitized by Google

travaux, ils préparent et accomplissent le grand développement scientifique qui tend à envahir la société.

Aussi, voyez comme ils sont grands et rapides, les progrès que la science fait chaque jour. Comptez, si vous le pouvez, les découvertes sans nombre dont elle enrichit notre intelligence. A la fin du siècle dernier, la foudre est appréciée dans ses effets, sa puissance analysée dans nos cabinets de physique. La boussole, *inventée depuis long-tems*, conduisit à la découverte du Nouveau-Monde, dirigea les vaisseaux à travers les mers et donna un nouvel essor au commerce. Bientôt on reconnut qu'elle induisait en erreur; de l'enthousiasme on passa à l'indifférence. La cause en restait ignorée. Mais de nos jours l'identité des fluides électrique, galvanique et magnétique est proclamée; l'influence des courans électriques, les uns sur les autres, est mise au grand jour. Dès-lors, les erreurs de la boussole sont rectifiées et elle reste une invention précieuse pour la marine. Chaque jour le rôle que joue *l'électricité dans une infinité* de phénomènes, soit chez les végétaux, soit chez les animaux, nous est de plus en plus connu. Pour vous en convaincre, parcourez les ouvrages d'Arago, de Decandolle, de Raspail et de tant d'autres.

Les rêveries de l'alchimiste ne se sont-elles pas évanouies à la fin du dix-septième-siècle, et la chimie est devenue une science exacte, positive. Chaque jour, par une analyse plus approfondie, elle nous fait connaître de nouveaux corps et y découvre des propriétés nouvelles, ou par une synthèse plus savante, nous crée des corps nouveaux, et nous y révèle des propriétés inconnues. Grâces aux efforts d'un grand nombre de savans, cette science fait en ce moment, vers la perfection, un nouveau pas, non moins important que celui du siècle dernier.

Digitized by Google

En effet, alors elle arma le bras des citoyens accourus sur la frontière pour défendre la patrie; elle fournit au commerce tout ce qui lui manqua dans cette époque critique si rapprochée de nous, elle éleva l'industrie française et la maintient encore aujourd'hui au-dessus de l'industrie de toutes les autres nations. Mais en ce moment, par de nouveaux progrès elle revèle au monde intellectuel la composition des êtres vivans, elle analyse, avec la même précision mathématique, les organes, élémens nécessaires des fonctions vitales, et éclairés par son divin flambeau, nous ne craignons pas de nous égarer lorsque nous portons un regard investigateur sur les divers changemens qu'éprouvent nos organes. De là, Messieurs, cette grande révolution dans l'étude des phénomènes de la vie que j'aurai occasion de vous signaler dans le cours de nos leçons.

L'astronomie elle-même, cette science de tous les tems, n'en est pas restée aux découvertes des Égyptiens, des Kepler, des Newton et des Herschell, un grand nombre de géomètres, tendent, dans leurs travaux, à en reculer les bornes. Vous connaissez tous, les heureuses théories de l'illustre Laplace qui, pour me servir d'une expression bien connue, *a corrigé les scandales qui existaient dans le ciel.* Chaque jour encore les travaux des astronomes dont l'Europe s'honore, enrichissent la science de nouveaux faits.

La géologie, cette science qui appartient entièrement à l'ère actuelle, n'a-t-elle pas soumis à des théories judicieuses et satisfaisantes les volcans dont les phénomènes bizarres avaient toujours frappé l'esprit de l'homme, sans l'éclairer ? N'a-t-elle pas expliqué dans leur formation les montagnes et les vallées ? Par des découvertes précieuses, ne nous a-t-elle pas rendu en quelque sorte témoins de la formation du globe, de ces cataclysmes effroyables qui ont

Digitized by Google

tant de fois bouleversé le monde ? N'a-t-elle pas fait connaître dans quel ordre étaient apparus sur la terre les êtres vivans ? Ne nous les a-t-elle pas montrés de plus en plus composés, à mesure qu'on s'élève des tersains de formation primitive aux couches moins profondes, et de celles-ci aux bancs d'une existence plus récente ?

Oui, Messieurs, toutes les sciences marchent à grands pas vers la perfection, et dans ce mouvement de progrès intellectuels, les sciences naturelles proprement dites se sont enrichies de nombreuses découvertes. En effet, la botanique ne se contente plus d'envisager l'écorce des plantes, leur figure ; c'est leur organisation, leurs fonctions qui font l'objet des recherches scientifiques du jour et la division de ces êtres si nombreux en ordres ou familles ; genres et espèces ne reposent plus sur l'examen d'une seule partie de leur organisation ou de leurs formes, mais sur l'ensemble de leur organisme tout entier, aussi, Messieurs, ce n'est plus une science de mots, comme quelques esprits superficiels voudraient nous le faire croire, que la science qui a conduit à la découverte des phénomènes de l'endosmose et de l'exosmose, qui a classé tant d'êtres et a démontré leurs relations avec l'univers.

La zoologie a aussi marché à grands pas vers la perfection, ainsi, au commencement du dix-neuvième siècle, Bichat créa l'anatomie générale. Les organes décrits avec clarté et précision, décomposés dans leurs élémens, analysés dans leurs fonctions, conduisent à la classification philosophique des animaux, par l'étude approfondie de l'organisme, des coupes naturelles les divisent en ordres, familles et genres. L'histoire de leur organisation fait bientôt connaître leurs habitudes, leurs mœurs. Leur vie, tout entière, demeure écrite dans leurs organes, et il est facile de

Digitized by Google

la faire connaître, lors même qu'on ne trouve plus d'eux que quelques débris, comme Cuvier l'a fait dans ces derniers tems pour le Palæotherium et l'Anoplotherium.

Toutes les fonctions soumises au creuset de l'observation, révèlent de nouveaux faits, conduisent à de nouvelles découvertes. On sait aujourd'hui quel est le rôle que jouent le cœur, les artères, les veines, etc., dans la circulation du sang. Chaque jour, la science s'enrichit : l'imbibition de nos tissus demeure une vérité inattaquable, la prétendue lutte des corps vivans contre les autres corps de la nature, ou comme on l'appelle, le combat continuel des forces vitales contre les forces physiques, disparaît comme une monstruosité ; La digestion est proclamée un acte chimique des corps vivans ; la respiration ne laisse plus rien à désirer par la manière simple dont elle s'explique. Le calorique des animaux a été connu dans sa cause, analysé dans ses phénomènes ; la solidarité des sécrétions a été proclamée, leurs produits ont été trouvés, quant aux élémens, dans le torrent circulatoire ; l'absorption a été soumise à des lois générales, et ce grand principe que, sans organes, point de fonctions, est devenue la base de toute science zoobiologique, et a démontré que le cerveau est le siége, l'instrument nécessaire de toute pensée et de tout jugement : cette autre loi fondamentale de la science phrénologique, que le cerveau est un organe multiple, ne laisse plus de doute dans aucun esprit ; enfin toutes les fonctions qui caractérisent la vie, la constituent, sont mieux analysées, mieux connues. Tel est, Messieurs, le développement scientifique qui tend aujourd'hui à dominer la société.

Cependant, loin de nous l'idée de vous avoir fait connaître toutes les découvertes de notre époque, il nous a suffi de vous en citer quelques-unes ; mais il faut que ce développement

intellectuel quitte les Académies et envahisse l'humanité entière, alors plus éclairée, plus instruite, plus civilisée, elle pourra bien avoir de nouveaux besoins politiques, mais, n'en doutez pas, alors aussi apparaîtront des hommes de génie qui formuleront ces nouveaux besoins, les révèleront à la société, et l'engageront dans des voies nouvelles.

D'ailleurs, partout on est déjà à l'œuvre pour accomplir le développement intellectuel que je viens de vous signaler. Dans toutes les villes, vous trouverez des hommes qui, poussés par cet instinct, cette voix intérieure dont je vous parlais au commencement de cette séance, répandent autour d'eux les sciences qu'ils ont acquises; pour moi, Messieurs, je m'estimerai heureux si je puis atteindre le but que je me suis proposé, de vous faire connaître les organes de l'homme, leurs fonctions, et de vous signaler les erreurs qui existent dans le monde sur les phénomènes de la vie.

Rapport fait par M. RICHARD *sur les Observations pratiques sur la sensibilité des substances dures des dents, par M.* DUVAL.

M. Duval, habile dentiste de Paris, vient de vous faire hommage d'un opuscule qu'il a lu, il y a deux ans, à l'Académie royale de médecine, et qui a été inséré dans le tome second de ses mémoires. Cet opuscule est intitulé : *Observations pratiques sur la sensibilité des substances dures des dents*, et n'a que quinze pages d'impression : c'est vous dire qu'il est écrit avec concision, genre de mérite peu commun de nos jours, où tant d'ouvrages pêchent par leur fatigante prolixité. Vous le lirez avec intérêt, et pour vous en faire l'analyse, autant vaudrait transcrire le tout : qu'il vous suf-

Digitized by Google

la faire connaître, lors même qu'on ne trouve plus d'eux que quelques débris, comme Cuvier l'a fait dans ces derniers tems pour le Palæothérium et l'Anoplotherium.

Toutes les fonctions soumises au creuset de l'observation, révèlent de nouveaux faits, conduisent à de nouvelles découvertes. On sait aujourd'hui quel est le rôle que jouent le cœur, les artères, les veines, etc., dans la circulation du sang. Chaque jour, la science s'enrichit : l'imbibition de nos tissus demeure une vérité inattaquable, la prétendue lutte des corps vivans contre les autres corps de la nature, ou comme on l'appelle, le combat continuel des forces vitales contre les forces physiques, disparaît comme une monstruosité ; La digestion est proclamée un acte chimique des corps vivans ; la respiration ne laisse plus rien à désirer par la manière simple dont elle s'explique. Le calorique des animaux a été connu dans sa cause, analysé dans ses phénomènes ; la solidarité des sécrétions a été proclamée, leurs produits ont été trouvés, quant aux élémens, dans le torrent circulatoire ; l'absorption a été soumise à des lois générales, et ce grand principe que, sans organes, point de fonctions, est devenue la base de toute science zoobiologique, et a démontré que le cerveau est le siége, l'instrument nécessaire de toute pensée et de tout jugement : cette autre loi fondamentale de la science phrénologique, que le cerveau est un organe multiple, ne laisse plus de doute dans aucun esprit ; enfin toutes les fonctions qui caractérisent la vie, la constituent, sont mieux analysées, mieux connues. Tel est, Messieurs, le développement scientifique qui tend aujourd'hui à dominer la société.

Cependant, loin de nous l'idée de vous avoir fait connaître toutes les découvertes de notre époque, il nous a suffi de vous en citer quelques-unes ; mais il faut que ce développement

Digitized by Google

intellectuel quitte les Académies et envahisse l'humanité entière, alors plus éclairée, plus instruite, plus civilisée, elle pourra bien avoir de nouveaux besoins politiques, mais, n'en doutez pas, alors aussi apparaîtront des hommes de génie qui formuleront ces nouveaux besoins, les révèleront à la société, et l'engageront dans des voies nouvelles.

D'ailleurs, partout on est déjà à l'œuvre pour accomplir le développement intellectuel que je viens de vous signaler. Dans toutes les villes, vous trouverez des hommes qui, poussés par cet instinct, cette voix intérieure dont je vous parlais au commencement de cette séance, répandent autour d'eux les sciences qu'ils ont acquises; pour moi, Messieurs, je m'estimerai heureux si je puis atteindre le but que je me suis proposé, de vous faire connaître les organes de l'homme, leurs fonctions, et de vous signaler les erreurs qui existent dans le monde sur les phénomènes de la vie.

Rapport fait par M. RICHARD *sur les Observations pratiques sur la sensibilité des substances dures des dents, par M.* DUVAL.

M. Duval, habile dentiste de Paris, vient de vous faire hommage d'un opuscule qu'il a lu, il y a deux ans, à l'Académie royale de médecine, et qui a été inséré dans le tome second de ses mémoires. Cet opuscule est intitulé : *Observations pratiques sur la sensibilité des substances dures des dents*, et n'a que quinze pages d'impression : c'est vous dire qu'il est écrit avec concision, genre de mérite peu commun de nos jours, où tant d'ouvrages pêchent par leur fatigante prolixité. Vous le lirez avec intérêt, et pour vous en faire l'analyse, autant vaudrait transcrire le tout : qu'il vous suf-

Digitized by Google

fise donc de savoir que M. Duval, après une longue pratique, a été amené par des observations judicieuses, qu'il en a tirées, à combattre l'opinion énoncée, admise jusqu'à nos jours sur l'insensibilité des substances dures des dents : une seule de ces substances (l'émail) lui paraît insensible ; les deux autres, admises par l'auteur, l'*ostéodonte* et le *dictyodonte*, et surtout cette dernière, jouissent d'une sensibilité qu'on ne saurait révoquer en doute ; d'après les faits présentés par M. Duval, sous forme de corollaires. L'auteur se croit donc suffisamment autorisé à conclure que si ces substances étaient des parties inorganiques, mortes et de nature pierreuse, elles ne donneraient et ne seraient susceptibles de donner aucun signe de sensibilité : à l'appui de cette opinion, voici seulement quelques-uns des quatorze corollaires de l'opuscule en question :

I. Souvent les molaires sont tellement usées, que, au lieu d'être tuberculeuses, leur face triturante est lisse et polie par l'effet de la détrition. On y distingue parfaitement, comme après la coupe transversale d'une dent, les aspects sous lesquels se présentent les substances dures ; l'un appartient à l'émail qui est très-blanc ; le second, à la substance osseuse que je désigne sous le nom d'*ostéodonte*, et le troisième à cette partie qui, sous forme de zône circulaire et de couleur de corne, se trouve entre ce dernier et l'émail, et que j'appelle *dictyodonte*. Si avec la pointe d'un cure-dent d'acier, ou d'une sonde, on touche une de ces parties, l'émail ne donne aucun signe de sensibilité, l'*ostéodonte* quelquefois un peu, mais le *dictyodonte* beaucoup et plus souvent.

II. Une dent a été fracturée légèrement, de manière cependant que l'*ostéodonte* est un peu entamée ; dans le pre-

Digitized by Google

mier jour, la surface de la fracture est sensible au froid, ensuite elle le devient moins. Si alors on touche le *dictyodonte* avec une sonde, on y excite de la douleur, tandis que le même attouchement à l'émail et à l'*ostéodonte*, n'en produit nullement.

VII. Les grosses molaires attaquées par la carie à leur face triturante, après avoir été douloureuses ou très-sensibles à la sonde *portée dans le creux de la carie où l'ostéodonte s'était ramolli*, ont souvent cessé d'éprouver aucune sensation douloureuse, lorsque par les seules forces de la nature, la surface cariée semblait s'être débarrassée de ce qui était mou et corrompu, et qu'elle était devenue dure et insensible, en présentant les caractères d'une carie qui s'est guérie spontanément, et que j'ai pour cela désigné sous le nom de *caries curata*, *carie curée*.

XIV. Ainsi, dans une dent cariée, tout observateur eut vu que l'*ostéodonte* ramolli, donne par fois des signes d'une sensibilité qui était latente sous une enveloppe aussi dure que brillante. On dira peut-être, que dans ce cas, la voie des sensations, qui du contact des corps externes, s'étend jusqu'au noyau pulpeux est plus courte et plus facile; mais la partie cariée, molle est très-sensible à la sonde, ayant été enlevée, la substance sous-jacente, qui est dure, ne donne aucun signe de douleur : et cependant la voie des sensations est encore raccourcie de l'épaisseur de la partie enlevée. De même il eût reconnu que la longueur de cette voie n'y est pour rien, puisqu'elle est moins courte dans quelques molaires usées, où le *dictyodonte* mis à découvert est la partie la plus impressionable au contact de la sonde, quoiqu'il soit après l'émail, le plus éloigué du noyau pulpeux.

Digitized by Google

Accouchement retardé par l'induration du col de l'utérus, incision, résection de la portion fibreuse du museau de tanche, par M. GODEMER.

Le 3 août 1832, je fus appelé près d'une femme assez forte, bien développée, et âgée de 26 ans, laquelle était dans les douleurs de l'enfantement depuis quatre jours, une pseudo-matrone l'assistait; après avoir interrogé les assistans, je m'assurai de l'état des choses, et je reconnus que les eaux étaient écoulées depuis trois jours, que la tête était derrière les pubis, dans la seconde position, que le museau de tanche présentait une tumeur dure, résistante, de l'épaisseur d'un pouce et demi, occupant plus de la moitié du pourtour du col de la matrice.

Il était évident que cette tumeur s'opposait au passage de l'enfant, du reste dans une position naturelle, je crus devoir inciser la tumeur d'une manière assez étendue pour faciliter le passage de la tête, ce que j'exécutai en portant un bistouri long, fort et peu large, guidé par l'index de la main gauche, de dedans en dehors; le dos de l'instrument touchant la tête de l'enfant.

Le debridement étant opéré, l'accouchement se termina par les seules ressources de la nature, au bout de trois minutes.

Craignant une dégénérescence cancéreure ou qu'un semblable accident ne se renouvellât en cas d'une nouvelle grossesse, j'introduisis une main dans le canal vulvo-utérin, j'amenai lentement le col de l'utérus hors de la vulve, et j'enlevai toute la partie fibreuse, en deux portions latérales, une à droite et l'autre à gauche de l'incision primitive.

Les parties enlevées offraient une substance dure, lardacee, et du poids de sept onces. Il n'y a point eu d'hémorrhagie; s'il y a suppuration, elle a été peu abondante, et a coulé avec les lochies, ce qui n'a pas empêché la femme de reprendre les occupations de son ménage, au bout de 8 jours.

L'enfant du sexe féminin, pesait six livres un quart, et n'a pu vivre au-delà d'une heure, je doute qu'il fût à terme.

Digitized by Google

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

Discours prononcé par M. SELLIER, *à l'ouverture du Cours public de Droit commercial.*

Regula est juris ignorantiam cuique nocere. : .
[*L. 9. ff. de juris et facti ignorantia.*]

MESSIEURS,

Nul n'est réputé ignorer la loi. Cette maxime, consacrée partout où il y a eu des lois, est le résultat d'un principe sans lequel toute législation devenait impossible ou inutile; car en admettant le principe contraire, les lois qui s'adressent à tous et qui sont faites pour tous, ne produiraient plus un effet général, simultané, et manqueraient ainsi d'un de leurs élémens constitutifs. Quels inconvéniens d'ailleurs, quel chaos, si chacun pouvait se prévaloir de son ignorance de la loi, pour se dégager des obligations par lui prises! Où en serait-on, si un père, un époux étaient admis à prouver qu'ils ne connaissaient pas les obligations civiles du mariage; le débiteur, les suites de son engagement; enfin le malfaiteur, le concussionnaire, le vagabond que les lois prohibitives et répressives leur étaient étrangères.

Mais qu'entend-on par connaître la loi? La législation romaine qui a mérité le nom de *raison écrite*, nous donne, à cet égard, une définition, dont le simple examen fait apprécier la justesse. *Connaître la loi, ce n'est pas en retenir les expressions, c'est en posséder le sens et la portée.* (L. 17. ff. *de legibus*).

Digitized by Google

En l'absence de cette définition, le principe serait illusoire; car si, tout en consacrant la connaissance universelle des termes, on tolérait l'ignorance dans l'interprétation, nous verrions se reproduire les inconvéniens que nous avons déjà signalés.

Ainsi, sans parler ici de l'erreur sur le droit qui, suivant quelques jurisconsultes, et dans quelques cas seulement, pourrait donner lieu à restitution contre certaines conventions, il est constant que les législations et notamment la nôtre sont nécessairement basées sur cette fiction : *Nul n'ignore la loi;* en d'autres termes, *chacun connaît et comprend la loi*.

Mais pourquoi cette fiction ne deviendrait-elle pas une réalité? Pourquoi chaque citoyen, quelles que fussent sa capacité et sa position sociale, ne pourrait-il pas connaître le droit qui le régit, et y trouver, à l'aide de ses propres lumières, des règles de conduite? La civilisation marche à grands pas; l'instruction s'infiltre dans toutes les classes; l'intelligence publique se développe; pourquoi la science des lois serait-elle seule stationnaire? Pourquoi resterait-elle le privilége exclusif de quelques hommes, lorsque les lois s'adressent à tous, et que rien ne peut suppléer à l'ignorance sous ce rapport?

Je dis, Messieurs, que rien n'y peut suppléer.

Il existe bien près des tribunaux, des corporations honorables, et par leur désintéressement et par leurs lumières, destinées à diriger les hommes dans la conduite de leurs intérêts, à les éclairer sur leurs droits et sur leurs devoirs; mais souvent leurs conseils sont ou inutiles ou imparfaits, et cela, par la faute même des consultans qui, soit omission, soit réticence, ne leur soumettent que des faits tronqués ou dénaturés; d'un autre côté, l'éloignement relatif

Digitized by Google

entre le siége de ces corporations et la demeure de chacun, rend les rapports difficiles et dispendieux. Enfin, cet éloignement a donné naissance à l'industrie funeste d'une foule d'intrigans qui, prenant le masque de la science, et n'ayant au surplus que l'audace d'une ignorance avide et une espèce de bavardage technique, s'interposent entre ces hommes utiles et les gens de campagne surtout, imposent à la simplicité de ceux-ci, et par une honteuse spéculation, établissent leur propre bien-être sur la ruine d'autrui.

Mais sans compter ces graves inconvéniens, il existe une autre raison qui diminue le bienfait de ces corporations. C'est que leur secours n'est presque jamais invoqué que quand le mal est fait et quand il ne peut plus s'agir que d'en éviter les conséquences. Rarement leurs conseils sont réclamés, lorsque les choses sont entières, et que leurs instructions seraient plus efficaces; elles n'ont, le plus souvent que des fautes à réparer, et leur rôle se réduit alors à rectifier une mauvaise direction déjà donnée à un procès sans avoir pu le prévenir et sans pouvoir l'éteindre.

Rien ne peut donc suppléer à la connaissance des lois, et, remarquons-le bien, cette connaissance n'eût-elle d'autre effet que de faire sentir à chaque citoyen l'existence et la rigueur des dispositions qui le régissent, n'eût-elle d'autre résultat que de produire, dans son esprit, le doute sur ce qu'il doit faire, et le forcer ainsi par la méfiance à prendre conseil, cet avantage seul serait immense.

Mais il en est d'autres encore : l'étude des lois propagerait la morale publique, en cimenterait les bases, et développerait l'intelligence et le jugement. Les lois commandent, et, pour cette raison, leur style est clair et précis, plein de justesse et d'exactitude : elles commandent ce qui est équitable et juste, c'est-à-dire elles établissent les droits et devoirs de

Digitized by Google

chacun, résultant soit de l'état naturel, soit de l'état de société, et, comme l'âme s'identifie toujours avec les objets de son application, le style des lois produit généralement la rectitude des idées, la netteté du raisonnement; leurs principes inculquent des notions exactes du juste et de l'injuste, notions qui, comme instinct, pourraient servir de règles de conduite, non pas seulement dans les cas prévus par le législateur, mais encore dans les circonstances de la vie les plus simples et les plus ordinaires, que le législateur n'a pu, ni dû prévoir.

Mais comment parvenir à répandre cette connaissance, comment réussir, en un mot, à populariser la loi?

Il en est du droit comme des sciences en général. Au premier aperçu, elles sont inabordables; il semble qu'il faille être privilégié, et prédestiné, en quelque sorte, pour oser tenter de s'initier à leurs mystères. Les yeux tombent-ils sur quelqu'ouvrage qui en traite, la préoccupation en rend la lecture inintelligible; on s'imagine que les expressions les plus usuelles, les plus vulgaires, ne peuvent comporter le sens qu'elles présentent dans le langage ordinaire. Enfin, on recule devant des obstacles, dont une grande partie, en définitive, n'existe que dans l'imagination; mais que l'on se munisse de quelques élémens primitifs, que l'on se grave dans l'esprit quelques principes, dans la mémoire quelques mots techniques, alors les obstacles s'applanissent, l'obscurité s'éclaircit, le langage se naturalise, et, si l'on persiste, on arrive, sans y songer, au sommet de cette montagne qui, de loin, était inaccessible.

Et sous ce rapport, Messieurs, l'étude du droit est plus avantageuse que celle des autres sciences: en effet, le droit proprement dit ne consiste pas en principes abstraits consignés dans des traités, il ne repose même pas sur l'observation

Digitized by Google

de faits plus ou moins contestables; mais il prend sa source dans des règles écrites, basées aussi, il est vrai, sur des *principes*, mais sur des principes qui, quels qu'*ils* soient, *sont* en-dehors de toute contestation: et cette différence provient de ce qu'en général les élémens des sciences s'établissent par la conviction individuelle de chacun, sur les faits et sur leurs conséquences, tandis que ceux du droit sont le résultat des ordres *du législateur*, *ordres*, dont les causes et les effets, *s'ils peuvent être discutés dans l'intérêt de la doctrine, ne peuvent jamais être contestés dans l'application*, et pour mieux faire saisir ma pensée, je dirai: dans un cas, il faut méditer soi-même sur chaque chose, ou s'en rapporter aux lumières d'autrui; dans l'autre cas il faut obéir, et la méditation n'est nécessaire que pour comprendre et interpréter la volonté qui a commandé.

Et ceci nous conduit à vous expliquer ce que nous entendons, quand nous disons qu'il faut populariser la loi; il s'agit *uniquement de mettre chacun à même d'en interpréter* les dispositions pour son intérêt privé, de les appliquer à la pratique usuelle et dans les cas les plus ordinaires. C'est aux savans qu'il faut laisser cette autre interprétation, dont le champ est vaste et indéfini, et que l'on pourrait appeler la théorie du droit. C'est-là que l'*imagination* crée les abstractions, invente les combinaisons, et en *soumet la solution au jugement: c'est pour cette sorte d'étude surtout* que sont établies les écoles de droit actuelles, foyers immenses de lumières, dont l'esprit ne saurait soutenir l'éclat sans être déjà fortifié par des études longues et profondes, et qui, placées sur quelques points seulement du pays, sont inabordables aux classes peu aisées.

Ceux-là donc rendraient un immense service qui, après avoir puisé aux sources fécondes de la science des lois,

Digitized by Google

après avoir étudié et médité les nombreux et profonds ouvrages des jurisconsultes, se croiraient obligés, comme membres de la même société, comme enfans de la même patrie, de communiquer à leurs concitoyens les élémens d'une science, que le hasard de la fortune ou de leur position sociale les a mis à même d'acquérir; qui, combinant les textes, la jurisprudence et les auteurs, en extrairaient un corps solide d'instruction, capable de fournir à la généralité, non pas ce demi-savoir pire que l'ignorance, mais des notions simples, précises et complètes.

Et remarquons, Messieurs, que cette ère nouvelle de la science du droit doit commencer maintenant, et qu'elle eût pu difficilement commencer plutôt. Il est vrai que nos codes nouveaux auront bientôt trente ans d'existence; mais comme les lois, en général, n'ont point d'effet rétroactif, c'est-à-dire qu'elles ne régissent que les conventions et actes nés sous leur empire, jusqu'ici une grande partie des rapports légaux entre les citoyens, était réglée, par suite des anciens titres qui leur donnaient naissance, soit par les anciennes ordonnances et les coutumes locales, soit par la législation, conséquence nécessaire de l'émancipation de 1789. L'on conçoit donc que la connaissance de nos codes isolés eut été alors insuffisante, l'instruction, sous ce rapport, incomplète, et par cela même, plutôt dangereuse qu'utile. Maintenant, au contraire, il ne reste plus de ces actes que des vestiges qui s'effacent tous les jours, et désormais nos codes, monumens durables, et de la rénovation des idees, et de l'antique sagesse des législations qui leur ont servi de base, vont librement traverser les tems, dégagés de l'attirail des vieux usages qui entravaient leur marche.

Mais en attendant, Messieurs, que les cours primaires de droit s'organisent sur une plus grande échelle, quelle est la

Digitized by Google

partie de notre législation qui doit d'abord fixer l'intérêt : c'est, sans contredit, la loi commerciale.

Dans leur exécution, les actes civils ordinaires permettent plus de réflexion, plus d'hésitation; tous peuvent et quelques-uns doivent être constatés par le ministère d'officiers publics, qui ont fourni des garanties de moralité et de capacité; tous peuvent être exécutés par des mandataires qu'il suffit de bien choisir. Dans quelques cas même, l'emploi de ces mandataires est forcé, et leur choix limité. L'appréciation des actes civils enfin, est fondée sur un principe salutaire que nul ne doit s'enrichir aux dépens d'autrui, et, par cette raison, l'exception du dol et de la fraude est plus facilement admise contre les conventions.

Les actes commerciaux sont d'une nature contraire : tout y est de bonne foi, de confiance, de spéculation; les rapports sont rapides, imprévus, instantanés, et donnent lieu aussitôt à une foule d'autres rapports successifs entre d'autres personnes. Par suite les fautes, les imprudences, les erreurs doivent être irréparables.

Aussi le code de commerce n'est-il en quelque sorte qu'une loi d'exception. Là, le législateur supprime non-seulement la solennité des formes, mais encore les précautions qu'ailleurs il a jugées indispensables; là, il permet d'établir la preuve des conventions les plus importantes, des engagemens les plus considérables par des moyens qu'il proscrit dans les relations ordinaires; là, il donne pour garantie des obligations, non-seulement les biens, mais encore la liberté des citoyens, liberté si sacrée à ses yeux, que, dans le droit commun, il défend à qui que ce soit, d'engager indéfiniment même ses services; et, lorsque la loi civile protège les femmes par des formalités minutieuses, et d'une rigueur telle, que souvent elles servent d'égide à la

Digitized by Google

mauvaise foi, la loi commerciale sacrifie à la sûreté du commerce, leur faiblesse et leur inexpérience, ce qui l'a fait appeler *loi de rancune et de mauvaise humeur.* Tout, jusqu'à la juridiction, est exceptionnel. Le commerçant est jugé par des commerçans, sous les formes les plus expéditives, et même sans autres formes que celle nécessaire pour obtenir la comparution. L'adjonction d'un défenseur n'est que facultative, tandis que, devant les tribunaux ordinaires, la loi n'est appliquée que par des jurisconsultes, après de longs délais d'instruction, et le plaideur n'est admis à se défendre qu'avec l'assistance d'un conseil; et, si l'on songe que le code de commerce ne régit pas seulement les commerçans, mais qu'il embrasse dans la sévérité de ses dispositions quiconque, soit volontairement, soit par inconséquence, fait un acte de commerce isolé, on sentira encore plus la nécessité, pour tous, de le connaître et de le comprendre.

Une considération des plus puissantes motiverait encore la préférence donnée à l'instruction primaire du droit commercial. C'est, comme nous l'avons dit, une loi d'exception. Il serait donc impossible d'en fournir une notion exacte, sans le comparer avec les règles générales auxquelles il déroge. L'étude de droit commercial entraînerait nécessairement un examen succinct du droit commun, toujours applicable d'ailleurs en toutes matières non prévues par les lois spéciales. Ainsi, par cette étude, les élèves se trouveraient en outre initiés aux élémens du droit civil, effet que ne produirait pas l'étude seule de ce dernier; car on peut connaître la règle sans connaître l'exception, mais jamais l'exception sans la règle.

Pour parvenir à ces résultats, quel plan devra être adopté?

Le cours ne doit pas être fait sur des divisions arbitraires, ni d'après un ordre de matières fixé par la volonté du

Digitized by Google

professeur. Pour éviter toute confusion et toute omission, l'ordre et les divisions du code doivent être suivis. Le texte de la loi est indispensable, d'une part pour mieux fixer les idées, d'une autre part, parce que c'est toujours du texte que doit s'induire l'esprit de la loi.

Le cours ne doit pas être purement oral. Les paroles sont fugitives, et il en est de la mémoire comme de la vue: les objets rapprochés de l'œil s'y peignent parfaitement; mais à mesure qu'ils s'éloignent, les proportions disparaissent, les couleurs s'effacent, et il ne reste bientôt qu'une masse indigeste et confuse. Il est donc indispensable que les élèves recueillent par écrit un résumé succinct des principes développés par le professeur. Plus tard, ce résumé aidera la mémoire, et formera, si je peux m'exprimer ainsi, une réunion de jalons, qui la guideront au milieu de toutes les discussions dont elle aura été impressionnée. Ce résumé contiendra, autant que possible, la solution des principales difficultés soulevées jusqu'ici par l'application. Cette solution sera dégagée de toutes les controverses qu'elle aura fait naître, et convertie en principe; mais les élèves n'en pourront pas moins distinguer les principes tirés du texte, de ceux consacrés, soit par la jurisprudence, soit par la doctrine. Les uns seront suivis de l'indication de l'article de la loi; les autres d'un nom d'auteur, ou de la date de l'arrêt. Les solutions sur lesquelles il y aurait contradiction entre les autorités, contiendront l'indication des autorités contraires.

Ces dictées, quoique spécialement consacrées à l'explication de la loi commerciale, n'en devront pas moins fournir aux étudians les moyens de se rappeler les principes tirés des lois générales; mais, quant à ceux-ci, leur développement opérerait trop de confusion, et entraînerait d'ailleurs au-delà du plan et de l'objet de ce cours. Les dictées ne

Digitized by Google

comprendront que l'énonciation de ces principes généraux, l'indication exacte et complète des lois qui les développent, et, dans quelques cas, les définitions que le texte de ces lois rendrait nécessaires. Cette addition aux leçons purement commerciales, est indispensable, en même-tems qu'elle sera suffisante. En effet, l'homme étranger aux lois, éprouve une double méfiance en les consultant. Il craint d'abord de s'abuser sur le sens et la portée des expressions, et, en second lieu, il redoute que l'article de loi qu'il a sous les yeux ne soit modifié ou abrogé par une disposition postérieure. Or, comme d'une part, le style des lois est toujours le même; que, d'une autre part, l'indication des lois sur chaque principe, sera complète, en apprenant à lire la loi commerciale, il apprendra à lire toutes les autres, et enfin il sera dégagé de toute inquiétude sur l'autorité du texte qu'il consultera.

Telle est, Messieurs, la tâche que j'ai entreprise, sous les auspices d'une Société, dont la réorganisation, dirigée avec tant de zèle par le premier magistrat de ce département, ait déjà sentir son heureuse influence. Sans doute, et je dois le dire, sans vouloir me parer d'une modestie qui, souvent, n'est que le voile de l'amour-propre, cette tâche est au-dessus de mes forces; mais j'espère, avec votre concours, parvenir à un résultat utile, quel qu'il soit, en vous faisant connaître une législation importante, quoique spéciale.

Mais que dis-je? spéciale. Est-ce que l'état heureux de notre belle patrie n'a pas fait du droit commercial une espèce de droit commun? La France n'est-elle pas essentiellement commerçante, et par sa position géographique et par l'industrie de ses enfans? Tout a été dit sur les bienfaits du commerce, sur son immense influence, et notamment sur la prospérité, la civilisation, dont la patrie lui est redevable. « En voyant à mes pieds, dit l'abbé Raynal, ces belles

Digitized by Google

contrées où fleurissent les sciences et les arts, et que les ténèbres de la barbarie avaient si long-tems occupées, je me suis demandé : qui est-ce qui a creusé ces canaux ? qui est ce qui a desséché ces plaines ? fondé ces villes ? rassemblé, vêtu, civilisé ces peuples ? Et alors toutes les voix des hommes éclairés m'ont répondu : C'est le commerce, c'est le commerce ! »

Oui, Messieurs, c'est au commerce que la France doit sa puissance, sa force, et le droit de marcher en tête de la civilisation. Mais ces avantages, elle les doit aussi à l'air de liberté que son sol exhale ; elle les doit à la forme de son Gouvernement, que, dans l'état actuel de la société, nul autre ne remplacerait sans danger ; dont les formes habilement combinées permettent de réparer les plus grandes fautes sans secousse pour le pays, sans honte pour l'amour-propre. Aussi, Messieurs, de la conservation des principes sur lesquels il est fondé, dépendent notre bonheur, notre sécurité. Libre aux citoyens de critiquer les actes des agens qui en font mouvoir les ressorts ; que, pour y parvenir, ils emploient la presse, non pas cette presse destructive sans aucune idée de reconstruction, mais la véritable presse dans toute sa liberté ; qu'ils emploient les élections, le droit de pétition ; qu'ils emploient même le jury. Mais aussi que leurs critiques ne dépassent pas la hauteur fixée par la constitution : qu'ils ne violent pas ce qu'elle a déclaré inviolable, qu'ils ne profanent pas ce qu'elle a consacré. Car, songeons-y bien, non-seulement notre droit public, notre pacte politique, librement consenti, ont placé un homme en dehors de nos atteintes ; mais, en fait, rappelons-nous que sa présence seule a fermé l'abîme entr'ouvert par les vieilles idées d'une famille, que son malheur, toutefois, doit rendre respectable ; rappelons-nous que lui seul tient encore

Digitized by Google

la clé de cet abîme, et que, s'il n'avait d'ailleurs aucun titre à notre reconnaissance, le maintien des droits, dont l'a investi la nation, serait pour nous une nécessité; quelles que puissent être nos opinions sur les actes de son Gouvernement, que toujours elles soient dominées par cette idée que *le Roi ne peut mal faire*; ne cherchons pas à affaiblir cette maxime si généreuse, si essentiellement vitale, si profondément enracinée jusqu'ici dans nos mœurs, que seule elle a soutenu, pendant long-tems, une dynastie, dont les projets, depuis long-tems, étaient connus, et que seule elle l'a soutenue jusqu'au jour où elle-même en a repoussé le bienfait, en brisant violemment le pacte qui lui servait de base.

Notice sur l'Obélisque de Thèbes et sur l'expédition du Louxor, par M. DE RANCÉ.

Si, lorsqu'un peuple est profondément remué par une révolution, lorsqu'il a dû ressaisir, par la force, les droits naturels inhérens à sa constitution primitive et les droits politiques acquis par quarante années de malheurs et de gloire, de dissentions intestines et de guerre étrangère; si le dégoût de cette vie orageuse et l'expérience des fautes commises, ont rendu les citoyens en général plus prudens et plus habiles à ne pas compromettre la liberté dont ils jouissent enfin, sans inquiétude fondée, de se la voir ravir;

Il n'est que trop impossible aussi de voir renaître en peu de tems, dans la société frappée si récemment par une grande commotion, les douces relations de famille et de fraternité par lesquelles, seules, les sciences et les arts puissent prospérer, par lesquelles, seules aussi, les nobles entreprises, tentées au loin par des hommes courageux et dévoués

Digitized by Google

à la patrie, puissent être, à la fois et justement appréciées et publiquement honorées.

Si nous vivions dans le calme tant désiré par le plus grand nombre, si nous étions moins dominés par les passions et les haines politiques, les expéditions scientifiques et les paisibles conquêtes *péniblement* tentées par la civilisation pour sauver *quelques précieux débris des chefs-d'œuvres de l'antiquité*, seraient utilement et longuement racontées dans ces nombreuses et quotidiennes publications auxquelles nous demanderons, peut-être un jour, des paroles de paix et de conciliation.

Que du moins dans le sein des sociétés académiques, parmi ceux qui se plaisent à s'isoler quelquefois du fracas politique au milieu duquel on est forcé de vivre aujourd'hui; que les savans, les braves qui vont au loin surmonter les plus grands obstacles pour enrichir la patrie, pour placer au sein de la capitale du monde savant, sous la protection du peuple qui marche à la tête de la civilisation, les plus antiques monumens échappés comme par miracle à la destruction; que de tels hommes soient honorés, que leurs noms soient célébrés, et leurs glorieux travaux offerts comme une œuvre patriotique et digne d'admiration, comme une conquête précieuse faite par la science et le génie de la France, aux dépens de la barbarie et de l'ignorance d'un peuple dégénéré.

Dans un climat lointain, entre les flots de la mer Rouge et les sables du désert si glorieusement foulés par le héros des tems modernes, s'étend un pays morne, abandonné, soumis il y a trente siècles à l'un des plus grands hommes de l'antiquité, qui, par son génie, fit de cette contrée si pauvre aujourd'hui, le centre des arts, du commerce et de la plus riche industrie.

Digitized by Google

Par des travaux qui durent être immenses, il éleva, comme pour attester de sa puissance aux générations à venir, des monumens gigantesques remarquables en même-tems par leur élégance et leurs ingénieuses sculptures, donnant, même aux artistes du dix-neuvième siècle, la plus haute idée des hommes qui vivaient sous la domination du grand Sésostris et dont, aujourd'hui, les misérables descendans, rampent plutôt qu'ils ne marchent sur les débris des temples où venaient prier jadis leurs illustres ancêtres.

De ce berceau des sciences et des arts, de ce séjour habité par les grands rois de l'Égypte, de cette Thébaïde si féconde en grands événemens, qui subit, qui provoqua de si terribles révolutions, qui donna, qui reçut de si beaux exemples et de si tristes enseignemens au monde, de cette immense cité qui renfermait tant de merveilles, de ces mille palais de granit et de marbre, de ces temples majestueux où furent célebrés de si pieux sacrifices, où se commirent tant de meurtres impies, de ces voûtes immenses taillées dans le roc, de ces sarcophages où furent ensevelis de si grands rois, pour l'embellissement desquels tous les arts contribuèrent à l'envi et que l'on cherchait, par une prévision hélas trop justifiée, à mettre à l'abri des ravages du tems et de la cupidité des hommes en les enfouissant jusques dans les entrailles de la terre; de toutes les œuvres du génie et de la plus haute civilisation, que reste-t-il aujourd'hui?..... Des ruines en partie couvertes par les sables du désert, mais présentant cependant encore des masses si considérables qu'on peut à peine se créer une juste idée des hommes dont elles attestent l'existence passée.

C'est que des conquérans stupides et furieux ont passé sur cette terre abandonnée des Dieux qui s'étaient plûs long-tems à la protéger; c'est que des milliers de barbares ont

Digitized by Google

employé leurs bras destructeurs à renverser ce que des milliers de bras industrieux avaient élevé ; c'est que la soif de l'or et le fanatisme impitoyable ont poussé des vainqueurs irrités à la profanation des temples et des tombeaux, à la mutilation des morts auxquels le saint respect des parens et des amis avaient su du moins conserver l'apparence de la vie ; c'est qu'après les Sésostris et les Pharaons, vinrent les Cambise et les Darius, comme sur une autre terre sacrée, les Attila succédèrent aux Césars.

Cependant, au milieu de ces ruines amoncelées, sur ces plages abandonnées, sur cette terre aujourd'hui maudite, s'élevaient encore, il y a peu de tems, deux immenses et superbes monumens échappés, comme par miracle, à tant de causes de destruction : le voyageur, en les apercevant, restait immobile d'admiration, et se demandait, en invoquant l'histoire des tems passés, en considérant le chaos et le néant qui les environne, si ces gigantesques obélisques s'étaient relevés de leurs propres ruines par un pouvoir magique, si les forces des hommes avaient échoué contre leur solidité, ou bien encore si, pour perpétuer jusqu'aux siècles les plus reculés, le souvenir de leurs stupides exploits, les destructeurs de la plus antique capitale du monde avaient laissé debout ces monolithes superbes qui n'ont pas moins de 70 à 80 pieds de hauteur et qui furent taillés à vif, d'une seule pièce, dans des carrières du plus beau granit.

Que de génie il a fallu, que de ressources on a su trouver dans la science mécanique perfectionnée, pour les extraire avec succès, pour les amener et les placer perpendiculairement, sans altérer en rien leur travail merveilleux! Combien furent habiles les sculpteurs qui leur imprimèrent ce cachet d'élégance et de perfection qui font de ces pyramides les monumens les plus surprenans de l'antiquité!!....

Digitized by Google

Et cependant, les descendans des grands hommes qui surent faire de si grandes choses, végètent à demi-nus, abrités seulement par de misérables cabanes construites au milieu des ruines de Thèbes, s'inquiétant peu de ce que furent leurs pères, ignorans même le nom de la plus belle, de la plus célèbre des cités.

De ces deux monolithes dont nous venons de parler, l'un domine encore les plaines de la Thébaïde, protégé pour long-tems encore sans doute, comme il le fût depuis tant d'années, par l'admiration qu'il inspire et par les nombreux et magiques souvenirs dont il est entouré; l'autre, après avoir descendu le Nil et traversé les deux mers, vient de remonter la Seine et va bientôt dominer une des places publiques de Paris, à la grande satisfaction de tous les amis des arts, de tous les admirateurs des chefs-d'œuvres de l'Ancien-Monde.

Honneur à celui qui conçut l'heureuse idée de faire, sur un peuple ignorant et peu jaloux de posséder cette merveille, une si noble conquête! Honneur au gouvernement qui s'empressa de l'adopter! Honneur surtout aux hommes habiles autant que braves, qui, par les travaux les plus pénibles, la persévérance la plus énergique et les ressources que le génie seul peut offrir, parvinrent à exécuter, avec le succès le plus complet, une des plus belles entreprises que l'on ait tenté de nos jours.

Au mois de février 1831, on armait, dans le port de Toulon, l'allège le Louxor construit en bois blanc et de rebut, de manière à tirer peu d'eau, condition indispensable pour la navigation à laquelle il devait être employé: son équipage, commandé par le lieutenant de vaisseau Verninac, fut composé de cent vingt hommes, de seize ouvriers de différentes professions et d'un maître pour diriger les tra-

Digitized by Google

vaux, sous la surveillance de M. Lebas, ingénieur désigné par le gouvernement pour déplacer et embarquer la riche proie que l'on voulait ravir au limon envahisseur du Nil.

Toutes les dispositions prises, le Louxor appareilla de Toulon le 15 avril 1831, et le 3 mai, après une heureuse traversée, l'équipage plein d'espoir et de courage, saluait de ses acclamations, la rive Égyptienne et les forts qui protègent les deux ports d'Alexandrie.

Le vice-roi, le fameux Méhémet-Ali, dont le génie, en remuant les cendres des Ptolémée, semble en avoir tiré le germe d'une vie nouvelle pour ces contrées dépeuplées et presqu'oubliées du monde. Le vieux Méhémet-Ali ne démentit pas dans cette circonstance la bienveillance qu'il témoignât toujours aux Français et reçut nos marins avec beaucoup de grâce et de bonté. Il prescrivit à tous les gouverneurs de ses provinces d'accorder aide et protection à l'équipage en toute occasion, et la stricte exécution de ces ordres contribua puissamment au succès de l'expédition.

Le 15 juin, le navire reprit le cours de son voyage, et grâce à l'habileté des manœuvres ordonnés par M. de Verninac, parvint à franchir sans accident l'embouchure du Nil près de Rosette, au grand étonnement de tous les habitans qui croyaient impossible à un bâtiment aussi grand que le Louxor d'éviter le dangereux banc de sable qui ferme en quelque sorte l'embouchure du fleuve. Réunis en foule sur le rivage, ils s'écriaient que des Français seuls étaient capables d'entreprendre une manœuvre aussi hardie, et considérèrent le succès comme miraculeux.

Après un séjour de trois semaines à Rosette, le Louxor s'élança sur les eaux du Nil devenues assez hautes pour lui permettre de naviguer, et le 13 juillet il mouillait dans le port du grand Caire, après avoir passé bien près de ces

Digitized by Google

Et cependant, les descendans des grands hommes qui surent faire de si grandes choses, végètent à demi-nus, abrités seulement par de misérables cabanes construites au milieu des ruines de Thèbes, s'inquiétant peu de ce que furent leurs pères, ignorans même le nom de la plus belle, de la plus célèbre des cités.

De ces deux monolithes dont nous venons de parler, l'un domine encore les plaines de la Thébaïde, protégé pour long-tems encore sans doute, comme il le fût depuis tant d'années, par l'admiration qu'il inspire et par les nombreux et magiques souvenirs dont il est entouré; l'autre, après avoir descendu le Nil et traversé les deux mers, vient de remonter la Seine et va bientôt dominer une des places publiques de Paris, à la grande satisfaction de tous les amis des arts, de tous les admirateurs des chefs-d'œuvres de l'Ancien-Monde.

Honneur à celui qui conçut l'heureuse idée de faire, sur un peuple ignorant et peu jaloux de posséder cette merveille, une si noble conquête! Honneur au gouvernement qui s'empressa de l'adopter! Honneur surtout aux hommes habiles autant que braves, qui, par les travaux les plus pénibles, la persévérance la plus énergique et les ressources que le génie seul peut offrir, parvinrent à exécuter, avec le succès le plus complet, une des plus belles entreprises que l'on ait tenté de nos jours.

Au mois de février 1831, on armait, dans le port de Toulon, l'allège le Louxor construit en bois blanc et de rebut, de manière à tirer peu d'eau, condition indispensable pour la navigation à laquelle il devait être employé : son équipage, commandé par le lieutenant de vaisseau Verninac, fut composé de cent vingt hommes, de seize ouvriers de différentes professions et d'un maître pour diriger les tra-

Digitized by Google

vaux, sous la surveillance de M. Lebas, ingénieur désigné par le gouvernement pour déplacer et embarquer la riche proie que l'on voulait ravir au limon envahisseur du Nil.

Toutes les dispositions prises, le Louxor appareilla de Toulon le 15 avril 1831, et le 3 mai, après une heureuse traversée, l'équipage plein d'espoir et de courage, saluait de ses acclamations, la rive Égyptienne et les forts qui protègent les deux ports d'Alexandrie.

Le vice-roi, le fameux Méhémet-Ali, dont le génie, en remuant les cendres des Ptolémée, semble en avoir tiré le germe d'une vie nouvelle pour ces contrées dépeuplées et presqu'oubliées du monde. Le vieux Méhémet-Ali ne démentit pas dans cette circonstance la bienveillance qu'il témoignât toujours aux Français et reçut nos marins avec beaucoup de grâce et de bonté. Il prescrivit à tous les gouverneurs de ses provinces d'accorder aide et protection à l'équipage en toute occasion, et la stricte exécution de ces ordres contribua puissamment au succès de l'expédition.

Le 15 juin, le navire reprit le cours de son voyage, et grâce à l'habileté des manœuvres ordonnés par M. de Verninac, parvint à franchir sans accident l'embouchure du Nil près de Rosette, au grand étonnement de tous les habitans qui croyaient impossible à un bâtiment aussi grand que le Louxor d'éviter le dangereux banc de sable qui ferme en quelque sorte l'embouchure du fleuve. Réunis en foule sur le rivage, ils s'écriaient que des Français seuls étaient capables d'entreprendre une manœuvre aussi hardie, et considérèrent le succès comme miraculeux.

Après un séjour de trois semaines à Rosette, le Louxor s'élança sur les eaux du Nil devenues assez hautes pour lui permettre de naviguer, et le 13 juillet il mouillait dans le port du grand Caire, après avoir passé bien près de ces

Digitized by Google

Pyramides à l'ombre desquelles se reposèrent le soir d'une grande journée, ces vieilles et braves légions impénétrables au choc impétueux des Mamelucks, mais que la peste et le soleil brûlant de l'Égypte surent trop bien vaincre et décimer.

Les officiers du Louxor visitèrent avec empressement ces plages célèbres qui rappèlent à la fois aux Français qui les parcourent de glorieux et bien tristes souvenirs. Accueillis avec bienveillance par Ibrahim-Pacha, ce brave lieutenant de Méhémet-Ali, dont le sabre victorieux vient d'ébranler les murailles de l'antique Bysance, ils eurent bientôt le loisir d'examiner de près ce guerrier déjà fameux dans l'Archipel, pendant la visite qu'il rendit à bord et la durée d'un joyeux repas auquel il fit honneur, en buvant, en dépit du prophète, à la santé des Français et au succès de leur expédition.

Le 19 juillet, nos marins quittèrent le port de Boulac, aux acclamations des Turcs et des Arabes toujours émerveillés de cette navigation sur le Nil, et ne s'imaginant pas, tout en regardant nos compatriotes comme des êtres surnaturels, qu'ils pussent ainsi parvenir jusqu'au but encore bien éloigné de leur voyage. La population tout entière, réunie sur la plage, s'y disputait les places ; les terrasses et les maisons voisines étaient couvertes de curieux, et les affaires restèrent entièrement suspendues pendant toute la journée.

C'est alors que durent commencer pour l'équipage du Louxor, des fatigues et des difficultés sans nombre : tantôt emportés par les courans, puis, tout-à-coup arrêtés par des bancs de sable mouvans contre lesquels le bâtiment venait échouer, nos marins, sous un ciel dévorant, exécutèrent sans relâche les manœuvres les plus habiles et les plus laborieuses souvent, malgré tant d'efforts et de persévérance,

Digitized by Google

malgré le secours des Arabes attelés par fois sur un grelin, jusqu'au nombre de trois cents, le Louxor ne put avancer plus d'une lieue, pendant le cours d'une journée.

Cette pénible traversée dura près d'un mois ; mais enfin, le 14 août, le but tant desiré fut atteint par le navire qui vint s'échouer dans un canal pratiqué d'avance à cet effet par les soins et sous la direction de M. Lebas. Cet ingénieur, accompagné des ouvriers et de l'un des officiers de l'équipage, avait remonté le Nil sans s'arrêter à Rosette, en se confiant pour cette traversée aux embarcations qui font habituellement sur ce fleuve, le transport du commerce de la Haute-Égypte avec le Caire.

Le thermomètre de Réaumur marquait constamment de 30 à 38 degrés à l'ombre, et de 50 à 55 degrés au soleil. Pendant le premier mois de séjour sur les ruines de Thèbes, les dyssenteries, les cépalalgies, les ophthalmies surtout attaquèrent rapidement la moitié de l'équipage. Bientôt aussi, par suite des fréquentes relations des habitans de Louxor avec ceux de la Basse-Égypte où le choléra s'était manifesté le 19 août, ce terrible fléau vint désoler les plaines de la Thébaïde. Les malheureux Arabes attaqués de ce mal affreux, n'avaient pour toute boisson que l'eau pure du Nil, et c'était sur la terre nue, que la plupart d'entre eux rendaient le dernier soupir. Sur 800 ames qui formaient la population de Louxor, le sixième dût payer le fatal tribut à la cruelle épidémie ; mais grâce aux soins et aux précautions employées par les officiers de santé de l'équipage. Quinze hommes seulement furent atteints du choléra, et tous furent heureusement ramenés à une santé parfaite.

Cependant, ni les vents brûlans qui soufflent du désert, ni les maladies qui vinrent assaillir nos marins, ne ralentissaient leur ardeur : les préparatifs de l'abattage du monolithe

Digitized by Google

dont on avait fait choix, durèrent jusqu'au 31 octobre, et toutes les mesures de M. Lebas étant prises, on procéda à cet abatage par un moyen aussi simple qu'ingénieux, qui prouve notre supériorité en mécanique, sur tous nos devanciers modernes. L'opération eut lieu par un simple câble d'abatage tenant au haut de l'armature de l'obélisque, et fixé à un ancre très forte, éloignée de cent-cinquante mètres du monument. Une poutre assujétie à un fort point d'appui, retenait ce câble en sens opposé; le monolithe tournait en s'appuyant sur une pièce de chêne encastrée sous la base pour préserver son arête inférieure.

Huit hommes placés sur les apparaux de retenue, hâtaient ou ralentissaient à volonté la chute de la pyramide. Pendant deux minutes, elle resta suspendue sous un angle de 30 degrés, et enfin s'abaissa majestueusement sur la cale du halage aux acclamations d'une foule considérable d'habitans et d'étrangers accourus pour jouir de cet imposant spectacle.

Cette opération ne dura que vingt-cinq minutes, et certes, sous tous les rapports, ce succès est prodigieux. Patience, courage, force morale, lutte héroïque contre la maladie et le climat, génie de création qui sait tout prévoir et calculer, tout cela est admirable.

La seconde opération, celle de l'embarquement, ne fut pas moins heureuse.

M Lebas fit pratiquer par un trait de scie, une section transversale et complète du navire, à trois mètres de l'avant. La tranche séparée, fut soulevée par des palans, et maintenue en l'air sur deux poutres mâtées en croix de Saint-André.

L'obélisque dut pénétrer dans le navire par cette large ouverture : amené près du bâtiment par des procédés ingénieusement conçus, il fut embarqué après une heure et de-

Digitized by Google

mie de halage, en passant sous la tranche du navire qui fut ensuite descendue, et si bien rajustée dans toutes ses parties, qu'on pouvait à peine s'apercevoir de la mutilation

Après ce nouveau succès, il fallait penser à d'autres travaux et vaincre de nouvelles difficultés. Il fallait descendre le Nil dans une longueur de plus de 100 lieues; il fallait éviter surtout, qu'emporté par les courans, le Louxor surchargé du poids énorme de 500 milliers, ne vint à se briser contre les bas-fonds et les bancs de sable qui rendent, ainsi que nous l'avons vu déjà, la navigation du fleuve si difficile.

Le départ ne put avoir lieu qu'au 25 août, la crue des eaux ayant eu lieu fort tard en 1832 : après trente-six jours de la plus pénible traversée, le Louxor entra pour la deuxième fois dans le vieux port d'Alexandrie. Il fallut y attendre le printems pour affronter les mers qu'on avait à traverser, et le 1.er avril enfin, les vents étant devenus favorables, nos marins, depuis si long-tems impatiens de revoir la patrie, appareillèrent pour le port de Cherbourg dans lequel ils entrrèent triomphans, le 3 août 1833, après une navigation de 1400 lieues, dont 200 sur le Nil, et 1200 dans la Méditerranée et dans l'Océan.

Le Roi, par des faveurs bien méritées, a récompensé le zèle et le dévouement des officiers et matelots qui firent partie de l'expédition du Louxor; que l'opinion publique dont vous êtes un des organes, Messieurs, y joigne un tribut d'admiration, un concert unanime de louanges et de félicitations.

Digitized by Google

Discours prononcé à l'Installation du Comité de l'Instruction primaire de l'arrondissement d'Evreux, par M. A. PASSY, *Préfet du département de l'Eure.*

MESSIEURS,

L'intelligence est la condition de la liberté. En dotant la nation de droits, sans cesse en exercice dans tous les degrés de l'ordre social, en multipliant les points de contact des citoyens avec le pouvoir, en traduisant périodiquement les dépositaires de l'autorité devant les électeurs, la charte de 1830 devait aussi régler les mouvemens de l'énergique levier de ces élections périodiques et universelles. Ce pouvoir donné sous toutes les formes, à tous les citoyens, de recomposer les conseils délibérans en même-tems que l'organisation de la France armée, liberté immense dont aucune république ne jouit aussi pleinement que notre monarchie constitutionnelle, ce pouvoir, en effet, pourrait détruire l'ordre social lui-même qu'il est appelé à garantir, si les hommes qui l'exercent n'étaient pas dignes de leur mission, s'ils n'en comprenaient pas toute la portée. La loi de l'instruction primaire est venue comme la sanction de toute cette organisation, c'est le frein que la raison publique impose aux passions anarchistes, c'est un appel à l'avenir pour consolider, dès aujourd'hui, une constitution que nos neveux ne changeront point, parce qu'elle a prévu quels pas la liberté ferait faire à l'esprit humain, et quelle extension prendraient les élémens de notre nouvel ordre social. Elle est, moins une loi, qu'une institution; car c'est l'un des articles de la charte, appliqué, avec énergie et grandeur, aux besoins les plus réels du pays, à la misère de l'intelligence des classes pauvres; cette organisation puissante règle les obligations des citoyens avec la génération qui les remplacera, en un

Digitized by Google

mot c'est un système complet d'éducation nationale, tel qu'aucune nation n'en possède et qui déjà nous est envié par les peuples qui ont commencé avant nous à jouir de leurs droits politiques. L'université impériale était une grande et féconde conception, mais elle n'embrassait que les rapports des classes élevées avec le gouvernement: la loi nouvelle fonde une université pour le peuple. Les maîtres d'école, dont les *droits* sont mis sous votre sauve-garde et les devoirs sous votre responsabilité, formeront, désormais, une *corporation* libre où l'esprit d'unité fera naître des sentimens d'honneur et de patriotisme que vous entretiendrez par une bienfaisante et sévère tutèle. La situation des instituteurs améliorée, leur instruction plus étendue et plus libérale, leur assurent la considération publique. Ils ne voudront pas la perdre, car ils vous en devront compte à chaque instant. Mais cette belle loi, par cela même, qu'elle a tout stipulé à l'avance, qu'elle a tout prévu et qu'elle ramène à une organisation uniforme toutes les localités de notre France grande et diversifiée, rencontre des obstacles dans les habitudes prises, dans les préjugés de la population qui n'avaient jamais été remués si vivement et si profondément, dans la pauvreté des communes, leur situation topographique, l'absence des communications enfin dans le travail qu'elle exige des autorités municipales. Tout cela, Messieurs, sera vaincu; et avec de la persévérance de la part de tous les ouvriers de ce grand monument, le faîte en sera bientôt couronné.

Dans ce département nous avons répondu d'avance à l'une des exigeances de la législation par la fondation d'une École normale, qui a déjà donné de bons maîtres à plusieurs communes et perfectionné l'instruction d'un grand nombre d'instituteurs. Le Conseil général, dans ses sessions précé-

Digitized by Google

dentes, a toujours accordé des secours pour les maîtres et pour la réparation des écoles. Je dois citer, à cette occasion, un citoyen vénérable qui a fait pour cet objet, aux écoles du canton de Gisors, un don de 4,000 fr. Cet exemple trouvera, je n'en doute pas, des imitateurs.

J'avais organisé, dès 1830, des comités d'instruction primaire dans chaque canton, j'ai fait rassembler une dernière fois ces comités lors des inspections; leur zèle a préparé la grande rénovation qui nous était promise, des documens importans, fournis par eux, seront mis sous vos yeux et faciliteront vos travaux.

La loi vous permettant de choisir des délégués pour inspecter les écoles, je vous propose de continuer, aux membres de ces comités, des fonctions dont ils se sont bien acquittés.

Je vous soumettrai bientôt le plan de cette organisation secondaire, modelée sur celle qui vous régit, et si ces comités ne peuvent avoir, par délégation, l'autorité dont vous êtes investis par la loi, ils vous seront utiles du moins par la surveillance qu'ils exerceront sur les écoles et par les avis que vous pouvez réclamer d'eux sur les questions d'intérêt local.

Le gouvernement nous a donc trouvés préparés à l'exécution sincère et complète de ses vues. Aussi, dans sa dernière session, le Conseil général a usé de toute la latitude que lui donnait la loi en votant, sur ma proposition, *deux centimes* qui se trouvent répartis entre les divers services de l'instruction primaire. L'École normale a obtenu un crédit de 12,000 fr. La caisse de prévoyance des instituteurs un don de 10,000 fr., 20,000 fr. sont destinés à la réparation et à la construction de maisons d'écoles, 3,000 fr. ont été accordés aux sœurs de la Providence qui instruisent les jeunes filles,

Digitized by Google

soignent les malades et vaccinent les enfans. Le reste servira à donner des indemnités aux instituteurs, et, sur la plupart de ces allocations, vous aurez à m'éclairer de vos avis.

Vos attributions, Messieurs, sont déterminées par la loi et détaillées dans une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, adressée à MM. les Recteurs qui doivent la transmettre aux *Présidens des comités d'arrondissemens*. M. le Secrétaire vous donnera lecture de ce document qui servira de règle à vos délibérations, et vous fera comprendre combien votre assiduité doit accélérer chez nous la régénération de l'instruction publique.

Vous entendrez aussi le rapport de M. le Directeur de l'École normale, qui a été chargé par M. le Recteur de l'inspection des écoles de cet arrondissement. Le zèle que ce fonctionnaire apporte dans ses devoirs journaliers, vous assure des soins qu'il a pris d'exécuter les instructions qui lui avaient été données. Cette inspection a produit d'heureux résultats, car elle a stimulé la bonne volonté des Maires et des Conseils municipaux; la loi leur a été expliquée et beaucoup de délibérations ont été rectifiées depuis la tournée de MM. les Inspecteurs.

Nous marcherons tous ensemble, Messieurs, vers le but qui nous est assigné, nous redoublerons d'efforts en raison des obstacles que nous trouverons sur notre route. On ne peut rien faire en Administration que par la réunion de l'activité avec la persévérance, et je puis compter sur votre bon vouloir.

Je présiderai, aussi souvent que je le pourrai, vos réunions, et vous me trouverez du reste toujours prêt à vous fournir tous les renseignemens qui pourront vous être utiles. Plusieurs existent déjà, d'autres seront demandés, nous compléterons incessamment la statistique de nos écoles.

Digitized by Google

J'ai fourni au Ministère un état général de la situation financière des communes, à l'égard de l'instruction primaire. L'état de l'arrondissement d'Evreux vous sera communiqué, plus de trois cents communes du département ont voté les centimes, suivant l'autorisation que la loi leur en donnait; un petit nombre peut pourvoir à cette dépense sur les fonds ordinaires de leur budget, mais le reste a dû être imposé d'office. J'ai cru devoir user de cette rigueur, car une marche contraire eut donné comme une prime d'encouragement aux communes récalcitrantes ou négligentes, et si quelques-unes des localités imposées, ne peuvent, à cause de leur situation, faire usage de suite de ce fonds, la loi en ayant déterminé un emploi spécial, il demeurera en réserve pour les besoins futurs de l'instruction primaire. La pénurie principale, qui surgit des renseignemens obtenus sur les moyens d'appliquer la loi, est celle de maisons d'écoles. C'est vers ce point que je porte mon attention, je suis persudé que les communes suivront volontiers l'exemple de celles qui, les premières, ont cherché à se pourvoir d'un édifice si utile, et qu'il leur est d'ailleurs prescrit de se procurer avant six années. Vous encouragerez celles qui auront fait preuve de ce zèle pour les plus chers intérêts de leurs concitoyens. Une autre grave difficulté existe dans les réunions de communes, le législateur n'a pas voulu qu'elles fussent opérées d'office. Dans un département comme le nôtre, où les communes sont nombreuses et peu populeuses, cet inconvénient est grand, mais je compte sur vos bons conseils et votre influence pour amener ces réunions si utiles. De malheureuses animosités retarderont souvent le bien que vous voulez faire, l'insouciance fera obstacle, mais je suis convaincu que votre intervention sera toute puissante et, qu'en appelant devant vous les Maires, vous parviendrez à des réconciliations ou à des

Digitized by Google

transactions heureuses, ainsi que MM. les Inspecteurs sont déjà parvenus à le faire.

Vous aurez encore à vous occuper et ce sera le principal objet et le plus important de vos délibérations, vous aurez à vous occuper de la nomination des instituteurs communaux qui vous seront proposés par les Conseils municipaux; les notes de M. l'Inspecteur vous seront très-utiles à cet égard.

Enfin, *Messieurs*, vous avez aussi la désignation des Membres des comités locaux. Aussitôt que votre installation sera accomplie, je ferai parvenir à tous les Maires une circulaire pour leur rappeler ce qui leur reste à faire pour obéir aux prescriptions législatives, ce sera un travail matériel assez considérable pour lequel je vous offre mon aide, car la correspondance, à cet égard, sera, pendant long-tems, journalière. Les listes qui vous parviendront seront nombreuses, et votre secrétaire aura besoin de mettre en action tout son dévoûment à la chose publique pour surmonter ces premiers travaux.

Mais en suivant pied à pied l'exécution de la loi qu'il est de mon devoir d'accomplir et dont j'ai pressenti, sans les redouter, les difficultés et les labeurs, je suis convaincu que nous parviendrons à un succès complet.

Tout nous secondera d'ailleurs, et l'opinion publique qui s'est prononcée sur les bienfaits futurs de cette grande mesure législative, par les remercîmens que le Roi a recueillis sur son passage pour ce grand acte de son règne, et les secours du Conseil général qui a reçu cette mission des citoyens qui l'ont nommé, et le Ministre dont cette loi est le plus bel ouvrage et qui a eu le bonheur d'attacher son nom à cette Charte de l'instruction populaire.

Le besoin d'instruction publique était en effet devenu le caractère spécial de notre âge.

Digitized by Google

Malgré les entraves des années qui ont précédé la révolution de 1830, une forte volonté de s'instruire était déjà la passion de la jeunesse ; peu de progrès ont été faits sous l'empire, parce que la gloire éblouissait les intelligences et que la servitude de la presse s'opposait aux libres communications de la littérature, de l'histoire et de la philosophie ; sous la restauration, chacun sentit qu'il y avait un avenir prochain pour la Nation, que les choses ne pouvaient demeurer dans cet état précaire et qu'il fallait condenser ces lueurs ondoyantes du flambeau de la liberté qu'une main populaire ne tenait pas. Alors, dans un courageux espoir, la jeunesse se précipita dans ces enceintes où retentissaient ces voix savantes et sonores qui prophétisaient cet avenir. Nous retrouvons maintenant, à la tête de l'instruction publique, les hommes que la jeunesse de Paris venait entendre avec recueillement et espérance. Ils ont tenu leur parole, et la loi dont nous allons nous occuper est le résultat de l'enseignement qu'ils donnaient et des engagemens qu'ils avaient pris envers la studieuse jeunesse de la France, en lui annonçant que sa liberté n'était autre chose que le perfectionnement de l'intelligence générale.

Nous avons maintenant un système complet d'éducation nationale ; il ne reste plus à l'administration qu'à la fonder sur toutes les parties du sol qui nous a vu naître. C'est à cette œuvre grande et difficile que nous sommes tous appelés à coopérer, vous ne manquerez pas à cette belle mission, car vous êtes revêtus, pour l'accomplir, Messieurs, d'un grand pouvoir. C'est vous qui graverez sur notre sol, en caractères ineffaçables, les véritables garanties de la liberté, ce sera la charte même écrite dans toutes les intelligences, respirée dans l'atmosphère des écoles, dès l'âge le plus tendre, pour animer la vie utile de tout citoyen.

Digitized by Google

Dans dix ans la France aura changé de face ; les hommes, que les progrès de la raison auront rendus *indépendans*, n'obéiront plus à des influences passionnées ; ils ne voudront plus entendre que la voix de leurs intérêts véritables et sauront en même tems que ces intérêts ne sont qu'une conséquence des intérêts généraux et qu'il faut les assurer les uns par les autres ; *ils sauront distinguer* les hommes qui doivent les *défendre et les administrer*, et puiseront dans leurs propres *réflexions des mobiles invincibles et sages* de leurs actes politiques. Fondement de notre monarchie constitutionnelle, la liberté est impérissable ; les générations futures béniront le Roi qui a donné à l'avenir cette infaillible garantie de grandeur et de prospérité.

LE HÊTRE.

Le jour meurt, des bosquets où vont mourir les roses,
Amis, goûtez l'encens!
Foulez les verts gazons, beautés aux molles poses,
Aux regards languissans!

Pour vous, amans heureux, la brise cadencée,
Module des accords!
La nature, pour vous, comme une fiancée,
Étale ses trésors !

Oui, couronnez vos fronts, moi j'aime du vieux hêtre
Les gigantesques bras !
J'ai sous ton frais ombrage, arbre qui m'as vu naître,
Jeune, essayé mes pas !

Digitized by Google

Je vous laissais les fleurs, éblouissans emblêmes,
Mes joyeux compagnons!
Pour vous, les fleurs brillaient, fugitifs diadêmes,
Ou pleuvaient en flocons!

De mes plaisirs d'enfant le hêtre fut complice;
Balancé dans les airs,
De ses mouvans rameaux je suivais le caprice,
Écoutant ses concerts.

Cent fois au vieil ami je déclarai la guerre,
Je déchirai ses flancs!
Faible enfant, j'étreignis sa tige séculaire
De mes bras impuissans!

Comme battait mon cœur, quand penché sur sa crête,
Je planais sur les bois,
Quand se gonflait le ciel, et que de la tempête
Au loin grondait la voix!

Plus tard, quand à l'étude, il a fallu, plus sage,
Abandonner mes jours,
Je préferai mon hêtre, et son muet langage,
Pédants, à vos discours!

Je feuilletai son livre, et ses sublimes pages
Ont éclairé mon cœur!
Son front majestueux que battaient les orages,
M'enseignait la douleur!

L'été, quand des replis de sa cime onduleuse
S'élançaient des soupirs;
Quand ses rameaux offraient chaque feuille amoureuse
Aux baisers des zéphirs,

Digitized by Google

Mille désirs confus, doux rêves, dans mon ame
S'agitaient tour à tour!
Mes veines me semblaient rouler des flots de flamme,
Je pressentais l'amour!...

Et quand venait l'hiver, quand les feuilles fanées
Flottaient au gré des vents;
Le hêtre m'apprenait la fuite des années,
Les plaisirs décevans!

Un jour, loin de mon hêtre et de la paix profonde
Où je vivais heureux,
J'osai me confier à l'Océan du monde,
Pilote aventureux!

Mais des flots j'eus bientôt épuisé la furie!
Mon cœur désenchanté
Se fatigua d'un monde où tout est raillerie,
Vertu, foi, liberté!...

Aux lieux où je suis né, je revins, et ma mère
Sourit avec amour!
Et d'un frémissement le hêtre solitaire
Salua mon retour!

Mais qu'il était changé! les sillons de la foudre,
Avaient noirci son front!
Ses bras, jadis d'airain, presque réduits en poudre,
Gisaient loin de son tronc!

Quand des jours d'un ami, nos jours, courans rapides,
Ont roulé séparés,
Les yeux mouillés de pleurs, nous contemplons ses rides
Et ses cheveux marbrés!

Digitized by Google

Ah ! sur toi, je pleurais, et pourtant la tempête
Avait brisé mon cœur !
Toi, tu courbais ton front, moi j'inclinais ma tête
Au souffle du malheur !...

Hêtre ami, si j'ai vu de mon bonheur fragile
La source se tarir,
Ne nous séparons plus ! sous ton ombre mobile
En paix je veux mourir ! ...

ADOLPHE D. . . . . .

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1832.

NAISSANCES.	Sexe masculin.	4,442	8,690
	— féminin.	4,248	
MARIAGES . .	Entre garçons et filles.	2,508	2,932
	— garçons et veuves.	86	
	— veufs et filles . .	243	
	— veufs et veuves. .	95	
DÉCÈS.	Sexe masculin.	4,931	10,124
	Sexe féminin.	5,193	

Il existe une diminution dans la population, de 1434 individus, la cause en est attribuée à la présence du Choléra-Morbus.

En comparant les résultats ci-dessus avec ceux de l'année précédente, on remarque une différence en moins, dans les naissances, de 875, aussi dans les mariages, de 376, et en plus, dans les décès, de 623.

Digitized by Google

PRIX PROPOSES

1.° *Par la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.*

La Société décernera, dans sa séance publique de 1834, une médaille d'or de la valeur de cent francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur les Sciences physiques et mathématiques, ou sur les Sciences médicales;

Une médaille d'or de la même valeur, sera décernée dans la même séance, à l'auteur du meilleur ouvrage relatif aux Sciences philosophiques et historiques, à la Littérature, aux Beaux-Arts, à l'Economie politique et à la Statistique, qui lui sera parvenu avant le premier Juillet 1834.

Les prix destinés à l'Agriculture et à l'Industrie, seront décernés à l'époque du concours de charrues.

La Société indiquera dans sa Séance publique de 1834, les sujets de prix qui seront mis au concours, pour être décernés dans sa Séance publique de 1835.

2.° *Par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.*

L'Académie décernera une médaille d'or de trois cents fr., à l'auteur du meilleur mémoire qui lui sera parvenu, avant le 1.er juin 1834, sur la théorie des paratonnerres;

Une médaille d'or de la même valeur à l'auteur du meilleur poème sur la capitulation accordée par Henri V, roi d'Angleterre, à la ville de Rouen, en 1418.

3.° *Par la Société libre d'émulation, de Rouen.*

Une médaille d'or de trois cents francs, à l'auteur de la meilleure pièce (*de deux cents vers au moins*), sur l'hom-

Digitized by Google

mage qui va être rendu à la mémoire de Pierre *Corneille*, par l'érection d'une statue sur une des places publiques de Rouen, au moyen d'une souscription. Le concours sera clos le 1.er avril 1834.

4.o *Par la Société royale de Médecine de Bordeaux.*

Une médaille d'or de trois cents francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur la phlébite ;

Une médaille d'or de quatre cents francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur la Chlorose.

Les mémoires écrits en latin ou en français, doivent être parvenus avant le 15 juin 1834.

AVIS.

La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de l'Eure, tiendra une séance générale extraordinaire, à Evreux, en l'Hôtel de la Préfecture, *le Dimanche neuf Mars* 1834, à midi.

Cette séance sera spécialement consacrée à la lecture et à la discussion du projet d'établissement d'une Ferme-modèle, rédigé par la Section d'Agriculture.

La Société, considérant cette entreprise comme le moyen le plus capable de donner une heureuse impulsion à notre agriculture, encore arriérée sous bien des rapports dans quelques localités, et ne voulant l'aborder qu'avec la sagesse qui doit en assurer le succès, chacun de ses membres est instamment prié d'assister à cette séance.

Digitized by Google

EXPOSITION PUBLIQUE

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Evreux, le 5 février 1834.

NOUS, PRÉFET du département de l'Eure,

Vu l'Ordonnance royale du 4 octobre 1833;

Vu notre circulaire du 12 novembre dernier;

Vu la lettre de M. le Maire de la ville d'Evreux, du 3 de ce mois,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

Une exposition préliminaire des produits de l'industrie du département, sera ouverte à Evreux, le 8 *mars prochain*, et close le 18 du même mois.

ART. 2.

Cette exposition aura lieu dans les salles du Tribunal de Commerce d'Evreux.

ART. 3.

MM.

L.-H. *Delarue*, Secrétaire perpétuel de la Société,
Molle, ancien Fabricant, Membre de la Société,
Sanson-Ozanne, Juge au Tribunal de Commerce,
Armand *Thirouin*, Juge au Tribunal de Commerce.
Bourguignon, Architecte du Dép.t, Membre de la Société,

Sont nommés Membres de la commission chargée du classement, de la surveillance et de la conservation des objets exposés.

Digitized by Google

mage qui va être rendu à la mémoire de Pierre *Corneille*, par l'érection d'une statue sur une des places publiques de Rouen, au moyen d'une souscription. Le concours sera clos le 1.er avril 1834.

4.o *Par la Société royale de Médecine de Bordeaux.*

Une médaille d'or de trois cents francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur la phlébite ;

Une médaille d'or de quatre cents francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur la Chlorose.

Les mémoires écrits en latin ou en français, doivent être parvenus avant le 15 juin 1834.

AVIS.

La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de l'Eure, tiendra une séance générale extraordinaire, à Evreux, en l'Hôtel de la Préfecture, *le Dimanche neuf Mars* 1834, à midi.

Cette séance sera spécialement consacrée à la lecture et à la discussion du projet d'établissement d'une Ferme-modèle, rédigé par la Section d'Agriculture.

La Société, considérant cette entreprise comme le moyen le plus capable de donner une heureuse impulsion à notre agriculture, encore arriérée sous bien des rapports dans quelques localités, et ne voulant l'aborder qu'avec la sagesse qui doit en assurer le succès, chacun de ses membres est instamment prié d'assister à cette séance.

Digitized by Google

EXPOSITION PUBLIQUE

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Evreux, le 5 février 1834.

NOUS, PRÉFET du département de l'Eure,

Vu l'Ordonnance royale du 4 octobre 1833;

Vu notre circulaire du 12 novembre dernier;

Vu la lettre de M. le Maire de la ville d'Evreux, du 3 de ce mois,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

Une exposition préliminaire des produits de l'industrie du département, sera ouverte à Evreux, le 8 *mars prochain*, et close le 18 du même mois.

ART. 2.

Cette exposition aura lieu dans les salles du Tribunal de Commerce d'Evreux.

ART. 3.

MM.

L.-H. *Delarue*, Secrétaire perpétuel de la Société,
Molle, ancien Fabricant, Membre de la Société,
Sanson-Ozanne, Juge au Tribunal de Commerce,
Armand *Thirouin*, Juge au Tribunal de Commerce.
Bourguignon, Architecte du Dép.t, Membre de la Société,

Sont nommés Membres de la commission chargée du classement, de la surveillance et de la conservation des objets exposés.

Digitized by Google

Fait à Evreux, en l'hôtel de la Préfecture, les jour, mois et an que dessus.

Le Préfet,

Signé A. PASSY.

Pour expédition conforme :

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire général,

A. PELVEY.

Déjà deux expositions publiques des produits de l'industrie du département de l'Eure, ont eu lieu à Evreux, la première, le 3 août 1823, et la seconde le 17 juin 1827, elles ont puissamment contribué à l'établissement de l'exposition permanente, formée dans une salle de la bibliothèque, au jardin botanique, nous espérons que la troisième complétera cette précieuse collection que les étrangers visitent avec intérêt, et dans laquelle les commerçans trouvent réunies toutes les ressources que l'industrie de nos concitoyens peut procurer à leurs spéculations.

—

Exposition publique des produits de l'industrie du département du Calvados.

Cette exposition aura lieu à Caen, en l'Hôtel-de-Ville; elle commencera le 13 avril 1834, et durera douze jours, sous la direction de M. P. A. *Lair*, Secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce de la ville de Caen.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 25 JANVIER 1834.

Monsieur de Rancé, Président, a ouvert la Séance en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Pour la première fois j'occupe le fauteuil du Président, pour la première fois, j'ai l'insigne honneur de régler les délibérations d'une Société, dont tous les membres, animés des meilleures intentions, cherchent par de communs efforts à vivifier et féconder l'agriculture trop négligée depuis long-tems, à stimuler le zèle des amis de tous les arts et de toutes les sciences, à propager par des enseignemens publics, les connaissances dont le besoin se fait le plus généralement sentir, à protéger et récompenser enfin les hommes industrieux qui, par de nouveaux procédés habilement conçus, parviennent à simplifier les travaux, et surtout à ménager les ressources qui, dans presque toutes les entreprises, ne sont pas en rapport avec les difficultés qu'il faut vaincre et surmonter.

S'il fallait un homme habile et dont la supériorité ne pût être contestée, pour organiser notre Société sur des bases sagement combinées et pour lui imprimer dès le début, une bonne direction ; aujourd'hui que ces premières conditions ont été si bien remplies par mon savant prédécesseur, il ne faut plus à votre Président que du dévouement et de l'activité.

J'espère justifier à cet égard, Messieurs, la confiance dont vous m'avez honoré, et je réclame instamment de

Digitized by Google

chacun de vous, l'exactitude et le zèle dont, le premier, je m'efforcerai de donner l'exemple.

Que chacun de vous, en effet, mes chers collègues, travaille seulement un peu, et nous ferons beaucoup pour la société, nous accomplirons une œuvre vraiment philantropique et méritoire.

Le fractionnement de notre Académie en plusieurs sections qui travaillent séparément d'abord, pour apporter ensuite dans les réunions générales, leur utile contingent, nous permet d'exprimer en petit comité, sans précautions ni prétentions oratoires, les connaissances qui résultent spécialement du genre d'éducation que nous avons reçu, de l'état que nous avons embrassé, et de l'expérience que nous avons acquise, selon la sphère dans laquelle nous avons vécu.

Déjà nous pouvons nous applaudir de quelques résultats, déjà nous avons fait un peu de bien ; continuons avec persévérance, et nous serons étonnés de tous les avantages que peuvent offrir l'esprit et l'usage de ces associations qui répandent dans le sein de la Société, tous les bienfaits de la civilisation.

Dans les salons où les hommes vont chercher la distraction et le plaisir, sur les places publiques où se traitent les affaires commerciales et politiques, chaque individu n'agissant que dans son intérêt privé, ne travaille que pour lui, n'emploie qu'à son profit les facultés dont il est doué : souvent même, entraîné par le seul sentiment qui le domine, il compose lâchement avec sa conscience, il méconnaît ce qui est bien pour préconiser le mal ; il n'a d'ailleurs pour le peuple qu'il accuse sans cesse d'ignorance et de stupidité, que des paroles méprisantes et des regards indifférens.

Dans une réunion académique, il n'en est pas ainsi ; avant

Digitized by Google

d'entrer dans un sanctuaire consacré aux sciences et aux arts, les hommes déposent avec une douce satisfaction, les petits intérêts et les rivalités qui les divisent entre eux; cette grande pensée du bien public les domine incessamment : le sentiment intime des résultats que l'on peut obtenir par une association dont le but est de contribuer à la diffusion des lumières, afin de rendre le peuple et plus riche, et plus heureux, dispose singulièrement les esprits à mieux s'entendre et à s'apprécier mutuellement avec plus de bienveillance. Une fois cet accord établi, du moment où les hommes réunis s'abordent avec confiance, se donnent la main avec cordialité, tout ce qu'ils disent, comme tout ce qu'ils font sous d'aussi heureuses inspirations, tourne nécessairement au bien-être de la société et contribue puissamment au développement des arts et des diverses industries, en introduisant dans les classes pauvres et peu éclairées, l'instruction, qui, seule, peut leur faire apprécier ce qu'on entend par le grand mot de liberté, qui, seule, peut les rendre dignes de recevoir, et capables d'exercer les droits politiques que d'imprudens flatteurs voudraient leur confier dès aujourd'hui.

Mais, je n'aborderai pas, Messieurs, de plus hautes considérations : je n'ai pas eu la prétention de faire un discours; ma voix vous paraîtrait bien faible, quand vos oreilles sont encore frappées de la parole grave et puissante de mon honorable prédécesseur. J'ai voulu seulement par cette allocution, vous exprimer combien m'est précieuse la bienveillance dont vous m'honorez; j'ai voulu proclamer hautement que notre association est bonne, utile, généreuse, patriotique, et qu'elle deviendra féconde en résultats heureux, pour peu que nous fassions preuve de zéle et d'exactitude dans l'accomplissement des devoirs que nous nous sommes imposés par notre réglement.

Digitized by Google

Je désire bien vivement, mes chers collègues, que vous ayez, à cet égard, la ferme conviction dont je suis animé. Non seulement alors, nous aurons raison de quelques détracteurs, mais, ce qui nous importe bien davantage, nous atteindrons le noble but auquel nous voulons arriver, nous nous rendrons utiles à nos concitoyens.

Après ce discours de M. le Président, le Secrétaire perpétuel a donné lecture du procès-verbal de la séance générale du jeudi 10 octobre 1833, dont la rédaction a été approuvée; il a rendu compte des opérations du comité de rédaction, dans ses séances des 17 octobre, 18 novembre, 16 décembre 1833 et 20 janvier 1834. Il a donné connaissance à l'assemblée des arrêtés pris par le conseil d'administration dans ses séances des 24 octobre et 20 décembre 1833, et il a indiqué les présens faits à la Société, et les nouvelles acquisitions faites pour sa bibliothèque, ses collections et ses Cours publics et gratuits.

Messieurs de Salvandy et Firmin Didot avaient fait déposer sur le bureau, le premier, la collection de ses Œuvres avec reliure élégante, et le second, un élégant exemplaire de la nouvelle édition de sa traduction en vers français des idyles et des inscriptions de Théocrite : le Secrétaire a lu leurs lettres d'envoi, et la Société leur a voté des remercîmens.

Quatre volumes des mémoires de l'Académie royale des Sciences de Metz, celui de 1832 de la Société royale et centrale d'Agriculture, celui de la première session du congrès scientifique de France tenu à Caen, et le procès-verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Boulogne-sur-mer du 19 septembre 1832, ont été déposés à la bibliothèque.

Une tuile romaine de grande dimension trouvée à Epinay,

Digitized by Google

par M. Lefébure, une petite médaille antique donnée par M. Buzot, et une médaille d'argent à l'effigie d'Henri III, roi de France, donnée par M. Cocaigne, ont été déposées au cabinet des antiquités.

Un traité manuscrit de la génération des individus neutres chez les hyménoptères, et particulièrement chez les abeilles, traduit de l'allemand; des observations sur la construction des paratonnerres, traduites de l'italien, et des observations pratiques sur les plantations, dans les terrains peu profonds, par M. Piérard; un Mémoire sur l'emploi du goudron minéral, par M. Olivier; un recueil d'observations médicales, par M. Lautour; une observation médico-chirurgicale, par M. Dansel; un rapport fait à la section générale de Pont-Audemer, sur les machines à calculer, par M. Nuisement; une notice sur le métier Léonien, par M. Bayvel; une notice de M. Chacon sur un instrument aratoire de son invention; un projet de nouvelle charrue par M. Buisson fils, et les programmes des prix proposés par l'Académie royale des Sciences et par la Société libre d'Émulation de Rouen, pour être distribués en 1834, ont été renvoyés au comité de rédaction.

Les commissions nommées dans la Séance générale du 10 octobre dernier, ont fait leurs rapports sur les candidats proposés dans cette même séance, et il a été voté au scrutin secret pour leur admission.

Messieurs les Vice-Secrétaires ont rendu compte des travaux de leurs sections. M. Hébert a fait un rapport sur les avantages qui résulteront pour l'agriculture de l'établissement d'une ferme-modèle dans le département, et a donné lecture de l'acte d'association proposé par la section d'agriculture, pour l'exécution de ce projet.

L'importance de cette communication a déterminé la

Digitized by Google

Société à en ordonner l'impression et la distribution à chacun de ses membres, avec invitation de se réunir pour en délibérer dans une séance extraordinaire dont le jour sera fixé par le conseil d'administration.

M. Richard a lu une observation d'empoisonnement subit occasionné par le cyanure de potassium. M. de Stabenrath a lu un mémoire sur les anciennes limites de la ville d'Evreux; M. de Rancé a lu une notice sur l'obélisque de Thèbes et sur l'expédition du Louxor, et M. Duverger a lu une pièce de vers de sa composition, intitulée le Hêtre.

M. le Président ayant annoncé que M. Rossey, empêché par des affaires de famille, avait donné sa démission des fonctions de trésorier, il a été procédé à son remplacement, et M. Ange Petit, ayant au premier tour de scrutin réuni la presqu'unanimité des suffrages, a accepté.

Une lettre de M. Canel, secrétaire de la section générale de l'arrondissement de Pont-Audemer, le procès-verbal de la première séance et le projet de réglement de cette section ont été renvoyés au Conseil d'administration, avec invitation d'en faire le rapport dans la prochaine séance.

M. le Président a présenté une liste de nouveaux candidats proposés chacun par six membres au moins, et a nommé les commissions d'enquêtes ordonnées par le règlement.

SÉANCE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS.

Après la lecture du procès-verbal de la séance générale du 23 janvier dernier, dont la rédaction a été approuvée, l'indication des nouveaux ouvrages et des échantillons d'histoire naturelle donnés à la Société par MM. de Salvandy, député, Chatelain, Duthoya de Brest et Roux de Navarre, la

Digitized by Google

communication des délibérations prises par le Conseil d'administration dans ses séances des 28 janvier et 21 février, le compte rendu des opérations du comité de rédaction, dans sa séance du 17 février 1834, et la lecture de la correspondance, par le Secrétaire perpétuel, M. A. Passy a fait un rapport sur le réglement adopté par la section générale de l'arrondissement de Pont-Audemer, et l'a soumis à la discussion. Ce réglement, approuvé avec les changemens proposés par M. le Rapporteur, sera conservé au secrétariat de la Société et il en sera adressé une expédition à la section de Pont-Audemer.

M. le Président a lu le projet d'association pour l'établissement d'une ferme-modèle, qui avait été distribué à tous les Membres de la Société et l'a soumis à la discussion, article par article. Ce projet, après avoir subi quelques modifications provoquées par les observations de M. Bella, directeur de l'institution agronomique de Grignon présent à la séance, et par les réflexions de quelques autres Membres de la Société, a été définitivement adopté.

Les commissions, chargées de faire des rapports sur les candidats proposés dans la séance générale du 23 janvier, ont été entendues, et il a été voté au scrutin secret pour leur admission

M. le Président a annoncé de nouveaux candidats et a nommé les commissions qui devront faire, dans la prochaine séance générale, les rapports ordonnés par le réglement sur chacun de ces candidats.

Digitized by Google

MEMBRES NOUVELLEMENT ADMIS DANS LA SOCIÉTÉ.

Arrondissement d'Evreux.

MM.

Abrouty, propriétaire à Damville.
Asselin, ingénieur géomètre à Granvilliers.
Beffara, notaire honoraire à Illiers.
Blanche, substitut à Evreux.
Bruslé, receveur de l'enregistrement à Evreux.
Danzel, médecin à Emanville.
De Salvandy, député de l'Eure, à Graveron.
Doucerain (Louis), propriétaire à Normanville.
Fortier, propriétaire à Evreux.
Guillemard, substitut à Evreux.
L'écuyer, peintre, professeur de dessin et de peinture, à Evr.
Pichard, propriétaire aux Essarts.
Renoult, propriétaire à Damville.

Arrondissement des Andelys.

Coquebert de Montbret, propiétaire à Andelys.
Henne, chef d'institution à Gisors.

Arrondissement de Bernay.

Philippe, peintre et propriétaire à la Rivière-Thibouville.

Arrondissement de Louviers.

Dupont, propriétaire à Hondouville.
L'Archer, propriétaire à Ailly.
Rebut-de-la-Rhoellerie, Sous-Préfet à Louviers.

Départemens.

Appert, quai d'Orsay, n.° 3, à Paris.
Bella, directeur de l'institution agricole de Grignon, Seine-et-Oise.
Godemer, officier de santé à Ambrières, Mayenne.
Guillot, avocat à Paris.
Petit Jean, Jules), littérateur à Paris.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE;

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES;

SCIENCES MÉDICALES.

PROJET

D'acte d'association pour l'établissement d'une FERME-MODÈLE, *présenté par la première section de la Société, et adopté par la Société.*

Par devant, etc.

SONT COMPARUS:

MM. (*noms et qualités des Sociétaires*) etc.

tous *Sociétaires*, *réunis pour former* une Société anonyme; dont le but est de convertir un domaine en une ferme-modèle, pour les divers genres de culture, et d'enseigner, par des procédés pratiques, les théories et les méthodes de l'agriculture perfectionnée, ainsi que les arts qui concourent à ses développemens.

Lesquels ont dit: qu'ils ont pour but, dans l'établissement d'une ferme-modèle, de rechercher et de faire connaître à tous:

1.° Le mode de comptabilité le plus simple, au moyen duquel les cultivateurs pourront se rendre compte des dépenses et des produits de chaque partie de leur exploitation;

2.° L'assolement le plus avantageux dans chaque espèce de terrain dont se composera la ferme-modèle;

3.° Les meilleurs labours préparatoires à l'ensemencement de chaque plante;

Digitized by Google

4.° La charrue dont l'emploi est le plus avantageux, les instrumens nouveaux ou perfectionnés dont l'usage serait utile;

5.° La profondeur qu'on doit donner à chaque labour dans telle ou telle nature de terre, pour telle ou telle culture;

6.° Les animaux au moyen desquels les labours et les charrois sont faits avec le moins de frais;

7.° Les moyens d'augmenter l'activité des engrais par une meilleure disposition des fumiers, par les compots, les enfouissemens de plantes vertes, la chaux et le plâtre; la nature des amendemens, leur propriété sur les diverses natures de sol et de plantes;

8.° Les avantages à retirer du croisement de bestiaux étrangers avec les races du pays ou de l'importation des races pures;

9.° Les plus grands avantages à retirer des bestiaux; quant aux vaches, la comparaison entre les produits du lait, du beurre et du fromage, des élèves et de l'engraissement; quant aux moutons, la comparaison du produit en laine avec celui de l'engrais;

10.° La culture des pépinières;

11.° La culture et le soin des arbres à cidre;

12°. Des améliorations à introduire dans la fabrication des cidres;

13.° La culture des prés, un système d'irrigation;

14.° L'aménagement des bois;

15. Le mode le moins dispendieux de construction des bâtimens ruraux, les moyens d'en diminuer l'étendue;

16.° L'utilité et les avantages des machines à battre;

17.° Un système élastique d'assolemens, susceptible d'être appliqué avantageusement, dans l'étendue du département, suivant les diverses natures du sol;

Digitized by Google

18.° L'économie à apporter dans les frais généraux d'une exploitation rurale, dans le salaire des ouvriers et des artisans qui y sont employés, dans l'alimentation et la tenue du ménage ;

19.° Si l'emploi d'un capital à une exploitation agricole n'est pas aussi avantageux que tout autre genre de placement ;

20.° Les améliorations à introduire dans le système des baux à ferme ;

Et ont réglé et arrêté définitivement les statuts de la Société, ainsi qu'il suit :

DE LA SOCIÉTÉ. — SA FORME.

ART. 1.er Il est, par ces présentes, formé une Société entre les comparans, et tous ceux qui par la suite deviendront titulaires des actions ci-après créées.

ART. 2. Cette Société sera anonyme. Le Roi sera supplié de vouloir bien autoriser cette Société à prendre la dénomination de *Ferme-Modèle*, *Institution agronomique de l'Eure*.

ART. 3. La Société est formée pour la durée du bail à passer ; cette durée ne pourra être moindre de vingt-quatre ans ni excéder quarante ans.

Elle ne finira pas dans les cas prévus aux § 3, 4 et 5 de l'article 1865 du Code civil.

Elle pourra être dissoute dans le cas prévu à l'art. 44 ci-après.

ART. 4. Le siége de la Société sera établi à Evreux, dans le local de la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*.

FONDS SOCIAL. — ACTIONS. — INTÉRÊTS. — AMORTISSEMENT.

ART. 5 Il est créé un fonds social de *cent mille francs*, représenté par 400 actions de 250 fr. chacune.

L'action sera nominative ; elle sera inscrite sur un re-

Digitized by Google

gistre à souche, déposé au secrétariat de la Société ; la transmission s'en opérera par une déclaration de transfert inscrite sur le registre de la Société et signée de celui qui fait le transfert, ou d'un fondé de pouvoirs.

ART. 6. Chaque action sera indivisible et ne pourra être fractionnée, même entre des héritiers ou ayans cause, qui tous devront, pour les droits à exercer, se faire représenter par un seul mandataire.

Tous les actionnaires éliront domicile à Evreux.

En aucun cas, un actionnaire, ses héritiers ou représentans ne pourront faire apposer les scellés sur les livres et la caisse de la Société. Tous les actionnaires seront tenus de s'en rapporter, pour tous les intérêts, au Conseil d'administration.

ART. 7. Le montant de chaque action sera versé par le titulaire aussitôt après l'insertion, dans le bulletin des *lois*, de l'ordonnance royale, qui autorisera la Société.

ART. 8. Immédiatement après ce versement, le trésorier déposera les sommes versées dans la caisse du Receveur général du département de l'Eure; elles en seront retirées au fur et à mesure des besoins, sur un mandat ordonnancé par le Président du Conseil d'administration, par le Secrétaire et le Trésorier.

ART. 9. Tout appel de fonds excédant le montant des actions est formellement interdit.

ART. 10. Chaque action donnera droit à une part dans les propriétés de toute nature, qui resteront à la fin du bail.

Les actions seront productives d'intérêts, à raison de 5 p. °/o par an, payables annuellement, sur les fonds du budget départemental ; la première année sera exigible un an après l'entrée en jouissance ; les intérêts seront payables au porteur de l'action.

Digitized by Google

ART. 11. Conformément au vœu du Conseil général émis dans sa session de 1833, il est créé un fonds d'amortissement de un pour cent du capital, pour servir au rachat des actions. Cet amortissement sera pris sur le fonds spécial accordé par le Conseil général.

Les actions ainsi rachetées deviendront la propriété du département.

Les actions rachetées ou amorties continueront de produire des intérêts qui seront capitalisés et serviront à augmenter l'action du fonds d'amortissement; en sorte que les 5,000 fr. affectés au paiement des intérêts du capital social, ne suivront pas la décroissance des actions; l'allocation en cesserait cependant si l'amortissement avait agi sur toutes les actions, avant le tems fixé pour la durée de la Société. Le fonds d'amortissement cesserait nécessairement aussi.

ART. 12. Les actionnaires qui voudront obtenir le remboursement de leurs actions, se feront inscrire sur un registre à ce destiné, et le remboursement aura lieu par ordre d'inscription et jusqu'à concurrence des fonds.

ART. 13. Les bénéfices de l'établissement, sauf la part qui pourra être allouée au directeur, seront mis en réserve pour augmenter le fonds d'exploitation.

ART. 14. Dans le cas où le Conseil d'administration jugerait convenable d'augmenter le nombre des actions, il en fera la proposition à l'assemblée générale des actionnaires, et, si cette proposition est adoptée, les détenteurs des nouvelles actions ne pourront rien prétendre aux intérêts et à l'amortissement payés par le Conseil général. L'intérêt et l'amortissement de ces mêmes actions feront l'objet d'une délibération de l'assemblée générale.

Digitized by Google

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ART. 15. La Société est représentée par un Conseil d'administration composé de douze Membres.

Trois Membres appartiendront au Conseil général du département et seront élus, par ce corps, dans son sein.

Les neuf autres Membres seront élus, en assemblée générale, parmi les actionnaires.

ART. 16. Lorsqu'il y aura deux cent vingt actions souscrites, les actionnaires se réuniront en assemblée générale, à l'effet d'élire parmi eux, au scrutin de liste et à la majorité relative des suffrages, les neuf Membres dont la nomination leur appartient dans le Conseil d'administration.

Pour la validité de l'élection, il faudra la présence d'un nombre d'actionnaires, ayant la majorité des actions.

Cependant, après deux convocations, si cette majorité ne pouvait pas être réunie, le nombre des présens suffira.

Ce mode de procéder sera suivi pour toutes les délibérations des assemblées générales, sauf les exceptions ci-après.

ART. 17. Si, lorsque les actions auront atteint le nombre de deux cent vingt, la session du Conseil général n'est pas ouverte, le Conseil d'administration sera composé de neuf Membres seulement, jusqu'à l'élection des trois Membres qui appartiendront au Conseil général.

ART. 18. Les actionnaires absens pourront, dans toutes les assemblées générales, se faire représenter par un actionnaire.

Le mandat pourra être donné par lettres.

Un actionnaire ne pourra se charger de plus de deux mandats.

ART. 19. Le Conseil d'administration nommera, dans son sein, un Président titulaire, un Vice-Président et un Secrétaire qui sera chargé de la correspondance,

Digitized by Google

En l'absence du Président et du Vice-Président, le Conseil, qui ne pourra jamais être composé de moins de sept Membres, sera présidé par le plus âgé des Membres présens.

En l'absence du Secrétaire, le plus jeune des Membres en remplira les fonctions.

Les délibérations seront prises à la majorité absolue des Membres présens.

En cas de partage égal, la voix du Président comptera double.

Les convocations du Conseil seront faites par lettres adressées à domicile, huit jours au moins avant les réunions.

ART. 20. Il y aura chaque mois une réunion ordinaire du Conseil d'administration.

Le Président pourra le convoquer extraordinairement; le Directeur pourra réclamer du Président des convocations extraordinaires.

Le Directeur a le droit de séance à toutes les réunions du Conseil, il y est entendu toutes les fois qu'il le demande, il y a voix consultative seulement; il se retirera des délibérations si le Conseil le désire.

ART. 21. Les fonctions de Président dureront deux ans; et celles de Secrétaire, trois ans; les titulaires pourront être réélus, à moins que le sort ne les désigne pour être remplacés dans le Conseil.

Trois Membres du Conseil, appartenant aux actionnaires, seront renouvelés chaque année par ordre d'ancienneté; la première sortie des Membres du Conseil sera déterminée par le sort, qui ne pourra atteindre à la première sortie, le Président, et à la seconde, le Sécretaire.

Digitized by Google

Un Membre, appartenant au Conseil général, sera renouvelé chaque année de la même manière.

Tout Membre du Conseil d'administration pourra être réélu.

ART. 22. Le Trésorier sera choisi par le Conseil d'administration, soit dans son sein, soit parmi les autres Membres de la Société. Il sera de droit Membre du Conseil; la durée de ses fonctions sera fixé par le Conseil; il sera révocable à volonté.

Ses fonctions seront gratuites comme celles des Membres du Conseil.

Le Conseil réglera les rapports du Trésorier avec le Directeur.

ART. 23. Le Directeur de l'établissement sera choisi par le Conseil d'administration, à la majorité absolue des suffrages, le Conseil devra, à cet effet, être composé de neuf Membres au moins.

ART. 24. Le Directeur est révocable; sa révocation ne pourra avoir lieu qu'après qu'il aura été entendu, à la suite d'une enquête et d'un rapport faits par trois Membres du Conseil, et sur une délibération prise à la majorité des trois quarts des voix.

ART. 25. Un Agent comptable sera attaché à la direction. Il sera présenté par le Directeur et nommé par le Conseil d'administration.

Il pourra être révoqué par le Conseil.

ART. 26. Le Conseil sera chargé de la surveillance générale et supérieure de l'administration de l'établissement; il arrêtera les réglemens d'administration intérieure et l'ordre de la comptabilité; il ouvrira des crédits trimestriels au Directeur de l'établissement, auquel les mandats seront

Digitized by Google

remis ou adressés, signés du Président, visés par le Secrétaire et le Trésorier.

Le Conseil déléguera deux de ses Membres, à l'effet de surveiller l'exécution des mesures ordonnées et arrêtées; ces délégués pourront se faire représenter les livres et vérifier la comptabilité.

ART. 27. *Il est* formellement interdit au Conseil d'administration de souscrire aucune obligation et de faire aucun emprunt pour le compte ou au nom de la Société.

ART. 28 Le Sécretaire du Conseil d'administration sera dépositaire du registre des délibérations, des comptes et des inventaires de l'établissement.

DE L'ÉCOLE.

ART. 29. Le Conseil d'administration déterminera l'époque à laquelle une école théorique et pratique sera organisée.

Il réglera le mode et les conditions de l'admission des élèves, les exercices et les études.

DE LA DIRECTION ET DU DIRECTEUR.

ART. 30. Le Directeur, sous la surveillance du Conseil, aura l'administration et la gestion de toutes les parties de l'établissement. Il fera toutes les recettes et les dépenses, dans la limite des crédits qui lui seront ouverts par le Conseil.

Toutes les sommes reçues, qui excéderont les besoins trimestriels, seront versées par le Directeur au Trésorier, qui en fera le dépôt dans la caisse de la recette générale, de manière qu'il y ait le moins possible de pertes d'intérêts, et sans pourtant que le service puisse souffrir.

ART. 31. Le Directeur tiendra une comptabilité exacte de toutes les opérations de l'établissement. Il tiendra spécia-

Digitized by Google

lement écriture de tous les achats et de toutes les ventes, de toutes les recettes et dépenses, ainsi que de tous les mouvemens d'entrée ou de sortie de denrées et de bestiaux. Le registre-journal, sur lequel seront inscrites ces opérations, sera coté et paraphé par le Président du Conseil d'administration. Le Directeur donnera communication de tous les registres de la comptabilité aux Membres du Conseil, toutes les fois qu'ils le demanderont.

ART. 32. Chaque année, il dressera, en présence de deux Membres du Conseil d'administration, un inventaire de tous les objets mobiliers, récoltes, magasins, ustensiles, instrumens et bestiaux appartenant à l'établissement, et un bilan de sa situation financière. Ces pièces, vérifiées par le Conseil d'administration, seront remises à l'assemblée générale, dans la séance qui suivra la clôture de l'inventaire.

ART. 33. Le Directeur ne pourra se livrer à aucune industrie particulière.

ART. 34. Chaque année le Directeur publiera, dans le *Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*, des observations sur toutes les parties de l'établissement; les comptes qu'il rendra, les rapports du Conseil d'administration; les procès-verbaux et les délibérations des assemblées générales seront aussi publiés dans ce Recueil.

ART. 35. Le Conseil d'administration fixera le traitement annuel du Directeur.

Ce traitement pourra être d'une somme fixe, ou d'une part dans les bénéfices; ou enfin tout ensemble, d'un traitement fixe et d'une part dans les bénéfices.

Les appointemens de l'Agent comptable seront fixés par le Conseil d'administration.

Digitized by Google

Le Directeur résidera et sera logé dans [illegible] l'exploitation.

Le Directeur recevra annuellement à part les appointements qui lui sera accordée.

Les gages des domestiques et [illegible] seront employés pour le compte [illegible] ment, seront une charge de la Société.

ART. 36. La jouissance sera du [illegible] en Société, ce capital devra toujours rester [illegible]. Il arrivait que la compagnie fût [illegible] présentât de la perte au lieu de bénéfice [illegible] pourrait, dans les années subséquentes, prélever [illegible] portion des bénéfices jusqu'au moment où [illegible] comblé par ces bénéfices.

ART. 37. Dans les comptes qui [illegible] bénéfices, les dépenses faites pour [illegible] mise en état par le propriétaire, seront [illegible] annuels, comme charge sociale.

[illegible]

ART. 38. Il y aura annuellement une assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le Conseil et le Directeur pourront [illegible] traordinaires.

Les assemblées générales se tiendront [illegible]

Le Directeur assistera aux assemblées générales [illegible] voix consultative.

ART. 39. Les lettres de convocation pour [illegible] individuellement aux actionnaires, [illegible] vance; elles contiendront l'ordre du jour [illegible] qui seront mis en délibération.

ART. 40. L'assemblée générale [illegible]

lement écriture de tous les achats et de toutes les ventes, de toutes les recettes et dépenses, ainsi que de tous les mouvemens d'entrée ou de sortie de denrées et de bestiaux. Le registre-journal, sur lequel seront inscrites ces opérations, sera coté et paraphé par le Président du Conseil d'administration. Le Directeur donnera communication de tous les registres de la comptabilité aux Membres du Conseil, toutes les fois qu'ils le demanderont.

ART. 32. Chaque année, il dressera, en présence de deux Membres du Conseil d'administration, un inventaire de tous les objets mobiliers, récoltes, magasins, ustensiles, instrumens et bestiaux appartenant à l'établissement, et un bilan de sa situation financière. Ces pièces, vérifiées par le Conseil d'administration, seront remises à l'assemblée générale, dans la séance qui suivra la clôture de l'inventaire.

ART. 33. Le Directeur ne pourra se livrer à aucune industrie particulière.

ART. 34. Chaque année le Directeur publiera, dans le *Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*, des observations sur toutes les parties de l'établissement; les comptes qu'il rendra, les rapports du Conseil d'administration; les procès-verbaux et les délibérations des assemblées générales seront aussi publiés dans ce Recueil.

ART. 35. Le Conseil d'administration fixera le traitement annuel du Directeur.

Ce traitement pourra être d'une somme fixe, ou d'une part dans les bénéfices; ou enfin tout ensemble, d'un traitement fixe et d'une part dans les bénéfices.

Les appointemens de l'Agent comptable seront fixés par le Conseil d'administration.

Digitized by Google

Le Directeur résidera et sera logé dans les bâtimens de l'exploitation.

Le Directeur recevra annuellement la part des bénéfices qui lui sera accordée.

Les gages des domestiques et le salaire des ouvriers, qui seront employés pour le compte et au profit de l'établissement, seront une charge de la Société.

ART. 36. La jouissance seule du capital social étant mise en Société, ce capital devra toujours rester complet; s'il arrivait que la comptabilité d'une ou de plusieurs années, présentât de la perte au lieu de bénéfices, le Directeur ne pourrait, dans les années subséquentes, recevoir aucune portion des bénéfices jusqu'au moment où le déficit serait comblé par ces bénéfices.

ART. 37. Dans les comptes qui serviront à établir les bénéfices, les dépenses faites pour réparations, après la mise en état par le propriétaire, seront prises sur les produits annuels, comme charge sociale.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

ART. 38. Il y aura annuellement une assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le Conseil et le Directeur pourront en convoquer d'extraordinaires.

Les assemblées générales se tiendront à Evreux.

Le Directeur assistera aux assemblées générales. Il y aura voix consultative.

ART. 39. Les lettres de convocation seront adressées individuellement aux actionnaires, au moins un mois à l'avance; elles contiendront l'indication sommaire des objets qui seront mis en délibération.

ART. 40. L'assemblée ordinaire sera convoquée par le

Digitized by Google

Conseil d'administration, qui y rendra compte de la situation financière de l'établissement, et y remettra le bilan et l'inventaire de tous les objets mobiliers possédés par la Société. Cette assemblée nommera aux places vacantes dans le Conseil.

ART. 41. Le bureau du Conseil d'administration sera celui de l'assemblée générale.

ART. 42. Toutes les fois que le Préfet de l'Eure assistera aux séances des assembléesgénérales, il en aura la présidence : à cet effet, il devra être prévenu des convocations qui seront faites.

ART. 43. L'assemblée générale délibère, à la majorité absolue des votes des Membres présens, sur tous les objets qui intéressent la Société, sauf les cas prévus au présent acte. Elle ne peut apporter de modifications à l'acte social, qu'à la majorité des Membres présens, formant ensemble au moins les trois quarts en somme du montant général des actions sociales.

ART. 44. Le Conseil d'administration, délibérant au nombre de neuf Membres au moins, et à la majorité de sept, pourra proposer à l'assemblée générale des actionnaires des modifications, ou des changemens aux présens statuts, ou même la dissolution de la Société, si elle était en perte de la moitié de son capital. L'assemblée générale ne pourra délibérer sur ces propositions qu'autant qu'elle réunira le nombre de voix, et en leur faveur la majorité exigée par l'article 43.

ART. 45. Les procès-verbaux et les délibérations des séances générales, seront consignés sur un registre qui sera déposé entre les mains du Sécretaire du Conseil d'administration. Le Conseil inscrira sur le même registre les délibérations qu'il prendra. Le Sécretaire délivrera au Directeur des copies certifiées par lui des unes et des autres.

Digitized by Google

DE LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ.—SA LIQUIDATION.

ART. 46. A l'expiration du bail, ou dans le cas de dissolution de la Société prévu par l'article 44, et de résolution du bail, le mobilier, les bestiaux, les récoltes et généralement toutes les valeurs appartenant à la Société serviront à rembourser toutes les actions et les charges de la Société; le surplus sera considéré comme bénéfices et partagé conformément à l'art 10.

Tous les fonds et toutes les valeurs qui reviendront au Conseil général, soit du remboursement des actions amorties, soit des fonds d'amortissement qui n'auraient pas été employés, soit enfin des bénéfices, seront employés à former un établissement analogue dans le département, l'intention des actionnaires ayant pour but surtout de créer une institution agricole permanente.

ART. 47. Dans une des trois dernières années du bail, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, réglera et arrêtera les statuts d'un nouvel établissement; ils seront soumis à l'approbation du Conseil général du département.

DU BAIL A FAIRE.

ART. 48. Immédiatement après son installation, le Conseil d'administration choisira un domaine, d'un abord facile et d'une étendue proportionnée au capital social; il déterminera les conditions et le prix. Le bail sera signé par le Président et le Secrétaire, qui obligeront valablement la Société.

DES CONTESTATIONS QUI POURRAIENT S'ÉLEVER ENTRE LA SOCIÉTÉ, ET LES ACTIONNAIRES.

ART. 49. S'il s'élève des contestations entre la société et des actionnaires, soit pendant sa durée, soit au jour de sa

Digitized by Google

dissolution, elles seront soumises à la décision d'arbitres amiables-compositeurs, nommés, l'un par le Conseil d'administration, au nom de la société; l'autre, par les actionnaires; et le troisième, par le Président du tribunal de commerce d'Evreux.

Ces arbitres amiables-compositeurs sont dispensés de suivre les formes et les délais prescrits par les lois; leurs décisions seront en dernier ressort, et leurs jugemens ne pourront être attaqués sous quelque prétexte que ce soit, ni par quelque voie que ce puisse être.

MANDAT AUX FINS DE LA DEMANDE EN AUTORISATION.

ART. 50. Le Conseil d'administration se pourvoira auprès de M. le Préfet de l'Eure, conformément à l'instruction du 31 décembre 1808, à l'effet d'obtenir l'Ordonnance royale prescrite par l'art 37 du Code de commerce; il est autorisé à consentir à toutes les suppressions, augmentations et modifications des présents statuts, qui seraient réclamées par le gouvernem nt; enfin, à faire tous les actes et toutes les productions qu'il jugera nécessaires pour obtenir l'autorisation.

ART. 51. Aux conditions ci-dessus, sur l'espoir de l'autorisation royale, de l'approbation du Conseil général et de la réalisation de la proposition qu'il a faite dans sa dernière session, de servir, à raison de cinq pour cent par an, les intérêts d'un capital de 100,000 fr., et de plus, d'allouer un fonds d'amortissement de un pour cent du capital, à une Société du genre de celle présentement constituée:

Ont consenti à devenir actionnaires, savoir:

M.	*pour*	*actions.*
M.	*pour*	*actions.*

Election de domicile, etc.

Digitized by Google

Observations pratiques sur les plantations dans les terrains peu profonds, par M. PIERARD, *officier supérieur du génie, à Mézières.*

Le hasard et la *réflexion* conduisent quelquefois à des découvertes *qui* peuvent tourner au profit des cultivateurs et des *propriétaires* qui possèdent des terrains, dont la faible épaisseur de terre végétale recouvrant un banc de tuf ou de grève, ne permet point d'y planter des arbres fruitiers avec quelque chance de succès. Les faits que nous allons rapporter vont servir à prouver l'exactitude de ce que nous venons d'avancer, et qu'il est possible de faire réussir, même à peu de frais, des arbres dans les circonstances les moins favorables.

Il y a environ 60 ans (*vers* 1769), qu'*un étranger* acheta une maison dans le village de Bethincourt, situé à quatre lieues, au N.-O. de Verdun-sur-Meuse. Ce village est placé sur un sol à base de grève calcaire, où les arbres fruitiers ne prospèrent que très-difficilement; les plus forts et les plus robustes n'y acquièrent que de petites dimensions, et s'y couvrent promptement de chancres et de lichens.

Parmi les dépendances de la maison, se trouvait un verger, dont les arbres étaient plantés irrégulièrement, et non en lignes croisées, perpendiculaires entr'elles, disposition qui permet de cultiver le terrain avec la charrue. A raison de cette difficulté, le nouveau propriétaire fit arracher les arbres de son verger qui faisait l'admiration des habitans du village, et les remplaça par d'autres qu'il fit disposer comme il le désirait. En arrachant les anciens arbres, on remarqua avec surprise, qu'il existait, sous chaque, un pavé en pierres

Digitized by Google

plates, d'environ o.m 65 (2 pieds) de côté ; ce pavé empêchait les racines de pivoter et de pénétrer dans la grêve, et les forçait de s'étendre horizontalement, c'est-à-dire, seulement dans la partie du sol où ces racines pouvaient puiser les élémens de leur nourriture L'expérience avait déjà prouvé aux cultivateurs du lieu que le banc de tuf avait le grave inconvénient d'exposer davantage les branches à devenir chancreuses, et surtout à se couvrir de mousse, quelle que soit la rusticité du sujet sur lequel les variétés de fruits avaient été greffées, et que cet inconvénient était encore bien plus sensible pour les genres d'arbres pourvus d'un pivot (tel que le poirier), et plantés sans prendre la précaution dont on a parlé.

Après la destruction du verger, un étudiant en philosophie, qui était venu passer ses vacances à Bethincourt, eut l'occasion de remarquer cette pratique jusqu'alors inconnue ; il en fit faire l'essai sur un sol entièrement semblable à celui que nous avons cité, et il fut satisfait de l'emploi d'un pavé en pierres plates établi préalablement sous les racines de chaque arbre, avant leur plantation.

Guidé par ces exemples, un autre propriétaire intelligent du même village (M Périn) suivit la même méthode pour planter des arbres fruitiers dans un terrain analogue aux premiers, et le succès qu'il a obtenu n'a fait que confirmer la bonté du procédé que nous venons de rapporter. Les arbres déjà plantés depuis dix-huit ans (en 1811), sont productifs, et leur belle végétation fait croire qu'ils n'ont point encore atteint la limite de leur accroissement.

Digitized by Google

Emploi du goudron minéral, par M. OLIVIER, *ingénieur à Pont-Audemer.*

Lorsque l'on distille les matières végétales, parmi les produits qui en résultent, se trouve une substance, connue dans le commerce, *sous différens noms*, goudron minéral, goudron anglais, *blackvernish*, peut-être serait-il plus convenable *de l'appeler* goudron pyroligneux.

Ce goudron, coûtant moins cher que le goudron ordinaire, fut employé dans certains cas pour la marine, et comme il a *bien réussi*, l'usage s'*en* est répandu. Il recouvre très-bien le bois et lui donne un noir brillant, préférable à la *peinture* dans beaucoup de circonstances; aussi devrait-il être employé à sa place toutes les fois que l'on peint les bois seulement pour les défendre de l'humidité; sous ce rapport il est maintenant très-en usage et remplace presque partout *le goudron ordinaire*.

Nous avons pensé, et d'autres ont dû le faire avant nous, que le goudron pyroligneux pourrait encore servir à protéger les maçonneries contre l'action de l'eau; il aurait, sur les enduits employés dans ce but, l'avantage de ne pas exiger que les choses à *recouvrir fussent* chauffées avant l'*application*. Nous avons fait, à cet *égard*, quelques expériences. *Elles nous ont prouvé* que le goudron pyroligneux pouvait revêtir toutes sortes de maçonneries : sur les pierres dures, les *silex*, et en général sur les corps peu ou pas poreux, la première couche sèche lentement et reste brillante; sur les briques, les tuiles et les pierres de calcaire tendre où la dessiccation se fait d'une manière plus prompte, elle devient terne. Il prend facilement sur les maçonneries même humides, sur des pierres qui reçoivent l'eau des goutlières. Nous en avons mis sur un mur de terrasse, sur

Digitized by Google

les pavés d'une cour. L'emploi s'en fait à froid dans l'été, dans l'hiver il faut le chauffer pour le liquéfier.

Sans énoncer toutes les circonstances où le goudron pyroligneux pourrait être employé et que nous croyons très-nombreuses, nous citerons seulement quelques-unes de celles où nous l'avons mis en usage.

Lorsqu'un côté de maison est fortement exposé aux pluies, on doit le préserver de l'humidité, soit par une chemise d'ardoises, soit par un enduit en ciment; on pourrait remplacer ces deux moyens de défense par le goudron pyroligneux, voici comment nous avons opéré dans l'expérience sur ce mode d'emploi :

La maçonnerie étant bien rejointoyée et les ciemens bien assurés, on a mis une première couche en forçant le goudron à pénétrer partout. Lorsque celle-ci a été sèche, une seconde a été mise, saupoudrée immédiatement après l'application, avec de la ravine de route. Cette seconde couche, une fois solidifiée, on l'a fait badigeonner avec une pâte de chaux assez molle pour être prise à la brosse. Cette chaux, en agissant sur l'acide carbonique de l'air, forme une croute qui résiste long-tems.

Le goudron pyroligneux pourrait encore être employé pour remplacer les chapes des pents sur lesquels on remblaie, les enduits de ciment dans les cours qui reçoivent les eaux des citernes et dans celles-ci elles-mêmes, pour former des toîtures économiques, etc., etc. Alors le goudron serait mis à deux couches comme une peinture à l'huile. Nous nous en sommes servis de cette manière pour protéger le phare de Quillebeuf contre les pluies du N.-O. Elles sont très-fortes, et l'eau, passant à travers la tour faite en maçonnerie de briques et mortier de ciment, faisait pourrir les bois de l'escalier. Après avoir réparé les maçonneries, nous

Digitized by Google

avons fait peindre (au mois de mai 1833) la tour avec du goudron pyroligneux qui, jusqu'ici, a parfaitement satisfait à ce que nous lui demandions.

Enfin le goudron pyroligneux servirait aussi à recouvrir des terrasses. Voici comment l'expérience a été faite : La première couche est mise comme il est dit dans le premier cas, lorsqu'elle est sèche; la seconde est forte, très-épaisse et saupoudrée de sable. Celle-ci, étant sèche à son tour, on la recouvre d'une troisième, la plus épaisse de toutes dans laquelle on met autant de sable que possible. Ces trois couches doivent donner l'épaisseur de 0 m, 005 millimètres. Avant que la troisième couche ne soit tout à fait solidifiée, il faut la battre pour l'unir et ronger le sable à la surface.

Dans la première et la troisième expériences, nous avons dit que les dernières couches de goudron devraient être saupoudrées de sable; dans le premier cas, celui-ci a pour but de rendre la surface rugueuse, afin que la pâte de chaux puisse y prendre; dans le troisième, il sert seulement à augmenter l'épaisseur des couches. Il serait peut-être possible de diminuer la main-d'œuvre et d'obtenir le même résultat en mélangeant avant l'emploi la ravine et le goudron des couches que nous avons indiquées comme devant être saupoudrées.

Nos expériences ayant été faites très en petit, nous ne pouvons rien présenter d'exact sur le prix du mètre carré des trois sortes d'enduits indiqués ci-dessus, toutefois nous pensons qu'on peut les placer entre les limites suivantes :

Prix du mètre carré de goudron employé à deux couches, de. . . . . 50 c. à 60 c.

Prix du mètre à deux couches sur une muraille, avec ravine, de . . . . . 70 c. à 80 c.

Digitized by Google

Prix du mètre pour recouvrir une terrasse, de. . . . . 80 c. à 1 fr.

Afin qu'on puisse comparer les enduits en goudron pyroligneux, ou plus économique de tous les autres, nous dirons que le mètre carré de mortier de ciment coûte 0 fr. 44 c. pour chaque centimètre d'épaisseur, sans compter la main-d'œuvre.

Les enduits en goudron ont encore sur les autres l'avantage d'être très-facilement réparés, puisqu'il suffit de repeindre la place dégradée.

Pensant que le goudron pyroligneux peut être rendu très utile, nous avons voulu faire part de notre opinion à plusieurs, afin que les résultats d'expériences faites plus en grand, puissent confirmer ou détruire l'idée que nous émettons.

Rapport sur les machines à calculer présentées par M. NUISEMENT (de Saint-Georges), *à la section de Pont-Audemer, dans la séance du* 16 *janvier* 1834, *fait par* M. OLIVIER.

M. Nuisement, propriétaire à Saint-Georges, déja cité plusieurs fois dans le Recueil de la Société, pour ses découvertes, vient d'en présenter deux nouvelles relatives à des machines propres à exécuter les multiplications, les divisions et les règles de trois.

La première, pour les mltiplications et les divisions, est formée d'un fléau divisé en une suite de parties égales prises comme unité et en fractions de cette unité. Ce fléau porte deux bassins, dont l'un est fixé à une unité de distance du point d'appui ou axe des fléaux, l'autre est mobile et peut occuper toute position sur le grand bras.

Lorsque l'on veut obtenir le produit de a par b, on place

Digitized by Google

le bassin mobile à une distance a de l'axe, c'est-à-dire (le zéro de la division étant sur l'axe) que l'on place le bassin sur la division dont la cote est a. On met ensuite dans le plateau un poids égal à b (l'unité des poids étant quelconque), puis on rétablit l'équilibre en mettant dans le bassin fixe le nombre de poids *convenable*, et ce nombre donne le produit demandé.

Pour faire la division, on place dans le plateau fixe un poids égal au dividende et dans le bassin mobile un poids égal au diviseur ; on le fait ensuite avancer ou reculer jusqu'à ce que l'équilibre s'établisse, et la cote du point où il s'arrête donne le quotient cherché. On pourrait aussi, après avoir mis dans le plateau fixe un poids égal au dividende, placer le bassin mobile à la cote exprimant le diviseur, puis rétablir l'équilibre par des poids qui donneraient le quotient.

La *seconde machine pour trouver le quatrième terme* d'une proportion, se compose de deux règles graduées, dont l'une glisse à coulisse sur l'autre, de façon à ce qu'elles restent perpendiculaires entre elles, et d'une troisième règle tournant autour du point zéro de celle fixe, comme centre, de manière à faire avec elle tous les angles possibles.

Lorsque l'on veut trouver le dernier terme de la proportion

$$a : b :: c : x$$

on amène la règle mobile à correspondre à la cote a de celle fixe, puis la règle tournante à passer par la division b de celle mobile, et on fixe cette règle tournante, de manière que l'angle qu'elle forme avec celle fixe, ne puisse changer. Alors on mène la règle mobile jusqu'à la division c de celle fixe, et le nombre cherché est donné par la cote de cette règle mobile indiquant le point où elle est coupée par celle tournante.

Digitized by Google

Les deux instrumens présentés par M. Nuisement, reposent, l'un sur le principe de la balance, l'autre sur celui des triangles semblables, chacun d'eux pourrait servir à faire les multiplications, les divisions et les règles de trois.

Toutes les fois que deux poids, P et P′ placés aux extrémités d'une verge, leur pesanteur se font équilibre autour d'un axe sur lequel la verge roule sans frottement, il existe entre les deux poids P, P′, et leurs distances m et m' à l'axe, les relations

$$P\,m = P'\,m'$$

Si donc on fait $m=1$, on aura $P=P'm'$, et $\frac{P}{P'}=m'$, $\frac{P}{m'}=P'$; or, dans son instrument, M. Nuisement a fixé un plateau à une distance de l'axe, égale à l'unité, tandis que l'autre peut changer de place; la relation ci-dessus doit donc exister entre le poids du plateau fixe, celui du bassin mobile et son bras de levier. Mais comme dans cet instrument le fléau n'est pas sans pesanteur, les résultats que l'on obtient ne sont pas exacts; en effet, soit P et P′ les poids des deux bras du fléau et du bassin, g et g' les distances de leur centre de gravité à l'axe. L'équilibre ne s'établira que lorsque la relation suivante aura satisfait (on négligera l'action du frottement).

$$P\,m + P\,g = P'\,m' + P'\,g'$$

d'où en faisant $m=1$

$$P = P'm' + P'g' - Pg$$

Le poids placé dans le bassin fixe n'est donc pas exactement le produit de celui placé dans le plateau mobile par son bras de levier.

Digitized by Google

En modifiant un peu l'appareil, il est très-facile de le rendre exact, et de lui faire faire les règles de trois. Voici comment nous proposerions de le disposer.

L'axe du fléau serait placé en son milieu, et celui-ci disposé de manière, à ce que ses deux bras se fissent équilibre. Alors on aurait entre leurs poids P et P' et les distances à l'axe g et g' de leur centre de gravité, la relation

$$P\,g = P'\,g'$$

L'un des deux bassins, (celui auquel on donnerait toujours le petit bras de levier) porterait deux coupes très-condenses de l'autre; et les deux bassins ayant les bras de levier convenables pour l'opération que l'on voudrait faire serait mis en équilibre par un poids que l'on ajouterait dans une des coupes du bassin double. Soit g et g' les poids des bassins ainsi équilibrés, m et m' leurs distances à l'axe, on aura l'équation :

$$q\,m = q'\,m'$$

Lorsque l'équilibre sera rétabli par les poids P et P' qui servent à l'opération, on aura les relations suivantes :

$$P\,m + q\,m + P\,g = P'\,m' + q'\,m' + P'\,g'$$

mais comme, d'après les équations qui précédent celle-ci, on a

$$q\,m + P\,g = q'\,m' + P'\,g'$$

il reste

$$P\,m = P'\,m'$$

d'où

$$P = \frac{P'\,m'}{m}$$

équation qui montre que le poids P est le quatrième terme de la proportion

$$m : P' :: m' : n$$

Digitized by Google

Si on fait $m=1$, le poids P est le produit des facteurs P' et m', si au contraire, on fait $m'=1$, le poids P devient le quotient de P' divisé par m. Le premier instrument de M. Nuisement peut donc faire les trois opérations indiquées. Il en est de même du second.

En examinant le deuxième instrument de M. Nuisement, on voit qu'il revient à ceci : établir un angle tel, que la tangente répondant à un rayon m, soit égale à P ; et comme il résulte de la propriété des triangles semblables, que les tangentes sont entr'elles comme les rayons des cercles auxquels elles répondent, si on appelle P' la tangente du même angle répondant au rayon m, on aura entre ces quantités la relation suivante :

$$P : P' : : m : m'$$

ou bien

$$P=\frac{P'm}{m'}$$

Or, dans l'instrument dont il s'agit, les deux rayons m et m' sont pris sur la règle fixe ; la tangente P' est la longueur prise sur la règle mobile qui détermine l'angle que celle tournante fait avec la règle fixe, et la tangente P est la longueur marquée par la règle tournante sur celle mobile mise à la seconde position.

Cette tangente donnera donc le quatrième terme de la proportion

$$m' : P' : : m : P$$

Si on fait $m'=1$, P sera le produit de P' par m ; si on fait $m=1$, P sera le quotient de P' divisé par m'.

Cet instrument, comme le premier, peut donc servir à faire des multiplications, des divisions et des règles de trois.

Digitized by Google

Note additionnelle au procédé propre à démontrer la présence d'un cent vingt-huitième de grain d'acide arsénieux, par P. H. BOUTIGNY, *pharmacien à Evreux.*

A l'occasion de la dernière opération que je conseillais pour démontrer la présence de l'acide arsénieux (Voy. le *Journal de Chimie médicale*, avril 1833), je disais que cette opération *offrait quelques difficultés*, voulant par là prémunir *les hommes* encore peu expérimentés.

Aujourd'hui ces difficultés sont levées, et le moyen que j'ai employé pour les applanir, fait l'objet de cette note additionnelle.

J'ai employé, sans réussir entièrement, le potassium et le sodium ; alors je me suis rappelé le procédé de Berzélius et de Rose, et j'en ai obtenu le succès le plus complet.

Ce procédé, comme on sait, consiste à triturer la préparation arsénicale avec de la soude, et à soumettre le mélange à l'action d'un bon feu de réduction sur un support de charbon. Pour bien réussir il faut encore prendre quelques précautions que je crois devoir indiquer.

Il faut chauffer modérément, d'abord pour déterminer la fusion aqueuse du sel de soude, ensuite sa dessiccation, puis enfin la fusion ignée : alors il faut cesser de chauffer, et se placer perpendiculairement sur le charbon qui exhale l'odeur alliacée que donne l'arsénic.

Voulant m'assurer jusqu'à quel point ce procédé était infaillible, j'ai préparé, en arrière de mes élèves (1), quelques paquets d'un grain de sel de soude contenant un cent vingt-huitième de grain de sulfure d'arsenic.

(1) MM. Auzagneaux, Hérouard et Neveu.

Digitized by Google

Je traitai ces mélanges comme je viens de le dire, et toujours ils reconnurent l'odeur de l'arsénic, encore bien que je cherchasse à les induire en erreur, en leur disant à chaque opération que c'était une substance différente.

Je demande pardon de tous ces détails ; mais en pareille matière, on ne peut s'entourer de trop de précautions.

Réflexions sur le degré de certitude qu'offre l'ensemble de ce procédé.

Parvenu à démontrer la présence de si petites quantités d'acide arsénieux, par des moyens dont la précision ne peut être problématique, je croyais que je n'aurais plus à m'occuper de ce travail ; mais je me trompais. En effet, il a été dit : le procedé est bon, il est infaillible ; mais on n'en retirera pas tous les avantages que l'auteur s'en promet ; car il y aurait de la témérité à affirmer q'un individu est mort empoisonné, si l'on ne retrouvait qu'une aussi faible quantité d'arsénic. On ajoutait ensuite comme corollaire, que l'arsénic pourrait bien, ainsi que le cuivre, se retrouver dans nos alimens ou boissons, et dans les vases qui sont employés à la confection de nos alimens.

Je sentis tout d'abord la haute portée de cette opinion, qui ne tendait rien moins qu'à soustraire à l'action de la loi les empoisonneurs qui n'auraient pas été surpris *in flagrante delicto* ; et, je l'avouerai, je partageai un instant cette opinion, ou plutôt cette erreur.

Je résolus alors de tenter de nouvelles expériences : mon attention se porta successivement sur le bismuth, l'antimoine, le sulfure d'antimoine et sur le blé.

On sait que le bismuth contient souvent de l'arsénic, et qu'il est employé par les chaudronniers ambulans pour polir

Digitized by Google

les cuillers d'étain ; que l'antimoine et le sulfure de ce métal contiennent presque toujours de l'arsénic ; enfin, que le blé, dans quelques cantons, est plongé, avant d'être semé, dans des solutions d'acide arsénieux et de chaux, ou d'alun, ou de vert-de-gris, etc. C'est ce qu'on appelle *chauler le blé.*

Partant de ces données, j'ai cherché à démontrer la présence de l'arsénic dans ces diverses substances, en employant pour cela le procédé que j'ai indiqué, et il me fut *impossible* d'obtenir seulement des traces d'arsénic d'une cuiller d'étain polie avec le bismuth.

Je l'ai cherché ensuite dans l'antimoine et dans son sulfure, après m'être assuré préalablement de son existence par le procédé de Sérullas. Il me fut encore impossible d'obtenir la moindre trace d'arsénic.

Enfin, je l'ai cherché dans le blé, sans plus de succès que dans les corps précédens.

Ces résultats négatifs me permettent maintenant de traiter avec succès la question d'empoisonnement par l'arsénic, quand on ne retrouve que des particules de ce corps. Quelles conditions un expert chimiste doit-il remplir pour affirmer qu'il y a eu empoisonnement par l'arsénic? Telle est, ce me semble, la question *réduite à sa plus simple expression. Je répondrai qu'il n'en faut qu'une seule : la représentation* de l'arsénic, ou la *démonstration* de son existence par des expériences infaillibles.

Pour affirmer qu'il y a eu empoisonnement, l'homme de l'art doit démontrer l'existence du poison à l'aide d'expériences chimiques rigoureuses, et ce serait méconnaître son devoir que de s'écarter d'un pareil principe (1). L'auteur célèbre auquel j'emprunte cette opinion, ne dit pas : il faut

(1) Orfila, *Leçons de Médecine légale*, t. III, p. 1, 2 et 408.

Digitized by Google

retrouver telle ou telle quantité d'arsénic ; il dit seulement qu'il faut en retrouver ; et il a raison, puisque l'on ne peut pas démontrer la présence de ce métal dans les substances ou dans les ustensiles, où l'on pouvait en soupçonner l'existence, où l'on savait même qu'il existait, mais dans un état de combinaison telle, qu'il ne pouvait être mis en évidence à l'aide du procédé dont il s'agit, et que tous les abonnés du *Journal de Chimie médicale* connaissent.

Si l'on méconnaissait un pareil principe, et si l'on adoptait l'opinion que j'appelerai quantitative, on se jèterait dans un dédale inextricable, et la plupart des empoisonnemens resteraient impunis. Qui ne sait que, dans la plupart des cas, les vomissemens et les selles chassent la plus grande partie du poison, et qu'il est même arrivé que l'on n'a pu retrouver d'arsénic dans des cadavres d'individus qui avaient pris de l'arsénic en présence de témoins (1)? Et où en serions-nous s'il fallait admettre l'analyse quantitative dans des cas d'empoisonnement? Une pareille doctrine, si elle venait à s'établir, serait fatale à la société, car elle assurerait un brevet d'impunité aux empoisonneurs. Espérons qu'elle ne s'établira pas.

Mais je ne veux pas dire que l'on doive procéder de même à l'égard des autres poisons, et je crois devoir rappeler à cette occasion que les experts doivent être très-circonspects dans les cas d'empoisonnement par le cuivre.

On a pu remarquer que j'écartais la question de crime, pour ne m'occuper que de la question d'empoisonnement, qui seule peut nous être soumise, la première étant toujours du domaine de la justice et dépendante de causes morales. Il est bien important de ne jamais oublier cette dis-

(1) Orfila, *ouvrage déja cité*.

Digitized by Google

tinction ; car il peut y avoir empoisonnement sans que pour cela il y ait nécessairement crime. L'empoisonnement peut être le résultat d'une erreur, d'une étourderie ou d'un suicide.

L'expert chimiste serait donc blâmable s'il hésitait un seul instant à déclarer qu'il y a eu empoisonnement par l'arsénic, quand il retrouve ce *corps*, quelle qu'en soit d'ailleurs la quantité, pourvu *toutefois* qu'*elle* soit suffisante pour faire *ressortir les propriétés* qui caractérisent ce métal ; et elle *le sera* toujours, quand il y en aura environ un *cent vingt-huitième de grain*.

Note sur les Sangsues qui dégorgent du sang.

Il arrive assez souvent que les sangsues vomissent ou *dégorgent*, comme on dit ordinairement. Ce fait, aussi simple que naturel, donne fréquemment lieu, de la part du public, à des plaintes qui ne sont nullement fondées. Un mot d'explication sur cet état des sangsues, me paraît donc être de quelque utilité, non pour les médecins et les pharmaciens qui lisent habituellement ce journal, et qui savent comme moi quelle est la cause de cet accident, mais pour les personnes étrangères à notre art, qui le lisent aussi avec intérêt ; car je ne sais si cela a été remarqué, depuis quelque tems la lecture des journaux et des ouvrages de médecine qui s'occupent principalement *de la pratique*, a un bien plus puissant attrait qu'autrefois pour les gens du monde. A quoi cela tient-il ? Je l'ignore ; mais le fait n'en est pas moins incontestable. Il serait intéressant de rechercher les causes de cette tendance générale vers la lecture de nos livres de médecine : l'on retirerait peut-être de cette étude quelques données curieuses et utiles. Mais revenons aux sangsues.

Digitized by Google

La sangsue médicinale, *hirudo officinalis*, L., *hirudo sanguisuga medicinalis*, *officinalis*, *provincialis*, de Savigny et Carena, est un petit animal articulé qui appartient à la classe des annélides aquatiques abranches : elle a *le sang rouge comme les animaux vertébrés*.

Suivant l'opinion populaire, il existerait deux sortes de sangsues, la sangsue venimeuse et la sangsue non venimeuse. Cette distinction est absurde.

Il n'y a point de sangsue venimeuse. Il existe bien une sangsue jaunâtre, naturelle à l'Espagne, à l'application de laquelle on a deux ou trois fois attribué des accidens. Mais, selon moi, ces accidens doivent être plutôt rapportés à l'état pathologique du malade, ou à la pratique condamnable, qui consiste à faire lâcher prise aux sangsues, soit en les pinçant, soit en leur jetant du sel ou du tabac sur le corps, soit en les aspergeant avec du vinaigre, de l'eau de Cologne, etc. Cette pratique, qui a pour but de faire tomber les sangsues, réussit constamment, il est vrai, mais aussi il en peut résulter des effets fâcheux, puisque la sangsue tourmentée par ces moyens, dégorge dans la plaie, une partie du sang qu'elle a sucé, et qui déjà se trouve dans un état plus ou moins avancé d'altération. Ainsi je nie l'existence de la sangsue venimeuse.

Je n'entrerai dans aucun détail anatomique sur les sangsues. Je dirai seulement ce qui distingue les bonnes des mauvaises, c'est-à-dire les sangsues qui mordent d'avec celles qui ne mordent pas. Le signe constant auquel l'on peut reconnaître les bonnes sangsues, consiste dans des *raies longitudinales* qui existent *toujours* depuis la tête jusqu'à la queue des sangsues médicinales vertes ou grises ; lesquelles raies longitudinales *n'existent jamais* sur les sangsues de cheval, noires ou brunes. Voilà donc un caractère extérieur

Digitized by Google

très-apparent, à l'aide duquel tout le monde pourra juger, à la première inspection, si une sangsue mordra ou ne mordra pas, en supposant toutefois qu'elles soient l'une et l'autre dans un état parfait de santé.

Les sangsues, comme tous les autres animaux, à quelque ordre qu'ils appartiennent, sont sujettes à diverses maladies que M. A. Brossat a réduites à trois types, savoir : la métallique, le mucus et la jaunisse. Lorsqu'elles sont atteintes de l'une de ces affections, elles se nouent, s'entresucent et périssent en très-grand nombre. Il est également établi par le même auteur que, lorsque des sangsues d'espèces différentes sont renfermées dans le même vase, elles se font une guerre d'extermination ; il s'ensuit qu'il y a du sang répandu de part et d'autre : immédiatement par celles qui périssent de leurs blessures, et *plus tard* par celles qui triomphent.

J'ai dit plus haut que la sangsue a le sang rouge, comme les animaux vertébrés, et je viens de dire qu'elles s'entresuçaient. Je l'affirme, parce que je l'ai vu mille fois pour une ; ce fait est également confirmé par des autorités que personne ne voudra récuser.

M. Guibourt, professeur à l'école de pharmacie de Paris, dit, dans son excellent traité des drogues simples, que les sangsues vivent très-long-tems dans l'eau, sans autre nourriture que celle qu'elles trouvent dans ce liquide ; quelquefois cependant *elles s'entresucent*, rougissent leur eau, la corrompent, et y périssent.

M. Virey, dans le *Journal de Pharmacie* pour l'année 1822, s'exprime ainsi : « Les sangsues qu on trouve sanguinolentes dans les pharmacies, doivent souvent cet état au sang de bœuf ou au foie des animaux qu'on leur présente

Digitized by Google

pour appât, afin de les prendre dans les ruisseaux et les marais, ou bien elles *se sucent* les unes les autres au besoin. »

Enfin M. Derheims, qui a fait une étude approfondie de cet annélide, dit également qu'elles s'entresucent et sont sujettes à différentes maladies. J'ajouterai qu'à une certaine époque de l'année, elles changent d'épiderme, et sont, par la suite, dans un état de souffrance qui les empêche de mordre.

Un fait anatomique, curieux à rappeler au sujet des sangsues, c'est que la bouche triangulaire d'une bonne sangsue est armée de cent quatre-vingts à deux cents dents (soixante à soixante-dix pour chacune des trois lèvres).

Ainsi, pour me résumer, j'ai voulu établir, dans cette courte note, qu'il n'existe point de sangsues venimeuses, mais qu'il y en a qui ne mordent pas; que les sangsues peuvent être attaquées de plusieurs maladies qui les rendent momentanément impropres à opérer des saignées; qu'elles se font la guerre dans quelques circonstances, et qu'elles ensanglantent les vases qui les contiennent, par suite des blessures qu'elles se font ou du sang qu'elles s'entresucent; que l'on se trompe et que l'on se trompe grossièrement, quand on avance que les sangsues ont servi lorsqu'elles rougissent les vases qui les contiennent*; enfin, qu'il ne faut point faire lâcher prise aux sangsues par des moyens violens, et qu'il faut les laisser se gorger de sang, afin qu'elles se détachent d'elles-mêmes. Il y a peut-être long-tems qu'on sait tout cela, mais il est bon de le répéter.

---

* Je connais assez les pharmaciens pour affirmer qu'ils ont trop de probité pour acheter des sangsues qui auraient déjà servi. Cependant je ne dis pas que ce trafic honteux n'ait jamais eu lieu, mais je proteste que je ne l'ai jamais vu.

Digitized by Google

Note sur un empoisonnement subit par le cyanure de potassium, *par M.* RICHARD, D.-M.-P.

Aglaé Mâle, jeune fille de dix-huit ans, d'une constitution éminemment lymphatique, était affectée depuis plusieurs années d'une ophtalmie scrophuleuse, qui l'avait rendue presqu'aveugle, et pour laquelle elle vint se faire traiter à l'hospice *général* d'Evreux.

Elle était depuis deux mois dans une de mes salles de service, et tous les calmans possibles, (les saignées générales et locales, la morphine, les extraits de jusquiame, de belladonne, les révulsifs externes et internes, vésicatoires, séton, pommade stibiée, les purgatifs drastiques), ayant été vainement employés pour combattre une céphalalgie très-violente qui tourmentait la malade, je prescrivis à ma visite du 29 décembre une solution de quatre grains de cyanure de potassium dans deux onces d'eau distillée, pour pratiquer des lotions sur le front et les tempes. Cette solution ainsi préparée, lui fut apportée le soir, et posée sur la planche de son lit : on lui indiqua l'usage qu'il en fallait faire, mais préoccupée de causer avec une malade voisine, elle ne comprit pas sans doute ce qu'on venait de lui dire, et douée d'ailleurs d'un appétit glouton, elle avala d'un trait toute la solution cyanurée, la trouvant d'une odeur agréable, et persuadée que c'était quelque chose de bon que la sœur lui faisait donner. Incontinent, elle perdit la parole, fut prise de dypsnée, de quelques contractions musculaires, et expira en moins de vingt minutes. Je la vis comme elle venait de rendre le dernier soupir, et je n'observai d'autre altération physiologique que la pâleur cadavérique de la face.

L'autopsie pratiquée trente-six heures après la mort, n'a

Digitized by Google

rien fait voir de remarquable : en voici l'exposé sommaire (la tête du cadavre avait été laissée pendante entre deux barreaux du brancard où il gissait).

Extérieur. Face violacée, très-injectée, beaucoup d'écume à la bouche. Embonpoint très-prononcé : abdomen météorisé, large lividités cadavériques sur les parties déclives du corps.

Tête. Rien de notable dans le cerveau et ses dépendances, si ce n'est l'injection générale des vaisseaux de cet organe, injection qui, comme celle de la face, n'est selon moi, que le résultat de la situation penchée de la tête du cadavre pendant plus de vingt-quatre heures.

Thorax. Tous les viscères de cette cavité étaient dans l'état normal : le sang n'a pas offert d'altération particulière.

Abdomen. L'estomac très-ample était distendu par une grande quantité d'alimens formant une masse homogène, pultacée, à demi-digérée.

Sa grande courbure seule offrait à l'endroit le plus déclive une couleur rouge que le lavage et le grattage n'ont pu enlever ; le reste de l'organe, le canal digestif, et les autres viscères abdominaux étaient dans l'état naturel.

Réflexions. Que conclure de ce fait, si ce n'est que le cyanure de potassium, ou si l'on veut, l'hydro-cyanate de potasse, est un poison presqu'aussi énergique que l'acide prussique ou hydro-cyanique, et que, comme lui, il tue avec la rapidité de la foudre, ne laissant aucune trace de son action, et portant surtout son influence délétère sur le système nerveux *cérébro-spinal*, dont il abolit instantanément les fonctions. On connaît l'action énergique de cet acide à l'état *anhydre*, puisqu'une seule goutte appliquée sur l'œil d'un chien, suffit pour le faire tomber raide *mort*.

Digitized by Google

Dans le fait dont il est ici question, 4 grains de cyanure de potassium dissous dans deux onces d'eau, et mis en contact avec un estomac amplement garni d'alimens, ont suffi pour occasionner la mort en un quart d'heure. L'art est impuissant pour combattre un effet aussi délétère, et le mieux, peut-être, serait de renoncer à l'emploi d'un agent thérapeutique aussi redoutable, si dans quelques circonstances, on n'en avait obtenu de bons effets en applications topiques.

—

Autre cas d'empoisonnement par le cyanure de potassium, administré en lavement.

La note précédente venait d'être communiquée à la Société, dans sa séance générale du mois de janvier 1834, quand on me fit part d'un cas analogue observé à Caen, et que M. Orfila avait *inséré* dans le Journal de Chimie médicale; voici le fait:

Un malade atteint d'une névralgie du tronc, prit trois lavemens composés chacun de 6 onces d'eau et de 6 grains de cyanure de potassium *humecté*, mais encore en masse. Le premier et le troisième furent *administrés froids*; le second fut chauffé au bain-marie, en tenant la bouteille bouchée. Tous les trois occasionnèrent de fortes convulsions, des contractions violentes des membres, les yeux devinrent fixes, les pupilles furent dilatées. A la suite, le malade se trouva mieux, et put se lever; ce qu'il avait été dans l'impossibilité de faire depuis un an.

Un quatrième lavement composé comme les précédens, si ce n'est que le cyanure de potassium était en *bouillie*, et *tellement humide*, qu'il adhérait aux parois du bocal, fut

Digitized by Google

Autopsie. L'abdomen tendu fut divisé par une une incision cruciale, il s'échappa un flot de sang noir, entraînant avec lui des caillots. Au milieu du sang épanché, qui fut estimé à huit livres, nageait un fœtus mâle que nous jugeâmes être de trois mois. Le cordon ombilical était intact. A la partie supérieure et postérieure de l'utérus, nous rencontrâmes une déchirure de deux pouces et demi dans son diamètre transversal, sur vingt-deux lignes d'avant en arrière. Dans la déchirure, se trouvait engagée une portion du placenta, qui tenait les bords écartés Le reste du placenta était encore adhérent à la surface interne de la matrice, dont le col était long d'un pouce, épais, dur et serré. Les parois de l'utérus présentaient partout la même épaisseur, seulement quelques veines variqueuses rampaient sous la couche péritonéale, au lieu où la rupture existait. Le péritoine n'offrait pas la plus légère trace d'inflammation. Les autres organes étaient sains.

Réflexions. L'existence de vaisseaux variqueux dans une certaine étendue de l'utérus, semblent caractériser une altération plus ou moins ancienne, mais dont il n'est pas plus possible de déterminer la cause, que d'en indiquer l'origine. La douleur et le claquement peuvent faire penser que c'est alors que la rupture se fit; et cela se passa probablement ainsi : le fœtus comprimé, et ne pouvant trouver issue à travers le col de l'utérus, long, dur, et peut-être contracté lui-même, aura porté tout son effort contre cette portion de l'utérus, couverte de varices.

Digitized by Google

Observation d'une phthisie pulmonaire squirrheuse, par MM. PERIER *et* NEUVILLE, *Docteurs-Médecins à Bernay* (Eure).

M. D..., clerc de notaire, âgé de vingt-quatre ans, d'une constitution faible, d'un tempérament nervoso-sanguin, teint pâle, poitrine *peu développée*, issu d'un père mort d'une hypertrophie de cœur, à soixante-huit ans, et d'une mère *bien portante*, ayant perdu son grand-père paternel des suites d'un cancer de la mâchoire inférieure, éprouvait depuis plusieurs années une toux sèche et de l'oppression sans fièvre, lorsqu'en février 1832, voulant placer sur sa tête une boîte pesante, il ressentit dans le côté droit une vive douleur.

Quelques semaines après cet effort, il s'aperçut de l'existence d'une petite tumeur sur le côté droit, siége de la douleur, et fit appeler M. le docteur Périer, qui, en avril 1832, le trouva dans l'état suivant :

Embonpoint médiocre, toux sèche, oppression, son mat du côté droit, tumeur grosse comme une noisette sur ce côté, adhérente et paraissant correspondre à la sixième côte, point de fièvre, appétit.

M. Perier crût reconnaître une altération de la sixième côte du côté droit et du poumon correspondant, et conseilla le repos, un régime doux et des cataplasmes émolliens et résolutifs. Malgré l'emploi de ces moyens, la toux et l'oppression continuèrent, la tumeur augmenta et la fièvre survint.

M. D... se rendit alors à Paris, pour y consulter quelques célèbres médecins : il s'adressa d'abord à M. Dupuytren, qui, le 16 octobre 1832, donna la consultation suivante :

Digitized by Google

« Il *existe dans* la poitrine, du côté droit, soit une *tumeur, soit une* collection de liquide séreux ou purulent, *dont la tumeur*, située au-dehors, n'est que l'effet ou le prolongement; c'est à la présence de ce corps ou de cette matière étrangère, qu'il faut attribuer la matité du son, l'oppression et autres symptômes qu'on observe du côté droit.

Le repos, diète modérée, boissons adoucissantes, cataplasmes maturatifs sur la tumeur, deux setons, l'un en avant, l'autre en arrière de la tumeur, quelques heures d'exercice à cheval, au pas; tels sont les moyens que je conseille de mettre en usage, jusqu'à ce qu'il se soit fait une ouverture spontanée au-dehors. »

Le 25 octobre, M. D... consulta M. R... médecin distingué de la capitale, qui, en présence de M. Perier, médecin ordinaire du malade, donna la consultation suivante :

« M D... est affecté d'un empyème considérable du côté droit, offrant cette particularité, qu'une portion du liquide formant la collection, a filtré à travers la plèvre et les muscles intercostaux, pour former une tumeur sous la peau. Cette maladie est le résultat d'une pleurésie latente, qui a existé précédemment. Prescription : repos, adoucissans, cautères sur la tumeur, empyème, si la maladie fait des progrès.

De retour à Bernay, M. D... suivit exactement les conseils de M. R..., sans obtenir d'amélioration dans son état. Les symptômes augmentant au contraire, on écrivit le 8 février 1833, à ce dernier, qui conseilla l'emploi de l'oxide blanc d'antimoine, et l'empyème, si la suffocation était menaçante.

M. D... n'ayant pas voulu se soumettre à ce dernier traitement, se rendit, en mars 1833, à L'Aigle (Orne), où il

Digitized by Google

réclama les lumières d'un praticien distingué de l'endroit. Ce médecin considéra la maladie comme un engorgement du poumon droit, avec complication d'exostose de plusieurs côtes, de maladie du cœur, d'une hépatite et d'une gastro-duodénite. Les saignées locales, les boissons adoucissantes, la digitale, une diète modérée, des cautères sur la tumeur, tels furent les moyens mis d'abord en usage. Les symptômes persistant, le médecin suivit l'impulsion donnée par M. R... plutôt que la sienne propre, et fit en avril 1833, l'opération de l'empyème qui ne produisit l'issue d'aucun liquide.

Du mois d'avril au 30 septembre, M. D.... éprouva quelques alternatives, tantôt en bien, tantôt en mal, et retourna à Bernay, sa ville natale. Il se confia alors aux soins de M. le docteur Neuville, qui le vit dans l'état suivant :

Maigreur extrême, teint jaune, nez et lèvres violettes, poitrine arrondie, plus élevée à droite qu'à gauche, tumeur bosselée, dure, sans changement de couleur à la peau, offrant des cicatrices de cautère, et dans son centre, une fistule environnée d'un bourrelet fongueux, située au-dessous du sein droit ; oppression, son mat du côté droit, respiration nulle dans cette partie et incomplète au côté gauche, battemens irréguliers du cœur, pouls faible, appétit, tumeur dans l'abdomen attribuée au foie, s'étendant depuis l'hypocondre droit jusqu'à l'ombilic et l'hypocondre gauche, œdème des membres inférieurs, pieds et mains froids, chaleur naturelle du reste du corps.

Le 1.er octobre, couleur violette de la face, difficulté extrême de respirer, décubitus horizontal impossible, mouvemens tumultueux du cœur, pouls petit et irrégulier, froid des extrémités (orge sucrée lactée, pot. calm).

Le 2 octobre, mort à quatre heures du matin.

Nécropsie. Maigreur extrême, poitrine arrondie, plus

Digitized by Google

tissu est plus dur et plus pâle que dans l'état naturel, surtout dans la partie de son grand lobe correspondant à la tumeur de la poitrine, où il crie sous le scalpel, et a de la tendance à devenir squirrheux.

La membrane muqueuse de l'estomac et du duodénum est d'un rouge foncé. Celle de l'intestin-grêle et du gros intestin offre une couleur rouge moins prononcée. Les autres organes ne présentent rien de notable.

Réflexions. Il résulte de cette observation, que M. D... est mort à vingt-quatre ans d'une phthysie squirrheuse du poumon droit, maladie fort rare, et qui peut-être n'a jamais été observée, puisque les auteurs n'en citent aucun cas précis. MM. Breschet et Ferrus (*Dict. de Méd., art. Cancer*), disent : « le cancer du poumon présente presque toujours la matière encéphaloïde. Nous n'y avons jamais vu la dégénération squirrheuse. »

Boyer (*Dict. des Sciences médicales, art. Squirrhe*) dit : le tissu du poumon, si susceptible de s'enflammer, et par suite d'être affecté de l'induration chronique, ne paraît guère exposé à la dégénération squirrheuse, au moins on n'en a aucun exemple précis.

Laennec dit (*Traité de l'Auscultation*, t. I, p 312) : « L'encéphaloïde est la seule espèce de cancer que Bayle et moi ayons observé dans le poumon.

La phthysie squirrheuse du poumon est si facile à confondre avec les autres espèces de phthysie pulmonaire, qu'aucun des médecins consultés n'a pu caractériser la maladie de M. D...., maladie qu'auraient peut-être fait soupçonner la tumeur sous-cutanée, l'oppression extrême, l'absence d'expectoration, la couleur jaune paille du malade et la mort de son grand père par un cancer, si l'on eût connu un seul cas positif d'une affection de cette nature.

Digitized by Google

Rapport sur cette observation, par le docteur RICHARD, *lu dans la séance du mois de janvier* 1834.

MESSIEURS,

La pratique de l'art *médical* offre par fois des cas dont l'excessive *rareté rend* le diagnostic très-obscur, pour ne pas dire *impossible*. De ce nombre, est l'observation que MM. Périer et Neuville nous ont envoyée et qu'ils ont intitulée : *Phthysie pulmonaire squirrheuse*. Le mot squirrhe du poumon nous eut paru plus approprié au sujet en question. En effet, par phthysie, en médecine, on n'entend pas désigner seulement le marasme qui s'observe dans presque toutes les phlégmasies viscérales chroniques, mais bien une altération organique spéciale (les tubercules) caractérisée par des *symptômes généraux et locaux bien* connus, dont aucun n'est relaté dans l'observation de nos confrères de Bernay, qui ne parlent ni de la diarrhée colliquative, ni des sueurs nocturnes, ni de l'expectoration purulente, ni enfin de la pectoriloquie, signe caractéristique de la phthysie pulmonaire proprement dite. Et il n'en pouvait être ainsi, puisque la *maladie qui a mis fin aux jours* de M. D..., n'était qu'un énorme squirrhe, qui de la plèvre et des côtes s'est étendu au poumon droit qu'il a désorganisé. L'autopsie seule du cadavre a mis en évidence la nature de la maladie, mais on regrette, dans l'exposition qui a été faite de ce cas intéressant de n'y voir rien de relatif aux signes qu'aurait pu fournir l'*auscultation* du thorax aux différentes époques de la maladie : on se fut ainsi épargné la peine de faire une opération inutile.

Au reste, quoiqu'il en soit de ces réflexions, elles ne dis-

Digitized by Google

minuent en rien le mérite et l'intérêt de cette observation, dont je propose l'insertion dans le *Recueil* de vos travaux.

P. S. Ces lignes étaient écrites, quand j'appris que M. le docteur Emangard de l'Aigle avait publié l'observation en question dans les *Annales de la Médecine Physiologique* (N.° de janvier 1834). Il l'a complétée, en ce qui lui est personnel, et y a joint des réflexions pleines de sagacité, qu'il est bon de rappeler ici : laissons-le parler lui-même.

« J'arrive à l'époque où le malade fut confié à mes soins, le 21 février 1833 ; mais je dois auparavant rapporter quelle opinion j'exprimai sur la maladie de M. D... au mois d'octobre précédent, lorsqu'on le conduisit à Paris.

« Je dis qu'il y avait augmentation de volume des sixième, septième et huitième côtes du côté droit, que la gêne résultant de la pression exercée sur le poumon de ce côté, avait produit une inflammation latente et déterminé son *endurcissement* ou *hépatisation*. L'application du sthétoscope, la percussion, m'apprirent que cet organe était imperméable à l'air dans toute son étendue. L'absence de l'égophonie, le son obtenu par la percussion médiate, excluaient, à mon avis, l'existence d'un épanchement séreux, surtout, quand plus tard, la partie supérieure du poumon malade devint perméable à l'air, et que la respiration y fut bien évidemment appréciable. Je fis part à M. B..., beau-frère du jeune-homme, de mes craintes, et je lui dis que je ne croyais pas cette maladie susceptible de guérison.

» Le 21 février 1833, quand je revis le malade, la tumeur des parties molles externes recouvrant les côtes malades, avait beaucoup augmenté ; elle s'élevait au milieu, vers la sixième côte, et offrait dans cet endroit la sensation d'une fluctuation obscure et profonde. Je pus croire, d'après l'idée que je m'étais formée sur l'origine de la maladie, qu'il y

Digitized by Google

avait là un foyer purulent, qui de la poitrine venait saillir à l'extérieur.

« Comme cette saillie correspondait au lieu d'élection de l'opération de l'empyème, et me rappelant que M. Récamier avait positivement annoncé l'épanchement d'un liquide dans ce côté de la poitrine, que M. Dupuytren, sans se prononcer d'une manière aussi décisive, avait laissé entrevoir que la chose était possible, je ne vis aucun inconvénient à m'assurer de la vérité. Le 23 février, je pratiquai l'empyème, et je n'obtins pas une goutte de liquide. Ce que j'avais pris pour de la fluctuation, était dû à la présence d'un tissu fongueux et rebondissant. C'étaient bien évidemment les parties molles marchant vers la désorganisation signalée à l'autopsie.

« Je dois ajouter ici, que lors du voyage que fit le malade à Paris, indépendamment de cette grave affection, il éprouvait des palpitations fortes et tumultueuses du cœur. Le foie était beaucoup plus volumineux que dans l'état normal, et proéminait assez loin dans l'abdomen : tous les signes d'une gastro-duodénite chronique existaient.

« Au commencement de juillet, le malade s'infiltra, l'œdème devint général, l'abdomen acquit un volume considérable, la fluctuation fut évidente.

« En même tems, il existait des nausées, des vomissemens ; les excrémens étaient d'un gris blanchâtre, les urines foncées et rares.

« Je fis faire une application de sangsues à l'épigastre, et je prescrivis la diète et les boissons délayantes.

« Lorsque les symptômes de gastro-entérite redevenus aigus eurent cédé, j'ordonnai la poudre de digitale pourprée que je suspendis et repris, suivant l'état d'irritation plus ou moins marqué de la membrane muqueuse de l'estomac. L'ascite disparut totalement, ce n'était qu'à la fin de la journée,

Digitized by Google

quand le malade restait levé, que les pieds s'engorgeaient un peu. Cet œdème partiel disparaissait la nuit par la position horizontale.

« Mais la tumeur extérieure de la poitrine, s'étendit et s'éleva davantage ; elle acquit une sensibilité considérable, surtout au-dessous de l'aisselle, et jusques vers la partie postérieure. Ce fut à cette époque que pour des motifs étrangers à l'état du malade, il se fit conduire à Bernay. Il croyait avoir la force de faire le voyage ; mais je ne doute pas que ce trajet de dix lieues, dont sept par des chemins de traverse, n'ait aggravé son état désespéré, et n'ait hâté le moment de sa mort.

« Je disais dans cette seconde lettre adressée au docteur Neuville, que j'avais toujours cru que la maladie avait commencé à la sixième côte, que cette explication me paraissait la plus naturelle. M. Neuville croit que je suis dans l'erreur ; c'est ce qu'il ne serait pas sans intérêt d'examiner.

« Les raisons de M. Neuville sont les suivantes :

« 1.° Long-tems avant l'apparition de la tumeur sous-cutanée, M. D... éprouvait de l'oppression ;

« 2.° La tumeur externe, d'abord peu volumineuse, a succédé à un effort violent ; circonstances qui tendent à démontrer que le désordre a procédé de l'intérieur à l'extérieur, entre la sixième et la septième côtes, et que les côtes n'ont été corrodées intérieurement et extérieurement que consécutivement.

« A cela, je réponds : 1.° que la tumeur extérieure, quand je la vis la première fois, me parut, à cause de sa dureté osseuse qui ne correspondait qu'à un très-léger empâtement des parties molles sus-jacentes, avoir son siége dans les côtes ; et si quelque chose m'a surpris à la lecture des

Digitized by Google

consultations de MM. *Dupuytren* et *Récamier*, c'est qu'ils ne tenaient aucun compte de cette circonstance.

« 2.° Qu'en admettant l'étiologie que je propose, il est facile d'expliquer la toux précédant l'effort (cause déterminante de l'augmentation des accidens), car la sixième côte malade, déjà rugueuse, irrite la plèvre; de là, toux fatigante sans expectoration, extension de l'irritation au tissu pulmonaire, hépatisation, squirrhosité, etc. Cette étiologie serait également applicable, quand bien même la dégénérescence eut été l'*encéphaloïde*.

« Je ne crois pas à la formation spontanée d'une matière encéphaloïde sans irritation préalable du tissu qui subit cette dégénérescence, et l'on sait qu'indépendamment du pulmonaire, tous les autres tisssus peuvent éprouver cette métamorphose morbide.

« En voyant la sixième côte plus malade, plus anciennement corrodée que les deux suivantes, ne peut-on conclure de son voisinage avec la plèvre correspondante, que la toux sèche et la dypsnée qui avaient précédé l'accident survenu à cause du faix porté sur la tête, tenaient déjà à cette disposition; que le tissu pulmonaire a participé à cette inflammation latente, s'est endurci et a passé de l'hépatisation à la squirrhosité? On trouve, dans l'histoire des phlegmasies chroniques de ces indurations des poumons qui n'avaient qu'un pas à faire pour arriver au *squirrhe proprement dit*.

« D'ailleurs, que l'on compulse les observateurs. Sans idée préconçue, on sera obligé de convenir que le tissu des os a ses maladies molles. On ne trouvera d'*usure* des os bien constatée, que là où il y avait mouvement de la tumeur. C'est ce qui s'observe dans l'anévrisme de la crosse de l'aorte, de l'aorte abdominale, dans les *fungus* de la dure-

Digitized by Google

mère, etc. Ici, comme le dit Boyer, il y a *abrasion*, mais les os ne sont ni corrodés, ni couverts d'aspérités.

La tumeur stéatomateuse, trouvée par Boerhaave dans la poitrine du marquis de Saint-Auban, était d'un volume énorme, avait déplacé le cœur, refoulé le poumon gauche, adhérait aux côtes qu'elle comprimait, et n'avait laissé sur celles-ci aucune trace de sa présence.

Que je sois ou non dans l'erreur, je n'insisterai pas plus long-tems sur cette question. L'important, en médecine pratique, est de saisir les signes, qui, au début des maladies, expriment la lésion des organes, quelle que soit la légèreté de leurs nuances, et de ne rien négliger pour en arrêter les progrès.

C'est surtout dans ces toux longues, opiniâtres, avec ou sans expectoration, mais encore apyrétiques, que la négligence ou l'expectation peuvent devenir funestes. »

C'est avec plaisir que nous consignons ici ces réflexions; elles se rapportent entièrement à notre manière de voir, et dans le *fait pratique*, dont il est question, il nous est démontré que la maladie de M. D... a commencé par une phlegmasie chronique et latente de la plèvre, qui, sous l'influence d'une prédisposition spéciale à l'altération *cancéreuse*, s'est étendue, d'une part, aux côtes qu'elle a corrodées et aux tissus sus-jacens, et de l'autre au tissu pulmonaire, qui tous ont subi, à la longue, la dégénération squirrheuse.

Digitized by Google

Propriétés obstétricales du seigle ergoté; éclampsie, par M. ADRIEN, *D.-M. à Crécy.*

Les propriétés obstétricales du seigle ergoté sont aujourd'hui bien connues et suffisamment constatées. Il est sans doute peu d'accoucheurs en France, qui, dans le cours de leur pratique, n'aient trouvé l'occasion de recourir à cette précieuse substance, et, partout, qui n'aient pu vérifier, par eux-mêmes, son étonnante vertu. Depuis plusieurs années que j'emploie le seigle ergoté, je puis assurer qu'à très-peu d'exceptions près, j'en ai constamment retiré l'effet que j'en attendais, et que dans aucune circonstance, je ne lui ai vu produire le moindre accident.

Lorsque je suis appelé auprès d'une femme en couche, dont le travail marche lentement, je m'assure que le bassin est bien conformé et que l'enfant est dans une bonne position, et j'administre immédiatement cinquante grains de l'ergot, délayés dans deux cuillerées d'eau sucrée. Une demi-heure, quelquefois un quart d'heure seulement après, les douleurs se réveillent, elles deviennent continues, pressantes, et ne quittent plus la femme que l'accouchement ne soit terminé, ce qui a ordinairement lieu au bout d'une à deux heures. Dans quelques cas la femme n'accuse que de rares et faibles douleurs, et cependant le travail n'en marche pas avec moins de rapidité. Parmi les faits nombreux que je pourrais citer en preuve de l'action prodigieuse du seigle ergoté sur l'utérus, le suivant me paraît surtout digne du plus grand intérêt.

La femme Dubois, de Maisoncelle, âgée de 21 ans, d'un tempérament sanguin, grande et d'une forte constitution, arrivée sans accident vers la fin du septième mois de sa première grossesse, éprouve tout à coup, le 7 mars matin,

Digitized by Google

étant encore à jeun, un sentiment de formication générale ; des tiraillemens dans tous les membres, des grincemens de dents, des éblouissemens, des tintemens d'oreilles, des vertiges; ses yeux se renversent et bientôt tout son corps est agité de mouvemens convulsifs. Arrivé près d'elle, quatre à cinq heures environ après l'invasion de ces phénomènes, je la trouve étendue sur son lit, sans connaissance et dans l'état suivant : face boursouflée et fortement colorée ; bouche écumeuse et laissant pendre, de plusieurs pouces, une langue noirâtre et considérablement tuméfiée; mâchoires serrées; yeux renversés, brillans, à demi-ouverts; veines jugulaires gonflées; pouls dur, plein, fréquent; alternatives de convulsions dans tous les membres, accompagnées d'une sorte de mugissement sourd, et de tranquillité parfaite pendant laquelle la malade rentre en partie la langue dans sa bouche, et promène des yeux languissans sur les personnes qui l'entourent, sans pouvoir articuler une parole.

Dans cet état de choses, la saignée était évidemment l'indication la plus pressante à remplir, je profitai d'un moment de calme et je tirai cinq à six palettes de sang du bras droit. Cette opération, de laquelle je m'étais promis un certain succès, n'était pas encore achevée, qu'un nouvel accès, plus violent que les précédens, se manifesta et me donna, par son opiniâtre persévérance, de très-vives inquiétudes. Je touchai alors la malade pour m'assurer de l'état de la matrice; son col était aplati, mais il n'offrait pas la moindre dilatation ; le travail de l'enfantement, enfin, ne me parut nullement commencé. Cependant le cas était urgent, chaque minute perdue compromettait de plus en plus la vie de la femme Dubois ; il fallait se hâter de prendre un parti et celui de débarrasser l'utérus du produit de la conception qui était, à n'en pas douter, la cause unique de tout le

Digitized by Google

désordre, m'offrait seul des chances de salut. Je me déterminai donc, sur-le-champ, à provoquer un accouchement prématuré, et j'étais décidé à employer tous les moyens imaginables pour arriver à ce résultat. Le seigle ergoté fut celui auquel je dus recourir d'abord. J'en administrai en peu de tems, quoiqu'avec les plus grandes difficultés, et malgré l'énorme gonflement de la langue et le spasme des mâchoires, 80 à 100 grains; une demi-heure n'était pas écoulée que l'action du médicament obstétrical était déjà manifeste; les plaintes plus fréquentes de la malade, les contorsions du tronc, l'application automatique et réitérée de ses mains sur le ventre, tout annonçait que la matrice était entrée en contraction; le toucher me fit reconnaître une dilatation de plusieurs lignes au col de cet organe.

Trois quarts d'heure après un enfant se présente à la vulve, par les pieds; je m'en saisis et l'amenai jusqu'à la tête qu'il me fallut extraire avec le forceps. Un second enfant ne tarda pas à se présenter en même position que le premier et fut extrait de la même manière; le délivre suivit de près.

Ainsi se trouva terminé, une heure et demie environ après l'administration d'une forte dose d'ergot, un accouchement que rien n'annonçait devoir s'opérer en ce moment.

Des deux enfans, l'un était mort, l'autre a vécu deux jours. La mère avait été constamment sans connaissance; je la laissai dans ce même état, n'ayant du reste plus de mouvemens convulsifs (inf. de fleurs de mauve).

Le 8, à ma visite, on m'apprit que la nuit avait été calme; le gonflement de la figure avait disparu et la langue était rentrée dans la bouche. Mais la malade était plongée dans un assoupissement profond d'où il fallait la tirer pour lui faire prendre quelques cuillerées de tisane. Elle avait la

Digitized by Google

face étonnée et ne prononçait pas un seul mot; le ventre était d'ailleurs ballonné, le pouls conservait de la tension et de la fréquence, et les lochies coulaient peu (fomentations émollientes sur l'abdomen, demi-lavemens de même nature).

Le 9, l'assoupissement était moindre. La malade regardait de tems en tems autour d'elle, elle semblait vouloir vous interroger, mais sa langue lui refusait encore tout office. Enfin, dans la nuit elle commença à bégayer quelques mots, et le 10 elle avait entièrement recouvré l'usage de la parole.

Revenue comme d'une léthargie, la femme Dubois, croyait me voir pour la première fois; elle n'avait non plus nulle idée de ce qui lui était arrivé, et fut fort surprise lorsqu'on lui annonça qu'elle était accouchée.

Au bout de huit jours le rétablissement était complet.

Variolette imitant à son début une gastro-céphalite, par M. ADRIEN, *D.-M. à Crécy.*

Madame A.... âgée de 24 ans, d'un tempérament sanguin, grande et d'une bonne constitution, réglée à 11 ans, vaccinée à 16 mois, et portant, sur chacun de ses bras, des traces non équivoques de l'insertion de virus vaccin, est sujette à de fréquentes céphalalgies accompagnées d'étourdissemens, de bluettes, de bourdonnemens dans les oreilles, ainsi qu'à des gastralgies pour lesquelles elle a eu plusieurs fois déjà recours avec avantage à l'application de quelques sangsues à l'épigastre.

Vers les premiers jours de juillet, cette dame se plaignait d'être sous l'influence de ses douleurs devenues pour ainsi dire habituelles et accusait en outre des maux de reins, une

Digitized by Google

courbature générale, un malaise insolite, sans que d'ailleurs elle eût perdu l'appétit et qu'elle cessât de vaquer à ses occupations ordinaires. Le 9, après son déjeûner, bien que la température de ce jour fut assez élevée, elle éprouva un grand froid, et ce ne fut que dans l'après-midi qu'elle parvint à se réchauffer et même à suer au point de mouiller sa chemise, en se livrant, près d'un fourneau allumé, à un travail fatigant, pendant lequel le corps se trouvait courbé en avant, la figure était très-animée. Le soir, nouveau refroidissement, malaise plus prononcé; il y avait alors un peu de fièvre, mais néanmoins la nuit fut calme.

Le 6 au matin, les choses étaient à peu près dans le même état que la veille, mais bientôt tous les symptômes augmentèrent d'intensité, la fièvre redoubla et la malade tomba dans l'assoupissement. Un lavement, que je fis administrer et qui procura l'évacuation de quelques matières stercorales, apporta un notable soulagement aux douleurs lombaires, mais la céphalalgie et l'assoupissement continuaient, le pouls était dur, fréquent, les yeux injectés; alors je me décidai à faire une large saignée du bras qui ne réussit à éviter que pour un moment la marche de cet accident. Vers les cinq heures du soir les douleurs de la tête et des lombes étaient plus vives que jamais, les yeux supportaient difficilement la lumière, il y avait des vertiges, des nausées, une grande sensibilité à l'épigastre, la langue était rouge dans son pourtour et blanchâtre à son centre, le pouls tendu, ample et très-fréquent (douze sangsues aux tempes, un vésicatoire à la nuque, un synapisme à chaque mollet, un cataplasme émollient sur le ventre, eau de gomme édulcorée avec le sirop d'orgeat. Nul amendement. Vers les dix heures la malade éprouve une lypothymie qui dura plusieurs minutes; cependant elle ne tarda pas à suc-

Digitized by Google

comber au sommeil, et elle s'y livra, sans interruption, jusqu'à cinq heures du matin. A son réveil, nouvelle lypothimie qui se prolongea plus long-tems que la première et après laquelle je vis se déclarer, avec une rapidité effrayante, un ensemble de phénomènes vraiment formidables, comme assoupissement profond, céphalalgie violente, yeux rouges, ne pouvant supporter l'action du jour, pouls dur, sec, petit, fréquent, irrégulier, face alternativement pâle et enluminée, traits altérés, lypothimies multipliées pendant lesquelles le pouls s'affaisse, fuit et disparaît, et le corps se couvre d'une sueur visqueuse. (Saignée de deux palettes environ, trente sangsues à l'épigastre, fomentations émollientes sur le ventre, un vésicatoire à chaque cuisse, synapisme aux pieds, eau glacée sur la tête, lavement purgatif avec une once de sulfate de soude, deux grains de calomel à l'intérieur). Cette médication active n'a d'abord, pour effet, que de modérer la céphalalgie et de procurer plusieurs selles de matières liquides, jaunes et d'une odeur infecte; du reste l'état général semble s'aggraver, et vers le milieu de la journée, madame A... boit avec difficulté, elle reste immobile dans son lit, couchée en supination, ses forces sont entièrement anéanties, sa voix est éteinte, et ses yeux, quand elle les ouvre, sont fixes et hagards. Le soir, amélioration sensible. La nuit se passa d'ailleurs dans une assez grande agitation; mais le lundi matin 8, rémission générale. On aperçoit alors sur le dos des mains des taches nombreuses qui ressemblent à des pétéchies, ainsi que des plaques rouges autour du nez et des lèvres, quelques gouttes de sang s'écoulent des narines. La journée est aussi favorable que la précédente avait été orageuse et inquiétante : l'assoupissement est dissipé, la céphalalgie a presque entièrement disparu, l'épigastre supporte facilement la pression de la

Digitized by Google

main, les forces se rétablissent, le pouls est normal (deux grains de calomel, lavemens émolliens, cataplasmes de même nature sur le ventre, synapismes aux pieds, continuation de la glace, diète absolue). Madame A... a plusieurs selles semblables à celles de la veille, et rend, par haut et par bas, une grande quantité de vents fortement odorans, le soir elle se plaint de coliques et bientôt elle voit paraître ses règles qu'elle n'attendait que la semaine suivante. Nuit tranquille, sommeil.

Le 9, la figure et les mains se couvrent de boutons hémisphériques, pour la plupart de la grosseur d'une petite lentille et remplis d'une sérosité incolore lavemens émolliens, cataplasmes, eau de fleurs de mauve sucrée, bouillon coupé, semoule légère). Deux cuillerées de bouillon de poulet, que la malade prend avec répugnance, excitent plusieurs vomissemens qui renouvellent ses douleurs de tête. Cette circonstance, jointe à de très-vives démangeaisons qu'elle éprouve à la peau et qui la font beaucoup souffrir, l'empêchent de se livrer au sommeil.

Le 10, les boutons se multiplient, ils envahissent particulièrement la face, le dos des mains et l'épaule droite, gagnent le cou, la poitrine, les cuisses, les jambes et les pieds où toutefois ils sont clair-semés, et deviennent opaques; ils ne sont point entourés d'une aréole, mais les intervalles deviennent rouges et se tendent La chaleur de la peau et les démangeaisons sont excessives, du reste le pouls est calme, le ventre libre, les urines sont colorées (bouillons, potages).

Le 11 et le 12, les boutons paraissent et blanchissent, le nez est énormément tuméfié, les yeux sont rouges et larmoyans, une chaleur brûlante se fait ressentir à la figure

Digitized by Google

qui présente, elle aussi, un certain gonflement (lotions avec l'infusion de fleurs de sureau, lavemens, potages).

Le 13, les démangeaisons et la chaleur de la peau se calment, les rougeurs s'éteignent et déjà un grand nombre de boutons s'affaissent sans percer, se flétrissent et se convertissent en croutes ou en écailles, tandis qu'on en voit d'autres en pleine suppuration et d'autres aussi, de la grosseur d'une tête d'épingle, compactes, qui ne font que paraître.

La chute des croutes commence dès le 14, et du 16 au 17 la peau s'en trouve entièrement nétoyée. Il ne reste à leur place que des taches roses, et çà et là quelques empreintes superficielles dont le fond est parfaitement lisse.

Réflexions. Ce qu'il y a de remaquable dans cette observation, ce sont les symptômes graves par lesquels la maladie débute et qui me la fait d'abord juger pour une gastro-céphalite, et surtout l'analogie fréquente que l'éruption, une fois déclarée, présente avec la variole. Les personnes qui entouraient madame A... et celles qui sont venues la voir, sont restées convaincues que cette dame a eu la petite vérole. Madame A.. elle-même, qui paraît fort contrariée des traces qui lui sont restées sur la figure, partage cette conviction et accuse amèrement le vaccin d'avoir usurpé la réputation d'une vertu qu'il n'a pas. J'avoue qu'un moment je fus aussi tenté de croire à l'existence d'une variole, et il est important de remarquer que cette maladie régnait alors d'une manière épidémique dans la ville.

Le 11, la figure et les mains de madame A... étaient couvertes de boutons, pour ainsi dire confluens, arrondis, de la grosseur d'une lentille et remplies d'une matière purulente, les intervalles étaient rouges et luisans, la figure gonflée, le nez considérablement grossi, les yeux rouges, à moitié fermés et larmoyans. Certes, au premier abord le diagnostic était

Digitized by Google

difficile à établir. Cependant, après un mûr examen, il ne devenait plus possible de méconnaître une variolette En effet, les boutons avaient pris un accroissement très-rapide, ils n'étaient pas déprimés à leur centre et la plus grande partie était déjà en pleine suppuration dès le troisième jour de leur apparition, d'autres ne faisaient que de naître, il n'existait point de fièvre secondaire comme dans la variole; et la malade n'exhalait pas, ainsi qu'il arrive dans cette dernière, une odeur fade et nauséabonde.

En définitive dans la petite vérole, la dessiccation ne commence que du dixième au onzième jour, et cette maladie dure le moins de quinze à vingt jours. Ici le dessèchement des pustules a commencé le cinquième jour, la maladie a parcouru, sans ordre, toutes ses périodes en dix jours, et les taches restées sur la peau, après la chute des croutes, étaient à peines rouges.

Il est donc évident que la maladie, dont a été atteinte madame A... était une petite vérole volante abondante, et, ce qui n'est pas moins digne d'intérêt, c'est que cette éruption, qui s'annonçait d'une manière si alarmante, s'est opérée avec la plus grande facilité sous l'influence des saignées générales et locales, de la glace appliquée sur la tête, pendant deux jours et deux nuits, sans interruption, et des courans d'air frais auquel j'ai fait exposer la malade pendant le même tems.

Digitized by Google

Observations sur l'emploi de l'hydro-ferro-cyanate de quinine dans les fièvres intermittentes ; par le docteur GOUZÉE, *Médecin principal de l'armée et de l'hôpital militaire d'Anvers, chevalier de la Légion d'honneur, etc.*

La thérapeutique des fièvres intermittentes a beaucoup gagné depuis la découverte du sulfate de quinine. Il fallait autrefois de fortes doses de quinquina en substance pour combattre ces affections ; il en résultait d'autant plus d'inconvéniens, que la maladie était plus compliquée, que les organes digestifs avaient plus besoin de ménagemens. Lorsque le sulfate de quinine prit rang dans la matière médicale, quelques médecins essayèrent de l'employer à petites doses, et ils réussirent souvent ; mais on s'aperçut bientôt que huit à seize grains étaient au moins nécessaires pour combattre une fièvre intermittente un peu intense, en aidant encore l'action du remède par l'observation exacte de quelques règles de la diététique. Cherchant toujours à guérir ces maladies par des fébrifuges pris sous le moindre volume possible, j'ai essayé l'emploi, à très-petites doses, de l'hydro-ferro-cyanate de quinine, recommandé récemment par quelques médecins italiens, et jusqu'ici je n'ai eu que des succès. Je ne possède encore que trop peu de faits pour arrêter mon opinion sur le degré d'efficacité de ce nouveau sel fébrifuge ; mais j'en citerai quelques-uns pour engager d'autres médecins à tenter de pareils essais.

Un homme, qui depuis huit jours avait un accès de fièvre intermittente chaque jour, à quatre heures et demie du soir, prit un grain d'hydro-ferro-cyanate de quinine à quatre heures ; la fièvre ne reparut plus. Un autre avait depuis un an de fréquentes rechutes de fièvre intermittente ; depuis quinze jours la fièvre revenait de deux jours l'un, le matin

Digitized by Google

vers huit heures ; je lui fis prendre, une heure avant l'accès, un grain du même sel : la fièvre cessa également.

Il faut remarquer que ces malades avaient été soumis d'abord, pendant plusieurs jours, à un régime très-tenu, à l'usage d'une simple tisane d'orge, et avaient dû garder le lit, précautions qui n'avaient nullement influencé les accès, et que ces soins avaient surtout été sévèrement recommandés le jour de l'administration du fébrifuge. Il est d'autant plus nécessaire de noter ces circonstances, que, d'une part, le repos au lit et la diète suffisent quelquefois, mais rarement dans nos localités marécageuses, pour guérir les fièvres intermittentes, et que, d'une autre part, l'abstinence des alimens et la chaleur toujours égale du lit sont absolument nécessaires, selon moi, pour la réussite du remède.

Nous venons de voir un grain d'hydro-ferro-cyanate de quinine, joint aux précautions indiquées, faire cesser les accès dans les deux cas précédens. La même dose a été aussi employée avec succès dans le cas suivant, et j'avoue que je ne m'y attendais pas, attendu l'ancienneté de la maladie, et surtout l'existence simultanée d'un engorgement de la rate.

Observation de fièvre quotidienne avec engorgement de la rate ; emploi de l'hydro-ferro-cyanate de quinine à faible dose ; guérison prompte.

Un sapeur-mineur, âgé de vingt-trois ans, d'une bonne constitution, entra à l'hôpital militaire d'Anvers, le 26 février 1834 ; il était atteint depuis un mois de fièvre intermittente, qui avait été d'abord quotidienne, puis tierce ; son teint était blafard, ses traits amaigris ; la rate dépassait de quatre travers de doigt le rebord des côtes ; l'accès revenait

Digitized by Google

nait tous les soirs vers dix heures, et le matin, le malade était entièrement mouillé de sueur.

Je le laissai d'abord quelques jours soumis seulement à des soins de régime.

Le 2 mars, rien n'était changé dans son état; l'accès se montrait toujours à la même heure. Je lui prescrivis un grain d'hydro-ferro-cyanate de quinine, à prendre à neuf heures du soir, une heure avant l'accès; il fallait en outre qu'il fît diète et qu'il gardât le lit.

Un accès plus fort que les jours précédens parut à l'heure accoutumée, mais ce fut le dernier; le lendemain, il n'en ressentit plus la moindre atteinte; les sueurs avaient aussi entièrement disparu.

Il reprit peu à peu des forces et la face des couleurs; la rate diminua de volume, et au bout de quelques jours, on ne la ressentait plus qu'à peine en remontant au-dessous des fausses côtes. Un peu de tuméfaction, qui se montra les premiers jours aux malléoles lorsqu'il se leva, se dissipa bientôt d'elle-même. Des alimens lui furent accordés peu à peu avec beaucoup de précautions; il prit tous les huit jours, à compter du dernier accès, un demi-grain du médicament, à titre de prophylactique, et il sortit à la fin de mars, entièrement guéri.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES,

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS,

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

De l'instruction primaire, considérée sous le rapport de l'éducation morale, par M. LAGÉ.

Il y a des questions sur lesquelles tout le monde est d'accord; telle est celle de l'instruction primaire. Depuis longtems on sent et l'on proclame la nécessité de répandre, parmi toutes les classes de la société, les connaissances qui paraissent indispensables à chaque individu. La France, sous ce rapport, est certainement en arrière de plusieurs autres Etats, dont les institutions politiques sont pourtant bien moins libérales que les siennes. Dans toute l'Allemagne et dans la Prusse, par exemple, il est très-rare de rencontrer quelqu'un ne sachant ni lire ni écrire; par où l'on voit que le progrès de l'instruction primaire ne dépend pas absolument de celui des institutions constitutionnelles. C'est que la civilisation se manifeste par plusieurs tendances, revêt diverses formes, dont les unes sont plus saillantes dans un pays, les autres dans un autre, mais qui toutes iront grandissant et se généralisant chaque jour davantage. En France, un grand élan va être donné à l'instruction primaire. Les instituteurs étaient généralement au-dessous de leur mission; les hommes de quelque capacité s'éloignaient de l'enseignement primaire, qui, en retour de soins austères et pénibles, d'une vie monotone et sans éclat, n'assurait pas même des moyens suffisans d'existence. Or, avec des instituteurs, la plupart ignorans et nécessiteux, surtout dans les campagnes, quelle pouvait être l'instruction primaire? Une loi récente,

Digitized by Google

dictée par le libéralisme le plus généreux, est venue pour remédier à ces graves inconvéniens. Former des instituteurs éclairés au moyen des écoles normales, et leur assurer, par un traitement fixe et une rétribution variable, des moyens suffisans d'existence; enfin, procurer à tous l'instruction dont tous ont besoin, et la procurer gratuitement à ceux qui ne peuvent la payer, tel est le but que le législateur s'est proposé, et que le gouvernement fait tous ses efforts pour atteindre.

Cette loi ennoblit la condition des instituteurs primaires; elle élève leurs fonctions à la hauteur des fonctions publiques, tout en leur laissant la plus large indépendance. C'est que la mission de l'instituteur est une mission véritablement sociale; ce n'est pas seulement dans l'intérêt de quelques individus ou d'une localité, qu'un instituteur y est préposé, c'est aussi dans un intérêt général, dans l'intérêt du bien public et de la stabilité des institutions. En effet, si nos institutions reposent sur une base vraie et raisonnable, le meilleur moyen de les faire aimer, de les consolider, n'est il pas de généraliser l'instruction, et de faire mieux comprendre au peuple ses véritables intérêts en l'éclairant davantage? Ainsi, l'instituteur, en donnant aux enfans qui lui sont confiés les notions élémentaires qu'il est chargé de leur enseigner, doit encore les préparer à devenir des hommes probes et honnêtes et de bons citoyens. Voilà la partie morale de l'enseignement primaire, et c'est sous ce point de vue que nous allons le considérer.

L'instituteur primaire, tel que nous le concevons, ne sera ni un docteur ni un prédicateur de morale; il ne parlera pas par axiômes et par corollaires; il ne tonnera point contre les vices des hommes et la corruption du siècle; son enseignement moral sera essentiellement pratique. Il donnera lui-

Digitized by Google

même à tous l'exemple de la pureté des mœurs, d'une vie réglée, de la bienveillance dans les relations et de la soumission aux lois. Il développera la moralité de ses élèves par des conseils tantôt individuels, tantôt collectifs, en distribuant à propos le blâme et la louange, en indiquant ce qui convient de faire ou d'éviter dans les diverses circonstances de la vie.

Il fera comprendre à ses élèves, par exemple, l'utilité qu'ils retireront de l'instruction qu'ils reçoivent, l'avantage qu'il y a de pouvoir, par la lecture, augmenter ses connaissances; par l'écriture et le calcul, rédiger les conventions que l'on fait, tenir ses registres, se rendre compte de ses affaires, proportionner sa dépense à ses ressources, etc.

Il leur montrera que les seuls moyens d'arriver au bien-être, sinon à la fortune, sont le travail et l'économie; que par le travail, l'homme se rend indépendant, ne doit rien qu'à lui-même, conserve son honneur et sa dignité; qu'avec de l'économie, il se ménage des ressources pour les tems difficiles, et trouve des garanties assurées contre la misère.

L'instituteur des enfans du peuple leur apprendra les avantages que présentent les caisses d'épargnes et autres établissemens de prévoyance; qu'une somme légère, mise à part chaque semaine et déposée dans la caisse, s'y conserve, s'accroît au moyen des intérêts composés, et forme, au bout de quelques années, un pécule d'une certaine importance. Il pourra exercer les élèves les plus avancés à calculer eux-mêmes les *bonifications* que donnent, selon diverses combinaisons de tems, de mise et d'intérêt, les caisses d'épargnes, les banques de prévoyance, etc. Cela fera connaître, jusque dans le fond des campagnes, ces utiles établissemens, et sentir le besoin de les multiplier davantage.

Les instituteurs peuvent encore concourir, par leur in-

Digitized by Google

fluence et leurs conseils, à développer parmi le peuple l'esprit d'association. Déjà il existe dans plusieurs villes des associations d'ouvriers; ces associations ont pour but, au moyen de légères cotisations individuelles, de former un fonds de réserve pour subvenir aux besoins des associés en cas de maladie ou de privation de travail. Les associés choisissent quelques-uns d'entr'eux pour exercer les fonctions nécessaires, et mettre de l'ensemble et de l'unité dans la perception des cotisations, la répartition des secours et toutes les mesures à prendre. Des exemples récens ont prouvé que cette sorte d'organisation pouvait être détournée de son but, et entraînée, par des meneurs politiques, dans la voie du désordre et de la rébellion; mais ces fâcheuses tentatives, déterminées par un faux calcul et une complète ignorance des causes d'augmentation et de diminution des salaires, ne seront plus à craindre du moment que le peuple sera plus éclairé et mieux instruit sur ses véritables intérêts. Dès-lors d'utiles associations se formeront et se multiplieront, fidèles à leur origine : la prévoyance, et à leur but : les secours mutuels.

Les occasions ne peuvent pas non plus manquer à l'instituteur de disposer ses élèves à agir envers les autres comme ils désireraient que les autres agissent envers eux. Vivre honnêtement, respecter ses parens et ses supérieurs, obéir aux lois, remplir fidèlement ses engagemens, prendre la probité et la bonne foi pour seules règles de conduite dans le commerce de la vie, ne point s'enrichir aux dépens d'autrui; éviter les rixes, les querelles, les contestations qu'inspire trop souvent un esprit chicaneur et pointilleux, ces idées et celles qui en dérivent laisseront naturellement dans l'âme des jeunes gens d'heureuses et fécondes impressions. Que d'exemples à citer pour leur prouver que ce n'est pas seule-

Digitized by Google

ment la loi du devoir, mais leur intérêt bien entendu qui les oblige à agir ainsi! N'est-il pas infiniment rare en effet de rencontrer quelqu'un ayant des mœurs, de la probité et l'amour du travail, manquer d'ouvrage, même dans les tems les plus rigoureux, et succomber à la misère? Mais là où ces qualités manquent, elles sont presque toujours remplacées par le vagabondage, les haillons et l'hôpital, quelquefois par le bagne ou l'échafaud.

Les instituteurs primaires qui sortiront des écoles normales, peuvent exercer, sur l'éducation morale des enfans, une influence d'autant plus facile, qu'ils jouiront auprès des parens d'une assez grande considération, principalement dans les campagnes, où les habitans moins éclairés auront souvent besoin d'eux. Là, l'instituteur sera toujours un des hommes les plus instruits de la commune. Outre les connaissances spéciales à son état qu'il aura acquises à l'école normale, les cours publics, professés dans plusieurs chefs-lieux de département, comme à Evreux, l'auront initié à des notions plus élevées, dont il pourra tirer profit et pour lui et pour les autres. Il sera donc assez souvent consulté par les pères de famille; et s'il se rend digne de leur confiance, il acquerrera une véritable autorité morale dans la commune. S'agit-il, par exemple, de rédiger une convention, un bail, un acte de vente? c'est à l'instituteur qu'on s'adresse. Deux voisins se disputent-ils un sillon de terre, la mitoyenneté d'une haie ou d'un fossé? on invoque la médiation de l'instituteur pour fixer la limite des propriétés et planter des bornes. Dans une foule d'affaires, de contestations, sa présence peut calmer les esprits, et rétablir entr'eux la bonne intelligence et la paix. Toutefois, l'instituteur ne doit jamais oublier qu'avant tout il est préposé à l'éducation de la jeunesse, et que rien ne peut lui faire négliger cette mission. Son

Digitized by Google

intervention dans d'autres affaires, toujours conciliante et pacifique, ne doit donc jamais avoir lieu que si elle est sollicitée, et sans entraver aucunement l'exercice de sa fonction principale.

Les enfans voyant leur instituteur entouré de l'estime et de la confiance de leurs parens, seront plus portés à le respecter, à écouter docilement ses leçons et ses conseils, et à profiter de ses enseignemens. C'est ainsi que l'instruction primaire acquerrera le plus haut degré d'utilité, et que les fonctions de l'instituteur, s'agrandissant à l'avantage des particuliers et de l'état, deviendront une sorte de sacerdoce moral, dont l'heureuse influence sur les jeunes gens contribuera puissamment à développer le bien-être et la moralité des générations à venir.

Du Paupérisme et des moyens d'arriver à l'extinction de la mendicité en France; par M. PICARD.

Dans l'enfance des Sociétés, la terre entière s'offrait à la commune possession des hommes. Le premier qui s'emparait d'une chose qui lui était utile ou nécessaire y attachait l'empreinte de sa personnalité; la propriété n'était point connue; l'occupation était la mesure du droit.

Peu à peu, les hommes se disputèrent la jouissance exclusive du patrimoine acquis par la possession.

De là, ces innombrables révolutions, tristes, mais utiles épreuves de plusieurs siècles de malheurs et d'oscillations politiques.

De là, enfin, l'esprit de conquête et de suprématie, c'est-à-dire la féodalité qui saisit la monarchie française à son berceau, et qui pésa durant tant de siècles sur les hommes et sur le sol de la patrie, car les terres se prêtaient elles-

Digitized by Google

mêmes aux caprices de l'orgueil féodal ; elles étaient *nobles* ou *roturières*.

Alors les richesses devinrent le privilége exclusif de quelques-uns.

Tous les genres de maux fondirent à la fois sur la France, de même que sur le reste de l'Europe. Le trône et l'autel, les lois et la vérité, s'abîmèrent dans le gouffre de l'anarchie.

Il ne resta plus d'idée de patrie, plus de sentimens patriotiques ; la servitude avait altéré la condition naturelle des hommes, abruti les ames fortes, mutilé le génie et flétri tout ce qu'il y avait d'esprits généreux.

Aussi, pendant une longue suite de siècles, le peuple asservi sous le joug du despotisme vécut misérable et démoralisé. L'esclavage était le dernier refuge de la misère.

Voilà, sans doute, les premières causes de la calamité publique qui affecta le genre humain pendant long-tems, et que la civilisation n'a pu encore effacer entièrement de nos mœurs au dix-huitième siècle.

C'est que la régénération morale d'un peuple corrompu est plus longue et plus difficile que l'éducation politique d'un peuple naissant.

De l'esprit de dépendance naquit, d'un côté, la prééminence, de l'autre la servilité.

De l'agglomération des richesses sociales dans les mains de quelques individus naquit, pour les uns, l'opulence, pour les autres la pauvreté.

Puis, les progrès de l'industrie n'étant plus en rapport avec l'augmentation sans cesse croissante de la population, l'indigence suivit, en grandissant, toutes les phases de la civilisation.

Ce fut le christianisme qui, le premier, embrassa la cause de l'infortune,

Digitized by Google

Les premières mœurs des Chrétiens étaient le renoncement aux jouissances terrestres, et leur première vertu, le besoin de secourir les pauvres.

Moïse établit la taxe et la dîme en faveur des indigens ; il prescrivit de laisser aux Hébreux les épis à glaner après les récoltes.

Cette tradition philantropique est passée dans nos mœurs et dans nos lois : notre législation défend de même de mener les troupeaux sur les champs moissonnés, s'il ne s'est écoulé deux jours depuis l'enlèvement des récoltes.

Solon établit aussi des asiles pour les malheureux, des hospices pour les vieillards, et des hôpitaux pour les malades.

Ce fut surtout sous l'influence du christianisme qu'on s'occupa en France, aux V.e et VI.e siècles, du sort des pauvres.

Toutefois, si l'on y rencontre des mesures sévères contre les excès de la mendicité, du moins nos fastes historiques ne sont point souillés par les rigueurs atroces dont on flétrissait ailleurs l'indigent, ou dont on stigmatisait la simple oisiveté.

Clovis II touché de la misère publique qui affligeait les classes pauvres dans un tems de famine, fit enlever les lames d'or et d'argent que Dagobert avait fait placer au tombeau de saint Denis ; il les fit vendre et en employa le prix à soulager le peuple.

Plus tard, les conciles, à leur tour, imposèrent aux paroisses, l'obligation d'entretenir les pauvres pour prévenir le vagabondage.

Des maisons de charité, des hôpitaux religieux et laïques furent institués, et pendant plusieurs siècles, des fondations pieuses enrichirent ces ordres hospitaliers, au point que l'on

Digitized by Google

vit bientôt jusqu'aux grands se soumettre volontairement à toutes les humiliations de la mendicité.

Ces ordres ne vivaient que de dotations ; et le pélerinage, véritable vagabondage religieux, était devenu un système d existence.

Quelques castes monacales entretenaient par l'exemple de l'oisiveté, la paresse des autres.

L'histoire d'Angleterre révèle à cet égard que les gens oisifs passaient leur vie à courir de couvent en couvent. Le bas peuple trouvait sa subsistance dans les hôpitaux, comme les gentilshommes trouvaient la leur dans les monastères.

Mais Henri VIII détruisit les moines, et l'esprit de commerce et d'industrie s'établit en Angleterre.

Cependant si on secourut l'indigence, on employa aussi des mesures sévères, souvent barbares, pour réprimer la mendicité.

A Rome, comme dans toutes les républiques de la Grèce, l'oisiveté était presque toujours la cause de séditions et de révoltes.

On ne voulait pas que les citoyens travaillassent à l'agriculture, au commerce ni aux arts, on ne voulait pas non plus qu'ils fussent oisifs.

En Angleterre, sous le règne d'Edouard VI les lois répressives de la mendicité étaient tellement dures, que celui qui restait oisif pendant trois jours, était marqué de la lettre V sur la poitrine, et devenait esclave ; en cas de récidive, il était marqué sur la joue, on lui perçait l'oreille d'un fer chaud ; puis il était mis à mort.

Pendant les guerres religieuses, les pauvres des pays réformés firent une telle invasion dans les états catholiques et ils y commirent tant de crimes, qu'en 1524 un édit en-

Digitized by Google

joignit aux mendians de Paris de travailler ou de quitter la capitale, sous peine de bannissement ; plus tard, on condamna à la potence ceux qui feignaient des infirmités.

Mais toutes ces mesures de rigueur loin de mettre un frein aux désordres de la mendicité, ne faisaient qu'augmenter la misère générale, que les croisades entretinrent encore du feu du fanatisme.

C'est dans cet état de crise qu'apparut saint Vincent-de-Paul, ce vénérable philantrope, ce véritable apôtre de l'humanité, qui s'occupa avec tant d'ardeur du sort des tristes victimes du libertinage, et qui parvint à changer le système de charité devenu funeste à la Société.

C'est lui qui créa la Société des Dames de Charité ; institution destinée à rechercher et à secourir les véritables nécessiteux ; qui a acquis de nos jours l'admiration générale, et qui a si bien mérité de l'humanité.

Néanmoins, malgré ces généreuses innovations, la mendicité allait croissant : une excessive sollicitude encourageait le vagabondage ; le désordre était partout à la fin du siècle de Louis XIV : la sévérité contre les indigens était devenue entièrement impuissante.

On fut forcé d'établir des dépôts de mendicité qui se sont élevés à plus de 700 et de prescrire de nouvelles mesures de rigueur.

Une ordonnance de 1777 envoyait aux galères tout homme âgé de 16 à 70 ans, qui n'avait aucun moyen d'existence, et resté depuis six mois, sans avoir exercé de profession.

Ces moyens de force comprimaient les excès mais ne les prévenaient pas ; aussi bientôt la misère se confondit avec le désordre révolutionnaire.

Trésor public, biens des hospices, tout fut en proie à l'anarchie.

Digitized by Google

Un petit nombre s'enrichit au milieu du bouleversemen tandis que la masse des indigens s'accrut encore de ceux qui avaient tout perdu dans cet affreux désastre.

Au milieu de la perturbation générale, les pauvres gémissaient dans la misère : le besoin les poussa au pillage, quelquefois au crime.

Un des bienfaits de notre première révolution fut d'apporter des améliorations importantes dans la législation de la *mendicité*, en même tems qu'elle fit disparaître de nos mœurs, le régime odieux de la féodalité.

Une loi de 1791 substitua l'emprisonnement aux galères ; elle prescrivit des moyens de secours, des maisons de répression, dans lesquelles les détenus devaient être traités avec les égards dus au malheur et employés à des travaux dont ils devaient profiter en partie.

Napoléon créa aussi des bureaux de bienfaisance et plusieurs dépôts de mendicité ; on organisa des secours à domicile.

Enfin, le code pénal de 1810, comme celui de 1832, présentent à peu près les mêmes dispositions que la loi de 1791.

Mais ils n'établissent eux-mêmes que des moyens imparfaits de répression.

Ils défendent bien la mendicité, mais là seulement où il existe des établissemens de mendicité et contre les seuls mendians valides ; en sorte qu'elle est autorisée en faveur de ces derniers eux-mêmes, là où il n'existe pas de ces sortes d'établissemens, et partout indistinctement en faveur des infirmes et des vieillards.

Tel est l'historique succinct des législations qui se sont succédées jusqu'à nos jours, sur le paupérisme.

Ainsi, les lois anciennes avec leur rigueur, les lois nou-

velles avec leur douceur, ont toutes été inefficaces pour arrêter le fléau de la mendicité, tant il est vrai de dire que les besoins du peuple sont plus puissans que les lois humaines.

Il aurait fallu créer des mesures préventives à côté des moyens répressifs, c'est-à-dire offrir du travail aux indigens, au lieu de les entasser dans les hôpitaux et dans les prisons.

Quoiqu'il en soit, ces vicissitudes terribles, ces fluctuations politiques nous ont laissé d'utiles leçons ; l'histoire de nos maux passés doit servir à nous rendre meilleurs ; mais il faut avoir le courage d'en explorer les fastes pour se convaincre de la nécessité d'améliorer le sort du peuple pauvre.

Le devoir du législateur moderne est donc de s'occuper sans cesse du bien-être de la classe pauvre.

Sa sollicitude doit consister à étudier les besoins du peuple, pour imprimer partout le mouvement de vie et de progrès, pour féconder les élémens de la prospérité nationale ; en un mot, pour offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, de connaître et d'exercer leurs droits ; d'entendre et de remplir leurs devoirs ; car il importe peu au peuple quelle soit la forme du Gouvernement (absolu, monarchique ou républicain), s'il ne travaille pas à le rendre heureux.

Or, de tous les maux qui affectent le genre humain, la mendicité est le plus déplorable.

Assise sur le seuil des temples et des palais, elle emploie tout ce que la difformité de la nature a de plus hideux pour implorer l'aumône.

Elle produit presque toujours le vagabondage qui conduit inévitablement au crime

Qu'on lise les annales judiciaires, et l'on verra que c'est

Digitized by Google

dans la classe malheureuse que le crime choisit ordinairement ses victimes.

Le pauvre, en effet, est plus exposé aux séductions coupables, parce qu'il a plus de besoins qu'il n'en peut satisfaire. Il mendie d'abord par nécessité, puis par habitude, et il finit par préférer cet état abject à un travail lucratif et honnête.

En France, la statistique a démontré que sur trente-deux millions d'habitans, vingt-deux millions d'individus n'ont pas à dépenser par jour, plus de 5, 6 et 8 sous. On en compte en général cinq millions de pauvres, et plus de trois millions dont l'existence n'est pas assurée pour un mois.

On se demande avec étonnement comment, dans un pays aussi riche que le nôtre, placé à la tête du monde civilisé, où l'agriculture, le commerce et les arts ont fait plus de progrès, on n'ait pas pu encore trouver un remède salutaire à cette plaie profonde ?

C'est parce que là se trouve la plus grande masse des richesses et la plus grande inégalité du partage, et que tout tend sans cesse à la suprématie.

En Angleterre, par exemple, pays le plus riche du monde, le paupérisme a atteint son plus haut période.

La civilisation marche, il est vrai, vers l'amélioration physique et morale de la classe indigente, mais il faut aider le progrès et en développer les phases ; autrement, tout n'aboutirait qu'à une décevante utopie.

Chez une nation policée comme la France, le gouvernement est obligé de pourvoir aux besoins des vieillards indigens et infirmes ; il doit donner du pain à celui qui n'en a pas et qui ne peut plus travailler, il est le protecteur né de l'infortune ; il doit donner du travail aux indigens valides, et enseigner des arts et métiers aux orphelins.

Digitized by Google

Ainsi il faudrait diviser les pauvres en trois classes :

1.° Les vieillards et les infirmes;

2.° Les mendians valides ;

3.° Les enfans des pauvres et les orphelins.

Les *premiers* sont dignes de la pitié publique.

Pour eux, il faut des maisons de refuge, administrées par des hommes consciencieux et probes et où le vieillard débile, qui n'a plus ni asile ni famille, puisse trouver les secours et les soins qui adoucissent l'amertume de sa misère pendant le reste de ses jours.

Déjà nous possédons des hôpitaux nombreux, mais il faudrait qu'ils fussent moins luxueux et plus utiles, et que la faveur ne repoussât pas le malheureux qui n'a d'autres titres à la commisération que ses infirmités et son dénûment.

Pour les mendians valides, il faut distinguer s'ils ont des ressources ou s'ils n'en ont pas.

Dans le premier cas, les mesures répressives sont nécessaires.

Toutefois il faut employer ces moyens avec prudence et discernement, car l'excès de rigueur démoralise l'homme, et le coupable sort souvent des prisons plus dépravé qu'il n'y était entré.

C'est principalement dans l'état de mendicité qu'il faut user de modération et ne pas ajouter au malheur de l'indigence par une répression trop sévère.

Dans le cas au contraire, où les mendians valides ne possèdent rien, il faut leur donner du travail jusqu'à ce qu'ils aient pu s'en procurer par eux-mêmes.

C'est pour ceux-là qu'une bonne surveillance est nécessaire; il faut suivre l'homme voisin du dénûment, disposé à s'allanguir et le secourir à domicile pour le défendre à tems

Digitized by Google

contre le besoin qui conduit à la mendicité. Tel est le devoir de la Société des Dames de charité et des bureaux de bienfaisance, qui doivent s'environner de tous les renseignemens nécessaires pour connaître l'âge, l'aisance, la validité, les charges et les infirmités des pauvres, afin de fixer la part à laquelle ils ont droit au secours public.

Enfin quant aux enfans des pauvres et aux orphelins abandonnés, ils ont besoin d'un autre genre de secours.

Faibles, sans appui comme sans expérience, l'état devient leur tuteur; il doit être pour eux un second père, une seconde providence.

Pour eux il faut d'abord des asiles de secours, et ensuite les admettre gratuitement à prendre part au bienfait de l'instruction publique, dans chaque commune avec les enfans de famille ou dans les écoles spéciales.

La loi nouvelle, sur l'instruction primaire, offre, à cet égard, les moyens les plus efficaces d'y pourvoir.

C'est ainsi qu'à Londres seulement, il existe 299 écoles consacrées à l'éducation gratuite des enfans.

Là il faudrait leur enseigner une bonne morale dégagée de mysticité, et leur apprendre tout ce qui est nécessaire à chaque individu pour se conduire lui-même et pour jouir de la plénitude de sa raison; car il importe à la prospérité publique de donner aux enfans des classes pauvres, qui sont les plus nombreuses, la possibilité de développer leur intelligence et leurs talens.

« C'est un moyen, dit Condorcet, non-seulement d'as-
» surer à la patrie plus de citoyens en état de la servir;
» aux sciences, plus d'hommes capables de contribuer à
» leurs progrès, mais encore de diminuer cette inégalité qui
» naît de la différence de fortune, de mêler entr'elles les
» classes que cette différence tend à séparer. »

Digitized by Google

Ensuite on leur apprendrait dans des ateliers publics, ouverts dans chaque département, une profession conforme à l'aptitude et à la vocation de chacun, de manière à leur procurer des moyens d'existence.

C'est en le façonnant aux arts qu'on inspire à l'homme l'esprit d'émulation, l'amour du travail, les préceptes de morale privée, les sentimens de société et d'individualisme qui le dirigent dans l'action de la vie ; car, quoiqu'en ait dit Voltaire, la morale n'est pas innée, c'est une science que nous composons, comme toutes les autres, des résultats de nos expériences et de nos réflexions.

Tel serait le moyen de tempérer autant que possible, en faveur de ces infortunés, le malheur de leur naissance et de les arrêter dans la carrière des vices et des excès auxquels la misère les entraîne infailliblement. La reconnaissance leur révèlerait le prix de la société.

L'instruction forme les mœurs publiques ;

L'ignorance est la cause ordinaire des crimes ;

La royauté n'a pas moins intérêt à ce que les lumières se répandent :

« Plus les hommes sont généralement éclairés et sages, » dit le savant Cabanis, plus ils redoutent les secousses » révolutionnaires. »

En effet, ils connaissent leurs droits et savent qu'il n'y a de vrai bonheur que dans l'observation des lois.

Mais que si au lieu de travailler à l'émancipation du peuple-pauvre, à l'éducation nationale et à la reforme de ces bizarres anomalies sociales, on marque le pas, on hésite dans la voie de l'amélioration, et si on laisse le misérable dans son état d'ilotisme, de torpeur et d'abjection, à quels excès ne doit-on pas s'attendre de la part de ces innombra-

Digitized by Google

bles prolétaires qui n'ont rien et qui, énervés de privations, supportent avec dégoût une vie humiliante ?

La pauvreté regardée comme un opprobre détermine à tout souffrir, à tout oser :

Magnum pauperies opprobrium jubet quid vis et facere et pati (1).

Ne sont-ce pas eux qui, au jour des convulsions politiques et dans leur exaspération delirante, portent les premiers coups aux trônes, pour briser les institutions qui les enchaînent, parce qu'elles protègent ceux qui possèdent !

L'instruction gratuite sagement ordonnée et l'enseignement d'arts et métiers, pour les classes pauvres, doivent donc, non-seulement effacer de nos mœurs cette partie hideuse de l'humanité, en rendant plus heureux les hommes qui en seront l'objet, mais aussi assurer le repos des nations.

Alors l'esprit de famille s'introduirait dans la chaumière du pauvre et chacun voudrait occuper sa place dans la société.

Ces mesures, ces réformes peuvent être facilement réalisées avec les ressources immmenses de la France.

Mais il existe des moyens salutaires d'un autre genre qui concoureraient encore d'une manière aussi énergique, pour parvenir à l'extinction de la mendicité.

Ainsi, il faudrait organiser, dans tous les arrondissemens et même dans chaque canton, des caisses d'épargnes pour vivifier le travail et pour favoriser les classes inferieures et industrieuses de la société.

Ces institutions philantropiques que l'on a justement appelées le *petit trésor du pauvre*, relèvent et soutiennent la moralité du malheureux.

---

(1) Horace.

Digitized by Google

« Il est, a dit un député philantrope, à lui-même, son » sauveur et sa providence; sa reconnaissance ne s'épanche » plus que sur lui-même, car il est son propre bienfaiteur » et il s'excite au travail par la récompense du travail qu'il » se décerne et s'adjuge. »

Ces banques feraient naître et entretiendraient, parmi la classe ouvrière, l'esprit d'ordre et de prévoyance.

Les statuts des caisses d'épargnes sont simples. La caisse reçoit les dépôts des petites sommes qui lui sont confiées pour aider les personnes laborieuses à se créer des économies.

Les sommes déposées sont versées au trésor public; elles produisent des intérêts qui se capitalisent tous les ans par l'action de l'intérêt composé, et augmentent le principal remboursable à volonté.

De cette manière les classes pauvres auraient un fonds de réserve qui serait le résultat de leurs économies, sans diminuer leur nécessaire journalier.

Alors, aussi ces petits placemens préviendraient les entraînemens à la débauche et la fureur du jeu qui conduisent au paupérisme.

Ainsi encore, (et sans vouloir donner des leçons à nos législateurs) ne pourrait-on pas faire une meilleure et plus exacte répartition des impôts?

Cette question est digne de fixer l'attention des économistes.

En effet, le riche ne paie pas plus que le pauvre, car s'il supporte une plus forte somme d'imposition, il possède davantage : la proportion est égale.

Or, il est évident que l'impôt est plus onéreux pour l'homme qui ne possède qu'un arpent de terre que pour celui qui en possède cent, malgré la contribution relative.

Digitized by Google

Le pauvre paie même plus que le riche, car, comme lui, il est soumis à une contribution personnelle égale; mais plus que lui il a besoin des choses qui sont nécessaires à sa subsistance et qui sont grevées d'impôts, tels sont les boissons, le sel, etc., etc., dont il se nourrit chaque jour et qui seuls donnent à l'état un revenu de 150 millions.

D'un autre côté, le riche en capitaux, le millionnaire, les corporations qui possèdent des états libéraux et privilégiés, sont affranchis de toute imposition par la nature de leur fortune et de leurs propriétés, tandis que l'ouvrier se pressure pour alimenter le budget de l'état.

Il faudrait donc diminuer les contributions personnelle et mobilière, selon la condition des individus et dans une proportion relative de fortune; établir une autre assiette d'impôts pour les contributions foncières, suivant l'importance des propriétés particulières et par gradation, sans avoir égard au système actuel de la répartition proportionnelle. Puis supprimer ou diminuer, par rapport aux classes ouvrières seulement, les impôts sur les sels, les droits de perception d'entrée et d'octroi sur les boissons à leur usage quotidien, et dont l'exercice est chaque jour l'occasion de troubles et de désordres, sauf à le remplacer par un droit sur les débitans.

Car si les impôts sont nécessaires, il faut aussi qu'ils soient en harmonie avec les facultés des contribuables; il ne faut rien prendre au peuple sur ses besoins réels, moins le revenu est considérable, plus il faut se garder de le diminuer.

De cette manière, ce qui tournerait au profit du pauvre ne frapperait que les grandes fortunes et presque toujours le superflu des riches sans diminuer les revenus de l'état.

Digitized by Google

A Athènes, qui fut le berceau des arts, des sciences et de la philosophie, les citoyens étaient divisés en quatre classes.

Ceux qui retiraient de leurs propriétés, cinq cents mesures de fruits liquides ou secs, payaient au public un talent.

Ceux qui en retiraient trois cents mesures, payaient un demi-talent.

Ceux qui avaient deux cents mesures, donnaient dix mines ou la sixième partie du talent.

Enfin, ceux de la quatrième classe, qui recueillaient moins de deux cents mesures, ne donnaient rien.

La taxe était juste quoiqu'elle ne fût pas proportionnelle.

Si elle ne suivait pas la proportion des biens, elle suivait la proportion des besoins et des facultés des contribuables.

On jugeait que le nécessaire physique ne devait pas être taxé; que l'utile qui venait ensuite y était soumis, mais moins que le superflu.

Ce système d'un impôt progressif provoquera indubitablement de vives controverses :

On dira que si le riche paie davantage, il est soumis à raison même de sa fortune et de sa position sociale, à des dépenses beaucoup plus considérables.

On pourra même soutenir que l'état assurant aux uns et aux autres une égale protection sous le rapport de sa personne, comme sous le rapport des propriétés, chacun doit supporter l'impôt dans la proportion d'intérêt qu'il possède en société.

Ces objections sont rigoureusement justes en théorie, mais elles ne sont pas moralement et équitablement fondées en application

En effet, qu'est-ce que l'impôt?

Digitized by Google

C'est une charge, un tribut, une taxe, auxquels une nation se soumet envers le corps social représenté par l'état, en échange de la sûreté et du repos qu'il doit procurer à chaque citoyen, et pour veiller à la conservation de ses droits et propriétés.

Mais il faut que ce tribut soit prélevé raisonnablement, non pas en proportion de l'étendue de la propriété, ou de sa valeur extrinsèque ou intrinsèque, mais proportionnellement à la valeur combinée (comme à Athènes), avec les facultés des contribuables; car du moment que cette taxe devient onéreuse, l'intérêt du possesseur s'évanouit.

Or, si un impôt, même proportionnel, diminue le nécessaire physique d'une classe inférieure de la société, cette classe souffre, et perd peu à peu le sentiment intime de conservation, l'esprit de propriété.

Que si au contraire le riche est grevé un peu au-delà de la proportion relative, il a toujours le même intérêt de conservation, parce qu'il ne perd rien du nécessaire physique, parce qu'enfin l'augmentation de l'impôt n'atteint que l'utile, que son superflu.

Puis, s'il est vrai que le riche soit soumis à plus de dépenses, il faut reconnaître aussi qu'il peut les restreindre en s'imposant certaines privations de plaisirs d'éclat, de luxe ou de superfluités, tandis que l'ouvrier ne peut modifier son régime d'existence, sans souffrir.

D'ailleurs, les classes supérieures doivent d'autant plus payer au trésor que l'état leur procure une plus grande somme de jouissances.

Ainsi, par exemple, les théâtres, les musées, les collèges, les universités, les bibliothèques, les promenades publiques, etc., etc., que l'Etat paye et entretient à grands

Digitized by Google

frais, sont évidemment consacrés aux plaisirs et à l'instruction des classes élevées.

Les classes inférieures, et notamment l'habitant des campagnes y prennent rarement part.

Cette réforme dans la perception de l'impôt, n'altérerait en aucune manière les conditions des différentes classes de l'échelle sociale, puisqu'elle opérerait une modification générale du plus au moins dans l'organisation de la propriété. Ce serait une autre sphère de contribution appliquée également à tous les biens et à la Société entière.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas sur les bases actuelles du budget énorme qui pèse sur les contribuables, que l'on peut établir un impôt progressif, mais sur un budget qu'il importe de rétablir à l'état normal.

Enfin, indépendamment de ces mesures, qui produiraient les plus heureux résultats, il est un genre d'impôt qui pourrait suppléer à certaines charges qui affectent les classes inférieures, et favoriser des établissemens de secours d'arts et métiers et de caisses d'épargnes; ce serait de créer une contribution sur les titres des corporations qui exercent des droits privilégiés, et une imposition sur certains objets de luxe.

Quant à l'impôt de la première espèce, il est évident qu'une charge d'avoué, de notaire, de greffier, etc., ainsi qu'un titre d'avocat inscrit au tableau, peuvent supporter une taxe quelconque, puisqu'ils sont des véritables propriétés mobilières productives, tout aussi bien que des meubles meublans d'un appartement soumis arbitrairement à la contribution mobilière, quoiqu'ils soient improductifs.

Les rentes sur l'État qui forment la propriété d'un grand nombre de familles, seraient également susceptibles d'un impôt, car en convertissant la valeur des immeubles en ca-

Digitized by Google

vitaux mobiliers, on se soustrait à la contribution, on éludé l'impôt réel.

Relativement à l'impôt de certains objets de luxe, il sera facile d'en justifier l'opportunité et l'utilité.

Toutefois en parlant de cette espèce de contribution, il ne faut pas croire qu'il s'agisse ici d'établir une loi somptuaire qui ne peut convenir qu'au gouvernement républicain.

Sous un gouvernement monarchique, au contraire, le luxe est d'autant plus nécessaire, que les richesses y sont plus inégalement partagées; c'est un usage que l'on fait de ce qu'on possède de liberté.

Mais ce ne serait pas rétablir les lois somptuaires que de soumettre certains objets de luxe à un impôt.

En effet, les lois somptuaires défendent l'usage de certaines choses *nécessaires* à la vie, pour le plus grand intérêt du peuple.

L'impôt dont il s'agit, ne serait qu'une augmentation de prix des choses *utiles* et de *superflu*.

Bien plus, cette contribution en allégeant le tribut des pauvres contribuerait à la richesse sociale.

Le luxe n'est autre chose que la préférence donnée aux superfluités, aux plaisirs d'éclat, sur les besoins, sur les plaisirs simples et naturels.

Il est toujours en proportion avec l'inégalité des fortunes; il n'est fondé que sur les commodités qu'on se donne par le travail des autres.

Or, ce sentiment de vanité qui fait qu'on veut se distinguer les uns des autres, *conduit chacun*, dit Montesquieu, *à prendre les marques de la condition qui précède la sienne, mais à force de vouloir se distinguer, tout devient égal.*

D'où il suit que l'esprit de distinction ne pouvant plus prévaloir, les objets de luxe seraient moins rares et par

Digitized by Google

conséquent moins utiles ; ce qui enlèverait à l'industrie une partie de la richesse nationale.

Ceci posé, et en considérant le luxe, non pas comme indispensable à la prospérité sociale, mais comme un principe de richesse dans une monarchie, il est évident que l'impôt sagement établi, ne peut qu'être avantageux à l'État et au peuple.

Cet impôt est plus naturel à la liberté, parce qu'il se rapporte d'une manière moins directe à la personne.

Ces droits sont de ceux que le peuple sentirait le moins, parce qu'on ne lui en ferait pas une demande formelle.

Et qu'on ne croye pas qu'une imposition sur certains objets de luxe détruirait le luxe ; au contraire, il en rehausserait la valeur, et les classes riches y attacheraient plus de prix.

Ainsi, tel pourra payer un droit pour posséder une voiture, des équipages, des chiens de chasse, etc., etc., parce que s'il peut acheter un cheval 600 fr., une voiture 2,000 fr., il ne ne se privera pas de ces jouissances pour une taxe de 10, 15, 20 ou 30 fr. à laquelle ces objets seraient affectés dans ses mains.

Ce serait une extension de l'imposition mobilière limitée jusqu'à ce jour aux meubles meublans.

Elle serait néanmoins beaucoup moins arbitraire, car elle frapperait directement et positivement sur des choses déterminées, tandis que la contribution mobilière est basée sur la valeur probable des loyers.

En Angleterre, l'impôt seul sur les chiens de chasse s'élève à quatre millions et demi ; sur les domestiques poudrés ou non poudrés, à sept millions.

Une pareille contribution n'est-elle pas plus morale, plus rationnelle que la contribution personnelle qui entache l'homme de servitude.

Digitized by Google

Quoi! le malheureux paye autant que le riche pour avoir le droit d'exister librement, et le riche possédera des équipages qui seront affranchis de toute imposition?

Il n'en doit pas être ainsi dans un pays placé à la tête du monde civilisé.

D'ailleurs, l'impôt de cette nature parviendrait le plus souvent à atteindre les capitalistes, les rentiers, les millionnaires qui échappent entièrement à la contribution des charges publiques par la nature de leurs fortunes et de leurs propriétés.

Enfin, une juste diminution sur le superflu des gros traitemens, la suppression des sinécures et des cumuls contribueraient aussi puissamment à alléger la somme des charges qui affectent les classes malheureuses dans leur existence vitale.

Il ne faut pas oublier que c'est à force de sueurs, de veilles et de privations que le pauvre parvient à gagner le pain noir dont il se nourrit.

Toutefois, ces innovations ne peuvent pas être à l'instant réalisées.

En politique, comme en législation, une immédiate réforme serait brusque et funeste; des droits acquis, des besoins actuels réclament des mesures provisoires sagement combinées pour assurer une transition efficace.

Aussi, et quand même on n'entrerait pas immédiatement dans cette carrière d'améliorations et de progrès en faveur de l'indigence, il faudrait venir au secours du pauvre par des moyens propres à faire disparaître promptement l'aumône des rues, c'est-à-dire créer un impôt extraordinaire et temporaire.

L'expérience démontre chaque jour combien cette mesure est devenue indispensable.

Digitized by Google

L'empressement de la capitale et de plusieurs villes de provinces à s'associer, par de généreuses souscriptions, pour secourir les pauvres à domicile, ou dans des maisons de refuge, témoigne hautement de la nécessité d'une loi d'impôt à cet égard.

Qui peut en effet rester indifférent au sort affreux de son semblable couvert de haillons, languissant et sans moyens d'existence ?

Qui ne préférera verser à la caisse du trésor public le denier destiné au pauvre, plutôt que de le donner, avec le sentiment d'une juste répugnance, au malheureux qui implore publiquement la pitié générale.

Le Gouvernement lui-même n'aurait plus à frapper de son pouvoir répressif ces innombrables vagabonds que la misère répand partout ; l'Etat y trouverait aussi une charge de moins.

Ou bien s'il arrivait quelquefois de recourir à des mesures répressives contre la paresse et l'oisiveté volontaire, du moins on ne frapperait que le coupable et l'on épargnerait le vrai malheureux que notre législation tend à confondre avec ceux qui feignent des maux et des besoins pour se soustraire au travail et pour exciter la commisération publique.

Toutes ces associations en faveur de l'infortune se révèlent, se manifestent partout où il existe des dépôts.

Ailleurs, on s'impose volontairement.

Le jury fait aussi des souscriptions pour les misérables que le désespoir et le dénûment ont conduits au crime.

Cette volonté, cette expression générale, préludent donc sans cesse à l'extinction de la mendicité, et réclament impérieusement une loi d'impôt ; car si elles n'étaient généralisées, ces mesures locales deviendraient plus funestes que la mendicité elle-même.

Digitized by Google

Les pauvres valides d'une localité où l'on aurait ainsi détruit la mendicité feraient invasion dans les lieux où elle est autorisée ou tolérée, et ces migrations auraient pour résultat de procurer aux mendians valides les moyens d'usurper leur part de la pitié qu'excitent à bon droit les autres.

Alors les philantropes généreux resteraient seuls grevés d'une charge qui doit être supportée par la société entière; parce que la société doit secourir l'infortune.

Et qu'on ne craigne pas l'exemple de l'Angleterre; l'élément aristocratique ne prédomine pas en France, les propriétés y sont plus divisées et les richesses moins inégalement réparties.

D'ailleurs, que serait devenu l'Angleterre sans la taxe des pauvres? Mais ici ce n'est pas même un impôt perpétuel qui doive faire redouter la propagation du paupérisme, mais une mesure temporaire commandée par les circonstances et comme moyen transitoire, en attendant la réalisation d'une réforme salutaire.

Le Gouvernement qui posera les fondemens d'une pareille réforme, aura rempli un devoir de justice et d'humanité.

C'est ainsi qu'en marchant selon les besoins du peuple et les progrès des siècles, on améliorera les mœurs publiques et que l'on parviendra à jouir du bonheur et de la paix qu'*Euripide* appela la mère des richesses.

Digitized by Google

Rapport fait par M. LAGÉ, *sur l'ouvrage intitulé :* Tombeaux de la Cathédrale de Rouen, *par* A. DEVILLE, *membre des Sociétés des antiquaires de Normandie, de France, de Londres et d'Écosse, avec dix planches gravées* (1).

MESSIEURS,

La Cathédrale de Rouen renfermait autrefois un grand nombre de tombeaux. Des rois, des ducs, des cardinaux, des archevêques y avaient reçu la sépulture. De ces magnifiques monumens peu survivent aujourd'hui. Les calvinistes, maîtres un moment de la Normandie, dans le 16.e siècle, commirent les premiers et les plus grands ravages dans la Cathédrale de Rouen. Les niveleurs de 93 poussèrent bien moins loin qu'eux la fureur de la destruction. Animé d'un zèle stupide, l'ancien clergé lui-même, dans le but, disait-il, de dégager ou d'embellir son église, renversa, de son côté, les plus célèbres et les plus précieux des mausolées qui en faisaient l'ornement.

Ému de tant de pertes à jamais déplorables pour les amis des arts, et songeant que le même sort pouvait atteindre le petit nombre des tombeaux échappés à ces arrêts de proscription et de vandalisme, M. Deville prit la résolution de les décrire et d'en tracer l'histoire, afin d'en perpétuer le souvenir. Il a dignement rempli cette tâche en publiant l'ouvrage dont vous m'avez chargé, Messieurs, de vous rendre compte.

Dans un avant-propos où M. Deville trace l'histoire des Tombeaux de la Cathédrale de Rouen, il indique aussi les causes et les progrès des sépultures dans les temples.

---

(1) Rouen, imprimé chez Nicétas Périaux, rue de la Vicomté, n.° 55.

Digitized by Google

« Les lois romaines, dit-il, défendaient d'ensevelir les morts, non-seulement dans les temples, mais même dans l'enceinte des villes, *in urbe ne sepelito*. Cette prohibition, adoptée par l'église, se maintint en vigueur, en occident, jusque dans le 6.e siècle.... Ce ne fut que successivement et par exception qu'on dérogea à cet usage. De saints personnages avaient été enterrés en-dehors de l'enceinte urbaine. Pour garantir leurs cendres, ou par vénération pour leur mémoire, on éleva des chapelles au-dessus de leurs sépulcres. Les fidèles se portant en foule à ces édifices, dans lesquels on célébrait les saints mystères, on sentit la nécessité de les agrandir : on en fit des églises. Ainsi se trouvèrent, pour ainsi dire, annulés les sacrés canons. De là à rentrer dans l'enceinte des villes il n'y avait qu'un pas; il fut franchi..... Les personnages les plus vénérés et les plus élevés en dignité, étaient placés le plus près de la porte d'entrée..... On pénétra dans le portique d'abord, puis dans l'église elle-même.... Les basiliques devaient être bientôt envahies; mais ce ne fut que comme pied à pied. De la nef on s'avança dans le chœur, du chœur dans le sanctuaire; c'était à qui approcherait le plus près du saint des saints. »

L'ouvrage de M. Deville contient, dans le premier chapitre, la description de six tombeaux, les seuls qui soient parvenus jusqu'à nous; dans le second, celles des principales tombes et inscriptions diverses qui se rencontrent dans la Cathédrale de Rouen; dans le troisième et dernier chapitre, M. Deville a réuni, par ordre chronologique, les noms des principaux personnages qu'on sait avoir reçu la sépulture dans cette basilique.

Les six tombeaux décrits sont, suivant l'ordre des sépultures, ceux de Rollon, premier duc de Normandie, de Guillaume-Longue-Épée, son fils, de Maurin, archevêque

Digitized by Google

de Rouen, sous Saint-Louis, de Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, de Georges d'Amboise, et de Louis de Brézé, mari de Diane de Poitiers. Chacun de ces tombeaux et quelques tombes et statues sont représentés à l'œil par des gravures dues au burin de deux artistes distingués, M. Langlois et mademoiselle Espérance Langlois, sa fille.

M. Deville, en donnant la description des tombeaux, l'accompagne d'une notice biographique sur chacun des personnages dont ils recouvrent la cendre. De nombreuses et patientes recherches l'ont mis à même de découvrir, à l'égard de plusieurs de ces magnifiques monumens, l'époque précise et les circonstances de leur érection, et les noms des artistes qui les ont exécutés et décorés. Plusieurs questions archéologiques sont par lui traitées avec une grande sagacité.

Cet ouvrage, écrit avec clarté et facilité, révèle chez l'auteur un talent remarquable et des connaissances étendues. On le lit avec un intérêt toujours soutenu. C'est à la fois un bon ouvrage et un œuvre patriotique dont nous devons témoigner à l'auteur toute notre reconnaissance.

---

31 DÉCEMBRE.

Je m'arrête en tremblant au bord de l'avenir.
THOMAS.

Minuit!.... l'année expire, et sans reprendre haleine;
Le Tems, comme un serpent, nous enlace, nous traîne;
Il faut marcher!... hélas, dans le vague emporté,
Sur quel bord inconnu dois-je me voir jeté?
Timide passager qui pressent le naufrage,
Je regarde le ciel et je pleure au rivage....

Digitized by Google

Oh mon Dieu! je voudrais ressaisir le passé!
Le passé!... vain mot, rêve à jamais effacé;
Ombre rapide, éclair qui traverse l'espace,
Puis dans la nuit s'éteint, laissant pour seule trace
Des regrets dans le cœur et des rides au front!
Et mes jours sont tombés dans l'abîme sans fond!
Tout est là!.. Frais matin, où notre ame ravie
S'éveille en souriant au doux bruit de la vie;
Et l'âge où l'on se prend à rêver l'avenir,
Age où tout est bonheur, joie et frais souvenir,
Où tout a son souris pour nous dans la nature,
Chaque fleur sa pensée; et l'onde qui murmure,
Une voix, dont l'accent faible et mystérieux
Nous charme, nous émeut comme un écho des cieux.
Pour moi le ciel était si pur, mes rêveries
Si suaves d'espoir, de gloire, de féries;
L'amour l'offrait si doux, à mon cœur incertain,
Dans un regard, un mot, un serrement de main!
Comme mon cœur battait de vie et d'espérance!...
Eh bien! j'aurais donné joie, amour, existence,
Pour une noble mort d'artiste ou de guerrier:
Un cercueil me semblait si beau sous un laurier!
Mais tout cela, néant!... hélas avec le rêve
Que ne peut-on finir! Lorsque le jour se lève,
Un spectre est là debout, pâle à votre chevet,
Brisant cet avenir que votre cœur rêvait,
Vos gloires, vos amours, vos belles destinées,
Frêles illusions, roses bientôt fanées...
Ce spectre, il s'est offert à votre œil attristé;
Si vous avez vingt ans: c'est *la Réalité!*
A la pâle lueur de son regard livide,
Tout se ternit, tout meurt dans la nature vide;

Digitized by Google

Comme un jour sombre et froid l'avenir apparaît ;
Et le passé n'est plus qu'un triste et long regret!

A. X. (*Paris*, 31 *décembre* 1830.)

LA GITANA,

IMITATION DE L'ESPAGNOL.

Dans ses yeux le plaisir scintille,
Ses cheveux noirs comme le jais,
A flots pleuvent sur sa mantille,
Dans ma Gitana que d'attraits!
Le soleil de l'Andalousie
Sur ton front mâle rayonna;
Oui, chez toi, tout est poésie,
Ma Gitana!

Tu dédaignes les discours vides
Des hidalgos et leurs joyaux,
Et tu préfères les corrides (1)
Aux mystiques rosarios (2);
Ta capa jamais d'or ne brille,
Jamais velours n'emprisonna
Ton pied que serre la spadille (3);
Ma Gitana!

Que te font à toi, noble et fière,
L'ombre et les brises du Prado,
Les nuits d'Espagne et leur mystère,
Et l'ivresse du fandango?

(1) Combats de taureaux.
(2) Processions.
(3) Chaussure.

Digitized by Google

Il faut à ton sang qui s'embrâse
Les torrens de la Moréna,
Et les pics nus que ton pied rase,
Ma Gitana!

Elle est plus belle que les belles
De Madrid aux coquets atours,
Elle a le feu de leurs prunelles
Et leurs voluptueux contours!
Mais sur mes lèvres frémissantes
Quel baiser plus vif résonna?
Tes étreintes sont délirantes,
Ma Gitana!

Sauvage Gitana que j'aime,
Tu n'as ni foyer ni parens;
Comme un enfant de la Bohême,
Partout glissent tes pas errans!
Jamais un toît ne te protège,
Et tu dors où veillait Mina,
Sous les rochers brillans de neige,
Ma Gitana!

Qu'elle est belle, lorsque s'incline
Vers la terre son front rêveur!
Quand sous sa puissante poitrine
Comme un cœur d'homme bat son cœur!
Si le ciel à toi se révèle!
Ton œil sans doute y devina
Pour toi mon ardeur éternelle
Ma Gitana!

AD. D[illegible].

Digitized by Google

Etablissemens industriels du département de l'Eure, dont les produits, après l'exposition préliminaire qui avait eu lieu à Evreux, ont été admis par le jury départemental pour être envoyés à l'exposition publique des produits de l'industrie française, à Paris, en 1834.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

MM.

Hamelin, aux Andelys, fabrique de soie.
Le baron d'Arlincourt, à Tierceville, produits métalliques.
Société de Romilly, cuivre, zinc, sulfate de cuivre.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

MM.

Aubé frères, à Beaumont-le-Roger, draps.
Grimault et Follope, à Beaumont-le-Roger, verrerie.
Masselin frères, à Drucourt, rubans.
Loquet et compagnie, à Thiberville, rubans.
Veuve Conard, à Drucourt, rubans.
Foulon, à Saint-Martin-du-Tilleul, toiles de lin.
Leroi, à Thiberville, rubans.
Doublet, à Bernay, bretelles, galons, rubans.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM.

Vulliamsy, à Nonancourt, filature de laine anglaise.
Davaud, à Bourth, charrue.
Gonord Rosse, à Cintray, quincaillerie.
Dagoubert, à Caville, charrue.
Belleme, à Evreux, coutils.
Frédéric Didot, à Mesnil-sur-l'Estrée, papeterie.

Digitized by Google

MM.

Fouquet frères, à Rugles, épingles, cuivre et zinc.
Fouquet fils, à Rugles, zinc laminé.
Desmares-Télot, à Evreux, bonneterie.
Christ Chardon, à Gravigny, laine filée.
Buisson, à Angerville, charrue.
Martin, à la Couture, fabrique d'instrumens à vent.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

MM.

Dubois-Mary, à Louviers, filature et construction de machines.
Hache-Bourgois, *id.*, fabrique de cardes.
Chennevière, *id.*, fabrique de draps.
Daunet et fils, *id.*
Descours et Bournhonet, *id.*
Gastine fils, *id.*
Jourdain-Ribouleau, *id.*
Jeuffrain père et fils, *id.*
Lecouturier, *id.*
Odiot, *id.*
Germain, Petit et compagnie, *id.*
Poittevin et fils, *id.*
Maison centrale de Gaillon, produits divers.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

MM.

Plummer et C.e, à Pont-Audemer, cuirs.
Vallery, à Saint-Paul-sur-Rille, teinturier.

Digitized by Google

BUDGETS
DE LA

BUDGET

RECETTES.

1° Allocation départementale.	4,000 f. » c.
2° Cotisations.	1,161 50
3° Abonnemens au *Recueil* (pour mémoire) .	» »
4° Vente d'ouvrages appartenans à la société (pour mémoire).	» »
	5,161. 50

COMPTE

RECETTES.

1° Allocation départementale.	4,000 »
2° Cotisations.	1,006 25
3° Arriéré.	260 »
4° Abonnemens au Bulletin	18 »
5° Vente d'ouvrages de la Société.	92 50
TOTAL des recettes. . . .	5,376 75
TOTAL des dépenses. . .	4,668 39
EXCÉDANT des recettes. .	708 36

Digitized by Google

ET COMPTÉS

SOCIÉTÉ.

DE 1832.

DÉPENSES.

1° Impression de l'ouvrage de M. Walras (solde de la première moitié du mémoire).	757 f.	» c.
2° Impression du Recueil et autres	600	»
3° Achat d'instrumens de physique.	831	»
4° Médailles d'encouragement	77	»
5° Jetons de présence.	812	»
6° Traitement du bibliothécaire.	300	»
7° Gages de la commissionnaire.	150	»
8° Gages de la portière.	100	»
9° Frais de bureau, achat de registres . . .	130	»
10° Frais de correspondance et port d'effets .	150	»
11° Abonnemens aux recueils périodiques. .	300	»
12° Etiquettes de botanique	250	»
13° Bois et lumière.	120	»
14° Dépenses diverses et imprévues.	584	50
	5,161	50

DE 1832.

DÉPENSES.

1° Impression de l'ouvrage de M. Walras. .	757	50
2° Impression du Bulletin et autres. . . .	350	10
3° Achat d'instrumens de physique et de chimie	1,080	05
4° Médailles d'encouragement	77	61
5° Jetons de présence	810	24
6° Traitement du bibliothécaire.	300	»
7° Gages de la commissionnaire.	150	»
8° Gages de la portière.	100	»
9° Frais de bureau et achat de registres. . .	136	70
10° Frais de correspondance et port d'effets .	145	20
11° Abonnemens aux recueils périodiques. .	159	»
12° Etiquettes de botanique (pour mémoire) .	»	»
13° Bois et lumière.	137	»
14° Dépenses diverses et imprévues.	121	80
15° *Id.* Annonces de l'ouvrage de M. Walras	141	05
16° *Id.* M. Brévière, graveur sur bois . . .	72	»
17° *Id.* M. Delarue, pour avances.	130	14
	4,668	39

Digitized by Google

BUDGET

RECETTES.

1° Allocation départementale.	4,000	f. » c.
2° Cotisations.	2,025	»
3° Abonnemens au Recueil.	50	»
4° Vente d'ouvrages	200	»
	6,275	»

COMPTE

RECETTES.

1° Reliquat du compte de 1832.	708	36
2° Allocation départementale.	4,000	»
3° Cotisations	1,905	»
4° Abonnemens au Recueil	38	»
5° Vente d'ouvrages.	10	50
TOTAL des recettes.	6,661	86
TOTAL des dépenses	6,226	30
EXCÉDANT des recettes	435	56

Digitized by Google

DE 1833.

DÉPENSES.

1° Impression de l'ouvrage de M. Walras (solde définitif)	757f	50 c.
2° Impression du Recueil et autres	1,000	»
3° Traitement du bibliothécaire	500	»
4° Gages de la commissionnaire	150	»
5° Gages de la portière	100	»
6° Jetons de présence et médailles d'encourag.t	1,000	»
7° Bois et lumière	300	»
8° Frais de bureau	100	»
9° Correspondance et port d'effets	150	»
10° Abonnement à divers ouvrages périodiques	600	»
11° Achat et reliûre de livres	300	»
12° Cours publics	400	»
13° Dépenses diverses et imprévues	917	50
	6,275	»

DE 1833,

DÉPENSES.

1° Impression de l'ouvrage de M. Walras	757	50
2° Impression du Recueil et autres, en 1832	1,111	90
3° Impression du Recueil et autres, en 1833	1,249	90
4° Traitement du bibliothécaire	500	»
5° Gages de la commissionnaire	150	»
6° Gages de la portière	100	»
7° Jetons de présence et médailles	1,010	35
8° Bois et lumière	41	05
9° Frais de bureau (pour mémoire)	»	»
10° Frais de correspondance et ports d'effets	215	»
11° Abonnemens à divers ouvrages périodiques	422	»
12° Achat et reliûre de livres	56	70
13° Cours publics	158	60
Dépenses diverses et imprévues.		
14° Etiquettes du Jardin botanique	259	40
15° Souscription pour un monument, à Poitiers	50	»
16° Goutières au bâtiment de la bibliothèque	55	70
17° Reprises de jetons	70	»
18° Menus frais du concours de charrues	18	20
	6,226	30

Digitized by Google

BUDGET

RECETTES.

1° Allocation départementale.	4,000 f.	» c.
2° Produit présumé des cotisations.	2,500	»
3° Produit présumé de ventes d'ouvrages appartenans à la Société	100	»
4° Abonnemens au Bulletin.	100	»
	6,700	»

BUDGET

RECETTES ORDINAIRES.

1° Allocation départementale	4,000	»
2° Allocation du ministère du commerce . .	1,000	»
3° Produit présumé des cotisations	3,000	»
4° Produit présumé de ventes d'ouvrages . .	100	»
5° Produit présumé des abonnemens au Bulletin	100	»
	8,200	»

Digitized by Google

DE 1834.

DÉPENSES.

1° Impression du Bulletin et autres. . . .	1,500 f.	» c.
2° Traitement du bibliothécaire.	500	»
3° Gages de la commissionnaire.	150	»
4° Gages de la portière.	100	»
5° Achat de jetons.	500	»
6° Bois et lumière.	300	»
7° Frais de *bureau*.	100	»
8° Frais de correspondance et ports d'effets.	250	»
9° Abonnement à des ouvrages périodiques .	600	»
10° Médailles d'encouragement	500	»
11° Achat et reliûre de livres.	300	»
12° Dépenses des cours publics	500	»
13° Dépenses pour étiquettes de botanique. .	150	»
14° Dépenses diverses et imprévues	1,250	»
	6,700	»

DE 1835.

DÉPENSES ORDINAIRES.

1° Concours de charrues	1,000	»
2° Impression du Bulletin et autres	1,500	»
3° Traitement du bibliothécaire.	500	»
4° Gages de la commissionnaire.	150	»
5° Gages de la portière.	100	»
6° Gages de l'appariteur de l'amphithéâtre. .	150	»
7° Jetons de présence	1,000	»
8° Frais de bureau.	100	»
9° Bois et lumière.	200	»
10° Frais de correspondance, ports de paquets et lettres.	200	»
11° Médailles d'encouragement	600	»
12° Achat et reliûre de livres.	300	»
13° Dépenses des cours publics	800	»
14° Etiquettes du Jardin botanique.	150	»
15° Frais des sections d'arrondissement. . .	200	»
16° Dépenses diverses et imprévues.	1,250	»
	8,200	»

Digitized by Google

Règlement de la Section générale de l'arrondissement de Pont-Audemer, approuvé par la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, dans sa séance générale du 9 mars 1834.

1.° Conformément à l'autorisation accordée par la Société, dans sa séance générale du 12 avril 1833, les membres de la Société, domiciliés dans l'arrondissement de Pont-Audemer, se constituent en Section générale.

2.° Le nombre des membres de la Section est illimité; quand leur liste sera de vingt-cinq, ils auront droit à une distribution de jetons, lors de la séance publique indiquée ci-après, et à une allocation de fonds. Cette allocation sera portée au budget de la Société, sur la proposition motivée de la Section.

3.° La Section choisit au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages des membres présens, un président et un secrétaire; ils sont nommés pour un an, et peuvent être réélus.

En cas d'absence, le président est remplacé par le plus âgé des membres présens, et le secrétaire par le plus jeune.

4.° La Section tient une séance particulière le premier jeudi de chaque mois, à midi, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, et une séance publique par an. L'époque de cette séance sera fixée par la Section, qui en donnera avis à la Société; elle remplacera une séance particulière.

La section peut, par une délibération spéciale, changer le jour des réunions, si les circonstances l'exigent; elle peut aussi, en cas de nécessité, fixer des séances extraordinaires.

5.° Le bulletin de la Société indiquera les jours de réunion, afin que les membres domiciliés dans les autres arrondissemens puissent assister aux séances de la section.

Digitized by Google

6.° Pour chaque séance particulière, les travaux de la section auront lieu dans l'ordre suivant:

1.° Lecture du procès-verbal de la séance précédente, et résumé de la correspondance.

2.° Rapports des commissions et délibérations sur ces rapports.

3.° Communications concernant 1.° l'agriculture et l'industrie;

2.° Les sciences physiques et mathématiques.

3.° Les sciences médicales.

4.° Les sciences physiques et historiques.

5.° La littérature et les beaux-arts.

6.° L'économie politique et la statistique.

7.° La section reçoit les communications des personnes étrangères à la Société; mais elles ne peuvent être admises aux séances particulières que sur la présentation d'un membre.

8.° La Section proposera au comité de rédaction de la Société, l'insertion au Recueil de ses travaux, d'articles lus et développés au sein de la section, par des membres qui en font partie.

9.° Le président indique l'ordre du jour, et accorde la parole, 1.° au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, le résumé de la correspondance, etc.; 2.° aux membres qui font des rapports, dans l'ordre de leur inscription; 3.° à ceux qui ont à faire des communications.

Le président désigne encore, parmi les membres de la Section, des commissions chargées de faire des rapports sur les communications et sur les différens objets présentés à la Section.

10.° Le Secrétaire est spécialement chargé de la correspondance avec le secrétaire perpétuel de la Société, et du

Digitized by Google

recouvrement de la cotisation de chaque membre ; il en fait parvenir le montant au trésorier.

Le secrétaire soumet à l'approbation de la Section le procès-verbal des séances ; il fait connaître la correspondance, et donne communication de ce qui a été adressé à la Section.

Il est encore chargé de présenter un rapport sur les travaux de la Section aux séances générales et publiques de la Société, à Evreux.

Si le secrétaire ne se rend point à Evreux, lors des réunions générales, la Section peut donner à un de ses membres la mission de l'y représenter.

11.° Chaque séance publique est ouverte par un discours du président ; le discours est suivi, 1.° du rapport général, fait par le secrétaire, sur les travaux de la section depuis la séance publique de l'année précédente ; 2.° de la lecture des ouvrages qui auraient pu être désignés par la Section dans une délibération antérieure ; 3.° de la lecture des communications rédigées par des membres de la Section pour cette séance ; 4.° d'une distribution de prix, s'il y a lieu.

12.° Les membres qui se proposent de faire une lecture dans la séance publique, préviendront à l'avance le secrétaire, pour qu'il puisse préparer l'ordre du jour qu'il doit remettre au président.

13. Les membres qui assistent aux séances publiques, apposent leurs signatures sur un registre qui leur est présenté. Cette feuille de présence, remise au trésorier de la Société, sert de décharge au secrétaire pour les jetons qu'il délivre aux membres présens.

14.° Les procès-verbaux des séances de la Section seront consignés sur des registres qui devront être déposés à la bibliothèque publique de la ville, lorsqu'ils seront remplis ; on y déposera aussi les ouvrages manuscrits ou imprimés, et

Digitized by Google

en général tout ce qui aura paru à la section digne d'être conservé ; il sera tenu un catalogue spécial de ces objets.

15.° Avant d'être transcrit sur le registre de la Section, le présent réglement sera soumis à l'approbation de la Société, lors de sa prochaine réunion générale du mois de janvier 1834.

Pour copie conforme :

CANEL, *Secrétaire de la Section.*

Après avoir entendu le rapport de la commission qu'elle avait nommée dans sa séance générale du 23 janvier, pour l'examen de ce réglement, la Société l'a approuvé dans sa séance générale de ce jour 9 mars 1834.

L.-H. DELARUE, *Secrétaire perpétuel.*

Ouverture des cours publics et gratuits, professés à l'Amphithéâtre d'Evreux, deuxième semestre de 1833 — 1834.

COURS DE PHYSIQUE.

M. *Blavette*, Professeur au Collége, continuera ce cours, tous les dimanches, à partir du 13 *Avril*, à dix heures et demie précises du matin.

Le Professeur traitera de *l'Electricité*, du *Magnétisme* et du *Galvanisme.*

COURS DE CHIMIE.

M. *Blavette* continuera ce cours tous les jeudis, à partir du 10 *Avril*, à dix heures précises du matin.

Le Professeur exposera l'histoire des *Métaux* et des *Sels*

Digitized by Google

COURS DE PHYSIOLOGIE ET D'HYGIÈNE.

M. *Fortin*, D. M. P., ouvrira ce cours le *samedi* 19 *Avril*, à sept heures précises du soir, et le continuera tous les samedis à la même heure.

COURS DE DROIT COMMERCIAL.

M. *Sellier*, Juge au Tribunal civil, continuera ce cours tous les dimanches, à partir du 13 *Avril*, à neuf heures et demie précises du matin.

Recueils périodiques auxquels la Société s'abonne, et qu'elle dépose à la Bibliothèque d'Evreux, où on peut les lire.

Annales de l'Agriculture française.
Recueil industriel, par M. de *Moléon*.
Annales de Chimie et de Physique.
Annales du *Muséum* d'Histoire naturelle de *Paris*.
Gazette médicale de *Paris*.
Annales d'Hygiène publique.
Annales de la Médecine physiologique.
Journal des Connaissances *médico-chirurgicales*.
Revue des *Deux-Mondes*.
Revue de *Paris*.
Revue de *Rouen*.
Revue encyclopédique.

Réglement de police pour le Jardin Botanique et la Bibliothèque d'Evreux.

Nous, Maire de la ville d'Evreux, par intérim, Chevalier de la Légion d'honneur,

Digitized by Google

Considérant qu'il importe d'établir l'ordre nécessaire à la conservation des plantes cultivées au Jardin Botanique, et à l'entretien de ce lieu qui offre aux habitans une promenade agréable et instructive ;

Sur les propositions qui nous ont été faites par la commission d'administration, et après en avoir concerté les dispositions avec elle, avons arrêté, pour la police de cet établissement, le réglement dont la teneur suit :

Article premier. Le Jardin Botanique sera ouvert au public tous les jours, depuis huit heures du matin, jusqu'au coucher du soleil.

Le son de la cloche annoncera l'instant de se retirer, et, un quart-d'heure après, le garde du Jardin s'assurera qu'il est complètement évacué.

En cas de résistance, il constatera le refus de se retirer par un procès-verbal qui sera transmis au tribunal, chargé de statuer sur les contraventions aux réglemens légalement faits par l'Autorité administrative.

Art. 2. La Bibliothèque et les Cabinets seront ouverts au public, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, tous les jours de la semaine, à l'exception du samedi.

Les dimanches et les fêtes conservées par le Concordat, l'ouverture n'aura lieu qu'à midi.

Art. 3. Les personnes qui désireront entrer dans les serres et dans les parties du jardin entourées de clôtures, devront s'adresser au conservateur, qui les y fera accompagner.

Art. 4. Les ouvriers, autres que ceux attachés à l'établissement, n'y seront pas admis en habits de travail; et l'entrée sera constamment refusée aux enfans qui se présenteraient seuls, ainsi qu'aux mendians.

Digitized by Google

Art. 5. Il n'est permis à personne d'introduire des chiens dans l'établissement, quand même ils seraient conduits en laisse.

Art. 6. Il est défendu d'y entrer avec des branches d'arbres, des bouquets et des paquets, ou paniers, dont la destination ne serait pas pour l'établissement.

Art 7. Il est défendu de traverser les endroits cultivés, de franchir les barrières, haies ou autres clôtures, de cueillir des feuilles, des fleurs, des fruits ou des graines, de couper ou arracher des plantes, des semis, ou des branches d'arbres et arbustes, de détériorer les gazons ou les allées, soit en remuant le sable avec des bâtons, soit autrement; de rien jeter dans les bassins; de faire des immondices dans quelque partie que ce soit, autre que le lieu à ce destiné; de fumer, et enfin de se livrer à des jeux ou exercices dont il pourrait résulter des accidens ou des avaries.

Art. 8. Il est également défendu de déranger, soit les étiquettes placées au pied de chaque plante, soit les bancs, siéges, instrumens aratoires, ou autres objets faisant partie du matériel de l'établissement.

Art. 9. Il est pareillement défendu de toucher à aucuns des objets déposés dans les Cabinets, ainsi qu'aux livres de la Bibliothèque.

Les personnes qui voudront examiner ou consulter un ouvrage, devront le recevoir de la main du Bibliothécaire, et le lui remettre avant de sortir.

Art. 10. Le portier ne laissera emporter ni branches, ni bouquets, ni livres, ni aucuns objets quelconques appartenant à l'établissement, sans une permission expresse du Conservateur ou du Bibliothécaire.

Art 11. Toutes personnes qui contreviendraient aux dispositions contenues au présent, ou qui auraient commis

Digitized by Google

des dégradations et détériorations, seront sur-le-champ, expulsées de l'établissement, sans préjudice des poursuites à exercer contre elles devant les tribunaux, conformément aux lois, et spécialement aux articles 257 et 471, numéros 9 et 15 du code pénal.

Art. 12. Les pères et mères, les tuteurs ou instituteurs seront responsables des dégâts que leurs enfans, pupilles et élèves pourraient occasionner.

Art. 13. *L'entrée* des établissemens pourra être interdite d'une manière absolue dans les jours de dégel.

Art. 14. Il sera nommé, par le Maire, un garde des jardins; lequel, après avoir été assermenté comme garde-champêtre, veillera journellement au bon ordre et à la complète exécution des dispositions du présent réglement; il constatera toutes les infractions qui y seraient commises, et dressera, contre les contrevenans, des procès-verbaux, par suite desquels les délinquans seront poursuivis devant les tribunaux compétens, et jugés conformément aux lois.

Art. 15. Toutes personnes employées dans l'établissement, devront concourir à l'exécution du présent, veiller au maintien du bon ordre, et prévenir le garde des jardins, des délits qu'ils verraient commettre.

Art. 16. Le *présent réglement*, après avoir été approuvé par M. le Préfet, sera affiché dans l'établissement et partout où besoin sera, afin que personne n'en puisse prétexter ignorance. Il en sera remis des exemplaires à toutes les personnes qui doivent concourir à son exécution, ainsi qu'aux greffes des tribunaux chargés de la répression des délits.

Fait en l'Hôtel-de-Ville, Evreux, le vingt-un décembre 1833.

Le premier Adjoint, Maire par intérim,

CORNEILLE-DEHAUMONT.

Digitized by Google

Vu et approuvé par nous Préfet du département de l'Eure.

A Evreux, le vingt-sept décembre 1833.

A. PASSY.

PRIX PROPOSÉS

1.° *Par la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure.*

ART. 1.er Un concours de charrues, auquel sont invités MM. les cultivateur et propriétaires de charrues, aura lieu le dimanche 27 avril prochain, en la commune de Blosseville-Bonsecours.

2. L'emplacement du concours est fixé sur deux pièces de terre : l'une en labour, dépendant de la ferme du Plant; l'autre en bruyère, dépendant de la pâture commune.

3. Les concurrens pourront se faire inscrire jusqu'au 25 avril inclusivement, en s'adressant soit personnellement, soit par lettre, au Président de la Société, ou au Secrétariat de la Mairie de Blosseville-Bonsecours; ils indiqueront leurs noms, leur âge, leur demeure.

Conditions du Concours.

4. Toute charrue attelée de trois chevaux au plus, et conduite par un seul homme, sans aucune espèce d'aide, sera admise à concourir dans les deux premières luttes.

Chaque charrue sera soumise à l'épreuve du dynamomètre (1).

5. A dix heures précises du matin, les charrues destinées au concours seront réunies, avec leurs attelages, sur la pre-

(1) Instrument propre à constater le degré de résistance.

Digitized by Google

mière des deux pièces de terre ci-dessus désignées; le concours commencera à onze heures.

6. Chaque concurrent tirera au sort le numéro d'ordre qui indiquera sa place dans les champs du concours; il se placera au jalon qui portera son numéro, et, sous aucun prétexte, les attelages ne pourront, avant le signe donné, dépasser le trait de charrue sur lequel seront placés les jalons.

7. Une roulement de tambours annoncera le commencement du concours. Les signaux de départ et d'arrêt seront donnés par les tambours pendant la durée de chaque lutte.

8. Trois luttes successives, qui dureront chacune une heure, formeront le concours.

Dans la première, le labour devra être de 189 millimètres (7 pouces) de profondeur, sur 243 millimètres (9 pouces) de largeur.

Dans la seconde, le labour devra être de 108 millimètres (4 pouces) de profondeur, sur 243 millimètres (9 pouces) de largeur.

Dans la troisième, qui sera établie sur un terrain en bruyères, les largeur et profondeur du labour seront déterminées par le Jury. Pour cette lutte, les charrues pourront être attelées de quatre chevaux.

9. Les membres du Jury examineront le travail de chacun pendant les momens de repos, et mesureront la profondeur et la largeur des raies.

10. Tout conducteur qui enfreindrait les conditions du concours sera exclu par le Jury.

Composition du Jury.

11. Un Jury de neuf membres décernera des prix.

Il sera composé de six membres résidans de la Société,

Digitized by Google

y compris M. le Préfet du département, le Président de la Société et de trois cultivateurs pris en dehors des concurrens, mais élus par ceux-ci, à la pluralité des suffrages, à un seul tour de scrutin.

A cet effet, chaque concurrent inscrira le nom de trois candidats sur un bulletin qui sera déposé dans une urne. Le dépouillement sera fait par le plus âgé des concurrens, assisté des deux plus jeunes, qui rempliront les fonctions de scrutateurs.

Le Secrétaire du bureau de la Société remplira les mêmes fonctions auprès du Jury.

12. Les Jurés prendront pour base de leurs décisions l'égalité relative de profondeur et de largeur de la raie, la perfection du labour, l'étendue du terrain parcouru par chacun pendant le tems donné, la force des attelages. Non-seulement ils apprécieront le labour considéré intrinsèquement, mais aussi la marche de la charrue, sa légèreté et son aptitude à surmonter les difficultés du sol.

13. Les délibérations du Jury seront secrètes; mais il motivera ses décisions, et indiquera les considérations qui les ont amenées; il déclarera aussi les motifs de la préférence accordée à la charrue qui obtiendra le prix, et les désavantages relatifs des autres charrues.

Prix.

14. Le premier prix consistera en une médaille d'or, de la valeur de 300 francs.

Le deuxième prix consistera en une médaille d'or, de la valeur de 100 francs.

Le Jury pourra, en outre, décerner trois médailles, dont une en argent et deux en bronze, aux trois charretiers qui se seront particulièrement distingués.

Digitized by Google

Les vainqueurs seront proclamés le jour même, mais les prix ne leur seront délivrés que le 7 mai, jour de la séance publique.

Dispositions générales.

15. Les divers instrumens appartenant à la Société fonctionneront entre la deuxième et la troisième lutte.

16 Quatre commissaires seront chargés d'arrêter et de faire exécuter les dispositions préliminaires du concours.

Le Secrétaire de correspondance, A. TOUSSIN.

2.° *Par la Société d'encouragement, pour l'industrie nationale, séant à Paris, rue du Bac, N.° 42.*

POUR L'ANNÉE 1834.

Pour la fabrication des aiguilles à coudre. . .	3,000 f.
Pour des moyens de sûreté contre les explosions des machines à vapeur et des chaudières de vaporisation ; deux prix de 12,000 francs chacun, ci.	24,000
Pour la fabrication des tuyaux de conduite des eaux, en fer, en bois et en pierre; cinq questions de prix, ensemble de.	13,500
Pour le perfectionnement des fonderies de fer.	6,000
Pour la description des procédés de blanchîment des toiles destinées à la fabrication des toiles peintes, de la préparation des couleurs et de leur application, et de toutes les machines qui servent à ces différens usages.	5,000
Pour la fabrication du papier de Chine. . . .	2,000
Pour le nétoiement des écorces propres à la fabrication du papier.	1,200

Digitized by Google

Pour un procédé propre à recueillir le gluten dans la fabrication de l'amidon, et à utiliser les eaux des amidonneries et des féculeries ; deux sujets de prix, l'un de 6,000 fr., l'autre de 3,000 fr., ensemble. . . . . 9,000 f.

Pour la découverte d'un procédé propre à reconnaître le mélange de la fécule avec la farine de blé. 2,400

Pour la découverte d'un procédé destiné à procurer à la fécule la propriété de donner un pain qui lève comme celui de farine de froment. 6,000

Pour la fabrication de bougies économiques. . . 4,000

Pour la découverte et l'exploitation de carrières de pierres lithographiques. 3,000

Pour le perfectionnement de la lithographie; deux questions de prix, ensemble de. 2,100

Pour l'impression lithographique en couleur . 2,000

Pour la confection d'armures métalliques et de tissus d'amiante propres à préserver de l'action des flammes, et pour un procédé destiné à rendre les tissus organiques incombustibles ; trois questions de prix, ensemble de. . . . 4,200

Pour l'établissement en grand d'une fabrication de creusets réfractaires 3,000

Pour le perfectionnement de la construction de fourneaux ; trois prix, ensemble de 10,000

Pour une substance propre à remplacer la colle de poisson. 2,000

Pour l'étamage des glaces à miroirs par un procédé différent de ceux qui sont connus. 2,400

Pour la découverte d'un métal ou alliage moins

Digitized by Google

oxidable que le fer et l'acier, propre à être employé dans les machines à diviser les substances molles alimentaires . . . . . 3,000 f.

Pour l'établissement de sucreries de betteraves sur des exploitations rurales . . . . . { 1.er prix. . 4,000 / 2.e prix. . 1,500

Pour la fabrication de vases propres à contenir et à conserver, pendant plusieurs années, des substances alimentaires. 3,000

Pour la conservation de la glace. 2,000

Pour la plantation de mûrier à papier . . . 1,500

POUR L'ANNÉE 1835.

Pour la fabrication des briques, tuiles, carreaux et autres produits en terre cuite; sept questions de prix, ensemble de 4,500

Pour le peignage du lin par machines. 12,000

Pour des reports de dessins et lettres autographiques 3,000

Pour la fabrication des bouteilles destinées à contenir des vins mousseux 3,000

Pour la détermination des effets de la chaux employée à l'amendement des terres. 1,500

POUR L'ANNÉE 1836.

Pour la fabrication de pierres artificielles propres à remplacer les pierres litographiques . . 2,000

Pour le transport des anciennes gravures sur la pierre lithographique. 1,000

Pour la préparation du lin et du chanvre sans employer le rouissage 6,000

Pour la plantation des terrains en pente . . . . . { 1.er prix. . 3,000 / 2.e prix. . 1,500

Digitized by Google

POUR L'ANNÉE 1837.

Pour la culture du pin du Nord, du pin d'Écosse et du pin-laricio. 1,500

3.° *Par la Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin* (Aisne).

Le problème auquel se rattachent les destinées de l'humanité a toujours préoccupé vivement les esprits sérieux et méditatifs. Doit-on croire, avec quelques penseurs chagrins, que les hommes constitués en société soient condamnés à se mouvoir indéfiniment dans un cercle périodique de civilisation et de barbarie? Faut-il, en un mot, regarder comme impossible le perfectionnement social? ou plutôt n'est-il pas permis de penser que l'œuvre toujours interrompue de la civilisation, chez les peuples anciens, doit s'accomplir en entier chez les nations modernes? De telles questions ne manquent ni d'importance, ni même de nouveauté, puisque chaque siècle, chaque événement mémorable fournit pour leur solution des données nouvelles. Ces données, avec celles des tems anciens, semblent assez nombreuses, aujourd'hui, pour qu'on puisse préjuger quel sera l'avenir de la société moderne.

C'est donc pour appeler l'attention sur une matière aussi grave, que la Société académique de Saint-Quentin propose une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur du meilleur Mémoire sur les questions suivantes :

Doit-on attribuer à la civilisation la corruption des mœurs qui, chez les peuples anciens, l'a presque toujours accompagnée?

Quelle influence la civilisation, d'après ses caractères

Digitized by Google

particuliers chez les peuples modernes, pourra-t-elle exercer sur les mœurs de la société?

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au Secrétaire de la Société, avant le 1.er juin 1835.

Chaque mémoire devra porter en tête une épigraphe, répétée sur l'enveloppe d'un bulletin cacheté, contenant le nom de l'auteur.

SOUSCRIPTION pour le monument à élever à la mémoire de l'Empereur NAPOLÉON, *dans sa ville natale.*

(Extrait du *Moniteur* du lundi 16 décembre 1833.)

Une commission s'est formée à Ajaccio, pour élever un monument à la mémoire de l'Empereur NAPOLÉON dans sa ville natale. Cette commission, pénétrée de la pensée qu'un acte aussi national intéressait la France entière, s'est adressée à M. le duc de Trévise, grand-chancelier de la Légion d'honneur, pour le prier de présider une commission centrale, chargée de faire un appel au patriotisme de tous les Français.

La commission centrale est composée de MM.

Le duc de Trévise, *président*.
Le maréchal comte de Lobau, pair de France.
Le duc de Padoue, lieutenant-général.
Le duc de Bassano, pair de France.
Le comte Horace Sébastiani, Ministre.
Le comte Ferri-Pisani, conseiller d'État.
Le comte Ornano, lieutenant-général, pair de France.
Tiburce Sébastiani, lieutenant-général.
Limpérani, membre de la chambre des députés.
Le comte de Montalivet, pair de France.

Digitized by Google

Le comte Roguet, lieutenant-général, pair de France.
Le comte Caffarelli, lieutenant-général, pair de France.
Le comte Bertrand, lieutenant-général, membre de chambre des députés.
Le baron Pelet, lieutenant-général, membre de la chambre des députés.
Le comte de Las-Cases (père), membre de la chambre des députés.
Le comte Colbert, lieutenant-général, pair de France.
Le baron Neigre, lieutenant-général, pair de France.
Le baron Fain, conseiller d'État.
Le baron Larrey, inspecteur, membre du conseil de santé des armées.

Elle s'est assemblée le 15 décembre, au Palais de la Légion d'honneur, et a décidé qu'un appel serait fait immédiatement à la France, pour concourir à perpétuer le souvenir de l'époque si glorieuse de son histoire, à laquelle a présidé le génie de NAPOLÉON.

Le Roi a autorisé la commission à inscrire son nom en tête de la liste des souscripteurs.

Les listes de souscriptions seront rendues publiques.

(Extrait du *Moniteur* du 3 février 1814.)

Un acte de réparation nationale a été fait naguère aux frais de l'État et par les soins du gouvernement du Roi. La statue de l'Empereur NAPOLÉON a repris sa place sur la colonne qu'il avait dédiée à la gloire de nos Armées.

A cette nouvelle, de nombreux citoyens ont formé le vœu de voir un monument spécial consacré par la France à la mémoire de celui que l'histoire placera au premier rang, parmi les législateurs, les administrateurs et les guerriers.

L'initiative a été prise par le département où il vit le jour.

Digitized by Google

Entre tant de cités qu'il a aimées, agrandies, embellies, et qui se seraient disputé cet honneur, sa ville natale se présente. Toute rivalité cesse; une glorieuse faveur du sort la désigne au choix des Français.

Une colline riante, où fut assis le patrimoine de NAPOLÉON BONAPARTE, couronne son berceau. Elle domine cette mer, dont les eaux baignent les rivages des trois parties du monde, où les enfans de la Patrie ont, sous le même chef, déployé leurs enseignes.

Entre l'Egypte, l'Italie et la France, devait s'élever le monument national qui rappellera, aux navigateurs de tous les pays et aux hommes de tous les siècles, un nom que les contemporains révèrent, et qui sera l'objet de l'admiration de la postérité.

La commission centrale désignera le moment où la souscription de la France continentale sera fermée. Alors s'ouvrira un concours entre tous les artistes nationaux pour dresser le projet du monument, dont l'emplacement seul pouvait être désigné d'avance. Il serait téméraire aujourd'hui de vouloir en déterminer le genre et en régler les formes et l'étendue. L'appel au sentiment public sera suivi d'un appel au génie des arts.

Les souscriptions sont ouvertes:

Chez MM. les Receveurs-généraux des finances;

MM. les Receveurs particuliers;

MM. les Notaires-certificateurs de chaque canton.

Digitized by Google

ANNONCES DIVERSES.

Charrue-Pluchet, qui a remporté le premier prix au concours de Grignon, *en* 1833, *avant-train perfectionné, de l'invention de M.* C. DEVILLENEUVE, *ancien charretier, maintenant homme de confiance chez M.* PLUCHET, *propriétaire à Trappes* (Seine-et-Oise).

Cette charrue avec cet avant-train réunit les avantages qui lui manquaient, avantages que l'on ne rencontre dans aucune des anciennes charrues, savoir :

1.° De varier à volonté la largeur de la raie, que l'on veut retourner, depuis sept jusqu'à treize pouces ;

2.° De pouvoir labourer jusqu'à la profondeur de neuf pouces, sans que le talon de la charrue cesse de traîner ;

3.° De n'exiger toujours que la force de deux chevaux, même pour défricher les luzernes ;

4.° De ne jamais demander aucune perte de tems dans les différens changemens à faire pour prendre la raie à la largeur et à la profondeur que l'on voudra, ainsi que pour la mettre plus ou moins sur les fers.

Le prix de cette charrue est de 130 fr. avec des balances pour la conduire, et de 125 fr. avec un seul palonnier, au choix des amateurs ; elle s'établit à Trappes, chez M. *Pluchet*, ou chez MM. *Davidson* et *Richardson*, demeurant à la Villette, près Paris, rue Thionville, N.° 4, auxquels M. *Pluchet* a confié ses modèles pour accélérer l'expédition des demandes qui lui sont faites.

Digitized by Google

La France littéraire, Journal de la décentralisation, de l'instruction publique et des intérêts littéraires de toute la France, rédigé par plus de trois cents écrivains et savans de Paris et des départemens, sous la direction de M. CHARLES-MALO.

Il manquait à la France un journal de haute littérature, grave, utile, instructif, qui se rendît l'*écho* de toutes les nouvelles littéraires et scientifiques de Paris et des départemens; un journal qui se constituât, par une généreuse pensée de décentralisation, le point-centre des travaux combinés de tout ce que la France possède d'écrivains laborieux, pour former, à l'aide de cette vaste association, une précieuse Encyclopédie mensuelle. — M. Charles-Malo fonda la *France littéraire.*

Ce journal, de l'ordre le plus élevé, fut appelé bientôt à figurer dans le cabinet du fonctionnaire public, sur le bureau de l'homme studieux, dans le salon de l'homme du monde; mais sa place est aussi marquée dans les Archives de nos Sociétés savantes, dans les Bibliothèques publiques, dans les Académies universitaires, dans les Colléges, dans les Institutions.

La France littéraire s'est imposé tout à la fois de hautes missions. — Elle a donné une éclatante publicité à mille travaux précieux, jusqu'ici demeurés épars, inconnus, isolés, et concentré ainsi en un faisceau brillant les gloires littéraires de la France. — Elle a élevé, au milieu de toutes les frivolités de l'époque, un monument national en créant une publication honorable, imposante, *toute à part;* en un mot, un journal d'hommes studieux, éclairés, sincèrement amis des lettres.

Digitized by Google

Voilà ce que la *France littéraire* accomplit depuis deux ans, appuyée qu'elle est de protections éminentes et de glorieux suffrages. — Aujourd'hui que sa marche philosophique est connue, son but généreux compris, c'est la sympathie de toute la France qu'elle désire, qu'elle réclame. — Qu'un patronage plus généralisé de tous les points du pays vienne à l'entourer, et dès-lors elle favorise par son action progressive tous les développemens sociaux, elle résume à grands traits l'état de notre civilisation, elle prépare enfin du sein même de nos crises politiques une ère toute nouvelle à la prospérité des Lettres Françaises.

Cadre du Journal.

Philosophie, Sciences, Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Antiquités, Statistique de la France, Analyses, Académies, Poésie, Revues littéraires, Théâtres, Chronique départementale.

Mode de publication.

La France littéraire donne, de mois en mois, par an, à ses abonnés, douze livraisons de 250 pages, *caractères philosophie*, *petit romain*, *petit texte* (chacune contenant la matière d'un fort volume in-8.° ordinaire) imprimées sur papier vélin satiné. Ces douze livraisons forment, réunies, six magnifiques tomes d'ensemble 180 feuilles, et près de 3,000 pages d'impression.

Prix de l'abonnement annuel.

40 fr. pour Paris; 48 pour les départemens.

On s'abonne directement par un mandat, ou par un simple avis, à la direction, à Paris, rue des Grands-Augustins, N.° 20.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 17 AVRIL 1834.

En l'absence de M. De Rancé, président, retenu à la chambre des députés, dont il est membre, M. Maheux, le plus âgé des vice-présidens, a occupé le fauteuil et a déclaré la séance ouverte.

Le secrétaire perpétuel a donné lecture du procès-verbal de la séance générale extraordinaire du 9 mars dernier, dont la rédaction a été approuvée, puis il a rendu compte des décisions prises par le Conseil d'administration dans sa séance de ce jour 17 avril, et des opérations du comité de rédaction dans ses séances des 17 mars et 14 avril 1834.

Au nom de la commission de comptabilité, M. Lagé a lu un rapport déjà approuvé par le Conseil d'administration, sur les comptes de M. le trésorier, pour l'exercice 1833, et la Société lui en a donné décharge.

M. Ange Petit, trésorier, a soumis le projet de budget adopté par le Conseil d'administration, pour l'année 1835, ce projet, discuté article par article, a subi quelques légeres modifications et a été livré à l'impression, conformément à la demande du Conseil.

Immédiatement après cette délibération, M. le président a successivement appelé les commissions chargées de faire des rapports verbaux sur les candidats proposés dans la dernière séance générale, et il a été voté au scrutin secret pour leur admission.

M. De Salvandy, retenu à la chambre des députés, avait envoyé un exemplaire de son discours sur les associations.

M. Philippe a présenté les six premières livraisons de son ouvrage intitulé *la Normandie en* 1834.

Digitized by Google

M. Asselin a lu une notice sur une voie romaine, découverte dans le canton de Damville (Eure), et a déposé sur le bureau plusieurs débris antiques avec le plan du terrain sur lequel il les avait trouvés.

M. Duret a également déposé sur le bureau une amphore et d'autres antiquités, trouvées aux Baux-Sainte-Croix, dans la forêt d'Evreux, et M. Passy a lu une notice de M. De Stabenrath, sur cette découverte.

M. Passy a communiqué une lettre de M. le Maire de Vernon, sur des antiquités du moyen âge, trouvées dernièrement dans un jardin de cette ville.

M. Texier a fait présent à la Société d'un globe géographique portatif, en papier parchemin, et M. Chopin a donné, pour la collection d'ornithologie, un hobereau mâle et une femelle de faisan argenté; ces deux pièces sont très-bien montées.

Le secrétaire perpétuel a dit que M. Bella lui avait envoyé un bon pour faire prendre à Paris, un exemplaire de la cinquième livraison des Annales de Grignon, contenant d'utiles renseignemens sur la création et l'administration d'une ferme-modèle, et le même secrétaire a désigné sommairement les ouvrages que plusieurs Sociétés savantes lui avaient adressés pour la Société.

Sur la proposition de M. le président, la Société a voté des remercîmens aux amis de ses études qui contribuent à leurs succès par les communications et les présens qu'ils lui font.

M. Passy a lu le programme d'une souscription proposée par une commission spéciale formée à Paris, pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'empereur Napoléon, dans sa ville natale, et a demandé que ce programme fût inséré au Recueil de la Société; cette proposition ayant été

Digitized by Google

adoptée sans opposition, M. Bougarel a demandé que la Société souscrivît pour ce monument; la Société, fondée en 1807, sous le règne de l'empereur, dont elle avait obtenu l'approbation, reconnaissante de la protection qu'il lui accordait et des encouragemens qu'il donnait à ses travaux, a arrêté à l'unanimité qu'elle souscrirait pour une somme qui serait déterminée par le Conseil d'administration.

Enfin, M. le président a annoncé plusieurs candidats et a nommé les commissions qui devront faire des rapports verbaux sur leurs titres et droits à l'admission, dans la prochaine séance générale, dont le jour sera fixé par le Conseil d'administration.

—

Membres nouvellement admis dans la Société.

Arrondissement d'Evreux.

MM.

Baudry, docteur en médecine à Evreux.
Butant, notaire à Saint-André.
Duheaume, capitaine de recrutement à Evreux.
Gazan, Charles, fils, propriétaire à Huest.
Toutenel, notaire à Rugles.
Yvert, propriétaire à Breteuil.

Arrondissement des Andelys.

Drely, propriétaire à Radepont.
Gouche, propriétaire aux Andelys.

Arrondissement de Bernay.

Niel, sous-préfet à Bernay.

Digitized by Google

Arrondissement de Louviers.

MM.

Dumoutier, cultivateur à Saint-Aubin d'Écrosville.
Née, notaire, ancien maire à Louviers.
Varillat, propriétaire aux Planches.

Arrondissement de Pont-Audemer.

De Ramfreville, procureur du roi à Pont-Audemer.
Dupuis, architecte à Pont-Audemer.
Le Normand, chef d'institution à Pont-Audemer.
Plummer fils, propriétaire à Pont-Audemer.
Rougeaud, propriétaire à Manneville-sur-Risle.
Selle, docteur en médecine à Pont-Audemer.
Vasse, professeur de dessin à Pont-Audemer.

Départemens.

De la Fontenelle, littérateur à Poitiers (Vienne).
De la Querrière, littérateur à Rouen (Seine-Inférieure).
Deville, littérateur à Rouen (Seine-Inférieure).
Fresnage, propriétaire à Illiers (Eure-et-Loir).
Guillory aîné, manufacturier à Angers (Maine-et-Loir).
Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris.
Marotte, médecin de l'Hôtel-Dieu à Paris.
Mordret, Victor, officier du génie à Rouen (Seine-Infér.)
Pelletier, docteur en médecine à Orléans (Loiret).
Pluchet, propriétaire à Trappes (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE ;

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES ;

SCIENCES MÉDICALES.

Institut agricole de Grignon.

Sur la demande de M. De Salvandy et de M. De Rancé, Membres de la Chambre des Députés, M. le Ministre du Commerce a accordé, à la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, une subvention de mille francs, pour l'entretien d'un élève pensionnaire à l'institut agricole de Grignon (Seine-et-Oise), dirigé par M. Bella.

Note sur la collection des arbres, arbustes et plantes cultivées dans le jardin botanique de la ville d'Evreux ;

Indication de la véritable saison de faire la greffe en fente ;

Liste des arbres fruitiers qui peuvent être propagés par la distribution de greffes, par A.-J.-Ch. BEAUCANTIN, *conservateur dudit jardin.*

Le jardin botanique s'est considérablement enrichi depuis quelques années par des envois de graines et de plantes qu'il doit à divers jardins publics, et les serres ont été en grande partie meublées par les soins et le zèle du conservateur.

L'ancien catalogue du jardin, ne contenait en 1810 que deux cent quatre-vingts espèces de plantes ; aujourd'hui il est arrivé au nombre de quinze cents espèces, et si l'on y comprenait toutes les plantes annuelles et celles restées à analyser, le chiffre arriverait aisément à dix-huit cents.

Plusieurs causes changent en peu d'années les collections ; la conservation des plantes étant à l'égard de quel-

Digitized by Google

ques-unes, relative au climat qu'on habite, on est exposé à en perdre davantage dans le nord que dans le midi, où les graines qui, servent à leur reproduction, murissent parfaitement.

Le manque de moyens de pouvoir remplacer celles qu'on perd, soit par cas fortuit ou autrement, rend nécessairement les collections très-variables. C'est par ces motifs, que certaines espèces sont disparues du catalogue général et se trouvent remplacées par beaucoup de genres nouveaux.

En attendant qu'il soit possible de publier le catalogue général des plantes et des arbres cultivés dans l'établissement, je crois rendre service à la culture des arbres fruitiers et aux propriétaires, en donnant, par extrait, la série des pommiers et poiriers, afin de propager dans le département, les nouvelles espèces, qui n'y sont pas encore connues.

Cette liste qui contient aussi la plus grande partie des espèces anciennement cultivées, pourra être utile aux personnes qui auraient des pertes à réparer dans leur collection.

Le mode de multiplication habituellement employé pour le poirier et le pommier, est la greffe en écusson et celle en fente.

La greffe en écusson à œil poussant, peut être faite depuis la fin d'avril, quand le tems est doux et que l'écorce se détache facilement de l'arbre, jusqu'au 20 mai.

La greffe en écusson à œil dormant, ne doit être commencée qu'au déclin de la canicule, lorsque la sève s'arrête, ce qui a lieu vers le 15 juillet; elle peut être continuée jusqu'au 15 septembre; cette dernière époque dépend de la vigueur des sujets destinés à recevoir l'écusson; le coignassier et le franc de pommier, s'accommodent assez bien de l'arrière-saison.

Digitized by Google

Je ne fais ici, cette observation, que pour indiquer aux propriétaires qui auraient négligé la première sève, qu'ils peuvent faire la demande de greffes jusqu'au 15 septembre; c'est aussi dans ce but unique, que j'ai cru devoir parler des greffes en écusson, n'ayant nullement l'intention de décrire un art qui est traité *ex-professo*, par beaucoup de savans agronomes, et par les hommes les plus versés dans l'horticulture; seulement je me permettrai quelques observations sur la véritable saison de pratiquer la greffe en fente.

Cette greffe est indiquée dans tous les ouvrages d'agriculture, comme devant être faite au 15 février et terminée du 15 au 20 mars; c'est une erreur qu'il est important de détruire et qui est devenue une routine difficile à déraciner chez les jardiniers peu assurés dans leurs pratiques, parce qu'ils n'observent rien et qu'ils s'en rapportent aveuglément à ce qui a été écrit par *Laquintinie* et la *Maison Rustique*.

C'est donc dans l'intérêt des propriétaires et des amateurs qui font leur amusement de cette intéressante partie de l'horticulture, que j'indiquerai succinctement le vrai moment d'exécuter cette greffe, et les avantages qu'on pourra obtenir en adoptant une méthode entièrement opposée à l'ancienne, et qui n'est encore pratiquée que par un petit nombre d'horticulteurs distingués.

C'est à M. de Labretonnerie, auteur d'un traité sur les arbres fruitiers, qu'on doit cette heureuse découverte; elle a pris naissance dans la riche vallée de Montmorenci; les pépiniéristes de ce beau pays, ne connaissent pas d'autre manière de propager les végétaux qu'ils cultivent, et si elle est employée par quelques pépiniéristes des environs, soit à Montreuil, Vitry ou Fontenai-aux-Roses, c'est par

Digitized by Google

le plus petit nombre ; cette découverte date cependant d'un demi-siècle, et malgré cela, les ouvrages nouvellement publiés sur l'horticulture, n'en font aucunement mention, ils se contentent de répéter ce qu'ont dit les anciens auteurs. Suivant cette méthode, on peut faire sa provision de greffes depuis la chûte des feuilles jusqu'en mars ; elles peuvent être conservées dans un coin de la cave éloigné des soupiraux et de la porte, pour les garantir de l'air qui pourrait les dessécher avant de s'en servir ; mais je crois, qu'à moins d'avoir à expédier au loin, il serait préférable de laisser sur les arbres, jusqu'en février, les greffes qu'on se propose de multiplier ; cette époque est sans nul doute, la plus favorable pour faire sa provision de rameaux.

Quelques greffeurs conservent les branches destinées pour greffes, en les plantant en terre par le gros bout, *de la* longueur de trois à quatre pouces, sur une plate-bande au nord, et plombent bien la terre autour de chaque pied ; mais ces rameaux sont sujets à pousser de tous leurs yeux avant le tems d'en faire usage. Quand cette circonstance a lieu, ils ne peuvent plus être employés avec succès, ils se conserveraient mieux couchés dans de petites fosses, et recouverts de trois à quatre pouces de terre.

Ces moyens de conservation et beaucoup d'autres pourront être consultés dans les ouvrages des Auteurs qui ont écrit sur cette partie.

Dans le même tems, qu'on coupe les greffes (en février), on doit raccourcir les sujets où les branches à greffer, avec la scie, quatre à cinq pouces au-dessus de l'endroit le plus uni, destiné à recevoir la greffe. Cette opération encore inconnue à beaucoup d'horticulteurs, retient la sève qui, sans cette précaution, s'étend au printems jusqu'au bout des branches.

Digitized by Google

L'opération de la greffe doit être commencée vers le 15 avril, quand on a beaucoup d'arbres à greffer ; autrement je conseillerais d'attendre la fin du mois ; on peut continuer de greffer jusqu'au 20 mai, lors même que les arbres ont poussé toutes leurs feuilles et que toutes les fleurs sont ouvertes, et quelquefois les fruits formés. On est assuré que la sève en plein mouvement coule abondamment entre le bois et l'écorce du sujet, les greffes se collent parfaitement, les boutons se développent et se garnissent de feuilles au bout de dix à douze jours. C'est donc la véritable saison de faire la greffe en fente, puisque les nouvelles branches implantées dans la tige, n'ont pas le tems de se dessécher et qu'elles se feuillent au bout de quelques jours. Par l'ancienne manière, les greffes placées dans l'étau, en février, restent fort long-tems sans apparence de vie et souvent ont l'écorce ridée, avant que l'ascension de la sève ait lieu.

Je citerai à l'appui de cette méthode aussi sûre qu'elle est nouvelle pour notre pays, un exemple qui prouve l'avantage qu'elle a sur l'ancienne routine, qui exige qu'on opère de février en mars.

Sous le ministère de M. Decazes, le gouvernement fit venir de l'Amérique Septentrionale, des greffes de plusieurs espèces de pommiers qui furent distribuées dans les départemens ; le jardin botanique d'Evreux se trouva compris dans cette distribution, et celles qui lui étaient destinées arrivèrent le 15 mai ; à cette époque, tous les arbres étaient en feuilles et en fleurs. Je m'empressai de les déballer de leur emballage, composé d'une assez forte couche de mousse et de plusieurs doubles d'une feuille que je n'ai pu reconnaître et qui ressemblait assez au bannanier ; cette feuille enveloppait un rouleau de terre semblable à celle dont on fait ici les pots à fleurs ; au centre duquel étaient quatre

Digitized by Google

espèces de greffes bien conservées ; quoique cueillies depuis cinq mois au moins ; elles furent posées le 17 mai sur des sujets qui étaient en pleine sève et feuillés, et malgré la saison avancée, trois de ces greffes sur quatre, donnèrent au bout de dix jours, des feuilles qui continuèrent à se développer. Si l'on s'en fut tenu à l'ancien usage, il est évident qu'on aurait été privé de l'avantage de posséder ces nouvelles espèces, puisque la fin de mars est le terme le plus éloigné qui soit indiqué dans les ouvrages sur l'agriculture.

En résumant ce qui vient d'être dit sur la nouvelle méthode de greffer en fente, cela se réduit à faire sa provision de greffes, environ quatre mois avant l'époque de greffer, c'est-à-dire en février ; à retrancher la tête du sujet, destiné à recevoir la greffe, dans le but de refouler la sève, à-peu-près dans le même tems qu'on récolte les rameaux ; et à ne poser les greffes, que lorsque la végétation est en pleine activité.

Les propriétaires et amateurs, qui voudraient essayer de mettre en pratique, cette nouvelle méthode, pourront faire leur choix dans la liste de poiriers et de pommiers ci-après ; la distribution de greffes en sera faite aux époques indiquées plus haut (1).

La liste des autres espèces d'arbres à fruit, moins nombreuse que celle des poiriers et pommiers, pourra être imprimée dans le prochain recueil de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure ; et si comme il y a tout lieu de l'espérer, les autorités départementales et

(1) Les lettres de demandes seront adressées franches de port, à M. *Beaucantin* fils, conservateur du jardin botanique d'Evreux.

Digitized by Google

municipales, veulent bien continuer d'accorder au jardin botanique leur bienveillante protection, l'établissement qui leur doit déjà l'état de prospérité où il est arrivé, sera incessamment à même d'enrichir les jardins et vergers du département, d'un très-grand nombre d'espèces de végétaux utiles et d'agrément.

—

Catalogue des poiriers cultivés dans le Jardin botanique de la ville d'Evreux.

Poirier d'Ah ! mon Dieu.
—— Ambrette.
—— Amiret Joanet.
—— Angélique de Bordeaux
—— Angleterre (beuré d')
—— Archiduc d'été.
—— Aurate.
—— Belle de Bruxelles.
—— Belle d'août.
—— Bellissime d'automne.
—— Bellissime d'été.
—— Bergamotte cadette.
—— Bergamotte d'automne.
—— Bergamotte de Hollande
—— Bergamotte de Pâques.
—— Bergamotte de Soulers.
—— Bergamotte rouge.
—— Bergamotte suisse.
Beurré capiémont.
—— du Coloma.
—— Aurore.
—— nouveau de Bruxelles.
—— d'Angleterre.
—— d'Aremberg.
—— d'hiver.
—— gris.
Bezi de Chaumontel.
—— de la Motte.
—— d'Hery.
Bezi de Montigny.
—— de Quessoy.
Blanquet à longue queue.
—— gros.
—— petit.
Bon chrétien d'Espagne.
—— d'Esp., à bois panaché.
—— d'été.
—— d'été, musqué.
—— d'automne.
—— d'hiver.
—— d'hiver, panaché.
—— d'hiver, sans pepins.
Bourdon musqué.
Calebasse.
Cassolette.
Catillac.
Chair à Dame.
Chaptal (poire de)
Colmars.
Crassanne.
Cuisse madame.
Double fleur.
Doyenné.
Doyenné Roux.
Echassery.
Poire épargne.
—— épine d'été.
—— épine d'hiver.

Digitized by Google

Poire épine rose.
—— fondante de Brest.
—— franc-réal.
—— Frangipanne.
—— Gargeanville.
—— Gracioli.
—— Grise bonne.
—— Hâtiveau.
—— Impériale à f.es de chêne
—— de Pie.
—— de Jardin.
—— de Sieule.
—— Jargonelle.
—— Jalousie.
—— Lansac.
—— de Liars.
—— de Livre.
—— Louise bonne.
—— Louise b.e d'Avranche.
—— Madeleine.
—— Mansuette.
—— Marquise.
—— Martin sec.
—— Merveille d'hiver.
—— Messire Jean.
—— M. le Curé (poire de)
—— Mouille Bouche.
—— Muscat l'Alleman.
—— Muscat (petit).
—— Muscat Robert.
—— de Naples.
—— Ognonet.

Poire Orange d'hiver.
—— Orange musquée.
—— Orange rouge.
—— Orange tulipée.
—— Passe Colmars.
—— Pastorale.
—— Robine.
—— Rousselet de Rheims.
—— Rousselet d'hiver.
—— Rousselet (gros).
—— Rousselet hâtif.
—— Rousseline.
—— Royale d'hiver.
—— Saint-Augustin.
—— Saint-Germain.
—— Saint-Lezain.
—— Saint-Père.
—— Salviati.
—— Sanguinole.
—— Sanguinole d'Italie.
—— Sans peau.
—— Sucré-vert.
—— Sylange.
—— de Tonneau.
—— Ubard.
—— Urbaniste.
—— Vermillon.
—— Verte longue.
—— Verte longue panachée.
—— de Vigne.
—— Virgouleuse.

Catalogue des pommiers.

Pomme.
—— Reinette plus grosse que Canada.
—— Canada gris.
—— Reinette d'Espagne.
—— Reinette panachée.

Pomme.
—— Reinette de Bret.e, grise.
—— Reinette de Courty.
—— Reinette jaune hâtive.
—— Reinette jaune.
—— Rein. rouge des Carmes.

Digitized by Google

Pomme Reinette pâle.
—— Reinette tardive.
—— Reinette de Hollande.
—— Reinette Sieklers.
—— Reinette de Croucy.
—— Reinette d'Elleware.
—— Reinette de Perse.
—— Reinette d'Aizerma.
—— Reinette verte.
Pomme Reinette d'Islande.
—— Reinette truite.
—— Reinette naine.
—— Reinette picquacée.
—— Reinette d'Anjou.
—— Calville micoufructi.
—— Gros api d'été.
—— Cochine rouge.

Fruits d'Amérique.

POMMIERS.

N° 1 Long pippin.
2 Lady sweeting.
3 Wood greening.
4 Black, or, virginia red streak.
6 Winter greening.
8 Large spiced american.
9 Gelly Boston.
10 Grey Virginia.
11 Praast Early red.
12 Taast new Jersey red streak.
13 Belts berton Virginia.
14 Golden Lady.
15 Beltberton Virginiana.
16 Ribston pippin.
18 Maryland red streak.
19 Wetherill Withe sweeting.
20 Hewbold Early.
21 Green pippin.
22 Gloucester Withe of Wirginia.
23 Withe Juneating.
24 Woalman harvest.
25 Carrok striped.
N°26 Red Doctor.
27 Sapson.
28 Troghmorton pearmain
29 Sweet cann.
30 Bucko connty.
31 Jankée pourmain.
32 Green spitzenburgh.
33 Early sweet red streak.
34 Long green pippin.
35 New england sec no forther.
36 Domine of hudson.
37 Red Winter sweeting.
38 Mamouth sweeting.
39 Mansfield, large red winte.
40 Warren apple.
41 Flushing red.
42 American wine apple.
43 Vermon non pareil.
44 Scalse large summer.
45 Dumphin apple.
46 Brownite.
48 Morgant pleasant, table.
49 Newark king.
51 Carlier sweet.

Digitized by Google

Moyen de reconnaître la farine de froment frelatée par la fécule de pomme de terre ; par M. MORIN, *pharmacien à Rouen.*

L'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Rouen, a ordonné l'impression, dans le précis analytique de ses travaux, de la note suivante, et la Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure, sur la proposition de M. Boutigny, en a également ordonné l'impression dans le Recueil de ses travaux.

Voici le procédé de M. Morin:

Nous avons trituré, dans un mortier de verre, un gramme environ de la farine frelatée avec quelques gouttes d'acide sulfurique pur ; bientôt il se dégagea, une odeur qui rappelle celle qu'exhale la fécule de pomme de terre placée sous l'influence de cet acide, et qu'on peut rapporter à l'odeur de la pomme de terre cuite sous la cendre. Quelles que soient les quantités de fécule dans la farine de froment, il est impossible que le nez le moins exercé ne puisse parvenir à en reconnaître la présence. Par ce moyen, j'ai reconnu la fécule de pommes de terre dans plus de dix-huit cents échantillons de farine, qui m'ont été soumis par la plus grande partie des boulangers de Rouen.

Les farines de riz, de maïs, de pois, de lentilles, ne donnent point d'odeur qui puisse être comparée à celle que fournit ce mélange, placé sous l'influence de l'acide sulfurique.

Digitized by Google

Rapport sur la thèse de M F. BOUDET, *intitulée :* Essai critique et exprimental sur le sang ; *par* P. H. BOUTIGNY.

MESSIEURS,

Depuis que le génie de Harvey devina et parvint à démontrer la circulation du sang, ce fluide a été l'objet d'études nombreuses et variées de la part des phisiologistes et des chimistes. Les travaux de ces derniers m'occuperont seuls dans cette courte et imparfaite analyse, qui a pour but de vous faire conaître la thèse de notre honorable collègue M. Boudet, sur laquelle vous m'avez chargé de vous faire un rapport.

Après avoir rappelé les travaux de Prévôt, de Dumas, de Vauquelin, de Raspail, etc., sur ce fluide précieux que nous connaissons sous le nom de sang, et fait ressortir la différence des résultats obtenus par ces divers savans, M. Boudet, indique les procédés analytiques qu'il a employés, et qui l'ont conduit à des découvertes importantes. En effet, personne, avant notre laborieux collègue, n'avait démontré la présence dans le sang. 1.° D'un savon alcalin ; 2.° De la cholestérine (cette substance avait été entrevue par le docteur Denis) ; 3.° D'une matière grasse, particulière, inconnue jusqu'à ce jour et à laquelle M. Boudet a donné le nom de Séroline, nom qui rappelle parfaitement son origine (*Sérum.*)

Ces résulats curieux et nouveaux ne sont pas les seuls qui se trouvent dans la thèse dont il s'agit. On sait, en effet, que la présence du fer dans le sang, annoncée par Badia, confirmée ensuite par plusieurs chimistes, fut niée par le docteur Wels,

Digitized by Google

Brande et Vauquelin firent de nouvelles analyses et les résultats qu'ils obtinrent, confirmèrent ceux qu'avait obtenus le docteur Wels, et il fut généralement admis que le fer n'entrait pour rien dans la composition du sang. Mais Berzélius, entreprit de nouveau l'analyse de ce fluide, et il démontra par des moyens dont la précision ne peut être mise en doute, qu'il existait du fer dans le sang.

Enfin MM. Le Canu et Boudet, ont confirmé les résultats du chimiste Suédois, et il est maintenant bien démontré que les globules du sang sont formés d'un noyau central, incolore et ne contenant pas de fer, et d'une enveloppe extérieure colorée en rouge et contenant du fer.

Ces derniers résultats qui sont nécessairement vrais, puisque les moyens analytiques ont été extrêmement variés, permettent d'expliquer les propriétés presque miraculeuses, des préparations martiales dans un grand nombre d'affections chroniques.

Le talent remarquable, dont M. Boudet a fait preuve dans la thèse dont je viens de rappeller les principaux traits, me détermine à demander à la section de voter des remercîmens à ce chimiste, et l'impression de son mémoire, par extrait, dans le recueil des travaux de la Société.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique à M. De Salvandy, Membre de la Chambre des Députés, relative au Muséum d'Histoire Naturelle d'Evreux.

Paris, le 20 mai 1834.

Monsieur et cher collègue, MM. les Professeurs-Administrateurs du Muséum d'histoire naturelle, m'annoncent

Digitized by Google

qu'ils se sont occupés de la demande que vous m'avez faite pour le musée d'Evreux, et que les objets, qu'ils pourront extraire des collections pour cet établissement, seront très-prochainement expédiés à M. le Maire de cette ville.

Agréez, Monsieur et cher collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Signé GUIZOT.

OBSERVATION.

Fracture comminutive de plusieurs os du crâne. — Hernie du lobe antérieur gauche du cerveau. — Perte assez considérable de la substance cérébrale ; par M. DANZEL, *D.-M. à Emanville.*

Le sieur *Jourdain* (Placide), âgé de trente-sept ans, d'un tempérament bilieux, exerçant la profession de journalier et depuis peu garde forestier, venait de passer quelques instans au café, le dimanche dix novembre dernier, à sixheures et demie du soir : il veut se retirer, prend son fusil qui s'engage dans une chaise, fait explosion et le renverse baigné dans son sang. On accourt me chercher : j'arrive au moment où l'on relevait le blessé qui était resté environ deux minutes sans connaissance ; je le fais transporter chez moi, chacun s'empresse à me seconder, on prépare à la hâte de la charpie, en un instant je fus en mesure pour arrêter l'hémorrhagie.

Le sang sortait en nappe par deux ouvertures, l'artère temporale en laissait jaillir une quantité assez considérable ; la compression modéra, puis arrêta, appaisa l'hémorrhagie. Un second pansement, plus méthodique, eut lieu deux heures après : je pus constater alors le plus grand nombre des désordres causés par l'explosion.

Digitized by Google

Un trou, d'un pouce environ de diamètre, était ouvert sur le trajet des deux muscles zygomatiques et sur la partie moyenne du buccinateur, au-dessus de l'articulation de l'os temporal avec le molaire ; cette plaie n'avait pas de communication avec la bouche, mais la charge du fusil s'était fait jour au-dessous de l'arcade zygomatique, sans fracturer les deux apophyses qui la forment, et avait soulevé, au moins de six lignes, toute la moitié du coronal, depuis la partie de cet os qui s'unit avec la grande aîle du sphénoïde et à l'os molaire, jusqu'au milieu des sinus frontaux ; la fracture suivait la direction de la fontanelle antérieure et de la suture fronto-pariétale ; on sentait en plusieurs endroits de la portion soulevée du coronal des solutions de continuité et de contiguité.

La paupière était tombée sur l'œil, la tuméfaction des parties ainsi contuses et fracturées ne tarda pas à être considérable ; en sondant je pus découvrir une ouverture à travers le sphénoïde, le coronal et le molaire, communiquant de la plaie formée sur cette partie par la sortie d'une portion de la charge, et avec l'orbite et avec l'encephale. Je crus même reconnaître une portion de la substance cérébrale au milieu des parties broyées par l'explosion. Le malade faisait souvent entendre cette exclamation : « Quel coup » fatal ! » Il répondait juste aux questions qui lui étaient adressées, il eut même la singulière attention de demander ce qu'était devenu son fusil et si l'on avait eu le soin de le mettre en sûreté. Le pouls était faible, déprimé, sans fréquence ; la face était presqu'en entier noircie et brûlée par la poudre. Il y avait déviation de la bouche du côté droit ; cette contraction des muscles a disparu peu à peu, à peine si elle est maintenant sensible.

Des compresses imbibées d'eau de Goulard, très-froides,

Digitized by Google

furent appliquées sur les plumasseaux qui recouvraient les plaies, ainsi que sur presque toutes les parties de la tête ; on lui donna, pour la nuit, des boissons mucilagineuses et de l'eau acidulée avec de la gelée de groseilles. Je le quittai assez tard, il accusait une douleur fort intense à la partie la plus soulevée du coronal.

Le onze novembre, la nuit s'était passée sans fièvre ; la douleur avait la même intensité ; une portion de substance cérébrale, forcée de sortir par la compression exercée sur la masse encéphalique, fit hernie ; le soir elle était tombée en détritus et avait fait place à une portion plus considérable. Celle-ci était du volume d'une petite noix. Pas de fièvre — Mêmes moyens.

Le douze, de nouvelles portions du cerveau font hernie et se détachent comme la veille. L'état du malade demeure le même. — Mêmes moyens.

Le treize, M. Chopin est appelé ; je panse le malade en sa présence ; en retirant le bourdonnet de charpie de la plaie supérieure, une portion de substance cérébrale s'échappe en se moulant sur l'ouverture qui lui donne issue, elle présente le volume de deux doigts sur une longueur de dix-huit à vingt lignes. Je panse à plat ; une saignée est indiquée, et par l'état du pouls et par la crainte de la fièvre ; elle est pratiquée. Je retire, au malade, une livre environ de sang légèrement couenneux. Le soir, peu de substance cérébrale se présente dans la plaie supérieure. L'état du malade est stationnaire, les plaies sont de nouveau garnies de bourdonnets de charpie. — Emploi des mêmes moyens.

Le quatorze, la suppuration s'établit à la plaie inférieure, celle de la tempe est plombée et livide. Je remplace l'eau de Goulard, pour imbiber les compresses, par de l'eau chlorurée. — Même état. — Mêmes moyens.

Digitized by Google

Le quinze, la constipation opiniâtre du malade nécessite l'emploi de quelques laxatifs ; on administre, sans succès, l'huile de ricin et le sirop dit de chicorée, à la dose de deux onces ; les bourgeons charnus se développent à la plaie inférieure ; la langue est rouge et acérée J'insiste sur l'usage de l'eau de groseilles et la diète la plus sévère.

Le seize, on administre l'huile de ricin et le sirop de chicorée, ce mélange donné à la dose de quatre onces est suivi promptement d'une évacuation abondante ; la céphalalgie diminue, le pouls devient naturel. Je permets un peu de bouillon de poulet et quelques pruneaux cuits ; les plaies conservent le même aspect et l'on remarque peu de changement dans la position du malade jusqu'au vingt-un novembre : à cette époque la plaie supérieure se déterge, la suppuration commence à s'y établir, deux petits fragmens d'os du crâne se détachent, sept grains de plomb se présentent à l'ouverture de l'une et de l'autre plaies, trois de ces grains ont frappé l'arcade zygomatique et se sont moulés sur sa partie inférieure ; l'état du malade s'améliore, la douleur devient de plus en plus supportable, les portions d'os soulevées se rapprochent sensiblement, la constipation cède une seconde fois à l'emploi réitéré du calomélas à doses fractionnées, suivi de l'emploi d'huile de ricin et d'amandes douces mélangées de sisop de chicorée à haute dose.

Le vingt-deux, le malade demande à manger, je lui accorde un peu de vermicelle et quelques alimens liquides, pour éviter les effets de la mastication sur le cerveau et les parties fracturées.

Le vingt-trois et jours suivans, les plaies marchent rapidement vers la cicatrisation ; le malade se lève des heures entières sans en éprouver la moindre gêne ; enfin le sept décembre, malgré la tempête et une pluie abondante, il de-

Digitized by Google

mande à retourner chez lui, on lui procure un cabriolet qui le transporte à Couillerville, distant d'une demi-lieue d'Emanville. Il ne souffre pas de ce transport et deux jours après on le surprend fendant du bois ; quelques jours après il fit usage de trois onces de sulfate de soude pour faire cesser la constipation qui jusques-là avait été si rebelle ; depuis lors il satisfait tous les jours, comme par le passé, à ce besoin naturel. Vers le vingt-cinq de décembre, il s'est donné une petite indigestion qui a été accompagnée de douleurs de tête assez violentes, mais elle a cédé en peu d'heures et n'a donné lieu à aucun accident ; l'œil a été long-tems recouvert par la paupière œdémateuse, il ne s'est laissé apercevoir qu'un mois environ après l'accident, il a été amaurosé soit par la commotion, soit par une compression exercée sur le trajet du nerf optique, compression que l'on peut seulement supposer et que rien ne peut démontrer. Une troisième plaie s'est ouverte au-dessus des deux autres ; une quatrième, au-dessous celle-ci, a donnée issue à un grain de plomb, les plaies suppurent peu : elles donneront sans doute issue à quelques portions d'os nécrosées ou exfoliées. L'état général du malade est satisfaisant, il ne garde pas plus le lit que s'il était en parfaite santé, et tout fait espérer un rétablissement exempt de tout accident et de toutes suites fâcheuses.

RAPPORT

Sur le Concours de Charrues de Rouen, fait à la Section d'Agriculture ; par M. HÉBERT.

MESSIEURS,

Le Concours de Charrues que vous avez provoqué et dont vous avez été acteurs et témoins le 15 septembre de

Digitized by Google

Le quinze, la constipation opiniâtre du malade nécessite l'emploi de quelques laxatifs ; on administre, sans succès, l'huile de ricin et le sirop dit de chicorée, à la dose de deux onces ; les bourgeons charnus se développent à la plaie inférieure ; la langue est rouge et acérée J'insiste sur l'usage de l'eau de groseilles et la diète la plus sévère.

Le seize, on administre l'huile de ricin et le sirop de chicorée, ce mélange donné à la dose de quatre onces est suivi promptement d'une évacuation abondante ; la céphalalgie diminue, le pouls devient naturel. Je permets un peu de bouillon de poulet et quelques pruneaux cuits ; les plaies conservent le même aspect et l'on remarque peu de changement dans la position du malade jusqu'au vingt-un novembre : à cette époque la plaie supérieure se déterge, la suppuration commence à s'y établir, deux petits fragmens d'os du crâne se détachent, sept grains de plomb se présentent à l'ouverture de l'une et de l'autre plaies, trois de ces grains ont frappé l'arcade zygomatique et se sont moulés sur sa partie inférieure ; l'état du malade s'améliore, la douleur devient de plus en plus supportable, les portions d'os soulevées se rapprochent sensiblement, la constipation cède une seconde fois à l'emploi réitéré du calomélas à doses fractionnées, suivi de l'emploi d'huile de ricin et d'amandes douces mélangées de sisop de chicorée à haute dose.

Le vingt-deux, le malade demande à manger, je lui accorde un peu de vermicelle et quelques alimens liquides, pour éviter les effets de la mastication sur le cerveau et les parties fracturées.

Le vingt-trois et jours suivans, les plaies marchent rapidement vers la cicatrisation ; le malade se lève des heures entières sans en éprouver la moindre gêne ; enfin le sept décembre, malgré la tempête et une pluie abondante, il de-

Digitized by Google

mande à retourner chez lui, on lui procure un cabriolet qui le transporte à Couillerville, distant d'une demi-lieue d'Emanville. Il ne souffre pas de ce transport et deux jours après on le surprend fendant du bois; quelques jours après il fit usage de trois onces de sulfate de soude pour faire cesser la constipation qui jusques-là avait été si rebelle; depuis lors il satisfait tous les jours, comme par le passé, à ce besoin naturel. Vers le vingt-cinq de décembre, il s'est donné une petite indigestion qui a été accompagnée de douleurs de tête assez violentes, mais elle a cédé en peu d'heures et n'a donné lieu à aucun accident; l'œil a été long-tems recouvert par la paupière œdémateuse, il ne s'est laissé apercevoir qu'un mois environ après l'accident, il a été amaurosé soit par la commotion, soit par une compression exercée sur le trajet du nerf optique, compression que l'on peut seulement supposer et que rien ne peut démontrer. Une troisième plaie s'est ouverte au-dessus des deux autres; une quatrième, au-dessous celle-ci, a donnée issue à un grain de plomb, les plaies suppurent peu : elles donneront sans doute issue à quelques portions d'os nécrosées ou exfoliées. L'état général du malade est satisfaisant, il ne garde pas plus le lit que s'il était en parfaite santé, et tout fait espérer un rétablissement exempt de tout accident et de toutes suites fâcheuses.

—

RAPPORT

Sur le Concours de Charrues de Rouen, fait à la Section d'Agriculture; par M. HÉBERT.

MESSIEURS,

Le Concours de Charrues que vous avez provoqué et dont vous avez été acteurs et témoins le 15 septembre de

Digitized by Google

l'année dernière, a produit les résultats que vous espériez d'une pareille solennité ; il n'a pas seulement eu du retentissement dans notre département. ses bons effets ont été appréciés dans les départemens voisins : celui de la Seine-Inférieure nous a imités. La Société d'Agriculture de Rouen, marche avec nous vers une carrière de progrès ; elle a payé son tribut d'émulation en donnant à l'art agricole sa véritable fête ; le 27 avril elle a fourni son concours. Notre projet de ferme-modele a franchi la Seine ; des hommes amis de l'agriculture comprennent l'importance, pour l'art, de semblables établissemens, et, dans un tems prochain, nous aurons une concurrence que nous provoquons, que nous désirons; elle prouvera que nous sommes engagés dans la voie des améliorations ; elle sera une noble récompense de nos travaux.

Un concours de charrues n'a pas seulement pour but de couronner la charrue qui a exécuté le meilleur labour ; il offre aux agriculteurs qu'il attire une expérience publique de l'emploi des instrumens perfectionnés, en usage dans les exploitations modèles ; il les met en communication entre eux, les force à recevoir des lumières qu'un enseignement isolé ne leur aurait pas fait apercevoir ; l'aspect d'un instrument nouveau, le travail qu'il exécute, font ressortir l'infériorité de celui qu'ils emploient, et l'instrument défectueux est abandonné ou modifié ; il réunit une foule de cultivateurs qui, sans une circonstance semblable, ne se seraient jamais rencontrés. Des conversations s'établissent entre ces étrangers, livrés à la même industrie, sur les produits de chacun, sur son mode de culture, de nouvelles méthodes sont échangées, de nouveaux produits sont indiqués, des bons enseignemens sont donnés et reçus, et chaque interlocuteur importe dans son exploitation de

Digitized by Google

précieuses sources de richesses ou d'économie. Le concours devient un enseignement mutuel.

Ces fêtes agricoles, goûtées par les cultivateurs, exerceront une puissante influence sur l'art, par l'émulation qu'elles exciteront parmi eux; dans peu d'années leur importance et leur utilité s'étendront; il sera nécessaire alors d'adjuger des prix à ceux qui présenteront, dans ces réunions, les plus beaux chevaux, les plus belles vaches, les plus beaux moutons ou les plus beaux porcs. C'est-là aussi que les inventeurs de quelque machine agricole nouvelle la produiront et en soumettront les effets au jugement des nombreux praticiens que la solennité aura réunis.

Le concours de l'année dernière a eu d'heureux résultats pour notre département : en effet, la charrue Grangé, sortie victorieuse de la lutte, a trouvé un certain nombre de partisans; quinze modèles sont répandus dans notre département; plusieurs ont été expédiées dans les départemens d'Eure-et-Loir, du Calvados et de la Nièvre. Mais si la supériorité de cette charrue est une puissante recommandation à sa propagation, les bons soins de notre collègue M. *Duret*, son zèle désintéressé, son dévoûment aux améliorations agricoles l'ont puissamment aidée.

La charrue *Pluchet*, qui a lutté avec succès, est restée dans notre département; notre collègue M. *Lefèvre*, de Gaillon, qui l'a justement appréciée, a su modifier le soc et le versoir, et l'appliquer avec avantage à son exploitation.

Trois charrues nouvelles, qui, sans avoir toute la perfection désirable, doivent néanmoins être citées comme un témoignage de l'impulsion progressive donnée par le concours, figuraient au nombre des objets admis à l'exposition de l'industrie du département.

L'une de ces charrues, dont M. Davoust, charron à

Digitized by Google

Bourth, canton de Verneuil, est l'inventeur, participe du système Grangé. Elle est pourvue d'un levier qui lui donne plus de fixité; ce levier placé au-dessus de l'age, de manière à faire croire au premier coup-d'œil qu'elle est garnie de deux ages, est fixé par un bout dans la pièce de bois qui supporte les mancherons et par l'autre sur la sellette. Une chaîne qui embrasse l'age et le levier donne à volonté plus ou moins de pression à celui-ci.

Cette charrue est une amélioration à la charrue du pays, mais elle n'a pas la perfection de la charrue Grangé, elle est blâmable sous plusieurs rapports.

Le levier, trop éloigné du point de résistance, perd de son action.

Le sep, le soc et le versoir sont restés tels qu'ils sont dans la charrue du pays, il en résulte une résistance et des frottemens qui augmentent nécessairement la force du tirage, inconvénient grave sur lequel on ne peut pas trop fixer l'attention des cultivateurs et des ouvriers qu'ils emploient.

Les deux autres charrues ont beaucoup d'analogie entre elles: créées pour la petite propriété, la force d'un cheval suffit pour les mettre en action, cependant elles offrent une différence notable dans la force du tirage.

M. *Dagoubert*, de la commune de Claville, inventeur de la première, qui avait sous les yeux la charrue Dombasle, n'a pas assez considéré les formes du sep, du versoir et du soc de cette charrue. Il n'a pas remarqué que ces trois parties étaient les plus importantes de l'instrument qui lui a donné l'idée de celui qu'il voulait créer, qu'elles constituaient sa supériorité; et, en adaptant à sa charrue le sep, le soc et le versoir de la charrue normande, il a commis une faute sérieuse, il a augmenté la résistance, conséquemment le tirage.

Digitized by Google

La deuxième, due à l'invention de M. *Buisson*, d'Angerville, est pourvue d'un soc et d'un versoir bien disposés, mais sa construction, son bâtis sont trop faibles pour résister aux chocs qu'elle peut éprouver.

M. Buisson a construit sa charrue sous l'influence d'un préjugé qui porte beaucoup de cultivateurs, à penser que le tirage d'une charrue est en raison de son poids, tandis que cette circonstance est à peu près nulle dans le plus ou le moins de tirage, dont l'augmentation résulte des dispositions du sep, du soc et du versoir et dans la résistance produite par des frottemens, résistance qui se multiplie par la force que le charretier emploie pour maintenir l'instrument en terre.

L'essai comparatif de ces deux charrues a été favorable à celle de M. Buisson.

Malgré leurs imperfctions, ces deux charrues ont une grande importanee, modifiées l'une par l'autre, il sortira de cette modification un instrument intéressant pour les petits propriétaires qui s'associent, avec un voisin, pour conduire, avec deux chevaux qu'ils possèdent, une charrue commune; chacun de ces propriétaires pourra, dans des tems opportuns et suivant sa volonté, cultiver sa propriété sans le secours d'une association gênante.

Telle a été, pour notre département, l'influence du concours; son utilité a été sentie par les départemens voisins, il a été bientôt suivi de celui de la Seine-Inférieure; c'est de ce dernier concours que je veux ici vous entretenir.

Le champ de la lice, dépendance de la commune de Bon-Secours, à un quart de lieue de la barrière, était bien choisi. Une simple tente en toile, destinée au jury, ornée du drapeau national seulement, dénotait une fête champêtre et donnait un aspect patriotique à cette solennité. Une

Digitized by Google

affluence nombreuse de toutes les classes, de toutes les conditions, la présence des autorités supérieures de l'administration civile, judiciaire et militaire du département, témoignaient de l'intérêt qu'on attachait à la lutte qui allait s'engager. Fixer l'attention générale sur l'agriculture, c'est faire un progrès évident.

L'ordre qui obligeait les spectateurs à stationner sur les côtés du champ était blâmable. Il rendait difficile l'inspection du travail, des instrumens et de leur marche; souvent il m'a fallu tromper la vigilance d'une consigne sévère, mais pleine d'urbanité, pour satisfaire mes yeux et mon esprit.

Je ne retracerai pas les dispositions prises pour l'ordre des instrumens et des attelages: elles étaient les mêmes que celles qui ont été observées à Angerville.

Trois luttes successives étaient imposées par le programme:

La première devait fournir un labour de sept pouces de profondeur,

La seconde un labour de quatre pouces,

Et la troisième un labour d'une profondeur laissée à la discrétion de chaque concurrent, sur un terrain communal, en friche, couvert de bruyères et de joncs-marins.

Treize charrues doivent lutter. Je regrette de ne pouvoir signaler chacune d'elles. Les difficultés que j'ai éprouvées dans mes observations, ne m'ont pas permis de recueillir tous les renseignemens que je désirais; cependant j'ai remarqué que les charrues des environs de Rouen étaient en majorité. J'ai fait, de ces treize charrues, quatre classes:

La première, de la charrue de Rouen, à *tourne-oreille*;

La deuxième, de la charrue cauchoise, à versoir fixe;

La troisième, d'une charrue flamande ou belge, se faisant

Digitized by Google

remarquer par une pièce en fer en avant du soc, qui fouille la terre, tranche les herbes et leurs racines à la profondeur d'un pouce;

La quatrième, de la *charrue Pluchet*, modifiée par M. *Lefèvre*, de Gaillon, conduite par son attelage, et de la *charrue Grangé*, appartenant à M. *Duret*, conduite par son charretier et ses chevaux.

C'étaient les charrues perfectionnées de l'Eure luttant avec les charrues de la Seine-Inférieure.

Toutes ces charrues avaient un avant-train; chacune était attelée de trois chevaux; ce trop nombreux attelage m'a fait penser que les ordonnateurs s'étaient éloignés du but qu'on doit se proposer dans un concours; le but principal, unique est de prouver que les charrues perfectionnées ont une supériorité évidente sur les anciennes; or, cette supériorité n'est pas douteuse, quand deux charrues donnant également un bon labour, l'une est attelée de trois chevaux, et l'autre de deux seulement. La supériorité résulte d'une diminution sensible dans la force nécessaire à l'attelage et d'une économie dans les frais du labour. Il suffit donc de prouver que les anciennes charrues ont un vice radical qui exige un attelage nombreux, conséquemment dispendieux pour une industrie qui, avant tout, exige une sévère économie. Dans les concours de Grignon, de Roville, une charrue attelée de plus de deux animaux serait repoussée, parce que, dans ces établissemens, l'expérience a démontré qu'un attelage de deux animaux est suffisant, parce que dans tous les pays où l'agriculture est perfectionnée, il n'en est pas autrement.

Aussi les charrues de ces établissemens ont des avantages incontestables sur les antiques charrues, et toujours on les voit parcourant la carrière avec une aisance d'autant plus re-

Digitized by Google

marquable, que les autres abandonnent une lutte que l'insuffisance de leur attelage rend inégale.

Je n'ai point approuvé la composition du jury. Neuf membres le formaient ; six étaient pris parmi les membres de la Société d'griculture, et trois élus par les concurrens. Il convient davantage de mettre en majorité les membres élus ; en semblable matière, le meilleur jugement est celui qui émane de juges choisis par les parties belligérantes, cette condition d'ailleurs impose silence à l'ignorance disposée à croire que la composition du jury est combiuée de manière à être favorable à telle charrue plutôt qu'à telle autre.

Le terrain de la première lutte n'offrait aucune difficulté sérieuse: léger et sans caillou, les herbes de toute nature qui le salissaient, et dont il ne sera jamais complètement débarrassé, tant qu'il sera soumis aux labours que *l'usage* a consacrés dans la localité, exigeaient seulement l'attention des concurrens pour exécuter un labour convenable à la destruction de ces herbes.

Les treize charrues parcourent la carrière. Aussitôt des groupes se forment; chacun s'attache à celle qui *l'intéresse*, ou pour laquelle il a conçu de la sympathie, soit à cause de ses formes, de l'éclat de sa peinture, de la beauté de son attelage, du nom du propriétaire, ou enfin de la *réputation* du conducteur ; car un grand nombre des spectateurs n'appartient pas à l'art agricole ; il est conduit par le sentiment que cet art est loin des autres industries, et qu'il a besoin d'encouragemens.

Le tambour donne le signal des arrêts ; le jury examine le travail de chaque charrue ; les spectateurs trouvent dans ces momens de repos les moyens de se glisser furtivement pour recueillir des observations. Après une heure de travail la lutte est terminée, et chacun peut satisfaire sa curiosité.

Digitized by Google

Ici commencent, pour moi, des observations sur chacun des instrumens qui ont pris part à la lutte :

La charrue à *tourne-oreille*, des environs de Rouen, est tellement défectueuse, que je n'hésite pas à dire que les cultivateurs qui l'emploient, ont le plus grand intérêt à l'abandonner immédiatement. Deux causes s'opposent à ce que cette charrue puisse exécuter un labour parfait.

D'abord elle ne peut porter qu'un soc à deux ailes, c'est-à-dire en fer de lance, afin qu'il puisse agir à droite comme à gauche : une partie de la largeur de ce soc est nécessairement perdue pour le labour de chaque sillon, parce qu'une des deux ailes doit entrer dans la terre non labourée, et ordinairement dans une direction assez éloignée de l'horizontale, puisqu'on est forcé d'incliner la charrue alternativement à droite et à gauche : par le même motif on ne peut donner que très-peu de largeur au soc : la bande de terre n'est donc que très-imparfaitement coupée par le dessous; elle se retourne nécessairement mal, et une grande partie de mauvaises herbes à racines pivotantes ne sont pas détruites; la terre est seulement arrachée et poussée par le versoir.

Dans les charrues à versoirs fixes, au contraire, le soc forme toujours, lorsqu'elles sont bien construites, un triangle dont un des côtés est parallèle à la ligne de direction de la charrue, de sorte que le tranchant de l'aile coupe entièrement la terre au fond du sillon, et la bande de terre déjà soulevée d'un côté par la position inclinée de l'aile du soc est disposée de la manière la plus favorable pour être saisie et retournée par le versoir contourné.

En second lieu, le versoir des charrues à *tourne-oreille* ne peut pas être contourné comme dans les charrues où cette partie est fixe, parce que si le versoir avait la courbure convenable pour verser la terre à droite, sa forme serait tout

Digitized by Google

opposée à celle qu'il devrait avoir pour verser à gauche ; on est donc forcé de donner à ces charrues un versoir plat ou presque plat : ordinairement c'est un simple morceau de planche qu'on fixe alternativement à droite et à gauche de la charrue, ce qui ne permet pas que la bande de terre soit retournée avec autant de perfection qu'avec un versoir courbe: le versoir placé ainsi et déplacé à chaque instant, ne peut jamais être établi avec la même solidité que dans les charrues à versoir fixe, ce qui nuit beaucoup à la perfection du labour. D'ailleurs, reste toujours l'inconvénient de la forme du soc qui est inhérente à la nature des charrues de cette espèce : il est impossible que la partie antérieure du versoir s'applique exactement à un soc à deux ailes qui s'inclinent à droite et à gauche ; cette seule différence, dans la forme du soc, en apporte une très-remarquable dans la perfection des labours.

Ces charrues ont le défaut essentiel d'opérer un labour *en crémaillère*, ce qui arrive lorsque toute charrue marche habituellement inclinée vers la gauche, au lieu d'être dans son aplomb ; le soc alors ne tranche pas horizontalement la terre, comme il doit toujours le faire, la raie se trouve plus profonde sur la gauche ; en d'autres termes la moitié du sol seulement est labourée.

J'insiste d'autant plus sur ces observations que, les ayant faites sur le terrain, je n'ai pas été médiocrement surpris d'entendre vanter la perfection des labours exécutés par ces charrues. La routine a pu seule reconnaître cette perfection, car l'art les proscrit énergiquement.

La charrue cauchoise a, sur la charrue à *tourne-oreille*, une supériorité incontestable ; cependant la courbure, trop prononcée de son versoir, offre deux inconvéniens ; le premier naît d'une plus grande force de tirage nécessitée par

Digitized by Google

les frottemens puissans de cette courbure; le second résulte de ce que cette courbure unit et lice le labour, de manière à rendre le terrain moins pénétrable aux influences atmosphériques. La bande de terre est d'ailleurs culbutée, lorsqu'elle devrait être renversée seulement, un pareil labour peut flatter l'œil inexpérimenté, mais il est blâmé par les agronomes; un bon labour doit offrir à l'action de l'air le plus de surface possible, celui uni et lice manque essentiellement de ce précieux avantage.

On pourrait aussi reprocher à la charrue cauchoise de faire un labour en *crémaillère*, si ce défaut ne pouvait pas être attribué aux conducteurs, car il n'est pas inhérent à la charrue.

Les charrues Pluchet et Grangé n'ont rien perdu, dans cette lutte, de la supériorité qui les a fait couronner à Angerville; toutefois deux circonstances ont pu nuire au triomphe plus complet qu'elles devaient obtenir à Bon-Secours : la charrue Pluchet, récemment sortie des mains des ouvriers, ne permettait pas, à la bande de terre qu'elle soulevait, de se renverser aussi nettement et aussi facilement que si quelques jours de travail avaient dérouillé et éclairci ses fers.

La charrue Grangé, qui a été soumise à de nombreuses et rudes épreuves, se ressentait des travaux difficiles qu'elle a exécutés. Ses bois étaient usés; les deux jumelles, entre lesquelles l'age passe, l'age lui-même, endommagés par un frottement violent et continu, offraient un vide trop grand entre ces deux parties. De là un balottement qui rendait moins facile la direction de l'instrument; de là aussi l'obligation, pour son brave conducteur, de maintenir sa fixité et sa direction; de là enfin l'impossibilité désolante, pour lui, de monter sur ses chevaux et d'abandonner la charrue à elle-même.

Digitized by Google

Ces deux charrues ont fourni un labour qu'en termes du métier on appelle *plein*. Il était parfaitement horizontal, perpendiculairement à la surface; les sillons n'étaient pas dessinés comme dans les labours exécutés par les autres charrues. Il avait plutôt l'aspect d'un labour fait avec la fourche ou le hoyeau.

Les colloques, qui s'établissent pendant les momens de repos, ne sont point indignes de l'attention des observateurs, ils donnent jour à des opinions diamètralement opposées; les unes veulent le renversement de la bande de terre à quatre-vingt-dix degrés; les autres préfèrent une inclinaison de quarante-cinq degrés seulement; on entend enfin des raisons en faveur d'une opinion médiaire.

Cette divergence dans les opinions, sur un point aussi important, sur le premier travail de l'agronomie, me paraît très-remarquable; elle prouve l'ignorance qui pèse sur l'industrie agricole, et que l'art du labourage est une vieille tradition devenue routine : car aucun des interlocuteurs n'avait fait d'essai comparatif entre les diverses natures de labour.

Mais la deuxième lutte est commencée, les charrues tracent des raies de quatre pouces de profondeur.

Un labour de quatre pouces est mauvais, et, dans un concours, on doit être soigneux à n'admettre que des labours avoués par les principes; celui-ci est proscrit dans les établissemens de Roville et de Grignon. Un semblable labour était exigé à Angerville, là on voulait prévenir la mauvaise impression que les cultivateurs auraient conçues contre les différentes charrues étrangères, qui, labourant à sept ou huit pouces, auraient paru incapables d'exécuter les labours superficiels dont ils se contentent. J'ignore si la même raison a présidé à la rédaction du programme du concours

Digitized by Google

de Rouen, mais il n'en existait pas d'autre pour justifier cette deuxième lutte.

Un labour de quatre pouces est superficiel; il peut être utile après un premier, et alors ce n'est plus la charrue qu'il convient d'employer : l'extirpateur armé de cinq socs qui remue la terre à une profondeur de trois, quatre, cinq et six pouces suivant le besoin, tranche les racines des herbes, remplace la charrue d'autant plus avantageusement qu'il fait quatre fois plus d'ouvrage.

Les agronomes repoussent avec raison ces labours minces; quand ils constituent un premier labour, ils nuisent essentiellement à une abondante production. Cette proposition se réduit au surplus à ce fait connu de tout le monde : plus la couche végétale est profonde, plus l'abondance des récoltes est riche; ainsi, en augmentant la couche végétale, on multiplie nécessairement les produits; il n'est pas nécessaire d'être praticien pour connaître cette vérité. Si, souvent on entend des plaintes sur les sècheresses de mars et d'avril, sécheresses qui, suivant l'opinion de la routine, font souffrir *les petites terres*, il faut moins attribuer l'absence de végétation à l'atmosphère, qu'au vice du labour.

Les terrains en côtes rapides qui nous environnent, tellement rapides, qu'ils n'admettent pas la charrue, produisent abondamment toutes les plantes qu'on leur confie, par la raison que, cultivés avec la pioche, ils reçoivent un labour beaucoup plus profond que celui qu'ils obtiendraient de la charrue, et que ce labourage à bras a triplé la masse d'humus.

Un autre exemple : des terres arables d'une médiocre qualité sont envahies par les jardiniers; ces terrains produisent aujourd'hui des légumes de toute nature et d'une belle végétation, parce que les jardiniers ont défoncé ces terrains de

Digitized by Google

dix huit pouces, deux et trois pieds, qu'ils ont considérablement augmenté la masse de terre végétale et donné à ces terrains, outre une plus grande fécondité, la propriété indispensable à la végétation de toute espèce de plante ; de conserver au sol une précieuse humidité.

L'usage, la routine abondent en objections; d'un côté le défoncement, tel qu'il est pratiqué par les jardiniers et sur les côteaux, est impraticable pour l'agriculture, il occasionnerait des dépenses énormes dans lesquelles elle ne peut s'engager.... Mais il ne s'agit pas d'un défoncement *aussi* profond que celui des jardiniers; il s'agit, pour ceux-ci, de sextupler la fécondité de la terre, tandis que les cultivateurs, en doublant seulement cette fécondité, augmenteront, à peu près dans la même proportion, leurs produits. Pour arriver à un pareil résultat, les cultivateurs ne sont *obligés* qu'aux dépenses d'un changement de charrues, dépenses qui ne dépassent les moyens pécuniers d'aucun.

Les charrues Grangé, Pluchet et Dombasle, sont capables d'opérer une pareille révolution avec un attelage égal à celui qui met en mouvement les anciennes charrues, impropres à une pareille innovation; elles exigeront moins d'efforts, et l'opération sera faite avec plus d'aisance que les misérables labours dont la routine ne veut pas se départir. Ainsi disparaît l'impossibilité du défoncement fondée sur un accroissement de dépenses.

Une autre objection s'oppose à ces labours profonds, et celle-ci est d'autant plus grave qu'elle a acquis la puissance de la vérité parmi les cultivateurs et auprès d'hommes qui ont du respect pour leur science. Voici cette objection: le sol qui, suivant l'usage, reçoit un labour de quatre à cinq pouces et qui, brusquement, sera soumis à un labour

Digitized by Google

de huit ou dix pouces, sera inévitablement condamné à ne pas produire de blé. L'effet est vrai ; quelle est la cause ?..

Le terrain, ramené pour la première fois à la surface, est inerte et stérile ; le contact avec l'air, est indispensable pour l'amener à un état de fécondité. Cette stérilité est impitoyable pour la reproduction du blé, mais il n'en est point ainsi pour nne foule de plantes, même de la famille des céréales ; l'avoine prospérera après un défoncement : on ne peut pas cependant conseiller l'ensemencement de cette plante, elle n'offre pas un retour convenable. Les plantes sarclées telles que pommes de terre, betteraves, carottes etc., conviendront infiniment mieux ; si ensuite on fait succéder une prairie artificielle, à laquelle un terrain ainsi préparé conviendra merveilleusement, on peut garantir d'abondantes récoltes de céréales de toute nature après le défriché de la prairie artificielle ; parce que les divers labours, les binages, les sarclages, l'action de l'air auront fécondé les terrains nouveaux, et conséquemment doublé la richesse du sol. Le défoncement au surplus peut être fait par des labours successifs, dont chacun ramene à la surface une très-petite partie de terre nouvelle, de manière à neutraliser ses effets.

Je faisais ces réflexions, en observant le misérable labour de quatre pouces prescrit par le programme, et dont la charrue à *tourne-oreille*, rendait encore la défectuosité plus évidente, lorsque j'entendis de toutes parts, vanter son efficacité pour la destruction des herbes ; je cessai alors d'être surpris d'en voir infestés les champs qui m'environnaient.

L'arène a changé : attelages, charrues et curieux ont traversé un vaste champ de blé d'une chétive végétation, les herbes de toute espèce qui salissent le sol, sont des té-

Digitized by Google

moins muets et irrécusables, qui déposent cathégoriquement contre la charrue à *tourne-oreille*, et le labour de quatre pouces.

Acteurs et spectateurs sont sur le terrain de la troisième lutte, sur les bruyères. Les bruyères de Rouen (je les appèle ainsi, parce qu'elles touchent à la ville) ne ressemblent nullement à celles d'Angerville : celles-ci offrent un sol d'autant plus dur et tenace qu'il est composé d'une quantité considérable de cailloux liés et mastiqués par le peu de terre qu'il comporte. Celles de Rouen au contraire, présentent une profonde couche de terre végétale sans aucun caillou Les racines et les tiges de quelques joncs-marins, apportent seuls des difficultés au passage de la charrue, et au renversement de la bande de terre qu'elle soulève.

Six charrues se retirent prudemment, et ne prennent pas part à cette lutte, sept seulement se mettent en ligne et entrent en lice. Dès les premiers tours, cinq sont mises hors de combat, les unes ne peuvent pénétrer le sol, les autres sont rompues. Une bonne direction donnée à la première volée d'une batterie n'aurait pas causé plus de désordre dans l'artillerie ennemie. La charrue Flamande et la charrue Grangé, soutiennent la lutte.

L'attelage de la première est rebuté par les efforts qu'il fait et par la résistance saccadée qu'il éprouve, le conducteur employant son adresse et toute sa force musculaire pour maintenir son instrument en terre, y parvient difficilement : les spectateurs sont épouvantés des violentes secousses qu'il éprouve. Son labour est irrégulier, imparfait.

La charrue Grangé marche sans encombre, son conducteur la suit momentanément les bras croisés. Elle fournit un labour de six à sept pouces de profondeur ; et met à découvert un sol digne des plantes les plus exigeantes ; on

Digitized by Google

gémit de voir un terrain aussi riche, condamné à la stérilité.

La charrue Pluchet a réparé ses avaries, elle est rentrée en lice. La bande de terre est bien renversée, le labour est régulier, il n'a que trois pouces de profondeur.

Le tambour donne le signal du dernier repos ; dans cette dernière lutte, le triomphe de la charrue Grangé, est proclamé unanimement, ses antagonistes routiniers reconnaissent sa supériorité, mais seulement dans un défriché ; ils font mentir l'axiome : *qui peut le plus peut le moins.*

Le jury est retiré, il délibère.

J'ai connu le lendemain le résultat de la délibération : *les conditions du programme n'ont pas été remplies.*

Le premier prix est partagé entre deux charrues Cauchoises, le second est accordé aux charrues Pluchet et Grangé ; le jury rend justice aux charrues à *tourne-oreille*, il ne les mentionne pas.

Ainsi le jury a placé en première ligne les charrues de la Seine-Inférieure, viennent ensuite les charrues de l'Eure. On a toujours plus de tendresse pour les siens, je ne suis peut-être pas moi-même assez dégagé de ce sentiment pour me permettre quelques observations sur la décision du jury.

Le triomphe de la charrue *Grangé*, dans la troisième lutte, a été complet, qui que ce soit n'a pu le contester. La charrue *Pluchet*, marchait en seconde ligne. Qu'ont produit dans cette lutte les charrues qui ont partagé le premier prix ? rien, absolument rien, si on ne leur compte pas quelques exériations qu'elles ont faites au sol. Les charrues *Grangé* et *Pluchet*, ont-elles opéré avec autant de désavantage dans la première et dans la deuxième lutte ? On ne peut pas sup-

Digitized by Google

poser que le jury ait conçu une pareille opinion ; cependant elle était nécessaire pour justifier sa décision.

Exigeaient-elles plus d'efforts de leurs attelages ? Ce point ne pouvait être vérifié que par l'épreuve du dynamomètre : elle n'a pas été faite. La charrue *Grangé* a été soumise en ma présence, à cette épreuve, dans un concours de Grignon ; elle luttait avec la charrue *Dombasle*, dont la supériorité, sous ce rapport, était jusques là incontestable. L'épreuve fut favorable à la charrue *Grangé*, qui, sans contredit, avait moins à redouter cette expérience à *Bon-Secours* ; la charrue *Pluchet* aurait eu le même avantage sur les charrues de la Seine-Inférieure Le nombreux attelage autorisé pour chaque charrue, par le programme, ne permettait pas un autre mode de vérification.

Leur travail était-il défectueux dans la première et la deuxième lutte ? J'avoue que le peu de momens que j'ai obtenus pour l'examen des labours de ces luttes ont laissé dans mon esprit quelques doutes sur l'appréciation du meilleur travail, j'avais besoin d'une analyse minutieuse pour arrêter mon opinion, mais assurément il n'existait pas, entre les labours exécutés dans ces deux luttes par les charrues de l'Eure, et ceux des charrues Cauchoises, dans la troisième, un rapprochement d'infériorité tel que la décision du jury dût admettre une compensation.

L'opinion du jury a été dominée par ce fait, que les charrues Cauchoises ont exécuté le meilleur labour, reconnu par l'usage du pays, et sous ce point de vue, le jury a commis une erreur grave ; car dans un concours, il s'agit de produire le labour prescrit par l'art, et non celui qui est reconnu par la routine des localités.

Pourquoi une division des prix ? S'il y avait doute entre deux ou trois charrues, les autres devaient être exclues e

Digitized by Google

une nouvelle lutte s'établir entre celles qui approchaient le plus des conditions du programme.

Ce concours et celui d'Angerville, m'ont convaincu que le programme devait non-seulement fixer la profondeur et la largeur de la raie, mais encore déterminer l'inclinaison à donner à la bande de terre. La routine se récriera contre une pareille disposition, mais il y a assez long-tems qu'on use de ménagemens avec elle ; une rupture complète est devenue nécessaire : les labours avoués par l'art, méritent des récompenses, il est de mauvais exemple d'en récompenser d'autres. Malgré des blâmes, inséparables de leur nouveauté, ces concours ont fixé l'attention des cultivateurs sous divers rapports ; ils ont donné une secousse aux anciens préjugés, en ont à jamais ébranlé la masse.

Je ne terminerai pas sans communiquer les réflexions qui m'ont été suggérées par les terrains incultes qui bornent la ville de Rouen. Le champ de la troisième lutte contient cent acres, une plaine immense de sols analogues, paraît finir à l'horison. J'avais besoin pour explorer cette vaste étendue, d'un tems beaucoup plus-long que celui dont je pouvais disposer ; toutefois ce que j'en ai pu observer est assurément propre à tous les produits agricoles ; leur fécondité serait plus grande que ceux de Brosville, Tourneville et Parville qui nous avoisinent, condamnés aussi à l'improduction. Cet abandon d'un sol évidemment fécond pourrait justifier celui des terrains dont je viens de parler, si un pareil état de choses, offrait l'apparence d'une justification. Plusieurs centaines d'hectares de terrains incultes, quand la richesse de leur sol est évidente, à la porte d'une ville de plus de cent mille ames, qui offre toutes les ressources désirables pour les engrais et l'écoulement des produits, seraient un fait véritablement incroyable, si à l'o-

Digitized by Google

pulence de la ville, aux richesses de son commerce, on ne reconnaissait pas que l'industrie mercantile envahit, absorbe tout; que tout se rattache et aboutit à cette industrie.

Le contraste offert par l'aspect misérable et presque sauvage de ces terrains, et celui de splendeur de la cité qui les touche est véritablement frappant, il prouve une énorme distance entre deux industries qui devraient être inséparables; il prouve que les agronomes ont de nombreux combats à livrer à l'égoïsme et au dédain.

Ces terrains sont utiles au pâturage des bestiaux, disaient des spectateurs, et trente vaches qui parcouraient en souveraines sur le terrain même de la lutte, traquant quelques plantes moins substantielles les unes que les autres, annonçaient pourtant, par leurs formes anguleuses, que ces pâturages étaient impuissans contre la maigreur qui frappait tous les yeux.

Etranges singularités! Nos mœurs et nos lois ont flétri, aboli la féodalité, et partout notre sol en offre des traces protégées, respectées par ces mêmes lois! On ne veut pas comprendre que la concession de ces terrains, pour le pâturage et l'établissement du droit de parcours, faits et créés en des tems encore barbares, étaient utiles à l'agriculture, parce que celle-ci ne produisait rien pour l'alimentation du bétail, qui trouvait, dans ces vaines pâtures, des substances capables seulement de tempérer les angoisses de la faim; que ces pâturages étaient la seule ressource pour augmenter le nombre des animaux, indispensables à la naissance de l'assolement triennal. Tandis qu'aujourd'hui une foule de plantes, dont l'agriculture s'est enrichie, remplacerait, avec des avantages immenses, les misérables pâturages dont la féodalité l'a dotée. C'est la disette préférée à l'abondance.

Mais ce sont des terrains communaux dont il est difficile

Digitized by Google

de disposer, et qui sont grevés de droits acquis. . . . Les communes ont la disposition de leurs biens comme les autres propriétaires, seulement la loi les assujétit à certaines formalités qu'elle n'impose pas aux propriétaires en général. Les droits acquis sont respectables toutes les fois que leur suppression occasionne un dommage quelconque ; cette suppression devient un devoir, une obligation quand il en résulte un avantage général, sans préjudice pour qui que ce soit.

Quelle anomalie! Un propriétaire qui laisserait sa propriété en friche, verrait aussitôt le maire de sa commune, que la loi y oblige, remettre en culture le terrain abandonné, et les communes peuvent impunément, depuis des siècles, livrer leurs terrains à la stérilité! Sont-elles donc condamnées à donner aux populations l'exemple d'une mauvaise administration ?

Un grand nombre d'entre elles, sans moyens pour subvenir à leurs besoins, sont obligées d'y pourvoir par des contributions improductives, lorsqu'elles ont dans leurs biens communaux, des ressources qui satisferaient à tout, et augmenteraient sensiblement la richesse nationale.

La France dépense, chaque année, des capitaux énormes et précieux pour l'importation de blés étrangers, et livre à la stérilité plusieurs millions d'hectares de son sol qui, rendus à la culture, l'affranchiraient du tribut qu'elle paie à l'étranger.

Mais je m'arrête, car ces considérations, quoique tendant directement à des améliorations matérielles, sont étrangères à mon sujet.

SEMOIR HUGUES.

Depuis un an le semoir Hugues est annoncé comme un

Digitized by Google

pulence de la ville, aux richesses de son commerce, on ne reconnaissait pas que l'industrie mercantile envahit, absorbe tout; que tout se rattache et aboutit à cette industrie.

Le contraste offert par l'aspect misérable et presque sauvage de ces terrains, et celui de splendeur de la cité qui les touche est véritablement frappant, il prouve une énorme distance entre deux industries qui devraient être inséparables; il prouve que les agronomes ont de nombreux combats à livrer à l'égoïsme et au dédain.

Ces terrains sont utiles au pâturage des bestiaux, disaient des spectateurs, et trente vaches qui parcouraient en souveraines sur le terrain même de la lutte, traquant quelques plantes moins substantielles les unes que les autres, annonçaient pourtant, par leurs formes anguleuses, que ces pâturages étaient impuissans contre la maigreur qui frappait tous les yeux.

Étranges singularités! Nos mœurs et nos lois ont flétri, aboli la féodalité, et partout notre sol en offre des traces protégées, respectées par ces mêmes lois! On ne veut pas comprendre que la concession de ces terrains, pour le pâturage et l'établissement du droit de parcours, faits et créés en des tems encore barbares, étaient utiles à l'agriculture, parce que celle-ci ne produisait rien pour l'alimentation du bétail, qui trouvait, dans ces vaines pâtures, des substances capables seulement de tempérer les angoisses de la faim; que ces pâturages étaient la seule ressource pour augmenter le nombre des animaux, indispensables à la naissance de l'assolement triennal. Tandis qu'aujourd'hui une foule de plantes, dont l'agriculture s'est enrichie, remplacerait, avec des avantages immenses, les misérables pâturages dont la féodalité l'a dotée. C'est la disette préférée à l'abondance.

Mais ce sont des terrains communaux dont il est difficile

Digitized by Google

de disposer, et qui sont grevés de droits acquis. . . . Les communes ont la disposition de leurs biens comme les autres propriétaires, seulement la loi les assujétit à certaines formalités qu'elle n'impose pas aux propriétaires en général. Les droits acquis sont respectables toutes les fois que leur suppression occasionne un dommage quelconque ; cette suppression devient un devoir, une obligation quand il en résulte un avantage général, sans préjudice pour qui que ce soit.

Quelle anomalie! Un propriétaire qui laisserait sa propriété en friche, verrait aussitôt le maire de sa commune, que la loi y oblige, remettre en culture le terrain abandonné, et les communes peuvent impunément, depuis des siècles, livrer leurs terrains à la stérilité! Sont-elles donc condamnées à donner aux populations l'exemple d'une mauvaise administration ?

Un grand nombre d'entre elles, sans moyens pour subvenir à leurs besoins, sont obligées d'y pourvoir par des contributions improductives, lorsqu'elles ont dans leurs biens communaux, des ressources qui satisferaient à tout, et augmenteraient sensiblement la richesse nationale.

La France dépense, chaque année, des capitaux énormes et précieux pour l'importation de blés étrangers, et livre à la stérilité plusieurs millions d'hectares de son sol qui, rendus à la culture, l'affranchiraient du tribut qu'elle paie à l'étranger.

Mais je m'arrête, car ces considérations, quoique tendant directement à des améliorations matérielles, sont étrangères à mon sujet.

SEMOIR HUGUES.

Depuis un an le semoir Hugues est annoncé comme un

Digitized by Google

pulence de la ville, aux richesses de son commerce, on ne reconnaissait pas que l'industrie mercantile envahit, absorbe tout; que tout se rattache et aboutit à cette industrie.

Le contraste offert par l'aspect misérable et presque sauvage de ces terrains, et celui de splendeur de la cité qui les touche est véritablement frappant, il prouve une énorme distance entre deux industries qui devraient être inséparables; il prouve que les agronomes ont de nombreux combats à livrer à l'égoïsme et au dédain.

Ces terrains sont utiles au pâturage des bestiaux, disaient des spectateurs, et trente vaches qui parcouraient en souveraines sur le terrain même de la lutte, traquant quelques plantes moins substantielles les unes que les autres, annonçaient pourtant, par leurs formes anguleuses, que ces pâturages étaient impuissans contre la maigreur qui frappait tous les yeux.

Étranges singularités! Nos mœurs et nos lois ont flétri, aboli la féodalité, et partout notre sol en offre des traces protégées, respectées par ces mêmes lois! On ne veut pas comprendre que la concession de ces terrains, pour le pâturage et l'établissement du droit de parcours, faits et créés en des tems encore barbares, étaient utiles à l'agriculture, parce que celle-ci ne produisait rien pour l'alimentation du bétail, qui trouvait, dans ces vaines pâtures, des substances capables seulement de tempérer les angoisses de la faim; que ces pâturages étaient la seule ressource pour augmenter le nombre des animaux, indispensables à la naissance de l'assolement triennal. Tandis qu'aujourd'hui une foule de plantes, dont l'agriculture s'est enrichie, remplacerait, avec des avantages immenses, les misérables pâturages dont la féodalité l'a dotée. C'est la disette préférée à l'abondance.

Mais ce sont des terrains communaux dont il est difficile

Digitized by Google

de disposer, et qui sont grevés de droits acquis. . . . Les communes ont la disposition de leurs biens comme les autres propriétaires, seulement la loi les assujétit à certaines formalités qu'elle n'impose pas aux propriétaires en général. Les droits acquis sont respectables toutes les fois que leur suppression occasionne un dommage quelconque ; cette suppression devient un devoir, une obligation quand il en résulte un avantage général, sans préjudice pour qui que ce soit.

Quelle anomalie! Un propriétaire qui laisserait sa propriété en friche, verrait aussitôt le maire de sa commune, que la loi y oblige, remettre en culture le terrain abandonné, et les communes peuvent impunément, depuis des siècles, livrer leurs terrains à la stérilité! Sont-elles donc condamnées à donner aux populations l'exemple d'une mauvaise administration ?

Un grand nombre d'entre elles, sans moyens pour subvenir à leurs besoins, sont obligées d'y pourvoir par des contributions improductives, lorsqu'elles ont dans leurs biens communaux, des ressources qui satisferaient à tout, et augmenteraient sensiblement la richesse nationale.

La France dépense, chaque année, des capitaux énormes et précieux pour l'importation de blés étrangers, et livre à la stérilité plusieurs millions d'hectares de son sol qui, rendus à la culture, l'affranchiraient du tribut qu'elle paie à l'étranger.

Mais je m'arrête, car ces considérations, quoique tendant directement à des améliorations matérielles, sont étrangères à mon sujet.

SEMOIR HUGUES.

Depuis un an le semoir Hugues est annoncé comme un

Digitized by Google

pulence de la ville, aux richesses de son commerce, on ne reconnaissait pas que l'industrie mercantile envahit, absorbe tout; que tout se rattache et aboutit à cette industrie.

Le contraste offert par l'aspect misérable et presque sauvage de ces terrains, et celui de splendeur de la cité qui les touche est véritablement frappant, il prouve une énorme distance entre deux industries qui devraient être inséparables; il prouve que les agronomes ont de nombreux combats à livrer à l'égoïsme et au dédain.

Ces terrains sont utiles au pâturage des bestiaux, disaient des spectateurs, et trente vaches qui parcouraient en souveraines sur le terrain même de la lutte, traquant quelques plantes moins substantielles les unes que les autres, annonçaient pourtant, par leurs formes anguleuses, que ces pâturages étaient impuissans contre la maigreur qui frappait tous les yeux.

Etranges singularités! Nos mœurs et nos lois ont flétri, aboli la féodalité, et partout notre sol en offre des traces protégées, respectées par ces mêmes lois! On ne veut pas comprendre que la concession de ces terrains, pour le pâturage et l'établissement du droit de parcours, faits et créés en des tems encore barbares, étaient utiles à l'agriculture, parce que celle-ci ne produisait rien pour l'alimentation du bétail, qui trouvait, dans ces vaines pâtures, des substances capables seulement de tempérer les angoisses de la faim; que ces pâturages étaient la seule ressource pour augmenter le nombre des animaux, indispensables à la naissance de l'assolement triennal. Tandis qu'aujourd'hui une foule de plantes, dont l'agriculture s'est enrichie, remplacerait, avec des avantages immenses, les misérables pâturages dont la féodalité l'a dotée. C'est la disette préférée à l'abondance.

Mais ce sont des terrains communaux dont il est difficile

Digitized by Google

de disposer, et qui sont grevés de droits acquis. . . . Les communes ont la disposition de leurs biens comme les autres propriétaires, seulement la loi les assujétit à certaines formalités qu'elle n'impose pas aux propriétaires en général. Les droits acquis sont respectables toutes les fois que leur suppression occasionne un dommage quelconque ; cette suppression devient un devoir, une obligation quand il en résulte un avantage général, sans préjudice pour qui que ce soit.

Quelle anomalie! Un propriétaire qui laisserait sa propriété en friche, verrait aussitôt le maire de sa commune, que la loi y oblige, remettre en culture le terrain abandonné, et les communes peuvent impunément, depuis des siècles, livrer leurs terrains à la stérilité! Sont-elles donc condamnées à donner aux populations l'exemple d'une mauvaise administration ?

Un grand nombre d'entre elles, sans moyens pour subvenir à leurs besoins, sont obligées d'y pourvoir par des contributions improductives, lorsqu'elles ont dans leurs biens communaux, des ressources qui satisferaient à tout, et augmenteraient sensiblement la richesse nationale.

La France dépense, chaque année, des capitaux énormes et précieux pour l'importation de blés étrangers, et livre à la stérilité plusieurs millions d'hectares de son sol qui, rendus à la culture, l'affranchiraient du tribut qu'elle paie à l'étranger.

Mais je m'arrête, car ces considérations, quoique tendant directement à des améliorations matérielles, sont étrangères à mon sujet.

SEMOIR HUGUES.

Depuis un an le semoir Hugues est annoncé comme un

Digitized by Google

pulence de la ville, aux richesses de son commerce, on ne reconnaissait pas que l'industrie mercantile envahit, absorbe tout; que tout se rattache et aboutit à cette industrie.

Le contraste offert par l'aspect misérable et presque sauvage de ces terrains, et celui de splendeur de la cité qui les touche est véritablement frappant, il prouve une énorme distance entre deux industries qui devraient être inséparables; il prouve que les agronomes ont de nombreux combats à livrer à l'égoïsme et au dédain.

Ces terrains sont utiles au pâturage des bestiaux, disaient des spectateurs, et trente vaches qui parcouraient en souveraines sur le terrain même de la lutte, traquant quelques plantes moins substantielles les unes que les autres, annonçaient pourtant, par leurs formes anguleuses, que ces pâturages étaient impuissans contre la maigreur qui frappait tous les yeux.

Etranges singularités! Nos mœurs et nos lois ont flétri, aboli la féodalité, et partout notre sol en offre des traces protégées, respectées par ces mêmes lois! On ne veut pas comprendre que la concession de ces terrains, pour le pâturage et l'établissement du droit de parcours, faits et créés en des tems encore barbares, étaient utiles à l'agriculture, parce que celle-ci ne produisait rien pour l'alimentation du bétail, qui trouvait, dans ces vaines pâtures, des substances capables seulement de tempérer les angoisses de la faim; que ces pâturages étaient la seule ressource pour augmenter le nombre des animaux, indispensables à la naissance de l'assolement triennal. Tandis qu'aujourd'hui une foule de plantes, dont l'agriculture s'est enrichie, remplacerait, avec des avantages immenses, les misérables pâturages dont la féodalité l'a dotée. C'est la disette préférée à l'abondance.

Mais ce sont des terrains communaux dont il est difficile

Digitized by Google

de disposer, et qui sont grevés de droits acquis. . . . Les communes ont la disposition de leurs biens comme les autres propriétaires, seulement la loi les assujétit à certaines formalités qu'elle n'impose pas aux propriétaires en général. Les droits acquis sont respectables toutes les fois que leur suppression occasionne un dommage quelconque ; cette suppression devient un devoir, une obligation quand il en résulte un avantage général, sans préjudice pour qui que ce soit.

Quelle anomalie! Un propriétaire qui laisserait sa propriété en friche, verrait aussitôt le maire de sa commune, que la loi y oblige, remettre en culture le terrain abandonné, et les communes peuvent impunément, depuis des siècles, livrer leurs terrains à la stérilité! Sont-elles donc condamnées à donner aux populations l'exemple d'une mauvaise administration ?

Un grand nombre d'entre elles, sans moyens pour subvenir à leurs besoins, sont obligées d'y pourvoir par des contributions improductives, lorsqu'elles ont dans leurs biens communaux, des ressources qui satisferaient à tout, et augmenteraient sensiblement la richesse nationale.

La France dépense, chaque année, des capitaux énormes et précieux pour l'importation de blés étrangers, et livre à la stérilité plusieurs millions d'hectares de son sol qui, rendus à la culture, l'affranchiraient du tribut qu'elle paie à l'étranger.

Mais je m'arrête, car ces considérations, quoique tendant directement à des améliorations matérielles, sont étrangères à mon sujet.

SEMOIR HUGUES.

Depuis un an le semoir Hugues est annoncé comme un

Digitized by Google

pulence de la ville, aux richesses de son commerce, on ne reconnaissait pas que l'industrie mercantile envahit, absorbe tout; que tout se rattache et aboutit à cette industrie.

Le contraste offert par l'aspect misérable et presque sauvage de ces terrains, et celui de splendeur de la *cité qui les* touche est véritablement frappant, il prouve une énorme distance entre deux industries qui devraient être inséparables; il prouve que les agronomes ont de nombreux combats à livrer à l'égoïsme et au dédain.

Ces terrains sont utiles au pâturage des bestiaux, disaient des spectateurs, et trente vaches qui parcouraient en souveraines sur le terrain même de la lutte, traquant quelques plantes moins substantielles les unes que les autres, annonçaient pourtant, par leurs formes anguleuses, que ces pâturages étaient impuissans contre la maigreur qui frappait tous les yeux.

Étranges singularités! Nos mœurs et nos lois ont flétri, aboli la féodalité, et partout notre sol en offre des traces protégées, respectées par ces mêmes lois! On ne veut pas comprendre que la concession de ces terrains, pour le pâturage et l'établissement du droit de parcours, faits et créés en des tems encore barbares, étaient utiles à l'agriculture, parce que celle-ci ne produisait rien pour l'alimentation du bétail, qui trouvait, dans ces vaines pâtures, des substances capables seulement de tempérer les angoisses de la faim; que ces pâturages étaient la seule ressource pour augmenter le nombre des animaux, indispensables à la naissance de l'assolement triennal. Tandis qu'aujourd'hui une foule de plantes, dont l'agriculture s'est enrichie, remplacerait, avec des avantages immenses, les misérables pâturages dont la féodalité l'a dotée. C'est la disette préférée à l'abondance.

Mais ce sont des terrains communaux dont il est difficile

Digitized by Google

de disposer, et qui sont grevés de droits acquis. . . . Les communes ont la disposition de leurs biens comme les autres propriétaires, seulement la loi les assujétit à certaines formalités qu'elle n'impose pas aux propriétaires en général. Les droits acquis sont respectables toutes les fois que leur suppression occasionne un dommage quelconque ; cette suppression devient un devoir, une obligation quand il en résulte un avantage général, sans préjudice pour qui que ce soit.

Quelle anomalie! Un propriétaire qui laisserait sa propriété en friche, verrait aussitôt le maire de sa commune, que la loi y oblige, remettre en culture le terrain abandonné, et les communes peuvent impunément, depuis des siècles, livrer leurs terrains à la stérilité! Sont-elles donc condamnées à donner aux populations l'exemple d'une mauvaise administration ?

Un grand nombre d'entre elles, sans moyens pour subvenir à leurs besoins, sont obligées d'y pourvoir par des contributions improductives, lorsqu'elles ont dans leurs biens communaux, des ressources qui satisferaient à tout, et augmenteraient sensiblement la richesse nationale.

La France dépense, chaque année, des capitaux énormes et précieux pour l'importation de blés étrangers, et livre à la stérilité plusieurs millions d'hectares de son sol qui, rendus à la culture, l'affranchiraient du tribut qu'elle paie à l'étranger.

Mais je m'arrête, car ces considérations, quoique tendant directement à des améliorations matérielles, sont étrangères à mon sujet.

SEMOIR HUGUES.

Depuis un an le semoir Hugues est annoncé comme un

Digitized by Google

instrument dont l'emploi offre à l'agriculture, des avantages considérables. Il devenait nécessaire de les constater par des essais, des expériences et des résultats. Ils ont été faits et obtenus *dans trente départemens de la France.*

Des rapports, motivés et consciencieux, faits par des sociétés savantes et des agronomes distingués, ne laissent plus de doute sur ces avantages.

De ces rapports, il résulte que ce semoir donne la facilité de semer en ligne toute espèce de grains, depuis la fève jusqu'à la graine de trèfle;

Qu'il économise le tems, les attelages et une grande quantité de semence;

Que chaque graine est recouverte de terre et placée à la profondeur la plus convenable pour la germination;

Que le grain semé en ligne donne de grandes facilités pour le sarclage et les binages, opérations qui peuvent s'exécuter parfaitement et à peu de frais, au moyen du sarcloir de M. Hugues;

Que cette facilité de sarcler et biner les *céréales* paraît d'un immense avantage, surtout dans les *contrées* où les terres battues par les pluies de l'hiver et durcies par la sécheresse du printems, ne peuvent profiter des rosées abondantes des mois d'avril et de mai, *tandis qu'elles* en ressentiraient vivement la salutaire influence, si la terre pulvérente et ameublée pouvait les absorber.

La possession de ce précieux instrument est indispensable dans toute exploitation rurale bien dirigée.

M. Colombel, propriétaire-cultivateur à Claville, canton (*sud*) d'Evreux, membre de la Société et correspondant de M. Hugues, veut bien se charger de donner aux cultivateurs qui voudraient faire l'acquisition de ce semoir, tous les renseignemens qu'ils pourraient désirer.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES,

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS,

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

De l'histoire à l'occasion du livre de M. CANEL, *sur l'arrondissement de Pont-Audemer; par M.* SOURDON.

> L'histoire n'est point faite pour satisfaire une curiosité savante, ni pour fournir des tableaux à l'imagination de l'artiste : elle est surtout une leçon pour l'avenir.
>
> V. COUSIN.

C'est une haute mission que celle d'instruire le présent et l'avenir par les leçons du passé. Mais pour atteindre ce but, il faut voir autre chose que les événemens eux-mêmes. Il faut en considérer les causes, la marche et le dénouement (1). C'est de cette sorte d'observation que jaillissent l'enseignement historique, la crainte salutaire des principes dont l'expérience a démontré le vice, et du danger des passions irréfléchies et mauvaises, pour les individus et pour les peuples. De là naît encore une noble émulation pour ce qu'il y a de grand, de généreux, d'utile au bonheur et à la prospérité des nations. Il faut faire plus encore, et c'est là peut-être l'objet le plus important de l'histoire, il faut étudier le caractère de ceux qui ont joué le premier rôle dans ces grands drames, observer quelle influence ils ont exercée sur la portion du genre humain qu'ils dirigeaient, quelle influence ils en ont reçue, l'idée dominante d'une époque; comment elle est née, comment elle a grandi, les

(1) *Tacite.*

Digitized by Google

modifications qu'elle a apportées dans la civilisation, dans quel sens elle a poussé cette dernière, enfin la marche de la civilisation elle-même, ses progrès lents ou rapides, les obstacles qu'on a essayé de jeter au devant d'elle, comment elle en a triomphé : ce n'est pas tout, on ne doit pas perdre de vue le caractère général d'une nation, quelle part plus ou moins grande, plus ou moins active, elle a prise aux affaires; si elle a poussé ses chefs en avant, ou s'ils l'ont traînée à leur suite. Tel est la tâche de l'historien, tâche rude et pénible s'il en fut; mais elle est en même-tems la mission la plus noble et la plus glorieuse de la littérature et de la philosophie.

Toutefois il y a des époques pour lesquelles cette tâche paraît moins compliquée. L'histoire n'est guère alors que la biographie de quelques personnages, sommités de l'ordre social. Le reste, masse inerte, aveugle, sans force de volonté, n'a de mouvement et d'action, que par une impulsion extérieure et étrangère. Ce sont les flots de la mer qui, poussés par le vent, s'entrechoquent dans la tempête. Tel est le peuple des derniers tems de la civilisation ancienne; tel est le peuple des premiers tems de la civilisation nouvelle : un peuple décrépit, un peuple enfant qui se donnent la main, l'un tourné vers le passé, l'autre vers l'avenir; tous deux faibles, incapables de marcher sans guide et sans appui.

Tout le monde sait que, sous les Empereurs, le peuple romain ne comptait plus pour rien. On a fait un crime à Tacite de n'avoir pas décrit le caractère de ce peuple, au tems dont il retrace l'histoire, comme Salluste l'avait si bien fait avant lui. Je ne crois pas qu'il soit difficile de justifier le premier de ces deux écrivains. Que vouliez-vous qu'il dît, en effet ? Les romains de ces jours-là n'étaient

Digitized by Google

pas difficiles en politique. Quand on leur avait donné du pain et des spectacles, ils étaient contents, ils restaient tranquilles : et quand on avait dit cela, tout était dit. Il est vrai que parfois ce peuple donnait signe de vie, il remuait un peu, comme un enfant qui, voyant qu'on ne fait point d'attention à lui, élève la voix pour qu'on s'aperçoive qu'il est là, puis c'était fini : et ces petits mouvemens n'eurent pas d'importance majeure. L'histoire romaine avait changé de théâtre, elle avait passé du forum dans le palais des empereurs et sous la tente des soldats ; et à cet égard, je ne crois pas que Tacite ait rien oublié. C'est à cet état de nullité qu'était descendu le peuple, après avoir passé par toutes les phases de la civilisation romaine, à beaucoup d'égards, émanation altérée de la civilisation grecque.

La majeure partie de la population, au moyen-âge, comptait pour peu de chose aussi, quoique pour des raisons tout opposées : c'est que la civilisation nouvelle n'était pas faite encore, et que, née à peine, elle paraissait ignorer ses hautes destinées. Du reste, ne prenant aucune part aux affaires, inondant les champs de ses sueurs, dont tous les fruits n'étaient pas pour elle, traînée sur les champs de batailles, la population d'alors combattait, le plus souvent, sans savoir pourquoi : quand on a dit cela, tout est dit encore. Ces considérations sont générales, et je parle surtout de la population des campagnes. A des époques moins reculées, les cités eurent le sentiment de leurs forces, et aussi celui de la dignité humaine. Plusieurs s'émancipèrent : il y eut des communes, comme il y avait eu des municipes chez les Romains. Une fois les campagnes se soulevèrent aussi, au tems de la Jacquerie, comme l'avaient fait les Gallo-Romains. Mais ce sont des exceptions ; c'était un germe de l'avenir trop tôt développé pour qu'il portât des

Digitized by Google

fruits. Je ne veux pas dire pour cela que l'histoire des peuples modernes ressemble entièrement à l'histoire des peuples anciens. Ceux-ci ont saisi brusquement, et par eux-mêmes, la liberté; ceux là ont marché peu à peu vers elle; et après que des chefs, qui ne combattaient pas pour eux, leur avaient procuré les moyens d'en faire la conquête. Et d'ailleurs, chez les anciens, il n'y avait pas de domination exclusive. Les patriciens et les plébéiens, dans Athènes comme dans Rome, luttaient corps à corps, et le peuple n'était pas sujet. L'organisation sociale était bien différente au moyen-âge : au plus bas degré rampait le peuple de la glèbe : au-dessus s'élevaient graduellement les possesseurs de fiefs, les barons, les comtes et les ducs; puis, symbole de l'unité nationale, en même-tems haute sommité de l'édifice social, et dominant toutes ces puissances, le pouvoir royal. '

Cet état fut agité par bien des tempêtes; les seigneurs voulurent s'affranchir des pouvoirs auxquels ils étaient soumis à certains égards. Il y eut des luttes sanglantes; et, comme le pouvoir du plus fort est plus supportable que celui du plus faible, les communes secondèrent le pouvoir royal; le peuple de la glèbe suivit, de gré ou de force, l'étendart de ses maîtres. Le pouvoir royal sort vainqueur de la lutte. Louis XI, en France, écrase tous les autres. Ils palpitent encore jusqu'à Louis XIV, qui leur donne le coup de grâce, en les courbant sous le joug de la servitude de cour qu'il invente tout exprès. Alors il se trouve qu'il n'y a plus de barrière entre le peuple et la royauté. Celle-ci est trop puissante sous le grand roi, pour qu'on songe à l'attaquer; mais sous Louis XV, cette puissance s'abaisse, et derrière elle la liberté apparaît. Pour arriver jusqu'à cette

Digitized by Google

dernière, la route est faite, libre et sans entraves, il n'y a plus qu'à marcher, et l'on marche.

On peut voir, par ce que je viens de dire, que, suivant les tems et les lieux, il y a deux sortes d'histoires, celle des individus et celle des peuples : l'histoire et la biographie. Que chez nous un écrivain prenne pour sujet, l'histoire de certaines localités, soyez sûr que, pour les faits qui se passent au moyen âge, il ne pourra guère faire autre chose que parler des grands personnages qui y jouent le premier rôle, et de quelques institutions particulières au pays: et pourtant c'est là seulement que, dans ces sortes d'ouvrages, est le principe de l'intérêt et de l'enseignement historique ; car, à la chute du pouvoir féodal, les localités, prenant la couleur générale de la nation, n'ont plus rien de particulier à offrir au lecteur. Tel est du moins un livre dont j'ai à vous entretenir.

Il doit être pour nous d'un assez grand intérêt, parce qu'il contient l'histoire d'une des villes de notre département. Jadis puissante, elle vit s'accomplir plusieurs événemens importans. Cette ville, c'est Pont-Audemer, l'auteur est M. Canel, l'un de nos collègues les plus distingués. Les faits qui sont racontés dans ce livre se rattachent à ces luttes du moyen âge, qui eurent pour théâtre la portion de la Normandie formant aujourd'hui l'arrondissement de Pont-Audemer et une partie de l'arrondissement de Bernay, dépendant autrefois de la seigneurie de Pont-Audemer. Puis l'histoire de la contrée y est continuée jusqu'à nos jours. Les faits les plus anciens ne remontent guère au-delà du 11e siècle. Là se déroule d'abord le triste spectacle des guerres de seigneur à seigneur, véritables guerres civiles plus déplorables encore que celles de nos jours, alors que de petits souverains qui se partageaient une contrée peu étendue,

Digitized by Google

traînaient au combat les bras qui fertilisaient la terre ; alors, que l'incendie, la désolation, le pillage et le massacre se reproduisaient à chaque pas. Ce livre est l'image fidèle des tems dont il représente l'histoire ; pas un mot du peuple, parce que le peuple n'était rien ; il n'y paraît que comme une force mise en mouvement par une volonté irrésistible et étrangère ; mais vainqueur ou vaincu, toujours victime. C'est, comme je l'ai dit, une biographie des seigneurs qui, dans ces tems malheureux, se partageaient et déchiraient le pays. L'auteur n'est point un *Salluste*, son sujet ne le permettrait pas ; et d'ailleurs son but ne paraît pas avoir été de traiter en grand la partie morale de l'histoire. Il est plus chroniqueur qu'historien. C'est le rôle de Suétone qu'il a choisi. Il fait passer simplement devant vos yeux toutes ces grandes luttes ; libre à vous d'en tirer les conséquences que vous voudrez. Au reste, les hommes y ont leur physionomie et leur caractère, comme les différentes époques y ont aussi les leurs. Toutefois M. Canel ne s'est pas occupé seulement des faits politiques, il a dit l'histoire des monumens du pays, monumens presque tous religieux fondés et dotés par la piété des seigneurs, circonstance qui fait connaître l'esprit du tems, où l'on voit grandir cette autre puissance appuyée sur l'idée chrétienne, et qui semble se dénaturer en prenant part au royaume de ce monde, et en ne payant pas le tribut à César. Puis viennent des excommunications, des conciles, des persécutions contre les juifs, et plus tard les guerres de religion ; la commune de Pont-Audemer, des états provinciaux, etc. : la ville devenant tour à tour normande, anglo-normande et française, tout se trouve dans ce livre, ouvrage exact et consciencieux d'un homme qui aime son pays et qui veut lui être utile. Pour vous le faire connaître, je vais essayer de vous en présenter une analyse rapide.

Digitized by Google

L'histoire de Pont-Audemer, par M. Canel, est précédée d'un discours préliminaire : qui est en même tems un tableau de statistique de l'arrondissement, ce tableau qui commence par une description géologique du pays, fait connaître la richesse et l'importance territoriale, commerciale et industrielle de la contrée. Passant à l'histoire proprement dite, l'auteur commence par une dissertation sur l'étimologie du nom de la ville, et par quelques conjectures sur l'époque de son origine. Celle-ci se perd dans la nuit des tems. Il est seulement certain qu'elle exista sous la période romaine; mais on ne trouve quelques renseignemens qu'à l'époque où les hommes du Nord apparaissent dans le pays. Un historien affirme sans preuve que Pont-Audemer fut soumis à la domination de Robert le Danois, parent de Rou, premier duc; et après lui à celle de Torf, fils de ce Robert; à la mort de ce dernier, ses domaines sont partagés entre ses deux fils Turoulf et Turquetil, souches des maisons de Meulan et d'Harcourt. Le premier eut Pont-Audemer et d'immenses domaines en Normandie qu'il laissa, en mourant, à son fils Onfroy.

Cette époque est signalée par des guerres civiles. On voit Roger de Tosny prendre les armes contre le duc Guillaume; il est défait et tué avec ces deux fils par Onfroy resté fidèle à son souverain. Vers les memes tems, Pont-Audemer s'accrut. La Rille, bornant de ce côté les domaines concédés à Rou, des fortifications et le château de Pont Audemer s'élevèrent sur ces rives. (1040). Quelques années plus tard, la population s'était augmentée, il en fut de même de la ville, qui compta dans son sein plusieurs églises; elles furent fondées par Onfroi, qui fit reconstruire aussi l'abbaye de Préaux, détruite par les Normands. Onfroi, fut toujours fidèle à Guillaume, lequel

Digitized by Google

vint à Pont-Audemer l'an 1053. Cette ville, après Onfroi, passa aux mains de son fils, Roger à la barbe, comte de Beaumont et l'un des conseillers de Guillaume; il lui fournit soixante vaisseaux pour l'expédition d'Angleterre. En l'absence du duc, il fut chef du conseil de la duchesse Mathilde, pendant que son fils Robert contribuait puissamment au succès de cette bataille d'Hastings, qui donna un trône au duc Normand. Plusieurs guerriers de Pont-Audemer s'y distinguèrent aussi, et reçurent des fiefs en Angleterre. Mais Roger de Beaumont, dont un historien vante la simplicité et la bonne foi antique, ne voulut point prendre part à la spoliation des Anglais. Roger mourut avec l'habit de bénédictin à Préaux, l'an 1094. Il laissa deux fils : l'aîné, Robert de Meulan, Comte de Leicester en Angleterre, eut en partage Pont-Audemer, Beaumont etc. Le second fut comte de Warvick. Robert fut un puissant seigneur, et se nommait lui-même Comte par la grâce de Dieu. Dans un différent survenu entre le roi d'Angleterre et celui de France, il prit parti pour le monarque anglais, normand comme lui.

Ici notre auteur fait une juste réflexion, sur l'impuissance où il est de faire autre chose que de la biographie. D'ailleurs, les mémoires qu'il a consultés ne disent pas un mot du peuple à cette malheureuse époque. Puis il ajoute que la puissance des seigneurs de Pont-Audemer eut du moins cet avantage, qu'elle protégea la population de la contrée contre les attaques des autres seigneurs.

Il passe ensuite à l'énumération des églises et des couvens, fondés par la puissance temporelle. Cela n'empêcha point le comte Robert, d'être atteint par les foudres de l'église : une excommunication fut lancée contre lui, mais levée bientôt après. Ce seigneur mourut en 1118. Il avait

Digitized by Google

été un des plus grands hommes d'état de son tems. On lui reproche d'avoir pris part à la ruine du duc Robert, dépouillé par son frère Henri I.er, roi d'Angleterre. Il laissa pour héritier dans les domaines de Pont-Audemer, son fils Waleran. Ce jeune homme peu reconnaissant pour le monarque anglais, qui avait pris soin de compléter son éducation, se révolta contre lui. Le roi courroucé, prit les armes pour punir cette rébellion, et s'empara de Pont-Audemer qu'il brûla. Dans une bataille qui suivit, Waleran, fut fait prisonnier et perdit toutes les places qu'il possédait en Normandie. Plus tard, Henri lui rendit ses domaines, à l'exception des forteresses. Depuis il fut toujours fidèle au roi d'Angleterre, dont il soutint la cause dans les guerres civiles. Il mourut à l'abbaye de Préaux! il avait fondé plusieurs monastères. Il eut pour successeur Robert son fils, qui prit tour-à-tour parti pour l'Angleterre contre la France, et pour la France contre l'Angleterre. Ce dernier fonda aussi ou dota des monastères. La ville de Pont-Audemer fut longtems fidèle au roi Jean sans Terre, mais après l'assassinat d'Arthur de Bretagne, elle se soumit à la France, en 1204.

Pont-Audemer eut une commune, qui fut reconnue par le roi Philippe-Auguste, l'auteur en décrit les dispositions et les bienfaits. C'est un monument précieux du moyen âge

Au treizième siècle, époque religieuse, il y eut des templiers à Pont-Audemer. Dans le même tems, cette cité vit dans son sein huit conciles, et deux dans le siècle suivant.

A cette époque aussi, les Juifs y furent cruellement persécutés, et le couvent des Carmes fut fondé.

Ici les affaires civiles changent de face, on remarque l'établissement d'un bailliage à Pont-Audemer, qui eut aussi une Vicomté.

Digitized by Google

En 1350, quand Edouard d'Angleterre, apporta la guerre en Normandie, le roi Jean ayant demandé des subsides, ce fut à Pont-Audemer, que se tinrent les états de la province. Cette ville eut sa part des calamités de cette époque désastreuse : elle fut cédée par le roi, à Charles le Mauvais, comte d'Evreux, avec les mêmes droits que les anciens ducs avaient eus sur elle. Le roi, ayant fait Charles prisonnier, notre ville fut tour-à-tour prise et reprise par les Français et les Navarrois.

En 1558, elle fut prise et saccagée par les Français. Bientôt elle fut rendue, en vertu du traité de Calais, au roi de Navarre : puis après un siége où les habitans se défendirent avec vigueur, elle se rendit aux Français, commandés par Duguesclin. Le vainqueur abattit les murs et le château, qui ne se releva plus.

En 1418, elle fut soumise par l'Angleterre, et réunie à la Normandie, en 1422.

En 1437, il s'éleva une lutte entre les bourgeois et les religieux de Saint-Gilles, qui voulaient établir la banalité de leurs moulins ; elle dura plus de deux siècles.

Prise et reprise plusieurs fois par les Français et les Anglais, dans nos guerres avec ces derniers, la ville fut presque entièrement détruite.

Les habitans furent affranchis de la taille, pour plusieurs années, afin qu'ils pussent réparer leurs désastres. A cette époque, la commune fut anéantie.

Ici se trouvent des détails sur l'administration des finances, des octrois et le récit des brigandages, si fréquens dans ces malheureux tems, et qui désolèrent la contrée.

Le monastère des cordeliers, commencé sous Louis XI et par ses ordres, fut achevé sous Charles VIII, en 1490.

Plusieurs souverains ont visité Pont-Audemer; quand

Digitized by Google

François I.er y vint, la ville était défendue par soixante six pièces d'artillerie.

En 1550, ce pays fut détaché du domaine de la couronne, et engagé à Madeleine d'Annebaut; il était administré alors, non plus par un vicomte, mais par un capitaine; il y eut dans la suite des gouverneurs.

Pont-Audemer prit aussi part aux guerres de religion.

En 1562, elle tomba au pouvoir des protestans. La religion nouvelle y comptait alors un grand nombre de sectateurs. Quelques mois plus tard elle rentra sous la domination royale; mais elle fut horriblement pillée par les soldats, et les habitans furent réduits à la situation la plus déplorable Les protestans surtout, y furent traités avec la dernière rigueur. Le traité de 1570 leur rendit la tranquillité. Leur temple subsista à Pont-Audemer jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. L'auteur signale la retraite des protestans, comme une calamité pour la ville. Depuis ce tems il n'y ont plus reparu; quant aux catholiques, ils furent d'une piété ardente : même dans leurs plus grandes calamités, ils se cotisaient pour payer un prédicateur pendant le carême.

Sous Charles IX, les habitans furent tellement épuisés par les impôts, que *renonçant aux privilèges de la ville*, ils préférèrent être *imposés à la taille ès paroisses voisines*.

En 1589, la ville tomba au pouvoir des ligueurs; mais elle rentra bientôt sous l'obéissance du roi; cependant les deux partis qui s'agitaient autour d'elle et dans son sein, y répandaient la désolation : on fut obligé de raser le faubourg Saint-Aignan, pour y établir des fortifications; mais la ville fut encore livrée aux ligueurs, par la trahison de Hacqueville de Vieux-Pont, capitaine de Pont-Audemer. Elle revint à la domination royale, à l'abjuration

Digitized by Google

En 1350, quand Edouard d'Angleterre apporta la guerre en Normandie, le roi Jean ayant demandé des subsides, ce fut à Pont-Audemer, que se tinrent les états de la province. Cette ville eut sa part des calamités de cette époque désastreuse : elle fut cédée par le roi, à Charles le Mauvais, comte d'Evreux, avec les mêmes droits que les anciens ducs avaient eus sur elle. Le roi, ayant fait Charles prisonnier, notre ville fut tour-à-tour prise et reprise par les Français et les Navarrois.

En 1558, elle fut prise et saccagée par les Français. Bientôt elle fut rendue, en vertu du traité de Calais, au roi de Navarre : puis après un siége où les habitans se défendirent avec vigueur, elle se rendit aux Français, commandés par Duguesclin. Le vainqueur abattit les murs et le château, qui ne se releva plus.

En 1418, elle fut soumise par l'Angleterre, et réunie à la Normandie, en 1422.

En 1437, il s'éleva une lutte entre les bourgeois et les religieux de Saint-Gilles, qui voulaient établir la banalité de leurs moulins ; elle dura plus de deux siècles.

Prise et reprise plusieurs fois par les Français et les Anglais, dans nos guerres avec ces derniers, la ville fut presque entièrement détruite.

Les habitans furent affranchis de la taille, pour plusieurs années, afin qu'ils pussent réparer leurs désastres. A cette époque, la commune fut anéantie.

Ici se trouvent des détails sur l'administration des finances, des octrois et le récit des brigandages, si fréquens dans ces malheureux tems, et qui désolèrent la contrée.

Le monastère des cordeliers, commencé sous Louis XI et par ses ordres, fut achevé sous Charles VIII, en 1490.

Plusieurs souverains ont visité Pont-Audemer; quand

Digitized by Google

François I.er y vint, la ville était défendue par soixante six pièces d'artillerie.

En 1550, ce pays fut détaché du domaine de la couronne, et engagé à Madeleine d'Annebaut; il était administré alors, non plus par un vicomte, mais par un capitaine; il y eut dans la suite des gouverneurs.

Pont-Audemer prit aussi part aux guerres de religion.

En 1562, elle tomba au pouvoir des protestans. La religion nouvelle y comptait alors un grand nombre de sectateurs. Quelques mois plus tard elle rentra sous la domination royale; mais elle fut horriblement pillée par les soldats, et les habitans furent réduits à la situation la plus déplorable. Les protestans surtout, y furent traités avec la dernière rigueur. Le traité de 1570 leur rendit la tranquillité. Leur temple subsista à Pont-Audemer jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. L'auteur signale la retraite des protestans, comme une calamité pour la ville. Depuis ce tems il n'y ont plus reparu; quant aux catholiques, ils furent d'une piété ardente : même dans leurs plus grandes calamités, ils se cotisaient pour payer un prédicateur pendant le carême.

Sous Charles IX, les habitans furent tellement épuisés par les impôts, que *renonçant aux privilèges de la ville*, ils préférèrent être *imposés à la taille ès paroisses voisines*.

En 1589, la ville tomba au pouvoir des ligueurs; mais elle rentra bientôt sous l'obéissance du roi; cependant les deux partis qui s'agitaient autour d'elle et dans son sein, y répandaient la désolation : on fut obligé de raser le faubourg Saint-Aignan, pour y établir des fortifications; mais la ville fut encore livrée aux ligueurs, par la trahison de Hacqueville de Vieux-Pont, capitaine de Pont-Audemer. Elle revint à la domination royale, à l'abjuration

Digitized by Google

d'Henri IV. Les murs furent reconstruits sous Louis XIII.

Deux couvens de femmes, celui des carmélites et celui des ursulines, furent fondés à Pont-Audemer; les capucins essayèrent aussi de s'y établir, mais inutilement; les habitans s'y opposèrent : le gouverneur se rendit à leurs représentations, et les capucins furent éconduits.

Au milieu du dix-septième siècle, la peste fondit sur Pont-Audemer; et ce fléau devint si terrible, que les soins de l'art, et même les secours spirituels manquèrent aux malades.

L'Ouvrage de M. Canel ne contient pas seulement l'histoire de la ville : celle de toutes les communes de l'arrondissement y est aussi tracée; il y décrit les monumens qui subsistent encore, et les ruines romaines ou celle du moyen âge qu'elles renferment. Toutes fois, ce travail n'est que commencé. L'auteur a publié seulement l'histoire de quelques communes Cette seconde partie se distingue, comme la première, par une exactitude, qui ne laisse rien à désirer. Indépendamment de l'histoire, tout s'y trouve, la topographie et la statistique. J'ai remarqué surtout à l'article de Notre-Dame de Préaux, des détails aussi curieux qu'instructifs, au sujet de l'ancienne abbaye de cette commune.

Dans ses recherches laborieuses, il a trouvé quelques faits ancedotiques qu'il n'a pas cru devoir mentionner dans son ouvrage. En voici un qui ma paru assez intéressant pour être inséré dans ce recueil. L'auteur me l'a envoyé il y a quelque tems. Je le donne à peu près tel que je l'ai reçu. Il est extrait de l'histoire de Normandie, par le comte de Tonstain.

« Guillaume le conquérant, chassant un jour dans une forêt voisine de Pont-Audemer, rencontra deux jeunes

Digitized by Google

filles d'une grande beauté, qu'il reconnut bientôt pour deux novices de l'abbaye de Préaux : elles lui découvrirent leur naissance distinguée, et leur résolution de fuir une retraite, où on les enfermait malgré elles. Le duc leur offrit son secours sans se faire connaître, et recommandant le secret à ces gens, leur ordonna de conduire les novices dans une maison de plaisance qui lui appartenait au milieu de la forêt de Lyons.

» Le lendemain il leur annonça que le duc les verrait avec un vif intérêt. D'abord ce n'était pas un motif louable qui poussait le bon Guillaume ; mais la générosité l'emporta et il résolut de les marier noblement. La duchesse Mathilde, voyait avec quelque peu de jalousie, les courses journalières de son époux : elle voulut faire enlever les deux jeunes filles. Guillaume, accompagné seulement de deux chevaliers normands, les délivra de sept à huit ravisseurs armés qui, ne reconnaissant pas leur maître sous le casque, ne prirent la fuite qu'après que trois d'entr'eux eurent péri dans le combat. Sachant ensuite que ces hommes n'étaient venus que par l'ordre de la duchesse Mathilde, pour achever de dissiper les soupçons, il maria les deux novices à deux seigneurs de la première distinction. »

Après cette sorte de digression, je ne pousserai pas plus loin l'analyse de ce livre ; tout ce qui suit, jusqu'à nos jours, n'a rien de bien important. A mesure qu'on s'éloigne de la féodalité, la plupart des différentes localités perdent de leur caractère distinctif. A cette époque s'opère la fusion de ces populations diverses, qui bientôt réunies ne tardent pas à prendre un caractère général et à former un grand peuple. Les grands seigneurs ont disparu et avec eux les obstacles à l'unité de gouvernement et de nation. Les moines seuls restaient, puissance qui

Digitized by Google

d'Henri IV. Les murs furent reconstruits sous Louis XIII.

Deux couvens de femmes, celui des carmélites et celui des ursulines, furent fondés à Pont-Audemer; les capucins essayèrent aussi de s'y établir, mais inutilement; les habitans s'y opposèrent : le gouverneur se rendit à leurs représentations, et les capucins furent éconduits.

Au milieu du dix-septième siècle, la peste fondit sur Pont-Audemer; et ce fléau devint si terrible, que les soins de l'art, et même les secours spirituels manquèrent aux malades.

L'Ouvrage de M. Canel ne contient pas seulement l'histoire de la ville : celle de toutes les communes de l'arrondissement y est aussi tracée; il y décrit les monumens qui subsistent encore, et les ruines romaines ou celle du moyen âge qu'elles renferment. Toutes fois, ce travail n'est que commencé. L'auteur a publié seulement l'histoire de quelques communes Cette seconde partie se distingue, comme la première, par une exactitude, qui ne laisse rien à désirer. Indépendamment de l'histoire, tout s'y trouve, la topographie et la statistique. J'ai remarqué surtout à l'article de Notre-Dame de Préaux, des détails aussi curieux qu'instructifs, au sujet de l'ancienne abbaye de cette commune.

Dans ses recherches laborieuses, il a trouvé quelques faits anecdotiques qu'il n'a pas cru devoir mentionner dans son ouvrage. En voici un qui ma paru assez intéressant pour être inséré dans ce recueil. L'auteur me l'a envoyé il y a quelque tems. Je le donne à peu près tel que je l'ai reçu. Il est extrait de l'histoire de Normandie, par le comte de Toustain.

« Guillaume le conquérant, chassant un jour dans une forêt voisine de Pont-Audemer, rencontra deux jeunes

Digitized by Google

filles d'une grande beauté, qu'il reconnut bientôt pour deux novices de l'abbaye de Préaux : elles lui découvrirent leur naissance distinguée, et leur résolution de fuir une retraite, où on les enfermait malgré elles. Le duc leur offrit son secours sans se faire connaître, et recommandant le secret à ces gens, leur ordonna de conduire les novices dans une maison de plaisance qui lui appartenait au milieu de la forêt de Lyons.

» Le lendemain il leur annonça que le duc les verrait avec un vif intérêt. D'abord ce n'était pas un motif louable qui poussait le bon Guillaume ; mais la générosité l'emporta et il résolut de les marier noblement. La duchesse Mathilde, voyait avec quelque peu de jalousie, les courses journalières de son époux : elle voulut faire enlever les deux jeunes filles. Guillaume, accompagné seulement de deux chevaliers normands, les délivra de sept à huit ravisseurs armés qui, ne reconnaissant pas leur maître sous le casque, ne prirent la fuite qu'après que trois d'entr'eux eurent péri dans le combat. Sachant ensuite que ces hommes n'étaient venus que par l'ordre de la duchesse Mathilde, pour achever de dissiper les soupçons, il maria les deux novices à deux seigneurs de la première distinction. »

Après cette sorte de digression, je ne pousserai pas plus loin l'analyse de ce livre ; tout ce qui suit, jusqu'à nos jours, n'a rien de bien important. A mesure qu'on s'éloigne de la féodalité, la plupart des différentes localités perdent de leur caractère distinctif. A cette époque s'opère la fusion de ces populations diverses, qui bientôt réunies ne tardent pas à prendre un caractère général et à former un grand peuple. Les grands seigneurs ont disparu et avec eux les obstacles à l'unité de gouvernement et de nation. Les moines seuls restaient, puissance qui

Digitized by Google

s'appuyait sur la science, comme sur un privilége; et qui exerça long-tems sur les destinées du genre humain, une haute influence; mais elle s'affaiblissait insensiblement, à mesure que l'imprimerie, répandait ses lumières. La civilisation, brisant ses entraves, marcha au grand jour et marcha vite. Aussi dans les derniers tems, l'histoire de Pont-Audemer, n'offre rien de bien particulier; et quoique soumise aux coutumes normandes, obéissant aux lois générales du royaume, la ville dut ressembler à mainte autre ville.

Au reste, nous ne saurions donner trop d'éloges à notre savant collègue. Ses laborieuses recherches, disposées avec ordre, forment un ouvrage qui nous donne une idée exacte de l'état de la société au moyen âge. La puissance féodale était tout, le reste de l'humanité, rien. A côté de cette puissance, on voit naître et grandir la puissance ecclésiastique, puis toutes deux décroissent et s'éteignent. Le peuple grandit à son tour, suit la route que lui ont tracée ses maîtres, et s'élève à la hauteur de la royauté, seul reste des vieilles puissances; bientôt il la domine et la renverse pour jamais; car la royauté de nos jours, seul pouvoir qui puisse offrir une garantie pour la liberté et le bien être du plus grand nombre, ne ressemble en rien à celle des tems antérieurs, où un simple comte, pouvait plus qu'elle ne peut aujourd'hui.

D'ailleurs c'est un grand service rendu à la science, que ces histoires locales : une histoire générale ne peut pas tout dire, un ouvrage de cette sorte serait monstrueux. Ces mille populations diverses qui couvraient notre sol, seraient impossibles à décrire avec la couleur particulière à chacune d'elles, ou la narration serait embarrassée par une confusion qui la rendrait inintelligible; et toute une vie d'hommes pourrait elle suffire à tant de recherches multipliées? Cela

Digitized by Google

n'est possible que pour celui qui vit sur les lieux dont il veut tracer l'histoire. Pour lui les monumens, les ruines, ont une voix, un langage ; il ne doit pas même être indifférent aux légendes, cette littérature des campagnes qui n'ont point de littérature. Tous ces matériaux, il peut les coordonner, les comparer aux faits connus, et découvrir par là un fait nouveau qui fut long-tems caché dans l'oubli. Ce sera, si vous voulez de l'histoire conjecturale ; mais qu'importe, pourvu que la verité se découvre ?

Enfin, ces sortes d'histoires, sont encore un moyen de répandre les lumières dans les campagnes, en piquant la curiosité des habitans. Dans leurs rares momens de loisir, c'est un repos complet, absolu qu'ils cherchent : mais qu'on leur parle d'une histoire du pays, beaucoup, sans doute seront curieux de connaître les événemens et les hommes qui ont passé sur cette terre qui les a vus naître, qui les porte et les nourrit. Peut être ils en aimeront mieux leur pays ; ils se trouveront heureux au moins par comparaison, en songeant qu'ils n'ont pas vécu dans un tems où leurs pères furent si mal traités. Et puis, il y a je ne sais quel charme à habiter une contrée qui a fait quelque bruit dans le monde. Quest-ce en effet, qu'un pays sans souvenirs ?

Digitized by Google

LA TRIBUNE,

PAR M. DE SALVANDY.

Qui dira l'émotion du jeune homme, à l'aspect de ce trône des libertés publiques qu'on appelle la tribune, quand les degrés lui en sont enfin ouverts? Long-tems, il attacha des regards découragés sur ce dernier terme des ambitions généreuses. Il croyait n'arriver jamais à l'âge où la loi leverait devant lui ses barrières. Mais les années s'amassent vîte sur le front de l'homme, aussi vîte que les vagues sur nos rivages. Il a marché vers le but d'un pas rapide; et en même tems, ce but lointain, qui semblait fuir devant lui, s'est rapproché tout-à-coup : une de ces secousses profondes qui renouvellent la face des empires, la révolution de 1830, est venue mettre nos rostres populaires, dix ans plutôt qu'il ne devait s'y attendre, à la portée de ses vœux. Un suffrage de ses concitoyens a fait le reste. Le voilà dans le temple des lois, dans l'arène des grandes discussions et des grands devoirs! Il a pris rang parmi les Français qui ont des volontés pour la France, qui disposent de ses trésors, de ses forces, de son génie même, qui appellent en son nom la paix ou la guerre, qui vont ouvrir ou fermer devant elle l'abyme des révolutions. Un noble orgueil s'émeut en lui, à la pensée que son opinion sera la loi. Mais c'est alors, c'est quand il gravit, à pas lents, les marches de la tribune, pour porter à l'urne qui l'y attend les décisions de sa conscience, que sa mission lui apparaît sous un côté redoutable. Si la passion ou les préjugés, si la témérité ou la peur allaient égarer sa raison!..... Si le vote qu'il apporte devait être funeste à son pays!..... Si, par un jeu de la fortune, par une de ces conséquences

Digitized by Google

inattendues que la providence fait sortir souvent des résolutions humaines, la balance pouvait pencher du côté des boules versemens et des malheurs publics, sous le simple poids de la boule qu'il jette dans cette urne, grosse de tant de destinées, et qui a enfanté tant de catastrophes contraires!.... Combien de fois, il y a quarante ans, nos pères n'ont-ils pas lancé, aux cris mêlés de vive la liberté! et de vive le Roi! des décrets qui portaient dans leurs flancs le régicide et la terreur!

Et pourtant cette tribune, l'effroi des ames élevées, cette tribune, écueil redoutable au citoyen, plus redoutable à l'orateur, il y reparaîtra, non plus avec la foule de ses collègues, mais seul; non plus dans le tumulte du scrutin, mais dans le silence de la discussion, au milieu de l'attention et de la curiosité universelles; non plus pour traduire en un vote isolé sa pensée inconnue, mais pour la produire à la clarté du jour et la donner comme conseil, la proposer comme règle à l'assemblée entière! Dans le métier des armes, le jeune homme, qui va au feu pour la première fois, éprouve, à ce fracas subit du champ de bataille, une émotion de trouble et de surprise. Mais c'est le trouble, c'est la surprise d'une vie nouvelle qui commence pour lui, d'un nouveau sang qui coule dans ses veines, d'un monde nouveau qui se déploie devant ses regards. Transporté bientôt par ce tumulte, par ce mouvement, par cette fumée, par ces éclairs, excité comme à autant de défis par ces sifflemens de la mort qui vole sur sa tête, son cœur bondit; il s'enivre de bruit, de péril, de gloire; il court, il se précipite. O jour, où nous tous, pour la première fois, nous suivîmes l'aigle de nos régimens dans la mêlée! quelle autre ivresse nous rendra ces émotions, ces tressaillemens, cet horizon aggrandi, ce ciel éclatant,

Digitized by Google

cette atmosphère embrasée, cette terre qui ne se dérobait jamais assez vîte sous nos pas, pour nous rapprocher de l'ennemi et de la victoire? Derrière nous l'image de la patrie qui nous pousse; en avant, celle de l'honneur qui nous appelle, toutes deux réelles, vivantes, ayant des palmes à la main, toutes deux promettant plus que ne vaut la vie, à des cœurs qui dévoraient à l'avance plus encore qu'elles n'avaient promis! Et là, nul cri de la conscience ne domine ces prestiges; nulle sollicitude ne les attriste. On est toujours sûr de ne pas mal faire, si l'on obéit, et de faire bien, si l'on meurt.

Mais ici, sur cet autre champ de bataille, ce sont d'autres règles et d'autres dangers. Vous êtes seul en spectacle à tous. Nulle illusion ne vous soutient; nul défi ne vous anime. La passion est partout: elle ne se montre encore nulle part! le calme règne autour de vous, et l'assemblée, qui vous écoute, vous effraie par ce calme même. Au-dessus de l'assemblée, le public pressé derrière ces colonnes, ces femmes attentives, ce large balcon où la renommée tient toutes ses trompettes réunies pour redire à la France chacune de vos paroles, mais les lui redire, la plupart du tems faussées par la malveillance et travesties peut-être par la dérision, tout, jusqu'au sténographe officiel, qui vient aux pieds de la tribune attacher son regard sur le vôtre et vous avertir que pas un mouvement, pas un signe, pas un mot ne seront perdus pour la France, celui-là effrayant par la fidélité comme les autres par le mensonge, tout, dis-je, vous impose et vous glace. Qui donc vous donne le courage de passer outre? Le devoir, dont la voix est en nous et s'efforce de parler plus haut que ces terreurs. Mais à la guerre du moins, il y a une sorte d'égalité, et c'est celle du courage, celle des périls, celle de la gloire. Est soldat qui veut... N'est pas

Digitized by Google

qui veut orateur. Le talent est un présent du ciel, dont le ciel se montre avare. Savez-vous quel succès vous attend ? Tout-à-l'heure, vous avez craint votre vote dans l'intérêt de la patrie; vous voilà craignant davantage votre parole. Éloquente et habile, seriez-vous sûr que les voies dans lesquelles elle entraînerait l'assemblée, fussent celles de la sagesse ? Faible, imprudente, médiocre, ne va-t-elle pas compromettre votre parti et votre cause ? Si vous apercevez vos amis vous prêtant une oreille inquiète, s'affligeant de votre appui, vous indiquant du geste que la bataille est perdue, et qu'elle l'est par vous ?..... Cependant échec ou victoire, votre vie, à dater de ce moment, n'est plus à vous; elle appartient aux passions, à la haine, à l'injure, à la calomnie. Et ces périls, peut-être votre ame n'est-elle pas seule à les mesurer; peut-être y a-t-il, à l'ombre de cette colonnade où siége la foule, un cœur qui répond aux angoisses du vôtre, et suscite votre effroi par son effroi. J'ai vu, il y a douze ans, un orateur, un ministre illustre, pâlissant des orages qu'il avait soulevés, chercher du regard sa compagne dans les travées; elle venait de tomber évanouie.

Il est pourtant des débuts fortunés; ceux, par exemple, de ce nouveau-venu des assemblées, qui ne doute point de lui-même, ne craint rien d'autrui, s'applaudit dans le tumulte, et tombe sans le sentir. Tandis que le plus grand historien de l'Angleterre passa trente ans muet dans la chambre des communes, sans trouver en soi des forces pour surmonter cette pusillanimité de son génie et de sa vertu, lui, vous le verrez prêt à recommencer toujours, toujours rayonnant de l'éloquence qu'il sent en lui et de la gloire qu'il attend..... Mais non, ne l'envions pas ! s'il ne mesure point ses forces, c'est parce qu'il n'a point mesuré

Digitized by Google

monarchies orientales, qui apportaient pour dot les lettres et les arts de leurs brillantes métropoles, s'unirent, sur les rivages de l'Attique, du Péloponèse, de l'Italie, à ces peuples qui n'avaient rien découvert que la dignité des hommes et le charme des femmes. Les richesses de la vie policée se trouvèrent mises en commun avec celles de la vie sauvage. C'est de cette alliance que naquit la liberté antique. Héritiers ainsi du trésor entier des connaissances ou des vertus du genre humain, les Grecs, élevèrent, pour le conserver et l'aggrandir, les tribunes de leurs vingt cités. Ils eurent les arts et les pompes de l'Orient avec les assemblées du Nord. Mais ce n'était plus l'épée qui vidait les différens et qui dictait les décisions. Une autre puissance établissait son empire souverain. La parole régna: elle eut ses combats et ses victoires. Elle eut ses athlètes intrépides et glorieux. La raison, la justice, l'humanité, descendirent sur la terre, en y voyant une milice vouée à embrasser leur querelle. Cette milice était la race des Desmosthènes et des Phocion, race divine qui ne devait plus périr. ! Aux Démosthènes succédèrent les Cicéron; aux Cicéron les Grégoire de Nazianze et les Ambroise; viendront les tribunes du moyen âge, celles des conciles nationaux, des cortès, des états généraux, du parlement anglais enfin. Puis, il y aura un jour où la voix des Chatham, des Pitt, des Fox, sera couverte pas celle de Mirabeau, ce géant qui s'acouple à l'anarchie pour enfanter un monde. De lui naîtront après les Barnave, les Vergniaud, et les Gensonné, les Foy, les Camille Jordan, les De Serres, les Casimir Périer, ces puissans émules des Wilberforce et des Canning, qui travailleront à tirer de ses langes le monde nouveau, et qui légueront pour héritage, à d'autres générations de grands hommes, la tâche ébauchée par leur génie.

Digitized by Google

Une observation singulière, c'est que l'Orient, qui a beaucoup donné à l'Europe, n'en a jamais rien reçu, que, par exemple, jamais, depuis l'origine du monde, il n'a vu les hommes s'assembler pour délibérer sur leurs destinées. Il a inventé l'écriture, cette parole muette, dont les Grecs s'emparent, que les Grecs fécondent; et la parole vivante, la parole des places publiques, est vainement inventée à ses portes : il n'en reste pas moins muet, lui-même, d'âge en âge. Ses temples sont sans voix, comme ses places publiques et comme ses palais. Il est écrit que la voix humaine ne retentira jamais sur cette terre esclave. C'est un éternel silence, interrompu seulement par le fracas des empires qui s'entrechoquent, des cités ou des trônes qui tombent, des dynasties et des races qui périssent. La civilisation, dans le cours des siècles, ne fait qu'amonceler, sur toutes ces ruines, ses propres ruines. Car là, plus brillante et plus prompte, la vie est plutôt épuisée : le souffle de la liberté ne la soutient pas. Voyez, au contraire, l'occident! L'humanité y grandit sans mesure et sans terme. Les tribunes s'y propagent, d'état à état, de siècle à siècle, de civilisation à la civilisation, jusqu'aux limites de l'Océan. L'Océan même ne fera pas obstacle à ce génie indépendant de nos pères. Il franchira l'Atlantique. A l'heure où nous sommes, le corps entier de l'Amérique, en travail pour arriver à la liberté, s'est hérissée de tribunes, comme l'Asie reste couverte de sérails.

Et remarquons-le en passant : la liberté tient de si près aux sentimens intimes de l'homme, à ses jouissances nobles et pures, aux passions généreuses qui sont en lui, à sa dignité morale et à tout ce qui la constitue, que le destin des femmes fait, dans le cours des siècles, les mêmes progrès que les institutions libres. L'Orient en est toujours à ce régime des sérails, des eunuques, des muets qui dégrade et

Digitized by Google

flétrit un sexe pour asservir l'autre. En Grèce, les femmes apparaissent, pour la première fois, sur la scène du monde, et ce n'est pas seulement leur condition domestique qui participe des biens de cette civilisation nouvelle ; elles exercent, par le commerce d'esprit auquel donna lieu la vie libre et recherchée des Aspasies, la première influence de ce genre à laquelle les hommes se soient soumis dans l'état policé. Cette influence se montre et plus noble et plus digne chez les matrones romaines. Plus tard, la société chrétienne, qui invente la liberté civile, ne distingue plus les chefs de famille de leurs compagnes ; elle les associe, pour les devoirs, pour les vertus, pour les droits, pour le martyre, pour le trône même ; enfin, la féodalité, en introduisant, par ses contre-poids et ses résistances, le germe de la liberté politique dans le monde moderne, institue, sous le nom de chevalerie, un empire des femmes qui épure toutes les affections, élève toutes les pensées, annoblit tous les rapports, développe tous les génies. Et maintenant, quelle place nouvelle les femmes ont prise dans nos mœurs délicates à la fois et sérieuses, quelle part leur est donnée dans ces délibérations du foyer, dans ces débats des salons qui préparent les combats de la tribune et les décisions des conseils, quelle magistrature la société se plaît à leur conférer pour l'exercice d'un pouvoir nouveau dans le monde, celui de la bienfaisance publique, quels changemens résultent déjà de ces changemens domestiques et en résulteront encore dans la direction générale des esprits et la destinée politique de l'humanité : qui ne le voit, qui ne le sent? Tout ce que je voulais c'est de faire remarquer, en passant, cette étroite relation d'une révolution toute morale avec le lent progrès et les transformations successives que présente à nos regards l'histoire de la liberté.

Digitized by Google

Nous verrons la liberté, en se propageant, se perfectionner, par un constant progrès, depuis les premiers tems jusqu'à nos jours. La liberté antique se ressentit de son origine. Les peuples, rassemblés tout entiers dans l'Agora, comme les Barbares dans leurs camps, se divisaient comme eux, en factions bruyantes. Et, bien que le mot de peuple n'eût pas l'ombre de rapport avec le sens qu'il a parmi nous, puisque la lèpre de l'esclavage couvrait le sol de ces républiques superbes et tenait le grand nombre étranger à tous les biens, à tous les droits, à toutes les luttes de la liberté, cependant quelques milliers d'hommes libres, réunis pour délibérer sur les affaires communes, ne pouvaient manquer de céder à cette perpétuelle tentation des multitudes, d'appeler du droit aux armes, et de changer une discussion en un combat. La parole ne régna donc point sans partage. Elle était devenue la première des puissances; elle n'était pas la seule. Les passions et les violences lui faisaient toujours obstacle ou cortége. La force, déchue sous ce ciel heureux, mais non à jamais proscrite, apparaissait encore pour dicter ses lois. On avait les tempêtes de la liberté sauvage, transportées entre les richesses du Pyrée, les méditations du Portique, et les magnificences du Parthenon.

Les législateurs multiplièrent les précautions et les artifices pour lutter contre cette fatalité. La puissance sacerdotale était une garantie contre la licence des esprits; la puissance paternelle, contre la licence de la jeunesse; l'esclavage paraît aux jalousies et aux agitations des masses; la liberté civile, aussi bien que la liberté politique, était le patrimoine d'un petit nombre d'hommes fortunés. Ceux-là formaient le peuple; ils n'étaient pas vingt mille dans l'opulente république d'Athènes, qui remplit le monde de sa gloire! Et encore ce peuple, ce collége d'hommes libres, moins nom-

Digitized by Google

breux que les électeurs de Paris ne le sont maintenant ; avaient-ils été divisés par ses législateurs en quatre classes distinctes, pour attribuer le pouvoir à une seule, à celle qui réunissait les richesses et les lumières, à celle qui alliait, avec l'amour de l'ordre, l'intelligence de ses conditions et l'étude de ses maximes. C'est, au prix d'une perpétuelle renonciation à l'exercice de la puissance, que la loi admettait les trois autres classes à jouir des droits de la liberté.

Toutes les constitutions de l'antiquité furent formées sur les mêmes principes. Sparte ne comptait que neuf mille citoyens ; le reste était ravalé au-dessous de la condition d'hommes. On voit que ces démocraties prétendues n'étaient que d'étroites, de jalouses, de cruelles aristocraties. La démocratie, à vrai dire, n'existait pas.

Rome qui devait changer tant de choses dans l'univers, Rome fit un pas de plus : elle inventa la démocratie, non pas que l'esclavage ne continuât à tenir les classes inférieures loin de la région du pouvoir et de la liberté, mais parce que plus nombreux que chez les Grecs, les hommes libres se divisèrent en deux grands corps, une aristocratie puissante, et des plébéiens, qui, ayant au-dessous d'eux la multitude esclave, représentaient une ombre de la classe moyenne des tems modernes. C'était un progrès immense. Aussi pour le supporter, que de précautions, et malgré ces précautions que d'orages ! La puissance paternelle alla jusqu'au droit de vie et de mort, tant la monarchie absolue dans la famille semblait un contre-poids indispensable aux franchises aggrandies de la cité ! La propriété se défendit et s'agglomera par les substitutions, par l'usure, par les clientelles, par le patronage. La dictature fut inventée. Le patriciat accumula les priviléges et les pouvoirs. Encore le peuple, ce qu'il nous faut appeler le peuple faute d'un

Digitized by Google

mot plus vrai, se divisa-t-il en tribus si habilement formées que l'échelle des droits répondait exactement à celles des richesses. La richesse dominait ainsi dans le forum comme l'illustration dans le sénat; et dans le forum régnait ce que les historiens nomment la démocratie romaine!

Pourtant, là s'accomplit, grâces à ces innovations sociales compensées par tant d'ombrageuses restrictions, une innovation politique de portée immense. A côté de la tribune, qui s'élevait dans le forum comme un roc voué aux tourmentes, il y en eut une autre, dressée dans le sanctuaire des Dieux, comme une autel à la raison et au génie. Celle là fit tout le destin de Rome. Les lois qui y furent promulguées, ont conquis le monde, et elles ont gardé près de mille ans leurs conquêtes. Tandis que les préventions, les haines, les caprices populaires, grondaient dans les comices; qu'un jour le peuple précipitait les vieillards de la tribune aux harangues, pour ne pas être fatigué des leçons de leur sagesse; qu'une autre fois, il se retirait en révolte sur le Mont-Sacré; que d'autres fois, il substituait la guerre civile à la délibération, et se baignait au sang des orateurs contraires, le sénat, où siégeaient les Cincinnatus, les Paul-Emile, les Caton, tout ce qu'il y a de grand dans la mémoire des hommes, le sénat balançait, dans son calme éternel, les destinées de Rome et de l'univers. Cynéas, en présence de l'assemblée auguste, croyait voir un sénat de rois; les Gaulois, un sénat de Dieux.

A la place de cette constitution puissante, supposez que la tribune sénatoriale ne fût pas restée debout lors de l'éversion des rois, qu'une démocratie flottante, et ses tempêtes, eussent envahi sans partage la cité de Romulus, elle eût été écrasée, dans une de ses tourmentes, au

Digitized by Google

premier choc de Pyrrhus, d'Annibal, de Brennus, de Porsenna peut-être : et le genre humain n'aurait pas vu briller cette ère de la civilisation romaine qui dégrossit et polija le monde, bien plus qu'elle ne l'asservit. Car c'est cette civilisation souveraine qui a fait de toutes les nations un seul peuple et une seule famille. Elle façonna le genre humain à recevoir les mêmes mœurs, les mêmes rites, les mêmes lettres, les mêmes lois. Elle propagea les arts d'un bout du continent à l'autre ; et, plus tard, se saisissant partout à la fois des barbares, elle les assujettit à ces lumières, qu'ils semblaient devoir éteindre, et par là les rendit immortelles.

Mais, la vieille constitution de Numa et de Servus-Tullius, minée dans ses fondemens par les Gracques, par Marius, par le tems, et plus que tout par la conquête du monde, fut frappée des mêmes coups que Pompée à Pharsale, et Caton dans Utique ; elle s'affaissa sous le poids de la terre qu'elle avait vaincue La démocratie triomphait par degrés du patriciat en même tems que celui-ci triomphait de l'univers. Et, impropre à porter le fardeau de son propre gouvernement et du gouvernement du monde, cette démocratie, à peine maîtresse d'elle-même et du genre humain, se chercha sur-le-champ un maître Comme les ambitieux aussitot fatigués qu'investis de la puissance, elle avait dépossédé le patriciat, pour jouir bien plus que pour régner ; corrompue, non pas par sa liberté, mais par l'em-

[illegible] lait, c'était du pain

[illegible] nouvoir, la tête de

[illegible] um. Ces rostres sans

[illegible] ont été muets depuis,

[illegible] lançaient des foudres,

Digitized by Google

sur Antiochus, Viriates, Vercingetorix, il ne s'est plus élevé, pendant dix-huit siècles sur la place publique de la ville éternelle, que la voix d'un vieillard, vêtu de blanc, une croix à la main, et bénissant avec ces deux mots : *Urbi et orbi.* C'est toujours le vieux mariage de Rome et de l'univers!

L'étrange effet des victoires de la démocratie romaine, fut que la tribune sénatoriale resta seule debout. Cette tribune, si haut placée, avait tant de puissance, que si elle ne put sauver Rome, qui voulait être esclave, des monstres qui la saturèrent de tyrannie sans l'en lasser, elle sut du moins protéger les provinces, innocentes de la servitude publique, contre les extorsions des préfets, et disputer le corps majestueux de l'empire à l'insolence des prétoriens. L'aristocratie romaine mit quatre cents ans à s'éteindre. Long-tems, elle murmura encore le grand nom de liberté. Mais il était sans force, parce qu'il était sans échos, on n'en trouvait que dans le génie de Tacite et dans l'ame de Marc-Aurèle. De même que la démocratie, sans des contre-poids habilement institués, n'a jamais su fonder qu'une anarchie sanglante et passagère, ou bien un lourd despotisme; de même aussi une aristocratie, que la puissance populaire n'appuie pas, est incapable d'autre chose que d'exercer la tyrannie comme à Venise pour son propre compte, ou de la régulariser, comme dans le monde romain, au profit d'un maître.

A la fin, arriva le jour où le sénat eut à défendre tout ce qui restait de ses lois et de ses dieux contre le labarum chrétien. M. de Châteaubriand a redit, dans ses histoires et ses épopées, ce dernier cri de la liberté romaine. Symmaque ne put défendre contre l'assaut conjuré des évêques, des barbares et des empereurs, les autels de la victoire. Ils tombèrent. La tribune patricienne tomba du même coup; la ci-

Digitized by Google

vilisation et la liberté antique n'étaient plus : toutes ces ruines disparurent ensemble sous un pas d'Alaric.

Mais l'humanité ne pouvait plus rester muette. Dès les premiers jours du silence du Forum, une autre tribune avait pris sa place, ignorée d'abord, cachée dans les catacombes, et destinée à rivaliser bientôt le trône des Césars, et à ombrager peu à peu toute la face de la terre. Elle avait repris les droits du genre humain de plus haut que la tribune aux harangues, et les portait plus loin. Pour les revendiquer, la parole humaine s'aidait de la parole *divine*. Elle remontait de l'homme à son auteur ; et, lui cherchant dans le ciel des titres de noblesse, elle y trouva l'égalité; l'égalité, autre grand nom qui venait prendre possession de la terre pour asseoir enfin les sociétés humaines sur leurs véritables fondemens. Celui-là ne pouvait retentir *dans les* temples, sans appeler par degrés à ce titre de peuple, si restreint jusqu'alors, toutes les classes dont se *compose la* grande famille des nations. Par cela même, il faisait de l'ordre social un problème nouveau, et des siècles devaient s'écouler avant que le genre humain put trouver *pour solution la* liberté.

Mais comment la liberté ne fût-elle pas sortie à la longue d'un ordre social qui avait pour triple *élément la civilisation* antique avec ses traditions, ses expériences et ses lois, les maximes chrétiennes, et les races du Nord ! Ces races généreuses, qui, par leur seul mélange avec les colonies de l'Orient, avaient mis au monde la liberté antique, maîtresses maintenant du monde policé, ne pouvaient manquer d'épurer et d'agrandir l'héritage qu'elles recueillaient. Elles marquèrent d'abord leur empreinte dans le christianisme même qui les éclairait. La chaire devint de jour en jour davantage, une institution politique. Et du reste elle l'a toujours été.

Digitized by Google

N'avait-elle point lutté contre toutes les tyrannies, celles des lois, celle des mœurs, celle des croyances, celle de l'autorité? Qu'étaient autre chose les Athanase et les Ambroise, que des tribuns sacrés? Les proconsuls, les Augustes, les princes des barbares, tout ce qui prétendit tour-à tour soumettre l'homme au glaive sanglant, n'alla-t-il pas se briser, comme le disaient si bien les pontifes, au glaive de leur parole? N'est ce point cette parole redoutée, qui protégea, pendant toute la durée de l'invasion des races et de leur établissement, les provinces vaincues, qui maintint dans leurs priviléges les municipalités soumises, qui fit survivre la loi romaine à la civilisation romaine, et les libertés locales à la conquête? Le propre de la chaire fut de se multiplier par le génie nouveau des conquérans sur toute la terre : le Dieu des chrétiens s'était fait verbe, en réalité. Partout où il y avait des hommes, il y eut une tribune, qui annonça les droits du faible, les devoirs du fort, les vindictes du ciel. Quel autre représentant du peuple assujéti, hormis le ministre de l'évangile, aurait pu dire impunément à Clovis : Incline ta tête; ô Sicambre. Adore tout ce que tu as brûlé; brûle tout ce que tu adoras!

Il faut le dire: les conciles des huit ou dix premiers siècles furent les véritables comices du moyen âge. Ces assemblées ne sont remplies que de discussions politiques et civiles. Mais, quand la société nouvelle se fut affermie, la liberté se sécularisa; et en se séparant de l'Église, elle lui fit un emprunt qui fut une conquête et un progrès immenses. Les anciens n'avaient connu de discussion des affaires publiques, que personnelle, active, en corps de peuple, dans les assemblées de la cité entière. De là une foule de misères qui auraient semblé devoir s'exclure : des comices bruyans, et des nations restreintes, des états bornés à l'enceinte de la cité. En

Digitized by Google

devenant conquérante, Rome s'était condamnée à être esclave. Comment administrer dans le Forum la Lybie, l'Espagne et l'Asie? Cette orageuse liberté des anciens conservait donc tous les vices de son origine barbare. Ce fut l'Eglise, qui inventa des formes plus parfaites et plus pures. Les conciles, où le monde tout entier siégeait par ses délégués, donnèrent le premier modèle de cette participation au pouvoir par mandataires, qui constitue le système représentatif. Cet admirable système n'a donc pas été trouvé dans les bois comme Montesquieu l'a dit. Il l'a été dans les catacombes au tems des souffrances de l'Église, dans les palais de Rome et de Nicée, au tems de ses grandeurs.

Tous les États imitèrent du droit canonique un régime qui permettait aux races victorieuses de conserver la liberté dans la conquête, et ce n'était pas dans d'étroites murailles que la liberté nouvelle se trouverait forcément renfermée. Les provinces les plus lointaines d'un grand empire pourraient, plus aisément que les quartiers de Lacédémone et d'Athènes, débattre dans les mêmes assemblées leurs intérêts divers. On aurait la tribune aux harangues, moins le forum et ses orages. La tribune, s'affranchirait sans retour du contact des masses soulevées, en même tems qu'elle allait s'ouvrir à toutes ces classes industrieuses et fécondes que la société antique confondait dans la grande injure de l'esclavage.

Ainsi se prépara la liberté moderne qui l'emporte sur celle de Rome et d'Athènes, comme celle-ci sur la farouche liberté des forêts du Nord. La force était détrônée; la parole, le droit avaient vaincu.

Tout ce qui tend à remettre les masses en action, et la force en honneur est donc une réaction contre la civilisation même. Tout ce qui reporte sur la place publique le champ des discussions politiques, est un abandon des conquêtes de

Digitized by Google

l'humanité. Loin de voir dans ces tentatives un progrès, nous y flétrirons un retour vers les tems barbares. Ce n'est pas un accroissement, c'est une décadence et une corruption de la liberté.

Et ce qui est la ruine de la liberté, c'est de la livrer prématurément, comme une arme qui, au lieu de défendre, peut tuer, en des mains incapables encore de garder un tel dépôt. Être accessible à tous est désormais sa gloire. C'est aussi son péril; car la perpétuelle tentation de tout ce qui a pour soi la force plus que les lumières, est de recourir à la force, et par là, la liberté s'évanouit; par là, le système représentatif, qui est sa forme la plus pure, se trouve mis à néant.

Le système des assemblées représentatives a déjà été, pendant des siècles, sans exception, la loi de l'Europe entière. Les monarchies, les républiques de l'Allemagne et de l'Italie, les communes enfin, ces républiques municipales qui ont été les berceaux des institutions modernes, se constituèrent partout sur le même modèle. Partout aussi le pouvoir fut concentré aux mains du petit nombre; partout appuyé aux hiérarchies féodales; partout, dans la plupart même des communes, attribué à la noblesse comme un de ses priviléges nécessaires. Et cependant une étude approfondie prouverait que la liberté de ces siècles d'essai a péri faute d'une garantie de plus, la seule qui put rendre celles-là surabondantes, mais à laquelle celles-là ne pouvaient suppléer. Il lui manquait l'indispensable contre-poids des deux tribunes. L'Angleterre eut la gloire de faire la même découverte qui rendit Rome si grande dans les tems anciens: elle divisa son parlement en deux corps; ses libertés ont vécu, et l'on voit le rang qu'elle a tenu dans l'univers.

Une chose singulière, c'est que, de toutes les tribunes féodales, les nôtres furent celles qui ont le plus anciennes

Digitized by Google

ment jeté de l'éclat au-dehors et laissé de curieux monumens. Dès l'avènement des Valois, à une époque où le parlement anglais est muet encore, elles fulminèrent hardiment les maximes mêmes au nom desquelles l'Europe s'agite aujourd'hui. Mais c'est-là qu'éclate le génie contraire de l'Angleterre et de la France. L'Angleterre, avec son sénat, qui règle et modère sa marche, avance d'un pas lent, mais sûr; l'Angleterre, avec son sénat, qui s'appuie aux siècles, a foi au tems : elle respecte ses monumens et croit à ses promesses. La liberté ne la blesse pas, liée aux souvenirs de la patrie, fondée sur des institutions qui transmettent intacts aux générations le dépôt de l'ordre et le bienfait des lois, logée, en un mot, comme une fille du vieux sol, sous les voûtes gothiques de Westminster. La façade irrégulière de Westminster vous annonce une abbaye du moyen âge. Vous franchissez le seuil : votre cœur tressaille. Les voix que vous entendez sont celles de sir Robert Peel et de lord Brougham.

En France, c'est autre chose : on fait fi du tems : ses œuvres, il faut les détruire; ses promesses, les prévenir, les réaliser de main d'hommes, les lui arracher de vive force aujourd'hui, pour pouvoir se remettre en marche demain, et dans le cours d'une vie dévorer des siècles. Deux ou trois nouveaux venus de la chambre de 1830 résumèrent cette outrecuidance politique d'une façon naïve, en promulguant la maxime : plus de précédens! Vraiment, jeunes hommes! mais d'où arrivez-vous? Sans précédens seriez-vous de ce monde, et les institutions n'ont-elles pas leurs générations comme les individus? Il est un précédent qui restera en dépit de votre témérité : c'est l'histoire, qu'il ne dépend pas de nous de rapporter par un amendement. Elle fait voir que si la constitution anglaise s'est affermie précisément alors que la

Digitized by Google

nôtre se changea en monarchie absolue, c'est que nos pères eurent goût comme vous aux fruits venus en serre-chaude. Ils voulurent plus que ne comportait leur tems. Ils prétendirent tout conquérir, tout faire en un jour; et en même-tems qu'ils restaient voués au régime de l'assemblée unique, ils essayèrent de fixer le dépôt de la liberté naissante dans des classes qui n'étaient pas encore mûres pour l'accepter. Elle s'y épuisa sous le Roi Jean, sous François II, sous Henri III, pendant le règne des Seize. Dans la carrière des lois comme dans celle des armes, notre patrie n'a que trop compté, grâce à cette fougue aveugle, des journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincour!

Les Etats de 1614, à-peu-près oubliés de nos jours, et mentionnés seulement dans l'histoire, parce qu'ils furent les derniers de tous, ces Etats, après lesquels Richelieu résolut d'étouffer nos vieilles franchises nationales, professèrent le droit de la nation d'*oster, conférer, déférer la couronne*, en termes que nos démagogues les plus glorieux d'aujourd'hui n'eussent pas osé murmurer il y a quatre ans.

La fronde, en essayant de rompre le faisceau de l'autorité royale, sans pouvoir comprendre la liberté, usa, dans cet effort impuissant, tout ce qui restait des immunités antiques de la France, et Louis XIV régna. Le pouvoir absolu se chargea du soin de miner, de corrompre, de détruire l'édifice de l'ancienne société française et de ne laisser à la révolution d'autres ruines à faire que celles de ce trône qui n'avait pas compris la royauté, mieux que, pendant bien des années, la liberté n'a été comprise par la France.

D'autres calamités, d'autres expériences l'attendaient alors. Le Christianisme qui avait appelé et le maître et le serf au bienfait de la même loi, la féodalité qui donna au fort le perpétuel besoin de l'assistance du faible, le pouvoir absolu

Digitized by Google

qui nivela tous les rangs pour les dominer de plus haut, la civilisation qui répartit, d'une façon plus équitable, les lumières et les richesses, le tems enfin, car ce mot comprend tout, avaient créé, dans les société modernes, un besoin nouveau. L'égalité, passée de l'évangile dans les esprits, fit effort pour passer des coutumes dans les lois; cet effort immense a ébranlé le monde sous le nom de révolution française, révolution puissante et terrible, qui, en en constituant la plus grande des innovations, celle de l'égalité universelle devant la loi, promit en même-tems la liberté, crut vouloir et chercher la liberté, décréta la liberté dans le sang; et, fatiguée de poursuivre à la fois deux buts, dont un seul était l'affaire des siècles, s'épuisa dans l'enfantement d'une démocratie la plus complète, la plus réelle qui se soit vue dans le monde, ou pour mieux dire la première qu'il y ait eu sous le soleil, mais qui nous demande aujourd'hui les lois que n'a pas su lui donner sa mère.

La tribune de l'assemblée constituante a laissé d'immortels souvenirs; elle a offert le plus grand spectacle qui ait jamais été donné aux nations : d'un côté Maury et Cazalès défendant pied à pied, à la tête d'un cortége de seigneurs et de prélats illustres, la vieille France qui s'écroulait; de l'autre la phalange des Clermont-Tonnerre, des Lally, des Talleyrand, des Mounier, des Malouet, des Lafayette, des Bailly, des Lameth, des Syèyes, des Duport, des Barnave, des Boissy-d'Anglas, des Lanjuinais, des Thouret, des Volney, par-dessus tout des Mirabeau, l'élite enfin de la nation française et de toutes les nations, marchant ensemble à la conquête d'un avenir nouveau, et sans vouloir, pour la plupart, rien de plus que donner d'autres formes à la monarchie, donnant à la société même une autre constitution et d'autres fondemens. Jamais la parole ne retentit avec plus d'é-

Digitized by Google

éclat et de puissance au milieu des hommes ; son éclat éblouit le monde ; sa puissance le bouleversa Je n'insisterai point sur ces prodiges. Qui n'a dit combien cette tribune illustre fut éclatante en talens et en vertus ? Qui ne reconnaît que c'est la plus mémorable assurément qu'il y ait en dans l'univers? Il y a été promulgué, au milieu des foudres et des tonnerres, des maximes qui sont désormais la loi du genre humain. Mais on n'a pas dit d'où vint toute cette gloire ? Précisément de cette féconde nouveauté que l'assemblée constituante réunissait dans son sein, le corps entier d'une grande nation ; de ce que, pour la première fois, toutes les classes apparurent dans le forum avec des droits égaux et un égal pouvoir, représentées par ce qu'elles avaient de plus éclatant et de plus habile ; de ce qu'ainsi toutes les supériorités de la France furent conviées à la fois ; et de la sorte, le génie national brilla dans tout ce que la nation avait de grand et de renommé. Grâce à la représentation nombreuse et sincère du tiers-État comme à celles des deux autres ordres, il n'y avait eu nulle exclusion de parti ou de naissance ; on ne saurait citer ni un nom illustre, ni une réputation faite, qui n'eussent pas été compris dans ce choix si intelligent et si sage. Si des fautes se commirent, elles appartinrent à l'état d'une société nouvelle, à l'inexpérience générale, à l'universelle ignorance des élémens nécessaires d'un gouvernement libre ; elles appartinrent aussi à l'empreinte du passé si fortement marquée sur cette société qui naissait, à la lutte animée des divers ordres, et pardessus tout à la mauvaise éducation de la monarchie absolue, qui n'avait pas enseigné, pendant un demi-siècle, à craindre la licence dans les lois, alors qu'elle-même professait la licence dans les mœurs, et la propageait dans les esprits.

Peut-être aussi pour être juste, faut-il encore à l'exemple

Digitized by Google

de Burke, accuser, dans une assemblée si nombreuse, tant de membres, nouveaux aux affaires, animés de ressentimens jaloux, pressés, à leur propre insu, de se venger d'une longue impuissance par des destructions soudaines, et d'une longue infériorité par un rapide nivellement! Mais l'éloquence, mais la grandeur, mais la gloire, à quoi tout cela tint-il? Incontestablement à cette cause unique: la représentation vraie et complète de la nation française.

Par malheur, la démocratie, en venant au monde, recommença les fautes de la liberté restreinte des anciens. Elle n'institua qu'une tribune, quand plus que la liberté antique, elle avait besoin de garanties et de sauves-gardes. Faut-il s'étonner si tous ces beaux génies, toutes ces ames généreuses échouèrent dans la tâche de tout détruire et de tout refaire en un jour, de bâtir avec des décombres, de fonder des lois avec l'assistance de la multitude soulevée, de rendre leur autorité respectable au peuple après n'avoir pu respecter eux-mêmes l'autorité des siècles, de maintenir la royauté en abattant autour d'elle tout appui! C'étaient déjà autant d'entreprises surhumaines. Mais de constituer aux mains d'une seule assemblée le dépôt de tous les intérêts, et l'arsenal de toutes les forces de l'empire, il y avait-là une tentative qui seule aurait rendu le present impossible. Elle entrava longtems l'avenir. La liberté française, en s'asseyant sur le principe de l'égalité, semblait recommencer sa carrière. Elle revenait au tems de la Grèce, au régime de la tribune unique, et quoique ce fut avec le bénéfice de la grande et belle découverte du système représentatif, les resultats devaient être les mêmes. Cette tribune solitaire ne pouvait dominer les orages soulevés autour d'elle. La multitude devait agiter ses flots jusqu'à entraîner un aréopage sans contre-poids et sans supports. Et par là on retrouvait, en dépit de la représentation,

Digitized by Google

le régime des places publiques, avec leurs violences, leurs périls, et leur mensonge de liberté, qui n'est que le règne de la force, qui n'est que la tyrannie.

La tyrannie était le péril constant du régime nouveau de l'égalité, parce que toutes les classes étant appelées aux mêmes droits, il devait y avoir un perpétuel effort de celle qui a le nombre pour elle, à se saisir de la toute-puissance. Et tant qu'elle n'aura pas de son côté les lumières, cet effort seul suffira pour compromettre par ses chances passagères toutes les destinées de la France, et flétrir par ses succès toutes les destinées de la liberté.

Pourquoi l'Assemblée législative pâlit-elle auprès de sa sœur aînée? Elle a renversé l'ouvrage entier de l'Assemblée constituante. Elle a fait le 10 août. Devant elle est tombé tout ce qui restait d'une monarchie séculaire. Et ces grands coups ne lui ont pas valu de gloire! Malgré l'éclat de quelques noms célèbres, qu'est sa tribune dans nos souvenirs? C'est que ce n'étaient plus là que se trempaient les foudres qui renversèrent la monarchie dans la poussière. Obligée, pour trouver des forces quelque part, de prendre son point d'appui dans la multitude soulevée, et par cela même de subir ses lois violentes, de se faire l'instrument de ses vœux et de ses colères, elle laissa échapper du même coup la puissance et la gloire. Elle ne fut de la France par cela même qu'une image incomplète, qu'un torse mutilé. Tous les intérêts n'eurent point dans son sein leurs représentans et leurs défenseurs. Par un étrange retour des choses humaines, ce furent les classes élevées, en prenant ce mot sans acception des distinctions anciennes dont les années précédentes avaient fait justice, qui s'en trouvèrent bannies tout entières. Et pense-t-on que par là disparut seulement la milice altière qui combattait derrière Maury et Cazalès? Point; on enlevait au

parti des idées nouvelles, les Mathieu de Montmorency, les Talleyrand-Périgord, les Clermont-Tonnerre, les Lally-Tollendal, les Liancourt, Duport, les deux Lameth, enfin les princes de la révolution : Lafayette et Mirabeau!

A part ces noms de quelques personnages illustres, qui ne voit qu'alors surtout où elle brillait de moins de lumières qu'aujourd'hui, où elle était moins riche, moins nombreuse, moins expérimentée, moins puissante, la classe moyenne, qui se trouvait contrainte de lutter à la fois contre les deux ordres dissidens et contre les masses populaires sans le secours d'aucun équilibre dans les pouvoirs, devait se laisser emporter à toutes les tentatives et à toutes les extrémités. Dans cette lutte universelle, la puissance devait lui échapper pour rouler de proche en proche jusqu'au grand nombre, qui, la pique à la main et des têtes pour trophées, marchait à l'assaut pour s'en saisir, et ne rencontrait d'autre obstacle qu'une seule institution, qu'une seule assemblée, qu'une seule tribune, celle dont le peuple se croyait l'arbitre souverain, parce qu'elle s'appelait la tribune populaire.

C'est ce qui advint sous la Convention. Jusqu'au 31 mai, il y eut bien une discussion encore. La tribune retentit des accens des Vergniaud, des Guadet, des Gensonné, des Isnard, toute cette Gironde éloquente que la Convention avait reçue de la législative, et qu'elle brûlait de passer aux échafauds. Mais le tems de la discussion était passé ; celui de la force était venu. Aussi l'insurrection prend séance; elle envahit, elle dompte la tribune; elle trouve plus simple de jeter bas ses adversaires que de les entendre, et plus facile, comme Lanjuinais le dit si bien, de les assommer que de leur répondre. La Convention, mise au monde pour déposséder à son tour la classe moyenne et donner à la multitude l'investiture de la toute puissance, la Convention se distinguait encore de la multi-

Digitized by Google

tude par tous ces hommes qui avaient dans l'esprit une autre liberté que le nivellement ; et dans le cœur une autre politique que la vengeance. Derniers représentans de l'indépendance des opinions, ils ne trempaient qu'à regret dans le crime. Derniers dépositaires de la parole, ils ne cédaient pas sans protestation à la violence brutale. A la fin, l'assemblée les rejette de son sein, elle les livre à la furie populaire ; et, à dater de ce jour, il se fait silence dans son enceinte. On ne parle plus qu'aux Cordeliers pour dénoncer, et aux Jacobins pour proscrire. La Convention a cessé d'être une assemblée représentative qui discute : c'est une cour étoilée qui frappe. La liberté de la presse s'évanouit comme celle de la tribune. Le malheureux Camille Desmoulins a cru que ceux au moins qui venaient de condamner Louis XVI pour tyrannie, et qui en tiraient vanité, avaient acquis le droit de faire de l'opposition contre les tyrans subalternes du jour, contre un Lebon et un Carrier. Point ; le régicide ne dispense pas de la servitude. Sa tête tombe, parce que sa main a écrit. La presse n'est libre en France que pour *le Père Duchesne* et pour *l'Ami du Peuple*. Les intérêts, les talens, les partis aux prises ont perdu jusqu'au dernier vestige de ces arènes indépendantes que l'ère de 1789 avait promises à la France, et qui constituent la liberté. Il n'y a plus de lutte d'opinion qu'entre la voix de Marat demandant toujours des victimes, et le poignard de Charlotte Corday qui lui répond. C'est alors que brillent, l'injure à la bouche et la hache à la main, les Saint-Just, les Barrère, les Robespierre enfin, tous ces monstres dont on s'est mis depuis quelques années à célébrer le génie. Oh ! il y a plus homme de génie qu'eux tous ! C'est le bourreau.

Certes, la terreur fut une grande justicière ; elle promena son glaive impitoyable sur toutes les têtes qui avaient invo-

Digitized by Google

qué le règne de la force, qui avaient mis à la place de la liberté la guerre et son ivresse. Les Camille *Desmoulins* comme les Chabot, les Barbaroux comme les Danton, vinrent expier leur faute sur l'autel sanglant, et les sacrificateurs ne furent pas épargnés par la vindicte du ciel. La terreur en expirant se replia sur ses auteurs, sur Robespierre et ses complices; elle les dévora. Louis XVI, qui avait ouvert comme un roi cette marche lugubre, avait aussi expié des fautes; ce n'étaient pas les siennes du moins, c'étaient celles de la royauté absolue, celles de ses pères. Aussi avait-il demandé en vain que *son sang ne retombât point* sur la France. Sa prière ne fut pas exaucée! *tout son sang* retomba sur la France.

Remarquons, comme en descendant vers cette zône des sociétés qu'un de nos plus éloquens orateurs populaires, M. Odilon-Barrot, déclarait, à la session dernière, empreinte encore de barbarie et que son parti veut cependant investir du pouvoir, la liberté française avait rapidement descendu en réalité les degrés qui nous séparent des tems barbares! l'assemblée constituante, en se refusant à *l'adoption* des grands principes posés par l'Angleterre, était sortie des voies de la civilisation moderne. Mais elle sembla réunir dans son enceinte les deux tribunes de Rome, *tant elle joignit* la majesté de l'une et son génie, à la *témérité*, aux innovations, à l'emportement de l'autre; *tant* elle employa tour-à-tour l'éloquence de ses orateurs à précipiter le flot populaire ou à le maîtriser! L'assemblée à législative n'a plus ce mélange. Ses galeries sont ouvertes à un peuple en furie; elle tient en quelque sorte séance sur la place publique. La multitude fait écho à ses accens, les couvre de ses cris, les appuie de ses colères, les infirme par ses attentats. Puis vient la Convention qui nous ramène au tems où les races

Digitized by Google

du nord ne délibéraient qu'armées, ignoraient les arts où les méprisaient, discutaient les affaires dans le sang, éli-saient, dégradaient, tuaient les rois, et faisaient du con-seil national, suivant les passions du moment, un champ de bataille ou une orgie.

Que restait-il alors de la liberté ? une grande profanation et une méprise cruelle. Dans la vie primitive, on donna ce beau nom de liberté à la barbarie. Ici, c'était la démagogie, une démagogie ignare et brutale qu'on en décorait. Et quels que soient les pouvoirs, accepte-t-on un autre glaive que la parole, un autre champ de bataille que la tribune, un autre jugement de Dieu que le succès de discussions sans entraves ; la liberté n'est plus. Quand madame Roland marcha, pous-sée par la furie populaire, vers l'échafaud où Marie-An-toinette avait porté sa tête sacrée, elle dut se rappeler qu'elle avait trouvé tout simple, quelques mois auparavant, que la furie populaire, se levant contre une constitution en-tourée des sermens de la France, chassât Marie-Antoinette, avec toute sa race, d'un trône gardé par l'autorité des lois nouvelles en même tems que par huit siècles assis sur ses degrés.

La France n'avait alors aucune notion des principes d'un gouvernement libre et de ses conditions. Vainement la Con-vention en expirant, comme par une expiation tardive, dé-posa-t-elle dans sa constitution de l'an III, le principe des deux chambres. Le châtiment de ses violences était que le peuple qui les avait faites ou tolérées, fut incapable d'un autre régime que la violence. Une réaction éclata, qui se montra sanguinaire et brutale comme la démagogie qu'elle domptait. Il fallait que cette révolution effrénée, qui passait sur nous en mugissant sans cesse le nom de la liberté, s'écoulât tout entière, sans laisser une idée, un sentiment de liberté parm-

Digitized by Google

nous. Des coups d'états, c'est-à-dire des coups de force du parti populaire avaient composé toutes ses annales, comme toute sa science; des coups d'état, c'est-à-dire des coups de force furent toute la science du directoire; et ils ne blessaient pas la conscience publique, inexpérimentée encore et ignorante, comme contraires à la liberté véritable qui repousse toujours la force et cherche toujours la justice. Non! ces victoires successives des factions ne faisaient que l'envie, que le désespoir des partis contraires. C'était à qui s'arracherait ces armes terribles. D'un côté, on était disposé à nommer *ordre* les triomphes obtenus ainsi; de l'autre, on les appelait liberté. Mais violence, mais iniquité, mais attentats aux lois de la civilisation, mais retour aux tems barbares, on ne les nommait, on ne les jugeait ainsi nulle part.

Aussi Napoléon trouva-t-il une tâche facile, comme César, quand fut arrivé le triomphe de la démocratie romaine et tous les orages qu'elle entraînait. Dès les premiers jours du consulat, sa main hardie frappe sans relâche sur l'anarchie. Assisté de la lassitude publique, il déporte par ses décrets les citoyens, casse des jugemens, supprime des libertés, renverse des lois; enfin, il confisque la république tout entière au profit de son épée, et la France entière fait silence, ou plutôt elle applaudit. Car la tyrannie frappe des tyrans, et si le parti vaincu murmure, c'est d'être vaincu, non pas de l'être par de telles armes : c'est d'être dépossédé du pouvoir, non pas de l'être de la liberté. La sainteté des lois, leur puissance, le droit des nations de n'obéir qu'à des règles convenues et par-là légitimes, point à l'autorité injurieuse des bayonnettes, personne n'invoque ces maximes. Les mécontens même, race ingénieuse, ne les inventent pas. C'est que la démagogie avait envahi, à sa naissance, la société nouvelle; et la démagogie n'a jamais

Digitized by Google

mis au monde des idées, jamais compris des droits. Ce qu'elle entend bien, c'est le fait, le nombre, la force, la tyrannie, la tyrannie qui embrasse tout le reste. Elle n'a dans son histoire que deux phases : l'exercer ou la subir.

Napoléon a été le Charlemagne du monde nouveau. Il trouva ce monde informe, convulsif, incapable également de l'ordre véritable et de la véritable liberté. Il le constitua. Il fonda son droit civil. Il prépara son avenir politique, en disciplinant l'égalité même et lui apprenant que sa vertu n'est point de n'obéir à rien et de ne rien respecter, mais de ne respecter que le mérite, et de n'obéir qu'à lui. Il assit la France nouvelle sur la seule base solide des sociétés humaines, celle de la propriété, d'autant plus digne de tous les respects qu'elle était elle-même, par l'abolition de toutes les conditions féodales, passée sous le régime nouveau de l'égalité. Il rendit enfin ce service immense qu'il fit jaillir du chaos de la société bouleversée les seules maximes que puisse accepter une nation généreuse et policée. Il prit les supériorités de toute nature pour remparts. Il n'eut qu'un soin afin d'assurer sa grandeur et celle de l'empire ; ce fut de convoquer dans ses conseils tous les talens, et dans ses camps tous les courages. A ces conditions L'ordre renaquit et nous fûmes le grand peuple. Mais nos châtimens n'étaient pas finis : l'ordre n'était venu qu'avec le despotisme. Nos châtimens touchaient à leur terme : le despotisme était venu avec la gloire.

Quand la Société eut repris son assiette et ses lois, quand nous fûmes devenus, à l'école de toutes les adversités, dignes de destins meilleurs, la liberté reparut sur la terre de France, et la gloire y resta. Seulement, elle eut d'autres champs de bataille où brillaient d'autres Ney et d'autres Masséna, où le génie de la France fit aussi d'im-

Digitized by Google

menses conquêtes, et celles-là ne devaient pas lui être ravies: c'étaient des conquêtes de civilisation, des conquêtes pacifiques et fécondes. Les champs d'honneur furent ces deux tribunes, sorties de dessous les traces effacées de nos crimes et la poussière de nos victoires. Le trône de Napoléon, en se brisant, avait suffi à faire, de ses débris, des trônes pour la liberté à côté de celui des rois.

L'esprit constitutionnel, inconnu à nos pères, est le premier-né de la Charte de 1814: il a dû le jour au mariage de raison du trône antique avec la société nouvelle. Cette société, à la fois puissante et menacée, avait besoin de garanties pour tous ses intérêts, pour tous ses principes, pour tous ses trophées. Elle s'attacha au système représentatif comme à son gardien assuré. La liberté, invoquée il y a quarante ans pour détruire, le fut maintenant avec sa mission véritable, qui est de conserver. La tribune devint le palladium de tous les droits. La révolution s'y réfugia, réduite à se défendre aujourd'hui avec ce glaive de la parole qu'elle avait brisé dans ses jours de triomphe; et, dans ses jours de périls, il brillait en ses mains d'autant d'éclat que l'épée. Dans tous les camps, des talens apparurent jeunes et puissans. Cette terre de France sembla enfanter des orateurs aussi facilement que, naguère, elle enfantait des soldats.

L'ère de la restauration restera long-tems mémorable par ce long labeur du gouvernement représentatif, faisant son établissement parmi nous sans autre force que la libre controverse, sans autre secours que le bon sens public, sans autre milice que ces orateurs des partis opposés qui se sont succédés dans l'arène parlementaire combattant avec la puissance du talent pour la recherche du vrai, du juste et de l'utile. La France, dans ces quinze

Digitized by Google

années, a offert l'un des plus magnifiques spectacles qu'ait donnés un peuple; celui de vieilles factions, aux prises dans le sanctuaire seul des lois, celui de libertés nouvelles conquises par la discussion, et conquises seulement après avoir été méritées.

Mais grande serait l'erreur de la France, de renvoyer à la tribune élective tout l'honneur de ces titres magnifiques. Parce que celle-là seule était accessible aux regards publics, il ne faut pas oublier qu'il en était une autre où brillèrent aussi les plus hautes renommées. Et parce que la tribune populaire compta toujours des athlètes populaires qui ne manquèrent jamais à la cause des immunités nationales, il il ne faut pas oublier combien de fois l'urne électorale répondit peu au sentiment public, combien de fois la majorité appartint à une réaction fatale et insensée. Où cette réaction livrée à elle-même serait allée, on peut le voir par ce qui a été tenté sous les milles entraves du régime constitutionnel. Les résistances qu'elle eût provoquées par ses emportemens, on peut les mesurer. La force eût répondu à la violence. Le régime des lois, encore mal compris, eût péri à sa naissance. La France eût été rejetée dans ses luttes sanglantes, dans ses convulsions fatales. Quel fut donc l'obstacle tutélaire? Où se trouva le contre-poids aux entraînemens de 1815 et de 1816, de 1821 et des sept années qui suivirent? Quel corps balança par sa sagesse la fougue réactionnaire de la chambre élective, et sa puissance par sa puissance, tenant ainsi renfermé, quinze ans, dans l'arène des débats parlementaires, le grand procès plaidé, depuis quarante ans par les partis au tribunal de la Fortune? Ce fut la chambre des Pairs.

Ce que la tribune sénatoriale fut chez les Romains pendant mille ans, ce qu'elle est depuis quatre siècles pour

Digitized by Google

l'Angleterre, elle l'a été pour la France pendant ces quinze grandes années.

Je n'oublierai jamais qu'en 1828, sous le Ministère qui tenta d'assurer l'alliance de la monarchie avec les libertés publiques, j'eus l'honneur de traverser ce sanctuaire de toutes nos gloires, et d'y suivre une discussion de deux mois pour l'établissement des codes de l'armée. On ne saurait imaginer rien de plus imposant à la fois et de plus rassurant sur les destinées du peuple confié en de telles mains, que le spectacle de ces discussions si calmes, si graves, si consciencieuses, si savantes. Là, la solennité, non plus que l'application et l'éloquence, ne tenaient pas à un besoin de succès ou d'éclat : une muraille avare séparait l'assemblée des regards publics. C'était par respect pour elle-même que pressée sur ses bancs, décorée tout entière de ses attributs, gardant un religieux silence, elle accordait à tous les orateurs une déférence égale, un égale attention à toutes les controverses. Jamais plus de talens ne furent réunis dans une même enceinte. Jamais plus de science positive, plus d'expérience des hommes et des affaires, ne brilla dans un corps législatif. On n'avait pas besoin de voir toutes ces poitrines chargées d'illustres insignes, de reconnaître tous les usufruitiers de nos gloires diverses ; il suffisait d'entendre, pour sentir qu'on avait affaire aux chefs véritables de la France.

On reconnaissait d'abord à la noblesse des discussions, et à leur urbanité, une institution qui par son principe imprimait à la jeunesse de la gravité, à la vieillesse de la déférence. Les jeunes hommes étaient là nombreux, et l'assemblée avait, à tout prendre, bien que possédant tous les vétérans de l'état et de l'armée, l'air plus jeune que la chambre des Députés. Mais là, la jeunesse était sans emportement,

Digitized by Google

quoiqu'elle eut dans l'esprit toute l'indépendance qui tenait au corps et au siècle. Elevée dans le sentiment et l'étude des grands devoirs qui l'attendaient, elle était sérieuse, parce qu'elle mesurait sa tâche ; elle était appliquée, parce que ayant beaucoup appris, par cette vie du monde politique qui était son aire natale, et sachant déjà beaucoup, elle sentait mieux le besoin d'apprendre et d'étudier encore.

La perpétuité des fonctions tempère jusqu'aux pairs nouveaux qui en sont investis. On a vu les *Députés* les plus animés, en passant au Luxembourg, prendre aussitôt, s'il'on peut parler ainsi, les mœurs de leurs collègues, et s'assouplir à cette modération de langage, à cette dignité de formes dont ils avaient autour d'eux les modèles. Il ya nécessairement égards réciproques entre des hommes qui doivent passer ensemble toute la vie. Et qu'on le croie bien : la sagesse des délibérations fait la sagesse des lois. Les interruptions violentes, les injurieuses vociférations, les cris tumultueux, les passions tenant debout une assemblée entière comme une armée qui va en venir aux mains, ce ne sont point des moyens de traiter les affaires publiques avec discernement, ni seulement de mettre dans les résolutions qu'on adopte de l'ordre et de la suite. Il est heureux que des résolutions formées de la sorte soient soumises à une révision inévitable Ainsi seulement se résout le problème de livrer les affaires publiques à la discussion, sans que ces combats puissent donner l'empire à la violence. L'étincelle que le choc fait jaillir est alors la lumière qui brille et qui éclaire ; elle ne peut jamais devenir l'incendie qui dévore.

C'est ce qu'on a vu sous la restauration, grâce à cette résistance de la plus haute des deux tribunes aux entreprises subversives, aux lois passionnées de l'autre. Aussi

Digitized by Google

avons-nous remporté, de ces nobles luttes, un bien plus précieux que les provinces soumises par le glaive : c'est le sentiment, c'est la passion de la légalité, sentiment auquel le peuple s'éleva rapidement, et qui n'était pas, il y a quarante ans, deviné de ses chefs. Ce sentiment est puissant et noble comme la justice. Il est le fils de la civilisation, et le père de la liberté. Puisse la France, dans ses victoires populaires, ne le répudier jamais !

C'est contre lui, contre l'esprit constitutionnel que la bataille des ordonnances fatales fut livrée. La réaction comprenait qu'il était son adversaire véritable et s'attaqua à lui. C'est lui qui a soutenu l'assaut, et qui a vaincu, lui seul. Et la preuve, c'est que les citoyens marchaient au combat aux cris de vive la Charte ! c'est que le peuple respecta toutes les propriétés, toutes les existences, tous les droits, tous les pouvoirs, quand il avait seul des armes ; c'est qu'il les a déposées, ces armes victorieuses, dès qu'une autorité régulière s'est offerte pour prendre en main, à sa place, la garde et la défense des lois. Ce peuple, admirable quand on ne le déprave pas avec effort sous prétexte de le servir, comme font les précepteurs de princes qui les corrompent pour les dominer, ce peuple s'est montré dans ces terribles jours, plus digne de la liberté véritable et plus jaloux d'elle que beaucoup de ses guides.

Veut-on des dieux que nous servons savoir la différence ? Quinze années de monarchie constitutionnelle ont fait la sagesse héroïque de la semaine de Juillet. Six mois de doctrines révolutionnaires, six mois d'appels à la force et de mépris des lois ont fait les œuvres de la semaine de Février.

Cependant, l'esprit constitutionnel a triomphé depuis quatre ans dans les rues, dans les élections, partout, comme il triompha dans les trois jours sur le champ de bataille. Ce qui

Digitized by Google

atteste sa puissance, c'est qu'inexpugnable pour la royauté, il l'a été aussi pour l'anarchie. L'esprit révolutionnaire, poursuivi par le génie heureux de la France, dans toutes ses citadelles, a partout été contraint de jeter ses armes. C'est l'un des plus beaux triomphes qui ait jamais honoré une nation libre.

La parole a tout fait. C'est elle qui a disputé, pied à pied, le terrain à la force, qui l'a flétrie, qui l'a démasquée, qui l'a vaincue. La tribune a été le véritable champ du combat. Les factions en voulaient un autre, et c'est-là leur honte. Le pouvoir s'est attaché à celui-là; c'est son honneur. Et ce qui atteste les lumières de la France, c'est que l'ordre l'a conquise ainsi; en discutant, il a régné.

Quelque jour, quand les passions appaisées laisseront place à la justice, ce sera un grand spectacle que celui d'un peuple débattant ainsi tout entier et fixant ses destinées, fondant la liberté au milieu du dechaînement de la guerre civile, et assistant aux plaids de la tribune comme un jury de trente millions d'hommes, qui écoute, balance et statue. Nos fils découvriront leur front avec respect devant ce marbre où tant de choses ont été faites, tant d'institutions débattues, tant de malheurs évités. Sachons ne vouloir jamais d'autres champs de bataille ! Ce sont les seuls où il y ait gloire pour les vaincus même, repos et sécurité pour les vainqueurs, profit pour la civilisation, et satisfaction pour l'humanité.

Digitized by Google

MUSIQUE,

PAR M. SOURDON.

Cette année, deux concerts publics sont venus jeter quelques charmes sur nos soirées d'hiver, tous deux remarquables par le talent des artistes; le premier, en présence d'un auditoire nombreux, quoiqu'il eût dû l'être davantage, le second, dans une salle presque solitaire, malgré le talent distingué d'une jeune flûtiste qui s'y est fait entendre.

Deux artistes étrangers à notre ville figuraient dans le premier, MM. Benazet et Monpou. Bien que la basse de Benazet ait été l'objet le plus remarquable de ce concert. Je commencerai par elle, parce que j'ai à vous entretenir plus longuement d'un autre sujet. Le reste a été amusant, elle seule a charmé. C'est-là de vraie, de bonne musique; celle-là ravit, énivre. Aussi comme elle chante cette basse, que de talent ne faut-il pas supposer à un artiste qui, sur un instrument aussi grave, fait entendre des modulations si gracieuses, si aériennes, si touchantes surtout! Qui de vous, en écoutant son adagio, n'a pas été ému jusqu'au fond de l'ame? Qui n'a pas frémi de plaisir? Qui n'a pas senti les larmes lui venir aux yeux? Que de richesse et de poésie dans ce style à la fois expressif et naïvement *spirituel*! Car l'artiste ne va pas chercher bien loin ses effets; là, point de ces *fioritures* confuses où les notes s'accumulent sans ordre et vous font perdre de vue une idée qui vous charme. Une simplicité touchante, des formes fraîches et pures, que votre esprit contemple avec ravissement, voilà la musique que fait Benazet. On dit vulgairement faire de la musique, et c'est bien souvent un abus de mots; mais lui, Benazet, fait de la musique; et n'est-il pas poète, n'est-il pas créateur en traduisant ainsi les pensées des compositeurs? N'est-ce pas son ame tout entière qui vous apparaît dans

Digitized by Google

ces mélodies créées par un autre? C'est une route qu'il trouve tracée et qu'il enrichit de fleurs. Après Paganini, c'est, sans contredit, l'artiste qui, de nos jours, nous ait fait ici le plus de plaisir; et il se trouve des personnes qui, sous le rapport de l'expression et du chant, ne sont pas loin de le préférer à lui. Au reste, Benazet est un des artistes les plus renommés de la capitale : il était inutile de faire son éloge; mais c'est peut-être se montrer reconnaissant que d'esquisser les délicieuses sensations qu'il nous a fait éprouver. Espérons que nous l'entendrons encore.

Nous avons à parler surtout d'un autre artiste, M. Monpou, qui se présente avec quelqu'importance : car il se dit reformateur, ni plus ni moins. Le programme du concert était fait pour piquer la curiosité : il annonçait des mélodies romantiques. On le voit, le romantisme qui s'est infiltré presque partout, essaie, par l'organe de Monpou, de se glisser aussi dans la musique. On se demandera tout naturellement ce que c'est que le romantisme en musique; cette question en vaut bien une autre; permettez-moi de m'y arrêter quelques instans, je jugerai par comparaison.

On a donné du romantisme littéraire, deux définitions qui ont fait quelque bruit; la première est de Victor Hugo; suivant lui, le romantisme est le libéralisme en littérature: la seconde est de Nisard, qui dit que la littérature romantique est de la littérature facile. Je ne serai point embarassé du choix; je les admets tous deux, et de plus je les applique à la musique de Monpou Or, qu'est devenu le libéralisme politique aujourd'hui? Ce mot qui, dans son origine, représentait une idée si belle, a bien dégénéré depuis, et ne signifie plus que confusion, désordre, anarchie. Qu'est-ce autre chose en littérature? Je ne vous le prouverai pas, parce que cela a été fait. Lisez plutôt

Digitized by Google

Nisard après lui que pourrais-je dire ? Les romantiques, en général, veulent s'affranchir des règles, des traditions reçues; et sous ce rapport, la musique de Monpou est parfaitement romantique. Là aussi, les règles ordinaires sont mises de côté, surtout quand elles paraissent gêner la pensée du compositeur. Ainsi, il n'est pas rare de voir ici, dans une simple romance, un changement de mouvement, même pour une seule mesure : il y a là pourtant, si je ne me trompe, un inconvénient grave. Une mélodie s'est fait entendre; l'oreille suit avec plaisir une modulation qui la flatte, puis tout-à-coup, sans transition préparée, une autre mélodie vient brusquement vous saisir; c'est une autre mesure, une autre idée, un autre ton. Sans doute l'auteur croit par là vous frapper vivement; mais ce n'est que de la divagation; vous n'éprouvez que de la surprise; vous ne savez plus où vous en êtes : le charme est rompu; le but de la musique est manqué; vous n'êtes pas ému; puis remarquez que c'est bien de la musique facile; car si le compositeur manque d'idées qui conviennent à son sujet, ou se trouve dépourvu de la faculté de les étendre, il pourra toujours, avec la première idée venue, fournir les deux ou quatre mesures qui lui restent à remplir; mais ceci est bien plus grave qu'en littérature : L'idée musicale est comme l'idée grecque, c'est une forme; et si vos différentes formes ne se conviennent pas, ne sont pas bien proportionnées entre elles, vous n'avez fait qu'une statue monstrueuse, sans unité, comme à l'enfance de l'art.

Pourtant tout cela n'est qu'un écart d'imagination, ou de jugement; on veut être original à tout prix; on veut être réformateur, créateur ; que sais-je ? Il est si glorieux en effet de créer un art nouveau, un art qui remplace, ou peut-être qui détrône celui de Rossini, de Magerbeer, de

Digitized by Google

Beethoven! ce ne sont pas là de petites prétentions. Eh bien! malgré cela, il y a dans Monpou du talent et peut-être de l'avenir. Il a composé de délicieuses mélodies, cet homme; en fait de musique légère, je ne connais rien de plus agréable que sa *Madone*; mais malheureusement par son système, elle est à-peu-près régulière et classique; c'est comme la naissance de Moïse, de Victor Hugo, comparée aux poésies purement romantiques; il en est de même de sa manière de chanter. Dans cette composition, il exprime ses idées avec goût, avec pureté. Ce sont de suaves mélodies formulées avec un style suave. Je connais peu de personnes qui, ayant entendu ce morceau, n'en n'aient paru enchantées. Le mode en est simple et gracieux, et le motif est bien suivi jusqu'à la fin: là, du moins, il y a de l'inspiration; or, dans les arts, l'inspiration est tout; elle fait tout l'artiste; vient ensuite le talent que forme le travail.

Comme exécutant, Monpou, lorsqu'il chante ses compositions d'inspiration et régulières, montre de l'habileté et du goût; chantant ses mélodies romantiques; il est romantique, c'est bien: mais ici, loin d'émouvoir, il fait presque rire, et, ce qu'il y a de pis, contre son intention; car souvent, même dans ce cas, sa musique est grave, et je ne sache pas que la gravité fasse rire, à moins qu'elle ne soit un contraste avec le caractère et la physionomie d'un homme qui s'en fait comme un masque: aussi, pour dire comme un artiste de la capitale, qui m'a parlé de lui, il est très-amusant dans un salon. En effet, vous l'avez vu se *poser* au piano; regardez-le, il va chanter la Tour de Nesle; il arrange sa longue chevelure qui lui couvre le front, et que vous croiriez être celle d'un saint ou d'un trovère du moyen âge; il lève les yeux au plafond, sinon au ciel; il est là pensif quelques secondes; mais il soupire; à ce signe on s'aperçoit

Digitized by Google

qu'il va commencer. Or, écoutez, le clavier a frémi, la ritournelle s'entend; il chante: c'est la Tour de Nesle; au commencement vous diriez un psaume; car ce sont plusieurs syllabes, chantées gravement sur la même note; là, plus de sons agréables; là, il est romantique. N'attendez pas qu'il chante comme ceux qui savent chanter, oh! non, c'est trop commun; ce sont des éclats de voix à vous percer la tête. J'ai souvent entendu chanter tout juste comme cela; c'était à la campagne. Les villageois chantent ainsi; ils font jusqu'aux petites notes d'agrément qu'on remarque dans les mélodies romantiques, et les font comme Monpou; pourtant ces hommes ne connaissent pas l'art; et si maintenant il faut chanter de la sorte, a quoi bon l'art?

De plus il y a contre-sens; car pourquoi avec les paroles raffinées de la haute civilisation, des accens qui annoncent, du moins dans nos pensées et nos souvenirs, toute la rudesse d'un esprit sans culture? Si c'était là le but de Monpou, il l'a atteint; mais romantique, homme de progrès qu'il est, qu'il réponde; est-ce là du progrès, où est-ce progrès que de revenir à l'enfance de l'art? Les arts comme la littérature doivent porter l'empreinte de la civilisation actuelle, dont ils sont comme le reflet. La musique de Monpou, calquée à ce qu'il paraît, sur le moyen âge, comme je le dirai, n'est pas à cette hauteur. Je veux bien que parfois, on puisse, en musique, imiter le chant des Campagnes. Que dans un opéra, un acteur qui parle comme un villageois, chante comme un villageois, il n'y a rien à dire; mais chanter toujours ainsi, faire de cette manière un art nouveau, faire jurer les belles paroles et les beaux vers avec une voix rustiquement façonnée, je ne puis l'admettre; et puis il y a autre chose que des villageois dans le monde; d'ailleurs cette musique fatigue. J'ai vu des amateurs qui, ayant entendu

Digitized by Google

Monpou deux jours de suite, se reposaient avec délices dans les compositions de Rossini.

Je reviens à ce qui, dans notre artiste, est vraiment digne d'éloges. Il est bon harmoniste. Ses accompagnemens encadrent très-bien ses mélodies : souvent ses ritournelles, espèces de préludes, préparent adroitement ses motifs; elles ne sont point, comme on le voit fréquemment dans les romances, l'idée principale du sujet, qui s'annonce elle-même, c'est mieux que cela, c'est une idée à part; mais qui sert d'introduction; c'est de l'originalité, de l'inspiration et du talent tout à la fois. Dans ses compositions non romantiques, il est bien.

Cependant tout n'est pas inspiration dans Monpou : on trouve chez lui bien des réminiscences, et ces sortes de souvenirs il les a coordonnés, de manière à créer un genre. Il l'a cru du moins; mais vous ne savez pas où il a été chercher ses idées musicales, appliquées à des romances, la plupart d'une poésie assez libre pour ne rien dire de plus; c'est dans la musique d'église. Ce sont des chants sacrés que le romantique musicien vient accoler à des idées toutes mondaines; si vous n'avez jamais entendu psalmodier une romance, allez chez Monpou écouter la Tour de Nesle, et vous aurez ce plaisir. C'est là cette musique que Jean-Jacques a crue être celle des Grecs, et qui ne manque point de ressemblance avec les mélodies du moyen âge. J'ai sous les yeux deux airs qu'on chantait au XIII.e siècle au château de Couci; ils ont le même caractère : car lui aussi semble être allé au beau milieu du moyen âge pour nous en rapporter un art nouveau. Hélas! nous autres qui sommes à-peu-près classiques, quoique partisans du progrès, nous appelons cela une marche rétrograde; et de bonne foi, au point où nous en sommes, quelles chances d'avantages peut trouver

Digitized by Google

l'art à revenir ainsi à son point de départ? Sans doute on veut lui donner une direction nouvelle; et, par une *autre route*, le conduire à un autre genre de perfection que celui que *nous* connaissons. Dieu veuille que le voyage ne soit pas long, et que nous ou nos neveux n'attendions pas aussi long-tems que nos pères ! Du XIII.e siècle à Lully seulement, il y a loin.

On me dira que créer un genre, c'est étendre le domaine de l'art, et non y porter atteinte : à la bonne heure; mais qu'est-ce que d'ajouter à ce domaine une partie stérile, empreinte de je *ne sais quoi* de corrupteur qui peut le dégrader, le dépouiller de sa grâce et de sa beauté, le désennoblir ! Car la seconde partie de la *définition* de Nisard, pourrait bien aussi s'appliquer à votre musique; et je crains bien qu'elle ne soit de la musique nuisible ; il y a toujours quelque danger dans ces innovations extravagantes. Heureusement elles ne font que passer; cependant elles peuvent laisser des traces contagieuses. Si vous voulez innover, innovez à la manière de Rossini, de Mayerber, de Beethoven; faites avancer l'art, et ne le faites pas reculer. Je conviens que maintenant la tâche est difficile; mais croyez-moi, le genre des artistes que je viens de nommer n'est pas usé ; et l'art actuel, tel qu'il est, offre à la *création* d'assez puissans moyens : toutefois, pour réussir, il ne faut pas faire de musique facile. Peut-être avez-vous reconnu que l'art ne pouvait plus grandir; et c'est pour cela que vous vous placez à côté, pour en créer un nouveau; en cela vous avez tort : car, à en juger par vos essais, vous ne ferez pas mieux que ce qui est; mais vous avez peut-être raison de penser que l'art est parvenu au plus haut point qu'*il* puisse atteindre. Tout est fini dans la nature et il y a des bornes que l'esprit humain ne saurait franchir. Voyez les

Digitized by Google

autres arts; a-t-on fait mieux qu'Homère, Virgile ou le Tasse? (nous n'avons point de poème épique). A-t-on fait mieux que Pindare ou Horace, mieux que Molière, Corneille, Racine ou Voltaire? Je conviens qu'il y a des gens qui croient avoir mieux fait que ces derniers; mais ce n'est pas clair pour tout le monde A-t-on fait mieux en peinture que Raphaël? L'opinion générale s'arrête sur ce point, que les statues de l'antiquité grecque n'ont jamais été égalées.

Ainsi, les arts sont arrivés à un point qu'ils n'ont pu dépasser, malgré bien dès efforts multipliés durant tant de siècles. La musique seule avait marché plus lentement: elle s'était parfois arrêtée; maintenant elle est venue, et c'est une gloire, une conquête de notre époque, c'est par nos grands génies contemporains qu'elle marche l'égale de ses sœurs. Ceci demanderait une dissertation étendue; mais il y a trop long-tems que je vous occupe. L'art est complet, je crois, et Monpou n'y peut rien ajouter. Mais depuis Raphaël, sans faire mieux que lui, on a fait de beaux tableaux. Que notre artiste, qui a du talent, s'efforce d'être en musique, après Rossini et Mayerber, ce qu'est Girodet, en peinture, après Raphaël; cette gloire est assez belle, voilà un conseil que doivent lui donner ses amis.

Depuis son concert à Evreux, je l'ai revu sur un plus grand théâtre: c'était à Paris, dans un autre concert donné par Lafont. Il a eu, ce jour-là, deux grands torts. D'abord la salle de l'Odéon est trop vaste pour que sa voix y produise quelqu'effet. Puis cette voix a osé venir après le violon de Lafont, le cor de Mengal, le piano de Henri Herz et la voix de madame Stockausen, voix si fraîche et si flexible, dirigée avec un goût si pur et si classique. Si elle n'eût été que classique, c'eût été peu de chose, Monpou n'est pas homme à s'effrayer de cela; mais elle avait ravi l'auditoire et

Digitized by Google

avait obtenu les honneurs du *bis*. Après ces beaux talens, que pouvait faire une tentative du romantisme ? C'était hardi, pourtant ; c'était attaquer en face l'ancienne musique. Mais il faut tout dire : il a été accueilli avec froideur. Cependant nous devons lui rendre cette justice qu'il avait bien choisi ses morceaux. Après sa Tour de Nesle qu'il chante toujours, parce qu'elle paraît être le type de son genre, il fit entendre sa Madone et une chansonnette d'Alfred de Musset, déjà mise en musique par un autre compositeur. Son premier couplet fut entendu avec calme ; au second, quelques applaudissemens s'entendirent, mais traversés par un sifflet aigu. Les parisiens n'aiment point le sifflet dans un concert ; ils pensent que cela est de mauvais ton, et ils font bien : il y eut donc des murmures et des cris *à la porte !* Cela n'empêcha point le sifflet d'accueillir régulièrement chaque couplet de Monpou ; sifflet mystérieux, dont nul ne put découvrir l'auteur au milieu de cette salle illuminée, et qui s'attachait, impitoyable, au pauvre artiste s'essayant pour la première fois, je crois, devant un aussi nombreux auditoire. Au reste, il y eut quelque chose de plus fâcheux que ce sifflet, qui, d'ailleurs, valut à Monpou plus d'applaudissemens que, sans cela, il n'en eût obtenu ; car on voulait étouffer, par le bruit, ce signe inconvenant de désapprobation. C'est qu'avant même qu'il se présentât, plusieurs personnes avaient quitté la salle, et pendant les derniers morceaux les auditeurs se retiraient peu à peu. Des conversations s'établirent aussi ; il avait échoué ; il n'avait pas même captivé l'attention ; il le sentit, et je crois qu'il n'acheva pas sa dernière romance.

Après MM. Monpou et Benazet, est venue mademoiselle Mayer, jeune artiste qui déploie sur la flûte un talent peu commun. Une femme qui joue de la flûte ! Pourquoi pas ?

Digitized by Google

Née artiste, elle a senti que cet instrument serait, mieux qu'un autre, l'interprète de ses idées. C'était comme une vocation : elle l'a suivie et elle a bien fait. Le petit concert qu'elle a donné, eût été bien intéressant si l'auditoire eût été plus nombreux. Les morceaux étaient bien choisis, bien exécutés surtout. Mademoiselle Mayer, d'origine allemande, et élevée en Italie, a ressenti l'influence de ses deux patries, elle possède l'aplomb des Allemands, la grâce et la légèreté des Italiens, et se distingue par une grande facilité d'exécution ; il y a de la vigueur et de la chaleur dans son style, peut-être trop parfois. Je lui reprochai d'avoir joué trop vite une *andante* qui demandait une manière plus large : avec le mouvement qu'elle lui a donné, il a perdu une partie de son charme et de sa beauté ; mais partout ailleurs elle a été admirable, légère, gracieuse, entraînante. D'ailleurs il y avait quelque chose de plus intéressant dans cette jeune fille, faisant entendre un instrument qui n'avait pas été fait pour elle : puis elle jouait avec tant d'expression, tant d'ame, tant de naturel, qu'on eût dit qu'elle chantait. C'était comme une voix humaine, et vous eussiez cru reconnaître je ne sais quelle sensibilité de femme qui était à sa musique un charme de plus. On voyait d'ailleurs qu'elle était émue profondément et qu'elle sentait vivement elle-même les impressions qu'elle faisait passer dans l'ame de ses auditeurs. Chose étrange ! toute sa physionomie changeait alors : elle était embellie par son talent. Un autre objet intéressait encore ; debout au fond de la salle, son vieux père la contemplait avec un air touchant de sollicitude, uni à l'expression d'un juste orgueil. Aussi, avec son beau talent, elle paraît être son unique appui dans le monde ; mais la salle était vide. C'était pourtant une délicieuse soirée offerte à no concitoyens ; elle a été dédaignée avec une

Digitized by Google

cruelle indifférence. Comment espérer que de grands artistes puissent nous offrir la jouissance de leur talent, quand nous continuons de faire à notre ville la plus redoutable des réputations ?

LES COURLIS.

PAR M. A. GUILLEMARD.

Voyez-vous des courlis la Caravane allée,
Si haut qu'on la dirait aux nuages mêlée ?
Adieu, champs paternels !.. Vers de nouveaux climats
Où plus doux sont les vents, moins apres les frimats,
Elle émigre ; et d'aller quand elle est harassée,
Tantôt, sur un étang dont la glace est cassée,
Tantôt, au coin d'un bois ou près d'un vieux manoir,
Descend, avec la neige, aux approches du soir.
La neige ! les flocons sur les champs s'amoncellent ;
Du flanc creux des rochers, dont les pics étincellent,
L'eau qui filtre s'allonge en immenses cristaux ;
Et le jour, au matin, montre sur les vitraux
Plus de fleurs qu'en avril l'haleine de l'aurore,
Au front vert des lilas, n'en pourrait faire éclore.
Où fuir, pauvres oiseaux ? où vous cacher ?.. l'hiver
Sur les eaux, sur les champs, met son sceptre de fer.
Mais, aux bords fortunés que le zéphir protége,
L'hiver détrôné perd sa couronne de neige :
Allez donc, blancs courlis, sous le soleil, allez,
Afin qu'au lieu de neige, au lieu de lacs gelés,
Vous trouviez, pour exil, des champs qu'un fleuve longe
Et couvre d'une eau jaune, où votre long cou plonge.
— Ecoutons... Du départ entendez-vous les cris ?

Digitized by Google

A peine si le jour point à l'horizon gris ;
Et déjà, sous le bras sa vieille carabine,
Le braconnier furtif sur la neige chemine ;
L'œil et l'oreille au guet, il regarde, aperçoit
Les courlis voyageurs, si petits, qu'il les voit
Comme un ruban flottant déroulé sur sa tête.
Pourtant, à les tirer le voilà qui s'apprête,
Arme sa carabine, et, l'œil sur le guidon,
Lâche le coup... Soudain du bruyant bataillon
Le conducteur s'arrête, et blessé sous l'aisselle,
Pour la première fois sent défaillir son aile,
Puis, comme un fruit qui tombe avant le tems, descend
Sur le vallon neigeux qu'il rougit de son sang.

Bibliothèque d'Evreux.

Sur la demande de M. De Salvandy, Membre de la Chambre des Députés, le Gouvernement a accordé, à la Bibliothèque d'Evreux, un exemplaire du voyage de l'Arabie Pétrée, par M. Léon de la Borde; un exemplaire du voyage de la Coquille autour du monde; une médaille de l'avénement de S. M. le roi Louis-Philippe, au trône de France; et une médaille frappée à l'occasion de la prise de la citadelle d'Anvers, par l'armée française, sous les ordres du maréchal Gérard.

PRIX PROPOSÉS :

1.° *Par la Société de Géographie.*

I. PRIX ANNUEL POUR LA DÉCOUVERTE LA PLUS IMPORTANTE.

Médaille d'or de la valeur de 1,000 *francs.*

La Société de Géographie offre une médaille d'or de la

Digitized by Google

valeur de *mille francs* au *voyageur* qui aura fait, en géographie, pendant le cours de l'année 1832, la *découverte* jugée la plus importante parmi celles dont la Société aura eu connaissance ; il recevra, en outre, le titre de Correspondant perpétuel, s'il est étranger, ou celui de Membre, s'il est Français, et il jouira de tous les avantages qui sont attachés à ces titres.

A défaut de découverte de cette espèce, une médaille d'or du prix de cinq cents francs sera décernée au *voyageur* qui aura adressé, pendant le même tems, à la Société les notions ou les communications les plus neuves et les plus utiles aux progrès de la science. Il sera porté de droit, s'il est étranger, sur la liste des candidats pour la place de correspondant.

II. PRIX FONDÉ PAR S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS.

Médailles d'or de la valeur de 2,000 *francs.*

S. A. R. le duc d'Orléans offre un prix de *deux mille francs* au navigateur ou au voyageur dont les travaux géographiques auront procuré, dans le cours de 1834 et 1835, la découverte la plus utile à l'agriculture, à l'industrie ou à l'humanité. S. A. ayant bien voulu charger la Société de Géographie de décerner ce prix, la Société s'attachera de préférence aux voyages accompagnés d'itinéraires exacts ou d'observations géographiques.

III. PRIX D'ENCOURAGEMENT POUR LES DÉCOUVERTES EN AFRIQUE.

Voyage aux lieux connus sous le nom de MARAWI.

Médaille d'or de la valeur de 2 500 *francs,*

La Société offre une somme de deux mille francs, et un

Digitized by Google

anonyme celle de cinq cents francs pour servir à fonder un PRIX D'ENCOURAGEMENT en faveur du premier voyageur qui sera parvenu jusqu'au lieu désigné sur les cartes d'Afrique sous le nom de *Marawi*, et qu'on croit situé vers le 32.e degré de longitude orientale, et vers le 10.e parallèle sud. Il s'efforcera de reconnaître quelque partie du cours du fleuve appelé *Loffih*, qui, dit-on, coule vers ce parallèle, et descend, dans la direction S.-E., du revers de la grande chaîne transversale d'où sort le Nil Blanc. Il recherchera s'il existe quelque communication entre le Loffih et les eaux courantes ou stagnantes désignées sur les cartes sous le nom de *Marawi*.

On désire que le voyageur fixe, d'une manière certaine, la position des lieux qu'il aura visités, et qu'il donne une relation de son voyage, et les matériaux d'une carte exacte sur laquelle sera tracé son itinéraire, qu'il décrive autant que possible le climat, les montagnes, les accidens du sol, en un mot, la géographie physique des contrées qu'il aura parcourues, et qu'il recueille des renseignemens sur les montagnes et les contrées environnantes.

Il observera la population, les mœurs et les usages des habitans, les principales espèces d'animaux et productions du pays; enfin il essaiera de former des vocabulaires des différentes nations.

IV. PRIX D'ENCOURAGEMENT POUR UN VOYAGE DE DÉCOUVERTES DANS L'INTÉRIEUR DE LA GUYANE.

Médaille d'or de la valeur de 7,000 francs.

Reconnaître les parties inconnues de la Guyane française, déterminer la position des sources du fleuve Maroni, et

Digitized by Google

étendre ces recherches aussi loin qu'il sera possible, à l'ouest, dans la direction du deuxième parallèle de latitude nord, et en suivant la ligne de partage des eaux entre les Guyanes et le Brésil.

Le voyageur fixera les positions géographiques et le nivelement des principaux points, d'après les meilleures méthodes, et rapportera les élémens d'une carte neuve et exacte.

La Société désire qu'il puisse recueillir des vocabulaires chez les diverses peuplades.

Le prix sera décerné dans la première assemblée générale de l'an 1835.

La relation devra être déposée au bureau de la Commission centrale au plus tard le 31 décembre 1834.

V. HISTOIRE MATHÉMATIQUE ET CRITIQUE DES MESURES DE DEGRÉS.

Médaille d'or de la valeur de 600 francs.

Tracer l'histoire mathématique et critique de toutes les opérations qui ont été exécutées depuis la renaissance des lettres en Europe pour mesurer des degrés des méridiens terrestres et des degrés de parallèles à l'équateur.

Présenter les résultats de ces opérations de manière à faire connaître les limites des erreurs ou des incertitudes dont ils pourraient être affectés.

Déduire les conséquences qui dérivent de ces résultats, relativement à la détermination de la figure du globe terrestre, et à la valeur précise des mesures itinéraires géographiques les plus usitées pour la construction des cartes.

Digitized by Google

Ce prix sera décerné dans la première assemblée générale de 1835.

Les mémoires devront être déposés au bureau de la Commission centrale au plus tard le 31 décembre 1834.

—

VI. ANTIQUITÉS AMÉRICAINES.

Médaille d'or de la valeur de 2,400 francs.

La Société offre une médaille d'or de la valeur de 2,400 fr. à celui qui aura le mieux rempli les conditions suivantes :

On demande une description, plus complète et plus exacte que celle qu'on possède, des ruines de l'ancienne cité de Palenqué, situées au N.-O. du village de Santo-Domingo Palenqué, près la rivière du Micol, dans l'État de Chiapa de l'ancien royaume de Guatimala et désignées sous le nom de *Casas de Piedras* dans le rapport du capitaine Antonio del Rio, adressé au roi d'Espagne en 1787 (1). L'auteur donnera les vues pittoresques des monumens avec les plans, les coupes et les principaux détails des sculptures (2).

Les rapports qui paraissent exister entre ces monumens et plusieurs autres de Guatimala et du Yucatan font désirer que l'auteur examine, s'il est possible, l'antique Utatlan,

---

(1) *Voy.* Description of the ruins of an ancient city discovered near Palenque, in the kingdom of Guatemala, in Spanish America; translated from the original manuscript report of captain don Antonio del Rio. London, 1822, in-4.°

(2) Il est à désirer qu'il soit fait des fouilles pour connaître la destination de galeries souterraines pratiquées sous les édifices, et pour constater l'existence des aqueducs souterrains.

Digitized by Google

près de Santa-Cruz del Quichè, province de Solola (3), l'ancienne forteresse de Mixco et plusieurs autres semblables, les ruines de Copan, dans l'État d'Honduras (4), celles de l'île Peten, dans la laguna de Itza, sur les limites de Chiapa, Yucatan et Verapaz; les anciens bâtimens placés dans le Yucatan et à vingt lieues au sud de Mérida, entre Mora-y-Ticul et la ville de Nocacab (5); enfin, les édifices du voisinage de la ville de Mani, près de la rivière Lagartos (6).

On recherchera les bas reliefs qui représentent l'adoration d'une croix, tel que celui qui est gravé dans l'ouvrage fait d'après del Rio.

Il importerait de reconnaître l'analogie qui règne entre ces divers édifices, regardés comme les ouvrages d'un même art et d'un même peuple.

Sous le rapport géographique, la Société demande surtout : 1.° des cartes particulières des cantons où ces ruines sont situées, accompagnées de plans topographiques : ces cartes doivent être construites d'après des méthodes exactes; 2.° la hauteur absolue des principaux points au-dessus de la mer; 3.° des remarques sur l'état physique et les productions du pays.

La Société demande aussi des recherches sur les traditions

---

(3) La caverne de Tibulca, près de Copan, est soutenue par des colonnes.

(4) On compare les restes d'Utatlan, pour leur masse et leur grandeur, à tout ce que le plateau de Cuzco et le Mexique offrent de plus grand, et l'on prétend que le palais du roi a 728 pas géométriques sur 376.

(5) L'un de ces bâtimens a, dit-on, 600 pieds de face.

(6) Ces derniers étaient encore habités par un prince indien à l'époque de la conquête.

Digitized by Google

relatives à l'ancien peuple auquel est attribuée la construction de ces monumens, avec des observations sur les mœurs et les coutumes des indigènes, et des vocabulaires des anciens idiomes. On examinera spécialement ce que rapportent les traditions du pays sur l'âge de ces édifices, et l'on recherchera s'il est bien prouvé que les figures dessinées avec une certaine correction sont antérieures à la conquête.

Enfin l'auteur recueillera tout ce qu'on sait sur le Votan ou Wodan des Chiapanais, personnage comparé à Odin et à Boudda.

Ce prix sera décerné dans la première assemblée générale de 1836.

Les mémoires, cartes et dessins devront être déposés au bureau de la Commission centrale, au plus tard le 31 décembre 1835.

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE.

PRIX ANNUELS.

VII, VIII. DESCRIPTION PHYSIQUE D'UNE PARTIE QUELCONQUE DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

Médaille d'or de la valeur de 800 francs, et une autre de la valeur de 400 francs.

La Société met au concours le sujet de prix suivant :

« Description physique d'une partie quelconque du territoire français, formant une région naturelle. »

La Société indique, comme exemples, les régions suivantes : les Cevennes proprement dites, les Vosges, les

Digitized by Google

Corbières, le Morvan, les bassins de l'Adour, de la Charente, du Cher, du Tarn, le Delta, du Rhône, la côte-basse entre les Sables-d'Olonne et Marennes, la Sologne, enfin toute contrée de la France distinguée par un caractère physique particulier.

Les rapports physiques et moraux de l'homme, lorsqu'ils donnent lieu à des observations nouvelles, doivent être rattachés à la description de la région.

Les mémoires doivent être accompagnés d'une carte qui indique les hauteurs trigonométriques ou barométriques des points principaux des montagnes, ainsi que la pente et la vitesse des principales rivières, et les limites de diverses végétations.

Les mémoires devront être remis au bureau de la Commission centrale, au plus tard le 31 décembre 1834.

IX. XVIII. NIVELLEMENT DES FLEUVES ET DES RIVIÈRES DE FRANCE.

Dix médailles d'or de la valeur de 100 *francs chacune.*

La Société offre une médaille d'or d'encouragement à celui qui aura procuré le nivellement *géométrique* d'une partie notable du cours des fleuves et des principales rivières de la France.

La Société n'admettra pas au concours les copies des nivellemens déjà deposés dans les archives des ponts-et-chaussées et des autres administrations publiques.

Dix médailles seront consacrées chaque année à cette destination, et seront décernées dans la première assemblée générale. Le *minimum* de l'espace à niveler est fixé à dix lieues de vingt-cinq au degré.

Digitized by Google

Chaque médaille sera de la valeur de 100 francs.

Les mémoires et profils, accompagnés des cotes et des élémens des calculs, devront être déposés au bureau de la Commission centrale, au plus tard le 31 décembre 1834.

XIX, XX. NIVELLEMENS BAROMÉTRIQUES.

Deux médailles d'or de la valeur de 100 *francs chacune.*

Deux médailles d'encouragement sont offertes aux auteurs des nivellemens barométriques les plus étendus et les plus exacts, faits sur les lignes de partage des eaux des grands bassins de la France.

Ces médailles, de la valeur de 100 francs chacune, seront décernées dans la première assemblée générale annuelle de 1835.

Les mémoires et profils, accompagnés des cotes et des élémens des calculs, devront être déposés au bureau de la Commission centrale, au plus tard le 31 décembre 1834.

Les fonds de ces deux médailles sont faits par M. PERROT, membre de la Société.

Total, VINGT PRIX de la valeur de DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS FRANCS, indépendamment des SOUSCRIPTIONS qui sont ouvertes au bureau de la Société (rue de l'Université, n.° 23) et chez le trésorier, rue de Seine, n.° 6) pour les *découvertes en Afrique.*

Conditions générales des Concours.

La Société désire que les mémoires soient écrits en français ou en latin; cependant elle laisse aux concurrens la

Digitized by Google

faculté d'écrire leurs ouvrages en anglais, en italien, en espagnol ou en portugais.

Tous les mémoires envoyés au concours doivent être écrits d'une manière lisible.

L'auteur ne doit point se nommer, ni sur le titre, ni dans le corps de l'ouvrage.

Tous les mémoires doivent être accompagnés d'une devise et d'un billet cacheté, sur lequel cette devise se trouvera répétée, et qui contiendra, dans l'intérieur, le nom de l'auteur et son adresse.

Les mémoires resteront déposés dans les archives de la Société, mais il sera libre aux auteurs d'en faire tirer des copies.

Chaque personne qui déposera un mémoire pour le concours, est invitée à retirer un récépissé.

Tous les membres de la Société peuvent concourir, excepté ceux qui *sont membres de la Commission centrale.*

Tout ce qui est adressé à la Société doit être envoyé *franc de port*, et sous le couvert de M. le Président, à Paris, *rue de l'Université*, *N.°* 23.

Paris, le 4 avril 1834.

2.° *Par la Société de Médecine de Caen.*

Le concours ouvert pour la Société de médecine de Caen sur l'usage de médicamens purgatifs, n'a pas répondu à l'attente de la Société, et aucun des mémoires, qui lui sont parvenus, ne lui a paru résoudre assez complètement les divers problèmes qui se rattachent à ce sujet, pour qu'elle ait cru devoir décerner le prix.

Mais l'importance et l'opportunité de la question, le nombre et la diversité des recherches que sa solution exige,

Digitized by Google

de même que la multiplicité et la répétition des observations cliniques, doivent faire penser qu'en accordant un tems plus long pour accomplir tous ces travaux, il serait permis d'espérer un résultat plus complet.

C'est pourquoi elle reproduit de nouveau le programme qu'elle avait publié pour 1834, en prorogeant jusqu'au mois d'avril 1835 l'époque à laquelle les mémoires seront reçus.

« Les doctrines humorales, sur lesquelles était appuyé » dans le siècle précédent l'emploi des médicamens purga- » tifs, ayant succombé aux attaques portées contre elles par » les diverses sectes de Vitalistes et de Solidistes depuis » Brown jusqu'à M. Broussais, elles ont entraîné dans la » défaveur où elles sont tombées, les agens thérapeutiques » dont elles prétendaient expliquer et diriger l'action, et » qui ne purent être suffisamment protégés contre une » proscription presque complète par l'ancienneté et la géné- » ralité de leur usage. Une génération médicale s'est élevée, » qui n'a pu et dû voir dans les substances douées de pro- » priétés purgatives que des moyens souvent dangereux, et » utiles seulement dans un très-petit nombre de circons- » tances.

» Cependant entre l'abus qui existait peut-être et l'aban- » don qui l'a suivi, doit se trouver l'application judicieuse » et réservée, dont il s'agissait seulement de connaître les » conditions et les limites.

» Aujourd'hui que toutes les théories exclusives se sont » détruites elles-mêmes par leur opposition entr'elles, par » l'exagération de leurs principes, et l'absurdité de leurs » conséquences; aujourd'hui que, lassé du despotisme des » systèmes, la république médicale, rendue à la liberté » d'observation, ne reconnaît qu'aux faits bien constatés le

Digitized by Google

» droit d'imprimer à la pratique de l'art de guérir une direc-
» tion exempte de danger, le moment est opportun pour
» signaler à l'attention des médecins une classe de médica-
» mens sur la valeur desquels les annales de l'art, depuis
» son origine, ont amassé de nombreux témoignages, et qui,
» par la modification prompte et énergique qu'ils impriment
» à l'économie, peuvent être ou un secours précieux, ou
» un instrument redoutable.

» En conséquence, la Société de médecine de Caen, pro-
» pose pour sujet du prix qu'elle décernera en 1835, de : »

Déterminer d'après des faits et appuyer sur des observations cliniques, les résultats locaux, sympathiques et généraux de l'action des purgatifs; préciser les états pathologiques locaux et généraux dans lesquels leur usage est indiqué; ainsi que les avantages et les inconvéniens qui résultent de leur emploi et de leur abus, dans leurs différens degrés d'activité.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

Les mémoires écrits lisiblement seront adressés francs de port, et avec les formes habituelles des concours, avant le premier avril 1835, à M. LAFOSSE, Secrétaire de la Société.

Les Membres résidans sont seuls exclus du concours.

La Fiancée du pays d'Auge, ou *les Aventuriers Normands*, (Chronique de Normandie), par M. Théodore SAUGER : à Evreux, chez ANCELLE fils, Imprimeur-libraire.

Un exemplaire de cet ouvrage est déposé à la Bibliothèque; il en sera rendu compte dans le prochain cahier de ce Recueil.

Digitized by Google

RÉUNION GÉNÉRALE DU 13 JUILLET 1834.

Le dimanche treize juillet mil huit cent trente-quatre, dans la matinée, les Membres de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, se sont réunis dans la commune d'Angerville, au hameau de Fumesson, pour assister au concours de charrues, dont les préparatifs avaient été faits en vertu d'un arrêté de M. le Préfet, du 21 juin précédent.

Quand MM. les Membres du Conseil général du département de l'Eure et une députation de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, composée de MM. *Baroche*, *Billiet*, *Dubreuil* et *Lebret* furent arrivés, les luttes commencèrent entre vingt-six charrues, dont les places avaient été désignées par le sort, et parmi lesquelles on remarquait des charrues Grangé, Dagoubert, Grignon, Colombel, Pluchet, Normanville, Cauchoises, Flamandes et Normandes, avec ou sans modifications. Toutes les conditions du programme ont été remplies, et les Membres du jury, que les concurrens avaient nommés, ont proclamé les prix qui seront distribués dans la prochaine séance publique de la Société.

Cette fête de l'Agriculture, favorisée par un beau tems, avait attiré à Angerville, un concours nombreux de spectateurs et de dames, dont la présence embellissait l'assemblée.

MM. les Membres du Conseil général, les Députés de Rouen et les Membres de la Société ont pris place à un banquet de plus de cent couverts avec des propriétaires, des cultivateurs et les conducteurs des charrues qui avaient obtenu des récompenses; M. le baron *Bignon*, député, pré-

Digitized by Google

sident du Conseil général, avait accepté la présidence de cette fête de famille, et M. *de Rancé*, député, président de la Société, en faisait les honneurs. Mademoiselle Emilie *Hardy*, des Baux-Sainte-Croix, jeune fille de seize ans, qu'un sentiment louable avait déterminée à conduire la charrue et qui avait pris part au concours, était à la droite de M. le baron *Bignon*.

A la fin du repas, M. le baron *Bignon* a pris la parole en ces termes :

MESSIEURS,

En regrettant l'absence du digne Magistrat (1) qui eut été heureux de présider cette assemblée, je m'honore d'être appellé à le remplacer. C'est avec la plus vive satisfaction que les Membres du Conseil général se sont rendus au milieu de cette honorable réunion d'agriculteurs et d'amis de l'agriculture. Nous applaudissons, avec une joie infinie, aux efforts qui ont été faits pour le perfectionnement des instrumens aratoires. Déjà, cette année, les juges du combat ont reconnu des améliorations sensibles. L'an prochain, nous n'en doutons pas, les progrès seront plus grands encore. C'est surtout chez les peuples libres que l'agriculture est le plus en honneur Nos concours de charrues sont l'une des innovations heureuses qui ont suivi la Révolution de Juillet. Pour la prospérité de l'agriculture comme pour celle du commerce et de l'industrie, le premier besoin, la condition indispensable est le maintien de l'ordre au-dedans et de la paix au-dehors. Il est, Messieurs, un

(1) Cette absence avait pour cause la mort récente de M. Passy, père de M. le Préfet.

Digitized by Google

sentiment sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est la conviction que le Roi qui nous gouverne, applique toutes ses pensées à nous conserver le bienfait de cette double paix. Vous serez donc empressés de vous unir à moi pour porter, avant tout, la santé du Roi et de la famille royale. *Vive le Roi !*

Ce cri a été répété avec enthousiasme, par les assistans.

M. *de Rancé* a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

En prenant la parole comme Président de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, j'ai la certitude de remplir les intentions de mes collègues en offrant à MM. les Membres du Conseil général du département de l'Eure et à MM. les Députés de la Société centrale d'Agriculture de Rouen, nos vifs remercîmens de la bienveillance avec laquelle ils ont consenti à se réunir à nous; je prierai également l'honorable M. *Bignon*, dont nous savons hautement apprécier le caractère et le patriotisme, d'agréer l'expression de toute notre gratitude pour l'obligeance avec laquelle il a bien voulu accepter la présidence de notre fête de famille.

Pour la seconde fois, Messieurs, nous nous réunissons ici, pour la seconde fois nous y venons protester du vif intérêt que nous portons à l'Agriculture, de notre parfaite estime pour les hommes laborieux qui nourrissent, pendant la paix, tous les enfans de la Patrie, qui, par les plus rudes travaux, lui forment, pour la défendre sur le champ de bataille, d'intrépides soldats.

Egalement empressés, les uns de prendre une part active à ces joutes nouvelles, les autres de jouir du spectale animé

Digitized by Google

qu'elles offrent à la curiosité, les propriétaires et les cultivateurs, les habitans des villes et ceux de la campagne, ont répondu, comme l'année dernière, à l'appel que nous leur avons fait.

On ne peut plus douter qu'une ère nouvelle ne se prépare enfin pour la noble industrie à laquelle nous rendons hommage aujourd'hui. Les hommes du pouvoir, les Conseils généraux, les citoyens qui cherchent à se rendre utiles à leur pays, tous élèvent la voix en faveur de l'Agriculture, qui répond avec reconnaissance aux vœux que l'on forme pour elle, aux efforts généreux que l'on fait en sa faveur.

Cet heureux élan, qui se manifeste de toutes parts, fera naître rapidement une foule d'améliorations, une fécondité, qui rendront la France et plus riche au-dedans, et plus puissante au-dehors.

La liberté dont nous jouissons et le système électif sur lequel sont aujourd'hui basées toutes nos lois, secourent merveilleusement cet ardent désir de bien faire, qui n'attendait, pour se manifester, que le retour de l'ordre et la certitude d'un avenir.

En effet, les relations entre les citoyens ont bien changé de caractère en France, depuis quelques années.

Peu de tems après la révolution de *juillet*, entreprise cependant dans le seul but de défendre, contre d'imprudentes attaques, le Gouvernement constitutionnel, on a bientôt remarqué que sous le rapport moral et dans ce qui touche aux intérêts matériels du pays, il s'était opéré, parmi nous, une véritable, une complète révolution.

Ainsi que l'on voit un corps, déjà paralysé d'une partie de ses membres, succomber à la nouvelle attaque qui vient le frapper subitement, de même nous avons vu succomber et disparaître en 1830, des mœurs et des coutumes déjà

Digitized by Google

bien décrépites, que notre génération ne savait plus comprendre, qu'elle ne voulait plus observer.

Il s'est établi, sur-le-champ, des rapports plus intimes entre les citoyens.

Fréquemment réunis pour exercer en commun une foule de droits politiques, les hommes de tous états et de toutes conditions ont appris à se connaître, à s'apprécier mutuellement. Des mains, qui ne s'étaient jamais touchées, se sont bien souvent rencontrées depuis quatre ans, et tandis que les uns ont compris, avec une juste satisfaction, l'importance des suffrages dont ils ont à disposer, les autres ont reconnu que pour les obtenir, que pour justifier après les avoir reçus, la confiance qui leur était accordée, ils devaient s'occuper avec énergie, avec indépendance, des intérêts matériels, des véritables intérêts de la Patrie.

A mesure que la confiance s'est établie, tous les esprits ont été frappés du degré de force et de capacité qu'ils pouvaient acquérir en se réunissant dans un même but qui dût leur profiter à tous; et ce qu'un homme seul n'oserait entreprendre, parce qu'il n'a, de ce qu'il voudrait faire, qu'une idée vague ou du moins incomplète, il sent bien aujourd'hui qu'avec l'aide et les conseils de ses voisins, il atteindra facilement le but qu'il se propose.

C'est dans ce bon esprit, dans cet espoir de nous instruire et de perfectionner nos instrumens et nos méthodes de culture, que nous nous réunissons, Messieurs, que chacun de nous apporte autant qu'il dépend de lui dans ces concours annuels, celui-là, le résultat de son génie inventif, celui-ci, la preuve qu'il sait donner du parti que l'on peut tirer d'un instrument nouveau, cet autre encore, le récit des observations qu'il a faites dans les pays qu'il a parcourus, tous enfin un tribut d'hommages et de félicitations

Digitized by Google

qu'ils offrent avec sincérité aux heureux vainqueurs de la journée.

Encourageons-nous mutuellement, Messieurs, dans cette voie nouvelle, sur laquelle nous nous sommes rencontrés ; continuons ces bienfaisantes associations dont les avantages peuvent ne pas d'abord frapper vivement les yeux, mais qui pourront nous amener un jour à d'immenses résultats.

Combien de fois, avant nous, nos pères n'ont-ils pas dit que l'on ne saurait jamais mieux faire qu'ils ne faisaient eux-mêmes, que toutes les innovations dont nous tirons un grand avantage aujourd'hui, n'étaient que des illusions, des choses complètement inutiles ou tout au moins impraticables dans les pays qu'ils habitaient.

Il n'y a que bien peu de tems encore, que l'on affirmait l'impossibilité d'acclimater les prairies artificielles dans la propriété sur laquelle nous sommes aujourd'hui, et cependant nous les y voyons cultiver sous nos yeux avec le plus grand succès.

On assure maintenant que l'on ne pourrait y introduire, comme nous le présumons pourtant, les nouvelles cultures, et peut-être qu'avant bien peu d'années elles y seront en grand honneur et considérées comme d'heureuses et importante améliorations.

Marchons donc d'un pas ferme en nous tenant tous par la main, au-devant de ces perfectionnemens que des esprits éclairés par une bonne pratique, nous signalent comme utiles et justifiés par une longue expérience. Tout ce que nous pourrons faire de bien, tournera, ne le perdons jamais de vue, au profit de la classe la plus pauvre et la moins heureuse de la société.

Avec une production plus abondante et bien entendue, la fortune répandra plus également ses faveurs ; l'instruction

Digitized by Google

qui deviendra plus générale, détruira bien des préjugés et bien des vices ; la morale publique y gagnera beaucoup.

En attendant ces heureux résultats, réjouissons-nous, Messieurs, du peu que nous avons fait aujourd'hui, et portons avec acclamations la santé de ceux qui sont restés vainqueurs dans cette lutte, à laquelle nous avons assisté tous avec tant de plaisir. »

M. de Salvandy, député, a fait, en peu de mots, l'éloge de M. Du Meilet, et a voté des remercîmens au gendre de ce digne et respectable magistrat, M. L'Hopital, qui avait mis sa propriété à la disposition de la Société pour les luttes qui ont eu lieu sur ses terres et pour la réunion qui a eu lieu dans son parc.

La fête a fini aux acclamations unanimes et long-tems prolongées de : *Vive le Roi des Français*, protecteur de *l'Agriculture et de l'Industrie !*

SÉANCE D'ORDRE DU 19 JUILLET 1834.

Après la lecture, par le Secrétaire perpétuel, des procès-verbaux de la séance générale du 17 avril et de la réunion du 13 juillet 1834, M. le Président a invité MM. les Commissaires, nommés dans la séance d'avril, à faire leurs rapports sur les candidats présentés. Il a été voté au scrutin secret pour leur admission, de nouveaux candidats ont été proposés et de nouvelles commissions ont été nommées par M. le Président.

Le Secrétaire perpétuel a donné lecture d'une lettre de M. *De la Fontenelle de Vaudoré*, annonçant que l'ouverture de la seconde session du congrès scientifique de France aurait lieu à Poitiers, le dimanche 7 septembre prochain, à midi, ensuite il a rendu compte des délibérations du Conseil

Digitized by Google

d'administration, dans ses séances du 1.er et du 14 juillet, et des opérations du comité de rédaction, dans ses séances des 12 mars, 26 juin et 14 juillet 1834.

Les productions déposées sur le bureau ont été renvoyées aux sections compétentes, l'assemblée a adopté l'ordre du jour proposé par le bureau pour la séance publique du lendemain, et M le Président a nommé des commissaires pour en ordonner les préparatifs et en faire les honneurs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 JUILLET 1834.

Le dimanche vingt juillet mil huit cent trente-quatre, à une heure de l'après-midi, les Membres de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, s'étant réunis à Evreux, dans l'Amphithéâtre, en présence du Conseil général et d'une assemblée composée de l'élite des Dames de la ville, et d'un concours nombreux d'auditeurs distingués, M. *De Rancé*, président de la Société, a pris place au bureau avec M. le baron *Bignon*, président du Conseil général, et les lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant :

Discours prononcé par M. De Rancé.

Messieurs,

Si nous en étions encore aux théories, si, faute d'avoir à publier tout le bien que vous avez fait, je devais, pour ouvrir cette séance publique, émettre des opinions philosophiques, morales ou littéraires, je n'oserais prendre la parole devant cette assemblée, en présence de tant de per-

Digitized by Google

sonnages non moins célèbres par leurs travaux scientifiques, que par la haute réputation qu'ils ont acquise dans le monde politique. Mais la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, réorganisée par M. Passy, guidée par cet habile et excellent citoyen, a fait ou préparé tant de choses utiles pour le département et pour le pays en général, que la tâche que je dois remplir aujourd'hui, ne saurait m'effrayer.

Chacun de vous, mes chers collègues, a, depuis long-tems, apprécié combien il est heureux, pour le département de l'Eure, de posséder un premier magistrat aussi distingué, un Conseil général aussi éclairé, que ceux qui sont appelés à nous administrer et à régler nos plus chers intérêts.

Aidés de leurs conseils, encouragés par l'espoir d'obtenir leur approbation, vous avez travaillé, vous avez appelé les autres à travailler avec vous, et les Membres de la Société ont vu leurs généreux efforts et leur amour pour la science, récompensés par les résultats les plus satisfaisans.

La section d'Agriculture s'est distinguée par l'assiduité de ses travaux, par la noble émulation avec laquelle tous ceux qui la composent ont mis en commun leurs connaissances théoriques et pratiques.

Deux concours de charrues ont eu lieu à Evreux, depuis la séance publique de 1833; les cultivateurs sont venus en foule s'y disputer les prix, et c'est avec une vive satisfaction que nous avons observé que tous les labours, exécutés par les charrues qui ont concouru il y a huit jours, ont été généralement considérés comme supérieurs à ceux opérés lors du concours précédent.

La Société se propose d'aller tenir, à Pont-Audemer, au mois de septembre prochain, une séance générale et publi-

Digitized by Google

que, et d'appeler, à cette occasion, tous les cultivateurs à un troisième concours. Ces luttes, dont nous avons reconnu l'incontestable utilité, se renouvelleront ainsi dans tous les arrondissemens; mais en commençant par celui de Pont-Audemer, la Société veut rendre hommage à ceux de ses Membres qui viennent d'y organiser une section, en remplissant, à cet effet, toutes les conditions prescrites par notre réglement.

La section d'agriculture s'est occupée surtout et avec une persévérance digne d'éloges, du projet d'établissement d'une ferme-modèle dans le département de l'Eure. Le Conseil général a bien voulu s'associer à cette grande entreprise et nous aider puissamment à vaincre les obstacles que nous devions nécessairement rencontrer. Aujourd'hui, les capitaux sont réunis, le choix de la propriété que l'on doit cultiver a été fait, les conditions du bail vont être réglées, et nous allons nous mettre à l'œuvre incessamment dans l'espoir de fonder un établissement durable et vraiment utile à l'agriculture.

Cette industrie à laquelle on porte un intérêt si général aujourd'hui, sortira donc bientôt, grâce aux efforts que l'on fait de toutes parts, de l'état de langueur dans lequel elle est restée si long-tems en France, tandis que chez la plupart des autres peuples elle s'était rapidement améliorée. Des ressources immenses résulteront nécessairement des méthodes perfectionnées que l'on a comprises et que l'on commence à pratiquer; la France déjà si féconde et si puissante, deviendra plus puissante et plus féconde encore, et le peuple enrichi par une plus abondante production du sol, jouira de cette douce aisance qui rend les hommes à la fois meilleurs et plus heureux.

Digitized by Google

Tous les Membres composant les cinq autres sections de la Société, n'ont pas apporté moins d'ardeur dans leurs travaux, moins de dévoûment et de zèle pour la propagation des sciences et des arts auxquels il se sont adonnés.

Les sciences physiques et médicales non-seulement ont été l'objet des études et des investigations de beaucoup d'entre vous, Messieurs, mais elles ont été professées avec un grand succès dans des cours publics que nous devons au zèle et au désintéressement de M. le professeur Blavette, pour la physique et la chimie, et de M. le docteur Fortin, pour l'anatomie et la physiologie.

La philosophie et l'histoire, la littérature et les beaux arts ont occupé vos loisirs et enrichi notre recueil de productions intéressantes qui prouvent combien l'habitude du travail, en France, a remplacé cette légèreté, ce besoin immodéré de vains plaisirs que les autres peuples ont si long-tems et si justement peut-être reproché.

Une école publique et gratuite de dessin et de peinture va s'ouvrir incessamment sous la direction de notre collègue, M. L'Écuier. En attendant le moment où le Conseil municipal de la ville d'Evreux pourra mettre à notre disposition un local convenable pour cet établissement, la Société n'a pas hésité à faire elle-même les frais nécessaires pour doter, sur-le-champ, le public, de cette utile institution.

La section d'économie politique et de statistique a continué ses travaux, si difficiles, si lents, si précieux, tandis que M. Sellier professait avec le plus grand succès son cours de droit commercial, et que M. Walras initiait ses disciples zélés aux mystères de la science dont il a su mesurer la profondeur, MM. Passy, Le Prevost, de Stabenrath,

Digitized by Google

Canel et autres savans économistes et archéologues, se livraient aux recherches les plus intéressantes, et travaillaient avec une nouvelle ardeur, au développement de ces sciences trop inconnues encore parmi nous, mais qui viendront bientôt contribuer puissamment à la prospérité industrielle et commerciale de notre belle patrie.

Comment ne pas espérer tout de l'avenir, Messieurs, quand on voit sur un seul point de la France, tant de citoyens se livrer au travail, se réunir dans un même but d'intérêt général, faire en un mot un si noble usage de leurs facultés et de la liberté qu'ils ont su bien comprendre. Maintenant que cette liberté s'est assise en même tems sur les marches du Trône et sur nos places publiques, nous ne devons plus la considérer comme un but, mais comme le moyen le plus actif et le plus sûr d'unir les hommes entre eux, d'établir par la propagation de l'instruction, des rapports communs entre tous les esprits et tous les intérêts.

Combien je suis heureux, mes chers collègues, d'avoir ici trouvé l'occasion de raconter tout le bien que vous avez fait. C'est aujourd'hui que je dois m'applaudir davantage encore, de la bienveillance dont vous m'avez honoré, quand vous m'avez chargé de présider pendant le cours de cette année, à vos utiles travaux.

Rapport sur les travaux des trois premières Sections de la Société, par M. LEPORT.

MESSIEURS,

J'ai été chargé de vous rendre compte des travaux qui ont occupé les trois premières sections de votre Société, pendant l'année qui vient de s'écouler.

Digitized by Google

Agriculture.

La section d'agriculture a senti l'importance qu'il y avait à répandre les bonnes pratiques agricoles autant par les exemples que par les préceptes. S'adjoindre des cultivateurs éclairés et judicieux, former un projet de ferme-modèle, au moyen d'une association nombreuse qui se ramifie dans tout le département et au-delà, par l'émission de deux cent quarante actions de 250 francs chacune, qui formeront le capital social de l'établissement, au succès duquel tant de personnes vont se trouver intéressées : nommer une commission qui rédigeât l'acte d'association, lequel après avoir été longuement discuté, sert aujourd'hui de texte à d'autres Sociétés; réunir les actionnaires qui ont ensuite élu dans leur sein neuf Membres, pour que ceux-ci s'occupent du choix d'un directeur; tels sont les objets auxquels la section a donné des soins particuliers depuis un an.

Elle ne s'est pas occupée avec moins de zèle du programme de concours de charrues pour 1834, et du lieu le plus convenable pour l'établir, en même tems que plusieurs Membres ont réitéré les essais de la charrue Grangé, modifiée par M. Duret, l'un de vos collègues. Les résultats qu'on en a obtenus ont réalisé les espérances qu'elle avait données surtout pour les défrichemens.

D'autres charrues ont été soumises à la section : je citerai entr'autres celle de M. Buisson, d'Angerville, près Evreux, remarquable par sa légèreté et l'avantage qu'elle offre de labourer avec un seul cheval et de force médiocre : ce qui promet une amélioration notable au sort des cultivateurs de la petite propriété.

Digitized by Google

Enfin, Messieurs, un concours remarquable de charrues a eu lieu, il y a peu de jours : vingt-six sont venues se disputer l'honneur de la victoire, elles seront l'objet d'un rapport spécial.

La correspondance de la section avec les divers établissemens agronomiques de France n'a fait que prendre de l'accroissement : elle a reçu un grand nombre d'ouvrages que je m'abstiendrai de vous citer, dans la crainte de fatiguer votre attention. Mais parmi les productions dont j'ai à vous entretenir, je dois vous citer divers échantillons d'épis de blé, dont M. Métayer, capitaine, sous-inspecteur des forges de l'Ouest, a fait hommage à la Société, ce sont : 1° le blé à épi droit; 2° le velouté ; 3° celui de Philadelphie; 4° à bales rouges ; 5° du cap de Bonne-Espérance ; 6° de miracle ; 7° de providence.

M. Marc, de Nagel, a fait hommage à la Société par l'organe de M. Beaucantin fils, d'une espèce de noix venant de l'Amérique-Septentrionale, appelée *juglans squammosa*, et M. Jacques, jardinier en chef des jardins de Louis Philippe, a chargé le même Membre de présenter à la Société une plante tubéreuse, appelée *oxalis enata*. Cette plante a l'avantage de fournir un tubercule analogue à celui de la pomme de terre, et en même tems un fourrage abondant. La culture de cette plante sera probablement essayée dans la ferme-modèle, et si son utilité est bien reconnue, elle deviendra un bienfait dont nous dotera ce nouvel établissement.

M. Pichard, propriétaire de notre département, a fait hommage à la Société d'une notice sur un nouveau système de brassage du cidre Ce système, dont M Pichard est l'inventeur, est un perfectionnement notable pour le broiement des pommes. Une rasière, ou demi-hectolitre environ, se trouve réduite en pulpe, sans qu'il y ait, de la part de

Digitized by Google

l'ouvrier, emploi de beaucoup de force ni fatigue, et cela en deux minutes et demie. Cet avantage, de la machine de M. Pichard, n'existe pas pour les pommes seulement, mais aussi pour les racines et tubercules, dont on nourrit les bestiaux. Il serait donc à désirer que chacun de nos cultivateurs et propriétaires montât son mobilier de cet instrument, simple dans sa construction, dont l'auteur nous a envoyé le plan, qu'une commission de votre Société a vu fonctionner, et dont une autre de celle d'Agriculture de la Seine-Inférieure a fait un rapport des plus avantageux, après l'avoir examiné avec beaucoup d'attention, et analysé dans tous ses détails.

M. Dumouthier, cultivateur à Saint-Aubin-d'Ecrosville, nous a envoyé l'hiver dernier des betteraves et des carottes d'un volume extraordinaire : chacune des premières pesait environ dix kilog.; c'est, comme vous voyez, pour chaque racine, le poids de deux bottes et demie de notre fourrage, dont le prix annuel est de cinquante cent. la botte.

Enfin, Messieurs, comme rapprochement, et pour terminer tout ce qui a rapport à la section d'Agriculture, permettez-moi de vous donner lecture d'une lettre de M. Colombel, cultivateur à Claville, adressée à votre Secrétaire perpétuel :

« Monsieur, je vous envoie, ci-joint, pour en faire hommage à la Société :

» 1° Deux glanes de blé de chacune cent épis, l'une et l'autre sont les deux espèces qui se partagent la préférence chez les cultivateurs les plus industrieux, et les plus curieux de leur état dans notre contrée ;

» 2° Deux betteraves prises au moment de leur croissance actuelle, elles ont maintenant, 18 juillet, au moment de leur arrachage,

Digitized by Google

» L'une quatorze pouces de tour, soit quatre pouces et demi de diamètre, son poids, avec la moitié de ses feuilles conservées, est de quatre livres huit onces ;

» L'autre porte onze pouces de tour, soit trois pouces et demi de diamètre, elle pèse, avec la moitié de ses feuilles, trois livres six onces.

» Aujourd'hui, que les foins sont chers, il est peut-être utile, pour les travaux de la Société, que je lui annonce que je possède, pour les remplacer cet hiver, deux acres de ces mêmes betteraves, et aussi près de deux acres de carottes blanches à collet, hors de terre : espèce que j'ai importée dans notre contrée depuis six ans.

» J'estime que l'acre, dans laquelle j'ai arraché les deux betteraves que je vous envoie, pourra me donner, vu qu'elles sont bien prises, de cent trente à cent quarante milliers pesant de ces racines, ce que je regarde comme l'équivalant de soixante mille pesant en foin sec : soit six mille bottes de foin à dix centimes la botte ; avec cette différence, que mes six mille de foin ne feraient que nourrir mon bétail, tandis que ces racines pourront, tout à la fois, le nourrir et l'engraisser.

» Je vous dirai aussi que cette acre (soixante-quatorze ares quarante centiares) est à sa sixième récolte depuis quatre ans; mais elle a toujours été labourée, depuis sept à huit ans, à une profondeur de huit pouces au moins ; ainsi, il est facile de concevoir, maintenant, que je ne pourrais être, comme beaucoup le sont encore, le partisan des labours superficiels : mon blé cette année, fait sur tous les anciens labours, ne le cède en rien à aucun de mes voisins, quoique semé sur des terrains qui ont donné au moins une récolte chaque année depuis huit ans, et j'ai l'heureuse satisfaction de pouvoir annoncer à la Société, que toute ma récolte se

Digitized by Google

compose des deux espèces dont j'adresse, ci-joints, les échantillons; ces deux espèces de blé ont le mérite de rendre davantage en grain que celles en usage dans notre contrée.

» Je vous dirai encore que le fumier nécessaire pour produire ces récoltes, a toujours été fait chez moi et que je n'en ai jamais acheté. »

Sciences physiques et mathématiques.

Je vais maintenant vous entretenir en peu de mots des travaux de la section des sciences physiques et mathématiques.

Cette section a reçu un traité sur la génération des individus neutres chez les hyménoptères, traduit de l'Allemand, par M. Pierrard.

Ce mémoire est écrit avec élégance : l'auteur a soumis à un nouvel examen les observations faites jusqu'à présent sur la génération des hyménoptères et en particulier des abeilles. Il a eu la patience de consacrer vingt années à la dissection de ces insectes. Comme ses preuves sont principalement tirées de l'anatomie, nous croyons devoir nous dispenser d'entrer dans de plus grands détails.

Nous avons également reçu, traduit par le même, un mémoire sur la construction des paratonnères, par Elice, professeur de physique à l'Université de Gênes.

MM. Poisson, Lefebvre-Gueau, Girard, Dulong, Fresnel et Gay-Lussac ont présenté, à l'Académie de Paris, une instruction sur les paratonnères, qui fut approuvée par l'Académie et imprimée dans le tome 26 des Annales de physique et de chimie. L'auteur du mémoire pense que la méthode de construction des illustres académiciens est défectueuse et peut causer des malheurs incalculables, loin d'être utile à l'humanité. Nous ne partageons point l'opinion du professeur de physique de Gênes.

Digitized by Google

M. Blavette, professeur de physique, à Evreux, nous a présenté un mémoire sur la génération de quelques surfaces.

L'auteur s'est appliqué à mettre en équation diverses surfaces et en particulier les surfaces coniques, en traduisant en analyse leur mode de génération indiqué par le savant Monge, dans sa géométrie descriptive.

Nous avons encore, du même professeur, un discours prononcé à l'ouverture du cours de physique, à l'Amphithéâtre d'Evreux, qui a été imprimé dans le N° de janvier dernier,

Et un résumé d'un procédé proposé par M. Ossian Henry, pour effectuer l'analyse élémentaire organique.

Ce procédé paraît avantageux, surtout en ce qu'il n'analyse, ne nécessite qu'une seule pesée, celle de la matière à analyser. Chacun des élémens de la matière organique est mesuré par son volume, c'est-à-dire beaucoup plus exactement que par son poids.

M. Félix Boudet a fait parvenir à la section son essai critique et expérimental sur le sang. M. Boutigny, dans un rapport qui a été imprimé dans votre bulletin, a fait ressortir tout le mérite de ce mémoire.

Enfin, M. Frédéric de la Frenaye a fait hommage à la Société de deux opuscules assez intéressans, l'un sur les localités propres à certaines espèces d'insectes, l'autre sur la mobilité des taches que l'on remarque sur la peau de quelques espèces de calmars, et sur la coloration spontanée dont ils paraissent susceptibles.

Sciences médicales.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous rendre compte des travaux de la section des sciences médicales.

Digitized by Google

Ils sont peu nombreux, non pas qu'il faille en attribuer la cause à l'insouciance, à la paresse des esprits, mais bien à la rareté des faits qui peuvent fixer l'attention, et à la marche lente de la science.

A l'époque où le choléra a semblé faire craindre à Paris, une nouvelle épidémie, nous avons reçu deux observations décorées du nom de choléra et de cholérine, et qui n'ont été regardées, par le rapporteur, que comme de purcs indigestions. Dans le même moment où M Delasiauve, d'Ivry, nous envoyait ces deux observations, M. Vallée, de Pacy, nous adressait un cas de choléra sporadique assez violent, et il ajoutait, en terminant, que si la malade eut été traitée lorsque l'épidémie sévissait dans nos contrées, nul doute que ce choléra n'eût été regardé comme le choléra asiatique, ce qui prouverait bien, Messieurs, que les deux maladies sont les mêmes, sauf le caractère épidémique.

Je craindrais de vous fatiguer en vous citant tous les ouvrages que nous avons reçus, depuis un an, sur une maladie qui, heureusement, a quitté notre pays : faisons des vœux pour qu'elle ne vienne plus nous visiter, c'est déjà trop de la voir aujourd'hui dans un pays voisin troubler le triomphe des libertés constitutionnelles.

Nous devons à M. Boutigny, pharmacien à Evreux, plusieurs mémoires intéressans :

1° L'un sur la présence du cuivre dans le blé et dans un grand nombre d'autres substances, imprimé en octobre 1833, dans votre bulletin ;

2° L'autre, qui a mérité également les honneurs de l'impression, nous offre les moyens de déterminer l'époque à laquelle une arme à feu a été déchargée.

Il serait difficile de suivre ici l'auteur dans ses expériences longues et minutieuses, dont il nous promet de nouvelles

Digitized by Google

applications; il veut désormais, pour éviter l'erreur, que l'on ne consulte plus l'identité du papier, par sa couleur, du plomb par son diamètre, mais bien par l'analyse chimique, et il est facile de croire qu'il n'a pas tort.

Pour ne pas abuser des momens que vous nous accordez, je ne ferai que vous citer l'embryologie de M. Velpeau, mémoire qui a coûté à son auteur de profondes recherches; une observation de M. Delasiauve, sur la présentation de la face dans un accouchement, où il a pratiqué la version, en dépit de l'opinion émise par quelques médecins, que ces sortes d'accouchemens peuvent toujours se terminer seuls.

Je ne ferai que vous citer plusieurs observations de M. Godemer, dont quelques-unes pourtant sont pleines d'intérêt: plusieurs, envoyées par M. Adrien de Crecy.

J'aurai voulu m'arrêter un instant à une observation de M. Neuville, D.-M. à Bernay, et qu'il nous a présentée sous le titre de phthysie squirrheuse du poumon; à une autre de M. Dantzel, M. à Emanville, sur une fracture comminutive de plusieurs os du crâne, avec hernie du lobe antérieur gauche du cerveau, et perte assez considérable de la substance cérébrale; mais vous retrouverez ces deux observations dans le dernier numéro de votre bulletin.

Notre confrère, M. Richard, nous a présenté un cas très-intéressant d'empoisonnement, par le cyanure de potassium, arrivé à l'hôpital d'Evreux.

Il a joint à cette observation, celle d'un malade qui a succombé après avoir pris le même medicament, administré en lavement.

Cette dernière observation vient grossir le nombre de celles qui ont offert tant d'accidens avec l'administration de l'acide prussique.

Nous devons aussi à M. Richard, un rapport sur une

Digitized by Google

notice de M. Duval, dentiste distingué de la capitale, sur la sensibilité des substances dures des dents.

Enfin, Messieurs, la Société a continué ses relations scientifiques avec les Sociétés académiques de Nantes, de Tours, de Bruxelles, de Toulouse.

Dans le bulletin le plus récent de cette dernière, j'y ai trouvé un article plein d'intérêt, c'est l'éloge de Delpech, chirurgien en chef à Montpellier. Rien de plus touchant que cet éloge. L'auteur, après s'être étendu longuement sur le talent de ce chirurgien, sur les progrès qu'il a fait faire à l'art, s'arrête un instant sur les derniers momens de cet homme célèbre qui était destiné périr sous les coups de l'homme qui lui devait la vie.

Le dernier Homme, *par* M. PÉCONTAL.

I.

Des astres éclatans s'éteindront les flambeaux;
Le monde et les cités célèbres,
Les fleuves, les forêts et les rians côteaux
Seront enveloppés dans d'épaisses ténèbres,
Avant que ce mortel, sur ce globe resté,
Commence au sein de Dieu son immortalité!

Une nuit, le sommeil avait clos ma paupière,
Un songe vint frapper mes sens,
Et mon esprit porté sur son aile légère,
Plongea dans les gouffres du tems.

Je vis le dernier homme : il existait encore;
Dela création, sans crainte et sans remords,

Digitized by Google

Comme Adam assista jadis à son aurore,
Il allait seul assister à la mort.

Le soleil se voilait d'un crêpe funéraire;
La terre de vieillesse était bleme à mes yeux,
Et des peuples divers les squelettes hideux
Environnait cet homme solitaire.

Les uns, en combattant pour des droits incertains,
Étaient tombés sous le fer des batailles:
Les glaives se rouillaient dans les os de leurs mains.
Respirant l'air infect qui souillait leurs murailles,
Ou suivant sans pitié les conseils inhumains
De la faim, au teint pâle, aux noires meurtrissures,
D'autres avaient péri dans d'horribles tortures.

Aucun bruit, le son d'aucun pas
Ne se faisait entendre aux cités de la terre;
L'airain n'y sonnait plus, meme pour le trépas!
Et les vaisseaux armés des foudres de la guerre,
D'eux mêmes s'avançant comme vers un écueil,
Sans pouvoir échapper à leur derniers naufrages,
Muets, chargés de morts, s'approchaient des rivages
Où tout était couvert de silence et de deuil.

II.

Cependant, tel qu'un saint prophète,
Cet homme seul reste debout,
Et relève encore sa tête
Tandis qu'autour de lui, l'univers se dissout.

Il laisse alors tomber des paroles hardies,
Et la forêt qui se taisait

Digitized by Google

Agite ses feuilles flétries
Comme si tout-à-coup un orage passait.

Il disait : dans la mort, soleil, nous sommes frères ;
Tes lueurs sombres, funéraires,
T'annoncent que tu vas finir :
Plus de passé pour toi, pour toi plus d'avenir,
Ton front glacé se décolore,
Une éternelle nuit commence à te voiler,
Et peut-être demain tu n'auras point d'aurore.
Pendant dix fois mille ans, ton œil, sans se troubler,
A vu sur tes vastes domaines
Le fleuve des larmes humaines,
Qui, désormais, a cessé de couler.

Il est vrai, qu'ici-bas, l'homme ami des prestiges
Etalait devant toi son orgueil et son or ;
Que, prenant un sublime essor,
Des arts victorieux il t'offrait les prodiges,
Et par son génie emporté,
Sous ton puissant regard triomphant des entraves,
Il avait de sa volonté
Rendu les élémens esclaves.
N'importe ; quand je vais succomber à mon tour ;
Lorsqu'à mes yeux ton règne expire,
O roi découronné du jour !
Je ne saurais regretter ton empire.
Tous ces beaux monumens de la gloire et des arts,
Qui, sous le ciel surpris brillaient de toutes parts ;
Toutes ces pompes éphémères,
Les fêtes et les jeux qu'ordonnait un vainqueur,
D'une des passions, ou des douleurs amères,
N'ont jamais su guérir le cœur.

Digitized by Google

III.

Sur le vain théâtre du monde,
Laisse, laisse tomber le rideau de l'oubli;
Que le tems à jamais y reste enseveli;
Et par une autre aurore, en désastres féconde,
Pour voir renouveler le drame de nos jours,
Ne viens plus ranimer le flambeau des amours:
En réveillant la ch ir, aussitôt les tortures,
La pâle maladie avec ses flétrissures,
Des fléaux l'essaim dévorant,
Réveillés à leur tour, s'acharneraient sur elle,
Ou le glaive du conquérant
Viendrait la moissonner comme l'herbe nouvelle.

Et moi-même, ô soleil, je suis las ici-bas,
D'épier les rayons de ta flamme amortie;
Temoin de tous les maux qui ravageaient la vie,
Ne regarde point mon trépas;
Ma destinée à la tienne est fatale:
C'est l'hymne de ta mort que ma voix triste exhale,
Mais tu ne te vanteras pas
De m'avoir vu laisser s'échapper avec peine
Les restes fugitifs de ma mourante haleine:
Le dernier jour s'évanouit,
L'éclipse enfin de la nature entière
Devient mon linceul funéraire,
Et la majesté de la nuit
Recevra les soupirs de mon heure dernière.
Mon ame alors remontera
Vers celui d'où partit la flamme qui l'anime.
Ne pense pas pourtant qu'elle s'obscurcira,

Digitized by Google

Quand tu seras tombé toi-même dans l'abîme
Où seul le néant régnera.
Non, elle doit revivre, et brillante de gloire,
Rayonnant dans les cieux de l'éclat d'un bonheur
Dont ton œil ne saurait soutenir la splendeur,
Le Dieu qui, sur la tombe, arbora sa victoire,
Qui ravit à la mort son aiguillon cruel
Me fera prendre place au banquet éternel.

Va, soleil, va, pendant que la beauté divine,
Dans l'effrayant désert des mondes en ruine,
Me retient encore debout
Pour vider cette coupe amère,
Où chaque homme en passant sur ce globe éphémère
De la vie a bu le dégoût,
Va-t-en dire à la nuit profonde,
Qui triomphe aujourd'hui de toi,
Que tes rayons ont vu, sans qu'il pâlit d'effroi,
Le dernier fils d'Adam sur le tombeau du monde,
Et le front, où reluit l'espoir consolateur,
Défiant l'ombre universelle
D'éteindre son âme immortelle,
Ou d'ébranler sa foi dans son divin auteur.

Rapport sur les travaux des trois dernières sections de la Société, par M. Alaric HOREAU.

MESSIEURS,

Si la justice et une impartialité consciencieuse ne président pas toujours aux jugemens portés par la critique littéraire, dans quelle condition mille fois plus fâcheuse ne se trouve-t-il pas, le malheureux rapporteur de vos trois sections de littérature, des sciences philosophiques et historiques, et

Digitized by Google

d'économie politique et statistique? Votre réglement le condamne à vous présenter le tableau fidèle des travaux de l'année; mais les convenances, et la position qu'il occupe en face de ceux dont il doit vous entretenir, lui défendent de les apprécier avec sincérité; car le blâme lui est interdit, la louange seule est permise, et une bienveillance générale doit prendre partout la place de la critique. Malheur à lui, si dans le nombre des œuvres dont il doit vous rendre compte, il s'en trouve quelques-unes que toute sa condescendance ne lui permette pas de juger favorablement, car il ne peut pas *même se taire* : et ce qu'il ne peut dire, il doit à peine le laisser deviner.

Aussi, Messieurs, si quelqu'étranger a *suivi* exactement les séances annuelles de votre Société, et entendu les différens rapports qui lui ont été soumis, quelle opinion n'a-t-il pas dû emporter de vos travaux? Voyant l'éloge si fréquent et le blâme si rare, il a dû croire, à coup sûr, que la Société n'enfantait que des chefs-d'œuvres, et que chacun de ses Membres avait reçu du Ciel un rayon de génie. Peut-être en est-il quelque chose, Messieurs, mais nous sommes tous un peu solidaires, et la modestie jusqu'ici n'a pas été la vertu principale de vos rapporteurs.

Et ne croyez pas que cette critique louangeuse soit particulière à votre Société; une scène exactement semblable se répète, à chaque instant, sur tous les points de la France; des Sociétés nombreuses y proclament à l'envi, par la voix de leurs rapporteurs, le mérite de leurs œuvres et l'excellence de leurs travaux; il en est de grands et d'utiles, sans doute; mais, à plus d'un égard, ces éloges complaisans ne ressemblent pas mal aux oraisons funèbres dont les héros sont toujours dotés, par le panégyriste, de toutes les vertus de l'homme et du chrétien, ou bien, aux

Digitized by Google

inscriptions gravées sur les tombeaux, dont la pierre ou le marbre n'a jamais recouvert que des gens de bien, des citoyens vertueux, souvent même des héros.

Ces réflexions que vous me pardonnerez, je l'espère, Messieurs, m'ont été inspirées par l'embarras de la tâche qui m'est imposée, et non par la nature des travaux dont j'ai à vous entretenir. Moi aussi, j'aurai des éloges, beaucoup d'éloges à donner; je regrette que ma parole ait peu de poids; mais du moins elle sera sincère, et ce ne sera pas ma faute si vous persistez à y trouver une nécessité de ma position.

En suivant l'ordre de vos bulletins, la première pièce qui se présente, est une espèce de cantate, dans laquelle M. Pécontal décrit les impressions auxquelles la musique soumet son esprit de poète. Ici, le mot impressions est bien faible, car c'est une véritable hallucination qui le domine, jusqu'à ce que s'éteigne le dernier son de l'instrument qui l'a fasciné. La musique, pour M. Pécontal, est comme un miroir magique qui fait passer sous ses yeux toute une fantasmagorie de scènes et de personnages divers. Tantôt c'est une danse villageoise, une fête gothique, une chasse, une cérémonie religieuse, une revue militaire: que sais-je, moi? tout un monde d'images et de tableaux, qu'aucun de vous sans doute n'a jamais entrevu. Mais, M Pécontal est poète, et les poètes sont doués d'une sorte de seconde vue qui rend visibles à leurs yeux une multitude d'objets inaccessibles aux yeux matériels du vulgaire. Envions leur sort, Messieurs, car ici, comme ailleurs, l'illusion est bien au-dessus de la réalité. La poésie de ce morceau est d'ailleurs pleine de verve et de chaleur, et si l'on regrette quelques passages obscurs et la prodigalité d'un

Digitized by Google

rhytme ingrat, en revanche la plupart des impressions sont bien senties et merveilleusement rendues.

De l'illusion, Messieurs, descendons à la réalité : voici venir un autre adorateur de la musique, celui-là est plus humble, c'est un prosateur ; il ne se laisse pas emporter par la turbulence de ses sensations, mais il s'en demande compte, et les analyse. Vous avec compris, Messieurs, que je veux parler de M. Sourdon, qui vous entretenait de Paganini, à votre dernière séance, et qui s'est fait le digne interprète de toutes les bonnes fortunes musicales de notre ville d'Evreux. Cette fois il ne s'agit plus de Paganini, dont quelques traits de dureté ont suffi à ternir la gloire ; c'est à MM. Benazet et Monpou, et à une jeune flutiste, mademoiselle Mayer, qu'il a consacré un article, où il apprécie leurs talens divers avec son double instinct d'artiste et de critique.

Rien de ce tout qui intéresse la gloire et la grandeur de la France ne peut rester indifférent à votre Société ; à ce titre, la courageuse entreprise qui a conduit dans les murs de la capitale l'obélisque de Louxor ne pouvait être oubliée. M. De Rancé a réuni, dans une brillante notice, tous les détails donnés par M. A. Delaborde sur cette expédition ; il appartenait plus qu'à tout autre à votre Président, de rendre hommage au Gouvernement qui a conçu la pensée de cette entreprise, ainsi qu'à l'habileté et au courage de ceux qui l'ont mise à exécution. Vous vous associerez, à cet hommage. Cette notice est précédée de quelques considérations sur les révolutions, dont M. De Rancé déplore à juste titre les conséquences fatales au progrès des sciences et des arts. Qu'il nous soit permis toutefois de lui rappeler que c'est au mouvement révolutionnaire, qui porta en Egypte les armes

Digitized by Google

du général Bonaparte, que nous devons la première idée du projet qui a été réalisé si glorieusement aujourd'hui.

Messieurs, une plaie hideuse, le paupérisme et sa conséquence inévitable, la mendicité, ronge notre belle Patrie, et donne à ses plus riches provinces l'aspect de la misère. Cet état de choses a vivement ému notre collègue, M. Picard; il a recherché la cause et l'origine du paupérisme jusques dans les tems les plus reculés; il en a suivi la marche à travers les siècles, et enregistré les différentes mesures que les Gouvernemens successifs ont opposées au progrès de ce mal toujours croissant. Puis, s'éclairant de l'expérience du passé, il a indiqué les remèdes par lesquels on pourrait combattre cette lèpre de la civilisation moderne : malheureusement ces remèdes se réduisent, à peu de chose près, aux moyens employés de nos jours; aussi M. Picard ne s'est-il pas dissimulé leur inefficacité, et il est arrivé à cette conclusion : la faute n'en serait-elle pas au législateur, qui a placé le germe du mal dans l'inégale répartition de l'impôt ? Cette question est grave, c'est la question tant de fois débattue de l'impôt proportionnel et de l'impôt progressif; mais bouleverser tout un système d'impôts, n'est pas chose facile; aussi M. Picard a-t-il traité cette question avec une réserve qui fait honneur à son intelligence; il y a joint la question des taxes sur les objets de luxe, dont l'essai a déjà été tenté en France avec peu de succès. En resumé, si M. Picard n'est pas arrivé à une solution complète du problème qui s'était posé, c'est la faute du sujet sans doute qui, je le crains bien, n'en comporte pas; et nous ne lui en devons pas moins un juste tribut d'éloges pour l'esprit de philantropie qui l'a dicté, et les patientes recherches que lui a inspirées son amour de bien public.

Digitized by Google

Une des digues les plus puissantes contre l'envahissement du paupérisme, c'est l'instruction primaire, et M. Picard ne l'avait point oubliée. Mais si elle attribue efficacement à l'amélioration matérielle du sort des classes pauvres, elle ne doit pas avoir moins d'influence sur leur amélioration morale. C'est sous ce point de vue que M. Lagé l'a considérée : dans un écrit plein de naturel et de simplicité, il a tracé les devoirs des instituteurs, la position qu'ils doivent occuper dans leurs communes, et l'influence que leur mission devra leur acquérir. Il ne réduit pas leur ministère à un enseignement aride, c'est une sorte de sacerdoce moral dont il les investit. Les conseils qu'il leur donne sont pleins de sens et de sagesse, et nous souhaitons qu'ils deviennent la règle de conduite des jeunes instituteurs qui sont appelés à la régénération intellectuelle du peuple.

Passons, Messieurs, de la théorie à l'application, et nous arriverons naturellement à parler du discours prononcé par M. Passy, à l'installation du comité d'instruction primaire de l'arrondissement d'Evreux. Dans ce discours, adressé à des hommes qui se sont consacrés à de nobles travaux, M. Passy leur expose la nature de leurs fonctions; il leur rend compte du progrès de l'instruction publique dans le département de l'Eure, et il apprécie dignement l'influence future de la loi qu'ils sont chargés d'appliquer. La loi de l'instruction primaire, pour M. Passy, n'est pas une de ces lois vulgaires dont les dispositions nouvelles se substituent à quelque loi vieillie, au milieu de l'indifférence générale; c'est une loi fondamentale et féconde, dont l'application réelle changera la face de la France. Cette conviction, qui est dans la pensée de tous, acquiert un nouveau poids dans la bouche de M. Passy, dont le zèle éclairé n'avait pas

Digitized by Google

attendu la prescription d'une loi, pour jeter dans le département de l'Eure le fondement de ces écoles qui doivent porter les lumières dans nos campagnes.

Pendant que des hommes généreux se dévouent à l'instruction du peuple, le haut enseignement public n'est pas descendu du rang où d'habiles professeurs l'avaient élevé. La Sorbonne, ce vieux sanctuaire de la science, retentit chaque jour de savantes leçons qu'un auditoire studieux écoute avidement. C'est d'un de ces cours que M. Jules Petit-Jean nous a conservé le souvenir. Nous n'avons pas entendu la leçon du professeur, mais nous nous en sommes consolés, en lisant son spirituel interprète qui, dans une vive et rapide analyse, nous a donné une juste appréciation du génie de Voltaire, et de l'influence de ce grand homme sur son siècle.

Nous retrouvons encore le nom de M. Sourdon en tête d'un article intitulé : *De l'histoire à propos du livre de M. Canel, sur la ville de Pont-Audemer.* Vous me demanderez peut-être par quel enchaînement d'idées, Pont-Audemer, ville très-peu historique, a pu inspirer à M. Sourdon de hautes considérations sur l'histoire : nous ne vous le dirons pas; tout ce que nous savons, c'est qu'il nous a valu un excellent morceau d'histoire tout rempli de vues fines et d'aperçus ingénieux.

Nous devons aussi une mention honorable au rapport intéressant de M. Lagé sur l'ouvrage de M. Deville, intitulé : *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen.*

Parmi les ouvrages qui ont été adressés à votre Société, nous trouvons encore un volume de poésie, contenant quelques pièces légères et une traduction du Giaour, poème de lord Byron. A ce mot de traduction, Messieurs, vous vous êtes rappelés involontairement l'effroi instinctif que les traducteurs et leurs œuvres inspiraient à l'illustre poète

Digitized by Google

anglais. Quelques-uns d'entr'eux, sans doute, avaient justifié la haine cordiale qu'il leur avait vouée; nous pensons toutefois qu'elle se serait adoucie, si il avait pu connaître la traduction de M. Joliet, où les beautés sombres et énergiques de son génie revivent dans une poésie harmonieuse.

Nous devons à notre savant et laborieux collègue, M. Walras, un traité *sur le droit de l'individu*, dans lequel il s'attache à réfuter un système de Habbes. Nous ne nous hasarderons pas à prononcer entre les deux adversaires: il faudrait, pour juger sainement la question du droit des gens qui les divise, une connaissance spéciale et approfondie qui nous manque, et nous reconnaissons humblement notre insuffisance: contentons-nous de dire que l'on retrouve dans cet ouvrage, la profondeur de pensée et la netteté d'expression qui distingue si éminemment le talent de M. Walras.

Noublions pas *le château de Navarre*, petite pièce sans prétention, dans laquelle l'un de nos collègues, M. L'Ecuier, nous a conservé le souvenir de cette ancienne demeure des ducs de Bouillon. Si jamais le château de Navarre était détruit, on le trouverait tout entier dans sa notice.

Il me reste à vous parler du morceau peut-être le plus remarquable de votre Recueil; il est intitulé: *la Tribune*, et il porte un nom que la littérature honore, le nom de M. Salvandy. C'est un tableau vivant et animé dans lequel l'auteur esquisse à grands traits l'histoire de toutes les tribunes qui ont éclairé l'univers, histoire qui se lie à l'intervention du peuple dans les affaires publiques. Il nous montre la première tribune, naissant dans un coin alors obscur de la Grèce, qui, devant le foyer d'une civilisation nouvelle; de la place publique d'Athènes, elle passe au forum, et les rostres reten-

Digitized by Google

tirent de la voix éloquente des orateurs romains, jusqu'au moment où ils portèrent la tête sanglante de Cicéron, comme un arrêt de silence éternel. La tribune politique périt alors avec la liberté romaine; car nous ne donnerons pas ce nom à la tribune sénatoriale, qui ne parla jamais que pour approuver servilement les décrets des Empereurs; mais une religion nouvelle offrait un asile à la parole; elle s'y réfugie sous le manteau sacré des Grégoire de Naziance et des Ambroise; des Conciles, elle envahit les assemblées du moyen âge, les cortès, les états-généraux, jusqu'à ce qu'enfin elle reçoive dans le parlement anglais une organisation puissante et régulière. Je m'arrête, Messieurs, la politique est justement bannie de votre Recueil, et je regrette que la nature d'une partie des développemens de cet ouvrage, ne me permette pas de vous en parler plus longuement. Mais sous quelque drapeau que le talent se range, il traîne toujours à sa suite la louange et les applaudissemens; car l'entraînement des pensées, la magie du syle, le génie de l'écrivain, en un mot, n'ont point de couleur politique; ils appartiennent à tous les partis.

Mais c'est assez nous occuper de l'humble prose, je reviens aux œuvres de poésie qui ont enrichi notre Recueil.

Nous trouvons d'abord deux pièces de vers, l'une est intitulée: *le Hêtre;* l'autre *la Gitana*: elles sont dues à la muse poétique d'un de nos collègues, M. Duverger. Dans la première, il nous associe aux joies naïves de son enfance, qu'un désenchantement amer suit bien vîte; la seconde est une imitation de l'espagnol, et elle est empreinte d'un coloris sauvage: toutes deux étincellent de beautés poétiques.

N'oublions pas *le 31 décembre* 1830, méditations plaintives où la philosophie a trouvé, dans un poète anonyme, un interprète harmonieux, ni *les Courlis*, légère esquisse

Digitized by Google

pleine de grâce et de fraîcheur, qui nous a révélé un nouveau poète, dans un de nos collègues, M. Guillemard.

J'ai terminé, Messieurs, la tâche qui m'était imposée; je désire avoir exprimé fidèlement les impressions qu'a produites sur vos esprits, la lecture des ouvrages dont je vous ai rendu compte; je ne sais si vous ne casserez pas quelques-uns des jugemens que j'ai portés; toutefois, Messieurs, n'oubliez pas que je ne me suis pas érigé volontairement en critique, et que si j'ai occupé quelques instans de trop votre attention, c'était par obéissance à votre réglement.

A M. Ad. DUVERGER, d'Evreux,

Par M. ASSELIN, de Granville.

Des flots il eut bientôt épuisé la furie!
Son cœur désenchanté
Se fatigua d'un monde où tout est raillerie
Vertu, foi, liberté!

Favori des neuf sœurs, tu reçus de Thalie,
Le luth harmonieux, aux accords séduisans,
S'il vibre sous tes doigts, sa douce mélodie
Nous peint si bien l'amour et ses feux délirans!

Le son parfois plaintif de ta lyre enchantée
M'apporte avec la paix, le calme et le bonheur.
Oh! chante, chante encor! que ta tendre pensée,
Puis tes accens si purs font de bien à mon cœur!

Aux jours où le printems vient chasser la froidure
Flore brille à tes yeux dans l'azur des saphirs;

Digitized by Google

Des trésors qu'elle épand j'aime moins la parure
Que les atours brillans qui parent tes plaisirs.

D'autres fois modulant de plus simples accords
Tu nous peins ton amante à la démarche fière,
Méprisant des palais où la mollesse dort
Les plaisirs langoureux et les fades mystères.

Ta chère Gitana dédaigne les hommages,
Et des bosquets d'amour le sommeil embaumé;
A son âme de feu c'est d'immenses rivages,
Et des torrens qu'il faut.... avec la liberté.

O douce liberté ! tu n'es point raillerie,
La vertu ni la foi ne sont point de vains mots....
S'ils l'étaient.... le poète, en sa noble furie,
Aurait bientôt brisé son luth et ses pinceaux.

Rapport sur les travaux de la Section générale de l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. A. Canel.

Messieurs,

Dans votre réunion générale du 12 avril 1833, vous avez autorisé les Membres de la Société, domiciliés dans l'arrondissement de Pont Audemer, à se constituer en section générale. Les démarches et les formalités nécessaires pour parvenir à notre organisation ne nous ont pas permis, dès les premiers tems, de prendre une part active à vos travaux; cependant la section, à peine formée, s'est efforcée d'imiter l'exemple que vous ne cessez de lui donner, et peut-être penserez-vous que ses séances n'ont pas été entièrement sans utilité.

Digitized by Google

Déjà, Messieurs, vous connaissez la notice sur l'emploi du goudron pyroligneux, par M. Olivier, et les deux instrumens calculateurs inventés par M. Nuisement... Nous devons encore, à celui-ci, la communication d'une autre découverte: son nouvel instrument peut servir à calculer approximativement la distance d'un point inaccessible, ainsi qu'à lever et rapporter de suite des plans, au moyen de la planchette et par une seule station.

Depuis Barthole jusqu'à M. Chardon, on a proposé différens modes de partage des alluvions; mais ils offraient tous l'inconvénient soit de faire perdre la contiguité à quelques riverains, soit de laisser quelques portions de terre hors du partage, d'après la règle posée.

« Pour partager une alluvion, de manière à ce que les différens propriétaires qu'elle sépare de la rivière y redeviennent possésseurs de parties de rivage qui *soient entre elles* comme les anciennes, M. Olivier propose de mesurer la longueur totale de l'ancienne rive, comprise entre le commencement et la fin de l'alluvion, et d'exprimer aussi en mètres la longueur de la nouvelle rive que l'on divisera en parties qui *soient entre elles* comme les portions existantes avant la formation de l'alluvion. »

Ce mode a été présenté, par M. Olivier, au professeur de droit administratif, à l'école des ponts et chaussées, et il est maintenant enseigné, dans le cours, comme la seule formule qui donne une solution du problème. La Section, persuadée qu'il est important que ce mode de partage ne reste pas connu seulement de MM. les Ingénieurs, m'a chargé d'appeler votre attention sur la communication de M. Olivier.

Toutes les personnes qui s'occupent de l'éducation, sentent le besoin de simplifier les méthodes suivies, jusqu'à ce jour, dans l'enseignement des langues. La grammaire sur-

Digitized by Google

tout offre de grandes et nombreuses difficultés. Pour sa part, notre confrère, M. Le Normand, s'est occupé des moyens d'y remédier. Appuyé sur les bons résultats qu'il a obtenus dans son établissement d'éducation, il nous a présenté sur la grammaire française, de nombreuses améliorations que la section a approuvées, après avoir entendu et discuté le rapport d'une commission, chargée d'examiner ces différentes propositions.

Le verbe est de toutes les parties du discours celle sur laquelle M. Le Normand appelle le plus de réformes. Il réduit les verbes français à une seule conjugaison. Son système offre le triple avantage d'abréger le travail de forcer les élèves à la réflexion et de diminuer les cas d'exception..... Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des autres améliorations proposées. A la demande de la section, M. Le Normand a pris l'engagement de rédiger une grammaire française, d'après son système. Ce travail vous sera soumis, et par lui, mieux que par extrait, vous pourrez juger de l'utilité des réformes présentées par notre con-

Digitized by Google

Digitized by Google

frère.

M.E.Vanier a adressé à la section quelques observations sur la nécessité de ne pas sacrifier l'agriculture au commerce et à l'industrie.Sur cette communication, la section a pensé que toutes les industries trouveraient un égal avantage dans une législation dégagée de mesures restrictives.

La section,Messieurs,ne s'est pas bornée à discuter les propositions faites par quelques-uns des membres qui la composent:elle a pris des engagemens pour l'avenir.Dans la conviction qu'une statistique agricole de l'arrondissement de Pont-Audemer était utile pour bien apprécier,et en même tems pour préparer les réformes à introduire dans le mode actuel de culture,elle a rédigé un plan de travail,et quelques membres s'occupent de recueillir les documens nécessaires pour répondre aux questions posées.

La section a encore chargé une commission d'analyser les eaux minérales de l'arrondissement;il est important de savoir si elles peuvent être utilement employées.

Voilà,Messieurs,le commencement de nos travaux;nous allons le

Digitized by Google

Digitized by Google

continuer avec le même zèle. M. Vasse, à qui nous devons déjà un dessin de la jolie croix de Benzeville, se propose de nous faire connaître son système d'enseignement du dessin. Nous avons aussi à examiner un modèle de semoir inventé par M. Nuisement, et présentant les mêmes avantages que le semoir Hugues. Peut être M. Nuisement retirera-t-il son modèle quand il saura que le but est déjà atteint. Déjà cet honorable citoyen a renoncé à faire connaître sa charrue perfectionnée, lorsqu'il a connu celle de M. Grangé. Je profiterai donc de cette occasion pour vous signaler le zèle de notre confrère pour tout ce qui peut avoir des résultats utiles.

Peut-être, Messieurs, trouverez vous ce rapport un peu long. J'avais à coeur de vous prouver que notre arrondissement ne sommeille pas dans une insouciante apathie, et qu'il mérite que la Société vienne y tenir une séance et y ouvrir un concours de charrues.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE NID.

Par M. Guillemard.

I.

De l'air pur du matin la campagne baignée;
Au ciel des sillons d'or;des toiles d'araignée,
Blanches sur les buissons;puis au loin dans le bois,
Le coucou qui chantait pour la première fois;
Puis le long du sentier de la verte colline,
Un tout jeune enfant qui portait
Sur une branche d'aubépine,
Un nid avec trois oeufs,trois oeufs de roitelet.

II.

Comme de vifs bluets dans l'or d'une gerbée;
Comme en un lis neigeux l'azur d'un scarabée;
Comme au front d'Elisa,qu'ils couronnent de feux,
Des diamans mêlés au jais de ses cheveux;
Ainsi de l'oisillon les perles tachetées

Digitized by Google

Digitized by Google

Brillaient sur un lit de crin
noir
Où quelques plumes veloutées
A peine au fond du nid les lais-
saient entrevoir.

III.

Pauvre enfant! à sa mère il comp-
te offrir sa proie
Et déjà ses yeux bleus étincel-
lent de joie;
Mais soudain il s'arrête,il re-
cule,et la peur
Sur son visage rose épanche la
pâleur.
Dis-moi donc,bel enfant,pourquoi
ton front ressemble
Au mourant dont le front pâlit?
Dis-moi pourquoi ta main qui
tremble
Vient de laisser tomber l'aubépi-
ne et son nid?

IV.

Vois-tu sur le gazon dormir une
vipère?
As-tu d'une couleuvre excité la
colère?
Non,mais l'enfant qui cherche et
joyeux rêve encore
Avec un nouveau nid trouver nou-

Digitized by Google

Digitized by Google

veau trésor,
A vu dans un ravin,d'où la buze
peureuse
S'échappe en poussant de longs
cris,
D'un mort la figure hideuse
Briller jaune au soleil,comme un
vieux crucifix.

V.

.....

"Mère,
"Quand dans mon lit je suis cou-
ché le soir,
"Et que j'ai fait au bon Dieu ma
prière,"
Je crois,près de moi,voir
Un fantôme livide;
Il vient,squelette échappé du cer-
cueil,
M'appelle,et puis me regarde d'
un oeil
Vide.

Digitized by Google

Digitized by Google

RéSUMé DU SECRéTAIRE PERPéTUEL ET RAPPORT SUR LES PROGRèS DE LA VACCINE DANS LE DéPARTEMENT DE L'EURE,EN 1833,PAR M.L.-H. DELARUE.

Messieurs,

Après le discours,les rapports et les lectures que vous venez d'entendre,je n'ai pas besoin, pour vous faire apprécier notre institution,de perdre en détails qui seraient superflus,le tems précieux que vous nous accordez, et,par le même motif,pour fixer vos idées sur le sage emploi que notre Société fait des ressources dont vous lui permettez de disposer,au lieu de vous faire une narration oiseuse des dépenses qu'elle a dû ordonner dans l'intérêt de nos études,je me borne à vous prier de visiter le jardin botanique,les serres,la bibliothèque et les diverses collections que nous avons entrepris de former sous vos auspices, vous y trouverez d'importantes améliorations;mais la reconnaissance nous fait un devoir de vous dire que les dons obtenus du Gouvernement,par MM.les Députés de l'arrondissement d'Evreux, les envois des Sociétés corres-

Digitized by Google

Digitized by Google

pondantes,dont le nombre augmente encore,et les présens de MM. Achaintre,Bella,Bottin,De la Fontenelle,de POITIERS,De Salvandy, Firmin Didot et Texier,ont ajouté de nouvelles richesses littéraires à celles que nous avions amassées;que MM.Chatelain et Dutoya,de BREST,Chopin,du NEUBOURG, Damoy,d'AVRILLY,et Roux de Damiani,de NAVARRE,ont déposé de nouveaux échantillons dans nos collections d'histoire naturelle,et que MM.Asselin,de GRANDVILLIERS, Buzot,Cocaigne,Duret,des VENTES, Feugère,de TOURNEDOS,et Lefébure ont introduit,dans votre cabinet des antiquités,de nouveaux témoins,les uns de la domination du Peuple-Roi sur notre pays,les autres du régime féodal. Enfin, je vous dois dire aussi que par l'intervention de M.A.Passy et de M.Corneille-Dehaumont,le puits gothique de la place de la Cathédrale d'Evreux,que nous avions craint de perdre,nous a été rendu.

Nous avions conçu l'espérance que MM.les artistes fabricans et manufacturiers des arrondissemens qui sont en retard,se seraient enfin décidés à nous confier

Digitized by Google

Digitized by Google

quelques échantillons des produits de leur industrie, pour l'exposition permanente que nous avons établie dans leur intérêt et pour l'honneur du département; mais ils sont restés sourds à nos appels, peut-être, au retour de la Capitale, se détermineront-ils à laisser ici quelques traces de leur passage.

La propagation de la vaccine, dont je suis spécialement chargé de vous rendre compte, au nom du comité central institué par M. le Préfet, pour l'extinction de la petite vérole dans le département, a encore obtenu de nouveau succès. Nous le devons au désintéressement, au zèle et à la persévérance dignes des plus grands éloges de quelques amis de l'humanité, malheureusement encore en trop petit nombre.

En 1833, 849 vaccinations heureuses ont été constatées dans l'arrondissement des Andelys, par MM. Rebut, conservateur du dépôt de vaccin, et Motte, vaccinateur au chef-lieu, Follin, à Ecos, Petit, à Ecouis, Cuvé, à Pont-Saint-Pierre, et Lamaury, à Etrépagny.

De toutes les communes confiées à la surveillance de M. Motte, cel-

Digitized by Google

Digitized by Google

le de Muids est la seule où il se soit déclaré quelques cas de petite vérole,et,malgré qu'il n' y ait eu aucune victime,il a mis heureusement cette circonstance à profit,pour opérer un assez grand nombre de vaccinations.

Le comité central a fait des démarches inutiles,pour obtenir des renseignemens sur les progrès de la vaccine,dans les cantons de Gisors et de Lyons-la-Forêt.

M.Dumont,conservateur du dépôt de vaccin,à Bernay, est le seul médecin vaccinateur de cet arrondissement qui nous ait donné de ses nouvelles,malgré toutes les tentatives que le comité central a faites pour en obtenir des autres. En ajoutant au nombre des vaccinations qu'il a pratiquées lui-même,celui de quelques autres vaccinations dont il a pu avoir connaissance,il en a recueilli en tout 300. Aussi se plaint-il, avec tristesse,de n'avoir pas été secondé,il est inconcevable, en effet,que,par le silence de ses confrères,les cantons de Beaumesnil,Beaumont-le Roger, Brionne,Broglie et Thiberville, doivent vous être présentés comme ayant été privés de toute participation au bienfait de Jenner,

Digitized by Google

Digitized by Google

Aussi la petite vérole a t-elle encore fait d'assez notables ravages dans cet arrondissement, où les hommes les plus remarquables par leurs talens, leurs vertus, leur bienfaisance répandent, pour ainsi dire en pure perte, les lumières, les bons exemples et tous les autres moyens de prospérité sur une population que ses préjugés et la routine empêchent de les recueillir et de les mettre à profit.

Sur dix-neuf médecins vaccinateurs brevetés dans l'arrondissement d'Evreux, six seulement, ont rempli la mission qu'ils avaient acceptée. Mais par les soins de MM. Bougarel, Degrusse et Richard, membres du comité central, Maheux, conservateur du dépôt de vaccin au chef-lieu, Le Bouix, de la *Commanderie*, Jélin, de *Breteuil*, Delépine, de la *Bonneville*, Lhuilliez, de *Damville*, Auvray et Charrier, de *Nonancourt*, Vallée, de *Pacy*, Bavent, de *Rugles*, Fontaine, de *Saint-André*, et de Mesdames Buisson, de *Miserey*, Toussaint Huet, de *Breteuil*, Huet et Duret, de *Conches*, Maillard, de *Garennes* et de madame Hérisson, de *Bourth*, nous avons pu constater deux mille cinquante-six vaccinations pratiquées avec succès dans cet arrondissement, sans compter celles qui auraient été faites dans le canton de Vernon, où nos demandes de renseignemens n'ont obtenu aucune réponse.

M. Maheux a observé, qu'en 1833, la marche de la vaccine avait été plus régulière que l'année précédente; il a noté dix-huit cas de petite vérole et deux décès. M. Le Bouix a vacciné son fils unique très-peu de tems après sa naissance, pour démontrer l'innocuité de la vaccine; mais il n'a pas fait de prosélytes, et il a dû constater quatre cas de petite vérole.

M. Jélin a observé que l'indemnité accordée, par M. le Préfet, aux nourrices et aux pauvres mères de famille qui

Digitized by Google

soumettent leurs enfans à l'inoculation du vaccin, avait produit un très-bon effet. M. Lhuilliez, tout en n'employant le même moyen, qu'avec une très-grande réserve et toujours après révision, s'en est également bien trouvé.

M. Charrier fait, avec satisfaction, l'éloge du bon esprit qui règne dans le canton de Nonancourt, c'est peut-être le seul canton du département de l'Eure dont on puisse dire que les habitans, exempts de préjugés, vont au-devant du vaccinateur au lieu de le fuire ou de le repousser.

M. Vallée a compté, dans le canton de Pacy, trente-deux variolés, dont treize restent défigurés et neuf sont morts. Un enfant de Hardencourt s'est présenté à lui, portant à une jambe plusieurs boutons de vaccin, sur lesquels il a pu prendre du virus qui a parfaitement réussi. Cet enfant, qui n'avait pas été vacciné, était gardeur de vaches qui avaient de gros boutons sur les trayons. M. Vallée en infère que cet enfant avait pris le cowpox à sa source. C'est *possible*, c'est même présumable, d'autres observations déjà recueillies dans le département, rendent cette opinion très-probable; mais toutes ces observations plus ou moins incomplètes, ne satisfont pas les hommes qui ne se rendent qu'à l'évidence.

M. Bavent a rencontré trois varioles confluentes, dont la terminaison n'a pas été funeste; M. Fontaine propose, au comité, des moyens qu'il croit propres à favoriser la propagation de la vaccine.

Madame Hérisson a obtenu des succès vraiment extraordinaires, eu égard aux tracasseries et aux désagremens qui lui ont été suscités; mais elle a eu le courage de persévérer dans sa bonne œuvre et le bonheur d'être secondée par des maires et des ecclésiastiques justes appréciateurs de son zèle et de son désintéressement.

Dans l'arrondissement de Louviers, MM. Goubert,

Digitized by Google

conservateur du dépôt de vaccin, Jean-Louis Picard, Huguês et Benjamin Picard, au chef-lieu, Diard, à Amfreville-la-Campagne, Chopin, au Neubourg, Crével, au Pont-de-l'Arche et madame Hiroult, sœur de la Providence, à Autheuil, ont réuni dix huit cent onze vaccinations bien constatées. Le comité central regrette que MM. les médecins-vaccinateurs brevetés des cantons de Gaillon et du Pont-de-l'Arche n'aient pas donné les renseignemens qu'ils auraient dû nous procurer.

MM. Chopin, Goubert, Jean-Louis Picard et Diard ont rempli leur mission en hommes habiles et dévoués; les deux premiers ont recueilli des observations semblables à celles que nous avons déjà publiées, et tous s'accordent à dire que l'épidémie de petite vérole qui avait sévi, en 1832, dans cet arrondissement, y a reparu beaucoup moins cruelle en 1833. Néanmoins, M. Diard cite encore six victimes; M. Chopin fait l'éloge des maires et des ecclésiastiques qui l'ont puissamment secondé; M. Goubert propose divers moyens qu'il croit propres à faciliter la propagation de la vaccine.

Dans un tableau général dressé avec soin par M. Letorey, conservateur du dépôt de vaccin, à Pont-Audemer, on voit avec plaisir que sur neuf médecins-vaccinateurs brevetés, deux seulement se sont abstenus, et que les vaccinations pratiquées avec succès par MM. Letorey et Ossane, au chef-lieu, Brunet, à Beuzeville, Puchot, au Bourgtheroulde, Moutier, à Boisset-le-Châtel, Jouveaux, à Cormeilles, Tréfouel, à Montfort-sur-Risle, Fournet, à Quillebeuf, Liquet, à Bourg-Achard, Odienne et Mainbourg, à Lieurey, madame Eudeline, sage-femme à Epaignes, et M. Quesnel, horloger à Fortmauville, s'élèvent à douze cent quatre-vingt-dix, et que vingt cas de petite vérole et quatre décès ont été constatés, dans cet arrondissement, par MM. Letorey, Moutier, Fournet et Liquet.

Digitized by Google

Le tableau de M. Letorey contient quelques observations pratiques et des réflexions judicieuses sur les moyens qu'il conviendrait d'employer, pour imprimer une marche plus rapide et plus régulière à la vaccine, dont les succès seraient tout à la fois plus nombreux et mieux constatés.

Plus heureux que les autres conservateurs des dépôts de vaccin, M. Letorey est parvenu à réunir un certain nombre de vaccinateurs, sous la présidence de M. le Sous-préfet, qui s'y est prêté de très-bonne grâce, et à se concerter avec eux sur les moyens de coordonner leurs travaux. Il fait un éloge mérité du premier Magistrat de cet arrondissement, des Maires de toutes les communes du canton chef-lieu, et de plusieurs vénérables ecclésiastiques.

Le comité central a dû écarter, de ce rapport sommaire, toutes les observations médicales, parce qu'elles seront insérées au Recueil, et les propositions d'ordre, parce qu'elles seront soumises à M. le Préfet. Ce Magistrat, à la droiture et à l'habileté duquel chacun de nous rend hommage, a invité le comité à lui signaler ce qu'il est convenable de faire pour assurer le triomphe de la vaccine dans le département, et se propose de réunir, en un seul arrêté, les dispositions éparses dans les nombreux arrêtés qui ont été pris jusqu'à ce jour, pour favoriser la propagation du bienfait de l'illustre Jenner.

Il a été constaté, dans le département de l'Eure, 4,184 vaccinations en 1831; 4,641 en 1832, et 6,306 en 1833. Nous sommes évidemment en progrès, mais quel mal ne faut-il pas se donner pour obtenir des résultats encore aussi faibles, comparativement à ceux que nous obtenions quand le nombre des vaccinations égalait celui des naissances et quelquefois le surpassait.

Les préjugés sont comme le choléra, leur récrudescence

Digitized by Google

est pire que leur premier état, il faut alors des moyens plus énergiques pour les détruire. Messieurs, vous avez adopté le meilleur, quand vous avez autorisé notre compagnie à répandre l'instruction pour le professorat. Les cours publics et gratuits qu'elle a institués ont déjà formé quelques élèves distingués qui, plus tard, remplaceront dignement leurs maîtres.

Fondateurs de cette succession non interrompue d'études convenablement appliquées aux besoins du pays, vous avez posé les bases les plus solides du bonheur de nos concitoyens.

Puissiez-vous, Messieurs, jouir long-tems du bien que vous avez fait et de la reconnaissance de ceux qui savent l'apprécier!

Programme des prix proposés par la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, pour être décernés dans sa séance publique de 1835.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1835, une médaille d'or de la valeur de deux cents francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur la fièvre typhoïde. Il devra faire connaître quelles sont, dans cette affection, les altérations des liquides, si elles sont identiques ou si l'affection typhoïde reconnaît des altérations différentes. Il devra aussi faire connaître les altérations des solides, et quel est le traitement qui doit être suivi selon les altérations qui auront été observées.

Dans la même séance, la Société décernera une médaille d'or, de la même valeur, à l'auteur du meilleur mémoire en réponse aux questions suivantes :

« Quel serait le meilleur moyen de donner aux enfans

Digitized by Google

» trouvés et abandonnés l'éducation la plus convenable et » de leur procurer une profession utile ?

» En admettant que l'État dût rester chargé de ces en- » fans, quel serait le moyen le plus avantageux, pour l'État » et pour ces enfans, de leur donner cette éducation et de » leur procurer cette profession ? »

Le mode d'administration des enfans trouvés et abandonnés laisse beaucoup à désirer.

D'un autre côté, cette administration est onéreuse à l'État.

Peut-être pourrait-on obvier à ces inconvéniens, et même assurer le bien-être des enfans s'ils étaient confiés à d'autres qu'à l'État.

S'il était plus avantageux qu'ils restassent aux soins de l'État, il serait utile de connaître les réformes qui devraient avoir lieu dans l'administration actuelle, et les moyens que l'État pourrait employer pour recouvrer en tout ou en partie, les frais de l'éducation des enfans, tout en maintenant le respect dû à la liberté individuelle.

Les mémoires devront être remis, avec les précautions d'usage, au Secrétaire perpétuel de la Société, à Evreux, avant le premier avril 1835, terme de rigueur.

Distribution des prix.

Un huissier de la Préfecture, porteur d'une lettre et d'une boîte, a été introduit, il a remis la lettre à M. le baron Bignon, et déposé la boîte sur le bureau.

M. Bignon a lu à haute voix cette lettre, par laquelle M. le Préfet le priait, en sa qualité de Président du Conseil général, de faire, aux industriels du département qui ont obtenu des récompenses nationales, pendant le cours de l'exposition de 1834, la distribution des prix que la boîte contenait, et il a dit :

Digitized by Google

« Messieurs, vous vous affligez, comme moi, de la cir-
» constance malheureuse qui nous prive en ce moment de
» la présence de M. le Préfet, de ce Magistrat distingué,
» si activement occupé de tous les intérêts de notre pays,
» et qui a tant de titres à notre estime, à notre affection,
» à notre reconnaissance.

» Je suis fier de l'honorable mission que je suis appelé
» à remplir en son absence, d'autant plus que nous pouvons
» nous applaudir, avec un juste orgueil, de la part bril-
» lante que l'industrie de notre département a obtenue dans
» la distribution des récompenses nationales. »

Puis il a procédé à cette distribution dans l'ordre suivant :

1.° *Diplômes portant rappel de médailles d'or.*

MM.

Jourdain-Ribouleau, fabricant de draps à Louviers.
Aubé frères, *id.* à Beaumont.
Dannet frères, *id.* à Louviers.
Hache-Bourgois, fabricant de cardes à Louviers.
Fonderies de Romilly.

2° *Diplômes portant rappel des médailles d'argent.*

MM.

Chennevières, fabricant de draps à Louviers.
Fouquet frères, épingles, cuivre et zinc à Rugles.

3° *Médailles d'argent.*

MM.

Viollet et Jeuffrain, fabricant de draps à Louviers.
Poitevin et fils, *id.* à Louviers.
Lecouturier, *id.* à Louviers.
Germain Petit et C°, *id.* à Louviers.

Digitized by Google

MM:

Baron d'Arlincourt, produits métalliques, à Thierceville.

Dubois et Ce, filature et construction de machines, à Louviers.

Vallery, Ch., préparations de produits pour la teinture, à Saint-Paul-sur-Rille.

Plummer et Clouet, cuirs préparés à Pont-Audemer.

4° *Diplôme portant rappel d'une médaille de bronze.*

M. Gastines fils, fabricant de draps à Louviers.

5° *Médailles de bronze.*

MM

Wulliamy, filature de laine anglaise à Nonancourt.

Hamelin, fabrique de soie aux Andelys.

Bellême, fabrique de coutils à Evreux.

Masselin frères, fabrique de rubans à Drucourt.

Vincent Conard, fabrique de rubans à Drucourt.

Martin, Jean-François, instrumens à vent à La Couture.

Après cette distribution des récompenses nationales, le Secrétaire perpétuel a proclamé les prix dont M. le Président de la Société a fait la distribution.

Agriculture et industrie.

1° Une grande médaille d'argent, décernée par la Société royale et centrale d'Agriculture de France, à M. Colombel, de Claville, qui a donné dans la culture de sa propriété, l'exemple des meilleures pratiques agricoles et a été imité par les cultivateurs de cette commune, témoins de ses travaux et de leurs résultats.

M. le Ministre du commerce a ajouté à cette récompense une somme de mille francs, qu'il a mise à la disposition de notre Société, pour subvenir aux frais de l'entretien de M. Colombel fils, à l'institut agricole de Grignon.

Digitized by Google

2° Trois médailles de bronze décernées par la Société libre d'Agriculture du département de l'Eure :

A M. Davoust, domicilié à Bourth ;

A M. Dagoubert, domicilié à Claville ;

A M. Buisson, domicilié à Angerville,

qui ont présenté des charrues de leur invention, à la dernière exposition des produits de l'industrie du département.

3° Une médaille de bronze à M. Frérot, habile ouvrier tanneur, chez M. Plummer, à Pont-Audemer, en récompense de son assiduité au travail et de sa bonne conduite. Cette médaille lui sera remise dans la séance publique de la Section générale de Pont-Audemer, qui aura lieu prochainement.

Concours de Charrues du 13 *juillet* 1834.

4° Par décision du Jury :

Première lutte.

1er prix, décerné à M. Corniquet, de Paris, à Saint Germain-de-Fresnay, une charrue de la valeur de 180 fr.

2e prix, décerné à M. Rosse, des Ventes, une médaille en or, de la valeur de 50 fr.

Deuxième lutte.

1er prix, décerné à M. Dantony, d'Evreux, un extirpateur, de la valeur de 150 fr

2e prix, décerné à M. Saudbreuil, du Plessis-Grohan, une médaille en or, de la valeur de 50 fr.

Lutte entre Charrues d'un cheval.

1er prix, décerné à M. Buisson, d'Angerville, un buteur, de la valeur de 70 fr.

2e prix, décerné à M. Lefebvre, de Gaillon, une médaille en argent.

Digitized by Google

Mademoiselle Emilie-Sophie Hardy, âgée de 14 ans, qui manie la charrue avec adresse et laboure bien, a été mentionnée honorablement.

5° *Récompenses accordées aux conducteurs de charrues qui ont remporté les prix.*

Deux médailles d'argent décernées :

1° A M. Henri Thorel, conducteur de la charrue de M. Corniquet, à Saint-Germain-de-Fresnay ;

2° A M. Carrière, conducteur de la charrue de M. Dantony, d'Evreux.

NOTA. M. Pierre Buisson, conduisait lui-même sa charrue dans la lutte des charrues à un cheval, et a remporté le premier prix.

Trois médailles de bronze :

1° A M. Ducy, conducteur de la charrue de M. Rosse, des Ventes ;

2° A M. Pierre Lambert, conducteur de la charrue de M. Saudbreuil, du Plessis-Grohan ;

3° A M. Lemarié, conducteur de la charrue de M. Lefebvre, de Gaillon.

6° *A l'occasion du concours de charrues, et après y avoir assisté, la Société a décerné trois médailles d'argent :*

1° A Mademoiselle Emilie-Sophie Hardi, des Baux-Sainte-Croix ;

2° A M. Pierre Trappe, conducteur de la charrue Grignon sans avant-train, appartenant à M. Bella ;

3° A M. Pierre Chevelu, conducteur de la charrue Grangé, appartenant à M. Duret, des Ventes.

Digitized by Google

M. le baron Bignon, président du Conseil général, invité par M. le Président de la Société, à remettre, à mademoiselle Hardy, la médaille qui lui était destinée, a dit à cette jeune fille :

« Emilie Hardy, la Société d'agriculture récompense » en ce moment l'habileté avec laquelle vous avez » conduit la charrue, dans la lutte qui a eu lieu dernière- » ment; mais ce n'est pas là votre seul titre à nos yeux. Ce » que nous aimons, ce que nous apprécions le plus en » vous c'est votre piété filiale, c'est le bon, le noble sen- » timent qui vous a rendu capable d'un travail si peu fami- » lier aux femmes, et qui, dans l'état de notre Société, » n'est pas fait pour elles. Vous êtes aujourd'hui une fille » vertueuse; vous en recevrez le prix un jour; vous êtes » digne d'être une heureuse femme, une heureuse mère de » famille. Nous aimons à vous le prédire, et notre espé- » rance ne sera pas trompée. »

7° *Chemins vicinaux.*

Une médaille d'argent :

M. Brunet, maire de Cailly.

Cinq médailles de bronze :

MM. Leroy, adjoint à Guichainville.
Rouget, adjoint à Gisors.
Lesage, maire de la Haye-du-Theil.
Delanney, maire de Campigny.
Pierre Vy, percepteur à Thiberville.

8° *Vaccine.*

I. Une médaille en or de la valeur de cent francs, à M. Chopin, docteur-médecin au Neubourg, en reconnaissance du zèle, du désintéressement dont il a fait preuve et

Digitized by Google

des nombreuses vaccinations qu'il a opérées avec succès, pendant les années 1831, 1832 et 1833.

II. Une médaille et un lancetier en argent, à M. Jélin, médecin à Breteuil, pour ses succès en 1831, 1832 et 1833.

III. Cinq médailles en argent, à MM. *Rebut*, *Dumont*, *Maheux*, *Goubert* et *Letorey*, docteurs en médecine, conservateurs des dépôts de vaccin établis par arrêté de M le Préfet, au chef-lieu de chacun des arrondissemens d'Andelys, Bernay, Evreux, Louviers et Pont-Audemer, en témoignage de la reconnaissance du comité central pour l'heureuse impulsion qu'ils ont donnée à la propagation de la vaccine et la persévérance généreuse avec laquelle ils ont exercé leurs fonctions, malgré les désagrémens qui en sont inséparables.

IV. Trois lancetiers en argent, à MM. Motte, docteur-médecin aux Andelys, Jean-Louis Picard, docteur-médecin à Louviers, et Delépine, médecin à la Bonneville, pour les vaccinations qu'ils ont pratiquées avec zèle, désintéressement et succès, pendant le cours de l'année 1833.

V. Quatre médailles en bronze, à MM. Fournet, médecin à Quillebeuf-sur-Seine, Liquet, docteur en médecine à Bourg-Achard, Vallée, docteur-médecin à Pacy-sur-Eure, et Bavent, médecin à Rugles, pour leurs succès en 1833.

VI. Une indemnité de 300 fr. à Madame Hérisson, sage-femme à Bourth, pour les déplacemens gratuits, les frais et sacrifices qu'elle a faits en propageant la vaccine avec un zèle, un courage, un désintéressement et des succès vraiment extraordinaires.

VII. Une indemnité de 100 fr. à M. Diard, médecin à Amfreville-la-Campagne, qui a rempli, en philantrope consciencieux, les fonctions de médecin-vaccinateur, dont le titre lui avait été conféré.

Digitized by Google

VIII. Le comité mentionne très-honorablement Madame Hiroult, sœur de la Providence à Autheuil, pour les vaccinations qu'elle a pratiquées, en 1833, et lui adressera des félicitations.

IX. Le Comité central vote des remercîmens :

1° A M. le Sous-préfet de l'arrondissement, MM. les Maires du canton de Pont-Audemer et MM. les Desservans de Bouquelon, Fortmauville, Notre-Dame-de-Préaux, Toutainville et Triqueville, pour la protection active et bienveillante qu'ils ont accordée à la propagation de la vaccine ;

2° Par les mêmes motifs, le Comité vote des remercîmens à MM. Putel, maire de Bourth, Ménel, maire de Chaise-Dieu, Boucher, maire de Saint-Christophe-sur-Avre; à MM. les Desservans de Chennebrun, de Cintray, de Francheville, du Theil (Eure), et de Chanday (Orne) ;

3° Enfin, le Comité vote aussi des remercîmens à M. Lenoble, maire d'Iville, MM. les Maires de Villez, du Tremblay, de Daubeuf, de Venon, de Canappeville, de Cesseville, de Hondouville, de Houetteville, d'Ecauville, et à MM. les Curés d'Iville, de Vitot et de Cesseville.

9° *Littérature.*

Une médaille d'or, de cent francs, à M. Gadebled, auteur d'une Histoire inédite de l'Economie politique en France ;

Un ouvrage de M. Meunier, directeur de l'Ecole normale primaire, sur l'enseignement simultané, est mentionné honorablement.

Digitized by Google

10° *Cours publics et gratuits.*

Cours de Physique, M. BLAVETTE, Professeur.

Médaille d'argent, M. Corbeau, sous-directeur de l'Ecole normale.

1er accessit, M. Bénard jeune, élève du Collége.

2e accessit, M. Edouard Lenormand, *id.*

3e accessit, M. Victor Petit, *id.*

Cours de Chimie, M. BLAVETTE, Professeur.

Médaille d'argent, M. Charles De Grusse, élève du Collége.

Accessit, M. Victor Petit, élève du Collége.

Cours d'Anatomie, de Physiologie et d'Hygiène, M. FORTIN, Professeur.

Prix d'Anatomie.

Médaille d'argent, M. Chauvin, de Corneuil, élève du pensionnat de M. Blanchard.

Prix de Physiologie et d'Hygiène.

Médaille d'argent, M. Martin, élève de l'Ecole normale.

Cours de Droit commercial, M. SELLIER, Professeur.

Médaille d'argent, M. Vacher, élève de l'Ecole normale.

1er accessit, M. Bénard, élève du Collége.

2e accessit, M. Chauvin, élève du pensionnat de M. Blanchard.

3e accessit, M. Gonord, élève du Collége.

4e accessit, M. Richard-Papon, *id.*

La séance a été levée au bruit des plus vifs applaudissemens.

Digitized by Google

Suite de la Liste des Membres nouvellement admis dans la Société.

Arrondissement d'Evreux.

MM.

Fossard, à la Madeleine-de-Nonancourt.

Levacher-Durclé, membre du Conseil d'arrondissement à Breteuil.

Lanoë, Arsène, à Courteilles.

Arrondissement de Bernay.

Hervieu, cultivateur à Beaumontel.

Loisel, maître de poste, à la Rivière-Thibouville.

Arrondissement de Louviers.

Durand, directeur de la maison centrale à Gaillon.

Varillat fils, aux Planches.

Bérard-Rondeaux, propriétaire à Louviers.

Arrondissement de Pont-Audemer.

Amfry, vétérinaire à Pont-Audemer.

Clouet, fabricant à Pont-Audemer.

Duval, maire de Bosbénard-Crescy.

Fleury, géomètre à Montfort-sur-Risle.

Hamel (l'abbé), maître de pension à Pont-Audemer.

Départemens.

Sampayo, rue Saint-Lazare, n° 58, à Paris.

Paris, Paulin, à la Bibliothèque du Roi à Paris.

Paris, professeur de physique à Falaise (Calvados).

Jacques, jardinier en chef du Roi à Neuilly (Seine).

Grangé, cultivateur à Monthureux (Vosges).

Pays étrangers.

De Kirkhoff (le chevalier), D.-M. à Anvers (Belgique).

Digitized by Google

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique,

A MM. les Membres composant la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.

Paris, le 30 juillet 1834.

MESSIEURS,

Je vois, par les renseignemens que j'ai recueillis sur les diverses sociétés savantes établies dans les départemens, que leur situation ne répond pas toujours au but de leur institution, ni aux désirs de leurs honorables membres, et qu'elles ne possèdent pas tous les moyens d'action dont elles ont besoin, ni toute l'influence qu'elles pourraient exercer.

Deux conditions de succès me paraissent manquer surtout aux sociétés savantes, l'encouragement et la publicité. De là, l'inertie des sociétés elles-mêmes qui se sentant, en quelque sorte, abandonnées, n'apportent pas toujours dans leurs travaux l'activité et l'esprit de suite sans lesquels on n'obtient que des résultats très-bornés et fugitifs. De là, aussi, l'indifférence du public qui, n'étant point tenu au courant des efforts des hommes éclairés dont se composent les sociétés savantes, ne les seconde pas de son influence, et laisse périr trop souvent des germes heureux qui méritaient qu'on prît soin de leur développement. Combien de nobles espérances; combien d'utiles tentatives sont ainsi demeurées infructueuses! Les esprits les plus actifs se refroidissent, la tris-

Digitized by Google

tesse et le découragement s'emparent des âmes, lorsque le zèle n'est pas soutenu, jusqu'à un certain point, par la sympathie et le succès.

Pour mettre un terme à ce fâcheux état de choses, il faut, d'une part, que les sociétés savantes reçoivent du Gouvernement, protecteur naturel de l'activité intellectuelle aussi-bien que de l'activité matérielle du pays, un encouragement soutenu; de l'autre, que leurs travaux soient effectivement portés à la connaissance du public. Le plus sûr moyen, je pense, d'arriver à ce double résultat, c'est d'instituer, entre ces sociétés et le ministère de l'instruction publique, des relations fréquentes et régulières.

Il ne s'agit ici, Messieurs, d'aucune centralisation d'affaires et de pouvoir. Je n'ai nul dessein de porter atteinte à la liberté, à l'individualité des sociétés savantes, ni de leur imposer quelque organisation générale ou quelque idée dominante. Il s'agit uniquement de leur transmettre, d'un centre commun, les moyens de travail et de succès qui ne sauraient leur venir d'ailleurs, et de recueillir, à ce même centre, les fruits de leur activité, pour les répandre dans une sphère étendue. Loin qu'une telle mesure puisse rien faire perdre aux sociétés savantes de leur indépendance ou de leur importance locale, elle doit, au contraire, l'assurer et l'accroître, en donnant plus d'efficacité et de portée à leurs efforts. A l'aide de ces communications habituelles et réciproques, les matériaux et les résultats des travaux intellectuels ne seront plus exclusivement accumulés dans un dépôt unique; ils pénétreront partout; les hommes instruits échapperont ainsi aux inconvéniens dé l'isolement, et pourront, sans se déplacer, se livrer avec confiance à des études devenues et plus faciles et plus profitables.

Digitized by Google

Enfin, il est un genre particulier de travaux exécutés à Paris, et pour lesquels une correspondance assidue entre le Gouvernement et les sociétés savantes départementales serait de la plus haute importance : je veux parler des recherches qui seront incessamment entreprises sur tous les points du Royaume, pour mettre en lumière les monumens inédits relatifs à l'histoire de France. Tant de richesses enfouies dans les départemens ne peuvent être recueillies que sur les lieux et par les soins des hommes qui sont restés, en quelque façon, le seuls dépositaires des anciennes traditions locales. C'est principalement dans cette circonstance que la coopération active des sociétés savantes et de leurs nombreux correspondans pourra fournir beaucoup de lumières, épargner beaucoup de missions spéciales, de tems, de dépenses, et concourir puissamment à l'illustration de notre histoire nationale.

Je me propose, Messieurs, afin de parvenir, s'il est possible, à ces résultats :

1° D'établir, entre le ministère de l'instruction publique et les diverses sociétés savantes des départemens, une correspondance régulière. Les sociétés me feront connaître les travaux dont elles s'occupent ou voudraient s'occuper, ce qui leur manque en ressources de tout genre, livres, instrumens de travail, renseignemens scientifiques, etc. Je m'appliquerai de mon côté à leur procurer ce qui pourrait leur être nécessaire et à les seconder autant qu'il sera en mon pouvoir;

2° De faire publier, chaque année, sous les auspices du Gouvernement, un recueil contenant quelques-uns des mémoires les plus importans présentés aux principales sociétés savantes du Royaume, et, en outre, un compte-rendu

Digitized by Google

sommaire des travaux de toutes ces sociétés, rédigé, soit d'après leurs propres comptes-rendus, soit d'après les relations qu'elles m'auront adressées et les indications qu'elles m'auront fournies.

Ce recueil serait un véritable monument de l'activité intellectuelle du pays, en tant du moins qu'elle s'exerce et se manifeste par la voie des sociétés savantes.

Un dernier motif, Messieurs, me porte encore à cette mesure, et je n'hésite point à vous l'indiquer. Au moment où l'instruction populaire se répand de toutes parts, et où les efforts dont elle est l'objet amènent, dans les classes nombreuses qui sont vouées au travail manuel, un mouvement d'esprit énergique, il importe beaucoup que les classes aisées, qui se livrent au travail intellectuel, ne se laissent point aller à l'indifférence et à l'apathie. Plus l'instruction élémentaire deviendra générale et active, plus il est nécessaire que les hautes études, les grands travaux scientifiques soient également en progrès. Si le mouvement intellectuel allait toujours croissant dans les masses pendant que l'inertie régnerait dans les régions élevées de la société, il en résulterait tôt ou tard une dangereuse perturbation. Je regarde donc comme un devoir imposé au Gouvernement, dans l'intérêt social, de prêter également son appui, et d'imprimer, autant qu'il est en lui, une impulsion harmonique à toutes les études, à la science haute et pure aussi-bien qu'à l'instruction pratique et populaire.

Il appartient aux sociétés savantes d'exercer, à cet égard, une salutaire influence, puisqu'elles renferment dans leur sein l'élite des hommes remarquables par leur instruction, leur position sociale, leur goût éclairé pour les sciences et les lettres.

Digitized by Google

Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne vous empressiez de coopérer aux efforts que je me propose de faire dans ce dessein. J'ai donc l'honneur de vous inviter :

1° A me faire connaître, d'une manière précise et détaillée, l'objet habituel des travaux de votre société, et les occupations spéciales auxquelles elle désirerait se livrer, soit qu'elle ait l'intention de s'y livrer tout entière, soit qu'elle veuille en charger quelques-uns de ses membres ;

2° A m'indiquer ses besoins, et en général, tout ce qui lui manque pour atteindre plus sûrement le but qu'elle se propose ;

3° A me communiquer la liste complète de ses membres et tous les réglemens qui la régissent ;

4° Enfin, à m'envoyer, chaque année, un compte-rendu de ses travaux, et l'un, au moins, des principaux mémoires qui lui auront été présentés, afin que je puisse, de mon côté, prendre connaissance des ouvrages les plus importans des diverses sociétés, et recueillir ainsi les matériaux du compte-rendu général.

Vous voudrez bien m'adresser votre correspondance par l'intermédiaire de M. le Préfet de votre département.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée,

Le Ministre de l'instruction publique,

GUIZOT.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE ;

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES ;

SCIENCES MÉDICALES.

Discours du Préfet de l'Eure, à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Ferme-modele, le 11 Juillet 1834.

MESSIEURS,

Aux termes des statuts discutés et définitivement adoptés par la Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts, vous deviez être convoqués en assemblée générale, afin de constituer votre conseil d'administration, aussitôt que le nombre de deux cent vingt actions aurait été atteint. Ce nombre est dépassé et je ne doute pas qu'avant peu le nombre total de quatre cents actions ne soit obtenu. Dès-à-présent on aurait pu compléter ce chiffre. Plusieurs des actionnaires ont fait des offres à cet égard, mais comme notre plus ferme désir a toujours été de répandre sur toute la surface du département, parmi le plus grand nombre possible d'agriculteurs, un intérêt direct pour cet utile établissement, nous avons préféré à la réalisation immédiate du capital, l'augmentation en nombre des actionnaires. L'adoption de l'acte constitutif de la Société qui va vous être lu, le vote du Conseil général qui doit prochainement sanctionner l'organisation que vous avez arrêtée, ne peuvent manquer de décider, ceux qui doutent encore de l'accomplissement de notre projet, à se joindre aux nombreux amis de l'agriculture qui les ont devancés.

Digitized by Google

Cette tiédeur de la part de quelques hommes ne doit pas vous étonner. La puissance de l'esprit d'association n'est pas encore bien appréciée en France ; on ne sait pas encore l'appliquer aux vues d'intérêt public. Les projets qui ne tendent qu'à des améliorations générales sans un profit immédiat dans quelqu'un ne sont pas toujours compris. L'esprit de parti, d'ailleurs les dénigre, parce qu'il est plus jaloux d'empêcher le bien que le mal, parce qu'il craint et critique les choses qu'il ne fait pas. Ainsi, dans tout ce que l'on entreprend, il faut lutter contre des intérêts privés qui sont avares et contre une partie de l'opinion publique qui est injuste.

D'autres obstacles encore nous arrêtent. On attaque l'Administration dans tout ce qu'elle exécute, on la rend responsable des mauvais résultats, sans lui compter jamais le bien qu'elle fait, et en même-tems, on lui demande de faire seule ce qui ne peut être que l'œuvre des intéressés.

On ne sait pas assez que le bien ne peut être durable que quand il est produit par des efforts communs.

La liberté consiste surtout à n'être pas arrêté dans ce qu'on entreprend pour le bien public; l'Administration ne peut ou ne doit qu'exciter, aider ou favoriser ce qui se fait d'utile, hors du cercle de ses attributions directes; mais dans les projets autres que ceux qu'elle doit exécuter elle-même, elle ne devrait pas prendre l'initiative. Il faudrait savoir se passer d'elle, là où l'intervention de la loi n'est pas nécessaire.

Telles ne sont pas les choses : on a tellement, en France, l'habitude de la voir agir ou d'exiger d'elle qu'elle agisse spontanément sur tous les points, que l'on est tout étonné que d'autres se mêlent de la chose publique. La défiance alors naît de ce que l'Administration ne dirige pas seule une entreprise, tandis que d'un autre côté à l'esprit de parti retient la

Digitized by Google

coopération de ceux qui ne partagent pas ses doctrines constitutionnelles. Ainsi, soit que des hommes éclairés exécutent de concert avec l'Administration une entreprise d'intérêt public, soit qu'elle marche seule, des obstacles divers se présentent.

On ne pense pas que dans un gouvernement constitutionnel le pouvoir doit aider plutôt qu'entreprendre les choses qui ne sont pas de sa compétence directe; que son action principale est le maintien de l'ordre et de la sécurité publique, afin que les intérêts privés et généraux puissent se mouvoir librement, et que ses rapports avec les intérêts généraux ou privés ne sont que ceux d'un tuteur.

C'est rester dans un état de dépendance volontaire que de solliciter sans cesse le pouvoir de donner des secours à tel ou tel intérêt; c'est aux citoyens à faire leurs affaires eux-mêmes et c'est-là où nous voulons les amener. Dans ce moment peut-être, sommes nous encore trop près des tems où tout venait d'en-haut, où des améliorations réelles, comme de splendides et glorieuses inutilités venaient frapper d'étonnement la nation captive, et de ces autres tems où l'on ne tentait qu'avec découragement des perfectionnemens matériels, parce que la constitution était sans cesse mise en question, et que les libertés publiques n'avaient pas de lendemain; aussi répète-t-on qu'il est indispensable que l'Administration donne le mouvement à l'esprit de progrès, et que sans ce mobile tout demeurerait stationnaire. Nos habitudes privées, notre égoïsme mesquin, nos divisions politiques, nos défiances pour tout ce que nous ne faisons pas seuls, nous tiennent encore trop loin, trop isolés du mouvement de réorganisation sociale qui s'opère, pour nous passer subitement de la tutelle et des secours de l'Administration; mais bientôt des rapports plus libres, plus éclairés, plus progressifs s'établiront entre toutes les classes, entre tous

Digitized by Google

les intérêts ; et les merveilles d'une rapide civilisation éclateront de toutes parts, dans la France, lorsque l'esprit d'association désabusé de futiles théories, anobli par l'impossibilité de devenir coupable, consistera dans l'enthousiasme pour le bien public, précisé nettement et facile à saisir sous la forme d'une amélioration à l'état de l'intelligence, de la propriété, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Déjà de bons exemples sont donnés ; mais nous avons encore beaucoup à imiter avant d'inventer. Nous avons à organiser des *fermes modèles* et *des écoles* d'agriculture, des caisses d'épargnes et des *sociétés de prévoyance*, des compagnies qui entreprennent des ponts, des canaux et *des redressemens* à la navigation des rivières, le desséchement des marais, des associations pour encourager la réforme intellectuelle et morale des classes que l'ignorance retient dans un esclavage dont les lois seules ne peuvent les relever. Tout ce mouvement de la civilisation, ne peut prendre une marche régulière et féconde que par les efforts unis de tous les hommes de bien, pour consolider ou vivifier tous ces intérêts publics.

L'agriculture, qui est l'objet spécial de notre réunion, demande un concours plus général de toutes les volontés : c'est une industrie plus universelle que toutes les autres et qui se subdivise moins ; aussi ses conditions ne sont-elles pas celles des autres intérêts actifs.

L'agriculture, Messieurs, n'est jamais affectée par les révolutions subites qui modifient les autres travaux humains. L'ordre des saisons et des années sont les élémens principaux de ses procédés ; les assolemens, qui ne demandent les mêmes fruits qu'après un laps d'un, de deux de quatre, de sept ans, ne permettent l'application des amendemens, des

Digitized by Google

pratiques, des perfectionnemens à la culture d'un même sol qu'après un assez long espace. Ce n'est donc que par des efforts constans, perpétuels, que l'on peut espérer d'imprimer un mouvement en avant à l'industrie agricole ; dans l'industrie manufacturière les produits naissent promptement, la rapidité avec laquelle on confectionne, économise les frais de production ; plus il y a de marchandises fabriquées dans un moindre espace de tems, plus il y a d'avantages pour le producteur ; aussi tous ses efforts tendent-ils à économiser le tems et la main-d'œuvre ; aussi l'industriel est-il à l'affût des moindres découvertes dans le système des machines ; aussi fait-il travailler de nuit comme de jour, tout est activité dans la confection de ses produits, car le tems est une richesse, un élément de production dont il s'agit d'appliquer le plus possible de fractions à des masses successives de produits. Dans l'agriculture, certes, l'activité est indispensable, et dans de certains cas elle est portée au plus haut degré, mais son application n'est pas constante et journalière ; l'agriculture a des saisons de travail et de repos. Des intervalles inoccupés s'étendent entre les époques successives du labourage, de l'ensemencement et des récoltes. Les semences sont confiées au sol pour ne donner de moissons qu'au bout de plusieurs mois, et une fois les travaux de la charrue, de l'ensemencement opérés, c'est de l'ordre des saisons, du variable aspect de l'atmosphère que le cultivateur attend la récompense des travaux les mieux exécutés et les plus intelligens. Ces conditions différentes influent sur l'esprit qui anime ces deux ordres de travaux, le manufacturier est sans cesse occupé à précipiter la marche de toutes choses, il se hâte sur tout et imprime son ardeur à tout ce qui l'entoure, il gagne à ce que les mouvemens de ses métiers soient plus

Digitized by Google

rapides, à ce que ses ouvriers ne perdent aucune minute du tems qu'il leur a acheté, à ce que ses matières premières arrivent sans retard, que ses ventes soient promptement effectuées, que ses capitaux circulent avec vîtesse, se transforment, se métamorphosent sans cesse pour se consolider définitivement entre ses mains.

Ces caractères sont aussi ceux d'une partie de l'industrie agricole; mais il y a dans l'enfantement de ses produits réalisables des conditions tout autres; ses labours doivent être faits avec méthode et régularité, ce n'est pas au galop que ses chevaux tirent la charrue et la herse; on attend patiemment les jours convenables pour les semailles, on attend l'instant propice pour herser, pour sarcler; on ne peut récolter que dans des circonstances d'atmosphère indépendantes de toute volonté. On ne peut vendre non plus que lorsque le marché paraît favorable; les procédés de fumure et d'amendement, qu'on emploie, sont le résultat d'une longue observation du sol, d'une lente application d'expériences recueillies et combinées. Il résulte de ces données naturelles plus de défiance pour les nouveautés, un attachement opiniâtre à ce qui est appris par tradition, une grande irrésolution avant de livrer tout l'espoir de ses bénéfices aux chances d'une pratique incertaine.

D'autres causes retiennent encore l'agriculteur à l'état stationnaire; son bail est de courte durée, ses voisins en suivant les pratiques ordinaires gênent ses innovations, souvent le propriétaire lui impose des clauses qui l'arrêtent, dans les baux il est défendu à l'agriculteur de multiplier ses récoltes ou bien on lui prescrit la quantité de terres qu'il ensemencera de chaque espèce de grains et la rotation des cultures; nous avons vu des assignations données à l'agriculteur, pour avoir cultivé mieux qu'il n'y était tenu. Ainsi,

Digitized by Google

on fait un reproche au cultivateur de son ignorance, sa torpeur, son attachement aux pratiques routinières, nous l'adresserons plus haut et nous dirons aux propriétaires :

La faute est à vous; pourvu que l'agriculteur vous paie exactement votre fermage, peu vous importe le plus ou le moins qu'il récolte, pourvu qu'il apporte ses faisances avec régularité, qu'il observe l'ordre des cultures par des baux formulés les uns sur les autres de toute éternité, vous ne lui demandez point s'il n'a pas emprunté à un taux exorbitant pour vous payer un pot de vin qui lui enlève le peu de capitaux qu'il pourrait employer en améliorations; vous le laissez dans l'incertitude sur le renouvellement de son bail, afin d'augmenter le prix du fermage; vos rapports, avec lui, ne consistent que dans la quittance que vous lui donnerez à la Saint-Jean ou à Noël; vous ne prenez aucun intérêt aux découvertes qui rendent la terre plus féconde, vous ne l'aidez pas ni de vos capitaux, ni de vos conseils, ni de vos propres lumières.

Le plus grand vice de notre agriculture est cet état précaire; que peut faire un cultivateur lié par un bail de neuf années et dans une partie de ce département, par un bail de huit seulement, il lui faut trois ans pour observer, trois ans pour récolter et trois ans pour se préparer à quitter vos terres. Ce n'est que par des baux de longue durée que vous encouragerez d'utiles amendemens; de là vient que dès qu'il a la somme nécessaire pour acheter un morceau de terre, il se hâte de la retirer de son capital circulant, quitte à hypothéquer ce lambeau de sol pour vous payer dans une mauvaise année. C'est, au reste, une pratique contre laquelle nous nous élèverons; les cultivateurs ne se sont pas bien rendus compte du mal qu'ils se font par de funestes acquisitions; il est évident que plus ils peuvent em-

Digitized by Google

ployer d'argent en frais de culture, plus ils doivent attendre de profits, et que le prix d'un hectare transformé en améliorations, rapporte bien plus que s'il est appliqué à un contrat; mais pour que cette pratique soit abandonnée, il faut qu'un espoir prolongé leur soit ouvert, de retrouver le fruit des avances qu'ils tenteront. C'est un point avoué, que l'industrie agricole manque de capitaux; de leur côté, les cultivateurs semblent avoir résolu le problème de la moindre quantité d'argent qu'il est nécessaire de faire circuler dans une exploitation donnée; et les propriétaires de terre ne pensent pas que leurs capitaux pourraient être prêtés à leurs propres fermiers plus utilement et plus sûrement qu'à tout autre spéculateur, et qu'ils leur éviteraient ainsi une des causes les plus efficaces de la ruine où ils tombent fréquemment.

Les rapports des propriétaires et des fermiers ne sont pas ce qu'ils devraient être. De cette situation presqu'hostile, naît le mal que nous déplorons et que nous voulons adoucir. En vain l'Administration décernera-t-elle des prix, des médailles et des encouragemens à l'agriculture; en vain appèlera-t-elle, à des concours publics, les praticiens les plus éclairés; en vain publiera-t-on des écrits, essayera-t-on une polémique, afin de remuer les esprits, il faut plus:

Il faut un centre à toutes les opinions, un point de comparaison à toutes les cultures, un établissement qui intéresse à la fois les agriculteurs et les propriétaires, qui servent de territoire neutre, où les uns et les autres puissent trouver des argumens positifs pour ou contre leurs prétentions opposées; c'est là l'objet d'une ferme-modèle, car les uns comme les autres y trouveront des leçons. Nous avons été assez heureux pour voir l'intérêt se propager en sa faveur, pour que de bons citoyens en grand nombre, dans tous les

Digitized by Google

cantons de ce département, aient reconnu son utilité. Maintenant ils forment une organisation forte qui s'étend au loin et qui prendra sa force et sa durée de cette situation heureuse qui les rend tous solidaires les uns des autres. Nous pouvons désormais marcher avec sécurité puisque nous sommes beaucoup et que nous avons un intérêt commun. Il ne nous reste plus qu'à confier l'établissement à des mains exercées et savantes, à des hommes qui aient le goût et l'expérience de l'agriculture dans sa théorie et ses procédés; c'est par ce premier acte que vous allez manifester votre existence, et de ce point de départ va s'élever une institution paisible et féconde qui fera honneur au département, car lui, le premier, aura donné l'exemple d'une ferme-modèle, fondée uniquement dans un but d'utilité générale, par des hommes qui ont su pénétrer dans l'avenir et compris qu'une chose ainsi faite librement et avec maturité, devait réussir et produire des résultats immenses. On risque peu de se tromper en prédisant le succès d'un projet formulé long-tems d'avance, exposé à la critique et à la discussion publique, et qui arrive à ce point de réalité, qu'il n'y a plus qu'à l'exécuter avec l'appui d'une approbation générale, et le concours de volontés nombreuses et éclairées.

Nomination et organisation du Conseil d'administration de la Ferme-modèle.

Après le discours de M. le Préfet, tous les Actionnaires présens ont procédé, au scrutin secret, à la nomination des neuf Membres titulaires et des quatre suppléans qui, avec les trois Membres du Conseil général, devaient composer le Conseil d'Administration.

Il est résulté du dépouillement que les Membres ci-après

Digitized by Google

nommés ont obtenu la majorité absolue des suffrages, SAVOIR :

Membres titulaires.

MM.

Gasan, ancien député.

De Rancé, député.

Hébert, juge de paix.

Duret, propriétaire et maire aux Ventes.

Gamot, receveur-général de l'Eure.

Lefebvre, maître de poste à Gaillon.

L'Hopital, propriétaire à Evreux.

Picard, avoué à Evreux.

Carville, vétérinaire et maire à Corneuil.

Membres suppléans.

MM.

Delamotte, notaire à Evreux.

Lefébure, géomètre en chef du cadastre.

Chéramy, propriétaire à Evreux.

Horeau, propriétaire *id.*

De son côté, le Conseil général a nommé pour :

Membres titulaires.

MM.

Bidault, propriétaire au Neubourg.

Legrand, propriétaire à Mouflaines.

Trutat, propriétaire à Vaux.

Digitized by Google

Suppléans.

MM.

Péclet, notaire, membre du Conseil général.

Delhomme, juge, membre du Conseil général.

Corneille-Dehaumont, *id.*

Par suite de cette élection, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 14 juillet 1834, à l'effet de procéder, entr'eux, à la nomination d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier;

Ont été nommés :

MM.

Gazan, président.

Hébert, vice-président.

Picard, secrétaire,

Gamot, trésorier.

Le Conseil, ainsi constitué, s'occupe sans cesse des travaux qui lui sont confiés par les statuts; une réunion a lieu tous les mois à cet effet.

Toutefois la réalisation du bail de la ferme, la nomination du directeur de l'Établissement et la mise en action générale est suspendue jusqu'après l'approbation des statuts organiques, par le Gouvernement.

Note sur la Vision; par M. Aimé.

Après avoir tracé un petit point noir sur du papier, si l'on vient à interposer entre l'œil et le point une tête d'épingle, on apercevra au bout de la tête d'épingle trois ou quatre points noirs distincts ou davantage; ces points varieront de position, suivant que l'œil fera plus ou moins

Digitized by Google

d'effort pour regarder la tête de l'épingle placée à un ou deux pouces devant l'œil. Plus la distance à laquelle est placé le point est grande, plus l'expérience est facile, en supposant que l'œil le distingue toujours bien. En retirant brusquement l'épingle, l'image multiple persiste ordinairement pendant un certain tems, puis les points se rapprochent et finissent par se confondre. Il est assez difficile de bien voir cette seconde partie de l'expérience; car il est nécessaire pour son succès que l'œil conserve la même disposition qu'il avait prise pour regarder l'épingle, et toujours il tend à en prendre une autre, qui est celle qui lui convient pour bien distinguer le point.

Dans certains cas, ce phénomène se présente de lui-même; il y a alors maladie dans l'œil qui voit tous les objets ou doubles ou triples et qui ne peut plus les voir simples. Un moyen qui paraît naturel pour remédier à cette infirmité consiste à percer un petit trou dans une carte et à regarder à travers. Si on essaie en effet de reproduire l'expérience précédente en plaçant sur l'œil un carton percé d'un petit trou, on ne voit plus rien de semblable à ce qui a été decrit.

Si, au lieu de placer devant l'œil une tête d'épingle, on met une carte percée d'un petit trou, alors il se présente un autre ordre de phénomènes. Mais ils ne se passent qu'en donnant à la carte un léger mouvement d'oscillation. Car si l'on admet, comme on le fait généralement, qu'il existe dans l'œil des parties qui soient diversement sensibles à la lumière, on accorde par cela même qu'il y a des parties chez lesquelles la durée de la sensation est plus grande que chez d'autres. Cela étant, il est clair qu'un corps mis en oscillation devant l'œil doit affecter différemment ces diverses parties de l'œil. Une carte percée d'un trou convient bien à

Digitized by Google

l'expérience, car l'œil passe successivement d'une lumière assez vive à une obscurité assez intense. L'oscillation donnée à la carte doit être calculée depuis le tems de la durée de la sensation moyenne de l'œil, qui est de o,4 de seconde. On aperçoit alors un grand nombre de petites figures ressemblant à des vaisseaux grisâtres qui se ramifient en d'autres beaucoup plus petits.

Enfin, si, au lieu de regarder à travers un petit trou, on place devant l'œil une fente horizontale très-étroite, pratiquée dans une carte avec une lame de canif, on n'aperçoit rien, si ce n'est quelques raies noires qui varient, comme l'a observé M. Pelet, en position et en nombre, suivant la distance de la carte à l'œil. Ces raies ne sont pas fixes, comme il le prétend; car si l'on tient la fente horizontalement, de manière à ce qu'elle ne puisse varier de position, et si l'on a soin de ne pas permettre à l'œil de se mouvoir en laissant les paupières libres, ce qui est facile, puisqu'il suffit de les cligner, on verra apparaître des raies nombreuses et d'une épaisseur assez considérable, et on pourra remarquer, si l'on prête quelque attention, que les raies diminuent peu à peu et disparaissent quelquefois. D'où il est permis de conclure que les raies ne sont pas fixes et qu'elles sont dues en grande partie à l humeur qui couvre la surface de l'œil. Quand on tient la fente verticale, on est exposé à être trompé par des cils qui produisent eux-mêmes des raies bien noires et assez fixes.

Il existe de petits globules que l'on voit voyager en regardant à travers un corps étroit. On pourrait d'abord supposer qu'ils sont placés à quelque distance de soi, mais on reconnaît bientôt qu'ils sont situés ou sur l'œil ou dans son intérieur. Ils sont transparens et paraissent toujours descendre comme étant entraînés par leur poids; quelle que

Digitized by Google

soit l'inclinaison que l'on donne à sa tête, ils varient de place les uns par rapport aux autres; leur mobilité ne permet pas de supposer qu'ils soient dans le cristallin. S'ils se trouvent au fond de l'œil, la direction de leur mouvement fait supposer que leur densité est moindre que celle du milieu dans lequel ils nagent. Ils peuvent se trouver aussi sur l'œil ou dans la chambre externe. Pour savoir s'ils se trouvent sur l'œil, j'ai voulu essayer de les enlever avec un linge mouillé; la difficulté de l'opération m'a fait avoir recours à une autre. Après avoir fermé l'œil complètement, je me suis tourné du côté du soleil, et à travers la paupière j'ai aperçu les petits globules tout aussi mobiles que quand la paupière était relevée. Ils tendaient aussi à descendre comme entraînés par leur poids. Cette expérience ne doit pas être regardée comme une preuve, mais comme une probabilité que les globules se trouvent dans l'intérieur de l'œil.

Calcul vésical chez une femme de soixante-un ans. — Lithotritie. — Guérison après quatre séances. — État actuel; par les Docteurs VALLÉE *et* DELASIAUVE.

Depuis quelques années un vaste mouvement scientifique, ayant pour but de décentraliser toutes les connaissances et de populariser l'usage de tout ce qui peut améliorer la condition physique et morale de l'homme, s'opère sur tous les points du globe civilisé et notamment de la France. Ces sociétés florissantes qui s'élèvent de toutes parts, ces cours publics, heureux prémices d'une nouvelle ère, toute pacifique, ces récompenses, ces encouragemens donnés avec profusion en sont l'indice palpable.

La chirurgie n'a point été étrangère à ce mouvement,

Digitized by Google

Déjà des opérations graves, inconnues ou inusitées naguères, même dans certaines villes de nos provinces, sont devenues familières à la plupart des praticiens. Ainsi tant bien que mal tout le monde cathétérise aujourd'hui ; il est moins commun qu'on meurt d'une hernie étranglée faute d'opérateur ; on guérit la fistule lacrymale ; et comme vous en saurez des nouvelles, Messieurs, l'audacieux bistouri du provincial ose s'attaquer aux sarcocèles, si effrayant que soit leur volume. Cependant certaines opérations sont restées jusqu'ici et semblent même, pour beaucoup de bonnes raisons, devoir rester long-tems encore et peut-être toujours le monopole des grandes villes et même de quelques particuliers. La rareté des cas, la difficulté de se procurer des instrumens souvent fort chers, les préjugés aussi sont en effet de grands obstacles à leur propagation. On peut, sans contredit, placer au premier rang la lithotritie, puisqu'on en a fait une spécialité. Toutes fois et le besoin de justifier une tentative téméraire, une espèce de sacrilége nous range à cet avis, nous croyons que c'est à tort qu'on a exagéré les difficultés et les dangers de cette opération dont on a fait, en quelque sorte, une arche sainte inaccessible à tout profane, et qu'il serait possible et utile, surtout à l'humanité, qu'on la régularisât. Le cas dont nous allons rapporter l'histoire, s'il n'est pas un argument irrésistible, vient du moins appuyer fortement cette opinion.....

Madame Marcel, de Fains, près Pacy (Eure), âgée de soixante-un ans, robuste, d'un tempérament sanguin-nerveux, se plaignait, depuis environ vingt ans, d'une grande difficulté à uriner. Le jet de l'urine se dirigeait par fois comme celui d'un homme, c'est-à-dire horizontalement. Les symptômes avaient été croissans peu à peu avec des alternatives de mieux et de pire pendant long-tems ; mais il

Digitized by Google

y a environ deux ans, ils prirent une intensité telle qu'il lui fût impossible de se livrer à ses occupations des champs. Sa santé générale se détériorait; les signes d'un catarrhe habituel se manifestèrent. Elle consulta plusieurs médecins, qui lui firent subir différens traitemens, dont elle ne ressentit guère de bons effets A la fin le sommeil l'avait abandonnée. Les douleurs prenaient sous forme de crises : elles étaient atroces et prolongées, même sans avoir besoin d'uriner Toutes fois ce besoin était fréquent et pressant, et pour le retarder elle se privait de boire. Les urines, rarement claires, déposaient ordinairement un sédiment muqueux, crétacé et même graveleux.

Ce fut alors (15 mars 1834), que l'un de nous, le docteur Vallée, eut occasion de la consulter. Il soupçonna fortement la présence d'un calcul et obtint, non sans peine, de la sonder. Bientôt ses soupçons se changèrent en certitude. Il lui sembla peu volumineux et mobile. L'introduction de la sonde fut très-douloureuse, et cette femme, excessivement irritable, en proie à une vive exaltation et au désespoir, s'en plaignit avec violence. Elle appelait la mort à grands cris. Sans discuter ici les avantages réciproques de la taille et de la lithotritie, et laquelle de ces deux opérations aurait mérité la préférence, il suffit de dire que le docteur Vallée penchait pour la taille; il en fit la proposition, mais l'aversion de la malade pour une opération sanglante la fit refuser. Il lui parla alors de le lithotritie; elle accepta avec joie. Néanmoins on arrêta une consultation, et le docteur Delasiauve étant présent, l'existence du calcul fut de nouveau constatée, mais seulement dans la position verticale On tomba d accord sur la lithotritie, malgré les douleurs de la vessie, l'inflammation de l'urètre et l'irritabilité de la malade. Elle fut donc décidée. On y prépara

Digitized by Google

la malade par des bains de siége, de boissons émollientes, etc.

Cependant il s'agissait de se procurer des instrumens, et parmi le grand nombre à ce destinés, auquel donner la préférence? Le docteur Vallée s'en rapporta là-dessus au jugement d'un de ses amis, à qui il donna la commission. Celui-ci lui expédia le lithotriteur Jacobson, comme étant d'une construction plus simple et d'un maniement plus facile pour des mains novices.

Il est difficile, sans les avoir sous les yeux ou les avoir étudiés, d'établir entre les différens lithotriteurs des points de comparaison. Aussi s'abstiendra-t-on ici d'en faire le parallèle. Toutes fois, comme le lithotriteur Jacobson diffère essentiellement par sa forme et sa manière d'agir de tous les lithotriteurs à branches, qu'il fait genre à part, faisant un seul genre des premiers et opposant genre à genre, nous allons examiner succinctement et d'une manière tout-à-fait générale, quels peuvent être les avantages et les inconvéniens de chacun.

Le lithotriteur Jacobson a la forme et n'est guère plus gros qu'une algalie ordinaire, quand il est fermé. Il se termine par trois articulations solides, épaisses, qui en se déployant forment, avec une branche plus longue et fixe, un cercle irrégulier, dont le diamètre ne dépasse guères un pouce et demi. L'intérieur de ce cercle est parsemé de petites rugosités qui servent à retenir le calcul. Ces articulations font suite à une tige demi-cylindrique mobile, glissant dans l'intérieur d'une canule par sa face plane, sur la face plane d'une tige également demi-cylindrique mais fixe et qui se termine hors de la canule par la branche fixe dont il a été mention; une tige vissée, faisant suite à la tige mobile de l'intérieur, surmonte la canule vers l'extrémité supérieure de l'ins-

Digitized by Google

trument. Il suffit d'appuyer sur cette tige pour déployer les articulations et de la tirer au-dehors pour les fermer. Maintenant il est facile de comprendre comment on procède pour saisir la pierre et la broyer.

Parvenu dans la vessie, l'instrument a reconnu la position du calcul; on le déploie et on cherche à introduire, dans son ouverture, le calcul; on reconnaît qu'il est saisi quand on éprouve de la résistance pour fermer l'instrument. Maintenant, à l'aide d'un appareil placé sur la tige vissée, on ferme *insensiblement* l'instrument et le calcul est brisé par l'effort des articulations. *On* va à la recherche des fragmens qui résultent du premier *broiement*, et on les brise de la même manière, successivement.

Les avantages de cet instrument sont sensibles : 1° il n'est pas d'un volume considérable; 2° la manœuvre en est très-facile, puisqu'il s'agit tout simplement de faire mouvoir, d'aller et de venir la branche mobile; 3° il est d'une grande solidité; 4° enfin, il broie vîte. Il lui faut quelquefois deux secondes pour réduire une pierre en plusieurs fragmens.

Mais il a aussi de grands inconvéniens : 1° pour peu que la pierre soit grosse, il est difficile de la saisir; ce n'est qu'à force de tatonnemens et d'essais qu'on y parvient; 2° fussiez-vous bien placé sur la pierre, on l'abandonne souvent en fermant l'instrument; 3° alors même qu'elle est saisie, si elle ne l'est que par un petit diamètre, à mesure que vous fermez l'instrument il arrive souvent qu'il glisse sur la pierre sans la briser, malgré les aspérités, qui, comme on l'a vu, existent sur la face interne.

Au contraire, les lithotriteurs à branche saisissent plus facilement la pierre; car leur ouverture est toujours en rapport avec quelqu'endroit de sa surface. Quand elle est friable, il peut arriver qu'une ou deux tentatives suffisent,

Digitized by Google

car alors on la broie en entier sans qu'elle abandonne les branches de l'instrument; quand elle est solide, on peut encore la fixer avec des précautions.

Mais en revanche, la manœuvre est généralement plus facile pour l'opérateur, et moins douce pour le malade, 1° le volume est plus considérable; 2° il y a plus de complication dans la construction et le maniement; 3° enfin les secousses imprimées à la vessie sont plus fortes.

Somme toute pour la facilité, pour la douceur, le lithotriteur Jacobson offre beaucoup d'avantages.

Revenons à l'opération: le jour de la première séance fut fixé au 3 avril. Après nous être longuement essayés à bien comprendre le mécanisme et le jeu de l'instrument, nous y procédâmes ainsi: la femme fut placée comme pour la taille; mais il nous fut impossible, dans cette position, de rencontrer le calcul, même en ouvrant légèrement le lithotriteur, ce qui, pour le dire en passant, est à cet égard d'un grand avantage. Nous fûmes obligés de la mettre debout; nous rencontrâmes immédiatement la pierre, et nous agîmes malgré le dés avantage de la situation. Dans cette séance, qui dura trois heures et demie, nous saisîmes la pierre à plusieurs reprises, mais il nous fut impossible de l'entamer; Sans doute, parce que nous ne la prîmes point dans un diamètre notable et qu'en outre elle était recouverte de mucosités. Pourtant chaque fois que nous retirions l'instrument, ses mors étaient impregnés de petits fragmens de la pierre, une fois surtout en assez grande quantité. Malgré ses plaintes exagérées, la malade montra un grand courage, car elle souffrait considérablement. Nous attribuâmes le désavantage de cette séance et les vives douleurs que les manœuvres avaient causées à un vice de l'instrument, qui s'était trouvé forcé dans un point de sa tige mobile; en sorte qu'une

Digitized by Google

secousse assez vive ayant lieu en cet endroit, soit qu'on ouvrît ou qu'on fermât l'instrument, il en résultait des mouvemens violens chez la femme et un grand désagrément dans nos manœuvres. Quoiqu'il en soit, on prit toutes les précautions pour calmer l'excitation de la malade, l'instrument fut remis en état, et deux jours après nous continuâmes.

Cette seconde séance, qui dura deux heures, fut beaucoup plus heureuse que la première : nous pûmes sentir le calcul dans la position ordinaire. Dès la première tentative, il fut brisé en fragmens, et toutes celles qui suivirent donnèrent pour résultat une assez grande quantité de petits fragmens. Un d'entr'eux plus volumineux nous servit à déterminer approximativement la forme et la grosseur de la pierre ; nous la jugeâmes semblable à un œuf de pigeon. Comme l'instrument était très-doux cette fois la femme souffrait beaucoup moins et nous pûmes calculer et mesurer nos manœuvres. Ainsi, dès que nous avions senti le calcul ou un de ses fragmens avec l'extrémité du lithotriteur, nous élevions légèrement cette extrémité, et après avoir enfoncé davantage, nous déployons les articulations, puis abaissant tout-à-coup cette même extrémité et retirant en même-tems d'arrière en avant, nous saisissions presqu'infailliblement ce que nous avions rencontré. Il est à remarquer que les fragmens se rassemblant au bas-fond de la vessie, on les saisit, par cette manœuvre et avec cet instrument, avec une merveilleuse facilité.

Dans la nuit suivante quelques fragmens furent rendus par l'urètre sans de vives souffrances.

Le lendemain, le docteur Vallée fit quelques tentatives qui furent heureuses, puisqu'il broya quelques fragmens qui obstruaient désagréablement le col de la vessie, et dont la malade voulut, à toute force, être débarrassée.

Digitized by Google

Enfin, le 7 avril, nous nous réunîmes de nouveau, et dans cette séance qui dura seulement une heure et demie, nous achevâmes le broiement de plusieurs fragmens plus ou moins volumineux. Nous fîmes des injections qui entraînèrent beaucoup de débris au dehors; nous explorâmes ensuite longuement, tour à tour, la vessie dans tous les sens, et nous demeurâmes convaincus qu'elle était débarrassée complètement.

Sauf un peu d'inflammation dans le canal de l'urètre et dans les parties génitales externes, la malade n'a ni pendant, ni après l'opération, éprouvé aucun accident fâcheux.

Huit jours durant elle se sentit comme dans un autre monde. Elle avait bon appétit; elle dormait bien; ses urines coulaient librement; le catarrhe était presque disparu; alors elle commença à souffrir de nouveau et de la même manière suivant elle. Les symptômes du catarrhe vésical ont disparu plus faible, il est vrai. Le docteur Vallée l'a sondée sans rien trouver. Maintenant elle se plaint toujours, suit un régime fort irrégulier, abuse des boissons stimulantes Néanmoins sa position est singulièrement améliorée, puisqu'elle se porte bien du reste et se livre facilement à toutes ses occupations.

Sans compter ce qui a été perdu dans les urines, dans les eaux des injections, ce qu'on a pu rassembler de fragmens et de poussière pesait sept gros. Il était peu dur, friable; sa surface était recouverte de petites aspérités; sa structure radiée. Il allait en diminuant de consistance du centre à la circonférence. Nous n'avons pu reconnaître de noyau primitif.

Notre savant collègue, M. Boutigny, qui a eu la complaisance, sur notre invitation, d'en analyser quelques fragmens, l'a trouvée composée surtout :

1° D'urate d'ammoniaque en forte proportion,

Digitized by Google

2° De phosphate de chaux;

3° D'oxalate de chaux, etc., etc.

Ce n'est point, Messieurs, sans une certaine hésitation, que nous nous sommes décidés à entreprendre cette grave opération. Mais, 1° c'était chez une femme et chez une femme forte et bien portante; 2° elle eut préféré mourir avec son mal plutôt que d'aller à Paris en trouver la guérison; 3° d'ailleurs que d'opérés ne meurent pas à la capitale, victimes de la privation de l'air natal. S'il fallait comparer le nombre des succès, à Paris et dans les provinces, je suis persuadé que la différence serait bien grande. Ces diverses considérations nous portent à former un vœu, conséquence de ce que nous avons dit en commençant, c'est que tous les praticiens rivalisent de zèle et d'effort pour empiéter sur le domaine du monopole, c'est qu'on crée, dans ce département, un petit arsenal de chirurgie, où celui qui voudrait entreprendre une opération, pourrait, à son gré et sous sa responsalité, trouver tous les instrumens dont il aurait besoin. De cette manière, le goût des opérations se propagerait, l'habileté naîtrait de la volonté et de l'habitude, et Dieu sait les résultats avantageux qui en découleraient pour l'humanité.

Observation d'une Vaccination fortuite, par M. MAHEUX.

Le 30 avril 1834, en vaccinant neuf enfans, j'ai été piqué, par mégarde, avec ma lancette chargée du fluide vaccin. La piqûre faite sur l'articulation de la troisième phalange du doigt indicateur de la main gauche a été vive et suivie d'un peu de sang. Sans y faire plus d'attention, le quatrième jour de l'inoculation, j'ai éprouvé, la nuit, des lancemens dans le doigt ressentis à l'endroit de la piqûre qui s'est bientôt entourée d'un cercle rouge, s'aggrandissant

Digitized by Google

jusqu'au dixième jour, en faisant apercevoir à son centre une tumeur blanche, nacrée, avec un point de dépression centrale.

Du 4 au 8 mai, j'ai ressenti le travail fébrile de l'inoculation vaccinale, remarquable par des douleurs axillaires et des lancemens aigus dans le doigt piqué.

Le 8 mai, jour désigné pour vacciner, je me suis servi du vaccin de mon doigt pour vacciner deux enfans, l'un âgé de trois mois, l'autre de dix-neuf mois. Le lendemain, j'ai recueilli, sur deux plaques de verre, mon vaccin encore bien limpide et que j'ai conservé pour le besoin à venir.

Du 11 au 15 mai, les douleurs axillaires ont continué de se faire sentir chaque nuit. La face externe du doigt indicateur et le dessus de la main gauche ont offert un gonflement inflammatoire remarquable par une traînée rouge de l'épiderme sur le trajet du tendon extenseur du doigt et s'étendant jusqu'au-delà du poignet.

Les 16 et 17, les douleurs axillaires ont disparu.

En vaccinant plusieurs enfans, le 16, j'ai constaté que mon vaccin avait réussi, en présentant deux boutons bien légitimes sur l'un des deux enfans vaccinés le 8 ensuite j'ai inoculé son vaccin à d'autres enfans sur lesquels le succès a eu lieu neuf jours plus tard.

Du 20 au 25 mai, la pustule de mon doigt s'est desséchée; elle a fait croûte et a laissé ensuite la cicatrice avec dépression centrale et desquamations de l'aréole inflammatoire.

Pour contre-épreuves, en juin et juillet, je me suis inoculé le fluide vaccin par trois piqûres aux deux bras, et deux fois sans obtenir aucune pustule, ni aucun symptôme du travail fébrile de l'inoculation vaccinale.

De cette observation - pratique assez rare que j'ai dû

Digitized by Google

recueillir, je dois conclure que j'ai été légitimement vacciné par un cas fortuit, en 1834, tandis que la vaccination à laquelle je m'étais soumis en 1801, ne m'avait donné qu'un faux vaccin, et que je puis, *a fortiori*, me croire préservé des atteintes de la variole qui m'a toujours ménagé, même au milieu du danger de ses épidémies. *Stans animo in periclis.*

Conservation du Vaccin, *par* M. NICOD.

Pour conserver en bon état le vaccin introduit dans un tube de verre, il faut ne pas couper trop court le bout aminci du tube par lequel on y introduit le vaccin. Il faut en laisser environ trois lignes et souder cette extrémité la première, en l'approchant du feu lentement ; c'est la circonstance la plus essentielle. L'autre extrémité du tube, rompue à distance convenable, est chauffée sans inconvénient ; on peut ainsi conserver du vaccin pendant plusieurs mois.

Les vaccinateurs qui ne voudraient pas employer ce moyen, pourraient boucher l'extrémité du tube avec de la cire-vierge ou de la cire à cacheter de première qualité, car la cire commune est sujette à s'écailler.

Pour faire sortir le vaccin destiné à plusieurs sujets, il faut ne pas souffler trop fort avec le chalumeau, et ne vider le tube qu'à plusieurs reprises sur une plaque de verre ou mieux encore sur un verre de montre et n'ajouter que l'eau nécessaire pour lui rendre sa fluidité naturelle.

Quand on vaccine, il ne faut pas tourner plusieurs fois la pointe de la lancette dans la piqûre, il faut éviter l'effusion du sang, et l'on doit toujours s'assurer du succès de l'opération avant de l'enregistrer ou d'en délivrer le certificat.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES,

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS,

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

Cours de M. SAINT-MARC-GIRARDIN, *à la Faculté des Lettres.*

La Sorbonne est toujours au premier rang parmi les écoles modernes de littérature, d'histoire, de sciences et de philosophie. Son enseignement n'a rien perdu de cet éclat dont il brillait durant les dernières années de la Restauration. A MM. Cousin, Guizot et Villemain ont succédé des hommes d'un vaste savoir, comme M. Michelet; d'une éloquence persuasive, comme M. Jouffroy; d'une haute raison et d'une imagination brillante, comme M. Saint-Marc-Girardin.

Le cours de M. Saint-Marc-Girardin est celui que le public a le plus fréquenté cette année. Le sujet de ses leçons est l'histoire de la littérature française au dix-huitième siècle. On ne saurait croire ce que M. Saint-Marc-Girardin a répandu de clartés et d'aperçus nouveaux sur cette époque si souvent observée, et cependant si mal connue. Personne, mieux que lui, n'a su analyser les élémens divers qui composent l'esprit du dix-huitième siècle. Le professeur ne cherche pas seulement dans la littérature des questions d'art, il y cherche aussi des questions de morale et de politique. La littérature est pour lui une vive image où se peint la société. Montrer dans les œuvres littéraires du dix-huitième siècle quels furent les sentimens qui remuèrent cette époque, tel est le but de M. Saint-Marc-Girardin.

Digitized by Google

Cette méthode donne à son cours l'intérêt d'un enseignement aussi profond que varié. Nous ne pouvons mieux faire connaître cet enseignement qu'en rendant compte d'une des dernières leçons du professeur.

M. Saint-Marc-Girardin continuait, dans cette leçon, l'examen des Œuvres de Voltaire. Voltaire est le centre autour duquel il ramène tout le mouvement du siècle animé par ce grand homme. La vie de Voltaire est la vie du dix huitième siècle. Tout ce que cet âge a voulu, Voltaire l'a accompli. Tout ce qui est entré dans l'ame de cette époque sceptique et révolutionnaire, Voltaire l'a pensé, l'a écrit. Comme ces vives lumières qui, à certaines époques de l'histoire, éclairent la marche des peuples, Voltaire a éclairé ses contemporains, mais en suivant tous leurs instincts, bons ou mauvais. Les bons instincts du dix-huitième siècle sont le mépris des préjugés et le besoin d'affranchir l'esprit humain; ses mauvais instincts sont le dédain de tout enthousiasme, de toute croyance, et la passion de détruire jusqu'aux lois les plus sacrées de la morale publique et privée. Voltaire eut le double génie qui convenait à cette époque. Apôtre ardent de la vérité, il la propagea de mille manières, par la philosophie, par l'histoire, par les pamphlets; organe d'une société corrompue, il se joua des sentimens les plus purs du cœur de l'homme; il fit ses pièces satyriques, ses romans : déplorables débauches du génie, en tête desquelles il faut placer le poème le plus immoral, et malheureusement le plus amusant de notre langue, la Pucelle d'Orléans.

Ce poème a fait le sujet d'une des meilleures leçons de M. Saint-Marc-Girardin. C'était une chose assez nouvelle, en Sorbonne, qu'un examen du poème de la Pucelle; mais la témérité du professeur venait de la confiance que notre époque lui inspire à juste titre. On est trop grave, aujourd'hui,

Digitized by Google

pour ne chercher dans la Pucelle que l'attrait du style et des images licencieuses ; on est trop libre en même-tems, et trop franc avec soi-même pour en redouter la lecture comme un scandale. Il n'y a plus de libertinage ni de pruderie dans les esprits. D'ailleurs, la leçon de M. Saint-Marc-Girardin ne pouvait compromettre la dignité ni la pudeur de son auditoire. D'un sujet frivole et scabreux, le professeur n'a tiré que des pensées nobles, d'une philosophie chaste sans être austère, pure et éloquente comme toute philosophie qui part du cœur.

Jeanne d'Arc, cette héroïne si bien et si mal chantée par les poètes, n'est pas, selon M. Saint-Marc-Girardin, un de ces prodiges historiques qui doivent effrayer la crédulité. Son inspiration n'a rien qui blesse le bon sens. L'inspiration religieuse et patriotique était commune en France au commencement du quinzième siècle. Le sol de la France, déchiré par les Anglais, enfantait alors de toutes parts des dévoûmens héroïques qui avaient un caractère religieux. Les maux de la patrie excitaient partout un enthousiasme que les croyances du tems faisaient venir du ciel. On voyait des moines parcourir la France, comme au tems des croisades, pour allumer la haine du peuple contre les Bourguignons et les Anglais. Des femmes inspirées prêchaient en place publique ; d'autres venaient prédire à Charles VII son rétablissement sur le trône. Ce fut Jeanne d'Arc qui résuma tout ce mouvement. Son apparition ne fut donc pas un phénomène dans l'histoire, mais un événement créé par la force des choses. Toutefois, dit M. Saint-Marc-Girardin, ce grand événement a aussi son merveilleux, sinon comme l'entend le vulgaire, du moins comme l'entend la philosophie ; il a la taille d'un être humain, mais la taille de tout un grand peuple qui revendique son indépendance.

Digitized by Google

Comment Voltaire a-t-il traité ce sujet si plein de sentimens nobles et gracieux? tout le monde le sait. Il n'est point de souillure dont Voltaire n'ait sali l'image de cette sainte jeune fille, de cette guerrière, qui mourut pour sa patrie et pour son roi. Voltaire a profané comme à plaisir la plus belle épopée de notre histoire. Toute cette fleur s'est décolorée et flétrie entre ses doigts. Cependant, le crime de Voltaire est excusable, parce qu'il ne fut point prémédité, et parce qu'il n'appartient pas à lui seul. Cette profanation fut moins l'effet de son caprice que d'un mouvement social qui l'entraînait à son insu. S'il eut un but, ce fut seulement de faire rire et de rire lui-même, en produisant une œuvre licencieuse qui montrerait toute sa verve, et qu'il s'amuserait à désavouer de tems à autre pour mieux jouir du succès. Mais il obéissait sans le vouloir à un instinct plus fort, qui fut la vocation de toute sa vie : c'était la haine et le mépris du passé; c'était le besoin de ridiculiser tous les principes de la vieille société française pour les détruire. N'était-ce pas une heureuse idée pour Voltaire et pour le dix-huitième siècle, que de ridiculiser l'ancien régime dans le sujet même qui prêtait le plus à relever sa gloire!

La Pucelle d'Orléans avait paru dans un tems de chevalerie, de patriotisme et de religion : elle ne pouvait trouver grâce devant le dix-huitième siècle, qui regardait la religion comme un mensonge, le patriotisme comme un sentiment trop exclusif, et la chevalerie comme une chimère, ou une niaiserie.

Enthousiasme chevaleresque, sentimens patriotiques et religieux, tout fut donc sacrifié dans la Pucelle, tout fut rapetissé, enlaidi. C'était la loi du tems que l'humanité devînt ridicule et grotesque par les endroits même qui avaient fait sa beauté et sa grandeur. Le poème de Voltaire est la

Digitized by Google

caricature du passé. Mais il y a plus. Ce ne sont pas seulement des principes généraux, des principes d'ordre social que Voltaire a sacrifiés, ce sont aussi des sentimens individuels, domestiques, qui tiennent à la famille et aux règles les plus simples de la vie. Voltaire a outragé jusqu'à cette pudeur pour ainsi dire vulgaire, qui n'est point celle du prêtre ni du dévot, mais celle de tout honnête homme qui ne veut pas avoir à rougir devant les autres ni devant soi. Voyez toutes les obscénités, toutes les turpitudes de ce poème; ces brutales amours, ces imaginations impures; ces fictions qui manquent de poésie à force d'inspirer le dégoût. Voltaire, dans cette dépravation d'esprit, est allé peut-être au-delà de son siècle, où l'élégance et la délicatesse des formes couvraient au moins le libertinage de la vie. Cet égarement de cynisme a été son plus grand crime.

Aussi la plaie que fit en France le poème de la Pucelle fut profonde. Ce ne sont pas les sentimens sociaux qui ont le plus souffert des atteintes de ce poème. Ce qu'il attaquait le plus directement lui a échappé. La chevalerie, effacée de nos mœurs, a conservé les respects de l'histoire; le patriotisme s'est relevée plus puissant que jamais; la religion, poursuivie si cruellement, s'est retrempée de nos jours par la philosophie. Ces trois principes que Voltaire a ridiculisés dans la Pucelle, comme à chaque page de ses œuvres, se sont sauvés par leur propre force. Mais un sentiment qui a succombé, et qui ne s'est pas encore relevé de sa chûte, c'est celui de la morale privée. Cette triste vérité, M. Saint-Marc-Girardin l'a démontrée avec une vivacité éloquente, dont nous essaierons de reproduire quelques traits.

« Il faut l'avouer, a dit M. Saint-Marc-Girardin, ce poème de la Pucelle, que l'esprit français enfanta dans un de ses mauvais jours, a contribué à détruire peu-à-peu

Digitized by Google

chez nous ce sentiment moral qui fait la force des peuples. Goëthe a dit de la société française : *Ce qui manque le plus à la France, c'est le sentiment du respect.* Eh bien ! ce sentiment du respect, c'est-à-dire ce scrupule qui vous arrête au moment où vous concevez une mauvaise pensée, au moment où vous faites une mauvaise action ; ce sentiment qui vous sert de règle à vous-même, croyez-vous que le dévergondage d'un livre qui s'autorisait du génie de Voltaire n'ait pas singulièrement contribué à le détruire et à l'effacer parmi nous ? Vienne ensuite une autre influence littéraire, celle de lord Byron, dont le cynisme aristocratique érige en grandeur tous les vices, *toutes les fautes*, toutes les passions ! Après lord Byron, vienne la littérature contemporaine, littérature cynique par épuisement, qui cherche à réveiller les sens, à leur donner je ne sais quel mouvement, à les pincer, les tirailler, les mordre ; vienne tout cela, et l'on comprendra comment de Voltaire à lord Byron, et de lord Byron à la littérature actuelle, le sentiment de respect nous a été enlevé peu-à-peu dans l'espace d'un siècle. De là ce vide que nous sentons tous, que tôt ou tard chacun de vous sentira s'il ne le sent déjà, que sentent tous les jeunes gens, parce que ceux-là demandent beaucoup à la société : ils demandent une règle qui dirige leur vie ; que sentent les hommes plus âgés, parce que ceux-là ont vu le désordre qu'introduit dans le monde l'oubli de la morale ; puis viennent les charlatans, les faiseurs d'utopies politiques et religieuses, qui disent : Il y a un abîme dans la société, nous le remplirons. Le rempliront-ils ? Je ne repousse aucun remède ; la maladie est assez grave pour que nous croyons tout le monde. Je ne cherche pas à discuter le remède, je cherche à faire connaître la maladie. Elle est venue du mépris de la morale privée pré-

Digitized by Google

thée impudemment par la Pucelle de Voltaire, du mépris de tous les sentimens qui fondent la famille. Il ne nous reste que la famille, respectons-la. Au nom de cette famille qui ne sera ni monarchique ni républicaine, qui est la famille de chacun de nous, réprouvons tout ce qui peut détruire la morale, la seule bonne morale, la morale individuelle. C'est au nom de ces sentimens que je condamne la Pucelle; je ne crains pas que ma condamnation paraisse trop sévère. »

On peut juger de l'effet que produisent sur un auditoire sérieux des paroles si sages et en même tems si entraînantes. M. Saint-Marc-Girardin condamnant la Pucelle de Voltaire au nom de tous ces sentimens de famille qu'elle a détruits, et qui sont dans les désordres publics la seule ressource des peuples, a été vivement applaudi. Cette leçon a laissé des souvenirs durables. Elle montre chez le professeur un amour ardent de l'humanité. La littérature n'est pas seulement par M. Saint-Marc-Girardin une source de vues ingénieuses, de jugemens vrais et de bon goût; il sait de plus y puiser des enseignemens utiles à la morale des sociétés.

M. Saint-Marc-Girardin vient d'être élu député. Il est un des membres de la nouvelle Chambre qui fixent le plus l'attention publique. On doit fonder de grandes espérances sur un homme jeune, plein d'esprit et de savoir, brillant orateur, et dont le caractère ne s'est jamais démenti. M. Saint-Marc-Girardin n'a jamais cessé de prêter à l'opinion qui a triomphé en Juillet l'appui de son talent.

Une Légende; par M. SOURDON.

Le jour appartient aux vivans, la nuit aux morts.

J'ai toujours cru, comme bien d'autres, qu'un peu de bien se trouvait mêlé avec le mal; et souvent j'ai observé

Digitized by Google

qu'une chose regardée comme absolument mauvaise, était parfois tout-à-fait bonne. Ainsi on a dit qu'il y avait du plaisir, sinon un charme dans les pleurs; et Bernardin de Saint-Pierre a prouvé le plaisir de la mélancolie. De plus il arrive quelquefois que le bien et le mal sont tellement mêlés et confondus, qu'il est difficile de les séparer et de les distinguer. Ainsi, par exemple, la crédulité passe généralement pour un défaut, parce que, dit-on, c'est une faiblesse morale. Mais avant d'aller plus loin, il faudrait s'entendre *sur les mots* : le défaut c'est la négation d'une vertu; or, je demande quelle est *la vertu dont* la crédulité est le défaut; on me répondra que c'est la force, *la fermeté* morale, ou peut-être la raison éclairée. Soit; il n'y a pas à *choisir* entre un défaut et une vertu; mais pourtant, si, pour le bien-être, objet de tous nos vœux et de toutes nos démarches, le défaut valait mieux que la vertu contraire, sans que la justice et l'honneur fussent blessés, les rôles seraient changés, et je préférerais le défaut. Aussi dis-je hardiment que la crédulité est préférable à la vertu qui lui est opposée. Cette dernière, que vous l'appeliez force morale, ou raison éclairée, peut vous mener à un froid scepticisme qui désenchante la vie en détruisant en vous toutes les illusions : or, les illusions forment plus de la moitié du bonheur qu'il est permis à l'homme de goûter sur la terre. La crédulité, au contraire entretient les illusions; la crédulité vaut mieux: appelez-la un défaut, moi je l'appèlerai une qualité précieuse. Et puis elle a d'autres avantages : elle est la mère des émotions, et ce sont les émotions qui font sentir la vie; sans elle, la vie ne serait qu'une existence négative : sentir, c'est vivre, et je connais des hommes qui aimeraient mieux éprouver des émotions douloureuses que de ne rien éprouver du tout; aussi la peur qui souvent naît de la crédulité, est, à leurs

Digitized by Google

yeux, une sensation délicieuse. Ils ont raison, et il me semble qu'il n'est pas bien difficile de le prouver. Qui de nous, dans son enfance, n'a pas tressailli mille fois en écoutant un de ces bons contes de revenans, contes terribles, qui enveloppait toute une assemblée dans le réseau de la peur; mais de cette peur qui vous coupait la respiration? Oh! alors, comme on se rapprochait, se serrait, comme on craignait de faire un mouvement! Assurément c'était-là une peur bien caractérisée, s'il en fut jamais, et pourtant tous les soirs, on redemandait un conte de revenans: or, les eût-on redemandés si les émotions de la peur n'eussent été délicieuses? Pour moi, je me souviens encore avec plaisir de ces mystérieuses terreurs que j'éprouvais, enfant, en écoutant, pendant les longues soirées d'hiver, ces récits d'aventures extraordinaires. Un surtout m'est resté dans la mémoire, parce qu'il m'a été présenté comme l'histoire d'un fait réel qui s'est passé aux lieux mêmes où je suis né. Je ne puis résister au désir que j'éprouve de le faire connaître; pourtant il ne paraîtra pas neuf; il a été déjà raconté de plusieurs manières; mais défiguré, sans doute à cause de l'éloignement des tems et des lieux. Je le présenterai donc tel qu'il doit être: vous pourrez m'en croire, car je l'ai entendu raconter plusieurs fois par un petit-fils de l'un des acteurs qui jouèrent un grand rôle dans ce drame mystérieux. Au reste, je citerai les lieux; mon récit sera le plus simple possible, parce que la vérité n'a pas besoin d'ornemens.

C'est non loin de Pont-Audemer, dans l'église même de Saint-Etienne-Lallier que se sont passés les faits que je vais raconter:

Il y a environ un siècle, le soir, au moment où l'horloge de la paroisse sonnait le premier coup d'onze heures, l'église paraissait tout-à-coup illuminée. On voyait poindre

Digitized by Google

une clarté bleuâtre à travers les vitraux peints des vieilles ogives La première fois qu'elle apparut, on crut qu'elle s'était produite par quelques cierges qu'on avait négligé d'éteindre après l'office du soir. Le lendemain on la vit encore; mais cette fois on était sûr que tous les feux étaient depuis longtems éteints dans l'intérieur de l'édifice. Qu'était-ce donc que cette flamme mystérieuse? Des voleurs avaient-ils pénétré furtivement dans le lieu saint? Une personne pieuse venait-elle accomplir, la nuit, quelques dévotions, quelque vœu indiscret, ou subir une pénitence extraordinaire? Mais les clés de l'église étaient au presbytère. On se livrait ainsi à mille conjectures, auxquelles personne ne croyait. Au contraire, tous ceux qui étaient présens s'étaient dit intérieurement que l'église était *hantée;* mais nul n'avait osé le dire; cette pensée les glaçait d'effroi: ils craignaient, en présence du prodige, qu'une parole inconsidérée ne leur portât malheur, ou n'attirât sur eux l'animadversion des esprits. Aussi se garda-t-on bien de faire la proposition d'entrer dans le temple saint pour voir ce qui s'y passait. Ce soir-là donc, on s'en tint aux premières conjectures, et on décida que le lendemain, dès la chûte du jour, les plus intrépides se tiendraient en sentinelles autour de l'édifice. On le fit; mais rien ne vint du dehors, aucun bruit ne s'entendit; et à l'heure accoutumée la lumière apparut; alors, bien qu'il y eût, entre les observateurs et l'apparition, toute l'épaisseur des murs, ils s'enfuirent épouvantés.

On ne pouvait pourtant pas s'en tenir là, et il fallait sonder les profondeurs de ce mystère; mais qui oserait tenter l'aventure? Cependant, après bien des prières, bien des promesses, deux hommes se trouvèrent qui consentirent à passer dans l'église, la nuit entière. Ce furent le bedeau et un chantre de la paroisse. On leur dressa un lit commun dans

Digitized by Google

un jubé placé au fond de la nef et élevé de douze à quinze pieds au-dessus du sol. Après l'*Angelus* sonné, nos deux hommes adressent à Dieu de ferventes prières pour qu'il daigne les garantir des embûches de la nuit : cela fait, ils se couchent, et chose extraordinaire, s'endorment tous deux d'un profond sommeil.

Pourtant le chantre rêva : il lui semblait qu'on apportait, dans l'église, le corps d'un défunt : il entendait distinctement les clochettes que le bedeau agite en tête du cortége funèbre. A cet instant, l'horloge sonna dix heures trois quarts. Notre homme s'éveilla, et, comme il arrive souvent entre le sommeil et la veille, il n'eut d'abord que des idées confuses : il se frotta les yeux, bientôt il reconnut sa situation; il songea qu'il était là pour observer des choses mystérieuses et peut-être terribles. Qu'allait-il voir? Allait-il pénétrer les secrets de l'autre monde ? Il était crédule, lui; et la pensée qu'il allait se trouver face à face avec des esprits, le terrifia. Tout son corps trembla et se couvrit d'une sueur froide. Oh! qu'il eût voulu avoir dormi toute la nuit et voir, à travers les vîtres, pénétrer la clarté du jour ! Il essaya de plonger sa vue dans la profondeur de l'édifice, mais rien... une obscurité complète, inexorable... Il voulut se persuader que son sommeil avait duré bien long-tems, et que l'heure des apparitions était passée : il ne le put pas. Alors il prit la résolution de ne rien voir; il attira, sur ses yeux, la couverture de son lit, et fit, pour se rendormir, d'inutiles efforts. Il reste là immobile, osant à peine respirer; mais le tems marchait toujours, et bientôt l'horloge sonna l'heure terrible, l'heure des apparitions, onze heures. Il compta avec anxiété tous les coups, et ne fut que trop convaincu qu'il touchait au moment fatal. Son compagnon dormait; mais lui, en dépit de la résolution qu'il avait prise de ne rien voir,

Digitized by Google

poussé comme par une puissance invincible, dégage ses yeux des voiles épais dont ils étaient couverts, et voit l'église illuminée; mais, chose étrange, il n'aperçoit rien de ce qui peut être la cause de cette clarté mystérieuse, ni lampe, ni cierge, ni bougie: puis l'intérieur de l'édifice était également éclairé dans toutes ses parties. C'était d'ailleurs un grand contraste avec les lumières artificielles dont nous usons pendant la nuit. Ainsi, la lumière tremblotante d'une bougie répand je ne sais quelle mobilité sur les objets qui l'entourent: c'est comme une image de la vie; mais ici, au milieu de cette clarté *sans cause apparente*, tout était sans mouvement; c'était l'immobilité *de la mort*. L'autre dormait toujours; le malheureux qui veillait l'entendit *ronfler*. Alors seulement, car tout est extraordinaire dans cette véridique histoire, alors seulement, il songea qu'il n'était pas seul, et pour un instant, si ses terreurs ne l'abandonnèrent pas tout-à-fait, du moins elles s'affaiblirent. Cependant, pour n'être pas seul, il fallait que son compagnon ne dormit pas; il s'efforça de l'éveiller, mais il ne put y réussir. Pendant ses infructueuses tentatives, minuit sonna: il tourna la tête.... il tressaillit; car un nouvel objet frappa sa vue. Il laisse son dormeur un moment tranquille, et, dans l'immobilité la plus complète, observe un être indéfinissable qui parcourait lentement l'église dans toute sa longueur. C'était une forme humaine, et cependant ce n'était point un *corps humain*, car il croyait voir la lumière à travers cet objet. C'était comme une ombre, c'est ainsi, j'imagine, que les païens se figuraient les ombres après le trépas. Mais ici c'était autre chose, car autant qu'on pouvait former des conjectures sur les formes indécises d'une ombre, cet être paraissait un prêtre chrétien, revêtu de ses habits sacerdotaux et prêt à dire la messe. Il parcourait donc l'église, s'arrêtant d'instans

Digitized by Google

à autres, dans l'attitude d'un homme qui attend. Quelquefois aussi il se plaçait au pied de l'autel comme pour commencer l'office divin; puis il recommençait sa promenade dans la nef. Il s'avançait, mais ne marchait pas; car excepté ce mouvement de progression, tout son maintien était immobile; il glissait lentement. Cependant, l'observateur n'était pas toujours resté tranquille; il renouvela ses tentatives pour réveiller son dormeur; mais tous ses efforts semblaient le plonger dans un sommeil encore plus profond. D'abord il le poussa du coude, puis l'agita violemment, le pinça, le mordit, lui enfonça une épingle dans les chairs; rien n'y fit, l'autre dormit toujours. La terreur du premier s'en accroissait d'autant, et déjà sa raison s'égarait, quand il entendit sonner une heure. Au même instant, le spectre, la lumière, tout disparut, les ténèbres reprirent leur empire, et notre malheureux homme fut délivré de ses tortures. Le dormeur s'éveilla enfin, mais quelques instans après que l'autre eut cessé de le tourmenter.

Le soir suivant on voulut que l'épreuve fût renouvelée il fallut toutes les peines du monde à déterminer nos deux hommes à y jouer leur rôle; mais comme, au bout du compte, ils s'étaient tirés sains et saufs de l'aventure, on les décida.

Cette seconde nuit, les mêmes phénomènes se renouvelèrent; seulement, l'observateur de la veille dormit d'un invincible sommeil, et le dormeur de la nuit précédente vit, non sans terreur, tout ce qu'avait vu son compagnon.

Cependant la vision épouvantait la contrée, et, pour la faire cesser, il fallait en connaître les causes. Le curé de la paroisse voulut observer lui-même. Un soir il s'enferma dans l'église, s'assit sur un banc, et attendit l'apparition. A onze heures l'église fut encore illuminée, mais non

Digitized by Google

comme les premières fois. Un globe de feu s'offrit aux yeux du pasteur, et après avoir parcouru l'église en différens sens, il alla se fixer sur la balustrade qui sépare la nef du sanctuaire. Bien que tremblant, le prêtre a le courage de s'en approcher, il ose même faire un mouvement pour y porter la main. Aussitôt le globe de feu s'éloigna avec la rapidité de l'éclair, et il se fit un bruit violent semblable à celui que produit le vent quand il siffle violemment à travers une porte fermée. Puis tout fut fini et l'obscurité régna comme auparavant. Saisi d'épouvante, le curé tombe sur ses genoux qui se *dérobent* sous lui, et, demeurant en cette posture, il adresse au ciel *d'humbles prières*, après quoi il regagne avec peine sa maison.

Après mille conjectures sur ces étranges événemens, on s'avisa de faire des recherches dans les registres de la paroisse, et on découvrit qu'un prêtre de l'endroit avait, autrefois, reçu d'avance de l'argent pour une messe que la mort l'avait empêché de dire. On jugea que son âme en peine attendait, pour arriver au ciel, que quelqu'un voulût lui répondre cette messe, mais la nuit, parce que *le jour appartient aux vivans, la nuit aux morts*. Le vicaire de Saint-Etienne se dévoua; il se mit en état de grâce, et à onze heures se présenta, agenouillé, sur le plus bas degré de l'autel. Ce soir-là rien ne parut à onze heures, et le digne ecclésiastique put se recueillir et prier, pendant une heure, sans qu'aucune cause de distraction vint l'interrompre. Mais à minuit les cierges s'allumèrent d'eux-mêmes; un prêtre surgit tout-à-coup à côté du vicaire, et commença la messe. Le prêtre vivant répondit au prêtre mort, et cette messe fut dite comme toutes les autres. A peine le *Deo gratias* du dernier évangile fut prononcé, que les cierges s'éteignirent d'eux-mêmes et le prêtre disparut. Depuis ce tems l'église de

Digitized by Google

Saint-Etienne n'a plus revu d'apparition ; j'ajouterai que le vicaire mourut la même année.

Ce que je viens de raconter est article de foi pour les gens du pays, et pour moi, c'en fut un aussi dans mes jeunes années.

Le Château de Navarre (Eure); *par* M. A. LÉCUIER.

Après plusieurs mutations, le comté d'Evreux passa, en 1651, dans la maison de Bouillon. Le premier fut Frédéric-Maurice De la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et de Raucourt, vicomte de Turenne, etc.

Le château qui nous occupe est encore existant. Il fut construit vers 1680, par Godefroy-Maurice, fils aîné de Frédéric-Maurice. Il est posé près l'emplacement qu'occupait celui qui fut bâti par la princesse Jeanne, reine de Navarre, et dont il a conservé le nom de Navarre.

Ce château n'a rien de pittoresque par sa construction, mais ses dépendances sont délicieuses, les arbres y sont en grand nombre et d'une rare beauté. Ce château est de forme carrée, au milieu s'élève une rotonde, pièce principale (grand salon). Dans cette rotonde et ses vestibules on peut y remarquer quatre grands et beaux bas-reliefs représentant des trophées d'armes. Vingt-quatre bustes en marbre blanc dont les costumes et draperies sont composés de morceaux rapportés, dans lesquels sont entrés les marbres Albâtre, les Jaunes Antique et de Sienne, les Brèches verte et violette, la brocatelle d'Espagne, etc. Les gaines sur lesquelles posent ces Auguste, ces Néron, ces Jules-César, etc., sont de marbres moins précieux, tels que Bleu-Turquin, Malplaquet, etc.

Les appartemens du premier étage sont composés de

Digitized by Google

petites pièces toujours subordonnées à la rotonde qui s'élève et se termine en cage ou lanterne. Il y a néanmoins quelques grandes pièces au rez-de-chaussée dans les vides laissés par les vestibules qui aboutissent au centre en forme de croix.

Le château de Navarre est situé au milieu d'une vallée parfaitement encadrée par des collines couvertes de bois, elle est arrosée par un nombre infini de petits canaux et rivières, de belles et immenses plaines d'eau, se frayant un passage à travers les ronces et les herbes sauvages, laissant apercevoir par *intervalles* l'éclat argenté de leurs ondes, qui se trouvent bientôt et *comme à l'envi*, poussées et remplacées par une nouvelle masse limpide, qui *se promène* tantôt majestueusement et tantôt en folâtrant (1) avec des *débris* de rochers construits par la main des hommes et qui semblent aujourd'hui l'œuvre de la nature, ce qui augmente la beauté de ces accidens et ajoute à la mélancolie dont on se sent frappé à l'aspect de ces lieux jadis animés et aujourd'hui abandonnés. Au fond de cette vallée s'élève un humble village, modestes asiles couverts de chaume!

Non loin du château, dans l'île d'Amour, existent les restes d'un temple consacré à ce dieu. Ce temple est précédé d'arbres dont la cime vigoureuse paraît vouloir dominer le château lui-même. Leurs têtes en s'inclinant par un doux

(1) Il y avait plusieurs vases, dont un est encore existant: il a la forme d'un pot ou marmite, dont l'eau sortant par des trous très-rapprochés, ne s'élève au-dessus du niveau du couvercle, que de la hauteur d'un pouce ou deux environ; on nomme ce vase, *pot - bouillant ou marmite de bouillon*, faisant allusion au nom du créateur de ce Domaine. On voit aussi à Versailles de semblables vases.

Digitized by Google

balancement, semblent se caresser et forment un dôme qui a je ne sais quoi d'entraînant vers ce lieu.

La façade du temple est composée d'une colonne de marbre qui a pour parallèle un jambage en briques soutenant un madrier et une pièce de bois en arc-boutant. La porte est rustique, son chambranle, la colonne, la frise et ses champs, sont de marbres Vert Campan brun, Serfontaine et Blanc-veiné. Au-dessus de la frise est un joli bas-relief en marbre blanc représentant deux amours EROS et ANTEROS se disputant une palme, le tout est surmonté d'un fronton en briques. Ce dernier, ainsi que la partie gauche paraissent dégradés; les degrés, les débris d'une colonne, semblable à celle qui existe, jonchent la terre, l'absence partielle des enduits laissant voir le nu du mur, le lierre couvrant une partie de l'édifice, des pierres et briques jetées ça et là, toutes ces choses furent faites volontairement, mais une teinte amenée par le tems donne de la vérité à cette ruine d'abord feinte.

Après avoir passé un vestibule sombre, on arrive dans l'intérieur du temple, qui jadis fut richement décoré, surtout sous le rapport de l'art, sa forme est circulaire, les différens marbres formant son parquet composaient une élégante rosace variée de mille couleurs. Ce temple était de jour principalement éclairé par le comble, et le soir, par des colonnes cannelées qui bien que paraissant appartenir à la solidité de la construction, n'en étaient pas moins creuses et formées de verres ayant les couleurs bleue et jaune. Une lumière adroitement répandue dans toute la hauteur de ces colonnes, donnait une clarté faible et mystérieuse qui invitait aux doux plaisirs inspirés par le dieu dont l'image gracieuse, posée sur un autel entouré de guirlandes, occupait le milieu de ce sanctuaire. Les intervalles des colonnes étaient couverts de peintures et sculptures représentant des

Digitized by Google

figures charmantes, des marbres, des bronzes, des dorures, les meubles nécessaires et les parfums qu'exhalaient les fleurs, rendaient cet intérieur délicieux. Toutes ces richesses furent arrachées, enlevées, il n'en reste plus que l'empreinte ; ce lieu, jadis si joli, n'est aujourd'hui que le refuge des animaux sinistres.

Sur la façade, au-dessous du bas-relief, on lit cette inscription grecque :

ΕΡΟΤΙ ΠΑΝΔΑΜΑΤΩΡΙ.

A L'AMOUR MAITRE DE TOUT.

On voit encore çà et *là*, *dans les jardins* d'Hébé, des débris de statues renversées et mutilées *par les Prussiens*. Les charmans bosquets ne laissent plus que des ruines dans lesquelles les ronces remplacent les fleurs odoriférantes. On voit aussi les fragmens d'un temple consacré à cette déesse de la jeunesse, qui semble s'être enfuie en jetant un triste et dernier regard sur ces lieux profanés.

Sur le Concours de Charrues du 13 Juillet.

Par M. ANGE PITTT.

Assez long-tems le fer a ravagé le monde ;
Que la terre par lui redevienne féconde :
Riche et noble présent que Dieu fit aux humains,
Devait-il par le meurtre ensanglanter nos mains !...
Désormais transformés, que le sabre et la lance,
Et l'obus destructeur pour nous de l'abondance
Versent le germe heureux aux sillons purs de sang,
Et ne moissonnent plus que l'épi jaunissant.
Au fer déshérité de ses sanglantes fêtes,
Nous demandons encor d'assez nobles conquêtes :

Digitized by Google

Il reste la nature elle-même à dompter.
Ces arides rochers, qui surent résister
Aux longs assauts du tems... Ils doivent disparaître
Sous l'effort réuni du fer et du salpêtre.
De leurs débris comblés, on verra les marais
Changés en verts gazons, en fertiles guérêts.
Mille bras creuseront des canaux. Qu'on abatte
Ces stériles buissons ; que cette terre ingrate,
Où long-tems nos sueurs s'épuisèrent en vain,
Se voie enfin forcée à nous ouvrir son sein!
D'autres luttes encor, des joûtes solennelles
Nous offrent une gloire et des palmes nouvelles.
Voyez, dans l'air flottant, la flamme aux trois couleurs
Au combat qui s'apprête inviter les lutteurs...
Ils sont là, l'œil fixé sur la paisible arène ;
L'instrument qui bientôt doit sillonner la plaine,
Attendant le signal, repose sous leur main.
Près des lourds socs montés sur un lourd avant-train,
Simple dans sa structure, et de forme légère,
Aux regards étonnés paraît l'antique *araire*,
Qu'au premier rang déjà le tems a replacé :
Souvent c'est un progrès qu'un emprunt au passé.
Tout-à-coup, au milieu de la foule accourue,
Le signal est donné : la tranchante charrue
Mord le sol, et sa dent que hâte l'aiguillon
Trace rapidement un facile sillon.
Mais bientôt le travail change avec la carrière :
Le champ qu'il faut ouvrir est une âpre bruyère,
Sol rocailleux et dur qui repousse le soc.
Aussi maint concurrent, ébranlé par le choc,
Aux yeux des spectateurs, chancelle, tombe, roule ;
Et le rire en éclats circule dans la foule.

Digitized by Google

Un seul, les bras croisés, tantôt suit ses chevaux,
Tantôt se reposant sur leur robuste dos,
Semble, pour défier ce sol impénétrable,
Tracer en se jouant un sillon dans le sable.
Ce soc qui marche seul, admirable instrument,
Et qui fait honte au poids de notre soc normand,
Grangé, tu l'inventas; c'est ton titre à la gloire.
Les juges doivent-ils proclamer ta victoire?...
Je ne sais... Mais à toi qu'importe? de l'honneur
Le signe glorieux repose sur ton cœur!
Parmi *tant de rivaux*, un autre encore brille:
Spectacle merveilleux! c'est une jeune fille,
Qui, jolie et modeste, oubliant ses fuseaux,
D'un bras ferme dirige et retient ses chevaux.
La foule en l'admirant autour d'elle se presse:
D'où lui peut donc venir tant de force, d'adresse?...
Au feu de la veillée, elle aimait autrefois
A causer, en roulant le chanvre sous ses doigts.
Elle aimait les travaux et la paix du ménage,
Les danses sous l'ormeau, doux plaisir de son âge.
Mais un jour qu'elle voit son vieux père souffrant,
La charrue échappée à son bras défaillant;
Soudain elle ressent une force inconnue...
La charrue a marché; le sillon continue...
Est-ce là de l'adresse?... Oh! non, c'est mieux! honneur
A vous, ô jeune fille, à vous joie et bonheur!
La France maintenant a ses jeux olympiques,
Ses luttes en plein air, ses arènes civiques,
D'où vainqueurs et vaincus s'en reviennent amis.
D'un succès mérité l'orgueil vous est permis,
A vous, bons citoyens, dont la sueur utile
Féconde obscurément une terre indocile.

Digitized by Google

De vos simples foyers un seul jour vous sortez ;
Mais le peuple vous suit : magistrats, députés,
Guerriers et commerçans... Les uns dont l'humble envie
Fut de couler sans bruit une honorable vie ;
D'autres qu'avec orgueil la France a vus grandir...
Tous sont là, pour vous voir et pour vous applaudir!
Quand sous le poids du glaive et de leur insolence,
Hauts et petits barons faisaient gémir la France,
Estimant leurs vassaux, des vilains trop heureux
De naître à leur profit et de mourir pour eux...
Fertiliser le sol était œuvre servile.
Aujourd'hui que tout art est grand, s'il est utile ;
Que rien n'est dégradant, rien n'est vil que le mal ;
Chez nous, où grâce aux lois, l'homme à l'homme est égal ;
Où chacun a le droit de servir la patrie,
Lui consacrant talens, richesses, industrie,
Sa voix comme orateur, son bras comme guerrier...
L'art qui nourrit le monde est un noble métier !

Liste des Industriels du département de l'Eure, auxquels des mentions honorables et des citations ont été décernées à l'exposition publique de 1834.

MENTIONS HONORABLES.

MM.

Foulon, à Saint-Martin-du Tilleul, toiles de lin.
Odiot, à Louviers, fabrique de draps.
Maison centrale de Gaillon, produits variés.
Leroy, à Thiberville, rubans.
Loquet et Ce, à Thiberville, rubans.
Doublet et Piquenot, à Bernay, bretelles, galons, rubans.
Pilet, à Neaufles-sur-Risle, moules en cuivre.
Fouquet (Paul) et Ce, à S.t-Laurent-du-Tencement, zinc.

Digitized by Google

CITATIONS.

MM.

Dubois et Ce, à Louviers, filature et construction de machines.

Gonord-Rosse, à Cintray, quincaillerie.

Desmarres-Thelot, à Evreux, bonneterie.

Villes du département de l'Eure où il y a des Bibliothèques publiques.

Evreux, Bernay, Louviers, Pont-Audemer, Verneuil et Vernon.

Ouvrages nouvellement déposés à la Bibliothèque d'Evreux.

Annales de l'Institut agricole de Grignon, par M. Bella.

Observations sur le poirier Saugier et sur la fabrication du cidre, par M. Girardin.

Rapport sur la cinquième exposition des produits des arts du Calvados, par M. Lair.

Anatomie du Gladiateur combattant, ouvrage donné par M. Ledésert.

Observations sur le danger des modifications successivement introduites dans les formules et les pratiques de la Pharmacie, par M. Polydore Boullay.

Le Sourd-muet, par M. Paulmier, troisième édition.

Histoire du siége d'Orléans et Lettre sur le vieux pont de cette ville, par M. Jollois.

Œuvres de Stace, traduites par M. Achaintre.

Statistique du Haut-Rhin, par M. Dufan.

La Normandie en 1834, par M. Philippe.

Etrennes à la Jeunesse, par M. Châtelain.

Digitized by Google

PRIX PROPOSÉS :

1° *Par l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de la ville de Caen.*

L'Académie propose un prix d'une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui sera décerné dans la séance publique de 1835, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quelles sont les causes qui ont influé, au *treizième siècle*, sur le développement des *lettres*, des *sciences*, des arts et de l'industrie dans la *Normandie* ?

Les mémoires devront être adressés francs de port au secrétaire de l'Académie, avant le 15 mars 1835.

Chaque manuscrit devra porter en tête une épigraphe répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur.

Les Membres résidans de l'Académie sont seuls exclus du concours.

2° *Par l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.*

L'Académie avait proposé pour le concours de l'année 1834, et comme prix ordinaire, la question suivante : *Quel a été l'état de la littérature des provinces méridionales de la France, depuis l'an mil, jusqu'à la fin du dix-septième siècle ; — et quelle a été l'influence de la littérature du Midi sur la littérature devenue nationale, et de celle-ci sur la première ?*

Aucun Mémoire n'étant parvenu au concours, l'Académie propose le même sujet pour prix extraordinaire de 1835.

Digitized by Google

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Elle rappelle que le sujet du prix ordinaire du concours de 1835 est la question suivante : *Déterminer l'effet mécanique d'une roue horizontale à palettes courbes, mue par un courant d'eau dont la dépense et la chute sont connues. Cet effet doit être exprimé par une formule basée sur des expériences, et d'une application facile à la pratique. — On déduira de la formule, ou directement des expériences, la forme et la disposition les plus avantageuses qu'il convient de donner à cette espèce de roue.* Pour prévenir toute équivoque, on fait observer que, dans le sens de cette question, déterminer l'effet mécanique d'une machine, c'est indiquer le poids qu'elle peut élever à une certaine hauteur dans l'unité de tems.

Le prix sera également une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Pour l'année 1836, l'Académie propose le sujet de prix suivant : *En admettant les progrès apportés par l'anatomie pathologique dans l'étude et la guérison des maladies en général, déterminer les avantages que les Médecins peuvent en retirer dans le diagnostic, le pronostic et le traitement des affections proprement appelées* NERVEUSES.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Enfin, pour l'année 1837, l'Académie propose le sujet le prix suivant : *Peut-on comparer les différentes phases de la littérature romaine aux différentes phases de la littérature française, et en tirer quelques conséquences pour l'avenir de cette dernière ?*

Le prix sera également une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Les savans de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les Membres de l'Académie, à l'exception

Digitized by Google

des Associés étrangers, sont exclus du Concours.

Les auteurs sont priés d'écrire en français ou en latin, et de faire remettre une copie bien lisible de leurs ouvrages.

Ils écriront au bas une sentence ou devise, et joindront un billet séparé et cacheté portant la même sentence, et renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure.

Ils adresseront les lettres et paquets, francs de ports, à M. D'AUBUISSON DE VOISINS, Ingénieur en chef des Mines, Correspondant de l'Institut de France, Secrétaire perpétuel de l'Académie, où ils les lui feront remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse.

Les Mémoires ne seront reçus que jusqu'au 31 mars de chacune des années pour lesquelles le Concours est ouvert. Ce terme est de rigueur.

L'Académie proclamera, dans son Assemblée publique du premier jeudi après la Pentecôte, la pièce qu'elle aura couronnée.

Si l'Auteur ne se présente pas lui-même, M. le Trésorier de l'Académie ne délivrera le prix qu'au porteur d'une procuration de sa part.

L'Académie, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter tous les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

3° *Par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.*

CLASSE DES SCIENCES.

L'Académie n'ayant point eu l'occasion, depuis plusieurs années, de décerner les prix de 300 francs proposés par elle, pour la solution de diverses questions qu'elle avait successivement mises au Concours, et voulant laisser aux concurrens une plus grande latitude, en même-tems qu'elle

Digitized by Google

augmente, pour cette année, la valeur de la récompense, annonce qu'elle donnera un prix au meilleur Mémoire *inédit* sur les Sciences physiques, chimiques ou mathématiques.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 600 francs.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1835, TERME DE RIGUEUR, à M. DES ALLEURS, Docteur-médecin, *Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Sciences*, rue de l'Ecureuil, N.° 19, à Rouen.

CLASSES DES BELLES LETTRES ET DES ARTS.

L'Académie propose, *pour le Concours de 1836*, une *Notice historique et critique*, très-détaillée, *sur Jean Jouvenet* et ses ouvrages. Les concurrens devront s'efforcer d'indiquer dans quelle maison de Rouen naquit ce peintre celèbre.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Les ouvrages devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1836, TERME DE RIGUEUR, à M. EM^el^ GAILLARD, *Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Belles-Lettres et Arts*, rue d'Elbeuf, N° 44.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage, tant pour les Sciences que pour les Lettres, devra porter en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire puisse donner avis au lauréat de son triomphe, assez à tems pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la Séance publique.

Les Académiciens résidans sont seuls exclus du Concours.

Digitized by Google

Concours de charrues et séance publique de la Société, à Campigny, arrondissement de Pont-Audemer.

Le dimanche 14 septembre 1834, avant midi, les Membres de la Société s'étant réunis, à Campigny, sur la propriété de M. Delanney, Maire de cette commune, un concours de charrues a eu lieu en présence d'une députation de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure et d'une foule immense de spectateurs, conformément au programme qui avait été publié par M. le Préfet, le 30 juillet précédent.

Quand les luttes ont été terminées et appréciées par le jury, formé de Membres du Conseil général, de Membres de la Société et de juges nommés par les concurrens eux-mêmes, le cortége, composé des Autorités, des Membres du jury, des Députés de Rouen et des Membres de la Société, escorté par les Gardes nationales de Pont-Audemer et de Campigny, tambours et musique en tête, s'est rendu dans la vaste cour de l'habitation de M. Delanney, où des siéges et un bureau avaient été preparés pour la séance publique.

M. A. Passy, vice-président de la Société, M. Constant Leroy, président de la section de Pont-Audemer, M. Canel, secrétaire de cette section, M A. Petit, tresorier de la Société, et le secrétaire perpetuel s'étant placés au Bureau, M. A. Passy a ouvert la séance par le discours suivant:

MESSIEURS,

C'est pour moi une douce satisfaction, que de présider une séance publique de la Société libre de ce département,

Digitized by Google

au sein de la campagne, au milieu de cette foule joyeuse que l'intérêt de l'agriculture a rassemblée. Ainsi se trouve remplie une des conditions de l'existence d'une association d'hommes dévoués à l'amélioration du bien-être public, aux progrès des connaissances humaines et qui, en s'adressant à tous ceux qui éprouvent le besoin d'être utiles, leur offre les moyens de répondre à ce sentiment, en prenant une part active au mouvement progressif des idées. Vous le voyez, Messieurs, cette association s'est dégagée des formes rigides qu'elle avait primitivement adoptées; des conditions rigoureuses *d'admission* ne sont plus imposées à ses membres, elle n'exige rien de leur part, *si ce n'est* le tribut de bonne volonté, de zèle, de patriotisme *et de travail* que chacun veut bien lui donner.

Destinée à réunir les hommes animés de sentimens divers, mais marchant à un seul et même but, le progrès, elle est certaine d'être à la fois utile au développement des arts et des sciences, utile à l'accroissement de la richesse publique, utile à cette union des citoyens que chaque jour voit se consolider, que nous appelons de tous nos vœux.

Ce n'est plus un établissement fondé dans l'intérêt d'une seule ville, c'est un établissement départemental, qui se meut pour animer l'enthousiasme pour le bien et le zèle pour l'instruction générale, pour encourager, dans toutes les classes, le sentiment des devoirs et l'émulation parmi les travailleurs.

Les fêtes publiques, dédiées à l'agriculture, produisent partout d'heureux résultats. On ne les regarde plus comme une nouveauté hasardée. Nous n'avons qu'imité, en effet, ceux qui nous avaient devancés, et l'on nous imite à notre tour. Les concours agricoles sont devenus un besoin de notre tems, chacun reconnaît les avantages de ce paci-

Digitized by Google

fique champ clos, ouvert à l'art le plus ancien et le plus utile ; les palmes n'y sont disputées que par des laboureurs en blouse, que par des attelages vulgaires au pas lent et mesuré; mais la patrie tressaille de joie et de fécondité sous les socs rivaux, qui lui promettent une parure plus belle de moissons dorées et de verdoyans pâturages.

Jadis, Messieurs, la foule entourait ainsi des lices splendides, les balcons étaient parés de riches tapis où se déployaient les couleurs diaprees des nobles armoiries : les grandes enseignes étaient déployées au vent, les pennons pointaient de toutes parts, des fanfares bruyantes jaillissaient incessamment; les chevaliers couverts d'armures ciselées, les chevaux hardés de fer s'élançaient, et des luttes vigoureuses faisaient palpiter les cœurs; les femmes brillantes de jeunesse et de beauté suivaient avec émotion les coups retentissans sur les cuirasses, les étincelles qui brillaient, quand les glaives se croisaient. Ce n'étaient que des jeux pour ces fiers et vaillans seigneurs, dont toutes les pensées étaient pour les batailles, qui ne rêvaient que coups de lance, pillage et butin. Alors les humbles cultivateurs applaudissaient aussi à ce brillant spectacle. Ils étaient loin de croire qu'un jour viendrait où les joutes somptueuses des barons seraient oubliées, tandis que les tournois de l'agriculture deviendraient un grand intérêt public, et que la civilisation n'en voudrait plus d'autres.

La civilisation qui marche sur les ailes du tems, renouvelle la face du monde; ainsi tombent les plus nobles institutions dépassées par les intérêts sociaux; le peuple célèbre seul aujourd'hui des fêtes dont il est le héros, quand jadis il battait des mains aux triomphes de ses maîtres.

C'est qu'à mesure que l'intelligence humaine s'est aggrandie, les véritables intérêts de la civilisation se sont fait jour

Digitized by Google

une clarté bleuâtre à
ogives. La première fo
produite par quelques
après l'office du soir.
cette fois on était sûr
tems éteints dans l'in
que cette flamme my
pénétré furtivement da
venait-elle accomplir,
vœu *indiscret*, ou subir
les clés de l'église *étaien*
à mille conjectures, au
contraire, tous ceux qui
rieurement que l'église
le dire; cette pensée les
présence du prodige, q
portât malheur, ou n'a
esprits. Aussi se garda-
d'entrer dans le temple
Ce soir-là donc, on s'en
on décida que le lender
intrépides se tiendraient
le fit; mais rien ne vint d
dit; et à l'heure accoutu
qu'il y eût, entre les
l'épaisseur des murs, il

On ne pouvait pourt
les profondeurs de c
l'aventure? Cependant
messes, deux hommes
dans l'église, la nui
chantre de la paroiss

Digitized by Google

ouvert à l'art le plus ancien et le plus
sont disputées que par des laboureurs
des attelages vulgaires au pas lent et
atrie tressaille de joie et de fécondité
, qui lui promettent une parure plus
rées et de verdoyans pâturages.
. la foule entourait ainsi des lices
ons étaient parés de riches tapis où se
urs diaprees des nobles armoiries : les
aient déployées au vent, les pennons
arts, des fanfares bruyantes jaillissaient
evaliers couverts d'armures ciselées,
fer s'élançaient, et des luttes vigou-
r les cœurs ; les femmes brillantes de
suivaient avec émotion les coups
uirasses, les étincelles qui brillaient,
croisaient. Ce n'étaient que des jeux
ns seigneurs, dont toutes les pensées
lles, qui ne revaient que coups de
n. Alors les humbles cultivateurs
ce brillant spectacle. Ils étaient loin
viendrait où les joutes somptueuses
bliées, tandis que les tournois de
ut un grand intérêt public ; et que
ait plus d'autres.
rche sur les ailes du tems, renver-
; ainsi tombent les plus nobles
r les intérêts sociaux : le peuple
des fêtes dont il est le héros, quand
aux triomphes de ses maîtres.
l'intelligence humaine s'est aggran-
s de la civilisation se sont fait jour

et ont pris la place qui leur était due. C'est le travail qui s'est émancipé; ce sont les travailleurs qui sont honorés; l'on a déserté cette fausse gloire qui ne brillait que du reflet des incendies, qui ne vivait que de destructions et de ravages.

Désormais on ne peut plus parler qu'à la conviction : la raison est la seule arme du pouvoir; il ne peut se manifester que par les lumières, il ne peut se fonder que sur des bienfaits.

Mais par cela même que chaque citoyen est pourvu de plus de liberté, *de plus de moyens* de fonder, sur ses œuvres, sa propre situation, *il doit aussi un concours* plus énergique aux intérêts généraux.

C'est par des associations pacifiques, fondées par un intérêt réel et spécial, que l'on peut augmenter les ressources du pays, élever sa prospérité, condenser ses forces actives et les diriger vers les améliorations matérielles et morales qui sont la vie de toute société.

La liberté nous a donné, Messieurs, de pouvoir tout faire pour le bien public et de ne pouvoir faire que ce qui est bien et bon.

Depuis quelques années les hommes de la science ont compris qu'ils formaient une nation dispersée parmi toutes les nations. Qu'attachés par leurs travaux et leur gloire même au sol qui les avait vu naître et qui les honorait, ils devaient aussi quelque chose à cette patrie générale, à la civilisation universelle qui est l'œuvre des intelligences supérieures qui s'élèvent chez chaque peuple, mais qui les éclairent tous.

Ainsi se sont fondés ces congrés scientifiques qui vont chaque année, dans une des villes de la Suisse ou de l'Allemagné, sur les bords de la Baltique, ou sur les rochers

Digitized by Google

du Grand Saint-Bernard, tenir les assises de la science.

En France, d'heureuses applications en ont été faites; la société géologique, depuis quatre années, a tenu quatre sessions dans des villes de France; des congrés scientifiques se tiennent dans nos villes principales, et des hommes voués au culte de la science y accourent de toutes parts.

Nous avons voulu aussi, dans un cercle plus circonscrit, faire une application utile de ces exemples. Des concours de charrues ont rassemblé les amis de la culture; le peuple des campagnes s'en est ému : et il a vu qu'il n'était pas oublié et qu'on allait à lui.

La Société libre de l'Eure a décidé qu'elle irait tenir aussi ses modestes assises là où elle serait appelée, chaque année, par la fondation d'une section composée de membres résidans dans un des arrondissemens de l'Eure.

C'est cette obligation qu'elle vient remplir aujourd'hui, et elle m'a chargé d'exprimer à la section de Pont-Audemer sa reconnaissance pour ses travaux.

Je suis heureux de me trouver au milieu de mes concitoyens de cet arrondissement, rassemblés pour un intérêt si grand; de prendre part à cette fête utile, la seule où il me soit permis d'assister.

Cette nombreuse réunion, l'intérêt qu'elle excite, ces députations que nos voisins nous envoient, cette joie publique, tout me prouve que le but est atteint, que l'élan est donné, et que l'agriculture a pris part à ce mouvement général de toutes les industries, que l'on s'occupe efficacement d'elle, et qu'elle-même songe à ses intérêts; enfin que l'esprit de liberté et de progrès a pénétré profondément dans le sol. Il ne nous reste plus qu'à consacrer, par un établissement stable, cette régénération. La fondation d'une ferme-modèle, dans le département, consolidera les résultats obtenus. Ces

Digitized by Google

comices agricoles, ces luttes périodiques, cette culture perfectionnée, dont tous nous pourrons suivre les progrès, toutes ces choses seront une dette acquittée envers notre pays.

Nous allons bientôt couronner les vainqueurs; nous serons heureux de leur offrir ces prix qu'ils ont mérités et qui tirent leur lustre de cette approbation universelle et de leur grande utilité.

Sans cesse nous les augmenterons; les meilleurs attelages, les plus beaux bestiaux, les ouvriers les plus habiles auront droit à des *récompenses*, et nous donnerons aussi des prix aux domestiques fidèles, *parce que* les vertus les plus humbles doivent être recherchées.

Déjà un hommage éclatant a été rendu à l'agriculture, un simple garçon de ferme, Grangé, que vous avez vu ici venir étudier, l'année dernière, votre culture, l'inventeur de cette charrue que nous offrons en prix, Grangé a été décoré de la Légion d'honneur, par le Roi, qui sait que la charrue est le premier des moyens de la civilisation et de la prospérité publique.

Ce discours a été vivement applaudi.

Les autres lectures avaient été indiquées dans l'ordre suivant :

1° Rapport sur l'organisation et les travaux de la section de Pont-Audemer, par M. Canel;

2° De l'utilité du sous-carbonate de potasse ou potasse du commerce dans l'art culinaire, par M. Leprieur, D.-M.;

3° Rapport sur le semoir Nuisement, par M. Olivier;

4° Monologue d'Ajax, traduit de Sophocle, en vers français, par M. Le Normand;

5° Monographie du duel judiciaire, par M. Canel.

Digitized by Google

Distribution des Prix.

M. le Préfet a proclamé les prix, et en a fait la distribution.

CONCOURS DE CHARRUES.

Première lutte.

1er prix, une charrue Grangé et une médaille de bronze décernées à M. Charles Lerouge, de Campigny, propriétaire de la charrue n° 1, qu'il conduisait lui-même.

2e prix, une médaille d'argent, décernée à M. Lemarié, de Touffreville, propriétaire de la charrue n° 9.

Le conducteur de cette charrue a reçu une médaille de bronze.

Deuxième lutte.

Aucune des charrues n'ayant rempli les conditions du programme pour la lutte sur les bruyères, les prix n'ont pas été décernés, mais M. Delafontaine, propriétaire de la charrue n° 3, et M. Delahaie, propriétaire de la charrue n° 13, ont été mentionnés honorablement.

Lutte entre charrues d'un cheval.

Aucune des charrues n'a rempli les conditions d'un bon labour, néanmoins une médaille de bronze a été décernée au conducteur de la charrue n° 21, appartenant à M. J.-B. Carré, de Campigny, pour l'intelligence dont il a fait preuve en conduisant avec un seul cheval une charrue qui en aurait nécessité deux.

M. Frérot, de Pont-Audemer a reçu ensuite la médaille qui lui avait été décernée à Evreux, dans la séance publique du 20 juillet dernier.

Digitized by Google

Concours d'animaux.

Le jury n'ayant pas admis au concours les animaux amenés dans l'arrondissement par le commerce, M. Daubethmarre, propriétaire d'une belle génisse, n'a obtenu que la médaille d'argent; le prix, consistant en un vase d'argent et une médaille de bronze a été décerné à M. Cousinard, de Saint-Paul sur Risle, qui avait présenté un beau génisson, natif et élève du pays

Dix chiens ont été présentés, le prix consistant en une médaille de bronze et un collier d'argent a été décerné à M. Jacques-Pierre *Lecomte*, pour un chien de berger, de race pure.

Des prix étaient destinés pour les brebis, *les béliers* et les oiseaux de basse-cour, mais il n'en a pas été présenté.

M. le Préfet a accepté la présidence du banquet; M. Delannoy et les autres commissaires, nommés par la section de Pont-Audemer, en ont fait les honneurs. A la fin du repas, M. le Sous-Préfet a porté la santé du Roi, qui a été accueilli par les cris de *Vive le Roi!*

Ensuite à la santé portée à M. le Prefet; il a répondu en ces termes:

« L'arrondissement de Pont-Audemer, en marchant le premier dans la voie des améliorations, a bien mérité du département, bien mérité de la France Que son sol riche et fécond se féconde encore davantage; que des communications actives s'établissent dans son sein entre ses citoyens, ceux du reste du département et nos voisins; des routes vont bientôt s'ouvrir, que les propriétaires nous aident, que les Conseils municipaux entendent l'appel qui leur est fait par le Conseil général, que la navigation se perfectionne, et rien ne manquera aux moyens d'accroître la prospérité à laquelle la

Digitized by Google

nature de son sol et l'intelligence de ses habitans l'ont destiné.

» Continuez, mes chers concitoyens, dans cette voie d'amélioration ; aidez l'Administration qui est toute dévouée à votre bien-être. Que des écoles s'établissent, que des caisses d'épargnes soient fondées, que des sociétés de secours soient formées par les ouvriers eux-mêmes, dans leur propre intérêt, et vous aurez fait pour l'amélioration morale de vos concitoyens pauvres, ce qu'ils ont droit d'exiger de vous.

» Notre régénération date depuis peu d'années, mais après les troubles inséparables de tout mouvement social, viennent les jours paisibles où l'on peut travailler avec sécurité pour le présent et l'avenir, ils luisent désormais. Unissons-nous dans un même sentiment d'amour pour la Patrie, de zèle et d'enthousiasme pour le bien public, marchons tous d'accord vers les progrès de toute nature.

» Mon dévoûment, Messieurs, vous est acquis, vous pouvez compte sur mes efforts pour vous être utile ; et je suis plus que récompensé de tous mes travaux par le spectacle dont j'ai été témoin. Recevez mes remercîmens et laissez-moi renouveller mon vœu le plus cher :

A la prospérité agricole et industrielle de l'arrondissement de Pont-Audemer !

L'assemblée s'est portée sur la vaste et belle friche de Campigny, élégamment décorée de drapeaux, d'orchestres et d'illuminations, par les soins de MM. Delanney et Letorey ; la foule était immense, les danses étaient animées ; mais il n'y a pas eu le moindre désordre ; deux ballons ont été lancés, et un joli feu d'artifice a terminé cette première fête de l'agriculture, que favorisait un très-beau tems, et qui

Digitized by Google

portera ses fruits dans cet arrondissement, où l'on s'en promet, avec raison, de très-satisfaisans résultats.

Ouverture des cours publics et gratuits, professés à l'amphithéâtre d'Evreux. — Premier semestre de 1834 — 1835.

COURS DE PHYSIQUE.

M. *Blavette*, professeur, commencera ce cours le dimanche 12 octobre 1834, à une heure après-midi, et le continuera tous les dimanches à la même heure.

COURS DE CHIMIE.

M. *Blavette*, professeur, commencera ce cours le jeudi 16 octobre, à dix heures du matin, et le continuera tous les jeudis à la même heure.

COURS PRIMAIRE DE DROIT COMMERCIAL.

M. *Sellier*, professeur, commencera ce cours le dimanche 16 octobre, à onze heures du matin, et le continuera tous les dimanches à la même heure.

COURS D'ANATOMIE.

M. *Fortin*, professeur, commencera ce cours le jeudi 6 novembre, à onze heures du matin, et le continuera tous les jeudis à la même heure.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

M. *Walras*, professeur, commencera ce cours le dimanche 9 novembre, à trois heures après-midi, et le continuera tous les dimanches à la même heure.

Digitized by Google

Ecole publique et gratuite de dessin et de peinture, dirigée par M. A. LÉGUIER.

Cette école comprendra le haut enseignement du dessin et de la peinture, ainsi que des cours pour les industriels :

Lundi, dessin linéaire ;

Mardi et mercredi, figure ;

Vendredi et samedi, paysage, ornement, etc.

Ces études se feront d'après le modèle plane, jusqu'à ce que l'élève soit assez fort pour dessiner d'après la bosse ou d'après nature.

Tout élève voulant étudier la figure, le paysage, etc., devra suivre la leçon de dessin linéaire (1), attendu que cette leçon dispose pour tous les autres genres de dessin.

Parmi les élèves, suivant avec succès les études de la figure d'après le modèle plane, une classe sera formée pour dessiner d'après la bosse (bustes en plâtre). Immédiatement après cette étude, on passera à celle de l'antique (statues en plâtre), et enfin on dessinera d'après le modèle vivant.

---

(1) A la suite du dessin linéaire, d'après le modèle plane, viendront les études et des effets des ombres, et de la lumière, ainsi que du modelé d'après nature ou modèles roude-bosse, tels que les trois formes primordiales ou génératrices, des pyramides, des niches, des moulures, etc. Ces études conviennent parfaitement aux élèves se destinant au bâtiment ou y étant déjà, en un mot, à tout industriel.

Une annonce fera connaître l'ouverture de ces cours, ainsi que le local dans lequel ils se tiendront.

Digitized by Google

Ces études du dessin, consciencieusement terminées, commenceront celles de la peinture pour les élèves apportant les qualités nécessaires.

Nota. Les cours de Botanique, d'Horticulture, de taille et de greffe des arbres, et les autres cours que la Société fera professer, seront annoncés en tems opportun.

ERRATA.

Page 21, ligne 23, surcharges, *lisez :* sarclages.
Page 106, ligne 13, qu'il rendit, *lisez :* qu'il leur rendit.
Page 107, ligne 16, céphalgie, *lisez :* céphalagies.
Page 168, ligne 18, prussiate, *lisez :* formiate.
Page 267, ligne 27, *supprimez* le mot appaisa.
Page 268, ligne 3, au-dessus, *lisez :* au dessous.
Page 268, ligne 4, le molaire, *lisez :* le malaire.
Page 270, ligne 4, les bourgeons, *lisez :* des bourgeons.
Page 271, ligne 17, de celle-ci, *lisez :* de celles-ci.
Page 414, ligne 8, au lieu de 849, *lisez :* 859.
Page 418, ligne 26, au lieu de 6306, *lisez :* 6316.
Page 419, ligne 4, pour, *lisez :* par le professorat.

Digitized by Google

TABLE.

Pages.

Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, 5
Membres de la Société, 6, 132, 259, 429
Séances générales, 15, 125, 130, 257, 373
Réunions générales à l'occasion des concours de charrues, 373, 485
Séance d'ordre, 379
Séances publiques, 380, 485
Discours prononcés par M. De Rancé, 125, 375, 380
Allocution de M. le baron Bignon, 374, 421, 425
Discours prononcé par M. A. Passy, 486
Rapport sur les travaux des trois premières sections de la Société, par M. Leport, 384
Rapport sur les travaux des trois dernières sections de la Société, par M. Horeau, 397
Rapport sur les travaux de la section générale de l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. Canel, 409
Résumé du Secrétaire perpétuel et rapport sur les progrès de la vaccine dans le département de l'Eure, par M. L.-H. Delarue, 412
Programme des prix proposés par la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, pour être distribués dans sa séance publique de 1835, 419
Distribution des prix, 420, 479, 480, 486
Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique à MM. les membres de la Société, 430

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Rapport fait à la section d'agriculture, sur l'établissement d'une ferme-modèle, par M. Hébert, 17
Observations sur le mémoire de M. De Rancé, sur l'excellence de l'assolement quadriennal, par M. Legrand, 50
Réponse de M. De Rancé aux observations de M. Legrand, 57
Projet d'acte d'association pour l'établissement d'une ferme modèle, 133
Observations pratiques sur les plantations dans les terrains peu profonds, par M. Piérard, 147
Emploi du goudron minéral, par M. Olivier, 149
Institut agricole de Grignon, 261
Note sur la collection des arbres, arbustes et plantes du Jardin botanique, par M. Beaucantin, 261
Rapport sur le concours de charrues de Rouen, fait à la Société par M. Hébert, 277
Semoir Hugues, 297
Avis, 64, 122

Digitized by Google

Pages.

Discours du Préfet de l'Eure à l'assemblée générale des actionnaires de la ferme-modèle, le 11 juillet 1834, 435
Nomination et organisation du Conseil d'administration de la ferme-modèle, 443

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Discours d'ouverture du cours de physique, par M. Blavette, 64
Sur la génération des surfaces, par M. Blavette, 98
Discours prononcé par M. Fortin, à l'ouverture du cours d'anatomie générale, 77
Rapport sur les machines à calculer, présentées par M. Nuisement, fait par M. Olivier, 152
Note additionnelle au procédé propre à démontrer la présence d'un cent vingt-huitième de grain d'acide arsénieux, par M. Boutigny, 157
Note sur les sangsues qui dégorgent du sang, 161
Moyen de reconnaître la farine de froment frelatée par la fécule de pomme de terre, par M. Morin, 270
Rapport sur la thèse de M. F. *Boudet, intitulée* : essai critique et expérimental sur le sang, fait par *M. Boutigny*, 272
Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique à *M.* de Salvandy, relative au muséum d'histoire naturelle d'Evreux, 272
Note sur la vision, par M. Aimé, 445

SCIENCES MÉDICALES.

Observations-pratiques sur la sensibilité des substances dures des dents, par M. Duval, rapport fait par M. Richard, 85
Accouchement retardé par l'induration du col de l'utérus, incision, résection, etc., par M. Godemer, 88
Sur l'empoisonnement par le cyanure de potassium, par M. Richard, 165, 167
Rupture de l'utérus chez une femme enceinte de trois mois, par M. Godemer, 169
Phthisie pulmonaire squirrheuse, par MM. Perrier et Neuville, 171
Rapport sur cette observation, par M. Richard, 177
Propriétés obstétricales du seigle ergoté, *éclampsie*, par M. Adrien, 183
Variolette imitant à son début une gastro-céphalite, par M. Adrien, 186
Sur l'emploi de l'hydro-ferro-cyanate de quinine dans les fièvres intermittentes, par M Gouzée, 192
Observation de fièvre quotidienne, par M Gouzée, 193
Fracture comminutive de plusieurs os du crâne, hernie du lobe antérieur gauche du cerveau, perte assez considérable de la substance cérébrale, par M. Danzel, 273
Calcul vésical, lithotritie, par MM. Vallée et Delasiauve, 448
Observation d'une vaccination fortuite, par M. Maheux, 456
Conservation du vaccin, par M. Nicod, 458

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES.

Pages.

Discours prononcé à l'ouverture du cours public de droit commercial, par M. Sellier, 89
Notice sur l'Obélisque de Thèbes et sur l'expédition du Louxor, par M. de Rancé, 100
De l'Instruction primaire sous le rapport de l'éducation morale, par M. Lagé, 193
Du paupérisme, par M. Picard, 200
Rapport fait par M. Lagé, sur l'ouvrage de M. Deville, intitulé: Tombeaux de la Cathédrale de Rouen, 222
De l'Histoire, à l'occasion du livre de M. Canel, sur l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. Sourdon, 299
La Tribune, par M. de Salvandy, 314
Cours de M. Saint-Marc-Girardin, à la Faculté des lettres, 459

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Discours prononcé à l'installation du comité de l'instruction primaire de l'arrondissement d'Evreux, par M. A. Passy, Préfet du département de l'Eure, 110
Le Hêtre, par M. Duverger, 117
31 décembre 1830, par M. A. X., 224
La Gitana, par M. Ad. D., 226
Musique, par M. Sourdon, 350
Les Courlis, par M. Guillemard, 360
Le Dernier Homme, par M. Pécontal, 393
A M. Duverger, par M. Asselin, 406
Le Nid, par M. Guillemard, 410
La Fiancée du pays d'Auge, par M. Sauger, 372
Etrennes à la jeunesse, par M. Chatelain, 480
Une légende, par M. Sourdon, 465
Le Château de Navarre (Eure), par M. Lécuier, 473
Sur le concours de charrues du 13 juillet, par M. Ange Petit, 476

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

Département de l'Eure. Mouvement de la population en 1832, 120
Exposition publique des produits de l'industrie du département de l'Eure, 123
Produits industriels admis à Evreux, pour l'exposition de mai 1834, à Paris, 218
Exposition publique des produits de l'industrie de département du Calvados, à Caen, 124
Compte des recettes et des dépenses de la Société, 230
Règlement de la section générale de Pont-Audemer, 234
Cours publics et gratuits professés à Evreux, 239, 494
Villes du département où il y a des bibliothèques publiques, 480
Bibliothèque d'Evreux, 361, 480

Digitized by Google

Discours du Préfet de l'Eure à l'assemblée gé... actionnaires de la ferme-modèle, le 11 juillet
Nomination et organisation du Conseil d'admi... la ferme-modèle,

SCIENCES PHYSIQUES ET MAT...

Discours d'ouverture du cours de physi...
Sur la génération des surfaces, par M...
Discours prononcé par M. Fortin, ... d'anatomie générale,
Rapport sur les machines à ... M. Noisement, fait par M. C...
Note additionnelle au procédé ... service d'un cent vingt-hui... rieux, par M. Boutigny,
Note sur les sangsues qu...
Moyen de reconnaître la ... fécule de pomme de t...
Rapport sur la thèse de ... que et expérimentale...
Lettre de M. le Mi... Salvandy, ... d'Evreux,
Note sur la vi...

Observ... dure... la mémoire ... cha... ntale, 251
... 254
... 255
S...

AVIS.

...s les Membres de la Société Libre d'Agriculture, ..., Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, ...venus que la Séance générale du quatrième Trimestre ...834, est fixée au jeudi six novembre prochain à midi;

Ils sont instamment priés, ainsi que MM. les abonnés au Recueil que la Société publie, de régler leurs comptes avec M. le Trésorier, avant le premier janvier 1835.

S'ils avaient des réclamations à faire relativement à la distribution du Recueil, ils voudraient bien les adresser au Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

Pages.

Ouvrages périodiques, 240
Ouvrages nouvellement déposés, 480
Réglement de police pour le Jardin botanique, 240

PRIX PROPOSÉS,

Par la Société libre d'agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, pour être décernés dans ses séances publiques de 1834 et 1835, 121, 419
Par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 121, 483
Par la Société royale de Médecine de Bordeaux, 122
Par la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, 244
Par la Société d'Encouragement, pour l'industrie nationale, 247
Par la Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin, 250
Par la Société de Géographie, 361
Par la Société de Médecine de Caen, 370
Par l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 481
Par l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 481

ANNONCES DIVERSES.

Souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'Empereur Napoléon, dans sa ville natale, 251
Charrue Pluchet, 254
La France littéraire, 255

AVIS.

Messieurs les Membres de la Société Libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres *du département de* l'Eure, sont prévenus que la Seance générale du quatrième Trimestre de 1834, est fixée au jeudi six novembre prochain à midi;

Ils sont instamment priés, ainsi que MM. les abonnés au Recueil que la Société publie, de régler leurs comptes avec M. le Trésorier, avant le premier janvier 1835.

S'ils avaient des réclamations à faire relativement à la distribution du Recueil, ils voudraient bien les adresser au Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06352 1085

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06352 1085

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06352 1085

Digitized by Google

Digitized by Google